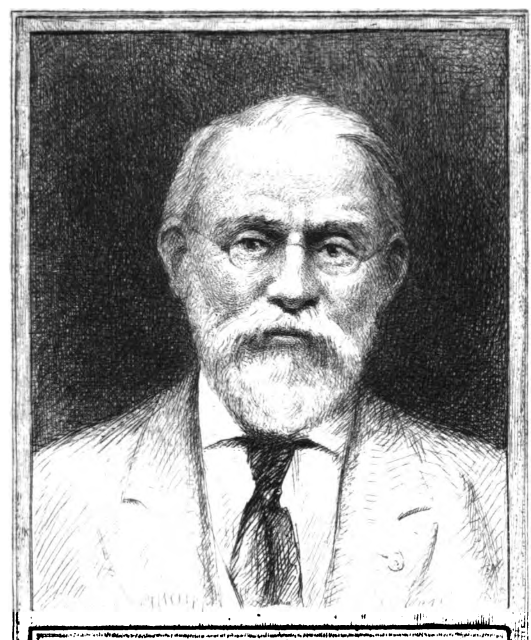


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

TOME I

1880-1883



ANNALES DES BASSES-ALPES

NOUVELLE SÉRIE

BULLETIN

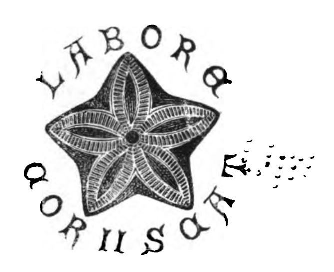
DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

TOME I

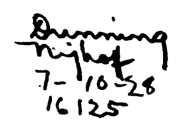
1880-1883



DIGNE

IMPRIMERIE BARBAROUX, CHASPOUL ET CONSTANS

Place de l'Évêché, 7


Dunning
Nijhof
7-10-28
16125

3 Décembre 1880 1er année N° 1

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

De la Société Scientifique et Littéraire de Digne

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Définitivement adoptés dans la séance du 12 juillet 1880

Art. 1er

Une société est établie pour favoriser le progrès des sciences, des belles-lettres et des arts, sous le titre de *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.* Elle a son siège à Digne.

Art. 2.

Le programme de ses travaux comprend tout ce qui intéresse ou touche le département, la région même dont il dépend, au triple point de vue historique, scientifique et littéraire.

Art. 3.

La Société se compose : de membres d'honneur, de membres titulaires ~~et de membres correspondants~~.

Sont, de droit, membres d'honneur, le Préfet du département, l'Évêque du diocèse et le Maire de Digne.

Art. 4.

Tous les membres de la Société ont droit de présence à ses réunions. ~~Mais le~~ droit de suffrage ~~appartient exclusivement aux membres titulaires. Les membres~~

~~d'honneur et les membres~~ correspondants sont ~~nécessairement convoqués aux séances~~ publiques.

Art. 5.

~~Une~~ cotisation annuelle ~~est imposée aux membres titulaires et aux membres correspondants ; elle~~ est de ~~dix~~ francs pour les ~~premiers, et de cinq seulement pour les derniers~~ ; elle est exigible dans le premier trimestre de l'année.

Le paiement de la cotisation donne droit ~~à la collation d'un diplôme et~~ à l'envoi gratuit des bulletins que la Société publie.

Art. 6.

Quiconque veut faire partie de la Société, ~~soit comme titulaire, soit comme correspondant,~~ doit le demander par écrit et se faire présenter par deux membres ~~titulaires~~ qui en font rapport, à la plus prochaine réunion.

Art. 7.

L'administration de la Société est confiée à un bureau composé d'un président, ~~d'un~~ vice-président, d'un trésorier-~~archiviste~~, d'un secrétaire et d'un secrétaire-~~adjoint~~.

Ce bureau est renouvelable tous les trois ans. ~~Le trésorier-archiviste, le secrétaire et son adjoint sont seuls rééligibles~~.

Art. 8.

La Société se réunit, chaque trimestre, en séance

privée et une fois l'an, en séance publique. Le jour, l'heure, le lieu et l'objet de chaque séance sont fixés par le bureau et annoncés utilement par lui aux membres qui doivent y assister.

ART. 9.

Toute lecture d'un écrit traitant des questions religieuses ou politiques est rigoureusement interdite dans les réunions de la Société. Il en est de même de toute conférence ou discussion de cette nature.

ART. 10.

La Société publie un bulletin périodique de ses travaux sous le titre de : *Annales des Basses-Alpes. — Bulletin de la société scientifique et littéraire de Digne.* Ce bulletin est rédigé, imprimé et distribué à la diligence du bureau.

ART. 11.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans son bulletin. Mention de cette réserve est faite dans chaque bulletin.

ART. 12.

Un règlement intérieur proposé par le bureau et accepté par la Société, fixe les dispositions de détail destinées à assurer l'exécution des présents statuts, notamment celles relatives aux élections, aux attributions du bureau, à la tenue des séances et à la publication du bulletin.

ART. 13.

En cas de dissolution de la Société, la ville de Digne est appelée à recueillir, pour sa bibliothèque publique, les ouvrages, les manuscrits et les collections de toute nature appartenant à ladite Société.

ART. 14.

Les présents statuts ne peuvent être revisés que sur la demande écrite de la majorité des membres titulaires en exercice : mais il ne peut être statué sur la révision proposée que par une majorité formée, au premier tour, des trois quarts des membres titulaires inscrits, et au second, des trois quarts des membres titulaires présents.

(*Extrait du procès-verbal de la séance tenue à Digne, le* 12 *juillet* 1880).

Certifié conforme par nous président,

FERAUD.

NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU

MM. FERAUD J^{n}-J^{h}-Maxime, curé des Sièyes, président.
OLLIVIER, docteur en médecine, vice-président.
MARROT, ancien chef de division de la préfecture, secrétaire
THIRCUIR, capitaine de marine en retraite, trésorier-archiviste.
ROCHE, contrôleur des lignes télégraphiques secrétaire adjoint.

MEMBRES D'HONNEUR

M. Le Préfet du département.
Mgr. L'Évêque du diocèse.
M. Le Maire de la ville de Digne.
Mgr. MEIRIEU, ancien évêque du diocèse.
M. DE BERLUC-PÉRUSSIS, président de l'Académie d'Aix, à Porchères, par Mane.
M. PALUSTRE Léon, président de la société française d'Archéologie, à Tours.
M. MISTRAL Frédéric, poéte et auteur, à Maillane.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM. FERAUD, curé des Sièyes, membre de plusieurs sociétés savantes, aux Sièyes.

(1) Selon la date d'admission.

GORDE, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Digne.

OLLIVIER, docteur en médecine, à Digne.

DE GAUDEMAR Alexandre, juge de paix, à Digne.

THIRCUIR, capitaine d'infanterie de marine, en retraite, à Digne.

ISNARD, archiviste du département, à Digne.

MARROT, chef de division de la Préfecture, en retraite, à Digne.

BLANC, avoué, à Digne.

SILVE Paul, docteur en médecine, à Digne.

LUTTON, architecte du département, à Digne.

CLÉMENT Gabriel, pharmacien, à Digne.

ROCHE, contrôleur des lignes télégraphiques à Digne.

VIAL Augustin, imprimeur-libraire, à Digne.

HONNORAT, membre de la société Zoologique de France, à Digne.

GORRET, sous-inspecteur du service des Reboisements, à Digne.

CHABOT, inspecteur primaire, à Digne.

CHAMPSAUR, homme de lettres, à Digne.

PLAUCHUD, président de l'Athénée, à Forcalquier.

EYSSERIC, membre de l'institut des provinces, à Noyers.

RAIBAUD-LANGE, directeur de la ferme-école, aux Mées.

DE SALVE Ernest, ancien recteur d'Académie, à Valensole.

ARBAUD Paul, propriétaire, au château de Rousset, par Gréoulx.

ROLLANDY Fortuné, propriétaire, à Entrevennes.

MARCELLIN, docteur en médecine, à Sausses.

CRUVELLIER, professeur de Dogme au grand séminaire, à Digne.

ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.

MARTIN, peintre, à Marseille.

MAUREL, paléographe, à Sisteron.

FRISON Noël, notaire à Digne.

GARCIN Odon, avoué, à Digne.

LIEUTAUD Victor, conservateur de la bibliothèque, à Marseille.

GAYON Louis, sous-commissaire de marine, en retraite, à Volonne.

JULLIANI Joseph, négociant, à Manosque.

SALVAN Charles, docteur en médecine, aux Mées.

DIEULAFAIT, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Marseille.

AUTRIC, chef de bataillon en retraite, aux Sièyes.

PLAUTIN, secrétaire de l'évêché, à Digne.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

CHARLES D'ILLE GANTELMI, membre de l'institut des provinces, à Volx.

DE ROCHAS D'AIGLUN, chef de bataillon du Génie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grenoble.

BRÈS, membre de l'association pour l'avancement des sciences, à Riez.

(1) Selon la date de l'admission.

Tardieu, rentier, à Saint-Etienne-les-Orgues.

Léon Jacques, vérificateur des douanes, en retraite, à Entrevaux.

Savy, docteur en médecine, à Valensole.

Florian Valentin, membre de l'Académie Delphinale, à Grenoble.

Joly, médecin-major, à Gap.

Tardieu, pharmacien, à Sisteron.

Maurel Paul, pharmacien, à Entrevaux.

Honnorat, conducteur des chemins de fer, à Gap.

Pascal, médecin, à Forcalquier.

Guillaume Paul, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.

Pascal, notaire, à Saint-André-de-Méouilles.

de Jocas (le marquis), propriétaire, au Revest-du-Bion.

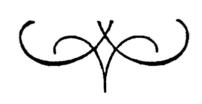
de Bresc Louis, avocat, à Aups

Fruchier Charles, juge de paix, à Mezel.

~~Chantre, conservateur du Musée de Lyon~~.

Latil (l'abbé), curé à Sigoyers

~~Pons, ancien principal de collège, à Par~~is.



1re PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL

sur l'origine et le développement

de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes

La publication des *Annales des Basses-Alpes* (1838-1843) avait inspiré le projet d'établir à Digne une Société Littéraire, qui colligeât tous les documents nécessaires pour la confection de notre histoire départementale. L'occasion semblait d'autant plus propice, que plusieurs de nos concitoyens publiaient, à cette époque, des travaux historiques remarquables et remarqués: MM. de Laplane, à Sisteron; Damase Arbaud, à Manosque; Firmin Guichard, à Digne; Honnorat, à Digne; Robert, à Ste Tulle; Gras Bourguet, à Castellane; Feraud, aux Sièyes; Aubert, à Valensole; Maillet, à Riez, avaient voué leurs veilles et leurs labeurs pour la reproduction des monuments historiques des lieux qu'ils habitaient.

Ce projet d'établissement d'une société littéraire n'aboutit cependant pas, et nous devons le regretter vivement. Mais en 1878, ce projet devait être repris. Le congrés de la *Société française d'archéologie*, présidé par son savant directeur, M. Léon Palustre, allait venir visiter notre département. et procéder à l'inauguration d'un monument à la gloire de l'immortel Gassendi, dans la maison même où il avait reçu le jour. L'inspecteur divisionnaire de la Société archéologique, l'honorable M. de Berluc-Perussis, mit à profit cette circonstance pour suggérer à ses amis de Digne, la fondation d'une société scientifique et littéraire, dans le chef-lieu du département. Quelques personnes généreuses et véritablement amies de leur pays provoquèrent en conséquence une réunion dans le prétoire de la justice de paix de Digne. Répondirent à cet appel: MM. Gorde, Ollivier, Marrot, Lutton, Thircuir, Legrand, Pagit, de Château-Arnoux fils, Vial, de Gaudemard et Rebory fils.

L'honorable M. Gorde, prenant la parole, démontra chaleureusement la convenance et l'opportunité de doter la ville de Digne d'une société savante qui mît en relations intellectuelles tous les hommes studieux des Basses-Alpes. Il rappela très heureusement que le degré de civilisation d'un peuple se mesure à sa culture intellectuelle; puis s'inspirant de l'exemple donné par toutes les principales villes du midi de la France, et notamment par les villes voisines d'Apt et de Forcalquier, il ajouta: « Il importe à l'honneur de la ville de Digne de ne point faire plus longtemps ombre à ce tableau, et de planter sur le sol généreux des Basses-Alpes le drapeau des lettres et des sciences, en y ralliant tous les esprits vaillants et désinteressés, et en développant les vocations qui pourraient s'y manifester chez les jeunes gens. »

Une adhésion unanime se manifesta dans l'assemblée, et M. le docteur Ollivier fut invité à donner lecture d'un projet de règlement qu'il avait élaboré, après en avoir conféré avec l'honorable président de l'Académie d'Aix. M. de Berluc-Perussis, membre du congrés.

Le lendemain, 28 juin, une nouvelle réunion fut tenue sous la présidence de M. Gorde.

Celui-ci exposa que l'adoption du règlement provisoire avait conferé à la société naissante le titre de *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*; mais, que pour assurer le succès de la société nouvelle, il y avait lieu de procéder sans retard à la formation d'un bureau d'administration. « Toutefois, dit-il, avant de procéder à cette élection, je dois vous rappeler, Messieurs, que l'honorable et savant M. de Berluc-Perussis, qui le premier a eu l'idée de l'œuvre que nous méditons, et le très docte et très érudit M. Léon Palustre, présents dans notre ville, ont daigné nous promettre leurs bons offices pour la fondation et le développement de notre Société. Je suis donc certain, Messieurs, d'aller au devant de vos désirs en vous propösant de leur transmettre l'hommage de notre reconnaissance, en décernant à M. de Berluc le titre de Président d'honneur, et à M. Palustre le titre de membre d'honneur. »

Cette proposition fut acclamée à l'unanimité. On procéda

ensuite à l'élection du Bureau. Furent élus : M. l'abbé Feraud, curé des Sièyes, président : — M. le docteur Ollivier, vice-président : — M. Thircuir, trésorier-archiviste : — MM. Marrot et de Gaudemar André, secrétaires.

Le dimanche, 29 juin, une réunion générale de Messieurs les membres du Congrès et les membres de la Société Bas-Alpine, fut tenue à 4 heures du soir, dans la grande salle de l'hôtel Boyer-Mistre.

Invité à ouvrir la séance, M. l'abbé Feraud souhaita la bienvenue à MM. les Congressistes, et remercia la société de l'honneur qu'elle lui avait fait, quoique absent, en lui conférant la direction de ses travaux. « Vous avez bien voulu vous souvenir, dit-il, que j'ai beaucoup travaillé pour l'histoire de notre département : mais le champ est si vaste que je ne saurai suffire à la tache; je fais donc appel à votre concours et à vos lumières pour rechercher et étudier tous les documents trop oubliés, qui gisent ensevelis sous la poussière dans nos archives communales. Je vous invite à la peine, Messieurs ; mais vous partagerez la satisfaction d'avoir été utiles à votre pays. »

M. Léon Palustre, invité à présider l'assemblée, prononça quelques paroles gracieuses et encourageantes. Sur son invitation, M. de Gaudemar André, Lauréat du Concours institué par l'Athénée de Forcalquier, lut le *Mémoire* qu'il avait présenté sur la vie et les œuvres de Gassendi.

M. de Berluc lut ensuite un discours dans lequel il fit ressortir, en termes flatteurs, les éléments scientifiques et littéraires que fournissent les Basses-Alpes ; et, tout en augurant bien du succès de la Société naissante, il réitéra l'assurance de son concours le plus dévoué.

M. Auguste Verdot, de Marseille, membre du Congrès, lut un sonnet en langue provençale sur Gassendi, *Lou pastroun de Chamtarcier*.

M. Léon Palustre présenta ensuite un délicieux et très intéressant rapport oral sur les divers monuments déjà visités dans une partie du département, savoir : La Rotonde

de Simiane, chapelle funéraire élevée par la puissante famille de Simiane, dont il remonta l'époque de la construction au XIIe siècle : — La porte ogyvale de Manosque datant du XIIIe siècle, et le Sarcophage de N. D. de Romigier, datant du IVe ou Ve siècle. — Les quatre grandes colonnes de granit de Riez, et la Rotonde dite *Panthéon*, convertie en baptistère chrétien, et autour de laquelle la Société Archéologique avait fait pratiquer des fouilles qui ont amené la découverte de l'ancienne piscine : — La chapelle de N. D. de Beauvoir à Moustiers, dont l'architecture rappelle le XIIe siècle pour la nef, le XIVe pour le Chœur, et XVIIe pour l'avant-nef ; — La cathédrale de Senez, dont la construction révèle le XIIe ; enfin celle de N. D. du Bourg à Digne, dont l'ensemble remonte au Xe siècle, mais avec des additions ou changements représentant des époques diverses, notamment le portail qui n'est que du XIVe siècle, et les fresques murales du XVe : Seul, l'autel ancien, enchassé dans le nouveau, révèle les premiers âges du christianisme, dans cette contrée des Alpes.

M. Palustre termina cette causerie si instructive, en engageant la Société Scientifique à veiller avec soin à la recherche et à la conservation de tout ce qui pourrait rehausser le souvenir glorieux de l'illustre Gassendi, le plus bel ornement scientifique de nos Alpes.

La société scientifique et littéraire était donc fondée ; elle avait manifesté son existence dans la réunion générale du 29 juin 1878. Toutefois ses premiers fondateurs ne surent se défendre d'un sentiment d'hésitation : la crainte d'un insuccès, d'un côté ; de l'autre, l'importance de l'œuvre, firent ajourner toute autre réunion jusqu'en 1880. Cette suspension servit à donner à la Société des bases plus solides et plus durables.

Dans le mois de mars 1880, seize habitants de Digne avaient signé une déclaration portant engagement de faire partie de la Société scientifique et littéraire, savoir : MM. l'abbé Feraud, curé de Sièyes, historiographe des Basses-Alpes ;

Gorde, directeur de l'Enregistremeut et des Domaines ; Ollivier, docteur en Médecine ; de Gaudemar, juge de Paix ; Marrot, chef de division de la Préfecture, en retraite ; Blanc, avoué et Maire de Digne ; Thircuir, capitaine d'infanterie de Marine, en retraite ; Paul Silve, docteur en Médecine ; Lutton, architecte du département ; Clément Gabriel, pharmacien ; Roche, alors commis principal des Postes et Télégraphes ; Vial Augustin, imprimeur-libraire ; Goret, sous-inspecteur du service du Reboisement ; Chabot, inspecteur-primaire et Honnorat, membre de la société zoologique de France.

Les adhérants tinrent leur première réunion. le 14 avril, dans le prétoire de la Justice de Paix. M. l'abbé Feraud, comme doyen d'âge, fut prié de présider l'assemblée, et prononça l'allocution suivante :

Messieurs,

La ville de Digne a été trop longtemps classée parmi les rares chefs-lieux qui ne possèdent aucune société littéraire et scientifique. Il n'en sera plus ainsi à l'avenir.

Notre modeste Société, inaugurée pendant les fêtes du centenaire de l'immortel prévôt de l'église de Digne, Pierre Gassendi, et sous la présidence du savant directeur du Congrès archéologique de la France, commence aujourd'hui la série de ses réunions, pour ne plus les interrompre. C'est mon vœu, c'est mon plus doux espoir ; c'est le vôtre aussi, Messieurs, et j'en ai pour garant votre empressement à vous rendre à cette réunion si impatiemment attendue. Oui, nous rivaliserons tous de zèle et d'émulation pour entretenir, consolider et développer la Société littéraire du département des Basses-Alpes.

Cédant à votre honorable insistance, je n'ai pu me soustraire à l'honneur de présider la réunion de ce jour. Permettez-moi donc de vous dire, Messieurs, combien je suis heureux de voir enfin réalisé un désir déjà bien ancien de mon cœur. Je commençais à peine la publication de mes premiers travaux historiques sur notre département ;

l'amitié dont voulait bien m'honorer le savant auteur du *Dictionnaire de la langue d'Oc*, m'enhardit à lui soumettre le projet d'une société littéraire dans le chef-lieu du département. « Vous en serez le chef incontesté, lui disais-je, et vous trouverez des collaborateurs empressés parmi les hommes studieux que comptent nos Basses-Alpes. Le nombre de ces hommes est plus grand qu'on ne le croit : mais, par faute d'un lieu de réunions et de rapports assidus, chacun d'eux travaille isolément, et ne livre point à ses concitoyens le fruit de ses recherches et de ses labeurs. » Le savant docteur déclina l'honneur de donner suite à un projet, qu'il approuvait cependant. Sa modestie l'empêchait de se mettre à la tête de l'œuvre proposée ; les grands travaux philologiques qui le préoccupaient depuis trente ans ne lui laissaient point aussi le temps d'assumer les soucis qu'entraîne toujours la fondation et le développement d'une société littéraire.

Mon idée première a pourtant prévalu, grâce au zèle et à la persévérance de plusieurs d'entre vous, Messieurs. Je devais applaudir à votre projet ; j'ai voulu vous en laisser l'honneur et le succès. Il y a eu des hésitations, sans nul doute : il y avait des difficultés à surmonter, des préventions à dissiper ; et, si j'en parle ici, ce n'est que pour mieux rehausser le mérite des persévérants instigateurs et zélateurs de notre Société littéraire bas-alpine.

A l'œuvre donc, Messieurs : courage et confiance, et persévérance aussi dans la noble et utile mission que nous nous sommes imposée, pour la gloire de notre département. Faisons un appel pressant à tous les hommes studieux repandus sur tous les points des Basses-Alpes, et groupons-les autour de nous.

Que notre devise commune soit celle du poète Ovide :

Pius est patriæ facta referre labor.

C'est une bien douce occupation que celle de révéler et de raconter les fastes de son pays

Nos commencements seront modestes ; mais n'oublions jamais que les académies et les nombreuses sociétés littéraires et scientifiques, dont la France s'honore, ont toutes

été modestes dans leur origine et leurs premiers développements. Elles ont grandi avec le temps par le concours des hommes laborieux qui les ont fondées. Elles nous invitent par leur exemple à continuer, avec confiance et persévérance, l'œuvre commencée.

Il vous reste, Messieurs, à choisir votre président et les dignitaires de la Société. Laissez-moi vous conjurer de confier à tout autre qu'à moi la direction de vos travaux et le soin de présider vos réunions.

Après ce discours, qui fut unanimement applaudi, M. Ollivier exposa brièvement les motifs qui avaient fait ajourner les réunions de la Société fondée en 1878. Il lut ensuite le projet de règlement précédemment adopté à titre provisoire. L'assemblée invitée à constituer sans retard un nouveau bureau d'administration, élut à l'unanimité :

Président du bureau, M. l'abbé Feraud ;
Vice-Président, M. le docteur Ollivier ;
Secrétaire, M. Marrot ;
Trésorier-archiviste, M. Thircuir ;
Secrétaire-adjoint, M. Roche.

Les membres élus ayant déclaré accepter et promis de remplir exactement leurs attributions respectives, le Présiden rappela qu'en souvenir de ses bons offices, M. de Berluc-Pérussis, notre savant compatriote avait été acclamé *Président d'honneur* de la Société, en 1878. « Il me parait juste et convenable, ajouta-t-il, d'acclamer de nouveau aujourd'hui pour notre Président d'honneur M. de Berluc-Pérussis». Cette proposition fut adoptée à l'unanimité des suffrages, et le Président du bureau fut invité à transmettre sans retard à l'honorabl Président d'honneur, ce témoignage public d'estime et d reconnaissance.

Le Président invita ensuite l'assemblée à formuler les observations qui lui paraîtraient utiles sur le règlement provisoirement adopté. Les observations entendues, M. Ollivier fut invité à faire les révisions indiquées, et à présenter ce travail dans la prochaine réunion fixée au 20 avril.

Dans sa réunion du 20 avril, l'assemblée décida sur la proposition de M. de Gaudemar, que M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, était confirmé dans le titre de *membre d'honneur* de la Société. Ce titre lui avait déjà été conféré dans la réunion du 28 juin 1878.

M. Gorde proposa, à son tour, que le procès-verbal de la réunion du 29 juin 1878, fut complété et conservé dans les archives, comme étant en quelque sorte l'acte de naissance de la Société. Cette motion fut adoptée.

M. Ollivier présenta le projet de règlement modifié. Les 40 articles dont il se composait, parurent mieux coordonnés : Toutefois, l'assemblée ajourna toute approbation définitive jusqu'à plus amples observations.

M. Silve proposa d'admettre comme membres correspondants, les Bas-Alpins résidant hors du département, qui se seraient distingués à des titres divers. Plusieurs noms furent déclinés, mais il fut décidé qu'au préable, il fallait attendre des demandes écrites.

M. Ollivier proposa pareillement de nommer ou d'admettre des *Membres d'honneur*. Cette motion fut longuement discutée, et l'assemblée décida que M. le Préfet du département, Mgr l'Evêque du diocèse, et M. le Maire de la ville de Digne, le seraient de droit. Elle décida encore que Mgr Meirieu, ancien évêque de Digne, et M. Frédéric Mistral seraient reconnus comme membres à ce titre.

M. Honnorat présenta à l'assemblée un petit reptile, le *Seps Chalcis*, qui tient le milieu entre le serpent et le lézard. Il lut ensuite un mémoire sur ce curieux reptile. M. Honnorat fut remercié de cette communication intéressante, et il fut décidé que son mémoire serait déposé aux archives.

Dans une troisième réunion tenue le 24 mai, M. le Président exposa qu'il avait rédigé, avec l'assentiment du Bureau, une lettre circulaire annonçant l'établissement dans la ville de Digne de la Societé Scientifique et Littéraire, et indiquant le but et le caractère de cette Société. Cette circulaire avait

été imprimée, afin que des exemplaires en soient remis à tous les membres présents à la réunion, pour être adressés par eux à toutes les personnes de leur connaissance, qui leur sembleront capables de prendre une part, plus ou moins active, aux travaux de la Société.

Cette communication, bien qu'accueillie avec faveur, donna lieu à une discussion sur le mode de classement des adhésions que cet essai de propagande allait produire. Quelques membres firent remarquer, que le règlement provisoire, limitant le nombre des membres titulaires, tant résidants que non-résidants, pourrait être un obstacle à l'acceptation de toutes les adhésions qui seraient exprimées. D'autres membres firent observer, que le règlement n'étant que simplement provisoire, il serait loisible, le cas échéant, d'accepter toutes les adhésions motivées par l'envoi de la circulaire, et que l'intérêt bien entendu de la Société exigeait présentement que l'on ne suscitât pas d'entraves à son développement.

Il fut en conséquence déclaré, à la grande majorité des suffrages, que le règlement devait être revisé sur ce chef, et que la lettre circulaire serait mise en circulation.

M. Champsaur, de Digne, homme de lettres à Paris, fut déclaré admis comme membre titulaire.

M. L'abbé Feraud donna ensuite lecture d'une notice sur quelques plats curieux affectés au service des quêtes dans les églises de Saint-Etienne, de Peyruis, de Sigonce et autres lieux. Ces plats avaient été signalés à l'auteur de la notice par M. V. Lieutaud, conservateur de la bibliothèque de Marseille. L'assemblée écouta avec plaisir cette communication, et en demanda le dépôt aux archives.

L'attention fut de nouveau captivée par la lecture que fit M. Gorde, d'un mémoire sur l'industrie céramique et notamment sur les fabriques de faïence de la ville de Moustiers. Ce travail très réfléchi, aussi parfaitement conçu qu'élégamment traité, provoqua d'unanimes applaudissements. M. Gorde fut

prié de déposer une copie de son mémoire, et d'en permettre l'insertion dans le Bulletin de la Société.

M. Honnorat exhiba ensuite deux Batraciens vivants, et ajourna à la réunion prochaine la lecture d'une notice sur la différence remarquée entre ces deux individus et sur les mœurs communes à l'une et à l'autre espèce.

Dans une quatrième réunion, tenue le 21 juin, le Président rendit compte du résultat de l'appel fait à tous les hommes studieux du département. La réponse de l'honorable M. de Berluc-Pérussis fut lue et écoutée avec le plus vif intérêt. Ce trop modeste érudit écrivait : qu'il ne pouvait attribuer la distinction dont il était l'objet, qu'aux suggestions de l'amitié, et qu'il n'avait à offrir en échange de ce témoignage de sympathie, dont il était profondément touché, que son bon vouloir, son entier dévouement, et son sincère désir de participer le plus souvent possible aux travaux et aux réunions de la Société.

Le Président annonça ensuite que : MM. Plauchud, président de l'Athénée de Forcalquier, résidant dans cette ville ;

Eysseric, ancien magistrat, membre de l'Institut des Provinces, à Noyers ;

Raibaud-Lange, directeur de la Ferme Ecole de Paillerols, aux Mées ;

De Salve, recteur de l'académie d'Alger, en retraite, à Valensole ;

Arbaud Paul, propriétaire, au château de Rousset et à Aix ;

Rollandy, propriétaire à Entrevennes ;

Marcellin, docteur en Médecine, à Sausses ;

Cruvellier (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Digne

Arnaud, notaire, à Barcelonnette ;

Martin, peintre, à Marseille ;

et Maurel, paléographe, à Sisteron,

demandaient à être admis comme membres titulaires de la Société Bas-Alpine.

Il ajouta que : MM. D'ille-Gantelmi, membre de l'Institut des Provinces, à Volx ;

De Rochas d'Aiglun, chef de bataillon du génie et membre de plusieurs sociétés savantes, à Grenoble ;

Brès, pharmacien-chimiste, à Riez.

Léon Jacques, vérificateur des Douanes, en retraite, à Entrevaux ;

Tardieu, propriétaire-rentier, à St-Etienne-les-Orgues ;

Savy, docteur en Médecine, à Valensole ;

Florian Valentin, membre de l'Académie Delphinale, à Grenoble ;

Joly, médecin major, à Marseille ;

Tardieu, pharmacien, à Sisteron ;

Maurel Paul, pharmacien, à Entrevaux ;

Pascal, médecin à Forcalquier ;

Guillaume Paul, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap ;

et Honnorat, conducteur des chemins de fer, à Gap, demandaient à être admis comme membres correspondants de la Société.

Heureuse et satisfaite de ce résultat si important, l'assemblée prononça à main levée, l'admission de tous les honorables sus-nommés, aux titres et qualités qu'ils demandaient. Elle vota aussi des nouveaux remercîments à son président d'honneur.

M. Roche lut ensuite une bluette en vers provençeaux sur la feuille morte emportée par le vent.

M. Honnorat lut aussi une notice sur le *Ponocherus dentatus*, petit coléoptère de l'ordre des Kilophages, et parasite de quelques arbres fruitiers. Acte fut donné pour ces deux communications.

Dans la cinquième réunion, tenue le 12 juillet, le Président exposa la demande et proposa l'admission de quatre nouveaux membres titulaires, savoir :

MM. Lieutaud Victor, conservateur de la bibliothèque de la ville de Marseille ;

Frison Noël-François, notaire, à Digne ;

Garcin Odon, avoué, à Digne ;

Gayon Louis, sous-commissaire de Marine, en retraite, à Volonne.

L'assemblée déclara ces quatre honorables, admis comme membres titulaires.

Le Président lut ensuite une lettre de M. Joly, membre correspondant, par laquelle il offrait à la Société un exemplaire de ses ouvrages ayant pour titres :

Description de la Nymphe d'une Ephémérine Palingenea Rœselii, observée pour la première fois sur les bords de la Garonne, en septembre 1868. — 1871.

Observations sur le Prosopistoma. 1876. — Sur la génération vivipare du Cloë Deptera. 1877 — Du premier état du genre Oligonaurea. 1878 — Du Prosopistoma ponctifrons. 1878. — De la Nymphe du genre d'Ephémérines Bœtisca. 1880.

M. de Salve, membre titulaire, offrait pareillement à la Société toutes ses œuvres littéraires publiées de 1862, à 1879. Parmi ces œuvres : Un traité élémentaire d'arithmétique ; Eléments de Géométrie ; Discours prononcés à la distribution des prix des Lycées de Marseille, de Constantinople et d'Alger ; Rapport général sur le progrès de l'enseignement dans l'Afrique, etc , etc.

L'assemblée déclara accepter ces dons avec reconnaissance, et vota des remercîments aux honorables donateurs.

L'ordre du jour de la réunion était la discussion définitive des STATUTS DE LA SOCIÉTÉ. Ces statuts, préparés avec soin par une commission spéciale, furent discutés, article par article, puis votés séparément et enfin approuvés par un vote d'ensemble.

La discussion fut vive et animée, mais cependant toujours

courtoise, chaque membre assistant n'ayant qu'un seul et même désir, la stabilité et le développement de la Société. Le titre primitivement adopté de *Société scientifique et littéraire* fut maintenu, comme embrassant toutes les branches des sciences. Le nombre des membres tant titulaires que correspondants fut déclaré illimité. Le bureau d'administration fut déclaré triennal, avec cette clause pourtant, que, seuls, le trésorier-archiviste et les secrétaires seraient rééligibles à la fin de leur exercice. Il fut décidé encore qu'un règlement d'intérieur serait élaboré et ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ces statuts ayant été publiés en tête du présent bulletin, il est inutile de les reproduire dans cet exposé.

Dans la 6e réunion, tenue le 15 août, furent admis comme membres titulaires ;

MM. Juliany Joseph (fils), négociant, à Manosque ;
Salvan Charles, docteur en Médecine, aux Mées ;
Dieulafait, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences, à Marseille.

Furent admis comme membres correspondants : MM. Louis de Bresc, avocat, membre de l'Académie du Var, à Aups ; et Fruchier Charles, juge de paix à Mezel.

L'assemblée décida ensuite que les Verbaux des séances de 27, 28 et 29 juin 1878, heureusement retrouvés, resteraient annexés aux Verbaux des séances de la présente année 1880.

Elle décida encore que le Bureau adresserait, le plus prochainement possible, à tous les membres sans exception, un diplôme d'agrégation, signé par les membres du Bureau, muni du sceau de la Société, et constatant le jour de l'admission. Le Président fit observer à ce sujet, que les diplômes étaient imprimés et signés, mais qu'on n'avait pas encore reçu le sceau de la Société.

Elle décida en 3e lieu, qu'un exemplaire imprimé des Statuts serait remis à chaque membre.

Enfin en 4e lieu, il fut décidé que le Bureau solliciterait auprès de M. le Préfet, un arrêté portant autorisation de la Société scientifique et littéraire Bas-Alpine.

M. Ollivier donna lecture de la première partie de son mémoire sur l'église de Notre-Dame du Bourg, à Digne. Cette lecture fut écoutée avec grand plaisir.

M. l'abbé Cruvellier déposa une copie de onze lettres adressées à Gassendi, qu'il avait recueillies dans les Archives de l'évêché de Digne. M. l'abbé Feraud se chargea de présenter prochainement un rapport sur ces onze lettres.

Ici se termine le rapport sur tous les actes de la Société scientifique et littéraire. depuis son origine, jusqu'au 30 septembre de cette année 1880. Nous avons suivi pas à pas son développement et ses progrès Le drapeau des sciences et des lettres est donc enfin planté sur le sol généreux des Basses-Alpes : Sous ses plis et à son ombre sont déjà venus se grouper un nombre considérable de nos concitoyens ; ce nombre ne pourra que s'augmenter encore, car la liste des hommes studieux de notre département n'est point épuisée encore. La science agricole, à laquelle la Société entend accorder UNE LARGE PART dans ses travaux, devra nous fournir d'autant plus d'adhérants, que l'Agriculture est presque la seule ressource industrielle des Basses-Alpes. L'ancienne société d'Agriculture n'existe plus, mais elle revivra dans la Société scientifique et littéraire. C'est notre vœu, c'est notre désir.

Depuis la conclusion du présent Rapport, la Société a admis comme membres titulaires,

MM. Autric, chef de bataillon, en retraite, aux Sièyes,
et Plautin, secrétaire de l'Evêché, à Digne.

Comme membres correspondants,

MM. Chantre, conservateur du Musée de Lyon.
Latil (l'abbé), curé à Sigoyer,
et Pons, ancien principal de collège, à Paris.

Digne, le 30 septembre 1880.

Le Président de la Société,
FERAUD.

2e Partie

COMMUNICATIONS FAITES A LA SOCIÉTÉ

Notice de M. l'abbé Feraud, sur quelques plats de Facture Tchèque conservés dans les Basses-Alpes. *(séance du 24 mai.)*

Le département des Basses-Alpes possède de nombreuses richesses archéologiques. Il m'a été donné de signaler dans *l'Histoire, Géographie et Statistique de ce département,* les vénérables débris d'antiquités découverts avant l'année 1860. Mais il en reste beaucoup encore, auxquels on n'avait accordé aucune attention sérieuse, et qui gisent enfouis ou dédaignés. La *Société Scientifique et Littéraire* se doit à elle-même d'encourager l'étude et la recherche de tous les objets d'antiquité que contient le sol de nos Alpes, comme aussi d'accueillir les communications qui lui seront faites par ses correspondants et par tous les hommes studieux.

C'est à ce titre, Messieurs, que je viens appeler votre bienveillante attention sur quelques plats conservés dans les églises de Saint-Etienne-les-Orgues, de Sigonce et de Peyruis. Je dois tout d'abord vous dire que ces plats me furent signalés en 1869, par le docte et érudit conservateur de la Bibliothèque de la ville de Marseille, M. Victor Lieutaud.

L'amour de la science et la recherche de tous les monuments d'Epigraphie néo-latine, Romane et Provençale, avaient amené M. Lieutaud dans nos contrées. Avec un empressement aussi généreux que modeste, il voulut bien me communiquer quelques-unes des découvertes qu'il venait de faire dans l'arrondissement de Forcalquier. « Vous reconnaitrez,

disait-il dans sa lettre du 14 août, que tout cela ne manque pas d'intérêt, et vous ne pourrez vous dispenser d'en faire mention dans une deuxième édition de votre livre si précieux et si intéressant. »

Le premier plat signalé avait été remarqué dans l'église paroissiale de St-Etienne. C'était un plat d'étain, servant aux Marguilliers pour les quêtes dans le lieu saint. Aux yeux du vulgaire, ce plat n'offrait aucune valeur scientifique ni artistique : On avait pu remarquer au fond de ce plat le sujet qui y était représenté, et tout autour une légende réputée indéchiffrable ; mais nul ne s'était demandé ce que signifiait cette légende, de quelle provenance était ce plat, encore moins à quelle date remontait sa fabrication. M. Lieutaud au contraire s'était posé ces trois questions ; il prit un fac-similé exact, s'enquit de l'époque à laquelle remontait la possession de ce plat, et continua ses explorations.

Arrivé à Peyruis, il remarqua un autre plat de même facture, destiné au même usage, portant le même sujet et la même inscription, mieux conservé cependant, non plus en étain, mais en laiton. Il apprit que la paroisse voisine de Sigonce, en possédait un autre tout à fait semblable à celui de Peyruis. Son esprit investigateur sembla surexcité ; il étudie, il cherche une solution aux questions qu'il s'est posées. Après son départ de Peyruis, un autre plat de même facture nous fut signalé par M. l'abbé Rousset, alors curé de ce lieu, et qui voulut bien nous fournir de plus amples détails.

Le sujet que l'on trouve au fond de ces plats, est facilement explicable, c'est la scène de la désobéissance de nos premiers parents dans le Paradis terrestre. Adam et Eve sont représentés debout devant l'arbre de la science du bien et du mal. Entourant l'arbre des replis de son corps, le serpent tentateur apparait mordant une pomme, et la tête tournée du côté d'Eve. La tête du serpent ressemble à une figure humaine portant une couronne. Tout autour du plat, est une légende quatre fois répétée.

Cette légende est ainsi écrite : RÃMEWISЋBI.

Croyant tout d'abord que la légende appartenait à la langue Russe, M. Lieutaud voulut en avoir l'explication fidèle. Il avait pu faire la connaissance d'un ami, russe d'origine, et habitant dans le gouvernement de Tambor et Riazam. Il transmit donc à celui-ci un fac-similé de la légende, et cet ami en référa aux plus savants archéologues de la ville capitale de Saint-Pétersbourg. L'opinion de ces savants fut, que le plat en question avait du être fabriqué dans le pays des *Techeks* ou habitants de la Bohême et Slaves d'origine, et que l'on devait en rapporter la facture au XIVe siècle. Quant à la légende, elle était incontestablement écrite en langue Techque, et elle se composait de trois mots accouplés. Il fallait donc la lire, comme il suit : RÃM, c'est-à-dire l'ennemi, le démon. — EWI, c'est-à-dire d'Eve. — SЋBI, c'est-à-dire a perdu. Ainsi cette inscription signifiait : *L'ennemi d'Eve a perdu* le genre humain, ou bien l'a perdue ; et elle est parfaitement adaptée au sujet représenté au fond du plat.

Cette explication admise, il reste à rechercher si les plats dont nous parlons ont véritablement une origine Techque. Nous l'avons cru un moment, et voici sur quelle donnée nous nous appuyions.

Le sol de notre Provence, comme celui de nos montagnes fut à diverses reprises, dans le cours du XIVe siècle, foulé et piétiné par les troupes bohémiennes. Les chefs de ces troupes avaient bien pu apporter du fond de la Bohême, ces plats servant à leur usage particulier ; puis les offrir ou les échanger contre d'autres objets, avec les seigneurs des divers lieux qu'ils traversaient. Dans la suite des âges, ces mêmes plats dédaignés des nobles châtelains, pouvaient bien avoir été donnés aux églises de leurs résidences, pour servir aux quêtes dans le lieu saint. Cette supposition paraissait d'autant moins invraisemblable, que deux monarques du royaume de Bohême, Jean I et son fils Charles, habi-

tèrent assez longtemps la Provence. Ces deux princes portèrent toujours une grande affection aux français, et vinrent soutenir par leurs armées les droits et la personne des Pontifes Romains, qui avaient établi leur résidence dans la ville d'Avignon.

Jean 1er, élu roi de Bohême en 1309, vicaire de l'empereur en Italie en 1331, s'était fait proclamer roi de ce dernier royaume sur la sollicitation du Pape Jean XXII. En 1333, on le retrouve en Italie pour défendre la Papauté, et, devenu veuf deux ans après, il épouse dans la ville d'Avignon, Béatrix, fille du duc de Bourbon. Charles I, son successeur, fut élevé à la Cour de France, et honora de son amitié et de ses visites le solitaire de Vaucluse, l'immortel Pétrarque. Le séjour et les rapports de ces deux monarques auraient ainsi attiré des nobles Bohêmes jaloux de répandre dans la Provence des monuments de l'industrie de leur pays natal.

Ces considérations ne nous semblent plus suffire à expliquer le grand nombre de plats de même facture que l'on retrouve en tant de lieux divers, mais qu'on n'avait point eu soin de signaler jusqu'à ce jour. Le Musée Calvet d'Avignon en possède deux ; nous en connaissons plus de quatre dans nos Basses-Alpes, et M. l'abbé Guillaume, archiviste, nous a assuré en avoir vu dans beaucoup d'églises des Hautes-Alpes. Nous pensons donc être plus dans le vrai en disant que si ces plats ont une origine Bohême, ils n'en ont pas moins été fabriqués en France dans le XIVe et le XVe siècle.

Il nous reste à ajouter quelques détails sur les plats conservés à Peyruis, l'un dans l'église paroissiale ; l'autre, dans la chapelle de St-Roch réservée à l'usage de la confrérie des pénitents.

Le premier est de forme ronde, et mesure 41 centimètres de diamètre, il est en laiton. Le sujet est fait au repoussé et saillant au fond du plat. L'inscription est pareillement saillante, mais surajoutée à l'épaisseur du plat ; elle est un peu détériorée par l'usage et le frottement. Elle est

quatre fois répétée de la même manière. Elle laisse au fond du plat, un vide de 18 centimètres de diamètre, et c'est dans ce vide qu'est reproduite la scène de la désobéissance de nos premiers parents. On y distingue très bien le fruit de l'arbre, (c'est la pomme traditionnellement admise), ainsi que la forme humaine de la tête du serpent surmontée d'une sorte de couronne. Le sujet, comme nous l'avons dit déjà, est fait au repoussé ; son exécution est assez grossièrement faite.

Le second plat, conservé dans la chapelle de St-Roch, est également en laiton : il a la même forme que le précédent, mais non les mêmes dimensions de grandeur. Celui-ci ne présente point la désobéissance d'Adam et d'Eve ; il n'a dans le fond qu'un simple ornement. Néanmoins on y voit quatre fois reproduite la légende en langue Techque du premier. La légende est ici parfaitement lisible, l'usage du plat étant moins fréquent : mais nous devons faire remarquer une variante dans la 3e et la 4e répétition.

Dans la 3e, le M est accouplé à l'E, et on lit : RĀMEWIKSBI.

Dans la 4e le M est suivi d'un N qui lui est accouplé, et on y lit : RĀMNEWISRBI.

Ces variantes ne proviennent probablement que de l'inadvertence de l'ouvrier, et elles n'altèrent pas la signification générale déjà donnée de la légende.

Comme conclusion pratique de cette notice, j'ajoute, Messieurs, qu'il serait bon qu'on examinât et que l'on conservât avec plus de soin les anciens plats de nos églises. Beaucoup de ces plats portent des sujets divers, et le plus grand nombre une légende circulaire, religieuse ou profane. En en reproduisant avec soin les fac-similé, un travail d'ensemble pourrait être fait, et l'on arriverait surement à connaître l'époque, la facture, et la provenance de ces plats. Bien que généralement ils n'aient aucune grande valeur artistique, ils ne sont pas moins curieux, et il est bon de les conserver comme souvenir des temps passés. Nous voudrions que notre invitation fut entendue par tous les curés et présidents des fabriques, afin de mettre un terme à un trafic qui dépouille trop souvent nos églises des seuls objets curieux qu'elles possèdent.

ESQUISSE

SUR LES FAIENCES DE MOUSTIERS

(LUE DANS LA SÉANCE DU 24 MAI)

L'industrie de la céramique se rattache à l'histoire des temps passés.

Un des premiers besoins de l'homme primitif, tirant son existence et celle des siens, de la chasse et de la pêche, a dû être de conserver les liquides intacts. L'empreinte de son pied sur le sable lui donna probablement, la première idée de former, en modelant la terre, des vases destinés à les contenir,

Les premiers vases sortis de la main de l'ouvrier, avaient l'inconvénient grave de la porosité.

Après de longs tâtonnements, les Arabes découvrirent l'émail stannifère assurant l'imperméabilité par la cuisson et servant de fond aux couleurs vitrifiables.

Dans le courant du seizième siècle, la faïence stannifère se généralisa en France. Nevers d'abord, Strasbourg et Rouen ensuite, produisirent des œuvres remarquables et universellement appréciées.

L'industrie de la *Loza fina* en Espagne et de la *Terraglia* en Italie, florissait depuis longtemps dans ces deux contrées, lorsqu'elle fut portée au plus haut degré de perfection en France, par l'illustre Bernard de Palissy. (1539-1575). Ses œuvres admirables montrèrent ce que peut un ouvrier de génie qui fut chimiste, sculpteur, peintre et écrivain autant que potier.

Les splendides poteries connues sous le nom de faïences de Henri II, produites vers la même époque dans le Poitou, excitèrent également l'admiration des artistes étrangers.

Ce n'est pas sans émotion et sans respect que nous avons admiré, au Louvre et à l'Hôtel de Cluny, des faïences françaises qui ne le cèdent en rien aux plus belles majoliques italiennes.

Vers le commencement du dix-septième siècle, les premières fabriques de poterie furent établies dans le midi de la France. S'appliquant d'abord à la satisfaction des besoins les plus vulgaires, elles marchèrent d'année en année, vers la perfection artistique, dans la création des objets les plus délicats.

Marseille et Moustiers luttèrent glorieusement pour la prééminence de leurs œuvres. Varages, Apt, Avignon, Montpellier et diverses autres localités recueillirent de cette industrie, des profits et de la réputation.

La Provence, foyer des lettres et des arts dès le moyen âge, avait reçu la glorieuse mission de transmettre à la France, la civilisation de la Grèce et de l'Italie.

La Provence remplit cette tâche avec d'autant plus de succès et d'autorité, qu'elle parlait une langue riche, souple et harmonieuse.

Tout ce qui touche à la gloire et au noble passé de la Provence, doit être pieusement recueilli par ses enfants.
Mu par ce sentiment, nous examinerons dans une courte étude, les diverses phases de l'industrie céramique de Moustiers, en suivant la division adoptée par M. Charles Davillier, dans son traité sur les faïences du midi de la France.

PREMIERE PERIODE

La famille Clérici, dont deux membres acquirent une véritable illustration, existait déjà à Moustiers, en 1632, d'après les actes de l'état civil. Les Clérici comptaient parmi eux, à cette époque, un artiste faïencier.

On a fait à ce sujet, un rapprochement digne d'intérêt.

En vertu de lettres patentes accordées par Louis XIII en 1640, un certain Antoine Clérici, *ouvrier en terre sigillée*, établit à Fontainebleau, une verrerie et une faïencerie dont les produits étaient très appréciés.

Le nom du même Antoine Clérici ou *Clérissi*, paraît en 1660 et 1664, sur les registres de l'état civil de Moustiers. Peut-être que l'artiste de Fontainebleau était venu se fixer dans son pays, après avoir acquis l'aisance et la considération.

En 1697, d'après un plat fait et signé à Marseille, un faïencier nommé A. Clérissi, fabriquait à St-Jean du désert, près de cette ville.

En 1704, un autre Antoine Clérici, peut-être le descendant du verrier de Fontainebleau, figure dans l'acte de baptême de son fils, *Pierre Clérici*, le fameux artiste qui, en 1743, fut anobli par Louis XV, sous le titre de baron de Trévans.

En 1728, à l'âge de 24 ans, Pierre Clérici, fils d'Antoine, succéda à son oncle Pierre Clérici, décédé cette année là, à l'âge de 76 ans, après avoir géré sa faïencerie, pendant 42 ans, depuis 1686 jusqu'à sa mort.

Le second Pierre Clérici reçut donc, après quinze ans de travail, des mains de Louis XV, une récompense due en partie aux longs et glorieux travaux de son oncle et prédécesseur.

L'industrie céramique de Moustiers prit son plein développement après les ordonnances somptuaires de 1672 et de 1689 qui restreignirent l'usage de la vaisselle d'argent. Cette industrie atteignit à Moustiers, un haut degré de perfection, grâce au talent et à la direction des deux Pierre Clérici,

Procédons le plus brièvement possible, à l'examen des principaux produits du premier de ces deux artistes.

Un plat remarquable, peint en bleu, acquis par M. Charles Davillier et representant une chasse à l'ours, d'après *Tempesta*, peintre italien, est signé de cette manière : *G. Viry à Moustiers, chez Cléricy*.

Le nom de *Gaspard Viry*, peintre, figurait à l'état civil de Moustiers en 1698, et la perfection de ce plat démontrerait jusqu'à un certain point, que la fabrique Clérici était à cette époque, en plein développement.

Outre les grands plats ronds ou ovales reproduisant des sujets de chasse tirés des œuvres de *Tempesta*, on peut citer des vases à panse très renflée, représentant des scènes mythologiques empruntées à *Franz Floris*, que ses compatriotes avaient surnommé le *Raphaël des Flandres*.

Des plateaux à bords découpés à jour, avec un bourrelet au milieu, et ornés de dessins bleus, doivent être comptés au nombre des premières faïences du premier Pierre Clérici.

Il faisait également des vases de pharmacie à anses de serpents, des fontaines, des vases de jardin et d'autres objets d'assez grande dimension.

La peinture de ces faïences est d'un beau bleu et d'une remarquable harmonie de tons. Quoique légèrement bleuâtre, l'émail en est cependant très pur.

Ces divers produits ne portent ni marques ni signatures, sauf de rares exceptions, et l'on peut s'expliquer, dès lors, l'erreur de certains écrivains qui les ont attribués, les uns aux fabriques de Rouen et de St-Cloud, les autres, à la fabrique de Marseille.

DEUXIÈME PERIODE

Le commencement de la seconde période peut être fixé à l'époque où Pierre Clérici mourut, laissant ses dessins et ses procédés à Pierre Clérici, son neveu (1728).

Les pièces produites par ce dernier sont décorées également en bleu, mais dans le style moins sérieux de *Bérain*, de Boulle, de *Toro* et de *Bernard Sicard*. Le dessin devenait moins sobre, mais plus délicat et plus soigné. Des armoiries, des personnages de l'époque, des bouquets de fleurs, des oiseaux, des amours, des satyres et des nymphes, forment les principaux sujets de ces compositions dont le coloris suave est une vraie caresse pour le regard.

Les peintres de Moustiers se servaient souvent du *poncis* pour la décoration de leurs faïences. Ce procédé consistait à piquer le dessin sur une feuille de papier qu'on appliquait sur l'objet à décorer et à y marquer le sujet, au moyen de la poudre de charbon dont on couvrait les points piqués.

D'autres faïenceries existaient à cette époque, à côté de celle de Clérici, et notamment celle de Pol Roux, déjà maître faïencier en 1727, d'après un acte des archives de Moustiers.

Le second Pierre Clérici a-t-il produit, après avoir, comme son oncle, rallié tous les suffrages avec ses camaïeux bleus, des faïences polychromes ? Le fait est probable, d'après M. Charles Davillier, et l'affirmative serait certaine, d'après M. l'abbé Feraud qui enseigne, dans son histoire des Basses-Alpes, que le service commandé en 1745, par Madame de Pompadour et dont le prix s'éleva à 10,000 livres, était en faïence décorée de diverses couleurs.

Au moment où Clérici atteignait à la gloire et à l'anoblis-

sement, un rival redoutable se levait devant lui, pour disputer les palmes qui jusqu'alors avaient été son partage.

Joseph Oléry, venu d'Italie, ont dit les uns, Provençal d'après les autres, établit une fabrique rivale qui fonctionnait en 1745, d'après une mention sur les registres de l'état civil, du décès de Marie Oléry, fille de Joseph, *maître fabriquant en faïence. (Sic).*

Peu après cette époque, Pierre Clérici, riche et honoré, céda sa fabrique à Joseph Fouque et fut pourvu lui-même le 11 août 1747, en sa qualité de seigneur de Trévans et de St-Martin-d'Alignosc, d'un office de secrétaire du roi près le parlement de Provence.

Oléry n'a point, comme les Clérici, tenu son nom caché. Il a beaucoup produit et tout signé d'une marque uniforme, mais accompagnée très souvent, de différents caractères. Cette marque consiste dans un L majuscule traversé par un O.

Pour appeler à lui le succès et réaliser des bénéfices, Oléry essaya d'une nouvelle décoration. Sans renoncer au camaïeu bleu que les Clérici avaient presque uniquement adopté, il se livra résolument à la peinture polychrome dont il avait appris les procédés, pendant son séjour en Espagne. Le brun, le jaune orangé, le jaune citron, le vert, le violet furent prodigués sur une très grande quantité de plats, d'assiettes, d'écuelles, de porte-fleurs dits bouquetiers, de tableaux, de gourdes, de sucriers, de plateaux, de briques décoratives, et d'autres objets de dimension relativement petite. Il encadra dans d'épaisses guirlandes de fleurs et de fruits, divers sujets mythologiques, des amours, des oiseaux, des sujets chinois, des grotesques. Nous avons quelquefois remarqué sur des tapisseries de papier, la reproduction des guirlandes d'Oléry, devenues classiques par leur nombre et la délicatesse de leur exécution.

On peut accuser cet artiste d'avoir délaissé la reproduction des maîtres, mais ses partisans pourraient répondre

avec succès, qu'il a créé plus que les Clérici et que ses œuvres sont, en général, originales. Un émail pur et laiteux, la variété des couleurs, fondues, noyées avec le faire le plus délicat, rachètent, d'un autre côté, les négligences de dessin qu'on pourrait parfois reprocher à Oléry, même dans les meilleures années de sa fabrication.

Les succès de ce maître lui suscitèrent de nombreux concurrents. Obligé de lutter et de beaucoup produire, Oléry vit baisser la valeur artistique de ses produits. La pureté de l'émail persistait, mais les peintures perdaient de leur valeur et la pâte devenait plus grossière.

A une époque qui n'a pu être fixée, Oléry mourut pauvre et fou, d'après la tradition. Son nom est resté, mais ses œuvres sont inférieures pour le sérieux de la forme, la sévérité et la sobriété du dessin, à celles des Clérici.

En 1795, le fils de Joseph Oléry mourut simple *peintre en faïence*.

Pour consacrer en termes dignes d'eux, la mémoire des Clérici et d'Oléry, nous reproduirons ici deux strophes d'un poème, immortel comme celui de *Mireille*, dans lesquelles *Mistral* a évoqué le souvenir de ces émailleurs célèbres.

On lit dans le onzième chant de *Calendaù*, page 450 :

Mai la taulado se miraio
Dins lou vernis de la terraio ;
Se poudié, vous dirai, rèn vèire de plus beù.
Dous Mousteiren, artisto léri,
De milo flous et refoulèri
N'avien ourna l'esmaut, : Oulèri
Que pèr acoulouri l'argelo èro un flambèu ;

E l'autre, lou famous Clerici,
Rivau de l'agenés Palissi.
Ressourtien li trelus qué soun four avié cué.
Coumo li veno blavinello
Souto la pèu di pichounello ;
E chasco assieto blanquinello
Èro uno miniaturo à vous prene pèr l'iué !

Faisons connaître maintenant, les noms des principaux faïenciers qui ont également contribué à la prospérité et à l'éclat de la petite ville de Moustiers.

Fouque, Achard, Féraud, Thion, Chaudon, Berbegier, Bondil, Cambon et Antelmy, Ferrat frères, Guichard, Laugier et Chaix, Mille, Pelloquin et Berger, Isnard et Féraud, Barbaroux, Fournier, Allard etc., etc.

Voici en peu de mots et à titre d'appendice, la description de quelques faïences de Moustiers.

Dans le village de Quinson, chez d'honorables descendants de la famille Fouque, on peut admirer quelques tableaux en faïence, signés de ce nom, qui ne le cèdent en rien aux produits d'Oléry, pour l'émail et le dessin.

On voyait encore, il y a quelques années, à Peyruis, chez M. Borrély, un Christ en croix se détachant en relief, sur un grand médaillon. Le corps du Christ, admirable d'expression, est d'un blanc très pur. Le médaillon, d'une hauteur approximative de 90 centimètres, est orné de divers dessins polychromes.

Il nous a été impossible d'assigner une date à cette œuvre sans marque ni signature, et que nous n'aurions pas attribuée à l'école de Moustiers, si son possesseur ne nous avait assuré qu'elle lui vient d'un de ses parents, autrefois faïencier dans cette localité.

N'oublions pas de mentionner ici, quelques spécimens remarquables des œuvres d'Oléry, qui sont en possession de la famille Builly, de Digne.

Nous citerons d'abord une écuelle ravissante de conservation, d'émail et de dessin. Les guirlandes du maître sont là, dans toute leur suavité. Si le contenant pouvait donner sa valeur au contenu, l'eau claire devrait se transformer dans cette écuelle, en bouillon succulent.

Citons ensuite, avec la considération qui lui est due, un objet utile sans contredit, mais des plus vulgaires. Il s'agit

d'un imposant plat à barbe que l'on dirait sorti hier, des mains d'Oléry. Des guirlandes de diverses couleurs, du même style que celles de l'écuelle, et une scène mythologique à plusieurs personnages, en forment la décoration principale. Une grande pureté de dessin, une incomparable blancheur dans l'émail, une vivacité très grande de coloris, ont dû mettre les lys et les roses sur les figures qui se sont rafraîchies dans ce plat.

Nous rattachons à la seconde période, inaugurée par Pierre Clérici neveu, un sucrier qui est en notre possession et qui parait mériter une mention particulière. Cet objet haut de 25 centimètres, se dévissant par le bout supérieur qui est percé de trous, est décoré en bleu. Des bustes de femmes se perdant dans des gaînes, des guirlandes de fleurs, de grâcieux entrelacs, un émail extrêmement pur, en font un objet remarquable. Ce sucrier (ou poudroir) est signé de deux lettres Q et porte le cachet bien déterminé de l'école de Moustiers.

On trouve encore aujourd'hui de nombreuses faïences paraissant être de Moustiers et marquées d'une croix. D'après M. Davillier, cette marque s'appliquait surtout aux faïences de Varages. On expédiait autrefois de grandes quantités de faïences de Moustiers et de Varages, à la foire de Beaucaire, d'où elles allaient se répandre sur tous les points de l'Europe.

A la fin du siècle dernier, les fabriques de poterie diminuèrent de nombre et d'importance. Cet état de choses n'a fait que s'aggraver depuis. La porcelaine a détroné la faïence et cette dernière industrie est bien morte à Moustiers.

Il importerait à la gloire du département, de créer, au chef-lieu, un musée où seraient rassemblées avec un soin pieux, les richesses de toute nature que Dieu nous a données, ainsi que les monuments les plus remarquables de la céramique locale. Les collectionneurs accorderaient, sans doute, à cette œuvre, leurs sympathies et leurs dons

Espérons que cette idée sera réalisée un jour et, pour calmer notre attente, allons visiter, avec l'admiration qui lui est due, l'entassement d'objets d'art que deux peintres, aussi charmants de bonne grâce que distingués par le talent, ont opéré avec une rare perfection de goût, dans leur riante villa de St-Martin. Nous trouverons dans ce ravissant petit musée, de remarquables spécimens de faïences de Moustiers et nous y saluerons même, une œuvre de Bernard de Palissy. Le cadre de ce travail nous arrête. Aussi bien, il serait trop long d'énumérer les merveilles rassemblées là, pour la satisfaction des maîtres, pour l'instruction et le charme des visiteurs.

Nous avons, à l'aide de quelques écrits sur la matière, remué les cendres d'un passé qui ne fut pas sans gloire. Si Moustiers a perdu ses artistes, il a gardé avec la mémoire de ce passé honorable, un aspect profondément poétique et pittoresque. A tous les points de vue, ce coin de terre est digne de l'attention des curieux et des savants. L'église, la vénérable chapelle de Beauvoir, la chaîne qui relie deux immenses rochers, des ponts jetés sur l'abîme, des souterrains, des cascades, des eaux délicieuses autant qu'abondantes, des sites étranges et grâcieux, tout y charme le cœur et retient à jamais les souvenirs.

GORDE,

Membre de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes

félibre mantenèire.

DIGNE

ET SES ENVIRONS

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, ETHNOGRAPHIE

Chapitre Premier.

Topographie. — La ville de Digne, chef-lieu du département des Basses-Alpes, est placée sur l'intersection du 3e degré, 53 minutes, 59 secondes longitude orientale, avec le 44e degré, 5 minutes et 32 secondes latitude septentrionale.

Elle est à 89 kilomètres de distance, ouest, du Puget-Théniers (Alpes-Maritimes) ; à 165 kilomètres de Nice par ce côté ; à 82 kilomètres d'Entrevaux ; à 190 kilomètres, nord-ouest, de Nice par Séranon, Grasse et Vence ; à 207 kilomètres de Nice, par Draguignan ; à 110 kilomètres, nord, de Draguignan (Var), par Castellanne ; à 50 kilomètres de cette dernière ville ; à 84 kilomètres, sud-ouest, de Barcelonnette ; à 165 kilomètres, nord-est, de Marseille (Bouches-du-Rhône), par Septêmes ; à 153 kilomètres par la voie ferrée ; à 140 kilomètres d'Aix ; à 182 kilomètres, est-nord-est, d'Avignon (Vaucluse), par Forcalquier ; à 62 kilomètres de celle-ci ; à 40 kilomètres, sud-est, de Sisteron ; à 116 kilomètres de Gap (Hautes-Alpes) ; enfin à 750 kilomètres, sud-est, de Paris, route ordinaire, et 640 kilomètres par la ligne droite.

Digne est placée à peu près au centre du département, sur la rive gauche de la Bléone, affluent de la Durance, qui coule, plus bas, à 23 kilomètres sud-ouest ; elle est

assise entre deux montagnes fort escarpées, *St-Vincent* au nord-nord-est et *Cousson ou Cosson* au sud. Elle se développe en amphithéâtre au pied d'un troisième massif montueux, presque aussi élevé que les précédents, la *Coulette* ou *Pied-Cocu*, compris entre ces deux dernières, et dont les aiguilles jaunâtres prennent parfois le nom de *Pics de Neuf Heures*. Deux torrents, le *Mardaric* au nord-est et les *Eaux-Chaudes*, grossies du torrent des Dourbes ou de Mouiroués, au sud-est, l'embrassent presque en entier dans leurs cours et se jettent dans la Bléone tout au pied de ses plus inférieures maisons.

Digne ainsi posée en côte, est une petite ville qui n'est pas jolie, mais qui a ce que l'on appelle de la physionomie. Il ne faut pas la regarder trop en détail, ni de trop près; c'est à distance que son aspect plait. Ainsi en se plaçant en face du bassin dont elle occupe une des hauteurs, vers le haut de la montée de Courbons (1), quand on la regarde assise comme une bergère des Alpes qu'elle est, sur sa colline de St-Jérôme, ses pieds baignés par trois cours d'eau, avec son vert boulevard pour ceinture, son évêché et sa cathédrale pour couronne, elle est ainsi vraiment pittoresque et agréable à voir.

Digne est à 594 mètres d'altitude au-dessus du niveau des mers; elle regarde le sud-ouest, direction que suit la Bléone en quittant ses murailles. Sa population est de 6,877 habitants, y compris celle des sections de Gaubert,

---

(1) En face de Digne, sur la rive droite de la Bléone, se déroule par divers étages, la côte ou montagne de Courbons, qui se termine aux sommets de Siron (altitude : 1450 m.) par des points fort accidentés, nus et décharnés; parfois, cultivés, boisés et souvent très pittoresques. C'est cette quatrième montagne qui jointe à celles que nous avons relatées, a fait dire à un méchant commentateur des œuvres de J. César : *Digna, indigna, inter quatuor montes posita, gens agrestis et barbara, spelunca latronum.* Il met ce propos dans la bouche du grand capitaine, mais cette citation est fausse de tout points. César n'a probablement jamais visité Digne, et l'on ne trouve rien de pareil dans ses commentaires ou ses autres écrits.

des Siéyes et de Courbons. L'agglomération dignoise seule ne comprend pas au-delà de 5,740 habitants.

On divisait communément autrefois Digne en trois quartiers, *la tête*, *le pied* et *le mitan*, qui signifie milieu en provençal. A cette distribution de notre localité, que l'on retient encore aujourd'hui, il faut ajouter un quatrième quartier, de nouvelle formation, celui des Fontainiers, sur la rive droite du Mardaric, et dans les anciennes alluvions de la Bléone ; quartier bien bâti, avec jardins charmants. Il ne sera néanmoins jamais bien salubre qu'avec un sérieux drainage. Nous devrions pourtant signaler encore ici *la Boudousque* et *les Epinettes*, au nord-est des Fontainiers, quartier composé d'habitations presque isolées et toutes édifiées, comme les Fontainiers, sur des dépôts de la rivière, au sein de prairies ou de vergers très pittoresques.

Chapitre Deuxième

Ses Rues. — Les principales rues de Digne, dont les noms ont été modifiés par délibération du Conseil municipal du 20 mai 1835, et acceptés par lui, le 9 mai de l'année suivante, sur un projet présenté par le Maire, sont presque toutes parallèles aux deux cours d'eau qui l'enveloppent en grande partie, le Mardaric et les Eaux-Chaudes. Ce sont 1° le *Boulevard Gassendi*, dit quelquefois *Pré de Foire*, (*autrefois Chemin Neuf*), que suit la route nationale n° 100. Belle promenade en ligne droite ; plantée de beaux platanes, ornée d'un château d'eau et d'une gracieuse fontaine à colonne, vers le milieu du Boulevard, au débouché de la rue St Charles ; — 2° Le *Boulevard Thiers* (1) ou du *Collège*, (anciennes *Aires*) ; la rue de Provence, (jadis : *rue du portail de Gaubert*, (2); et celle de la *Préfecture* (*ancienne rue du Barri*

(1) Ainsi nommé maintenant par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 1877 et décision présidentielle du 10 avril 1878.

(2) La porte ou portail de Gaubert se trouvait au débouché des rues des *Chapeliers* et du *traou-d'oou-four* aujourd'hui ; elle était en pierre taillée et défendue par une tour carrée du côté du nord-est, près de là où se trouve maintenant cette descente voûtée, *si sale*, qui aboutit au commencement de la rue du Pied-de-Ville.

ou des *Lices*) (1) qui font suite à celui-ci, en inclinant d'abord vers l'est, puis vers l'est-nord. Ces deux boulevards ou ces rues embrassent le mamelon qui porte la grande partie de la ville. Commençant à la grande fontaine monumentale de l'extrémité nord-est du Boulevard Gassendi, ils se terminent au pont de Barbejas, sur les Eaux-Chaudes, en traversant le cours du Tribunal et la rue des Bains, qui fait suite, *(quartier Paradis).*

Ces dernières rues, de Provence et de la Préfecture, sont bien percées sans être en ligne droite ; avec quelques rectifications, peu importantes, on pourrait les rendre plus agréables au coup d'œil. — 3° Les rues *Jeu-de-Paume*, (ancien quartier des *Gorges*), *Ubac* (2) et *Pied-de-Ville*, presque parallèles au Boulevard-Gassendi, et se faisant suite entre elles, sont étroites et les maisons qui les bordent sont mal entretenues. — 4° La jolie rue St Charles, (autrefois *ruelle de M. Guieu et quartier St Jérôme*), perpendiculaire aux deux dernières qu'elle partage à son extrémité sud-est, est spacieuse, régulière et bien ouverte ; son autre extrémité aboutit au Boulevard-Gassendi, où s'élève la fontaine à colonne. La continuation oblique du côté sud-ouest de St-Charles, de l'autre bord du Boulevard, prend le nom de rue de l'*Abattoir*, rue constamment boueuse et défoncée. — 5° La rue de la *Traverse* (3), qui commence à la Grande Fontaine et finit à la place de l'Évêché, d'où part à l'autre extrémité de cette place, presque à angle droit avec celle-ci, la

---

(1) Barri, signifie rempart, en provencal. Il indique, ici, quelle était la direction des murs de la ville du côté du midi. Le mot Lices, *Palicium*, *licium* par abrev., désigne le lieu destiné aux courses, à cause des pieux fixés comme bornes. Par extension : Boulevards.

(2) *Ubac*, *ubacum*, altération du mot *opacum*, ombragé, frais, indique sa position au nord, peu favorisée par les rayons solaires.

(3) Cette rue s'étendait anciennement depuis la porte de la ville dite *des Durands* jusqu'au faubourg Notre-Dame. Elle avait près de huit cents pas de long, et cotoyait le bas de la Montagne de *Pied-Cocu*, qu'elle coupait pour ainsi dire, d'où : Rue Traverse (Gassendi, Notice sur l'église de Digne, chap. II, p. 19).

rue de la *Mère-de-Dieu* (ancien quartier *Paradis* et *Soleille-bœuf*), qui aboutit à la rue des Bains. Ces rues sont régulières, mais bien étroites, et les maisons qui les bordent sont en partie désertes et presque en ruines. — 6° Restent à nommer, à l'intérieur, les rues *Capitoul* (ancienne rue *Capitoul* et quartier *Jeu-de-Paume*) (1) que l'on a depuis peu (1875-1877) raisonnablement modifié; la rue de la *Mairie*, en partie étroite, impossible, et l'autre, fort exigue encore ; les rues des *Chapeliers* (jadis partie rue des *Serruriers*, celle de l'ouest, partie rue des *Chapeliers* celle de l'est), *Juiverie* (2), *Traou-d'oou-Four*, du *Figuier*, les rues *Haute et Basse*, de la *Prison*, etc., etc., qui se trouvent toutes dans le vieux quartier du *Rochas* (3), autour de la prison (autrefois Château de l'évêque), affreusement percées, étroites et d'une saleté dégoutante ; la rue de l'*Hopital*, oblique à celle de la Traverse d'où elle émane, désespérante d'ordures et cause d'insalubrité pour l'établissement hospitalier qu'elle touche. Elle se termine au cours des Arès, ou place Gassendi. Les rues de l'*Oratoire* et de *Pied-Cocu*, d'un ardu impossible et 'célèbres seulement pour avoir abrité entre elles le vénérable et immortel évêque, Mgr Miollis. La rue St Michel, qui descend de celle de la Mairie sur la place Gassendi, étroite et de difficile accès, souvent dangereuse par la glace ou son pavé glissant. — 7° N'oublions pas dans notre nomenclature, la rue des *Fontainiers*, hors l'ancienne ville, au centre des bâtiments que l'on a construit tout récemment sur la rive droite du Mardaric. Elle présente un excellent alignement et les maisons qui la bordent sont de bonne apparence, propres et fort régulièrement bâties, avec gracieux jardins. — 8° La rue *Prète-à-Partir*,

(1) *Capitoul*, en provençal, désigne *chapitre*. Lieu où se tenaient les chanoines assemblés, l'endroit de leurs réunions.

(2). Autrefois partie de la rue des *prisons*. Il y avait jadis beaucoup de Juifs, à Digne ; un quartier leur était assigné, c'était celui qui porte encore leur nom.

(3) *Rouchas*, en provençal, est un augmentatif de *rocca* ou *rocha* ; il signifie grosse pierre, gros rocher. Ce nom indique sa nature topographique.

(un nom prédestiné, la Bléone n'est pas loin), coupe à angle droit le bas de cette dernière ; elle est très mal entretenue et son alignement mal gardé.

En somme les anciennes rues de Digne sont sâles, mal nettoyées, laissant échapper en certains endroits des émanations méphitiques ; elles sont tortueuses et étroites malgré les efforts que fait la municipalité dignoise pour les rectifier. Elles sont d'ailleurs la conséquence forcée de la destination première de la ville. Bornés par des remparts, les habitants toujours de plus en plus nombreux, se resserraient entre eux, limités par l'espace, et ne laissaient plus que les passages stricts pour circuler, sans tenir compte des alignements.

Les nouvelles rues sont assez spacieuses, régulièrement percées et déjà bordées en partie de jolis trottoirs.

Chapitre Troisième

Ses Places. — En comptant bien il y a en tout à Digne neuf places, mais le plus grand nombre ne figure que de nom. La principale est celle des *Arets* ou *Cours des Arets* ou de *Gassendi* (1). Elle est de forme rectangulaire, bien ombra-

---

(1) Anciennement quartier des Gorges, ainsi dit des gargouilles (*gouergeas* en Provençal), ou chenaux du moulin de l'Hôpital, qui existe toujours. Le mot *Arets* vient du latin : *Aries*, bélier. Peu avant la révolution de 1789, un entrepreneur de la boucherie vendit de la viande de bélier, contrairement aux conventions ; il fut pris en flagrant délit et condamné à une amende de 600 francs. Le Conseil Municipal affecta cette somme à la construction d'une muraille au-dessous de la maison qui naguère appartenait à M. Suillet, habitée depuis longtemps par les Receveurs généraux, et qui est aujourd'hui à Madame veuve Gassend. Le mur fut construit un peu plus bas que là où il était primitivement ; on applanit ensuite le terrain, et l'on convint, pour mémoire du fait, que l'endroit s'appellerait : Cours des Arets. Ce mur devint la base de la construction architecturale du Château-d'Eau édifié en 1851 et qui est encore aujourd'hui tel que lorsqu'on posa la statue de Gassendi sur le socle que nous voyons.

gée et suffisamment spacieuse pour Digne. Elle est bien avec ses deux jets d'eau et ses vasques, avec ses balustrades à jour en pierre taillée, avec sa belle statue de l'illustre philosophe, dont nous parlerons plus loin, avec cet escalier à double développement qui embrasse le socle en granit du célèbre Gassendi. — Vient ensuite par importance, celle du *Tampinet,* à l'ouest de la ville, de forme triangulaire, entre le Mardaric, la Bléone et quelques maisons du Boulevard Gassendi. Elle est peu ombragée, mais elle aurait pu être plus spacieuse, plus agréable, et servir de vrai champ de manœuvre à nos soldats, si, en 1866 et 1867, on avait fermé de son côté (rive gauche) les deux arches du Grand-Pont que l'on a supprimé du côté opposé. — La place *Neuve,* parfois dénommée *Place aux Herbes,* est située entre l'extrémité sud de la rue Capitoul, ouest de la rue de la Mairie et est du petit escalier qui conduit à la cathédrale. Elle est irrégulière et petite ; cependant elle a pris un aspect plus agréable depuis l'élargissement de la rue Capitoul (1875 et 1877), où s'élève maintenant à côté d'elle, une petite halle couverte avec gracieuse fontaine sous un arc percé à jour. — La *Place du Mitan,* non loin de la précédente, au midi de la ville, établie sur l'emplacement d'anciennes maisons, démolies de 1846 à 1860 pour dégager l'accès de la cathédrale, est cotoyée, au midi, par la rue de la Préfecture ; un petit pâté de maisons la sépare de la place Neuve. Elle est rectangulaire (58 mètres sur 27) agréable et ombragée. Il serait à desirer que l'on donnât un peu plus de soins aux platanes du nord. La fontaine avec sujet en fonte et son lavoir couvert, étriqués tous deux, sont ridicules de petitesse et de conception. C'est à l'angle est-inférieur que se trouvait le *Portalet,* ou petite porte, en face de laquelle se trouvait le palais du Juge royal dont parle Gassendi. — La place de la *Mairie,* au nord-est de la précédente, fait presque suite à celle-là; posée devant ce qu'on appelle ici l'Hôtel de Ville, elle n'a

de vrai que le nom. C'est un petit espace rectangulaire (22 mètres sur 7) en pente et mal pavé. — Non loin de celle ci, toujours au nord-est, se trouve la place de l'*Evêché*. Elle portait jadis le nom de *Rue des Durands* à cause de la porte des *Durands* ou de la *Traverse* qui se trouvait à son extrémité nord-est. Cette dénomination, nous dit Gassendi (1) lui venait du long séjour qu'une ancienne et illustre famille de ce nom fit sur cette place et non loin de la porte. C'est plutôt une rue qu'une place ; elle ne présente rien de saillant sinon qu'elle était bordée autrefois par les maisons les plus notables de Digne. L'Hôtel de l'évêché occupe, au nord-est, une partie de sa longueur. — Citons encore, pour mémoire, les petites places *Paradis*, presque à l'extrémité de la rue Mère-de-Dieu, isolée, déserte comme son quartier ; le *Placet*, au cœur du *Rouchas* : son appellation diminutive indique ce qu'il est : place irrégulière, exigue et peu entretenue ; enfin la *Grenette*, entre la place de la Mairie et du Mitan, moins importante encore que la précédente et qui ne mérite certainement pas le nom de place.

Chapitre Quatrième

Ses Monuments. — Les monuments, à Digne, ne sont ni nombreux, ni remarquables, ceux surtout que l'on est convenu d'appeler ainsi, soit par leur cachet artistique, par leur caractère, soit par le style et le fini de leur exécution. Nous en signalerons cependant quelques-uns, malgré leurs défectuosités, ne serait-ce que pour le seul motif de ne rien omettre de ce qu'il y a de notable dans notre ville.

1° La *Cathédrale*. — Cet édifice est situé sur une terrasse formée par la colline St-Charles, entre la Prison à l'ouest

(1) Gassendi, notice sur Digne, P. 16; éd. 1845.

et un pâté de maisons, qui la sépare de la rue Capitoul, à l'est. Sa grande façade regarde le midi. Simple chapelle de l'évêché d'abord, au X[e] et à la fin du XI[e] siècles, sous le vocable de St Jérôme, elle fut reprise en masse en 1490, sous l'épiscopat d'Antoine Guiramand (1) et terminée vers 1500. Elle ne fut en possession du siège épiscopal et du corps capitulaire qu'en 1591, époque où l'office divin fut transféré de N.-D du Bourg dans la nouvelle cathédrale. On la restaura de 1846 à 1862. On refit alors toute la façade que l'on avança d'une travée. On en abaissa tout le sol de deux mètres, en empruntant la crypte du sous-sol et en évacuant les débris funèbres de tant de générations dignoises à N.-D. du Bourg. On construisit en même temps l'escalier monumental que nous voyons aujourd'hui, avec ses développements multiples. Mais cet œuvre, comme la façade, sont encore masqués, aux quatre cinquièmes, par un pâté notable de maisons (2) et l'ensemble du monument n'a ni perspective alors, par défaut de dégagement, ni grâce, ni coup d'œil. Ainsi établie la cathédrale reste toujours comme une grande masse de pierres, sans air, sans majesté, sans carractère. Tous les styles semblent s'être confondus à plaisir, pour produire une œuvre sans harmonie. La façade, style de la fin du XII[e] siècle, vers laquelle on arrive par le grand escalier dont nous venons de parler, offre au visiteur une belle rosace, mais bien massive, reproduction du grand portail de Chartres, et un grand porche ogival, dont le tympan sculpté, représente le

---

(1) L'Évêque Antoine de Guiramand, originaire de Faucon de Barcelonnette, où sa famille habitait encore durant son épiscopat, traita pour la construction de la nouvelle Cathédrale, avec un sien compatriote, maçon; Antoine Bourillon ou Brollion moyennant la somme de 6, 900 florins, soit, en notre monnaie environ 30, 000 francs.

(2) Ce sont les maisons de MM. Frison Gustave, D'Yvollet, De Baucouse et Marcellin.

Christ et les quatre animaux symboliques, et au-dessous St-Jérôme. Sur les linteaux des deux portes latérales, car la cathédrale a un vaisseau principal et deux nefs latérales, l'on remarque, à gauche, l'apparition du Christ glorieux devant lequel sont prosternées les saintes femmes. A droite le Christ encore, mais en croix ; Marie et Magdelaine et deux anges, adorant, sont au pied de celle-ci. Ce travail est sans goût, grossier et privé de tout cachet sculptural; il heurte toutes les traditions de l'art, qui choisit toujours, pour le linteau gauche, une légende de la vie du Saint auquel est dédié le monument. L'intérieur de la cathédrale se compose d'une grande nef ogivale; les deux nefs latérales sont du même style; un rang de quatre colonnes lourdes, massives et sans art les sépare de la grande nef. Les deux du côté de l'entrée sont seules ornées de quatre gros boudins saillants, à angle droit, supportant des colonnettes qui vont se confondre dans les hauteurs de la voûte principale. Les trois fenêtres absidales sont garnies d'assez jolis vitraux. Les deux bas côtés des nefs latérales servent de chapelles. Les voûtes et les colonnes sont bariolées de toutes les couleurs ; on remarque dans ces grossières et affreuses peintures des animaux symboliques comme ceux dont parle l'apocalypse. Le clocher est formé d'une vieille tour surmontée d'une cage en fer qui porte la cloche de l'horloge. Il a été plusieurs fois atteint par la foudre, et notamment en juin 1859 et le 22 juin 1874. La cathédrale renferme : 1° Une statue en marbre blanc de St Vincent de Paul, par Dalmas (1869), résultat d'un échange malheureux d'une belle copie du beau tableau de la communion de St Jérôme de Dominique Zampieri, élève des Carrache, dit le Dominiquin. 2° Une statue tumulaire de l'évêque Antoine Capissuchi de Bologne. 3° Une belle assomption, envoyée de Paris, en 1828 ; 4° De belles orgues, dont le buffet est fort élégant.

2° La Prison. — A l'ouest de la cathédrale et presque contre elle, se trouve la *Prison*. Ce n'est certainement pas

comme monument que nous la mentionnons ici : elle n'est ni belle de construction architecturale, ni d'imposante et riche édification ; ce n'est qu'une habitation simple, sur un rocher, dominant la vieille ville qu'elle a commandé dès le XI[e] siècle et presque jusqu'à nos jours ; C'est seulement à titre de simple et vieux souvenir que nous parlons ici de la *Prison*, et pour relater, en quelques lignes, le role important que ce lieu a joué dans l'histoire de Digne.

Les invasions des 9 et 10[e] siècles avaient ruiné en partie la vieille ville romaine, *celle du Bourg*, celle que l'on nomme communément : Notre-Dame, où l'on retrouve encore au XII[e] siècle, les restes de l'organisation municipale romaine, *la Curie*, son municipe et ses consuls. Les guerres incessantes de cette malheureuse époque finirent par pousser les habitants du Bourg à chercher un refuge, un abri, un point facile à défendre contre les perpétuelles agressions, dont ils étaient toujours les victimes. La colline St-Charles est peu distante ; l'évêque d'abord s'y porte, et au sommet, dans un *Castrum episcopale*, dans un *Fortalitium episcopale* bien ménagé. Les Suzerains, ils le devenaient, s'ils ne l'étaient déjà, l'y suivent, attirés certainement par des libéralités promises par celui-là pour les amener à s'établir à son entour, peut-être aussi pour se mettre eux-mêmes en sureté. Une enceinte s'élève peu après, et la ville féodale, la ville du *Rouchas*, qui dût long-temps obéir à ses Évêques, s'édifie rapidement, les temps l'exigaient. C'est vers la fin du XI[e] siècle et au commencement du XII[e] que nous retrouvons déjà cette organisation où nos évêques se trouvent investis de la puissance féodale (1) ; elle dura presque jusqu'en 1789.

(1) F. Guichard, Histoire sur le Cominalat dans la ville de Digne, T. I. p. 5 et *passim*. . . , *et alias*.

— DIGNE. — TYP. VIAL. — *Le gérant : S. CHAILLAN.*

25 Mars 1881 1re année N° 2

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

De la Société Scientifique et Littéraire de Digne

AUTORISATION PRÉFECTORALE.

Nous, Préfet des Basses-Alpes,

Vu la demande formée par divers habitants de la commune de Digne tendant à obtenir l'autorisation de fonder dans cette localité, une société dénommée *Société Scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

Vu le projet des statuts et la liste des membres qui doivent composer cette réunion ;

Vu les décrets du 25 mars 1852, l'art. 291 du code pénal et la loi du 10 avril 1834 ;

Vu l'avis de M. le Maire de Digne ;

ARRÊTONS:

ART. 1er. — La Société dont il s'agit est autorisée à se constituer définitivement sous la dénomination de *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes ;*

ART. 2e — Les statuts sont approuvés. Il n'y sera introduit aucun changement qui n'ait été préalablement autorisé par nous.

ART. 3e. — On se conformera pour l'ouverture et la fermeture des réunions de cette société, aux règlements sur les lieux publics de la commune.

ART. 4e — Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Maire de Digne chargé d'en assurer l'exécution.

Fait à Digne, le 18 octobre 1880.

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
EUG. FEBVRE.

1re PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL *(suite)*

La Société s'est réunie pour la 7me fois le 4 octobre. M. de Berluc-Perussis, son président d'honneur, a bien voulu se joindre à elle, à cette occasion ; sa visite a été saluée par M. l'abbé Feraud, dans une pièce de bienvenue en vers provençaux qui a été fort applaudie par les assistants.

M. de Berluc a remercié avec effusion de l'accueil dont il était l'objet, en l'attribuant à l'excellent esprit qui s'était manifesté, dans tous les temps, parmi les bonnes populations des Alpes. Il a rappelé à ce sujet les rôles qu'avaient successivement joués dans les lices académiques de la Provence, les troubadours de Florieye, sous la présidence de Jauffret du Luc ; le roi Robert à Aix, en 1620 ; le marquis d'Oraison à Arles, vers 1622 ; le duc de Brancas, baron de Céreste, à Apt, en 1647 ; Conrad, parmi les Emulateurs à Avignon ; M. de Vachères à Aix ; M. de Barrême à Marseille ; le chanoine Aymar à Forcalquier, en 1716 ; la dame de Lincel à Arles en 1757 ; la dame de Valbelle, à l'académie française, et plus particulièrement une société littéraire, qui au témoignage de l'historien Henry, existait à Barcelonnette, en 1810. Il a conclu de ces souvenirs que bien de vaillants champions avaient préludé à l'association naissante et préparé ses succès par les prestiges de leurs savants travaux.

M. l'abbé Feraud, président du bureau, a dépouillé la correspondance, et, sur sa proposition, la Société a admis au nombre de ses membres titulaires, MM. Autric, chef d'escadron en retraite, aux Sièyes, et l'abbé Latil, curé à Sigoyer, et comme membres correspondants, MM. Chantre, conservateur du musée de Lyon, et Pons, ancien principal de collège.

M. Guillaume archiviste départemental à Gap, qui assistait à la séance comme membre correspondant de la Société

a donné lecture d'une charte en langue provençale du XIVe siècle, relative à une église du diocèse de Sisteron. Il a promis sur la demande qui lui a été faite, d'en envoyer une copie littérale pour les archives de la Société, et, en attendant, il a déposé sur le bureau, trois brochures par lui publiées dont l'une, les premières fortifications d'Embrun; l'autre, sur les richesses épigraphiques du musée de Gap et la dernière, sur le dialecte qui était en usage pendant le XVe siècle dans le mandement de Savine. L'assemblée a jugé très intéressant de rattacher les renseignements contenus dans ces publications, aux matériaux de l'histoire de la Haute-Provence : aussi en a-t-elle témoigné sa vive reconnaissance à l'auteur.

M. Lieutaud, conservateur de la bibliothèque publique de Marseille a entretenu l'assemblée d'une inscription découverte à Peyruis ; il a distribué aux assistants des exemplaires d'un estampage qu'il en avait fait lui-même, en attendant qu'il puisse donner une explication complète du sujet dont il fait une étude minutieuse.

M. Guillaume a parlé aussi, à cette occasion, d'une inscription hébraïque, par lui trouvée sur un bloc de pierre, à Serres; et sur le spécimen qu'il en a montré, M. Lieutaud, en a déchiffré, séance tenante, la signification qui serait : Rabbi Joseph Bar (fils de) Nathan ; qu'il soit loué ! en l'année.... A ce propos, M. Lieutaud, a ajouté qu'une charte provençale écrite en caractères hébraïques avait été tirée des archives de Manosque, et envoyée par Damase Arbaud, au comité des sociétés savantes de Paris qui ne l'aurait pas réintégrée.

M. le docteur Ollivier a repris la lecture de son mémoire sur l'église de Notre-Dame-du-Bourg à Digne, en la partie des fresques du XVe siècle qui représentent le ciel et l'enfer.

M. Feraud a lu un commentaire sur les onze lettres inédites de la correspondance de Gassendi.

M. de Berluc Perussis a demandé d'être nommé membre titulaire, afin de resserrer le lien de cordialité qui l'attache à la Société. Quelques objections ayant été formu-

lées sur ce que cette demande pourrait avoir été inspirée par un sentiment de délicatesse excessif ; M. de Berluc a insisté, et l'assemblée a regardé alors comme un devoir de haute déférence de satisfaire à son désir.

Il avait été proposé entre-temps d'aller visiter en corps la bibliothèque publique. L'assemblée a profité des dernières clartés du jour pour se rendre dans cet établissement dont le conservateur, M. Courtalon, lui a fait les honneurs avec l'empressement le plus courtois. Elle a loué la bonne tenue des collections qui y sont rangées et cataloguées dans un ordre parfait ; elle y a examiné avec un intérêt particulier deux inscriptions lapidaires qui avaient été recueillies dans la vallée de Barcelonnette, et dont M. le docteur Ollivier a généreusement fait don à la bibliothèque. L'une et l'autre avaient été dessinées et publiées par Henry. M. Lieutaud a tenu à son tour, à les estamper sous les yeux des visiteurs, non plus pour les faire connaître, mais pour familiariser chacun avec le facile procédé qu'il emploie pour sauver de l'oubli les vestiges des antiques que le hasard peut faire mettre à jour, dans le sol des Alpes.

Le lendemain, 5 octobre, la séance a été reprise, et M. de Berluc, président d'honneur, a communiqué à l'assemblée un travail fort remarquable de M. Tamisey de la Roque sur la vie de Gassendi, dans lequel est reproduite l'oraison funèbre prononcée par N. Taxil, et l'on trouve de plus un commentaire sur les onze lettres trouvées à Digne. Il en a fait ressortir l'intérêt, pour que la société juge dans quelle mesure il pourrait convenir d'insérer lesdits documents dans son bulletin.

M. Cruvellier a lui aussi, déposé sur le bureau, un volume in 4° relié en parchemin et contenant des travaux autographes de Gassendi.

La première partie de ces manuscrits a pour titre : *Præpositi ecclesiæ diniensis quorum nomina hactenus innotuerunt.* Elle contient 13 grandes pages ; c'est une liste nominative et biographique des 25 prévôts qui avaient précédé l'auteur, à partir de juillet 1179.

La dernière partie, de 120 pages, a pour objet la des-

cription, en 8 chapitres, d'un nombre considérable de titres et documents *tels*, y est-il dit, *qu'il a été possible de les recouvrer, après la vente et le bruslement qui en a esté fait, le 15 avril 1634*. Ces titres et documents concernent : — la juridiction du Bourg ; — les droits de directe, de lodz, de retention du Bourg ; — les fonds et domaines de la prévôté ; — les censives et pensions de la prévôté ; — la prééminence du prévôt dans l'église et le chapitre de Digne ; — les droits de Digne, tels que passage et pulvérage, avérage, foires, salins, cosse, mouture, banquage, rève sur le vin, dîmes, etc. ; — le procès relatif à la destruction des pièces et titres qui avaient été vendus ; — enfin, une analyse des vieux inventaires et mémoires relatifs à ces divers documents.

Entre ces deux parties du volume, a été intercallé, dans un but de préservation, un registre de même format contenant la relation chronologique des actes juridiques des officiers du prévôt du Bourg, des années 1337 et 1338. Ce registre, manuscrit aussi, est composé de 220 pages.

A cette importante communication, M. Cruvellier a ajouté le résumé d'un mémoire en préparation sur la prévôté de St-Jacques de Barrême, sur son origine qui paraît remonter au IXe siècle, et sur ses titulaires au nombre desquels Bouche, que le pays compte avec orgueil parmi ses plus éminents historiens : ce mémoire est appuyé sur des documents inédits. L'autenr a promis d'offrir à la Société ce mémoire extrait lui-même d'une histoire de Barrême à laquelle il emploie ses veilles.

L'assemblée a écouté avec une attention soutenue, tout ce que M Cruvellier a dit sur ces sujets dans lesquels elle s'est plue à voir des lumières nouvelles, pour éclaircir des phases intéressantes de l'histoire Bas-alpine.

M. le président d'honneur a rectifié une erreur de la biographie du dominicain Alexandre Piny, en ce qu'elle le disait natif de Barcelonnette. Le fameux prédicateur serait en réalité né à Allos, de dame Pascalis et du notaire

Piny ou mieux Pin, dont la maison paternelle était, d'après un ancien titre, sur la place du Bourg, en face de l'église.

M. Honnorat a lu une étude sur les batraciens et les sauriens des Basses-Alpes. L'assemblée a écouté avec intérêt les détails originaux dans lesquels l'auteur est entré. Toutefois, un membre a proposé des réserves touchant la théorie des transformations sur laquelle certaines inductions de cette étude paraîtraient s'étayer. M. Honnorat a déposé en outre un écrit, dont il s'est réservé de donner lecture à une séance ultérieure. C'est le compte rendu d'une excursion de touriste par lui exécutée, dans les forêts de Chorges et de Faille-Feu, commune de Prads, à l'effet d'étudier la faune de ces montagnes, au point de vue entomologique, et la physionomie topographique de la partie supérieure du bassin de la Bléone.

M. De Berluc-Perussis informé d'une visite faite dans la matinée, à l'église de N.-D. du Bourg, par MM. Lieutaud, Isnard, Cruvellier et Guillaume, a exprimé le désir qu'il fût rendu compte à l'assemblée des résultats de cette visite. M. Lieutaud a pris aussitôt la parole, et il a exposé d'une manière aussi attrayante que correcte et lucide, les constatations et découvertes faites à cette occasion. L'assemblée a été vivement impressionnée par sa narration ; et M. le Président d'honneur se faisant l'organe de tous les assistants a demandé à l'auteur, qui s'y est gracieusement engagé, d'en rédiger un rapport écrit, pour être inséré dans le bulletin de la Société.

M. de Gaudemard a communiqué un éloge de Gassendi, par le P. Menc de Vinon. A ce propos, il a fait ressortir le prix qu'aurait un travail sur la bibliographie bas-alpine ; l'œuvre devrait être divisée en trois sections : livres traitant des Basses-Alpes ; livres écrits par des bas-alpins, et livres imprimés dans les Basses-Alpes.

Plusieurs membres ont immédiatement applaudi à cette idée. M. le Président d'honneur a cité un volume sorti au XV° siècle des presses de Jean de Campanis à Sisteron ; M Lieutaud, les impressions de Servoules sur les bords du

Buech, près Sisteron, en 1792; M. Gorde, un dictionnaire provençal-français de feu Aubert, notaire à Valensole, suivi de 200 proverbes bas-alpins ; M. Honnorat, un jeu de cartes imprimé à Riez, etc... Mention a été retenue de ces indications sommaires pour qu'elles puissent être utilisées au travail dont il s'agit s'il est entrepris, un jour.

Au moment de se séparer, l'assemblée a reçu de M. de Gaudemard, une demande régulière d'admission en faveur de M. l'abbé Plautin. Cette demande a été accueillie de la façon la plus sympathique; en conséquence, M. l'abbé Plautin a été inscrit commme membre titulaire.

La Société a tenu le 22 novembre 1880, sa huitième session. M. Feraud, son président, a d'abord donné lecture d'une lettre de M. Léon Palustre, directeur de la société française d'archéologie, domicilié à Tours, dans laquelle ce savant remercie la Société bas-alpine de l'avoir inscrit sur la liste de ses membres. Il en a lu une seconde par laquelle M. Plauchud, directeur de l'Athénée de Forcalquier, rappelle à la Société l'invitation qui lui avait été adressée par M. de Berluc-Pérussis, d'envoyer un délégué aux séances de l'Athénée. Il a présenté ensuite, de la part de M. Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, une copie d'une publication en langue romane, faite à Sisteron le 1er août 1493, d'un arrêt de la Cour d'Aix, défendant de troubler le chapitre de Gap, dans la possession du prieuré de Chane et de ses dépendances.

Chane (Chanoa ou Chanua) est un site du plateau de la rive gauche de la Durance, appartenant à la commune de Vaumeilh, canton de La Motte. Il aurait été érigé en prieuré de Notre-Dame, sous la dépendance de l'abbaye bénédictine de St-Sauveur, fondée en 782, à Aniane, dans le diocèse de Montpellier.

Ce prieuré avait été d'abord florissant ; mais il était tombé en décadence pendant le XVe siècle, et il avait été alors uni par le pape Paul II, au chapitre-épiscopal de Gap.

De cet acte d'union étaient nées, entre l'abbaye d'Aniane représentée par le vénérable *religious mossen Bertrand de*

Marseilhaigues et le susdit chapitre de Gap. Ces contestations, qui avaient du être portées devant le *Conselh real* d'Aix furent résolues au profit du Chapitre, dans une sentence dont le dispositif porte : « Comandant et « deffendant a touta personna de qualque stat, condiction ou « préheminencia que sia, que non auzen ny présumissen « contra las dichs messiers de la universitat de la gleysa « de Gap, procuradors, faitors, familiars et servidors de aquella, « fruchs, émolumens dichs revengudos, et piezas del dich « priorat de chanoa et de sos membres et dependencias « d'aquel ; far ny attemptar — denguna via de fach, ny « en aquo a far donar conseilh, favor ny ajuda directament « ou indirectament, publicament ou occultament en aquo « sus la pena, quant a gens laycas, de cent marcs d'argen fin « et de infractien et rompament de salvagarda réal : et à « quant a gens de gleysa, sus la dicha pena et annulacion « de lour temporalitat a la man del Re, senor nostre, per « chascun et chascuna veguada. »

Il a été observé que la publication en question avait été faite à Sisteron, pour l'exécution de la sentence dans toute l'étendue du diocèse où était situé le prieuré de Chane.

Ouï cette explication et attendu que le fait exposé concernait une localité et des intérêts placés dans le département, l'assemblée a accueilli avec reconnaissance la communication de M. l'archiviste de Gap. Elle a décidé que le document par lui transmis, serait déposé aux archives de la Société, pour y être conservé avec soin.

L'ordre du jour indiquant la discussion du règlement intérieur, M. le président a commencé la lecture du projet, en expliquant chaque article et en répondant aux observations que son examen soulevait ; mais la séance a été interrompue par l'appel de plusieurs membres attendus à une cérémonie extérieure ; il a été alors convenu que la délibération serait reprise à une date qui serait ultérieurement fixée.

2e PARTIE

MÉMOIRE

Sur un Cérambycide Polyphage [1]

par Ed.-F. HONNORAT

Lu en séance, le 21 Juin 1880.

Il y a quelques années, je capturai un *Pogonocherus dentatus*. Fourer.-Muls. sur le tronc d'un figuier existant dans la petite vallée de St-Véran, tout près de Digne ; je crus tout d'abord que ce longicorne ne se trouvait que par hasard sur cet arbre, qui est très commun dans la partie inférieure des Basses-Alpes, comme on le sait ; mais après de minutieuses recherches faites pendant plusieurs jours et sur différentes espèces de l'arbre en question, je prenais quelques-uns de ces insectes que j'avais aperçus courant sur l'écorce. Depuis lors, chaque année j'ai pris un certain nombre de ces coléoptères ; un autre entomologiste en a également capturé quelques exemplaires sur la même espèce d'arbres, mais sur des spécimens situés fort loin de ceux que j'avais moi-même visités. Il n'y a donc pas de doutes : ce coléoptère, dans les environs de Digne, est un parasite du figuier.

Les *Pogonocherus dentatus* commencent à se montrer sur le figuier, sitôt les premiers jours de beau temps venus, ou soit en général, en février, mars et avril. Par un beau soleil, à l'époque indiquée, vers midi, on peut visiter soigneusement l'écorce des arbres dont j'ai parlé, et l'on est certain de trouver, accroupis sur les branches et même sur le tronc, et ressemblant beaucoup à cause de leur petitesse et de leur couleur à certaines rugosités de l'écorce, ou

---

(1) *Cerambycide* vient de *Cerambyx*, nom du capricorne ordinaire, cet insecte étant le type de la famille des longicornes ou Cérambycides.

bien courant à la recherche de leurs semblables, quelques-uns de ces coléoptères.

Ces insectes ne se montrent pas durant les chaleurs estivales; ils disparaissent en effet vers la fin avril, ou du moins je n'ai pu en voir en mai et juin, ainsi qu'en juillet et août. Mais vers le mois de septembre on en trouve de nouveau; en octobre même on peut encore en rencontrer.

Tout fait donc supposer qu'à Digne les *Pogonocherus dentatus*, à l'état larvaire, vivent aux dépens du bois du figuier et que si, à un moment donné, ces coléoptères devenaient trop nombreux, ils pourraient gravement compromettre l'existence de ces arbres, dont les fruits, dans le Midi, soit à l'état naturel, soit desséchés, constituent une branche très importante de commerce; mais j'ai pu m'assurer que ces longicornes ne sont pas les ennemis les plus nombreux et les plus terribles des arbres en question, car il m'a fallu toujours beaucoup de temps et visiter une grande quantité de figuiers pour capturer un certain nombre de ces insectes, dans la même saison, tandis que les coléoptères mangeurs de bois se rencontrent par centaines, pour ne pas dire par milliers, sur les mêmes arbres, lorsque ceux-ci, et pour cause, paraissent maladifs. J'ai même dépecé bien souvent les troncs et branches de figuiers détruits par les insectes xylophages et je n'ai trouvé dans mes recherches, que des vers qui m'ont donné seulement des insectes parfaits de coléoptères autres que les *Pogonocherus dentatus*. Mais il se pourrait bien que dans d'autres régions il n'en soit pas de même, et il serait très intéressant de savoir si ces Pogonocherus se rencontrent aussi dans d'autres localités sur les mêmes arbres, ou en d'autres termes si, dans tout le Sud de la France, ce coléoptère est également parasite du figuier. Je ne puis que conseiller à mes collègues du Midi, de faire des recherches à ce sujet dont le premier résultat serait de leur procurer de ces gracieux longicornes.

Du reste le *Pogonocherus dentatus* ne vit pas seulement sur l'arbre dont j'ai parlé, mais quelquefois il se nourrit aux dépens du bois du lierre et autres essences. Il y a

quelques temps en effet, un coléoptériste de mes amis, M. Louis Constans, en chassant au pied de la forêt du Villars, aux Dourbes, où les figuiers n'existent pas, et à plus de 1200 mètres d'altitude, a capturé deux exemplaires de ces longicornes qu'il trouva, l'un noyé dans une source, l'autre sous l'écorce d'un hêtre. Ayant demandé dernièrement par la voie de la *Feuille des jeunes naturalistes*, dirigée par M. Adrien Dollfus, si le même insecte était partout parasite du figuier, deux coléoptéristes ont bien voulu répondre à ma demande. L'un M. Max. de Troostemberg, dans une note insérée dans le n° 90 de la *Feuille*, informait qu'il n'a jamais pris que quatre *Pogonocherus dentatus*, dont trois au château de Corbeck-over-Loo, près de Louvain (Belgique), et le quatrième contre le tronc d'un vieux tilleul, à côté du même château. Ce dernier était mort et desséché dans un grenier. L'autre coléoptériste, M. H. du Buysson, écrivait dans le n° 94 du même journal à propos du Pogonocherus en question : « Ce coléoptère n'est pas rare dans « le département de l'Allier. Je l'ai capturé plusieurs fois « en juillet et août, en fauchant les graminées sur une côte « plantée de pommiers, la côte de Montchoix ; mais je « n'avais rien conclu de cela, car ces arbres n'étaient pas « les seuls qui se trouvaient sur cette côte ou à proximité. « Cet hiver j'ai eu la chance de trouver plusieurs exemplaires « du *Pogonocherus dentatus* dans le bois sec d'un pommier « qui ne vivait plus que par l'écorce. Ayant suivi une galerie toute « fraîchement creusée, j'ai rencontré le *Pogonocherus dentatus* « à l'état parfait, laissant derrière lui les dépouilles de sa larve « métamorphosée. Il est donc évident — conclut l'auteur de « la note — qu'il vit dans le pommier. » Enfin, dernièrement ayant fait part de mes observations sur la rencontre du *Pogonocherus dentatus* sur le figuier (1) et mentionné sa

---

(1) Depuis la rédaction de ces quelques lignes, il est paru une note dans la *Feuille des Jeunes Naturalistes* mentionnant la présence du *Pogonocherus dentatus*, dans le bois du figuier, en Savoie. Voici du reste la note en question dûe à un entomologiste, M. J. Poussielgue, de Belmont-Tramonet (Savoie).

capture, dans le Nord de la France, de nombreux exemplaires de cet insecte sur le lierre commun, bien que ce Pogonocherus ne se trouve pas sur les assez rares spécimens de ce dernier arbre qui existent dans le Midi, à M. Bellier de la Chavignerie. entomologiste des plus distingués. qui très souvent, vient passer une partie de la belle saison dans nos vallées, celui-ci a bien voulu me répondre par ces quelques lignes : « .... Le *Pogonocherus dentatus* Fourer.-Muls. (*Pilosus* « de Fabricius) a déja été signalé comme vivant sur le « figuier (voy, Ann. soc. entom. de France, 1858, page CXLI). « Il a été aussi constaté qu'outre le lierre, le chèvre-feuille « et le guy servaient également de nourriture à la larve de « cet insecte. — Il résulte donc de ces observations confir- « mées par la vôtre, que le *Pogonocherus dentatus* peut, comme « beaucoup d'autres longicornes du reste, vivre sur des « végétaux d'essence très différente. »

On voit donc d'après ces quelques renseignements que le *Pogonocherus dentatus* est un coléoptère polyphage, puisqu'il peut vivre sur des essences d'arbres si différentes les unes des autres. Ceci prouve une fois de plus que la nourriture et les mœurs changent, chez certaines espèces d'insectes, et même chez d'autres animaux beaucoup plus haut placés dans la série animale, suivant l'altitude, les productions (végétales surtout) et les conditions climatologiques des régions dans lesquelles ils vivent ; c'est même ce fait

---

« Dans le N° du 1er mars 1878, M. Ed. Honnorat émettait l'opinion que le « *Pogonocherus dentatus* (Fourer.-Muls), pourrait bien être un parasite du figuier, « au moins dans la région de Digne. Je viens confirmer aujourd'hui cette opinion « par le résultat de mes recherches personnelles. Le 20 septembre 1880, je « trouvai 2 *Pogonocherus dentatus*, non pas comme M. Honnorat sur le tronc, « mais bien dans les branches sèches d'un figuier mort des froids du dernier « hiver. L'un d'eux était encore renfermé dans sa coque de nymphe. La larve « avait rongé toute la moelle et s'était ensuite creusé une cavité latéralle dans le « bois où elle avait subi ses dernières transformations. On peut dès à présent « établir que cet insecte vit aux dépens du bois du figuier dans les régions où est « cet arbre. (*) »

(*) *Feuille des Jeunes Naturalistes*, 11e *année*, *p.* 15.

qui explique l'existence des nombreuses variétés que l'on observe dans une même espèce, lorsque l'on compare entre eux des individus provenant de contrées diverses, partant de différents climats.

Les Pogonocherus sont fort petits ; ils atteignent en moyenne 4 m/m et demi de longueur, et chez les plus grands spécimens seulement un demi centimètre. Ces dimensions paraissent être constantes, car des exemplaires de ces insectes que je dois à l'obligeance de M. Bellier de la Chavignerie, et capturés à Evreux par cet entomologiste, sont exactement semblables à ceux que j'ai pris à Digne. Les antennes de ces longicornes, plus longues que le corps, sont d'un gris brun; cette couleur est aussi la teinte générale de l'insecte qui est relevée par quelques tâches d'un gris blanc qui se trouvent sur les élytres et dont la principale est en forme de fer à cheval dont la concavité serait tournée du côté de la tête. La partie postérieure des élytres se courbe brusquement et se termine en deux piquants situés sur les côtés et qui ont sans doute valu à ce Pogonocherus, avec les six autres dentelures existant sur le reste des élytres, le nom spécifique sous lequel il est connu. L'abdomen est jaune, mais au milieu des quatre premiers anneaux se trouve une tâche noire. Le dessous du thorax et de la tête est également noir. Le mâle et la femelle ont les mêmes caractères spécifiques et la même coloration. Au reste, à cause de sa forme et surtout de ses piquants, le *Pogonocherus dentatus* est un longicorne très joli et des plus caractéristiques, que l'on capture toujours avec plaisir.



PRÉVOTÉ DE SAINT-JACQUES-LES-BARRÊME

La petite commune de St-Jacques située dans le canton de Barrême, à une distance en ligne droite d'environ vingt kilomètres sud-est de Digne, n'offre aujourd'hui rien de remarquable à l'œil du visiteur. Sa population n'est guère que de cent cinquante âmes, toute agricole, vivant, au prix d'un travail assidu, à l'abri de l'indigence, et ce qui vaut mieux encore, demeurée généralement fidèle aux traditions chrétiennes de ses pères.

La nouvelle organisation de la France, en 1790, la fit ranger, en vertu du niveau égalitaire et uniforme alors adopté, au nombre des trente mille municipalités rurales de nos 83 départements, et depuis elle se trouve comme perdue, annihilée parmi la foule des localités déchues. Il n'en fut pas ainsi autrefois. Grâce à son antique collégiale de chanoines réguliers, elle avait, durant plusieurs siècles, joui d'une importance relative, d'une vie et même d'un éclat qui donnaient à son chapitre un rang à peine inférieur à celui de la cathédrale de Senez, et elle put compter dans la longue série de ses prévôts, Honoré Bouche, le plus complet et le plus estimé des historiens de la Provence. Bouche, en effet, administra durant vingt-huit ans soit par lui-même autant que possible, soit par l'entremise d'un vicaire, notre modeste collégiale de St-Jacques. C'est là, comme il l'atteste lui-même, qu'il rédigea son immortel ouvrage, en tête duquel il ne dédaigna pas d'inscrire à la suite de son nom, l'humble titre d'*Ancien prévôt de St-Jacques-les-Barrême*, devenant dès lors, à côté de Gassendi, l'une des gloires les plus légitimes qu'ait à revendiquer le département des Basses-Alpes.

A ces divers points de vue, la prévôté de St-Jacques semble mériter une étude spéciale. Son origine et sa

fondation, dont la date se perd au-delà du XIIe siècle, le seul fait de son existence isolée, en un site presque désert au sein de nos montagnes, tout, jusqu'aux rares souvenirs qui lui survivent, offre à l'archéologie comme à l'histoire un problème des plus intéressants à approfondir et à résoudre.

Tel est l'objet de ce travail. Pour nous diriger dans nos recherches, nous aurons des guides nombreux et dignes de foi. Celui qui se présente en première ligne et qu'aucun autre ne saurait remplacer, c'est Bouche lui-même nous décrivant ce qu'il a vu de ses propres yeux.

Nous consulterons en outre tous les documents originaux qu'il sera possible de retrouver soit aux archives de l'ancien évêché de Senez, assez riches encore malgré les ravages du temps et des hommes, soit dans celles des Bouches-du-Rhône, à Marseille, soit enfin dans les vieux registres des notaires de Barrême, de l'ancien chapitre de Digne, etc...

Quant aux archives mêmes de Saint-Jacques, c'est en vain, malheureusement, qu'on y chercherait des renseignements antérieurs au XIXe siècle : tout ce qui pouvait remonter au delà de 1789, paraît avoir péri sans retour. Ici les ruines seules parleront.

CHAPITRE I.

Extrait de la Chorographie d'Honoré BOUCHE sur la prévôté de Saint-JACQUES

Il est juste assurément d'ouvrir cette notice par la reproduction intégrale des précieux détails que le savant prévôt a réunis et insérés dans sa grande histoire, sur une localité qu'il habita si longtemps. Cet extrait nous servira de programme et de cadre général qu'il n'y aura ensuite qu'à développer et à remplir.

« CASTRUM STI-JACOBI DE BARREMA. — Saint-Jacques, *demi feu* (1), au Val de Barrême. C'est le lieu vulgairement dit Saint-Jaume, où est une prévôté commendataire d'une église collégiale des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont on n'a pu savoir encore le vrai temps ny le sujet de sa fondation, attendu la démolition du cloître et la perte de tous les documents.

« Néanmoins elle étoit déjà en l'état l'an 1200, car on trouve qu'en cette année un Guillaume, *præpositus Sti-Jacobi*, avoit un différend avec Jean, évêque de Nice, pour raison de dixmes qui se percevoient au lieu de Saint-Etienne-de-Théniers, diocèse de Nice, mais qui dépendoit de cette même prévôté, différend qui fut terminé en une assemblée où se trouvèrent l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Senez, l'abbé de St Pons, les prévôts de Nice, de Senez et de Glandevez, l'archiprêtre Clausius et plusieurs autres ecclésiastiques et savants personnages, au rapport du S[r] Joffredy en son histoire de Nice, (p. 180), qui dit qu'il en a vu la charte.

« L'on trouve, quelques années après, qu'un Laugérius, l'an 1237, étoit prévôt de la même église et chanoine en la cathédrale de Senez, en une transaction passée entre Raymond Bérenguier, comte de Provence et de Forcalquier, d'une part, et Jean, évêque de Senez, et ce Laugérius, prévôt de St-Jacques et chanoine de Senez, de l'autre, sur un échange à faire d'une petite colline dite de St-Pons, au terroir de Barrême, par devant Romée de Villeneuve arbitre des parties, charte que j'ai vue en son original, aux archives du Roy, à Aix, dans une caisse (2). Et de ce même Laugerius il est fait mention au registre *Perga-*

(1) Le mot *feu* est ici un terme de convention pour exprimer la valeur foncière approximative d'une localité. Ainsi le terroir d'un lieu quelconque estimé 50000 livres était affouagé à raison d'un *feu*, et tous les autres de même à proportion, pour asseoir, d'après cette règle, la répartition des impôts. (Achard, I, 72).

(2) Bouche reproduit cette pièce au II[e] vol. de son histoire p. 250 et nous la donnerons aussi en son lieu.

menorum, dans les mêmes archives, en un certain statut de l'an 1238, que le précédent Raymond Bérenguier, comte de Provence, avoit foit touchant les charges qui luy devoient être fournies en temps de guerre par les possédants fiefs au diocèse de Senez, lequel statut est aussi couché dans un vieux registre en parchemin, aux archives de l'évêché de Senez, p. 42, (1).

« Pour le nombre de chanoines qu'il y avoit jadis dans cette église, cela est incertain, si ce n'est qu'il conste que l'an 1287 il y en avoit pour le moins neuf, dont les noms et surnoms sont rapportés dans un certain procés entre le chapitre cathédral de Senez et le collégial de Saint Jacques, sur le sujet de l'élection à faire le prévôt (*sic*) de cette église, dans le registre Perdicis (fol. 130), aux mêmes Archives du Roy, à Aix.

« Toutefois, environ l'an 1570, auquel temps l'église et le cloître furent démolis par l'autorité du comte de Carces, lieutenant du Roy en cette province, et par l'arrêt du Parlement, de peur que les Huguenots de Seyne ne vinssent se saisir de cette maison pour y faire un fort, il n'y en avoit plus que quatre, sçavoir : le Prévôt qui étoit déjà commendataire depuis l'an 1487, le sacristain qu'on lit aussi avoir été commendataire depuis l'an 1607, et il est prieur de Saint-Lyons, le vestiaire ou le camérier qui est aussi prieur de Saint Légier, près le Puget de Théniers, au diocèse de Glandevez, et un autre simple religieux et chanoine. Mais depuis ce temps-là, le cloître étant démoli, tous les chanoines se sont retirés en leurs prébendes, et il n'y est resté que le seul prévôt, seigneur spirituel et temporel de ce lieu, comme il l'étoit auparavant, ainsi qu'il conste par le serment de fidélité et l'hommage fait en la Chambre des Comptes, à Aix, aux années 1537 et 1539, par Sauveur Peyrache, prévôt de cette église, dans le registre des hommages, (fol. 263), et par le dénombrement des biens

(1) Registre disparu depuis longtemps ; mais le statut s'est conservé aux archives des Bouches-du-Rhône ; série B. 329.

appartenant à cette prévôté, ou chapitre 3e des dénombrements (fol. 221).

« Toutefois je suis obligé de dire, en faveur de la vérité et pour la vraie connoissance de ce bénéfice qu'il a plu à Dieu de commettre à ma direction, que s'étant mû procès, l'an 1487, pour raison de la juridiction de ce lieu entre Elzias de Villeneuve, prévôt commendataire de cette église et aussi évêque de Senez, d'une part, et Louis de Villeneuve, seigneur de Flayosc et de Barrême, de l'autre, ils terminèrent leur procès par compromis, Elzias de Villeneuve ayant choisi pour arbitres de sa part Marcellin Guiramand, prévôt de Digne, et Pons de Villeneuve, seigneur de Vauclause ; et d'autre part, Louis de Villeneuve ayant choisi Louis de Fourbin, qualifié du titre de *Jurium professor*, seigneur du Luc, et Elyon de Villeneuve, seigneur d'Espinouse. Ces arbitres, au 1er octobre, adjugèrent la juridiction basse au prévôt, disant en leur sentence :

« Apparuit nobis dictum prœpositum commendatarium, sive « suos prœdecessores in prœpositura, fuisse et esse in con- « grua et pacifica possessione exercitii jurisdictionis bassœ « in loco et territorio de So Jacobo. Idem adjudicamus « dicto prœposito et prœposituroe dicti castri de So Jacobo ; « de reliquis jurisdictionem majorem concernentibus, silen- « tium iidem Do prœposito imponentes. » (1)

« Cette sentence se trouve entre les écritures d'un Jean Arnaud, notaire à Riez, il y en a un extrait dans les archives de l'évêché de Senez. En vertu de laquelle juridiction basse, il a le droit de créer, instituer, destituer juge, notaire, clavaire, pour exercer ladite juridiction ez causes civiles et criminelles. Ce sont les propres paroles du sus allégué hommage de Sauveur Peyrache. »

---

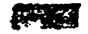
(1) « Nous avons constaté que le dit prévôt ou soit aussi ses prédécesseurs « dans la prévôté ont été et sont en légitime et pacifique possession de l'exercice « de la juridiction basse dans le lieu et territoire de Saint-Jacques ; nous adjugeons « le même droit au dit prévôt et prévôté du dit Saint-Jacques ; quant aux « autres choses concernant la juridiction majeure, nous imposons silence au même « seigneur prévôt. »

Catalogue des Prévôts

de cette église dont on a pu avoir connoissance

1108	Vuillelmus Domus. (1)	1570	Claudius Venter.
1200	Guillelmus.	1594	* Michael Touchart.
1237	Laugerius.	1602	Joannes Petit. } *litigantes.*
1287	Feraudus de Falcone.	1602	Balthazar Adhemar. }
1374	* Raymondus de Villanova.	1606	Joseph Dalmas.
1465	Elzearius Talamet.	1621	* Joannes de Lisle. (*non installé.*)
1487	Elzearius de Villanova	1633	Antonius Garron. (*désisté*)
1507	Nicolaus de Villanova.	1633	Honoratus Bouche.
1515	Urbanus Peyrache.	1661	Petrus Meyronnet.
1522	Hélion Peyrache.	1701	* Gilbertus Berard.
1532	Salvator Peyrache.	1734	* Honoratus Gebellin.
1562	Matthœus Ambrosius.	1770	* Joannes-Baptista Gebellin.

(1) Ce Vuillelmus ou Guillaume Domus n'est pas à cette place dans la *Chorographie* de Bouche, mais dans ses *Additions* à la fin du 1 vol. p. 927., où on lit : Willelmus dont il 'est fait mention dans l'histoire de Nice, par Joffred, p. 165 est nommé avec les évêques de Senez, Vence et Glandevez et le prévôt de St-Jacques dit *Will. Domus St-Jacobi præp. — Les noms précédés d'une * ne sont pas dans Bouche. Raymond de Villeneuve se trouve dans l'histoire généalogique de la maison de Villeneuve*, p. 85 : « Il y avoit aussi dit l'auteur, dans cette famille, Raimond de Vauclause, prévôt, l'an 1374, de St-Jacques de Barrême. » — Jean de Lisle et Gilbert Bérard sont mentionnés dans les archives de Senez; Antoine Garron, dans les *Notes de Roussille, (Biblioth. Méjanes*, à Aix) et les autres dans les écritures des anciens notaires de Barrême.



Découvertes Archéologiques faites à Saint-Jacques

« Il y a de l'apparence, poursuit l'auteur, que le terroir de ce lieu a été estimé de tout temps fort fertile et que ce lieu a été habité de gens de condition. L'on y trouve souvent de vieilles médailles romaines de cuivre, et de mon temps deux d'argent : une marseilloise ayant la figure d'une Diane, et l'autre romaine qui dit à un de ses côtés : P. SEPT. GETA CAESAR PONT., et de l'autre coté : FELICITAS PVBLICA, avec la figure d'une déesse tenant à la main gauche une corne d'abondance et à l'autre un caducée. Et depuis un laboureur y déterra avec la charrue ce fragment de marbre où en belle lettre romaine on lisoit :

D.ET
IVL. C. . . . .
CO . . . .

Plus loin, revenant sur cette inscription, (*Chorographie, I* p. 274 et suiv.), Bouche ajoute en note : « Je ne sçais si ce fragment de pierre de marbre trouvé au lieu de Saint-Jacques ne seroit point en l'honneur de ce prince (Jules-César.) (*Histoire I* p. 431).

Ailleurs enfin l'illustre écrivain mentionne en ces termes la découverte opérée sous ses yeux de *Pots de terre trouvés au cimetière de Saint-Jacques* : « Je m'étonne sur toutes choses pourquoi dans quelques cimetières des chrétiens l'on trouve dans les tombeaux des pots de terre tout vuides, couverts au-dessus de quelques lames de pierre bien déliées, mais en très grande quantité. Faisant moi creuser dans le cimetière de Saint-Jacques, du diocèse de Senez, l'on trouva en ma présence, à chaque tombeau, un de ces pots encor tout entier ; et en quelques uns il y en avoit deux, un à chaque côté de la tête vers les oreilles. Je ne sçais

à quel usage et pour quelle fin étaient ces pots, si ce n'est peut-être qu'on les remplissoit d'eau bénite, estimant que par la bénédiction de l'église, elle éteindroit le feu du Purgatoire, en rafraîchissant le patient au milieu des flammes... sur quoy j'attends le sentiment des plus savants que moi sur ce sujet. » (*Chorographie I* p. 71).

Les savants, loin de contredire H. Bouche, ont confirmé ses conjectures concernant la destination de ces vases funéraires. « Plusieurs de ces cercueils, dit M. de Caumont renferment de petites bouteilles, ayant *probablement contenu de l'eau bénite*... Ces vases sont le plus souvent en terre cuite et de forme globuleuse (*Abécédaire d'archéologie* p. 66,67). — « Ils étaient destinés, à ce qu'il paraît, dit à son tour l'abbé Gareiso. à *recevoir de l'eau bénite* qu'on enterrait avec les morts... Durand, (évêque de Mende au XIII[e] siècle et natif de Puimoisson), parle dans son *Rational*, de l'usage où étaient les chrétiens de mettre de ces vases d'encens et *d'eau bénite* dans les tombeaux des fidèles. » (*l'Archéologue chrétien* p. 192).

Notons que l'usage dont il est question ici se rapporte à la période romane primitive, du V[e] au X[e] siècle.

— Ce ne sont pas les seuls vases de ce genre découverts dans le cimetière de Saint-Jacques. De nos jours encore on en a trouvé plusieurs dont on peut voir des spécimens au presbytère de cette paroisse. Leur forme ordinaire est celle de petites cruches à anse et à goulot très étroit, d'une hauteur d'environ 12 centimètres et sans aucune trace de vernis, d'inscription ou de figure quelconque. Un autre, découvert tout récemment (1879), est de forme très évasée, d'une pâte assez fine et d'une blancheur de lait. Il put servir à contenir des charbons et de l'encens.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à compléter ces données sommaires en prenant toujours pour guide et pour garant, notre illustre historien-prévôt.

CHAPITRE II.

— Ancien village romain ou gaulois. — Conjectures sur l'origine de la Collégiale de Saint-Jacques

Il est avéré, d'après les différents auteurs qui se sont occupés de nos localités, que le village de Saint-Jacques porta originairement un autre nom, demeuré jusqu'ici inconnu. « Au territoire de cette peuplade (*des sencii*), dit Henry, se trouvait un *Pagus* dont le nom ancien est remplacé par celui de Saint-Jacques-les-Barrême. Il existait dans ce lieu une prévôté commendataire etc. (*Recherches sur la Géographie et les Antiquités des Basses-Alpes*, p. 76 — voir aussi *Histoire et Géographie des Basses-Alpes*, par M. l'abbé Feraud p. 268).

Papon n'hésite pas à affirmer « que dans le territoire de Barrême il y avoit une ville du temps des Romains », et il en donne pour preuve les deux médailles trouvées à Saint-Jacques et signalées par H. Bouche qu'il ne cite pas; et ce dernier qui, nous l'avons vu, était en position de connaître le pays beaucoup mieux que Papon, apporte aussi sur ce point une foule de témoignages qui mettent le fait hors de doute (1). Il est donc certain qu'il exista jadis en ces quartiers, sinon une ville, comme l'admet Papon, du moins une bourgade, un *Pagus* romain ou gaulois, ou mieux peut-être celto-ligure. Mais, aucun de nos historiens n'essaie même de chercher le nom primitif de la localité.

(1) Il cite, par exemple cette quantité presque incroyable de médailles d'argent trouvées il y a environ 40 ans, à un hameau de Barrême, dit Gevaudan ; c'étaient les monnaies marseillaises ayant cours dans la province avant l'arrivée des Romains ; « et l'on en découvre tous les jours quelques unes, etc. » (chorogr. I p. 79

Faut-il désespérer de parvenir jamais à le connaître, et n'est-il pas permis de hasarder du moins une conjecture à ce sujet ?

Tout le monde sait que la plupart des noms de lieu aujourd'hui usités se sont conservés, depuis les temps les plus anciens, les uns à peu près sans altération, les autres plus ou moins transformés, mais d'ordinaire assez reconnaissables encore. Tels sont, par exemple, sans sortir de la contrée, les noms de Barrême, Bédejun ou mieux, *Bec-de-Jun* (*Beco de Junio*, disent les vieilles chartes), La Penne, Labaud ou autrement *Mal-bec-de-Labaud*, près Tartonne, les montagnes de Thorap, au sud de Barrême, de Rayàup (*Ray-Alp*) près de Castellane etc. (1).

Or il existe, dans le terroir compris entre Barrême et Saint-Jacques, un quartier et un torrent qui portent la dénomination de *Réverbeillets*, ou mieux, suivant l'orthographe ancienne et vraie, *Riou-verbeillet* ; de même que le nom moderne du quartier de *Redorgeas*, près de Senez, n'est autre chose que la modification tout à fait analogue de *Riou d'Orgeas*, c'est-à-dire, *ruisseau venant d'Orgeas*, quartier et hameau de Barrême, (*archives de la commune et études des notaires du lieu*).

Cela étant, il est assez naturel de regarder l'expression de *Riou-Verbeillet* ou peut-être plus correctement *Riou-Verbeyet* comme équivalente à celle de *ruisseau venant de Verbeyet*, et désignant ainsi le village près duquel en effet il prend naissance ; et dès lors, ce *Verbeyet* n'offrirait-il pas précisément le nom cherché de l'ancien *Pagus* Gaulois ou Ligure ?

Quant à l'étymologie, c'est évidemment un de ces mots d'origine celtique dont la signification n'est pas facile à

---

(1) Tout autant de mots celtes ou gaulois dont le sens est assez connu : *Penn* d'après Bouche, signifie *montagne* ; — Barrême primitivement *Barremina*, de la racine *Bar*, lieu fortifié, *barricadé* ; — *Bec ou Brec de Jun* veut dire *Brèche* ou pic de *Junius* ; — *Thorap* contient le radical *thor* (lieu élevé,) commun à plusieurs quartiers des environs, dans *Rayalp*, dont on a fait Rayaup, il y a évidemment le mot *Alp*, haute montagne, les *Alpes* etc...



déterminer. La science épigraphique seulement a constaté que les Gaulois avaient une divinité de second ordre appelée *Verbeia*, dont le culte ayant été aboli dans la suite aurait fait place au culte et au nom de l'apôtre de l'Evangile, après la conversion du pays au christianisme. On trouve dans Gruter, p. 89, n° 7, et dans Orelli, n° 2601, l'inscription suivante (1) :

VERBEIAE SACRVM CLODIVS FRONTO PRAEF. COH. II. LINGON.	c-à-d.	Dédié à *Verbeïa*. Clodius Fronton, Préfet de la 2e Cohorte de Langres.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, toujours est-il que le village actuel doit toute sa notoriété, sinon son origine même, à la fondation de son ancienne église collégiale sous le vocable de St-Jacques le Mineur.

Mais ici se présente une nouvelle difficulté : comment et par qui, à quelle époque et dans quelles circonstances a eu lieu cette fondation ? Telles sont les questions que se posait déjà H. Bouche, il y a près de deux cent cinquante ans, sans venir à bout de les résoudre, et qui, depuis, n'ont reçu et ne recevront probablement jamais de réponse pleinement satisfaisante.

Voici comment s'exprimait là dessus le trop fameux Soanen dans le procès-verbal de sa visite épiscopale, en 1712 : « La prévôté de Saint-Jacques est un bénéfice des « plus anciens et des plus importants de ce diocèse. « C'étoit la première dignité d'une collégiale qui prit « l'habit de St-Augustin, après que les chanoines réguliers « vers le IXe et Xe siècle, se furent répandus dans toutes « les cathédrales de France. La nôtre ne fut pas des « dernières à les recevoir ; Saint-Jacques fit de même « et tous nos prieurés ensuite. »

(1) Indiquée par M. V. Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille.

Cette note demande une attention particulière. Il est à remarquer d'abord que Soanen ne parle pas de la fondation même de la prévôté. Il donne plutôt à entendre qu'elle existait déjà au X[e] ou même au IX[e] siècle, mais qu'alors seulement les chanoines réguliers embrassèrent la règle de St-Augustin et la réforme introduite, en 742, dans le clergé par St Chrodegang, évêque de Metz.

Avant cette époque, tous les prieurés et les paroisses du diocèse de Senez étaient desservies par des prêtres appartenant à l'Ordre bénédictin. Les anciens registres de Soanen en font foi, et les actes épiscopaux de Jean Clausse, en 1564, mentionnent encore les prieurs de Tartonne et de Clumanc, comme étant de l'*Ordre de St-Benoît*. (*Archiv. de Senez*). Les autres avaient adopté la règle et le costume des clercs réguliers de Saint-Augustin, à l'exemple de la Collégiale de Saint-Jacques et du Chapitre cathédral de Senez (1).

Mais à quelle date faut-il rapporter cette transformation ? On ne peut, évidemment, la placer dans le cours du X[e] ou du IX[e] siècle durant lesquels nos pays furent, sans trêve ni répit, en proie aux ravages ou aux terreurs de l'invasion sarrasine.

On ne saurait d'avantage la reculer au delà du VIII[e] siècle, tandis qu'avaient lieu, presque sans intervalle, les invasions successives des Vandales, des Bourguignons, des Visigoths, des Francs, des Lombards et des Saxons qui dévastèrent la Provence et le diocèse de Senez en particulier ; (2) et ce fut dans cette période, apparamment, que disparut l'ancien bourg de *Verbeillet* ou *Verbeyet* dont nous avons parlé ci dessus.

Il n'est donc pas téméraire, ce semble, de fixer vers l'an 700 ou 750, l'origine première de cette fondation

(1) Le costume dès Augustins consistait en un scapulaire de laine blanche qui se portait sur la soutane et dont les deux bandes descendaient de part et d'autre jusqu'aux pieds.

(2) V. Bouche I p. 667. — *Géogr. des* B.-Alpes. p. 26 etc.

religieuse à Saint-Jacques. Depuis un siècle environ, l'Ordre de St Benoît s'était répandu dans tout l'Occident, et il n'y avait peut-être pas de diocèse en France, disent les historiens, qui n'eût, dès le VII° siècle, un ou plusieurs monastères de Bénédictins, où se formait et se recrutait le clergé paroissial. Celui de Senez dut naturellement avoir le sien, et de fait notre Collégiale était un vrai couvent de moines dont le supérieur portait le titre d'abbé. De là vient, dans les vieux registres de Senez et de Barrême, la mention répétée plus d'une fois de l'*Aire de l'Abbat*, au pied de la colline de Saint-Pons, qui, en 1237, dépendait encore de la prévôté de Saint-Jacques.

Ajoutons toutefois que ce premier établissement ne parait pas avoir joui d'une longue et paisible durée. Déjà vers la fin du VIII° siècle les hordes sarrasines avaient pénétré dans nos Alpes. Bientôt après, en 812, elles renouvelèrent leurs incursions dans les diocèses de Vence, de Glandèves et de Senez qui, durant près de deux cents ans, virent ces barbares promener de toutes parts le fer et la flamme et couvrir le pays de sang et de ruines. Comment supposer dès lors que la Collégiale de Saint-Jacques ait pu échapper au fléau dévastateur ?

A la fin cependant les populations et les milices provençales répondant à l'appel du comte Guillaume I, de Guillaume, baron de Castellanne, de Saint-Beuvons, seigneur de Noyers, et autres vaillants capitaines, réunirent leurs efforts et parvinrent à expulser l'ennemi commun, (1).

L'évêque de Senez était alors Pierre I, (993-1027). L'un de ses premiers soins fut de relever les églises ruinées et de rétablir les institutions abolies (2) ; et comme les religieux bénédictins de Saint-Jacques étaient disparus au

(1) V. Bouche I p. 736-818, *Annales des Basses-Alpes*, T. V., p. 329 etc.

(2) La cathédrale de Senez bâtie, dit-on, par Charlemagne, avait été presque entièrement détruite par les sarrasins. Sa reconstruction ne put avoir lieu qu'en 1130 et ne fut terminée qu'un siècle après. L'évêque Pierre, en 1027, donna les églises de St Théofred, de Norante, et de St André d'Aurans, au monastère de St Pierre d'Estoublon dépendant de Montmajour, à Arles. *(Gallia Christ.)*

milieu des incursions des Maures, ils furent remplacés par ceux de St Augustin, sous le titre de Chapitre ou Collégiale de chanoines réguliers, qui, depuis Charlemagne, occupaient la plupart des diocèses.

Il est très probable que cette restauration se fit de concert et avec le concours des barons de Castellane, soit au début, soit au retour de la première Croisade; et ce qui prouverait cette double origine, c'est que, d'une part, les barons suzerains conservèrent toujours le haut domaine sur le village et le terroir de Saint-Jacques, et que, de l'autre, le chapitre de Senez eut, de temps immémorial, un certain droit d'intervention dans l'élection des prévôts, ainsi que nous le verrons plus loin.

DIGNE

ET SES ENVIRONS

(Suite)

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, ETHNOGRAPHIE

SUITE DU CHAPITRE QUATRIÈME

3° LA GRANDE FONTAINE. — En remontant, vers le nord-est, le Boulevard Gassendi, ou mieux, sur le haut de la route nationale 100, qui conduit de Digne à Seyne et à Barcelonnette, l'on rencontre à droite et à peu de distance de la ville, un château d'eau d'un aspect grâcieux, c'est la *Grande Fontaine*. C'est un petit monument d'un très bel effet composé d'un portique à deux faces, dont l'un correspond à l'axe du cours Gassendi, tandis que l'autre regarde la route de Barcelonnette. Ce portique, d'ordre corinthien, est composé de sept colonnes, dont deux à l'extrémité de chaque face et trois à l'angle commun saillant. Celles-ci sont avec socle bien compris, chapiteaux nus, fronton et couronnement bien proportionnés.

Le tout est vraiment pittoresque, jointes les deux têtes de lion mousseuses, que l'on devine à peine, tant la verdure masque leurs barbes et leurs gueules d'où sort un abondant jet d'eau, et les deux cuvettes couvertes d'un tuf mousseux, et sa jolie vasque modelée sur l'ensemble du portique, par des lignes brisées bien réussies.

Ce petit monnment fut élevé en 1829, lorsque, renonçant à la source insuffisante de St Jean (côté de Barbejas), chargée d'une considérable quantité de sels calcaires (1), on canalisa

(1) L'on voit encore les débris de l'aqueduc, en surélévation dans les prairies de Barbejas, traversant ensuite la propriété des Gardistes aujourd'hui, et venant se diviser, à l'entrée de la ville, à l'extrémité de la rue Mère de Dieu.

une source plus abondante et plus saine, venant du pied de la Coulette et de la Prévoté dans le bassin du Mardaric. La *Grande Fontaine* devint le château distributeur des eaux de la ville de Digne. — Il est regrettable qu'on laisse croître des arbustes dans le cœur de la maçonnerie, celle-ci en sera disloquée; que la nouvelle canalisation laisse échapper une quantité d'eau suffisamment considérable pour pouvoir être, pour la ville, une source de revenus. — Le maigre lavoir établi contre ce petit monument, le dépare d'une manière choquante et déplorable.

4° Notre-Dame-du-Bourg. — A quelques pas plus loin, en continuant la même direction, se dresse majestueux, le plus beau, le plus antique monument de Digne, *Notre-Dame-du-Bourg*. Si l'on avance quelques cents mètres encore, la vallée, déjà bien étroite, se resserre davantage ; on dirait même, à un moment, qu'il ne doit plus, de ce côté, y avoir d'issue. C'est donc en cette position, presque au fond d'un espèce de cirque, formé par les montagnes de la Coulette et de St Vincent, entre lesquelles s'échappe furtivement le Mardaric, que se trouve posée notre vieille cathédrale. Elle était jadis, c'est certain, environnée d'un groupe considérable d'habitations; celles-ci devaient s'étendre vers l'ouest toujours à la base de St-Vincent, enveloppant le pied de cette montagne qui lui sert d'abri contre les vents du nord et qui lui laisse largement voir le soleil couchant et du midi. La vieille cité occupait certainement encore une partie de ces terrains d'alluvion que la Bléone a laissé, où celle-ci plus d'une fois peut-être, a enlevé, dans ses débordements furieux, ou *la hutte* grossière du vieux celto-ligure, ou *la villa* du Patricien de Rome exilé. C'est qu'en effet cette situation, regardant le sud-ouest, bien ensoleillée, est la seule que durent choisir, comme *oppidum*, nos aïeux les Gallo-ligures : le sommet de St-Vincent reçoit leur *arx*; le Mardaric et la Bléone forment la ligne de circumvallation; l'ennemi, en cette position, ne pourra ni les forcer, ni les déloger.

Là était donc la vieille cité Gauloise, des Blédonticiens (1) ;

(1) Voir notre étude sur les anciens peuples des Alpes, p. 21 et suiv.

là doivent se rencontrer, à coup sûr, pour peu que l'on veuille fouiller, ces vieux débris, qui attestent le passage d'une autre race ; là aussi on peut encore trouver les vestiges d'autres générations venues après celle-là ; les quelques débris que l'on a exhumés naguère, les vieux pans de mur, que l'on a mis, ça et là, à découvert (1), indiquent sans conteste que bien avant Rome et le Christianisme, ces lieux étaient habités. Ce fut peut-être l'homme de la Pierre et des Grottes d'abord qui foula ce sol. Le gallo-ligure vint ensuite, et plus tard le gallo-romain..... Plus rien aujourd'hui cependant de ces antiques demeures, plus rien de la vieille cité gauloise ou du séjour du citoyen de Rome, si ce n'est un édifice, qui, en des temps plus modernes, s'éleva tout doucement à côté de *l'oppidum*, pour moraliser et évangéliser ces vieilles races que Rome avait à peine vues ; plus rien..... que ce monument qui a survécu aux ruines comme les grandes pensées, comme quelque chose que le doigt de Dieu a touché. Il subsiste seul...... avec des tombes. — Restaient, il y a peu d'années encore, quelques pans de muraille et un portail, du côté du nord-est ou de Marcoux ; c'étaient les vieux et derniers débris du mur d'enceinte de la ville du Bourg, et de la porte Savine : ils ont été démolis en 1866, lorsqu'on voulut construire le nouveau cimetière (2).

Mais revenons à notre vieille basilique. Un ancien cimetière l'environne. Pour arriver à elle, il faut fouler de grandes herbes et des tombes. Dieu ! que celles-ci nous semblent à l'étroit pour ces vieilles et fortes peuplades ; combien peu de terre ont aujourd'hui ceux qui faisaient répondre fière-

---

(1) Tout récemment l'on a exhumé, en faisant de nouvelles constructions, au quartier St-Martin, des médailles romaines, de grandes tuiles de cette période et de briques caractéristiques.

(2) L'on observe pourtant encore de nos jours, à environ cent mètres, vers Marcoux, un petit bâtiment occupé aujourd'hui par l'Administration forestière ; il appartient à la famille De Casanove-Frison ; c'est un reste de l'Hôpital du Bourg dont il porte encore le nom. « L'Hôpital du Bourg, nous dit Gassendi, « (L. C. p. 137) que l'on appelle encore Hôpital Vieux, et qui était en activité il y « a plus de trois siècles, fut abandonné, et remplacé par une infirmerie ou

ment qu'ils ne craignaient qu'une chose : *que le ciel tombe.*

L'ensemble du monument, vu de prime abord, n'a rien de bien beau, si ce n'est cette grave majesté que l'on aime à rencontrer en de pareilles constructions, et cela malgré l'exhaussement extérieur qu'a subi le sol; circonstance qui nuit essentiellement à l'ensemble du coup d'œil, et qui enlève beaucoup de perspective et de grâce à l'édifice. Il est tout en pierre de taille, d'un calcaire gélif facheux pour la solidité de cette basilique, aujourd'hui déjà fort compromise. L'on est frappé, au premier regard, de l'écrasement de sa toiture, faite aujourd'hui en grosses tuiles rougeâtres. Celle-ci a été en effet, déplorablement modifiée, il y a tantôt quelques cents ans. L'on a, à ce moment, changé la disposition des lignes et diminué leur inclinaison primitive. Au lieu de laisser subsister le triangle aigu gracieux primitif, en prenant du faîte aux deux extrémités, et entre celles-ci, l'on a relevé les deux côtés, aplati ainsi la couver-

---

« hôpital, au Faubourg de la Traverse. Il y eut dès le début une chapelle en « celui-ci où l'on célébra constamment le service divin. On lit dans les minutes du « notaire Filioli que Jean Jourdan, chanoine et official de Digne, avait été le « dernier recteur de l'Hôpital Vieux, en 1339. Pour le revenu il avait été « annexé, huit ans avant (1331), à la mense capitulaire ».

Ajoutons, pour être plus complet, qu'il y avait autrefois, de ce côté, deux moulins aussi ; c'est à l'époque où le Bourg était notablement habité. « L'un « vers la porte Supérieure ou de Savine, là où se trouve encore le pré de « la Prévoté (aujourd'hui à M. Banon, dit cordonnier, de Champtercier). L'eau « prenait sa source dans le pré, à l'endroit même où, en faisant nous-même « creuser des fossés, pour exhausser le terrain, nous avons découvert des ruines « anciennes. C'est le même moulin que l'évêque Lantelme possédait personnel- « lement, et qu'il légua à l'église, ainsi que nous le lisons dans un acte pour « son anniversaire. L'autre était un peu plus loin, là même où se trouve ce qu'on « appelle l'Hôpital Vieux. L'eau coulait de l'un à l'autre, et comme ils ne pou- « vaient pas moudre constamment, l'eau du Mardaric n'étant pas très abondante, « on la recueillait dans un réservoir, où elle séjournait ; ce réservoir s'est « comblé avec le temps. On remarque cependant encore une petite élévation, à l'est « de la maison qui subsiste toujours (même en 1881). C'est là qu'il se trouvait, « mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque le lit du Mardaric était beaucoup « moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui (Gassendi, L. C. p. 35) ».

ture et ôté de ce dégagement qui lui allait si bien; l'on a enfin remplacé l'ardoise ou la grande dalle par la tuile de nos temps, peu gracieuse pour de semblables monuments. Il est facile de constater encore de nos jours cette transformation, l'on n'a pas même daigné harmoniser avec le reste de la façade, par un peu de crépi, les parties de murs surajoutés à cette époque.

L'ouvrage extérieur qui attire plus particulièrement l'attention du visiteur est une vieille et petite tour carrée, adossée, du côté du midi, à l'édifice principal, ou mieux, comprise dans celui-ci par trois côtés; celui qui regarde le sud est seul libre. Il s'en détâche cependant d'une façon nette par la nature des matériaux qui ont concouru à son édification, par son architecture particulière et par cette ligne de démarcation, par trop distincte et heurtée, entre les deux constructions, la cathédrale dans son ensemble et cette tour. Celle-ci s'élève encore à la hauteur de la toiture de la basilique. Elle laisse voir le petit appareil romain dans toute sa pureté, avec deux colonnes aux angles et chapiteaux. Tout l'œuvre, curieux morceau d'archéologie, est en tuf, et cependant les deux petits chapiteaux des colonnes sont en marbre blanc, mal proportionnés avec celles-ci; ils semblent jurer avec le reste de la maçonnerie du clocher, voire avec toute la cathédrale qui est en calcaire noir. Ces éléments dénotent certainement que cette tour appartient à une époque antérieure à celle de la basilique actuelle, probablement à une primitive église, consacrée par nos premiers évêques à la Vierge : *Virgini deiparæ* (1) et détruite par les invasions des Ve et VIe siècle, pour être relevée ensuite, à partir du IX° siècle, en employant certains matériaux de celle-là, restés épars sur place, parmi ceux-ci : les deux chapiteaux dont nous venons de parler. Un autre monument caractéristique semble venir confirmer notre manière de juger cette question, nous voulons parler d'un autel de même nature que les

(1) Gassendi, L. C. p. 57, 73 et 77.

chapiteaux relatés. Ce monolithe, en marbre blanc aussi, mesure un mètre de hauteur sur 0m90 de longueur et 0m46 d'épaisseur, d'avant en arrière ; il porte sur sa face extérieure la croix ou le monogramme du Christ de l'époque mérovingienne. Il est malheureusement coupé en deux, de haut en bas, par une faille de la pierre. Il se trouve aujourd'hui au fond de l'abside, derrière le maitre-autel.

D'aucuns soutiennent que la tour dont nous venons de parler, est un reste de défense de la période romaine. Ils ajoutent que la construction, qui est derrière et sous elle, qui a servi, nous dit Gassendi, à cacher, autrefois, les reliques de l'église et qui sert aujourd'hui de crypte à une masse d'ossements apportés de St-Jérôme, est toute d'origine romaine et faisait partie intégrante de la même bâtisse du clocher ; la direction, la forme de la voûte et l'ensemble de cette partie de maçonnerie semblent, en effet, l'affirmer. Cette substruction, du reste, n'est pas de même origine que la cathédrale, c'est certain ; elle lui est, de bien d'années, antérieure. Si, dans tous les cas, les deux versions sont possibles, l'autel en marbre blanc, qui est dans l'abside remonte d'une manière non équivoque à la période que nous avons indiquée. On lit d'autre part, dans Gassendi, que notre tour ou clocher supportait jadis une flèche d'une forme svelte et fort gracieuse qui fut renversée à l'époque des premières guerres de religion et remplacée, de son temps, par une autre plus grossière et plus lourde. La révolution de 89 la fit, à son tour, disparaître.

La tradition, d'un autre côté, fait remonter la construction de Notre-Dame actuelle à Charlemagne, ce grand protecteur de la religion et des arts. L'histoire comme l'archéologie, semblent être, ici, d'accord avec celle-là. Ce serait peut-être, à la suite du *Plaid*, que les *Missi Dominici Viernarius* et *Arimodus* tinrent, à Digne, en l'année 780, douzième du règne de Charlemagne, qu'aurait été arrêtée l'érection de cette basilique, en remplacement d'un autre monument similaire anéanti par les barbares du Nord.

Il faut bien se pénétrer, en ce fait, de l'idée que ce ne

fût pas en quelques années que l'on put relever cette deuxième église, à si larges proportions ; la chose n'était pas possible en des temps si tourmentés, elle ne le serait même pas de nos jours, où les moyens rapides de construction ont acquis un si grand perfectionnement. L'on jeta seulement au IXe siècle, les premières bases de l'édifice, on construisit peut-être une partie de l'œuvre principal, bien souvent bouleversé encore par les invasions sarrasines ; mais ce ne fut qu'après de grandes difficultés, de grands efforts que notre cathédrale put être achevée dès la fin du XIIe siècle, avec cette variété de styles qui la caractérise et qui nous fournit une belle page de l'histoire de l'art au moyen-âge.

Qu'il nous soit permis, pour corroborer ce qui précède, de citer, à l'appui, le passage suivant, extrait de la *Gallia Christiana* (1) ; il confirme en partie ce que nous venons de relater. « On bâtit dans cette cité, une église pour la « consécration de laquelle St Marcellin, évêque d'Embrun, « fut appelé à Digne, et l'église fut dédiée à Marie, mère « du Seigneur. Il ne faut point confondre ce premier édifice « religieux, avec la belle église romane que l'on voit en- « core au fond de l'étroite vallée du Bourg. Celle-ci ne « remonte qu'au IXe siècle ; et une ancienne et constante « tradition nous apprend que c'est une des églises élevées, « en Provence, par Charlemagne. On s'appuie, pour cela, « sur les termes d'une bulle du pape Sixte IV, relative à « l'union du prieuré de St-Pierre-de-Albéra (2), accordée « au mois de septembre 1479. On y lit : Une partie de nos « fils bien aimés de l'église de Digne, nous a exposé que « les fruits, les revenus et les produits de la mense capitulaire « de l'église bâtie, à Digne, par l'empereur Charlemagne, « d'heureuse mémoire, entre deux montagnes, et en dehors

(1) La France pontificale (*Gallia Christiana*), Métropole d'Aix. — Digne, par H. Fisquet p. 5 ; — Gassendi : L. C. p. 78 et 103.

(2) St-Pierre, de Thoard (dit d'Albéra), avant d'arriver à ce village, appartient aujourd'hui à madame Dedoue, de Digne.

« de la ville et dotée par lui, se trouvent considérable-
« ment amoindris par suite de la stérilité, des orages et de
« la rigoureuse température qui s'y fait sentir... ».

Sur le côté Nord de Notre-Dame, on remarque les restes d'un escalier à limaçon d'un travail exquis. Il conduisait, c'est certain, du logement des chanoines, dont la demeure, tournée vers le sud-ouest, était juxtaposée contre la cathédrale, dans l'intérieur de celle-ci, où l'on remarque encore la porte en belle ogive. C'était le passage dérobé du Chapitre pour pénétrer dans le monument. Il servait aussi, par son extrémité supérieure, à monter dans les combles de l'abside. Dans des temps postérieurs à sa construction, l'on ouvrit vers son milieu, une petite porte rectangulaire qui aboutissait, dans la branche droite du transept, à une tribune pour l'usage des chanoines. L'on constate aisément encore, à l'intérieur comme à l'extérieur, cette ouverture qui jure avec le style du reste de l'édifice.

C'est fort probablement vers cette même époque que l'on établit, du côté nord de notre basilique, un péristyle ou galerie couverte allant de la demeure du chapitre vers la grand-porte. L'on remarque encore, en saillie, une partie des pierres qui devaient servir de point d'appui à la toiture, et l'on constate sans peine qu'elles durent être posées après coup, c'est-à-dire, après l'achèvement du mur de notre cathédrale.

Toute détériorée qu'elle est, la façade de Notre-Dame présente encore un bel aspect. Il n'y a qu'un portail, car l'église est à une seule nef. Il est à plein cintre et formé de huit arceaux supportés par quatre pilastres. Huit colonnettes élégantes ornent encore celui-là ; les quatre colonnes qui remplissaient l'intervalle laissé par ceux-ci, et la colonne de revêtement, de chaque part, ont été détruites pendant la révolution de 1789, qui fit de notre monument un entrepôt géneral. Deux lions, grossièrement sculptés, gardent l'entrée de la Basilique. Ils sont accroupis, tenant sous leur corps, l'un, celui de droite, une biche, et l'au-

tre, un énorme serpent (1). Ils soutenaient jadis, sur le dos, une colonne qui supportait un petit péristyle régnant au-dessus du portail. A la place de cet ornement on voit, de nos jours, une infecte mosaïque, en carreaux vernissés multicolores, posée probablement pour garantir la façade des filtrations pluviales.

Au-dessus du portail l'on admire une très belle et très grande rosace, en partie encore garnie de ses vitraux ; elle donne à la façade un cachet plein de distinction et de caractère. Entre le vide de celle-ci et du portail, on remarque deux niches surmontées d'élégantes dentelures, expirant, en bas, par une tête de dragon. Dans la niche de gauche se voit encore une méchante statuette de saint, l'autre est vide. Ces réduits, que l'on a ainsi creusés, dans la façade et ornementés après la construction du monument, sont une hérésie de conception et d'un mauvais style.

En pénétrant dans l'église, on est frappé de son air de majesté et de grandeur. On ne se douterait pas, après avoir extérieurement fait le tour de l'édifice, que ses dimensions fussent aussi considérables en longueur comme en élévation. Son architecture simple et la distribution de la lumière en sont le principal jeu. La grande rosace donne le jour du côté du sud-ouest ; trois fenêtres sur la façade du midi, une à chaque extrémité du transept et trois petites, au fond de l'abside ou chœur, lui tamisent la clarté et lui conservent cet air de mystérieuse majesté qui en impose tant. Elles sont à cintre plein et de parfaite proportion.

Notre cathédrale, on l'a déjà deviné, a la forme d'une croix latine ou *labarum*. Elle a dans son œuvre 50 mètres, 50 centimètres de longueur, 8 mètres 50 centimètres de largeur, et, présentement 17 mètres de hauteur. Le sol primitif était d'environ deux mètres plus bas que le parquet actuel ; l'effet d'ensemble aussi a visiblement souffert de cet exhaussement, exécuté vers 1829. Il aurait ensuite fallu, au

(1) La biche ne désignerait-elle pas, ici, la Vierge, à qui a été dédié le monument et qui écrase, d'autre part, le serpent qui a perdu Ève, notre première mère ?

moins, un dallage en pierre, comme il existait primitivement au lieu de ces affreux moellons que nous voyons de nos jours.

La nef est formée de quatre travées, reliées entre elles par des arcs doubleaux. Ceux-ci sont à plein cintre. Ceux de la voûte et du transept sont légèrement rompus au sommet et nous offrent l'origine de la première ogive. La petite porte latérale du Midi, celles qui donnent accès du côté du nord, sont à ogive franche, sauf celle qui est entre la troisième et quatrième travée. Ni le sanctuaire, ni le fond du transept ne se terminent en abside vraie ; toutes les lignes de cette architecture sont droites et sévères ; la coupe de l'édifice est carrée. Les colonnes qui ornent les deux arceaux du transept ont des chapiteaux d'un style très simple et très pur: deux seulement, celles qui commencent la première travée, ont, dans la frise, une tête grossière d'ange, et à côté, à droite, une tête de monstre. Elles sont toutes pour la plupart malheureusement brisées à la base et à l'extrémité du fût ; mais il serait facile de les réparer, puisque l'on trouve, dans la nef, plusieurs colonnes qui ont encore cette partie intacte.

A côté de l'arceau de droite se trouve la sacristie, avec porte à ogive, dont le dessin et le travail sont de la plus pure beauté. Dans le transept, du côté gauche, empruntant déjà à la première travée, se trouve cette crypte ou chapelle souterraine dont nous avons déjà parlé. L'usage, suivant la croyance commune, en était mystérieux ; mais, au dire de Gassendi, on y conservait les reliques de la basilique. Aujourd'hui on y a jeté, pêle-mêle, les ossements qui étaient dans la crypte de St-Jérôme. On aurait infiniment mieux fait de les enfermer dans une grande tombe, au cimetière commun, ne serait-ce que par respect pour ces restes de nos ancêtres, pour la salubrité de l'édifice et des habitations voisines.

A gauche, en entrant dans Notre-Dame, vers le coin, se trouve une petite porte dont le linteau est orné d'un médaillon enfermant l'agneau et sa croix qu'adorent deux anges *extérieurs*. La sculpture en est grossière et semblerait appar-

tenir à une époque plus reculée que l'ensemble de la construction. La porte dont nous parlons donne accès à un escalier à limaçon, qui conduit aux combles de la nef. Il est d'une perfection étonnante et permet, sans fatigue aucune, de gravir en spirale plus de quatre-vingts marches.

Par ce qui précède l'on voit aisément que notre cathédrale appartient à cette époque de transition de l'architecture romane à l'ogivale ou gothique, c'est-à-dire, au XIIIe siècle. Le chœur ou abside et le transept furent achevés de 1200 à 1240 ; les autres travées et la porte d'entrée, cinquante ans plus tard, c'est-à-dire, vers 1280 à 1300. Gassendi, à cet égard, nous apprend, de son côté, que la première partie fut terminée sous l'épiscopat de Reynaud de Porcelet, évêque de Digne, qui voulut y être enterré ; l'autre, sous Elzéard de Villeneuve, d'où un ancien autel appelé de son nom ou de St-Elzéard.

Voici maintenant que l'on vient de découvrir la date de la dédicace de notre vieille cathédrale. Elle vient confirmer les données que nous avons précédemment transcrites. En lavant le tympan intérieur de Notre-Dame, pour se rendre compte de certaines peintures poudreuses qui y apparaissaient encore sensiblement, plusieurs de nos amis (1) ont mis à jour, en octobre dernier, une inscription avec les armes de la famille de Villeneuve et une image ou portrait peut-être, celui d'Elzéar de Villeneuve, alors évêque de Digne, (1328 ou 29 — 1341), ou mieux celui de la Vierge. Cette inscription, porte que Notre-Dame fut consacrée, le 15 juillet 1330 à la Bienheureuse Marie Vierge. Elle est ainsi conçue: MCCCXXX, DIE XV Julii, reverendus in Xpo. P. — *(In Honor.)* B. M. Virginis *(Consecravit)*.

En somme, et pour conclure, au point de vue architectural, Notre-Dame du Bourg appartient tout entière à cette

(1) MM. V. Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille, l'abbé Guillaume archiviste des Hautes-Alpes, Isnard, archiviste des Basses-Alpes, Marrot aîné, bibliophile et l'abbé Cruvellier, professeur au Grand Séminaire, (octobre 1880).

variété de l'architecture romane que l'on appelle quelquefois bysantine. Les éléments qui constituent ce style, se montrent dans le mode de pose des pierres même de l'édifice, qui diffère, si l'on veut bien y faire attention, entre les diverses époques de sa construction ; dans l'aspect des cintres, du port des colonnes et de leurs chapiteaux; dans plusieurs ouvertures, dont quelques unes sont ornées de trilobes (1) ; dans les arceaux enfin à plein cintre, à côté de l'ogive légère et de la franche ogive : c'est qu'il a fallu bien d'années avant d'arriver à l'achèvement de ce grand monument. L'on peut dès lors, en synthètisant, répéter ce que disait ailleurs Victor Hugo, que notre vieille cathédrale est de style roman par les pieds, gothique par le milieu et gréco-romaine par la tête.

Nous ne pouvons clore cependant cet article sans dire un mot de certaines peintures murales, fort grossières et fort curieuses, que l'on observe dans cette basilique. Elles se trouvent dans la troisième travée de gauche de l'édifice, ce sont les principales ; et sur la travée correspondante de droite et la deuxième du même côté. Elles sont assez originales pour que nous leur consacrions quelques lignes, essayant de faire saisir, ce que l'artiste a voulu faire comprendre à ses contemporains. Ces peintures sont, sans contredit d'abord, de deux époques différentes, mais bien rapprochées ; elles sont ensuite l'œuvre, sans doute, au XV[e] et XVI[e] siècle, de quelques uns de ces artistes voyageurs que l'Italie, la Lombardie surtout, envoient dès longtemps chez nous, même encore de nos jours.

Le peintre a représenté, sur le mur, une faible image de cette grande épopée du Dante, née et restée populaire. C'est une *divine comédie* en miniature et grotesque ; ce sont

(1) Trilobe, membre d'architecture de forme géométrique obtenu au moyen de trois cercles dont les centres sont placés aux sommets d'un triangle équilatéral. On s'en est beaucoup servi à la fin du moyen-âge. Cette figure résulte de l'emploi fréquent du triangle équilatéral. Trilobe veut dire, ici, ouverture à trois divisions ou compartiments ou lobes, qui, sans être tout-à-fait séparés donnent l'image, assez exacte, des feuilles du trefle ou de la renoncule trilobée.



des scènes du Paradis, du Purgatoire et de l'Enfer, avec des Rois et même des Papes pour acteurs ou victimes ; ce sont : de pauvres âmes toutes nues et souffrantes, qui sortent de leur tombe et gravissent péniblement le ciel. Dans le céleste séjour, le Christ, glorieusement nimbé, environné de sa cour de bienheureux, contemple avec une sévère majesté, du haut de sa demeure éthérée, ces pauvres mortels qui ne sont pas toujours aussi coupables qu'ils ont l'air de l'être. Il y a en toutes ces peintures, des détails pleins d'une verve satyrique et naïve, caractérisant bien, d'une façon imagée, les mœurs et les croyances de l'époque.

Ici l'on voit, et c'est en allant à gauche, de l'abside à la porte, des anges debout, se penchant vers la terre endormie ; ils sonnent de la trompette aux quatre vents, et la pierre des cercueils roule renversée ; et la vallée de Josaphat se remplit de toutes les générations, attendant le suprême Jugement. L'Éternel domine la scène ; il lit sur le livre de Vie les paroles qui doivent consoler les bons et terrifier les méchants. Gravées en caractères gothiques, elles remplissent la lisière d'une double légende, dont une moitié serpente sur la droite, avec ces mots latins : **Venite Benedicti** *(venez les bénits de mon père)*. L'autre moitié, tombant sur la gauche, reproduit le terrible anathème : **Recedite Maledicti**, *(retirez-vous maudits)*. Pressés d'arriver, les morts enjambent lestement leurs cercueils, comme s'ils sortaient d'une baignoire, montrant des pieds, des mains de belle grosseur. Ils s'échappent à la file des sépulcres où ils dormaient, oubliant les linceuils qui couvraient leur nudité ; quelques uns cependant, en souvenir de cette pudeur qui fut leur vertu, gardent encore une ceinture légère, rapidement ajustée. — St Pierre, vêtu d'une robe rouge, les clefs du paradis à la main, dirige les justes vers le bienheureux séjour, représenté par une tour carrée, crénelée, dont la porte est fort étroite. C'est, avec quelques environs vagues, non loin situés, la Jérusalem céleste. Les

personnages groupés à droite, et qu'un malheureux plâtre à couvert en partie, rappellent, avec leurs auréoles lumineuses l'église triomphante ; ils contemplent avec quiétude tout ce qui se déroule à leurs pieds.

Une échelle, dont une extrémité repose à terre et l'autre s'appuie sur le mur du céleste séjour, est gravie par des enfants qu'un ange, habillé tout de jaune, appelle d'en haut à lui ; il a l'air de crier puissamment à tous : *laissez venir à moi les petits enfants ;* et ceux-ci de s'empresser d'obéir, en gambadant, en passant par dessus le mur, laissant à d'autres l'obligation de subir à la porte du paradis, *per portam angustam,* la sévère investigation à la suite de laquelle ils pourront, ou non, pénétrer dans le lieu de délices. C'est là, en partie, une vraie scène du Jugement dernier ; elle est pleine de verve et d'originalité.

Non loin de ce pan de peinture, toujours en allant vers la porte, entre terre et enfer, un démon ailé, aux pieds élargis en triple spatule et terminés par des griffes aigues, se précipite dans l'Abîme Eternel ; les damnés semblent le suivre, et, tout près, l'archange Michel, dont la couche de plâtre ne laisse plus voir que la main et l'épée, se dispose à faire usage de l'arme contre l'ange déchu, si l'esprit de ténèbres osait résister.

Dans le plan inférieur, au sein des enfers, grouillent et démons et damnés. Les anciens font les honneurs aux derniers venus, en costume officiel : pied fourchu, orné d'un ergot de fer noir ; cornes plus ou moins honorablement tournées, parfois coquettement ; queues attachées à l'endroit respectif ; vêtements fourrés fauves ou gris avec poils ondoyants, laissant voir des jambes de couleur tannée, rayées de bandes noires. Le maître des Céans seul est grave et sans appendice cornu ; il laisse cette livrée, de mauvais goût, à ses grossiers subalternes. Sa tête, qui appartient à un fauve inconnu, laisse percer un œil incertain et brutal. Une longue et épaisse crinière est sa coiffure, il en sait tous les prestiges, il en connait tous les moyens séducteurs.

Enchaîné à une colonne, emblème de l'immuable éternité,

le monarque des Enfers s'efforce de se consoler de sa captivité par le sentiment de cette puissance dont il s'est tant de fois victorieusement servi. Assis avec insouciance et résignation, comme un prisonnier pour dettes, jambe droite croisée sur la gauche, queue traînant négligemment à terre, il se livre, en cette attitude, aux doux loisirs de la table, mais quel festin ! Il saisit de la main gauche un cadavre, un réprouvé sans doute, et par les jambes qu'il étreint fortement ; il l'ingurgite avec satisfaction en commençant par la tête. De la main droite, il serre une autre proie accroupie contre lui ; celle-ci exprime un sentiment de visible terreur. La bouche du roi des Enfers, distendue jusqu'aux oreilles, en partie couvertes de poils, laisse deviner un vrai gouffre insondable. Autour du maître de ces lieux, les pourvoyeurs de bouche s'empressent à l'envie. — L'un s'avance avec un damné sur le dos ; celui-ci se débat vivement pour échapper au sort qui lui est réservé ; dans la lutte, il prend une pose où la noble et postérieure partie de son corps prend l'aspect du plus superbe promontoire hyperboréen. — Une autre, un peu plus bas, un chiffonnier, lui apporte une autre victime qu'il tient dans sa hotte ; Est-ce un juif ou un vendeur d'esclaves, la balance retombe hors de la hotte ? Est-ce un marchand ou un juge ?... Le malheureux artiste avait-il été dupé par un négociant d'épices, ou perdu un procès chez Messieurs du parlement ?..? Satan mange toujours, toujours ; il n'a pas le temps de causer; aussi, pour obvier à cet inconvénient, il porte une deuxième tête de fauve au nombril ; par là, il voit et parle; c'est le père du mensonge, devenu ventriloque.

Au centre du tableau se détâche la figure d'une femme, penchée et suppliante, elle présente des rouleaux chargés d'écriture. Est-ce l'imprimerie, demandant pardon, par l'impression de la Bible, de toutes les licences qu'elle apporte ? Est-ce l'histoire, plus ou moins véridiquement racontée, qui prie grâce à cause des récits faciles qu'elle a trasmis, et qui ont tant profité au régime passé ? On semble, en effet, lire encore le mot : *Memento*.... — A côté, une femme et un

homme sont gémissants, sur une couche embrasée ; ils doivent, on se l'imagine aisément, expier sur le gril leurs trop vives ardeurs d'ici bas.

A gauche du spectateur, contre les scènes qui précèdent et dans le bas, une immense chaudière, que de grandes flammes livides environnent, contient l'élite des damnés ; deux affreux démons attisent le feu ; un autre, avec un instrument indéfini, inflige aux réprouvés, plongés dans l'immense récipient, des corrections que l'on devine suivant les insignes que l'on voit surnager au-dessus du liquide en ébullition. Ce sont des têtes avec des couronnes, une mitre, une tiare ; ce sont encore un moine tonsuré, un magistrat en toque et rabat, voire aussi un soldat et un pélerin avec son baton et sa gourde ; ils semblent tous exprimer un déchirant désespoir de ne plus pouvoir jouir des sublimes faveurs qui faisaient jadis leurs délices. Passe pour des gens d'arme, des moines et des clercs de se trouver là, c'est naturel : ils sont dans leur rôle ; mais que des évêques, des rois et des papes soient ainsi cavalièrement traités sur les faces murales d'une basilique, c'est bien grave pour cette époque, toute de croyance, et bien étonnant qu'on le laisse dessiner en pareil lieu. C'était, peut-être, à cette époque le mode de critique accepté ; la manière de flageller le vice et la débauche du temps ; le moyen qu'emploient de nos jours encore, par le journalisme et les publications, nos moralistes sérieux et nos caricaturistes intelligents. On se demande, après examen du tableau, si Satan va tout de suite avaler cette décoction première de prélats, de rois, de juges et de moines, ou si, leur faisant subir, non loin de là, une deuxième et pareille opération, il va les rendre, par une nouvelle cuisson, plus faciles à être digérés.

Près de la grande chaudière éternelle, à gauche, bien sous les fondements du Paradis, se montrent, comme à travers un guichet de portier, deux figures infectes, grimaçantes, toutes barbouillées de noir. Ce sont deux démons au teint bistre, cuivré. L'un est chauve... Serait-ce le démon de la débauche ou de la cupidité ? L'autre est livide... Serait-ce

celui de l'ivrognerie, de l'orgueil ou de la colère?... Ils sont hideux à voir ; leurs traits expriment de suprêmes rages. — A côté, à droite, un hercule, aux formes colossales, est en voyage, un fort bâton à la main; mais une chaine, avec carcan au cou, le retient immobile ; il est triste ; sa chevelure est en désordre : image, affaiblie sans doute, des ambitions impuissantes ; il veut aller, mais il n'atteindra pas le but.

Ces scènes que nous venons d'esquisser forment, à vrai dire, dans leur ensemble, un grand tableau d'édification proposé aux fidèles sur les quatre fins dernières. Une seconde leçon, intéressante sous plusieurs rapports, se trouve représentée par vingt-un panneaux, en trois rangées superposées, de sept chaque. Chacune des figures, placées dans une espèce d'arceau ou encadrement, symbolise ou une vertu ou un vice, avec ce cachet grotesque et grossier, voire encore naïf, du XVe siècle. Il est fort regrettable que de toutes ces peintures, curieuses à maints titres, il ne nous en reste que d'incomplets débris, bientôt même elles auront tout-à-fait disparu, grâce au peu de soin de conservation que l'on y apporte. Chaque tableau des deux premiers rangs de panneaux, c'est-à-dire, des plus élevés, était accompagné d'une suscription en langue romane avec caractères gothiques, justifiant la peinture dans ses détails (1). Nous nous sommes efforcé de recueillir ces derniers vestiges, hélas, bien endommagés, d'une époque où la naïveté se mariait si bien à l'esprit gaulois ; mais plusieurs de ces inscriptions ont complètement disparu sous un plâtre malencontreux ou sous l'action du temps ; d'autres sont encore intactes, celles-ci sont peu nombreuses ; quelques-unes enfin, nous restent tronquées, soit par le vandalisme des ignares, soit par des avaries diverses. Nous tâcherons, en les transcrivant, de restituer les parties absentes de

---

(1) Nous aurions désiré donner les *fac-simile* de ces inscriptions, que nous avons relevé avec beaucoup de soin et d'exactitude, mais nous avons cru devoir ajourner la chose pour des motifs particuliers.

celles-ci, d'en reproduire au moins le vrai sens (1).

Entre les sept tableaux de la première rangée, dont les personnages ont tous la face tournée vers la Jérusalem Céleste, les deux du début, à gauche du spectateur, manquent complètement. Ils ont été couverts par une large couche de plâtre, ce devait être l'*Humilité* et la *Justice*. — Vient ensuite la *Foi* (Fides), peut-être la *Pureté* (Castitas). Elle est représentée par un personnage en habit religieux; celui-ci tient un livre de prières à la main sur lequel on peut lire : *Dixit dominus domino meo, sede a dextris meis.* Les caractères gothiques de ce verset sont néanmoins peu nets et ne se déchiffrent qu'avec beaucoup d'attention. — L'inscription, qui est incomplète, nous semble devoir être restituée comme il suit :

(*Lo mien cor be*) n ay (*contrit*) (*Fase*) ns a Dieu o (*racion*) (*Al diabol*) ay resestit, (*et vendrai*) a salvation.	*J'ai bien mortifié mon corps, faisant à Dieu des prières ; j'ai résisté au diable et je serai sauvé.*

Le quatrième tableau représente la *Patience* (Paciencia). Il nous offre une femme vêtue d'une robe verte, portant une couronne sur la tête et une fleur dans la main droite, peut-être un lys ; de la gauche elle commande la résignation. Ne serait-ce pas, ici, une allusion à Ste Constance, reine de France ? L'inscription qui est au-dessus, est complète et conçue ainsi :

Passiens suy tojorn estada En totas tribulations Jamays non mi sui coros- [sada Naurai grans retribucion.	*J'ai toujours été patiente dans toutes les tribulations ; jamais je ne me suis courroucée. J'en aurai grande récompense.*

(1) Ce que nous mettons entre parenthèse, avec caractères italiques, indique le complément de version ou d'inscription que nous croyons devoir proposer ; le reste est donné tel qu'on le lit encore.

Le cinquième nous désigne la *Charité* (Caritas), il est à demi visible. Il nous laisse voir une femme, à robe rouge, les cheveux en bandeau ; elle tient un pain de la main gauche... mais le reste du corps est couvert par une bande de plâtre. L'épigraphe, en entier, est assez bien conservée ; elle est ainsi exprimée :

Totas personnas ay amat
Per ben non ay ponct desirat
Com lor ay vist de bens plen[danza
Mon cor navia grand ale-[granza.

J'ai aimé tout le monde, ne désirant point leur bien. Comme je les voyais pleins de satisfaction, mon cœur en éprouvait grande allégresse.

Le sixième tableau nous reproduit la *Tempérance* (Temperantia) sous les traits d'une femme austère, avec voile sur la tête. Elle vide, d'une amphore, de l'eau limpide dans une coupe.

Le septième, qui nous figure la vertu principale la *Force* (Labor), nous laisse voir une femme portant le costume du grand monde ; ce doit être la femme forte du Livre de la Sagesse. Elle tient un dévidoir autour duquel est un écheveau de fil qu'elle débrouille. Les caractères de l'inscription sont en partie effacés ; il est difficile d'en donner les vraies expressions. Voici, à peu près, comment elle se trouve :

Aquesta ?... tot frem ?...
Lavorar ?... ay agut sens
Saver ?... allora ?... obrat
Ay tot perflechament.

J'ai eu le bon sens de travailler... J'ai maintenant tout profit d'avoir jadis travaillé.

Voilà, pour les sept panneaux supérieurs, ce que l'on peut encore en constater. Ces fresques ont été tellement détériorées, et par le temps et par la stupide ignorance de certains individus, qu'il faut beaucoup d'attention et de patience pour arriver à saisir ce que nous venons de relater. Il en est de même de celles qui se trouvent au-dessous. Elles reproduisent les sept vices ou péchés capitaux, opposés aux vertus dont il vient d'être parlé, et au moyen desquels on doit être fatalement entraîné dans l'abime éternel. Tous les personnages des sept vices sont reliés entre-eux par une même chaine qui les attire vers le fond de l'enfer ; ils marchent à reculons vers le gouffre. Chacun d'eux monte un animal symbolisant le vice que le peintre dessine.

C'est d'abord l'*Orgueil*, dont le tableau est entièrement couvert de plâtre ; puis l'*Avarice*, dont une partie de l'inscription, comme la précédente, échappe à la vue. Ce qui reste est ainsi conçue :

(*Per avar*) icia e per fals [(*Juramet*) (*Ay ben mer*) it la mort (*e soy a*)] adapnamet	*Par avarice et faux serment j'ai bien mérité la mort et je suis damné.*

L'on aperçoit, en partie seulement, un homme de forte corpulence, tout de rouge vêtu. Il serre fortement contre lui un sac d'écus, tout en piétinant une victime.

La *Luxure*, opposée à la *Chasteté* ou à la *Foi*, est représentée par une femme mondaine avec vêtement bigarré. Elle est échevelée et assise sur une truie qui semble l'emporter avec rapidité vers les profondeurs éternelles. Elle tient de la main droite une petite glace, peut-être le portrait d'un bel adolescent. L'épigraphe, bien conservé, se lit comme il suit :

Quar a luxuria me soy [dona. En infer me porta la troya.	*Comme je me suis donné à la luxure, la truie me porte en enfer.*

Le tableau qui vient ensuite correspond à la *Patience*, le quatrième de la rangée supérieure. Il nous offre la *Colère* sous la forme d'un jeune homme, vêtu d'une tunique jaune. Celui-ci monte un léopard; sa figure exprime une vive anxiété. Dans son désespoir il se poignarde. On lit au-dessus :

Ira soy sens consolacion. Le leopart m'a mes a des- [peracion.	*Je suis la colère sans consolation ; le léopard m'a plongé dans le désespoir, (m'a perdu).*

Le cinquième tableau, placé sous la *Charité* de la première rangée, représentait l'*Envie*; sauf une partie de la tête coiffée d'une sorte de turban ou bandeau, une malheureuse couche de plâtre le couvre en entier. On lit cependant avec facilité encore l'inscription que nous transcrivons :

Per enveya e falsita Avoy, lo cham, seray dam- [nat.	*Par envie et fausseté, crie-t-il, maintenant je serai damné.*

Il ne nous est pas possible de relever le sixième tableau, qui devait reproduire l'*Intempérance*, la *Gourmandise* ou l'*Ivrognerie*, opposé à la Tempérance, placé au-dessus ; la pluie et le plâtre l'ont à peu près anéanti. C'est à peine si l'on peut apercevoir encore quelques caractères de l'épigraphe et une partie du corps de l'homme, tout de jaune habillé, et monté sur un lion ou un tigre. Il tient de la main gauche une amphore vide.

LE DOCTEUR OLLIVIER.

— DIGNE. — TYP. VIAL. — *Le gérant : S. CHAILLAN.*

1er octobre 1881 1re année N° 3

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

De la Société Scientifique et Littéraire de Digne

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ

En conformité de l'Art. XII des statuts, le Bureau a proposé, et la Société a adopté le Règlement intérieur suivant.

Art. Ier Élection du Bureau.

L'élection du Bureau sera faite, tous les trois ans, dans le mois de janvier, de la manière suivante :

Le Président, assisté des deux secrétaires, ouvre la séance par la lecture de l'Art. VII des Statuts. Il reçoit les bulletins de vote ; il constate le nombre des votants et celui des suffrages exprimés ; il en fait à haute voix le dépouillement, et il proclame les nouveaux élus.

L'élection est faite au scrutin secret, et chaque bulletin de vote doit contenir les noms des nouveaux Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier et Secrétaire-Adjoint.

Les membres titulaires résidants sont seuls éligibles. Pour être élu, il faut obtenir le tiers du nombre des membres titulaires inscrits. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé. Dans le cas où les élus n'ont point obtenu le nombre de suffrages ci-devant

indiqué, il est procédé, huit jours après, à un second tour de scrutin, et l'élection est acquise à la simple majorité des votants.

Tous les membres titulaires doivent être prévenus et convoqués dix jours auparavant.

En sortant d'exercice, les membres du bureau font remise entre les mains de leurs successeurs, de tout ce qui concerne leur service, à savoir : les titres, les procès-verbaux des séances, les documents, registres, livres de comptabilité et les archives. Récépissé leur en est donné.

Le Bureau en exercice actuel ne sera renouvelé qu'en janvier 1883.

Art. IIme Attributions générales du Bureau.

Le Bureau, réuni sur la convocation du président, examine et arrête les propositions à faire à la Société ; il discute et régle les dépenses nécessaires ou utiles ; il émet son avis sur les demandes d'admission de tous nouveaux membres.

Le Bureau se réunit obligatoirement deux fois dans l'année, savoir : dans la quinzaine qui précède l'assemblée générale annuelle, pour aviser à tout ce que de besoin ; dans la dernière quinzaine de décembre, pour examiner et régler les comptes de la gestion du trésorier.

Le Bureau, chargé par l'Art. X des Statuts, de la rédaction des bulletins de la Société, s'adjoint une commission de deux ou trois membres nommés par l'assem-

blée, pour l'assister dans le choix des mémoires ou documents précédemment déposés.

Art. IIIme Attributions spéciales des membres du Bureau.

Le Président convoque et préside toutes les réunions de la Société. Il ouvre et lève la séance. Il a la police de l'assemblée : il dirige l'ordre des communications, des lectures et des discussions ; il recueille les suffrages, et, en cas de partage, sa voix est prépondérante ; il ordonnance toutes les dépenses, et il donne le Bon-à-tirer de toutes les impressions.

Le Vice-Président siège à la droite du Président, dont il remplit toutes les fonctions, en cas d'empêchement, de maladie ou de mort ; en cas aussi de délégation spéciale pour tout objet déterminé.

Le Secrétaire siège à la gauche du président. Il dresse et rédige les procès-verbaux des séances, y mentionnant les noms des membres présents et les excuses des absents, ainsi que les propositions émises et les résolutions adoptées ; les mémoires, notices et communications lus et déposés ; les livres ou brochures offerts à titre d'hommage ; enfin les admissions des nouveaux membres de la Société.

Il a de plus la garde du sceau ; il prépare et expédie les lettres de convocation ; il rédige et expédie les diplomes d'admission ; il dirige et surveille l'impression des bulletins, et les expédie à tous les ayant-droit ; enfin il dresse et contresigne les mandats de payement.

Le Trésorier-Archiviste siège à la droite du Vice-Président ; il fait le recouvrement des cotisations annuelles



et en prend charge dans son compte de gestion ; il a la garde des fonds sous sa responsabilité; il ne peut solder aucune dépense ou fourniture que sur la présentation d'un mandat régulier de payement, qu'il doit faire acquitter par la partie prenante. Dans le mois de décembre, il soumet son compte de gestion, avec les pièces à l'appui, à l'examen du bureau. Le résultat de cet examen est ensuite déféré à l'assemblée générale, dans sa plus prochaine réunion. Les comptes de gestion ainsi apurés sont déposés aux archives.

En sa qualité d'Archiviste, le trésorier veille à la bonne tenue de la bibliothèque et des archives de la Société; il consigne sur son registre les livres, brochures et objets divers offerts à la dite Société.

Le Secrétaire-adjoint siège à la gauche du Secrétaire qu'il assiste ou remplace en cas d'absence, d'empêchement ou de maladie ; il veille à l'aménagement de la salle des séances ; il transcrit sur un registre spécial, les procès-verbaux lus et approuvés.

Art. IV. Ordre et tenue des séances.

Les réunions trimestrielles prescrites par l'article VIII des Statuts sont toujours tenues pendant le premier mois du trimestre. La réunion publique est tenue dans le courant du mois de mai.

En cas d'urgence, et sur l'avis conforme du bureau, le Président peut provoquer une réunion extraordinaire.

La convocation des sociétaires doit être faite dix jours avant la réunion.

Chaque réunion commence par la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le Président communique ensuite les lettres, les circulaires, les documents, les mémoires qui lui sont parvenus. Sur son invitation, tout membre assistant présente à tour de rôle ses communications écrites ou orales. Tout écrit lu doit être déposé sur le bureau, afin que mention en soit faite dans le procès-verbal du jour, et qu'il soit classé ensuite parmi les archives.

Avant la levée de la séance, le Président nomme, s'il y a lieu, les membres des commissions chargées d'élucider les propositions ou questions non résolues et de présenter un rapport sur elles.

Tout membre d'une Société savante, et toute personne notable se trouvant casuellement à Digne, peut être autorisée à assister aux réunions privées, par le Président, sur la présentation de deux sociétaires.

Art. V. Admission de nouveaux Sociétaires.

Toute demande d'admission doit être formulée par écrit, et présentée par deux membres titulaires, comme il est dit dans l'Art. VI des Statuts. Cette demande peut être agréée, séance tenante, sur la motion du Président et l'adhésion de l'assemblée, ou être renvoyée à la réunion suivante.

Le Secrétaire avise par lettre le nouveau membre admis, et lui transmet un exemplaire des Statuts.

Art. VI. Cotisations annuelles

Les cotisations déterminées par l'Art. V des Statuts doivent être versées entre les mains du trésorier, avant la fin du premier trimestre de chaque année, et avant l'expédition du diplôme pour tout sociétaire nouvellement admis. Après l'expiration du trimestre, les retardataires seront avertis, par une lettre de rappel imprimée, d'avoir à faire leur versement sans plus de retard, à défaut de quoi, le trésorier fournirait sur eux et *à leur frais* un mandat postal de recouvrement.

Art. VII. Bulletin de la Société.

La Société publie, à chaque trimestre, un bulletin de trois feuilles d'impression. Ce bulletin est divisé en deux parties ; la première contient le résumé des procès-verbaux lus et approuvés, sous ce titre : *Exposé général.* La 2me partie reproduit en totalité ou en partie les travaux, mémoires et documents déposés, que le Bureau, assisté de la commission, aura jugés dignes d'être reproduits.

Tout membre du comité de rédaction, auteur d'un article ou mémoire à examiner, doit s'abstenir d'intervenir dans la décision à prendre.

Le choix des matières réglé, le Secrétaire est seul autorisé à fournir la copie à l'imprimeur, à recevoir et corriger les épreuves, à les communiquer aux auteurs, et à en faire retour à l'imprimeur.

Le Bon-à-tirer ne peut être donné que par le Président ; le nombre du tirage est fixé à 200 exemplaires.

En tête du premier numéro de chaque année, doit être reproduite la liste de tous les membres de la Société, dans la forme usitée.

Art. VIII. Devoirs des Sociétaires.

MM. Les Sociétaires doivent assister régulièrement aux réunions pour lesquelles ils sont convoqués, sauf le cas d'empêchement légitime.

Cette régularité si désirable est surtout recommandée aux membres résidants.

Le présent règlement intérieur discuté et approuvé dans les réunions du 22 novembre 1880 et du 9 février 1881, sera inséré en tête du n° 3 du bulletin, conformément à la décision prise dans la séance du 19 du courant.

Digne, le 23 septembre 1881.

Le Président de la Société,
FERAUD.



1re PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL (*Suite*)

La 9e Session a été tenue, le 9 février 1881.

Sur la proposition du président de la Société, les excuses présentées par deux membres, MM. Paul Silve et Thircuir qui n'ont pu se rendre à la réunion, ont été acceptées.

L'Assemblée a dû retrancher de la liste des sociétaires le nom de M. Pons qui y avait été inscrit par erreur.

M. le Président a repris la lecture interrompue dans la précédente session, du règlement intérieur de la Société. Après une discussion à laquelle tous les membres présents ont pris part, les dispositions de ce projet ont été adoptées suivant la teneur qui précède, dans le présent bulletin.

M. le docteur Ollivier a présenté M. Bec, docteur en médecine à Mezel, comme membre titulaire. M. de Berluc-Pérussis a demandé le même titre pour M. Renoux, doyen de la faculté de théologie à Aix. Ces deux propositions ont été accueillies avec une faveur évidente ; mais il a été sursis à leurs admissions jusqu'à ce qu'elles aient été appuyées, conformément au règlement, des demandes écrites des récipiendaires.

M. l'abbé Cruvelier répondant à une invitation qui lui avait été faite, a intéressé l'assemblée par la lecture d'un précis historique aussi remarquable de forme que savant de fond, sur la collégiale de St Jacques-les-Barrême et sur Honoré Bouche, l'un des prévôts de cette collégiale et grand historien de la Provence. Il a lu pareillement le texte d'une convention en langue provençale, de l'an 1478.

A ces deux lectures a succédé celle donnée par M. l'abbé Féraud, d'un document sur la généalogie de Gassendi, d'après lequel il ne serait plus resté, dès 1674, des parents en ligne directe du côté paternel de l'illustre philosophe. Il a été ainsi

prouvé qu'aucune des familles Gassend ou Gassendi existant en Provence ou ailleurs, ne peut s'attribuer l'honneur d'en descendre.

Le 30 mars, s'est ouverte la 10e Session. Au début, le trésorier, M. Thircuir, a présenté le compte de sa gestion de 1880, d'après lequel il se serait trouvé reliquataire, au 31 décembre, de 343 fr. 50.

Les titres de perception émis pour cet exercice auraient présenté 58 cotes : 39 de 10 fr. et 19 de 5, se montant

ensemble, à	485 fr. »
mais cinq de ces cotes n'auraient pu être recouvrées par divers motifs, savoir : deux de 10 fr. sur MM. Champsaur et Dieulafait, et trois de 5 fr. sur MM. Valentin, Chantre et Pons ; il en serait résulté une non valeur à déduire de	35 fr. »
par suite de quoi, la recette effective n'aurait été que de	450 fr. »
La dépense consistant en quatre articles se serait élevée à	106 fr. 50
Il serait donc bien resté sans emploi, à l'époque indiquée, une somme de	343 fr. 50

Le comptable ayant justifié ses opérations de recette et de dépense, tant par pièces écrites que par explications orales, l'assemblée lui a donné acte de sa production et l'a en même temps remercié des soins et du zèle apportés dans l'accomplissement de sa tâche.

M. le président a proposé et l'assemblée a décidé d'envoyer désormais le bulletin de la Société, en échange des publications régulièrement servies, à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la *Revue des travaux scientifiques* ; à la *Feuille des jeunes naturalistes*, à Paris, et à la *Société Botanique* de Lyon.

M. Cruvelier a lu une notice sur trois bas-reliefs qui auraient fait partie des ornements sculpturaux du portail de l'ancienne chapelle de Saint-Vincent située sur la colline qui domine le flanc nord de la basilique du Bourg, à Digne. Ces objets sont décrits avec des détails intéressants ; l'un

d'eux représentant l'agneau pascal aurait formé le tympan : les deux autres, figurant chacun un évêque, avec des attributs divers, auraient fait partie des décorations latérales. Ils sont tous enchâssés aujourd'hui dans un petit mur en pierres sèches destiné à soutenir le terre-plein qui entoure ce qui reste de l'ancienne chapelle.

Les sculptures dont il s'agit remonteraient au XII[e] siècle ou au moins au XIII[e], vers l'époque à laquelle la chapelle serait devenue l'apanage d'un couvent de l'Ordre des Trinitaires.

L'assemblée a accepté cette notice, avec la faveur que commande le savant historique des diverses phases de l'existence de la chapelle de Saint-Vincent, et elle a décidé qu'elle serait textuellement insérée dans le bulletin.

Le même membre a communiqué l'original d'un acte reçu le 1[er] septembre 1614, par Bernardin Ermite, notaire royal et secrétaire du chapitre de l'église cathédrale du Bourg, duquel, il résulte que ledit jour, l'assemblée capitulaire avait conféré à Pierre Gassend de Champtercier, régent principal des écoles de Digne, le canonicat théologal avec sa prébende, devenu vacant par le décès arrivé la veille (31 août) de Jehan Araby qui en était le titulaire.

Cette collation aurait été faite ensuite d'une double réquisition, celle des consuls de Digne agissant au nom de la communauté, et celle de l'archidiacre de l'église : ce qui établit au point de vue des relations civiles, comme à celui des principes religieux, que Pierre Gassend était considéré déjà comme doué de tous les mérites qui font pressentir une carrière féconde.

Ensuite d'une motion accidentellement produite, l'assemblée a affecté une petite somme de 10 francs à l'acquit des menues dépenses de préparation de la salle de réunion, sous cette condition qu'elle serait payée en deux parties, l'une pendant le premier semestre et l'autre vers le terme de chaque année.

Elle a finalement décidé que sa prochaine séance serait publique, et elle l'a fixée au 18 mai à 2 heures du soir.

Le jour dit, la séance qui était la onzième, a été ouverte avec une solennité qui n'a pas tardé d'être relevée par le fait de l'assistance d'un nombreux public d'élite.

M. le Président a d'abord dépouillé la correspondance et après avoir mentionné les témoignages de regret de quelques sociétaires qui n'avaient pas pu se rendre à la convocation, il a fait connaître les publications diverses qu'il avait reçues en échange des bulletins publiés par la Société, principalement du *Comité des Travaux Scientifiques* institué au Ministère de l'Instruction publique ; de l'*Académie d'Aix*, de la *Feuille des jeunes Naturalistes*, de Paris, de la *Société Botanique* de Lyon, etc. Il a annoncé la réception d'un grand travail de M. Tamisey de la Roque sur Gassendi, et la promesse faite par M. de Berluc Pérussis d'envoyer prochainement un essai sur les faïences de Céreste. Il a signalé la formation dans le chef-lieu des Hautes-Alpes, à l'exemple de ce qui s'est fait à Digne, d'une *Société d'études scientifiques et littéraires*, et il s'est rendu l'interprête des sentiments de l'assemblée en faisant une bienvenue sympathique à cette sœur de la Société bas-alpine. Il a enfin, déposé pour être ultérieurement inséré au bulletin, après toutefois en avoir donné lecture, un essai, de lui, sur la *Bravade*, cette vieille coutume des provinces méridionales.

M. Joly, médecin major, membre correspondant de la Société, a pris la parole pour une conférence sur un curieux insecte le *Prosopistoma punctifrons* nommé par Geoffroi : *Binocle à queue en plumet*.

Le docte entomologiste a fait passer sous les yeux de l'assistance, les types larvaires de l'insecte et montré en même temps une série de dessins le représentant en ses différentes phases et sous des grossissements propres à faire admirer l'étonnante perfection des parties infiniment ténues qui le constituent. Sa démonstration et la dissertation à laquelle il s'est livré ensuite sur l'éclosion et le développement graduel de cet être, en quelque sorte microscopique, ont captivé l'attention de l'assistance par l'originalité du sujet traité et plus encore par le débit gracieux et

entraînant du discoureur à qui de chaleureux applaudissements ont dit l'impression par lui produite.

M. Brès, de Riez, membre de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, a succédé à M. Joly. Il a rendu compte des observations par lui faites en Algérie, à l'occasion du congrès que cette association y a tenu en avril.

Il a dit d'abord quelques mots du but que ce congrès s'était proposé, celui de relever la culture et de poursuivre la diffusion des sciences d'observation. Il aurait été réglé dès son organisation, en 1872, que l'Association tiendrait ses assises en dehors de la capitale, dans les principales villes du territoire : c'est ainsi qu'elle se serait réunie successivement à Bordeaux, à Lyon, à Clermont, au Havre, à Rouen, tout récemment à Alger, et qu'elle aurait désigné Marseille pour le lieu de sa prochaine session.

Abordant son sujet, M. Brès a constaté que le congrès avait reçu à Alger l'accueil le plus empressé. Il aurait été ouvert, le 14 avril, par M. le président Chauveau dans un discours remarquable d'opportunité ; il aurait eu le soir du même jour, les honneurs d'une fête de nuit à l'hôtel de ville ; il se serait ensuite divisé en seize sections représentant les principales sciences.

M. Brès a entendu M. Callot, de Montpellier, conférer sur les restes d'Antracothérium observés dans les lignites de Volx et du bois d'Asson; il a visité dans Alger, la Casbah ou ville arabe, ses rues étroites et tortueuses, ses maisons de pauvre apparence et sans fenêtres et leur intérieur ; il a mis en parallèle la ville moderne avec ses maisons luxueuses, ses grandes et belles rues, ses splendides hôtels, puis la perspective heureusement ménagée de la campagne environnante, couverte de riches villas et couronnée dans le lointain, de forêts de bamboux et d'aloès gigantesques.

Il a décrit des exploitations rurales par lui visitées dans la plaine de la Mitidja, les grands végétaux qu'il a observés dans le voisinage de Boufarik, tels que le murier, le saule, l'eucalyptus, ainsi que ses vignobles, ses champs de lin et

ses distilleries de violettes de Parme et de géranium. Il a vu Blidah, la ville la plus coquette de la plaine et ses riches cultures en orangers, citronniers, grenadiers et oliviers. Ayant gravi par la traverse, une forêt de vieux cèdres, il s'est trouvé en présence d'un panorama superbe, ayant d'un côté le Djurjura, de l'autre la chaine et les contreforts de l'Atlas. Cette vue lui aurait rappelé l'impression qu'il aurait jadis éprouvée sur les bords du lac du Lauzanier. Il a raconté ses excursions au monastère de Staouéli et aux villages de Chéragas et d'Ebier où il a rencontré de belles cultures, dans les terres qui ne portaient dans le temps que des broussailles et des palmiers nains.

Mais à côté des heureux résultats de l'activité européenne, il a exposé les obstacles que la fièvre paludéenne opposerait à l'extension des bienfaits de la colonisation, et à ce propos, il a parlé de la conférence que M. Verneuil, médecin de Paris avait donnée devant le congrès, en indiquant comme moyen de combattre le fléau, les théories et découvertes de M. Pasteur.

Ce discours a captivé pendant toute sa durée, l'attention de l'assemblée ; il a été suivi d'applaudissements répétés.

M. Brès a déposé pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire de l'étude de M. Callot sur les fossiles des lignites de Volx et un autre exemplaire d'un ouvrage publié par Mgr l'Archevêque d'Alger, sur les richesses archéologiques de l'ancienne Carthage.

M. Goret, sous-inspecteur des Forêts, qui a accepté la laborieuse mission de refaire, sur un nouveau plan, la statistique géologique du département, a rendu compte de la reconnaissance opérée par lui du cours du Verdon, depuis son origine jusqu'à son embouchure dans la Durance. Sa conférence a été acceptée comme un avant-goût de l'œuvre scientifique à laquelle il s'est dévoué.

L'assemblée a écouté ensuite avec une attention bienveillante la lecture donnée par M. Guillaume, de quelques notes concernant le prieuré du Pin, dans la commune de Curbans.

Elle n'a pas moins accordé d'intérêt à celle faite par M. Roche, d'une épître familière de sa façon, ayant pour titre : *Un marseillais exilé à un parisien.* Ce petit poëme sera lu avec plaisir dans la 2e partie du bulletin.

A son tour, M. le docteur Ollivier a entretenu l'assemblée d'une ruine qui appartiendrait à l'époque gallo romaine ; elle aurait été mise à jour, dans la partie basse du territoire des Siéyes, entre le torrent du Rouveiret et celui de Champtercier, par les tranchées pratiquées pour l'établissement du chemin de fer. Elle présenterait la trace de divers compartiments dans lesquels auraient été trouvées des tuiles en terre cuite, des médailles, des monnaies de l'ère impériale, une balance, une statuette en bronze, d'autres objets d'art en cuivre et en fer. Suivant lui, cette construction aurait été un poste de guerrier aborigène, ou gaulois, ou arabe ; mais il a posé comme un problème digne des méditations des jeunes gens studieux qui désirent faire leurs étapes dans les voies de la science, la question de savoir ce qu'était dans les temps l'habitant des bords de la Bléone.

Il n'admet pas que le premier habitant de ce bassin, y soit venu de la Ligurie, comme la croyance s'en est répandue ; les ligures n'y auraient pénétré que lorsqu'ils avaient eté obligés de fuir devant l'invasion des phocéens massaliotes et alors ceux-ci auraient été doués déjà d'un degré de civilisation avancé. Or, le premier habitant de la contrée aurait été l'homme de l'âge de la *pierre par éclats* ; il aurait occupé dans les parties les plus abruptes des montagnes, pour pouvoir s'y défendre contre les fauves, et aussi contre ses semblables en état d'hostilité, les balmes et cavernes résultant des dislocations du sol. Les éclats de la pierre lui auraient servi, dans ses refuges, à abattre les animaux qu'il pouvait capturer et à les dépouiller de leurs peaux dont il devait se couvrir pour se garantir des injures de l'air et puis, à mesure que l'impérieux besoin de se nourrir et de se défendre le rendait ingénieux et hardi, il façonnait les silex en pointes de flèche, il faisait des hâches de porphyre ; il descendait vers les plateaux, s'y construisait avec des

branchages ou s'y creusait dans le sol, des huttes plus commodes et recueillait des fruits plus savoureux que ceux des montagnes, il s'aventurait jusqu'à la rivière, pour s'y livrer à la pêche.

Cette émancipation aurait été très lente, mais elle aurait laissé à toutes ses phases, des vestiges caractéristiques. Il importerait au point de vue anthropologique, que ces vestiges que le hasard fait quelquefois rencontrer sur les versants des montagnes, sur les pentes de Cousson comme sur celles de Siron, fussent recherchées avec soin et le savant docteur a convié à cette tâche tous les hommes animés de bonne volonté, qui pourraient aider à la solution de la question par lui posée, consistant à fixer l'esprit humain sur la durée présumable qu'avait, à l'époque de l'invasion des ligures, la pré-existence des régnicoles du bassin de la Bléone, ces devanciers des habitants de Digne.

L'assemblée a écouté la savante communication de M. Ollivier avec la sérieuse attention que méritent les écrits sortis de sa plume. Elle a exprimé des vœux pour que tous les adeptes de la science ethnographique répondent à l'appel que son docte vice-président leur adresse, pour l'avancement de cette science.

Il a été donné lecture d'une notice concernant des pierres milliaires qui auraient été arrachées de la voie prétorienne, dans le trajet de Castellane à Taulanne et même à Senez. Ces épaves de l'époque romaine auraient été un sujet d'étude pour plusieurs historiens de la Provence, notamment pour le prévôt Bouche, pour le prieur Laurenzi, pour Gras Bourguet, l'historien des antiquités de l'arrondissement de Castellane : mais les relations de ces écrivains ne seraient pas parfaitement d'accord entr'elles. Leur rapprochement ferait naître des doutes sur l'identité des petits monuments décrits, sur l'exactitude des inscriptions qu'ils porteraient et sur les emplacements qu'ils auraient primitivement occupés. M. Denis Honnorat, membre correspondant de la Société, s'est livré, pendant qu'une mission administrative le retenait à Castellane, à l'étude approfondie de ces points en dissi-

dence et il croit avoir réussi à les fixer d'une manière certaine, dans la notice dont il est l'auteur.

Ce travail a été fait avec beaucoup de soin ; il sera déposé aux archives de la Société. L'assemblée a pensé que les personnes qui s'occupent d'épigraphie pourront l'y consulter avec profit.

Comme d'habitude, M. le Président a eu à déposer sur le bureau, le 12 juillet 1881, jour de la 12e séance de la Société, plusieurs brochures et revues par lui reçues ; il a en même temps dépouillé la correspondance dans laquelle se trouvaient de nouvelles demandes d'admission.

Ces demandes ayant été instruites dans la forme voulue par les statuts ; l'assemblée les a accueillies. Elle a, par suite conféré à M. Rippert-Montclar, consul général français à Florence, propriétaire à Allemagne et à M. Robert Schitz, caissier de la Banque de France à Digne, le titre de membre titulaire et à M. Estays, directeur des Domaines en retraite à Nimes, celui de membre correspondant.

Des objections se sont produites au sujet du mode suivi pour le recouvrement des cotisations. M. le Président les a examinées et sur la proposition qu'il a faite, d'aviser utilement à la régularisation de ce service, l'assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. Cruvelier a communiqué un acte du 24 avril 1572, par lui emprunté aux archives du diocèse et constatant qu'à cette époque l'église cathédrale du Bourg se trouvait dans le plus déplorable état de dégradation. Il a mentionné en même temps un arrêt du duc de la Valette, du 18 février 1593, ayant pour but de préserver cette église des fouilles entreprises pour la recherche du salpêtre et en outre, une bulle du pape Sixte IV en date du 3 septembre 1479, portant union à ce même édifice. du prieuré de St Pierre de Albufera, de Thoard.

M. Gorde a lu une notice sur un ancien maire de Ceillac (Hautes-Alpes), le nommé Joseph Fournier, qui aurait administré sa commune pendant un très grand nombre d'années et aurait laissé dans le pays des souvenirs ineffaçables, tant à cause des excentricités de sa gestion, que des bienfaits que les habitants en auraient recueillis.

2e PARTIE

UN MARSEILLAIS EXILÉ

à un Parisien

Dans le charmant pays que la mer Thyrénienne
Baigne de ses flots bleus, au pied de l'olivier,
On peut, frère, mener, pour peu que l'on y tienne,
Une vie de petit rentier !

Tandis qu'en ton Paris tu barbotes sans cesse
Dans un sempiternel et sordide bourbier,
Que tu prends l'omnibus pour fuir la caresse
Du macadam liquéfié,

Nous allons sur la mer faire une promenade,
Sur cette belle mer que tous les écrivains,
Les poètes ont chantée, même dans l'Illiade,
La mer des Grecs et des Romains!

J'ordonne au nautonier de déployer la voile ;
En voyant le zéphyr l'enfler comme un ballon,
On dirait que le vent fait ressembler la toile
Aux ailes d'un grand papillon !

L'autre jour nous étions trois bons joyeux convives
Qui, prenant un bateau, puis sortant du vieux port,
En hommes très prudents. nous cotoyions les rives,
Rasant l'artillerie du fort !

Nous allions, cher ami, manger la bouillabaisse
Dans un joli châlet, Cancale de l'endroit;
Quant on mange ce plat, tu sais, sans qu'il paraisse,
Il faut qu'on boive, aussi l'on boit!

Tu vois qu'en ce pays on peut bien se distraire ;
Et puis, ce qu'à Paris on paierait très cher,
Une chose fort rare en avril, mon bon frère,
C'est qu'on y prend des bains de mer !

Eh! bien, la bouillabaisse et ces parties si fines,
Cette mer, ce soleil, oui je les donnerais,
Je donnerais la Corse avec ses riches mines,
Pour redevenir marseillais !

Bastia, 10 *avril* 18...

ROCHE.

MOEURS & COUTUMES

Parmi tant de coutumes populaires que l'on remarque dans les Basses-Alpes, j'en distingue une qui me semble offrir un intérêt général historique. Cette coutume, c'est la *Bravade*. Ce mot que l'on chercherait en vain dans les divers lexiques de la langue française, est néanmoins généralement reçu et adopté dans presque tout le midi de la France.

L'Étymologie du mot *Bravade* vient du latin, *Bravium datum ;* ce qui exprime le prix ou la récompense que l'on décernait au vainqueur dans les jeux ou exercices populaires. Ce mot a pour synonymes dans la belle langue d'Oc, *Gué. Guet*, *Gaseh*, *Gait*, *Gascha*, *Gaschia* et *Ga*. Il signifie une prise d'armes, avec accompagnement de décharges de mousquéterie, pratiquée soit à l'occasion de la fête patronale d'un lieu ; soit pour fêter l'arrivée de quelque illustre personnage ; soit pour célébrer un évènement extraordinaire ; soit enfin pour relever la pompe du mariage d'un habitant notable : dans ce dernier cas, on lui donne plus généralement l'appellation de *Pélote*.

Si l'on cherche maintenant l'origine de cette coutume, il faut remonter au règne de Charles Ier d'Anjou, frère du roi saint Louis, qui régna sur le comté de Provence, par son mariage avec Béatrix, fille du comte Raymond Béranger IV, et seule héritière du royaume de Provence. Le P. Pierre Puget, religieux de l'Ordre des Minimes, mort à Aix, sa patrie, en l'an 1747, nous en fournit la preuve dans son dictionnaire manuscrit, qui a pour titre : *Dictionnaire provençal et français, contenant la signification et la définition des mots, avec l'origine et l'étymologie du langage provençal.* Le P. Puget raconte, qu'après son retour de l'expédition de la terre sainte, Charles d'Anjou institua la *Bravade*, dans la ville capitale de son comté. Un Papegai, ou oiseau de bois peint, fixé au haut d'une perche plantée sur un lieu élevé, servait de point de mire aux tireurs les plus exer-

cés. Celui des tireurs qui abattait le papegai, était proclamé roi par les magistrats de la cité. Ce roi éphémère se choisissait un lieutenant et un enseigne, qui levaient chacun une compagnie d'hommes armés. Le soir du 23 juin, veille de la Saint-Jean, le roi suivi de ses officiers et de leurs compagnies, parcourait les rues de la ville d'Aix, et se rendait ensuite sur la place où était la haute Cour de Justice. Là, il mettait le feu au bucher traditionnel, et entre-temps, les compagnies exécutaient des décharges répétées de mousquéterie, au grand contentement de toute l'assistance.

Cette coutume se répandit peu à peu dans les autres villes de la Provence ; les bourgs et même les plus modestes villages, l'adoptèrent à leur tour, d'autant qu'elle attirait toujours le concours des populations voisines. Toutefois l'usage de la Bravade finit par être généralement reporté au jour de la fête patronale du lieu. Les bouleversements politiques et administratifs survenus dans la suite des âges, purent suspendre de temps à autre, la célébration de la Bravade ; mais jamais ils n'ont pu l'abolir tout-à-fait. Nous l'avons vue souvent pratiquée de nos jours, dans les villes de Riez, de Castellane, de Manosque, de Forcalquier, d'Annot, de Barrême et dans un très grand nombre de localités, que nous n'énumérons pas.

J'ai cité la ville de Riez, et je ne crains point de dire que nulle autre part, dans nos Basses-Alpes, aucune Bravade ne peut lui être comparée, qu'elle les éclipse toutes par son éclat, sa magnificence, sa durée et surtout par son cachet historique. Si je me trompe, Messieurs, veuillez vous souvenir que le *dulcis amor patriæ* excuse mon affirmation.

Déjà en l'année 1863, il m'a été donné de publier dans *l'Ami de l'Ordre*, N°s 21, 22 et 23, la description de la fête populaire de Riez : je n'ai donc point à la reproduire ici. Je veux uniquement m'attacher à en faire ressortir les caractères distinctifs.

1° La fête populaire de Riez ne coïncide point avec la fête liturgique du saint Patron de la ville. Cette dernière est

fixée au 27 novembre, jour anniversaire de sa mort, tandis que la fête populaire est célébrée le mardi de la Pentecôte. Pourquoi cela ? C'est que le mardi de la Pentecôte de l'année 1230, l'évêque Rostaing de Sabran célébra avec une pompe inusitée la translation des reliques de son glorieux prédécesseur saint Maxime, et que l'on constata de nombreuses guérisons miraculeuses pendant cette belle cérémonie. Une fête commémorative fut instituée alors, pour le 21 mai, jour où la translation avait eu lieu : mais la population s'obstina à fêter toujours très solennellement le mardi de la Pentecôte.

2° La Bravade de Riez est tout à la fois une fête populaire éminemment religieuse, et une fête véritablement militaire. Son caractère religieux apparait dans cet élan universel, qui fait dire à tout habitant qu'on ne saurait trop honorer saint Maxime. Les nombreuses compagnies de miliciens se recrutent dans toutes les classes de la population. Là, on ne recule devant aucun sacrifice pécuniaire ; on sait se défaire des choses les plus nécessaires à sa condition ; on emprunte au besoin, on contracte des dettes, et la Bravade assiste et prend une part active à toutes les cérémonies religieuses du jour de l'Ascension et des trois fêtes de la Pentecôte : elle va demander au clergé la bénédiction des armes et des drapeaux, elle s'incline respectueusement devant les reliques du Saint, et finit par un acte religieux d'une messe d'actions de grâce.

Son caractère véritablement militaire n'est pas moins apparent. Ce n'est point ici une simple parade : deux corps d'armée se trouvent en présence, se surveillent, se heurtent et se harcèlent pendant plusieurs jours. L'un de ces corps, vient se retrancher dans un fort ; il se voit assailli, entouré, pressé de mettre bas les armes ; non seulement il résiste mais il se défend avec un acharnement incroyable. Les assiégeants montent enfin à l'assaut, démolissent le fort, en pourchassent l'ennemi, qui se retire en bon ordre, et vient disputer au vainqueur l'entrée de la ville, jusqu'à épuisement de forces et de munitions de guerre.

3° Cette lutte acharnée des belligérants révèle à l'observateur attentif, tout le passé militaire de la ville de Riez. L'antique chef-lieu de la valeureuse nation des *Albici*, dont César a célébré le courage, pendant le siège de Marseille, avait dû plier devant les cohortes romaines, et subir la domination de Rome. Devenue colonie romaine. elle acquiert un vif éclat parmi les cités de la Gaule narbonnaise : mais au VI° siècle, les Saxons, puis les Lombards l'incendient et la ruinent : à peine rétablie, les hordes Sarrasines et plus tard les bandes pillardes du XIII° siècle, la détruisent de fond en comble. Elle réduit forcément l'espace qu'elle occupait, et s'entoure de remparts et de tours : les Huguenots s'en rendent par deux fois les maîtres ; il faut que le Maréchal de Retz, et le grand prieur de France, duc d'Angoulême, viennent la débarrasser de ces hôtes dangereux. Un peu plus tard, le duc de Lavalette la transforme en place de guerre, et le duc d'Epernon en fait le boulevard de sa domination expirante dans la Haute-Provence. On voit bien là, dans ces luttes antiques, que la Bravade leur emprunte un cachet distinctif.

4° Enfin, nulle Bravade n'a une durée pareille. On y prélude, le 19 mars, par des décharges isolées de mousquéterie. Le lundi de Pâques, les compagnies se forment, et s'exercent, tous les dimanches suivants, à la manœuvre militaire. Le jour de l'Ascension, toute l'armée s'ébranle ; les clairons et les tambours sonnent chaque soir la retraite. Le dimanche de la Pentecôte, après la bénédiction des armes, l'armée se divise en deux camps ; la guerre commence et se poursuit pendant trois jours. Le vacarme ne cesse enfin que dans la matinée du mercredi ; et alors les jeux ordinaires à toute fête patronale commencent, et reposent les esprits de leur agitation fiévreuse.

FERAUD.

PRÉVOTÉ DE SAINT-JACQUES-LES-BARRÊME

(Suite)

CHAPITRE III.

— Dignitaires de la Collégiale. — Dépendances et biens de la prévôté. — Transaction de l'an 1237, entre Raymond-Bérenger V, d'une part, et l'évêque de Senez et le prévôt de St-Jacques, de l'autre.

Outre le prévôt, à la fois pasteur spirituel et seigneur temporel du lieu, la Collégiale comptait parmi ses dignitaires : un *Sacristain* qui était en même temps prieur de Saint-Lyons, paroisse voisine, un *Vestiaire ou Camérier* qui avait aussi, de droit, le titre de prieur de Saint-Léger, au diocèse de Nice, etc. — Nous verrons un peu plus loin quel était le nombre des chanoines. L'un d'eux possédait, dès le XIII[e] siècle, le prieuré de Saint-Étienne-de-Théniers ; et il n'est pas douteux que l'origine de ces dépendances lointaines, tant pour Saint-Étienne que pour Saint-Léger, ne remonte au moins au XII[e] siècle, puisque, d'après H. Bouche, « l'an « 1200, un Guillaume *Præpositus Sti-Jacobi*, avait un différend « avec Jean, évêque de Nice, pour raison de dixmes qui « se percevoient au lieu de Saint-Étienne-de-Théniers, diocèse « de Nice, mais qui dépendoit de cette même prévôté de « Saint-Jacques. » Notre savant historien nous a déjà appris, plus haut, comment se termina le différend.

De plus, en tête de la liste qu'il donne des prévôts, ses prédécesseurs, on voit figurer un *Vuillelmus Domus*, dont le nom est inscrit, en 1108, à côté de ceux des évêques de Senez, de Vence et de Glandèves, et du prévôt de cette dernière Église. Or, le fait de ces anciennes relations ne

peut guère s'expliquer que par l'existence de droits précédemment acquis par la Collégiale de Saint-Jacques, sur les prieurés que nous venons de nommer. (1)

Les autres possessions de la prévôté étaient situées en partie à Saint-Jacques, en partie dans les terroirs de Saint-Lyons et de Barrême. Dans l'impossibilité où l'on est d'assigner la date précise de ces diverses acquisitions, le plus court est de les énumérer ici sommairement d'après un procès-verbal de l'évêque Soanen, de l'an 1712.

I. *A Saint-Jacques*, le prévôt possédait : 1° La juridiction moyenne et basse ; la haute juridiction appartenant au seigneur de Barrême ; 2° Un château et autres bâtiments dont l'un s'appelait *le Réservoir*, avec étable et greniers à foin ; 3° Autres bâtiments près de l'église, comprenant une maison, deux écuries et deux greniers ; c'était là que se trouvait primitivement le cloître des chanoines, dont on voyait encore les armes, en 1712 ; 4° Plusieurs terres, dont cinq *nobles* et une *roturière*, et qui sont spécifiées dans le procès-verbal.

II. *A Saint-Lyons :* Six autres terres, aussi énumérées en détail, parmi lesquelles cinq *nobles* et une *roturière ;* et à la suite, le rapport ajoute : « On nous a encore assuré qu'il y a environ soixante ans qu'il fut passé un contrat entre le seigneur de Barrême et le sieur Bouche, prévôt, not[e]. Pillefort, (2) pour une aire qu'on dit que le prévôt avoit achetée ; et nous avons observé que Monseigneur Martin, en sa visite de 1602, déclara qu'il y avoit beaucoup de biens qui avoient été aliénez delad. prévôté, et il chargea le prévôt de les recouvrer. »

Les revenus de la prévôté consistaient dans le produit annuel, 1° Des diverses propriétés foncières ci-dessus énoncées ; 2° De la dîme fixée au *douzain* pour toutes sortes de grains, à l'exception des haricots et des pois verts qui n'étaient pas taxés, et au *vingtain* pour le chanvre ; 3° De

(1) Bouche : *Additions à la Chorographie* 1 p. 927, où l'auteur renvoie à *l'histoire de Nice* par Goffredy, p. 165.

(2) Pillafort, notaire à Barrême, auj. étude de M. Laurens.

la perception éventuelle des droits seigneuriaux et des actes juridictionnels, tels que jugements, amendes, confiscations, lods, investitures, etc. 4° Du *casuel* provenant de diverses fonctions du ministère paroissial, mais dont le taux ne se trouve pas spécifié relativement à Saint-Jacques. On sait d'ailleurs que très anciennement les honoraires d'un *trentenaire* de messes étaient de deux florins (24 sous tournois ou 32 sous provençaux) ; l'assistance à un enterrement, à un service funèbre avait lieu moyennant 1 sou, 1 sol 6 deniers etc , suivant la fortune ou la générosité des fidèles. (1)

III. Dans le terroir de Barrême, la prévôté avait, entre autres dépendances, une terre appelée *l'Aire de l'Abbat*, et, conjointement avec l'évêché de Senez, la colline de *Saint-Pons.* En l'année 1237, cette colline qui n'est aujourd'hui qu'un rocher nu, mais qui offrait alors une certaine importance, fut l'objet d'une transaction où figurent les noms des plus illustres personnages de l'époque et que Bouche relate en ces termes :

« Le 12 juin 1237 eut lieu un compromis entre le comte Raymond-Bérenger V, d'une part, et l'évêque de Senez (Jean I.) et le prévôt de l'église collégiale de saint-Jacques, de l'Ordre de Saint-Augustin, du diocèse de Senez, de l'autre, par devant Romée de Villeneuve, élu arbitre par les parties. Il s'ensuivit cette sentence donnée à Digne, que j'ai trouvée autrefois écrite dans un petit parchemin non guère plus large que la main, conservé dans une certaine caisse en la salle basse des Archives du Roy, de la ville d'Aix ; sentence qui en faveur de l'église que Dieu a commise à ma direction et du lieu où cette histoire a été composée, peut, sans offense et sans ennui aux lecteurs, être ici rapportée, étant le titre le plus ancien que j'aie pu trouver de cette église. » L'auteur en donne seulement le texte latin, dont voici la traduction aussi fidèle que possible :

« Au nom de N.-S. J.-C., l'an de son Incarnation MCCXXXVII,

(1) Divers testaments notariés. — Pour la valeur relative de l'argent, V. *Histoire de Sisteron*, par E. de Laplane, I. p. 115 et II. 727 etc.

la veille des Ides de juin, sachent tous présents et à venir que le seigneur Raymond-Bérenger, par la grâce de Dieu, comte et marquis de Provence et comte de Forcalquier, d'une part, et le seigneur évêque de Senez, pour lui et son Église, Coucelon, maître de l'œuvre de la dite église, (1) et Laugier, prévôt de Saint-Jacques de Barrême et chanoine de la dite église de Senez, pour lui et le chapitre du dit Saint-Jacques, de l'autre, ont compromis s'en remettre à Romée de Villeneuve, concernant l'échange ou permutation à faire d'une colline dite de Saint-Pons qui est dans le terroir de Barrême. Et le seigneur Comte a promis pour lui et les siens, d'une part, et l'évêque, le prévôt et le maître de l'œuvre susdits, pour eux et pour leurs églises et chapitres, de l'autre, ont promis d'accepter, comme valable et constant, tout ce que décidera le susdit Romée. Lequel, en présence des parties, a prononcé ce commandement, savoir : Que la dite colline de Saint-Pons, et tous les droits que possédaient les dites églises sur la dite colline seront à perpétuité au seigneur Comte et aux siens, à titre d'échange, et lui appartiendront à perpétuité, pour y faire et en disposer entièrement à son gré ; que, de son côté, le seigneur Comte donne, cède et désempare au seigneur évêque et à l'église de Senez tous les droits qu'il avait lui-même sur le château vieux et la roche dite du Castellet, qui sont dans la vallée de Senez, à savoir : le domaine et la seigneurie, à la réserve, pour le seigneur Comte, du domaine majeur et des cavalcades, savoir, deux cents sols raymondins à prélever tant sur les gens du dit Seigneur Evêque que sur ceux des prévôts de Senez, et cent sols raymondins sur le château vieux susénoncé et autres qui sont mentionnés dans les Statuts généraux de l'évêché de Senez. Il a, de plus, ordonné que le seigneur Comte n'inféoderait (2) ou ne laisserait jamais inféoder les hommes de l'église de Senez

(1) *Operarius*. V. dans Du Cange les diverses significations de ce mot. La cathédrale de Senez était encore alors en construction. — (2) En latin : *Casaret* (Du Cange.)

qu'il a dans la vallée de Senez, ni les hommes de Saint-Jacques de Barrême, sur la dite colline de Saint-Pons ni dans son terroir (de Barrême?) ni dans la vallée de Clumanc. Toutes lesquelles clauses l'une et l'autre partie a incontinent approuvées. Donné à Digne. »

Romée de Villeneuve qui prononça la sentence arbitrale qu'on vient de lire et qui accompagna Raymond-Bérenger dans ses diverses excursions en nos contrées, était grand Bailli ou autrement grand Sénéchal du Comte de Provence. Il fut la tige des Seigneurs de Barrême et de Saint-Jacques et l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Sa longue et sage administration inaugura pour la Provence une ère de prospérité. C'est ce même Romée, *le pélerin errant et méconnu,* que le Dante a célébré dans sa *Divine comédie,* où il lui donne pour séjour, après sa mort, la brillante planète de Mercure. (1)

La colline de Saint-Pons tenait son nom d'une chapelle érigée autrefois au sommet du rocher en l'honneur de ce Saint et autour de laquelle devaient exister alors d'autres constructions et dépendances. Car il n'est pas croyable que Bérenger eût cédé son château fort de Senez, pour acquérir une simple roche nue, isolée entre les deux affluents qui forment la rivière de l'Asse. (2)

D'un autre côté, si la transaction ne dit rien concernant les avantages obtenus par la prévôté de Saint-Jacques, c'est qu'ils avaient été sans doute stipulés à part entre l'évêque et le prévôt Laugier. Ces deux derniers se trouvèrent de nouveau présents, le 11 janvier 1238, à une assemblée des Seigneurs du Val-de-Barrême, convoquée à Senez par le Comte de Provence qui la présida en personne et dans laquelle furent dressés des Statuts et réglements judiciaires pour fixer les droits de juridiction, cavalcades, albergues et quistes. Il y est dit, entre autres choses : « Le Seigneur

(1) Chant VI[e] *du Paradis*. Sur Romée de Villeneuve, V. *Biographie* universelle de Michaud. — (2) La chapelle de Saint-Pons détruite une première fois par les Sarrasins ou autres barbares fut rebâtie l'an 1518 et disparut enfin au XVIII[e] siècle

Jean, évêque de Senez, et Laugier, prévôt de Saint-Jacques de Barrême, ont promis, pour eux-mêmes et pour leurs successeurs, ainsi que pour leurs églises et leurs hommes, de les observer à perpétuité, sans jamais y contrevenir en quoi que ce soit... (1) »

Un tel voyage effectué au cœur de l'hiver en dépit des neiges et des frimas qui auraient dû rendre les chemins impraticables à travers nos vallées et nos montagnes, n'est pas un des faits les moins curieux à observer, surtout si l'on tient compte du tracé de nos routes au XIII[e] siècle. F. Guichard affirme que Bérenger « se rendit d'abord à Sisteron, de là à Digne et à Riez, ensuite à Senez. (2) » Mais d'après les dates mêmes de nos chartes, les Statuts furent dressés à Sisteron le V des calendes de janvier 1237 (28 décembre 1237) ; à Senez le III des ides de janvier 1237 (11 janvier 1238) ; à Digne, la veille des ides (12 janvier) de la même année. — Nous n'avons pas la date des Statuts de Riez. — D'où il suit que le Comte visita Senez avant Digne, et que par conséquent il dut se rendre de Sisteron d'abord à Riez, puis à Senez par Moustiers, Rougon et Castellane, ou peut-être par Saint-Jurs, Majastre et Barrême, et le lendemain, de Senez à Digne par Chaudon et Bédejun, car c'étaient là, à cette époque, nos seules grandes voies de communication.

Autre question relative à la date précise de l'année de ce voyage. Notre éminent érudit. F. Guichard se borne à reproduire le chiffre de 1237 que donnent les chartes, sans avoir remarqué, paraît-il, l'expression *anno secundum carnem* ou autrement *anno Incarnationis,* qu'on lit dans les divers documents de ce temps-là. Or, l'an de *l'Incarnation* commençait le 25 mars ; ce n'est que plus tard qu'on trouve *anno a nativitate Dni ;* et comme il s'agit ici du mois de

(1) Extrait de l'original sur parchemin, aux archives des Bouches-du-Rhône. B. 329. On peut voir ces Statuts reproduits tout au long par Laplane, *Histoire de Sisteron* I. 447 et par F. Guichard *Cominalat de Digne* II. 17. Ceux de Senez étaient les mêmes, sauf le chapitre des cavalcades, où d'ailleurs Saint-Jacques n'était pas compris.

(2) *Cominalat* I. 442.

janvier, il est évident que cette visite eut lieu de fait, suivant notre comput actuel, dans les premiers jours de l'année 1238.

CHAPITRE IV.

Visite de Jacques de Sérène, archevêque d'Embrun, en 1278. — École de la prévôté. — Différend et compromis entre les chapitres de Senez et de Saint-Jacques, concernant l'élection du prévôt de la Collégiale, en 1287.

Si haut que l'on remonte dans le passé, partout et toujours on trouve les Ordres religieux et celui des disciples de Saint-Benoît, en particulier, constitués comme les gardiens des lumières de l'antiquité, tant profane que sacrée, et occupés à l'enseignement des sciences et des lettres. Nos plus humbles localités ne furent jamais entièrement dépourvues d'un pareil avantage.

Dès le XIII[e] siècle nous voyons une école établie dans le cloître de la prévôté de Saint-Jacques, et il y a tout lieu de penser que sa création datait de l'origine même de la Collégiale. C'était-là que venaient se former à la vertu et à la science, les jeunes gens qui aspiraient à la vie religieuse et à l'état ecclésiastique. Le fait est démontré sans réplique par un document fort curieux conservé aux archives de l'ancien chapître de la prévôté de Digne, aujourd'hui dans celles de l'évêché. Il fait partie d'un très vieux registre contenant une longue suite de jugements et de sentences de la cour prévôtale, auquel Gassendi avait joint une notice sur les prévôts ses prédécesseurs et un inventaire détaillé des papiers du chapitre, notice et inventaire écrits de sa main et qu'il avait pris soin de faire relier avec les procès-verbaux judiciaires ; « afin que, s'il est possible, disait-il, ils durent encore une fois autant qu'ils ont déjà duré, c'est à-dire, plus de trois cents ans ». (fol. 7 *de l'Inventaire*).

Avant de reproduire la partie de l'acte en question rela-

tive à Saint-Jacques, il faut noter que l'archevêque métropolitain Jacques de Sérène, ayant convoqué, pour le 8 juin 1278, un concile provincial à Embrun, auquel assistèrent tous ses suffragants, excepté celui de Digne mort depuis peu, il partit, immédiatement après sa clôture, pour se rendre à Digne et y régler certaines difficultés survenues au sein du chapitre (1). De là il se porta à Senez et ensuite à Saint-Jacques où il conféra la tonsure à quelques jeunes étudiants de la prévôté.

Le fait est rapporté, comme il suit, dans la pièce originale écrite en latin et qu'il serait trop long de traduire ici en entier. En voici un extrait :

« L'an du Seigneur mil CCCXXIIII et le XXV du mois d'août, sachent tous présents et à venir qu'étant constitué Hugues Blanqui, clerc de Saint-Jacques de Barrême, du diocèse de Senez, en présence de circonspect Mre Pierre Raynard, official de Senez, il a présenté au même (official) une certaine cédule sur papier de la teneur et contenance suivante : « Devant vous, Seigneur Pierre Raynard, « official de Senez, supplie humblement moi Blanqui, clerc « du lieu susdit, (de considérer) qu'ayant reçu autrefois de « Révérend père en J.-C, Mgr Jacques d'heureuse mémoi- « re, archevêque d'Embrun, la tonsure cléricale, et ayant « été par lui admis en l'héritage du Seigneur, après que « le dit seigneur archevêque. en preuve de la susdite clé- « ricature, m'eût accordé ses lettres patentes scellées de « son sceau authentique, il m'arriva par malheur de les « perdre; mais comme quelques témoins dignes de foi « ètaient présents, lorsque le susnommé seigneur archevêque « me conférait la tonsure, de peur que par accidents for- « tuits le moyen ne me soit enlevé de prouver ce que « j'avance ci-dessus, je demande et supplie humblement que « vous acceptiez les témoins que je nommerai pour prouver « les précédentes déclarations, et que vous fassiez rédiger

(1) V. *Notitia ecclesiæ diniensis* cap. XIII. — Nous avons encore une copie de l'acte de cette visite.

« en instrument public les dires et dépositions de ces « mêmes témoins pour l'éternelle mémoire de la chose. »... — Ici vient l'exposé des titres et la production des témoins à l'appui de la requête ; et enfin la réception des témoignages dont nous ne citerons que les deux premiers :

« L'an et le jour susdits, Mess^e^ Guillaume Spica, prêtre de Saint-Jacques, témoin produit par le dit Hugues a juré de dire l'entière et pure vérité sur les titres sus-allégués ; et premièrement... il a déclaré sous la foi du serment qu'il était vrai que, comme il se trouvait lui-même, ainsi que le dit Hugues Blanqui et quelques autres enfants, au dit Saint-Jacques et qu'ils y faisaient leurs études (*et ibi addiscerent*), le seigneur Archevêque était dans le dit lieu pour y faire sa visite, et un matin, tandis que le même Archevêqne était devant la porte du cloître de Saint-Jacques, Mre Pons Monnier, chanoine de la dite église de Saint-Jacques, le présenta lui déposant, Hugues Blanqui, Pierre Milon et quelques autres, comme il lui semble, au même Seigneur Archevêque, lequel incontinent leur conféra la tonsure cléricale. *Item* sur le 2e titre etc. »

« L'an et le jour susdits, Pierre Milon de Thortone (*Tartonne*?) témoin produit... a juré de dire toute la vérité... et a déclaré par serment la chose être vraiment comme il est contenu dans le titre. Interrogé de quelle manière il savait ce qui précède, il a dit : *pour l'avoir vu et entendu*, et parce qu'il était présent ; interrogé sur le lieu, il a dit que c'était devant le cloître de Saint-Jacques, près de la porte. Interrogé sur les personnes présentes, il a dit qu'il y avait Guillaume Spiga, Mre Pons, chanoine, Mre Isnard Chauvin et plusieurs autres dont il ne se souvient pas parfaitement ; *Item* sur le 2e titre etc... Fait et publié dans la salle capitulaire de la curie épiscopale de Senez... Guillaume Guigue, not^e^ public etc.. »

Cette pièce, il est vrai, ne porte pas la date précise de la visite archiépiscopale à Saint-Jacques. La raison en est qu'elle ne fut écrite que très longtemps après (1324), et que se rapportant à un fait relatif à l'enfance des déposants,

ceux-ci, tout en gardant le souvenir du fait en lui-même, avaient bien pu en oublier la date. D'un autre côté, on ne connaît d'autre apparition de Jacques de Sérène à Digne, avant l'année 1286 où il mourut, que celle du 22 juin 1278, mentionnée par Gassendi. (*Notice sur Digne.*) Au fond, un léger écart sur ce point ne saurait en rien amoindrir l'intérêt des faits que nous révèle ce document inédit, au sujet de nos localités, au XIIIe siècle. (1)

Les noms des chanoines Pons Monnier et Isnard Chauvin, prononcés dans le cours de l'enquête ci-dessus, reparaissent quelques années plus tard parmi ceux des autres chanoines, leurs collègues, à l'occasion d'un grave différend survenu entre le chapitre de Senez et celui de la Collégiale de Saint-Jacques.

Il s'agissait d'un procès concernant l'élection du prévôt de Saint-Jacques, et dont Bouche fait mention en parlant du nombre des chanoines en 1287, mais sans entrer dans aucun détail à ce sujet (2). Heureusement le compte-rendu de l'affaire subsiste encore aux Archives des Bouches-du-Rhône, et nous en donnerons ici l'analyse.

La charge de prévôt étant venue à vaquer par le décès ou la translation du dernier titulaire demeuré inconnu, le chapitre Collégial avait élu à sa place Feraud de Faucon, chanoine de Saint-Jacques et prieur de Saint-Étienne-de-

---

(1) « Anno Dni mill° CCCXXIIII die XXV mensis Augusti, sit notum... vobis Dno Petro Raynardi senec officiali humiliter suplico ego Blanqui clericus... quod cum olim à reverendo Patre in Christo Dno Jacobo bonœ memoriœ, archiepo Ebredunensi, receperim thonsuram (*sic*)

« Anno et die quibus supra Domus Guillelmus Spice presbiter de So Jacobo dixit juramento suo ita verum esse quod cum ipse et dictus Hugo Blanqui, una cum quibusdam alliis pueris essent in So Jacobo et ibi addicerent (sic), Dnus Archiepiscopus causa visitandi erat in dicto loco, et mane dum ipse archiepus erat ante portam claustri Sti Jacobi, Domus Pontius Monnerii, canonicus dicte ecclesie Sti Jacobi, ipsum deponentem, Hugonem Blanqui, Petrum Milonis et quosdam alios, sibi videtur, eidem Dno archiespiscopo presentavit, quibus incontinenti ipse Dus archiepiscopus thonsuram fecit clericalem... » etc. (fol. XLI. du registre cité.)

(2) V. ci-devant p. 2.

Théniers. Mais le chapître de Senez, contesta la validité de l'élection, soutenant « que le chapitre de Saint-Jacques était tenu d'élire pour son prévôt, un des membres du chapitre de Senez, sans pouvoir le choisir ailleurs, et cela, toutes les fois qu'il y avait une nouvelle élection à faire ; que dès lors la nomination du dit Feraud de Faucon était nulle.

Le procureur de la Collégiale affirmait, au contraire, que les chanoines de Saint-Jacques avaient le droit de choisir pour leur prévôt qui bon leur semblait, et il requérait, en conséquence, la confirmation pure et simple de l'élection accomplie, comme étant pleinement canonique et valable.

De là contestations de vive voix et par écrit, et procès par devant le vénérable Père et Seigneur Bertrand (de Séguret), évêque de Senez, lequel interposant son autorité, amena les parties à faire un compromis et à remettre la conclusion du débat à la décision de deux arbitres nommés de part et d'autre. La proposition fut acceptée, et les arbitres choisis et agréés d'un commun accord furent G... (Guillaume?), prévôt de Glandèves, et Étienne, prieur d'Allos et official de Senez. Ceux-ci, après avoir tout pesé et mûrement examiné, prononcèrent la senteuce qui suit :

« Au nom de N.-S. J.-C. l'an de son Incarnation mil deux cent quatre-vingt-sept et le vingt-un du mois de juillet, nous... arbitres et amiables conciliateurs... ne considérant rien autre chose que Dieu et la justice, pour le bien de la paix et de la concorde, disons, prononçons et décidons d'un commun et unanime sentiment, que l'élection faite du dit Mre Feraud à la dignité de prévôt de Saint-Jacques sera confirmée. *Item*, disons, prononçons et commandons que dans la première élection à faire après celle-ci, les dits chanoines de Saint-Jacques devront élire pour prévôt l'un des chanoines de Senez, le prévôt excepté; que si l'élu refuse d'accepter, les dits chanoines de Saint-Jacques seront libres de faire leur choix soit au sein de leur propre chapitre, soit partout ailleurs ; et dans la vacance subséqnente, ils pourront de même librement choisir leur prévôt partout où ils voudront, sans contradiction aucune de la part du

chapitre de Senez ; — *Item*, que dorénavant, quand viendra à vaquer l'église de Saint-Jacques et qu'il y aura lieu de procéder à une nouvelle élection, ils observeront la même règle, savoir : Dans une première vacance ils éliront pour prévôt l'un des membres du chapitre de Senez et dans la suivante, qui bon leur semblera ; et ainsi alternativement à perpétuité, comme il a été dit...... »

« Toutes et chacune des clauses ci-dessus ont été approuvées et ratifiées par les deux parties, le jour de la fête de Saint-Victor (21 juillet) de l'année courante 1287 ; présents MMes G.. (Guillanme ?) d'Esparron, Mre P. Gaufridi, chapelain de l'église de Senez, Mre Aurèle Merle, juge de Castellane, Isnard Dalmas, note, Mre Guigues de Mayronis, jurisconsulte, P. Elzéar, diacre, et André, diacre, témoins appelés et requis. »

Au procès-verbal de la sentence qui précède sont annexés les actes de procuration des deux chapitres, à l'effet de nommer des syndics chargés eux-mêmes de faire le choix des arbitres. Ce furent : 1° Pour le chapitre de Senez : Pierre Bonnet, chanoine de la même Église. Suivent les signatures de : MMres Vésian, prévôt de Senez, Étienne, archidiacre, G. (Guillaume ?) sacristain, Isnard Arbaud, vestiaire, R. (Raymond) de Chaudon, prieur de Saint-Julien de Thorame-Haute, Durand Mataron, P. Raymond, prieur de Colmars, Raymond Charles (ou Carle), chanoines de la dite église de Senez... et MMres P. (Pierre) de Roumoules, prieur de Sainte-Croix de Thorame-Basse, G. (Guillaume) d'Esparron, prieur de l'église de la B. Marie *de Grazia Camona*, et Mre Pierre Gaufridi, chapelain de l'église de Senez, et Blanc, note public.

2° Pour la prévôté de Saint-Jacques, Guillaume Boer (*ou Boyer*), chanoine de Saint-Jacques, constitué procureur des soussignés : Mre Audibert de Vauclause, sacristain, Mre Feraud de Faucon, prieur de Saint-Étienne, Mre Esparron prieur de Saint-Léger, Mre Laugier Fabre en son nom et, par procuration, au nom de Pons Monnier et de Mre Jacques de la Baume, Mre B. (Bertrand,) de la Penne et Mre Isnard

Cauvin, tous chanoines de la dite église de Saint-Jacques. »

« Fait à Saint-Jacques dans la rue haute, en présence des témoins requis : Hugues Gravier, jurisconsulte, et Mre Giraud. prêtre, G. Garcin, diacre, et Guillaume Brunel, tonsuré, et moi Audibert Isnard, not• public etc.. »

Vient enfin l'acte de compromis passé entre les parties et signé des témoins : « Jacques Laurens, not• et Gaufridi de Moriez, diacre, Mre G. (Guillaume) Gros, prieur de la Garde. — Isnard Dalmas, not• public... » (1)

D'après la teneur de ces diverses pièces, si la liste des chanoines est complète, il s'ensuit que le chapitre de Senez se composait de neuf membres, y compris le prévôt, et que celui de Saint-Jacques en comptait au moins autant, ainsi que l'observe H. Bouche. Le chiffre exact était probablement de dix, à l'état normal, puisqu'il s'agissait alors de donner un successeur au prévôt, dont la démission ou le décès avait laissé la place vacante.

C.



(1) Archiv. des Bouches-du-Rhône ; série B. 42, registre *Perdicis*.

En 1551, ce titre existait encore dans son texte original, mais déjà en si mauvais état que le prévôt Mathieu Ambrois jugea nécessaire de le faire enregistrer à la Cour du Parlement, d'où il est arrivé jusqu'à nous.

DIGNE
ET SES ENVIRONS
(Suite)

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, ETHNOGRAPHIE

SUITE DU CHAPITRE QUATRIÈME

Au dessous de la *Force* ou du *Travail*, on devine sans peine le septième vice, *la Paresse*. Elle est figurée par un homme habillé de blanc, avec moustache légère. La fresque, bien conservée, nous rappelle sans doute un de ces galants troubadours du moyen-âge, cherchant et festins et joyeuses aventures. Il est monté sur une ânesse et semble encore regretter cette vie de bonne chère et de *far niente*. La suscription, bien conservée, est ainsi conçue :

Peresa soy que poc avansa La saouma e yen sem en la [dansa.	*Je suis la paresse qui fait peu de besogne ; l'ânesse et moi sommes à la danse (terrible de l'enfer).*

Dans les sept compartiments inférieurs, le peintre nous donne une idée des peines infligées à chaque vice capital. Les damnés sont enfermés sous d'épaisses voûtes enfumées ; un croc énorme sort du milieu de chacune de celles-ci. Les réprouvés, que de grandes flammes environnent, tournent le dos au paradis ; ils sont anxieux, leurs traits expriment le plus déchirant désespoir.

1° C'est d'abort *l'orgueil* : le damné est figuré par une femme. Elle est horizontalement suspendue, les mains fixées au croc de fer ; sa tête renversée est entrainée par une lourde

pierre, attachée au cou, vers le fond de l'abîme. Ses traits expriment une indicible souffrance. A côté, un démon, avec air satisfait, cornes coquettes, lui scie le dos avec un couteau dentelé en bois ; il veut lui rendre son épine vertébrale plus souple, pendant que le poids de la pierre lui fait courber son front superbe. — 2° C'est ensuite *l'avarice*, un démon enragé fait avaler à notre réprouvé d'énormes quantités de pièces d'or brulantes, elles sortent du creuset. Il a beau se débattre, il devra les ingurgiter pour satisfaire enfin sa soif ardente de l'or ; ah ! si elles étaient moins cuisantes ! — 3° Vient *la luxure*, une belle femme. Elle est attachée par les seins au croc de la voûte de son compartiment, pendant qu'une lourde pierre l'attire, par son poids, au fond des enfers ; un démon, un vrai satyre, la pousse dans le gouffre où déjà l'on voit la flamme l'entourer. — 4° C'est à côté, en allant toujours de gauche à droite, le supplice de la *colère*. Un homme de taille vigoureuse, pieds et poings liés, est attaché à l'anneau fatal de son éternelle demeure. Il est, en cette position, forcément plié en deux ; entre les parties de son corps, ainsi réduites, un instrument indéfini l'agace, le torture et lui apprend, par d'horribles douleurs, combien il en coûte de n'avoir pas su contenir ses furieux emportements. — 5° Il ne nous est plus possible de discerner encore à quelles peines sont condamnés les *envieux*, mais on soupçonne bien le genre de chatiment qui leur est réservé — 6°. Ainsi qu'on le voit pour le *gourmand*. Suspendu par les pieds au croc de son domicile, la tête de celui-ci, trainant en bas, est attirée, par un poids, vers l'abîme insondable; en cette position, un démon, acroupi devant lui, retire du fond de son ventre tout ce que sa crapuleuse goinfrerie a pu y introduire. Dans cette opération, le bras de Satan fait éprouver au condamné d'inexprimables douleurs. — 7° On ne peut plus apprécier aujourd'hui, par nos fresques, à quelles peines terribles est condamné *le paresseux*. Elles ne doivent pas être moindres que les précédentes. Serait-ce celle de marcher sur un bucher embrasé ou d'être fouetté par Satan avec des lanières en feu ? On ne peut le deviner.

L'artiste, auteur des peintures que nous venons d'esquisser, a voulu, enfin, en terminant son grand tableau, inscrire une épigraphe de sa façon ; c'est par un quatrain, par une fine gauloiserie qu'il décoche son idée. On la lit en partie, en haut, au revers de la dernière colonne de la quatrième travée ; elle est conçue comme voici :

(Popol) sapia certament
(Que g) ros fafs porta
[verament.
(Ma lo porta) Sus leschina,
(Lo dic) Per verita fina.

Le peuple sait certainement quel gros fardeau réellement il porte : mais il le porte sur le dos..... Je vous le dis en fine vérité.....

Nous avons tâché de suppléer les mots qui ont déjà disparu ; notre version, croyons-nous, est probablement la vraie ; à d'autres de dire leurs appréciations, peut être meilleures que la nôtre, nous accepterons leur dire bien controversé.

A droite de l'édifice, sur le mur opposé, et presqu'en face des peintures que nous venons de décrire, l'on en voit d'autres qui nous semblent plus récentes que celles-là revêtant néanmoins tous les caractères de naïve grossièreté de l'art de cette même époque. C'est d'abord une scène du calvaire. Avec force cordages et bras, l'on essaye de relever la croix sur laquelle vient d'être fixé le Christ. Celui-ci, suivant l'usage de ces temps et pour commander d'avantage au respect, est gratifié, malgré ses trente trois ans, d'une belle et longue barbe blanche. En face est Pilate ou le juge du patient; à côté, une femme, la sienne probablement, et des spectateurs. Le juge montre du doigt, et avec expression, à ceux qui l'entourent le pauvre condamné ; il a l'air de vouloir faire comprendre combien il est puissant devant celui qui a voulu se faire passer pour Dieu. En haut, dans une sorte de vasistas arrondi, formé par des espèces de nuages, apparait le Père Eternel, grand, sévère et plein de

dignité. Il appelle à lui le condamné et semble lancer, en même temps, un anathème sur les acteurs de ce grand drame.

Un peu plus bas, vers la porte, et dans la travée suivante, on observe ensuite une Annonciation où le peintre semble avoir voulu copier le tryptique de la sacristie de la Magdelaine d'Aix. Même pose de la Vierge, même pupitre historié. L'ensemble forme deux petits monuments. Dans le premier, la Vierge, humble, suppliante, est à genoux devant le pupitre ouvragé avec livre d'Heures. Dans l'autre, à peu de distance du précédent, apparaît l'Ange Gabriel ailé, *avec figure de bélier* et mitre en tête ; il a l'air bestial et sournois. Il lance vers la Vierge une solennelle bénédiction. Entre les deux, en haut, dans un petit espace laissé par ces monuments, apparait le Christ, sous la forme d'un enfant nu, portant la croix ; il s'avance vers la Vierge humblement agenouillée. — Au-dessous est un grand vase, avec lis tout fleuri, à haute proportion.

L'on observe encore, çà et là, sur les murs de notre basilique, divers médaillons de saints, aujourd'hui en partie effacés ; deux plaques en marbre avec inscriptions. Celle de gauche est en marbre noir, elle est ainsi conçue :

EN CETTE ÉGLISE DE N. D. DU BOURG, DANS LA TOMBE DE SES PRÉDÉCESSEURS REPOSE JACQUE LAUGIER, SIEUR DE VERDACHE ET DE VILLARS, CAPITAINE DE CENT HOMMES DE PIED TUÉ A LA TÊTE DE SA COMPAGNIE DEVANT DIGNE, A L'AGE DE 30 ANS, EN DÉCEMBRE 1591. Celle de droite, en marbre blanc, établit qu'en 1873 l'Église et la France furent placées sous la protection de la B. V. Marie : ANNO D. 1873 DIE XV AUGUSTI PERSOLUTO TRIDUO PRECUM PRO ECCLESIA ET GALLIA A PIO IX EDICTO, CLERUS POPULUSQUE DIGNENSIS AD TEMPLUM, ÉPISCOPO DUCE, SOLEMNITER PROCESSIT, IBIQUE MAGNO ANNUENTE FIDELIUM CONCURSU, B. M. V. SE PIE DEVOVIT.

Parmi les tableaux que l'on voit dans l'édifice, un seul nous semble avoir quelque mérite par la vigueur de son coloris et l'harmonieuse proportion de son ensemble, c'est une Assomption de la Vierge. L'on y voit aussi une adoration des

Rois de 1645, une autre méchante adoration, une affreuse généalogie de N. Seigneur, enfin une fuite en Egypte, tous tableaux de mauvaise exécution. — L'on constate enfin un autel en bois sculpté dans le transept gauche ; son œuvre et son style sont de bon goût, mais de maladroites réparations lui ont enlevé une partie de sa valeur artistique.

Aux longs détails que nous venons de transcrire, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots encore sur ce qu'était notre vieille cathédrale au temps de Gassendi ; ils nous révéleront que si celle-ci était belle de construction, elle était aussi magnifique par ses ornements et par tous les accessoires de son mobilier. « Il résulte, nous dit notre illustre prévôt, « des anciens inventaires des objets de l'église du Bourg qu'elle « était très riche en ornements précieux. Le dernier inventaire « que nous ayons rencontré est celui de 1558, dans lequel nous « avons lu des renseignements complètement identiques, et nous « avons entendu des vieillards, qui auraient vu ces ornements, « nous dire qu'il y avait parmi eux plusieurs chapes en draps « brodés d'or et d'argent, et tellement chargées de ces métaux « que, dressées sur des tables, elles ne retombaient pas. « Ces mêmes vieillards nous ont raconté quelle était l'élégance « du chœur de cette église, et nous avons encore vu nous-« même un fragment de ce chœur, échappé à l'incendie, « tout doré et d'un travail remarquable qui nous a donné la « plus magnifique idée de sa structure. Mais en 1562, lorsque « commencèrent à sévir les Calvinistes, le Bourg et l'Église « subirent une invasion dans laquelle tous ses ornements « furent pillés, et tout ce que ces barbares purent réunir « fut impitoyablement brûlé sur un bucher fait des débris « de ce chœur si élégant dont nous parlions tantôt. Une « autre irruption eut lieu en 1567 ; une troisième, en 1575 ; « enfin, en 1591, l'église fut attaquée et prise par Lesdiguières, « malgré la défense des soldats qui s'y trouvaient enfermés, « ainsi que l'atteste encore un coup de boulet, qui se trouve « à la gauche de la porte de l'église, et au-dessus duquel « on a écrit la date de l'année (1) ».

(1) P. Gassendi, Ch. XVIII, p. 120, L. C. *Traduction F. Guichard.*

5° La Sainte Enfance. — Du côté du nord de N.-D. du Bourg, et presque contre elle, s'étend, sur l'ancienne demeure du prévôt du Chapitre, dans un terrain qui appartenait naguère à M. Jullien, *le couvent de la Sainte Enfanee* ou *des sœurs de la Doctrine Chrétienne*. Dès le 2 février 1838, cet établissement religieux y fonda, avec le concours de Mgr Miollis, une maison mère et un noviciat. L'état prospère de cet établissement, sa bonne direction lui valurent partout un sympathique accueil (1), et peu après le département confia aux bonnes sœurs le soin du Cours Normal départemental des institutrices. Comme construction, cet édifice ne présente rien de remarquable ; tout y est simple et sans prétention. L'on doit noter cependant, dans l'intérieur de la maison, l'existence d'une chapelle fort coquette et bien agrémentée avec parquet en mosaïque bien réussi.

6° Le Petit Séminaire. — Non loin de là, à l'ouest, à deux cents mètres, s'élève un bâtiment tout récent, vaste, bien aéré et surtout bien exposé au soleil du midi, occupant une partie du bas de la montagne de St-Vincent, c'est le *Petit Séminaire*, établissement destiné à former de jeunes néophytes pour le service de l'Eglise ; mais hélas, peu consultés dans ce que l'on est convenu d'appeler *la vocation*, ils désertent souvent le poste, et n'en font pas moins d'excellents citoyens. Le *Petit Séminaire* est dû à la sollicitude de Mgr Meirieu, évêque du Diocèse de Digne (1853). Pas d'architecture ici, mais construction régulière, avec un bel escalier à double développement, un cabinet de physique, d'histoire naturelle et une bonne bibliothèque classique.

7° L'Orphelinat départemental. — A quelques pas plus bas, à deux cents mètres encore, au sud-ouest du petit Séminaire, l'on rencontre, depuis 1857, une construction toute peinte de rouge, lourde, sans goût, avec demie tour en sallie au centre, c'est *l'Orphelinat*. Il n'y a rien de gracieux dans cet

---

(1) Une ordonnance royale du 11 juillet 1842 le reconnut comme congrégation enseignante.

édifice, rien de monumental ; tout y est taillé sans plan, sans ordre, sans commodité, quand l'on pouvait très bien faire, étant donné l'excellent emplacement choisi. C'est cependant *un Orphelinat,* qui demande bien de conditions d'hygiène et de bien-être ; qui est des plus intéressants au point de vue humanitaire, puisqu'il abrite ces faibles créatures privées d'asile et du saint baiser d'une bonne mère. — Un digne prêtre en fut le fondateur (1), de pieuses exilées de Pologne (2) en furent les anges bénis, la Providence Consolatrice de cette maison. Entre tous (3) ; ils conduisirent avec bonheur cette œuvre pie et digne de tous éloges. La construction de cette maison fut achevée en 1841.

8° Le Grand Séminaire — que l'on vient de réparer, est à cent mètres, sud, de l'établissement précédent, et posé au Nord Est de la ville actuelle. Il occupe l'ancien emplacement du couvent des Frères Mineurs ou Cordeliers (4), établis dans notre ville vers 1230. — Il fut illustré jadis par plusieurs hommes remarquables, entre lesquels Vital Dufour, mort cardinal à Avignon, sous Jean XXII, et François de Mayronnis, de la famille des Espitaliers, de Meyronnes (Barcelonnette), surnommé le *Docteur Éclairé.* Ce dernier fut le fondateur de *l'Acte ou*

---

(1) Feu Paul Gariel, chanoine archiprêtre de l'église cathédrale de Digne, né à St-Paul.

(2) Mademoiselle Gélinska et sa mère, exilées de Pologne, nobles cœurs comme il faudrait que l'humanité en rencontre beaucoup.

(3) Il est juste de joindre à cette œuvre, digne de bien d'éloges, les noms de M. et de Madame Dupaty du Clam, de Poitiers, résidant alors à Digne.

(4) Parmi les couvents qui existaient autrefois à Digne, il nous semble juste, afin d'être aussi complet que possible, de signaler celui de Ste-Catherine, de l'ordre de St-Augustin, dont l'existence nous est rapportée par l'illustre prévôt. « C'était une Abbaye située au « nord de la ville. en deçà du Mardaric (A), plus près de la riviere de la Bléone « que du couvent des Cordeliers (Grand Séminaire). *ac ultra Mardaricum, sed Bledonam* « *propius, quam Conventum Cordigerorum* (*cap. XXI, p.* 120), *et maceries Sacelli S.* « *Catherinœ, quod fuerat extra portam Ubaci, et ad lœvam quidem, ac sub urbis muro....* « (*cap. XX, p.* 115). Elle devait être bâtie tout près de ce moulin qu'on appelle « encore aujourdhui : *le moulin des Monges*, au-dessous du quartier du château de « l'evêque. Le plus ancien document que nous ayons pu découvrir sur ce monastère, « ne remonte qu'à l'année 1367, et la modicité des revenus de cette maison détermina « son union à l'abbaye de Souribes, en l'an 1430.

En 1485, le moulin des Monges appartenait à l'évêque de Digne, qui finit par le céder, peu après, à la ville, par bail emphythéotique (Gassendi, éd. 1844 p. 143,

thèse Sorbonique qui subsista jusqu'à la révolution de 1789. Il fallait, pour être reçu docteur en Sorbonne, soutenir depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, une thèse sur toutes les questions et controverses posées par les Maitres Examinateurs : *de omni re scibili*, et, ce qui était, à notre avis fort dur, sans manger ni boire. — Ruiné par les guerres du XVI° siècle, puis rétabli, et enfin vendu comme bien national le 13 février 1791, le Grand Séminaire fut acquis par la ville et cédé ensuite; par décrêt impérial du 29 octobre 1807, à Mgr Miollis, évêque de Digne, pour en faire un Grand Séminaire. Ce saint évêque y consacra de ses propres deniers des sommes considérables pour l'approprier à sa destination. Devenu bien d'État, il a reçu encore de bien sérieuses améliorations. C'est un édifice sans faste, ni architecture ; l'on remarque néanmoins une chapelle fort coquette, et des cours spacieuses, ombragées par des arbres séculaires et de grosseur telle que Gassendi déjà nous en entretient.

9° La Caserne de la Troupe. — Le batiment, où se trouve maintenant logée la garnison de Digne, constituait autrefois l'Hospice de la Charité où étaient recueillis les vieillards infirmes, dénués de ressources, et les enfants abandonnés. Cet édifice est assez spacieux et bien situé, sur la rive droite du Mardaric, en face du boulevard Gassendi, ayant sa grande façade tournée vers le midi. Il est bâti sans prétention, mais avec régularité ; il peut aisément contenir six cents hommes avec accessoires. On aurait pu l'agrandir encore, presque sans bourse délier, si l'on avait bien voulu profiter de la loi de 1874, qui autorisait les villes de garnison à augmenter leur casernement, les assurant de leur rembourser la dépense en cinq annuités. Mais de sourdes et ridicules oppositions empêchèrent, à cette époque, M. Roustan, maire de la ville, de donner suite à la délibération du Conseil municipal, et Digne est

---

etc.) — Après un examen attentif des lieux et des textes, après de méticuleuses recherches, il nous reste acquis que cette abbaye de Ste-Catherine se trouvait à la hauteur, aujourd'hui, de l'ancienne fabrique Aillaud, de la maison de la veuve Teissier-Natte, empiétant sur la route nationale 100 et sur les habitations voisines.

(A) Il faut se souvenir que Gassendi écrit du Bourg, où il résidait, et que le mot *ultra* doit être ici traduit par nous : *en deçà*, rive gauche du Mardaric.

réduite ainsi, par cette triste manœuvre, à la ridicule garnison d'une centaine d'hommes. Digne est cependant un chef-lieu de département; Digne a un chemin de fer qui arrive jusqu'à elle et qui bientôt ira plus loin, voire jusqu'à Nice par la plus courte ligne ; Digne a une source précieuse d'Eaux Thermo-Minérales dont l'État devrait se préoccuper et l'utiliser, puisqu'elle est seule dans le sud-est de la France, et qu'elle est similaire des Eaux des Thermes d'Amélie et de Bourbonne. Pourquoi ce délaissement ? A qui la faute et pourquoi ? Nous n'osons ici le dire, mais viendra un jour où jugement sera dit, et l'arrêt sera sévère. Si au moins, au moment où nous écrivons ces lignes, s'armant d'une virile indépendance, on avait la force de s'affranchir de cette politique tortueuse et d'intrigues, si l'on marchait résolument enfin vers toutes ces améliorations bien connues de tous et impérieusement demandées, on pourrait oublier alors un peu de ce passé bien chargé de reproches ; mais hélas ! rien n'est encore changé, les mêmes errements subsistent et seront, nous en sommes certain, religieusement ménagés. Digne a le courage de savoir se suicider avec de frivoles arguties et tout en riant.

10° La Maitrise. — Presque au cœur de la rue des *Fontainiers*, à gauche en descendant, s'élève un édifice de construction toute récente (15 mars 1867-69), avec grilles d'entrée, cour précédant le bâtiment principal, perron et tous les accessoires de grande maison, c'est *la Maitrise*. Ce bâtiment, réservé pour créer une jeune et intéressante pépinière de néophytes pour le service de l'église, est remarquable par la netteté de sa construction. Ce n'est pas, certes, un monument dans l'acception ordinaire du mot, mais une bâtisse régulière, bien comprise, qui, sans prétention architecturale, répond bien au but proposé.

11° La Bibliothèque. — Digne possède, dans la rue St-Charles, une bibliothèque communale renfermant environ dix mille volumes. Elle s'est enrichie, depuis quelques années surtout, de très précieux ouvrages. Il est fâcheux que son local exigu devienne tous les jours plus insuffisant, et qu'à

la place de la Salle d'Asile, située sous la bibliothèque, et mal établie au point de vue hygiénique, on ne rencontre pas un musée scolaire, archéologique et de sciences naturelles. Nos environs sont si riches en espèces géologiques et en archéologie que c'est vraiment dommage de voir que l'on ne se donne aucune peine pour atteindre un but, fort louable, de curiosité et de science, tout en ménageant des moyens d'instruction à ceux qu'entraine l'amour de ces sortes de connaissances.

12° LE COLLÈGE — Sur le boulevard Thiers, à son extrémité Est, en face de la route de Gaubert, se détâche une construction plus grande que celles du voisinage, avec chapelle sur la voie, cour au nord et au midi, c'est *le Collège Communal*. Cet édifice est sans art, mal entretenu, mal distribué, insuffisant pour la destination à laquelle il sert. Ses deux cours exiguës, manquent d'air ; celle du nord est par trop environnée de cloaques infects et de canaux mal nettoyés. — Après la ruine, par les protestans, du couvent des Trinitaires, fondé, sur la montagne de St-Vincent, par Antoine de Guiramand, évêque de Digne, à la fin du XV[e] siècle (1493), les religieux de cet ordre, venus de Faucon, de Barcelonnette, firent bâtir, vers la fin du XVI[e] siècle, au Pied de Ville, une maison annexe et une chapelle ; ils se retirèrent peu après dans cette nouvelle habitation. Mais ce couvent ne prospéra pas ; il fut supprimé et vendu en 1779, et quelques années plus tard le Séminaire diocésain et le Collège de la ville y furent installés (janvier 1785) (1). Pendant la révolution cet établissement devint la prison des prêtres qui refusèrent de prêter serment à la nouvelle constitution. Un peu après on en fit une caserne ; puis on le choisit pour être définitivement affecté comme local du Collège Communal. Avant cette époque (1785), le Collège était situé à l'extrémité de la rue Mère-de-Dieu, entre celle-ci et la rue des Bains, après la chapelle des Pénitents bleus (quartier du Paradis) (2).

(1) C'est Mgr de Villedieu, évêque de Digne, qui opéra cette réunion, (février 1785).
(2) Aujourd'hui maison de Rippert, dit Vigneron.

La direction en était confiée à des Jésuites depuis 1652 ; ils y enseignèrent jusqu'en 1762, époque de la suppression de ce corps. Après le transfert du Collége aux lieux où il est encore, il ne resta dans la première maison de la rue Mère-de-Dieu qu'une petite école (1).

13° LA BANQUE DE FRANCE. — L'on a construit de 1876 à 1877 sur le bas de la rue de la Préfecture, à l'ancien quartier du *Barri*, une *succursale de la Banque de France*. Cet édifice est de bel aspect, sans architecture pourtant ; il est bien ordonné dans sa construction, l'intérieur est surtout agréablement aménagé.

14° LA PRÉFECTURE. — C'est cet hôtel que l'on rencontre à droite, en allant vers les Eaux-Chaudes, à la hauteur de l'entrée de la rue Mère-de-Dieu, sur le parcours de la rue qui porte son nom. Il était jadis occupé par les Dames Ursulines, établies en cette ville dès 1642, sous l'épiscopat de Raphaël de Bologne. Quelques années après (1653), leur établissement prospérant, ces religieuses bâtirent leur monastère au quartier de Soleilhe-Bœuf, où elles habitèrent jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. La Révolution expulsa ce corps religieux de sa demeure, et s'en empara. Elle en fit d'abord le bureau du District, puis une prison de détenus ; on l'affecta enfin, en 1818, au siège de la Préfecture. L'église de ce couvent occupait, vicissitudes humaines, la partie affectée aujourd'hui à la salle de billard et à la salle à manger. Malgré les grandes sommes que l'État et le département ont consacrées à la restauration ou à l'entretien de ce bâtiment,

(1) Par testament passé devant M[e] Féraud, notaire à Digne, le 24 mars 1648, noble Isabean de Faucon, dame d'Espinouse, d'Aiglun. de Malmoisson et autres lieux, veuve du Baron de Flayosc, et épouse de François de Villeneuve, S[r] d'Espinouse, avait légué divers biens fonds situés à Digne, à Courbons et à Aiglun; plus un capital considérable en argent, à son neveu Joseph d'Arbaud, seigneur cadet de Peynier. Dans le cas où celui-ci mourrait sans enfants, les PP. Jésuites d'Aix lui seraient substitués, *à la charge et condition de dresser un Collège en cette ville, et d'y faire résider annuellement et perpetuellement quatre de leurs religieux pour y enseigner la doctrine chrétienne....* Au cas de non acceptation de ceux-ci, les Pères de l'Oratoire d'Aix ou ceux de la Mission de la même ville seraient ensuite mis en leur lieu et place. Arbaud Joseph n'ayant pas laissé de progéniture, les PP. Jésuites acceptèrent les conditions qui leur étaient posées et devinrent les directeurs du Collége communal de Digne. Ils furent remplacés, après leur suppression, par des prêtres choisis dans le diocèse,

il n'en reste pas moins un édifice sans cachet ; son bariolage sans goût, de mauvais genre italien, son défaut d'architecture lui donnent tout simplement l'aspect d'une grosse maison bourgeoise dont le propriétaire, retiré des affaires en épicerie, tient à être noté comme homme de haut goût et de luxe. — Mauvaise installation des services, insuffisance d'espace pour les bureaux, n'ayant sous la main que le strict, pendant que les archives, que l'on est bien souvent forcé de consulter, se trouvent fort loin de là, tel se trouve l'Hôtel de Préfecture des Basses-Alpes.

15° Le Palais de Justice. — En continuant dans la même direction Est, non loin de la Préfecture, on trouve une construction *qui tourne le dos au soleil levant*, serait-ce pour ne pas y voir clair ? On se le demande de prime abord. Mais en revanche elle accepte le plus gracieux soleil couchant, ceci est le *Tribunal*, autrement dit : *Palais de Justice*. C'est un bâtiment assez vaste, sans prétention et qui se ressent toujours de sa vieille origine. Il formait autrefois le couvent des Recollets ou Frères Mineurs Réformés, fondé en 1603 par les Pères Foulque et Ribère, orateurs remarquables. Son église devint, en 1792, le siège du Tribuual criminel des Basses-Alpes, pendant que le reste du couvent servait aux bureaux de la Préfecture. Vers la fin de 1820, il fut enfin choisi, après transformations multiples, comme local affecté au Tribunal civil et à la Cour d'Assises. Quoique dépourvu de toute architecture et gardant l'aspect d'une bonne ferme, avec herbages alentour, le Tribunal de Digne ne serait pas trop mal, si ses corridors étaient un peu plus spacieux, et sa grande salle d'Audience un peu plus vaste. Mais, hélas ! à Digne tout doit être étroit.

16° Le Couvent des Ursulines. — Marchons encore un peu plus vers le levant, à quelques pas du Tribunal, nous rencontrerons, d'abord une chapelle fort jolie et bien ornementée, soignée comme de bonnes religieuses savent faire, puis vient une grande bâtisse sans prétention, sans coquetterie laissant deviner cependant du confort, du soin et une extrême propreté, c'est le *Couvent des sœurs de Ste Ursule*. Bâti par les

soins et par les dons de Mgr Miollis, ce couvent fut occupé en 1829 par les Ursulines détachées de la maison de Clermont.

Ce monastère, qui possède une école gratuite pour les filles indigentes, et un pensionnat où l'instruction est des meilleures et prodiguée par d'excellentes sœurs, n'a qu'un seul défaut pour le rôle enseignant qu'il veut remplir, celui de manquer d'espace et d'un peu de soleil franc. Qu'il se rejette de l'autre côté de la route, il continuera à rendre d'excellents services au pays; que l'on fasse de temps en temps aérer et promener les enfants qui lui sont confiées et sa prospérité durera.

17° La Gendarmerie et les Archives départementales. — Entre la préfecture et le tribunal, nous n'avons pas pris garde, tant nous allions vite dans notre nomenclature, à une certaine construction toute blanche et fraiche encore, en contre-bas du cours du tribunal, enfoncée dans une espèce de cavité sans issue et dépourvue de lumière, c'est ce que l'on a couvenu d'appeler, à l'époque de sa construction (1876) : *Caserne de Gendarmerie*. Avouons tout de suite et sans dire davantage, que l'édilité départementale doit posséder de rudes griefs contre Digne et la gendarmerie, pour loger celle-ci dans un endroit aussi mal choisi, aussi isolé et loin de tout centre d'observation, pendant qu'il eût été bien facile, avec le même argent, de l'établir à cheval sur les principales routes qui aboutissent à notre ville, et doter ensuite celle-ci d'un bâtiment de si peu de goût et de solidité. Cent trente mille francs pour une pareille œuvre, c'est bien cher; disons le mot : c'est regrettable. Les malins disent que s'il en est ainsi, c'est que certains craignent le bicorne en bataille... Allons, allons, ce n'est pas vrai; nous nous en faisons garant; il fallait tout simplement édifier une construction qui put faire pendant *au grand et somptueux monument* que l'on a dénommé : Archives départementales, situé non loin de là, et construit à la même époque; il est aussi habilement construit que posé et exécuté.

18° L'Évêché. — L'Évêché actuel, dont nous avons déjà désigné la position, en parlant des rues, est une construction simple, massive et sans aucune prétention. L'intérieur est pour-



tant agréable et assez spacieux, avec chapelle fort coquette. « Un decret impérial, du 5 juin 1810, avait abandonné au département les bâtiments de l'ancien palais épiscopal, à la charge d'y faire toutes les réparations pour le logement de l'évèque. ou de trouver un autre édifice pour recevoir le prélat. On jeta les yeux sur l'Évêché actuel, occupé par le tribunal, qu'il fallut songer à déplacer. Ce ne fut cependant que vers la fin de 1820, que le tribunal put être installé dans l'ancien couvent des Pères Recollets, où il est encore en ce moment. La reconstruction de l'Évèché actuel ne commença que dans l'automne 1822, et Mgr Miollis en prit possession le 1er novembre 1825. Dans cette réparation la porte des bains fut démolie, le portique qui précédait l'entrée de l'édifice, fut abattu, et la façade du côté de la place, fut reculée de trois mètres. On ajouta au nouveau palais une petite maison au nord et au midi, dépendant de la demeure de la famille de Tartonne. La belle tour hexagone des *Tailhas*, dont parle Gassendi, fut abattue, et sur son emplacement on éleva la chapelle de l'évêché, les cuisines et autres dépendances du palais » (1).

Le Docteur OLLIVIER.

DÉCLARATION :

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits, dont elle autorise l'insertien dans son Bulletin. (Statuts. Art. XI.)

(1) Feraud (l'abbé), Souvenirs religieux.

Digne. — Typ. VIAL. *Le gérant : S. CHAILLAN.*

30 Janvier 1882 3e année N° 1

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE DIGNE



ÉTAT

au 25 Janvier 1882

du personnel de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes

---

MEMBRES D'HONNEUR

MM. DE BERLUC-PÉRUSSIS, de l'académie d'Aix, à Porchères, par Mane, président.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT.

L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE.

LE MAIRE DE DIGNE.

MEIRIEU, évêque de Digne, en retraite.

MISTRAL Frédéric, poëte à Maillanne.

PALUSTRE Léon, de la société française d'Archéologie, à Tours.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

MM. FERAUD, membre de plusieurs sociétés savantes, curé des Sièyes.
GORDE, directeur des domaines.
OLLIVIER, docteur en médecine.
DE GAUDEMAR, juge de paix.
MARROT, ancien chef de division à la préfecture.
ISNARD, archiviste du département.
BLANC, avoué.
SILVE Paul, docteur en médecine.
LUTTON, architecte du département.
CLÉMENT, pharmacien.
ROCHE, contrôleur des lignes télégraphiques.
HONNORAT, de la société zoologique.
GORET, sous-inspecteur du service des reboisem^{ts}.
CHABOT, inspecteur primaire.
FRISON, notaire.
AUTRIC, chef de bataillon en retraite, aux Sièyes.
CRUVELLIER, professeur au grand séminaire.
PLAUTIN, secrétaire à l'évêché.
BONNEFOI, supérieur du petit séminaire.
SCHITZ, caissier de la Banque de France.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM. PLAUCHUD, président de l'Athénée, à Forcalquier.
EYSSERIC, de l'Institut des provinces, rue Taitbout, 66, à Paris.
RAIBAUD-LANGE, à Paillerols-lès-Mées.
DE SALVE, ancien recteur d'académie, à Valensole.
DE BERLUC-PÉRUSSIS, à Porchères, par Mane.

MM. Arbaud, au château de Rousset, par Gréoux.
Rollandy, à Entrevennes.
Marcellin, docteur en médecine, à Sausses.
Arnaud, notaire, à Barcelonnette.
Martin, peintre, rue Montaux, 14, à Marseille.
Maurel, paléographe, à Sisteron.
Lieutaud Victor, boulev. National, 84, à Marseille.
Julliani, négociant, à Manosque.
Latil, curé, à Sigoyer.
Salvan, docteur en médecine, aux Mées.
Renoux, doyen de la Faculté de théologie, à Aix.
de Ripert-Montclar, consul général de France à Florence, propriétaire à Allemagne.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. d'Ille Gantelmi, de l'Institut des provinces, à Volx.
de Rochas d'Aiglun, chef de bataillon du génie, à Grenoble.
Brès, de l'association pour l'avancement des sciences, à Riez.
Léon, ancien vérificat[r] des douanes, à Entrevaux.
Savy, docteur en médecine, à Valensole.
Joly, médecin-major, à Gap.
Tardieu, pharmacien, à Sisteron.
Maurel, pharmacien, à Entrevaux.
Honnorat, conducteur des chemins de fer, à Gap.
Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
Pascal, médecin, à Forcalquier.
de Bresc, avocat, à Aups.
Fruchier, juge de paix, à Mezel.

MM. Tamizey de Larroque, de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Estays, direct[r] des domaines en retraite, à Nîmes.

Guérin, géologue, à Castellane.

Bec, docteur en médecine, à Mezel.

Hugues, conseiller à la cour d'Alger.

Gueit, licencié en droit, rue Saint Vincent-de-Paul, à Grenoble.

Rétif, directeur des domaines, à Besançon.

du Chaffaut Gaston, à Digne.

Le bureau chargé de la direction de la Société est composé de

MM. Feraud, président.

Ollivier, vice-président.

Honnorat, trésorier-archiviste.

Marrot, secrétaire.

Roche, secrétaire-adjoint.

Quand il a à s'occuper de la formation du *Bulletin*, suivant l'art. 10 des Statuts, il s'adjoint deux membres supplémentaires qui sont

MM. Autric.

Gorde.

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL

(Suite)

La 13ᵉ session de la Société Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes a été tenue le 19 septembre 1881 et a été certainement une des mieux remplies et des plus intéressantes.

En voici au reste un compte rendu résumé :

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président a donné communication de diverses brochures reçues.

Les unes émanent de sociétés savantes qui envoient leurs journaux périodiques en échange de notre Bulletin. Ce sont : *la Revue des Travaux Scientifiques*, *la Feuille des Jeunes Naturalistes, le Bulletin de la Société Botanique de Lyon.*

D'autres ont été offertes en hommage à la Société. C'est d'abord un opuscule de M. Tamizey de Larroque intitulé *la Correspondance de Peiresc*, publiée dans la *Revue de l'Académie d'Aix*; puis deux brochures de M. l'abbé Guillaume, archiviste du département des Hautes-Alpes : la première sur l'origine des chevaliers de Malte, la seconde intitulée : *Recherches historiques sur les Hautes-Alpes,* et traitant principalement du séjour des Sarrazins dans les Alpes et de l'invasion des Hongrois. Enfin, *la Félibrée de Saint-Maime*, intéressant recueil offert par l'Athénée de Forcalquier.

La présentation de cet opuscule a fourni à l'Assemblée, par l'organe de M. le Président, l'occasion d'adresser des remerciements et des félicitations à la savante société de Forcalquier pour l'impulsion qu'elle donne aux travaux d'investigation destinés à mettre en lumière l'histoire locale. Elle a décidé d'adresser régulièrement à l'Athénée le Bulletin périodique de

la Société et a pris à l'unanimité des voix l'engagement de se faire représenter, par un ou plusieurs de ses membres qui seront désignés ultérieurement, aux fêtes et concours littéraires que l'Athénée doit organiser, pour le mois de mai 1882 et dont le programme offre un attrayant intérêt.

Des félicitations sont également votées à l'adresse de M. Guillaume pour ses travaux historiques si intéressants, et à M. Tamizey de Larroque pour le gracieux envoi de son savant travail.

M. le Président communique ensuite à l'Assemblée deux circulaires du Ministre de l'Instruction Publique, l'une du 11 juillet, demandant divers renseignements pour la confection projetée d'une monographie générale des Sociétés savantes; l'autre du 18 du même mois, annonçant pour l'année 1882, la réunion à la Sorbonne des délégués des Sociétés de la Province et donnant le programme des questions qui y seront traitées.

Ces communications faites, M. le Président a fait part à l'Assemblée de plusieurs demandes d'admission dans la Société, savoir : comme membre titulaire, celle de M. Bonnefoi, supérieur du Petit Séminaire de Digne, et comme membres correspondants, celles de MM. Tamizey de Larroque, membre de l'Institut ; Rétif, directeur des Domaines à Besançon ; Hugues Henri, conseiller à la Cour d'appel d'Alger ; Guérin, géologue à Castellane ; Bec, docteur en médecine à Mezel ; Gueit, licencié en droit à Grenoble, et du Chaffaut Gaston, étudiant en droit à Digne.

L'Assemblée a accueilli avec un empressement sympatique les demandes de ces huit honorables postulants, qui seront admis dans la Société, sous les titres proposés en leur faveur.

Lecture est ensuite faite d'une lettre de M. Thircuir, remettant entre les mains de M. le Président son mandat de trésorier.

M. le Président dit les efforts qu'il a faits auprès de M. Thircuir pour le retenir dans les fonctions, dont il s'est acquitté avec beaucoup de zèle, et manifeste aux membres

présents le désir que des propositions soient faites ultérieurement, pour le remplacement de leur regretté collègue.

L'Assemblée accepte et décide qu'une réunion du bureau sera nécessaire pour l'entente préalable sur le choix d'un nouveau trésorier.

La question de l'impression du Bulletin de la Société, qui n'est pas complétement satisfaisante sous tous les rapports, est alors discutée.

L'imprimeur chargé jusqu'alors de l'exécution de ce travail n'y mettait pas tous les soins désirables. Il y aurait sans doute lieu de s'adresser à un autre industriel de la localité, avec lequel M. le Président a déjà échangé une sorte de convention verbale. Cette importante question occasionne entre les membres un échange de longues et minutieuses observations dont le détail n'entre pas dans le cadre de ce résumé. M. le Président est autorisé à conclure un contrat le plus avantageux possible.

L'article 7 du règlement intérieur portant que la rédaction et le choix des matières du Bulletin sont confiés au Bureau assisté d'une Commission ; sur l'avis de M. le Président, l'Assemblée désigne comme adjoints au bureau MM. Gorde et Autric.

Elle décide en même temps que ledit règlement intérieur serait inséré en tête du prochain Bulletin. MM. Les sociétaires ont en effet pu lire avec intérêt, dans le Bulletin n° 3, ce règlement qui résume dans huit articles parfaitement coordonnés, clairs et succincts, les rapports des sociétaires entre eux, l'ordre et la disposition des séances, le mode d'élection du bureau, les attributions respectives des membres qui le composent, etc.

L'Assemblée a accueilli favorablement une autre proposition de M. le Président demandant que, en prévision du concours régional qui doit avoir lieu à Digne en 1883, des mesures préparatoires soient prises en leur temps pour que la Société tienne, pendant la durée de ce Concours qui occasionnera la

présence à Digne de plusieurs membres non residants, une ou plusieurs séances publiques, et elle a confié à sa vigilance le choix et l'organisation des moyens propres à assurer la réalisation de cet intelligent projet.

La parole a ensuite été donnée à M. Isnard, qui a lu le résumé d'une traduction faite par lui d'un titre écrit en langue latine, sur parchemin, touchant les droits des ducs de Savoie sur la communauté de Tournoux.

Ce curieux et volumineux document, rédigé par M. Pierre Ritard, notaire, le 13 septembre 1497, avait été offert par M. le docteur Olivier, pour être versé aux archives du département, et M. Isnard, conservateur de ces archives, en a fait faire sous ses yeux une copie exacte destinée, ainsi que le résumé de sa traduction, à la bibliothèque de la Société.

Cet acte énonce les divers priviléges et franchises successivement accordés :

1° Aux communauté, ville et fort de Tournoux, le 2 février 1385, par Amédée VII, dit le Comte Rouge, duc de Savoie.

2° A la ville de Barcelonnette, le 21 février 1231, par Raymond Béranger, comte de Provence, et, le 5 juin 1385, au nom de Charles III de Duras, comte de Provence, par Balthazar de Spinalis, grand sénéchal de Provence.

Il détermine enfin les droits de la maison de Savoie sur le Val-du-Mont, dont Tournoux aurait été alors le chef-lieu.

L'Assemblée a félicité M. Isnard de sa savante patience et a décidé que son résumé serait reproduit textuellement dans le Bulletin avant d'être déposé, avec la copie du titre, à la bibliothèque de la Société.

M. Lieutaud, prenant alors la parole, a interprété éloquemment une idée émise par M. de Gaudemar et relative à un travail bibliographique qui consisterait à grouper méthodiquement par auteurs les œuvres littéraires et scientifiques sorties de la plume d'écrivains provençaux.

Ce serait comme un dictionnaire riche en matières et précieux, en même temps qu'intéressant à consulter.

Une dernière lecture a été faite. C'est une étude ou une série d'observations relatives aux origines des grandes sources émanant des Alpes et, en particulier, à celle des eaux de la Fontaine de Vaucluse. La chaîne de Lure serait le principal bassin de réception de ces eaux, alimentées en permanence par une multitude de petites dérivations du cours de la Durance, s'infiltrant sous un sol favorable et suivant la pente naturelle formée par la différence d'altitude des rives nord de la Durance avec le bassin de Vaucluse. Cette observation s'accorde avec celles de savants autorisés, entre autres le docteur Guérin, médecin en chef de l'hôpital d'Avignon, qui a publié, en 1813, une description de la Fontaine de Vaucluse, livre à la fois poétiquement et savamment écrit.

Il en serait au reste de même de la Fontaine-l'Evêque, dans le territoire de Bauduen, sur la rive gauche du Verdon, et de la Fontaine de Diane, dans la ville de Nîmes.

La première recevrait ses eaux permanentes de l'Artubi, qui a son cours dans le Var; elle serait alimentée ensuite par le groupe montagneux d'Aiguines et le plan dit de Canjuers, qui fait suite à ce groupe et forme avec lui un vaste bassin de réception.

Quant à la seconde, ce serait le Gardon qui fournirait un tribut normal, et ses hausses périodiques seraient les résultantes des grandes pluies dont le massif des Cévennes emmagasinerait les eaux.

La lecture de cette étude a été écoutée avec un intérêt de vive curiosité et a clos la séance, qui avait duré plus de trois heures.

DEUXIÈME PARTIE

LEI DOUS LUMÉS

CONTÉ

A ben raisoun aquéou que dis
Que pertout foou cercar à sé faïre d'amis.
Un jour de l'an darnier, uno d'aquelei vielhos,
(Bravo fremo d'oou tem passa,
Talo qu'encui pourrias lontem chassa,
Boutas! senso pousquer n'en trouvar de pareihos)
Davan un antiqué tabléou
Que moustravo Satan espouti par Miqueou,
Lou fier sourda doou céou,
Fasié, ô mériveillos!
Brular dous pichounos candelos.
Vaqui qu'un vesin li digué :
« Respoundé-mi, Catin, perqué
Dous lumés? Un soulet fasié ben proun l'affaïré. »
— « Viédasé, sabi ben, pécaïré!
Perqué n'en bruli dous, li respoundé Catin.
Siou pas tant fadado, vésin,
De pas saoupré cé qué foou faïré.
N'i a un per san Miqueou, l'autré per Lucifer.
Ouraï ensin d'amis din lou céou et l'infer,
Et per eleï, bravé coupaïré,
Qué m'i trov'in bas vo damoun,
Seraï toujour plaçado en quaouque bouen cantoun. »

Henry HUGUES.

UN MOT SUR LES ORIGINES DIGNOISES

Mesdames, Messieurs,

Appelé à vous lire quelques lignes, vous n'irez pas croire, nous l'espérons, que cette lecture sera une dissertation savante et laborieusement ordonnée sur un sujet de haute conception; non, nous n'en serions pas capable; un travail de cette sorte dépasserait ensuite de beaucoup nos forces et sortirait d'ailleurs du petit cadre que nous nous sommes imposé. Dignois depuis bien d'années déjà, nous avons voulu, en cette circonstance, vous entretenir pendant quelques instants des origines dignoises. Elles sont intéressantes parce qu'elles vous laisseront deviner que celles-ci sont plus anciennes qu'on ne saurait le croire, et contraires surtout aux données que l'histoire nous a transmis. Ce court aperçu pourra peut-être ensuite réveiller, chez nos jeunes compatriotes, l'amour de la recherche, l'amour du travail, et particulièrement le besoin de connaître d'une manière vraie, certaine, le sol que nous foulons, au point de vue anthropologique.

On a fort longtemps cru que les premiers habitants de la vallée de la Bléone étaient d'origine Ligure et déjà doués, au moment de leur venue, d'un degré de civilisation relativement avancé. Erreur, *l'homme de la pierre par éclats*, et qui n'était pas Ligure, occupait depuis bien d'années notre bassin, lorsque celui-ci y vint à son tour résider, refoulé vers nos parages par les Phocéens Massaliotes. Il occupait depuis bien de temps nos grottes, pour la plupart inexplorées encore aujourd'hui et qui n'en contiennent pas moins de précieux vestiges des premiers âges de l'homme dans nos contrées. Ce sont, en effet, des couteaux en silex que l'on rencontre en ces réduits; des grattoirs, des pointes de flèche en pierre que l'on recueille, des épingles en os travaillés pour ajuster les peaux qui leur

servaient de vêtements. Vint plus tard *la pierre polie,* les haches en porphyre, en chloromélanite de couleur variée qui révèlent une civilisation en progrès, relativement à celle de la pierre éclatée. C'est ainsi que les pentes de Cousson et de Saint-Vincent nous fournissent encore aujourd'hui de nombreux et remarquables spécimens de ces instruments de travail de l'homme primitif. Les sommets de ces deux montagnes durent donc être habités de bonne heure, peut-être aussi les hauteurs de Siron ; les anfractuosités des rochers, les balmes que l'on rencontre, ça et là, dans notre bassin, durent être les premiers abris de ces races primordiales. On ne saurait trop s'attacher à faire des fouilles; elles viendraient, nous en sommes certain, confirmer à nouveau ce que nous avons déjà constaté. Ces premiers habitants du pays durent occuper d'abord les hauteurs pour se défendre plus facilement des fauves, nombreux à cette époque, et pour se garder aussi de leurs semblables, quand ceux-ci se trouvaient leur être hostiles. De ces points ils signalaient encore, par de grands feux, sortes de sémaphores rapides, aux familles amies, aux tribus voisines, les dangers qui les menaçaient, les appelant même à leur secours, si besoin était. Mais, las enfin d'habiter les hauteurs où bien de choses leur manquaient, ils descendirent plus tard dans les bas-fonds des vallées, élevant, ça et là, des huttes grossières faites avec des pieux et des branchages, unis et cimentés avec de la terre détrempée. Ils pouvaient ainsi, le long de nos cours d'eau, se désaltérer à plaisir, se livrer plus facilement à la chasse et à la pêche, les seuls moyens, pour ainsi dire, que possédait, pour s'alimenter, l'homme de cette période.

C'est ainsi, Mesdames, Messieurs, qu'après avoir constaté le passage de l'homme primitif le long des côtes de Saint-Vincent et de Cousson, et sur leurs sommets, nous en retrouvons encore des traces le long de la Bléone, en aval des Basses-Sièyes, à un kilomètre environ de cette section de Digne. Ici, chose notable à retenir, la hutte du guerrier Aborigène, Gaulois

peut-être, Orobe ou Insubre encore, fut remplacée par une station romaine.

Racontons, à cet égard, ce que nous avons constaté en mai 1875. L'on construisait à cette époque, vous le savez, le tronçon ferré de Digne à Saint-Auban. En empruntant, pour remblais, de la terre au bas du plateau qui sépare le torrent du Rouveyret de celui de Champtercier, les ouvriers employés à ce travail tombèrent d'abord, arrivés à une profondeur du sol, sur un amas de grandes tuiles à rebords, en terre cuite, tuiles bien connues et d'origine romaine. Ils découvrirent ensuite des murs en ruines, et, au milieu des décombres, un certain nombre de pièces de monnaie de cette même époque, la plupart de l'ère impériale; il y avait surtout des Galba, des Trajan, des Adrien, des Antonin, des Commode, des Maximin-le-Pieux et des Gordien, un Annia Faustina, femme d'Ellégabale. Nous avons eu, pour notre compte, une cinquantaine de ces pièces; M. l'ingénieur Arnoux, directeur alors de la construction de cette ligne ferrée, en eut aussi un certain nombre et, avec elles, une balance fort curieuse, une statuette en bronze, représentant le printemps couronné de fleurs. Un peu plus tard nous avons recueilli quelques médailles encore, un grand couteau en fer, une lampe en bronze du plus beau style avec figurine cariatidée aux yeux en points d'argent; une autre œuvre, de bronze aussi, avec tête de lion; elle devait servir de patère à des tentures; divers autres bronzes coulés, formant filets à de grands vases en cuivre; ceux-ci avaient été abimés par le poids du sol qui était survenu en glissant sur la pente de la montagne.

Le bâtiment en question, d'origine romaine non équivoque, se composait d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Les pièces de ce dernier correspondaient exactement avec celles du rez-de-chaussée. Elles se composaient, pour chaque palier, de quatre pièces de grandeur égale, ayant une profondeur de 4m,20 sur 5m,50 de façade. Les murs de refend, d'épaisseur ordinaire (40

à 60 centimètres), se mesurent encore facilement. Le mur du fond est entièrement construit avec des pierres rectangulaires d'uniforme grosseur, de dix centimètres sur quinze ; ce dernier côté est pris pour assise. Elles ont été exprès choisies et brisées en conséquence ; la face éclatée est celle qui est visible. Le fond ou derrière de cette bâtisse était protégé contre les filtrations pluviales par un pavé entièrement formé de pierres de même grosseur, celle du double d'un œuf de poule ; il était construit avec pente légère vers les deux murs latéraux extrêmes; là s'arrête la construction romaine.

Au-dessous de cette habitation se trouvaient de grands blocs de poudingue qui formaient entre eux un vaste abri, de beaucoup plus considérable que ceux que l'on observe encore dans le voisinage. Une couche de terre d'environ vingt centimètres d'épaisseur leur formait une espèce de toiture, et au-dessus était venue s'implanter la construction romaine dont nous venons de parler. Ces blocs ont été minés et détruits pour servir aux remblais du chemin de fer. Au milieu de ceux-ci, nous avons recueilli une première fois, de compagnie avec M. Reymond Pottier, archéologue distingué, quelques pointes de flèche en silex et quelques grattoirs. Un peu plus tard, lors d'une nouvelle exploration, après une pluie des plus abondantes, outre des grattoirs et des pointes de flèche, nous ramassâmes encore de grand couteaux de même matière et de même origine, des espèces de petites scies ou pierres dentelées remarquables, deux poinçons ou épingles en os, quelques débris d'ossements, mêlés à des morceaux de bois de Renne, à des métacarpiens de l'Ours des cavernes, à des restes d'os de poissons appartenant, nous l'estimons, aux espèces de notre rivière.

Voilà donc, Mesdames, Messieurs, tout proche de notre ville, une station certaine de la période que j'appellerai *gallo-romaine*, faute de pouvoir mieux dire ; voilà une preuve irrécusable du séjour de l'homme primitif dans notre vallée, et certes elle n'est

pas la seule. A nous de fouiller, à nous de corroborer, par de nouvelles recherches, les données que nous vous livrons aujourd'hui ; il suffit d'un peu de patience, d'attention et de travail, l'on établira sans nul doute plus longuement, plus certainement encore le passage de l'homme des premiers âges dans la vallée de la Bléone et ses affluents. La ténacité couronnera nos efforts et nos recherches pour peu que l'on nous prête quelque concours. Mais surtout, oui, mais surtout sachons ramasser et conserver précieusement les débris que le hasard ou le travail peuvent nous mettre sous la main.

Digne, le 18 mai 1881.

Le Dr OLLIVIER.

ERRATUM

Le 3e Bulletin invoque, page 111, une assertion de M. *Denis* Honnorat. L'écrivain cité ne porte pas ce prénom ; il s'appelle *Désiré*.

DÉCLARATION :

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits, dont elle autorise l'insertion dans son Bulletin. (Statuts, Art. XI.)

ORAISON FUNÈBRE

POUR MESSIRE PIERRE GASSENDI

PRESTRE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE,

PREVOST DE L'EGLISE CATHÉDRALE DE DIGNE

CONSEILLER

LECTEUR ET PROFESSEUR DU ROY AUX MATHÉMATIQUES

PRONONCÉE

Dans la dicte église le 14 novembre de l'année 1655

Par Messire Nicolas TAXIL

PRESTRE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, CHANOINE EN LA MESME ÉGLISE

SON RESIGNATAIRE ET SUCCESSEUR EN LA PREVOSTÉ.

AVERTISSEMENT

A la dernière page du Recueil des *Documents inédits sur Gassendi* (1), j'exprimais le vœu que l'on réimprimât l'Oraison funèbre du grand philosophe, pièce des plus curieuses, des plus rares, et qui manque aux collections de la Bibliothèque Nationale, comme à la plupart des collections provençales. Un prélat, dont les lumières égalent les vertus, Mgr Meirieu, alors évêque de Digne, qui avait accueilli ma gerbe de documents avec la plus exquise bienveillance, daigna m'inviter à donner moi-même une nouvelle édition du discours de Nicolas

(1) *Revue des questions historiques*, 1877, t. XXII, p. 221-244. — Il en a été fait un tirage à part (Paris, V. Palmé), grand in-8° de 36 pages.

Taxil (1). Non content de me prodiguer les plus précieux encouragements, il tint à faciliter ma tâche, et il me communiqua une copie très-fidèle, faite par ses ordres et en quelque sorte sous ses yeux, de l'exemplaire de ce discours que possède la Bibliothèque de la ville de Digne. En même temps, trois savants prêtres de cette ville, MM. les abbés Aubert, Cruvellier et Feraud, rivalisant de zèle avec leur saint Évêque, se livraient pour moi à d'autres recherches dans les archives du Chapitre, et mettaient entre mes mains diverses notes et divers documents, que l'on pourra lire à la suite de l'*Oraison funèbre*, et qui, relatifs aux procès que le Prévôt soutint au nom de ses confrères, permettent d'ajouter à sa biographie un chapitre intitulé *Gassendi plaideur*. Je suis très-heureux d'offrir ici à Mgr Meirieu et à MM. Aubert, Cruvellier et Feraud l'hommage de ma profonde reconnaissance, espérant bien que tout *Gassendiste*, sous le regard duquel tombera ce travail, leur saura gré de tant de zèle généreux.

Aux communications venues du département des Basses-Alpes, j'ai joint quelques extraits d'un mémoire sous forme de

(1) Ce discours fut imprimé en 1656, chez Guillaume Barbier, à Lyon, format petit in-4° de 46 pages. Le chanoine Taxil a publié aussi : 1° les *Statuta ecclesiæ Diniensis*, petit in-4° ; c'est un recueil exact des Statuts de l'Eglise de Digne d'après les manuscrits originaux, avec commentaires et notes chronologiques et biographiques sur les évêques et les conciles provinciaux qui les ont édictés ; 2° *le Triomphe de Saint-François de Sales*, ou Relation des cérémonies faites à l'occasion de sa canonisation dans le Monastère des religieuses de la Visitation, à Digne ; Lyon, in-4° de 47 pages ; 3° *les Actes du Concile de Seyne de l'an* 1267, dont il retrouva une copie authentique. On lui doit aussi un manuscrit inachevé, intitulé : *Digne*, aujourd'hui déposé à la Bibliothèque de Digne. La famille Taxil, l'une des plus anciennes de cette ville, a fourni beaucoup de chanoines au chapitre de Digne : nous en trouvons deux, Jacques et Jean Taxil, dans un acte de 1433. Du vivant de Gassendi, on trouve Sauvaire et Nicolas Taxil. Ce dernier devint prévôt, et mourut le 24 septembre 1682. (Note Feraud.)

lettre, où Gassendi discute l'histoire des anciens évêques de Digne, mémoire conservé parmi les manuscrits de Peiresc, dans la bibliothèque Inguimbert, à Carpentras (1). Autour de l'Oraison funèbre prononcée, il y a 225 ans, par un admirateur dont la naïveté a quelque chose de touchant, j'ai cherché à réunir seulement des documents d'un intérêt local, réservant pour la grande publication que je consacrerai, s'il plaît à Dieu, à l'illustre Peiresc et à ses savants amis, les lettres françaises inédites de Gassendi, que j'ai pu recueillir en grand nombre soit en Provence, soit à Paris.

Ce que j'ai dit de ce grand homme en 1877 me dispense d'en rien dire aujourd'hui (2). Je serais d'autant moins excusable de ne pas me montrer fort discret dans son pays natal, que, de nos jours, l'on s'y est occupé davantage de lui. Sans parler ici de la statue élevée en son honneur, à Digne, en 1851 (3), ai-je besoin de rappeler les excellents travaux dont il a été l'objet de la part du docteur Honnorat (4) et de

---

(1) N° LX, vol. 11, fol. 75, autographe.

(2) Je citerai pourtant un charmant passage du *Segraisiana* (Amsterdam, 1723, p. 31, 32), que je ne me pardonne pas d'avoir laissé jadis échapper. « J'ai connu Gassendi particulièrement, et j'ai demeuré une fois deux mois avec lui en Provence, et depuis je l'ai vu souvent à Paris, chez M. de Montmor, qui donnait à manger particulièrement aux gens de lettres. Gassendi était doux, facile, il s'amusait avec les petits enfants; il menait promener au jardin ceux de M. de Montmor, il les prenait sur ses genoux et les faisait sauter et danser. Il ne savait ce que c'était de se mettre en colère, et il faisait tout ce qu'on voulait. »

(3) Cette statue, placée vers le haut du boulevard Gassendi, a été fondue par Ramus, de Marseille. L'initiative de cette érection appartient à MM. F. Guichard, Yvan et Berton. Une souscription volontaire ouverte dans tout le département, couvrit les frais d'acquisition. Toutefois ce ne fut que quelques années après, et sous la mairie du docteur Fruchier, qu'on érigea le monument qui la supporte et les galeries de pierres à jour qui l'entourent. (N. F.)

(4) *Annales des Basses-Alpes*, 1839, et 1840 t. II, p. 32 à 72, et 307 à 374 (imprimerie Repos.)

Firmin Guichard (1)? Ai-je besoin surtout de rappeler les éloquents discours de M. L. de Berluc-Pérussis (2), et la remarquable étude de M. l'abbé Paul Terris, vicaire général de Fréjus (3)? J'aurais eu à mentionner encore un bien important tribut payé à la mémoire de Gassendi par un de ses éminents compatriotes, si l'honorable M. Bonnety avait vécu quelques jours de plus (4). Dans la dernière des lettres si affectueuses dont il a honoré celui qui fut parfois son collaborateur, il m'annonçait qu'il ne tarderait pas à donner aux *Annales de la philosophie chrétienne* un travail fort étendu sur Gassendi. Il me disait qu'il avait lu très-attentivement les œuvres complètes du pieux philosophe; qu'il avait lu avec le même soin tout ce

(1) *Vie de Gassendi* publiée en 1845, en tête de la traduction française de la *Notitia ecclesiæ Diniensis*, et reproduite, en 1847, dans les *Souvenirs historiques de la Ville de Digne et de ses environs*, in 8o (imprimerie Guichard).

Citons aussi l'*Histoire de la Vie et des écrits de Gassendi*, par l'abbé A. Martin, in-18, 1853 (imprimerie Vial). — La notice biographique de Gassendi, dans la *Biographie des Hommes remarquables des Basses-Alpes*, in 8o, 1850 (imprimerie Repos).

(2) *Athenée de Forcalquier*, séance publique du 25 juin 1878. *Rapport sur le Concours ouvert en l'honneur de Gassendi. Allocution prononcée, le* 29 *juin, dans la maison natale de Gassendi*, in-8o (imprimerie Masson, à Forcalquier).

(3) *Pierre Gassendi et ses œuvres*. Cette étude obtint la médaille proposée par l'Athénée de Forcalquier, en 1878 ; elle vient d'être publiée dans *la Revue de Marseille et de la Provence*. Tirée à part, elle forme une brochure, grand in-8o de 23 pages.

(4) A. Bonnety était né à Entrevaux, le 11 mai 1798. Du sein de la capitale de la France, qu'il habitait depuis plus de 50 ans, il a fait rejaillir sur nos Alpes l'éclat de sa réputation. Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de l'académie de la Religion catholique de Rome, et de la Société asiatique de Paris, fondateur et directeur des *Annales de la philosophie chrétienne*, M. Bonnety, par ses nombreux travaux et ses rapports scientifiques avec tout ce que l'Europe contient de savants et d'érudits, s'était placé au rang des célébrités contemporaines. (N. F.)

qui avait été publié autrefois et de notre temps sur les doctrines de l'adversaire de Descartes ; même, ajoutait-il, le feuilleton de la *République française* (1), où M. Jules de Sonry avait rendu compte de mes *Documents inédits*. Il ne lui restait plus qu'à mettre au net ces pages que personne au monde n'aurait pu écrire avec plus de compétence et d'autorité, lorsque la mort vint glacer cette vaillante main qui avait rendu tant d'éclatants services à la cause de la science et de la Religion. Je déplore d'autant plus le malheur que nous avons eu de perdre cette magistrale analyse, cette définitive appréciation des œuvres de l'immortel penseur qu'il y avait entre les deux compatriotes, entre les deux philosophes chrétiens, plus de ressemblance en quelques points, et que M. Bonnety, aidé par cette pénétrante sympathie qui double la clairvoyance du critique, aurait achevé de nous faire connaître Gassendi, aussi bien que si Gassendi eût été son frère aîné.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

Gontaud, 10 septembre 1880.

A la Serenissime Reyne de Svède.

MADAME,

Lors que l'on nous donna l'heureuse nouuelle de l'approche de Vostre Majesté ; ie commençois à mettre sous la presse cette Harangue funèbre de Monsieur Gassendi, que i'auois fréchement receuë de Provence. Ie ressentis d'abord, à dire le vray, vne bien violante tentation de quitter mon travail, et me ioindre à cette foule prodigieuse, qui sortit, par la porte du

---

(1) N° du 15 novembre 1878. Voir deux articles du même auteur, dans le journal *le Temps* des 10 et 11 janvier 1878.

Rosne (1) : à ce soir là, comme si Lyon, tout hors de luy mesme en cette rencontre, eut voulu temoigner la ioye qui le transportoit à l'arrivée de V. M. Mais enfin une passion plus dominante, comme elle estoit plus légitime, l'emporta sur ma curiosité, et le dessein que m'inspira tout à coup mon bon Génie, de consacrer ce discours à Vostre Majesté, me fit vaincre l'extreme desir que i'avois de la voir. Ie songeay que V. M. qui ne s'entend pas seulement aux subtilitez les plus déliées de l'Escole, comme les philosophes ordinaires, mais qui possede parfaitement la belle Geometrie, et toutes les finesses de cette nouuelle Physique, dont on découure tous les iours des routes inconnuës, verroit de bon œil les loüanges d'vn Heros à qui cette Diuinesçience est si fort obligée. Il me souvient d'auoir oüy dire à ce parfait Amy qu'il auoit eu l'honneur de recevoir de tres doctes et tres obligées lettres de Vostre Majesté (2), qui a tousiours fait cas de sa rare modestie, iointe auec vne erudition consommée. Les Eloges auantageux qu'il donnoit en diuerses rencontres à vos divines qualitez (3), me firent dès lors conceuoir pour Vostre per-

(1) M. A. Péricaud (*Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, depuis la mort de Louis XIII jusqu'au mariage de Louis XIV*, p. 82) raconte ainsi l'entrée et le séjour à Lyon de la reine Christine : « 14 août 1636. Christine, reine de Suède fait son entrée à Lyon par la porte du Rhône. Cette princesse fut reçue à l'Archevêché, où elle fut haranguée le lendemain par le Consulat, qui lui offrit, le 17, une collation à l'Hôtel-de-Ville. »

(2) Le père Bougerol (*Vie de Pierre Gassendi*, 1737, p. 363, 365) a reproduit une lettre écrite par Christine à Gassendi, dans l'automne de 1652, « lettre, dit-il, trop glorieuse pour ne pas la rapporter ici toute entière. » Voir (*ibid.* p. 400), une citation empruntée à une autre lettre écrite par l'ex-reine de Suède à Gassendi, en janvier 1655.

(3) Le Père Bougerol a donné (p. 359) un extrait des éloges adressés par Gassendi, le 6 juillet 1652, à celle qu'il appelle *Eminentissima, gloriosissima feminarum*.

sonne, vn ressentiment respectuëux, et vne estime infinie que i'ay tâché de faire paroître en toutes les occasions où mes characteres ont eü lieu de faire éclatter vos louanges (1). Et comme ie suis en possession iusques à cette heure d'imprimer tout cequi est party de ce grand Philosophe (2), comme tout cequi a paru icy de glorieux à V. M. ie ne pouuois m'aquiter plus heureusement de l'vn et de l'autre deuoir, qu'en offrant à V. M. son panegyrique. I'auroy encore cette obligation à Monsieur Gassendi, maintenant mesme qu'il n'est plus, de m'auoir procuré ce glorieux auantage de rendre mes respects à vne Reyne dont tout Lyon est passionné; dont les Sçauants adorent l'esprit merueilleux, les polis admirent l'adresse dans tous les exercices de galanterie, et de qui tout le peuple ne peut assez contempler la beauté, qui brille, comme sur son Trône dans ces yeux charmans, où la douceur meslée auec la seuerité, inspire l'amour et la veneration tout

(1) Les Stances, sylves et sonnets de M. de Boissat. La description de la réception de la Reyne en Italie avec le portrait de Sa Majesté. — Les particularités de sa conversion. Diverses Odes, Sonnets, et autres pièces à sa louange. *(Note Marginale.)* Je complèterai cette note de l'imprimeur, en rappelant que Pierre de Boissat, né à Vienne (Dauphiné) en 1603, mourut en 1662; qu'il fut un des premiers membres de l'Académie française; qu'après avoir chanté la reine Christine en vers latins et en vers français, il la harangua quand elle passa par Vienne, en 1656, et lui déplut autant par son discours ou sermon sur les jugements de Dieu, qu'il lui avait plu auparavant par ses enthousiastes stances. On trouvera le piquant récit de l'aventure du malencontreux *prêcheur*, dans la notice de l'abbé d'Olivet sur Pierre de Boissat. *(Histoire de l'Académie française,* édition de 1858, t. II, p. 84-85.)

(2) J'ai eu l'occasion de voir plusieurs des ouvrages de Gassendi imprimés par son ami Barbier, notamment le *De vita et moribus Epicurii*, lib. VIII. (1647, in-4°); le *De vita, moribus et placitis Epicurii seu animadversiones in X librum Diogenis Laertii.* (1649, 3 vol. in-fol.)

ensemble (1). Que si ie n'ose pas aspirer si haut, que d'approcher d'vne Princesse, dont les regards favorables peuuent rendre bien-heureux les plus grands Roys, ie serois trop glorieux, si jettant les yeux sur le present que ie luy offre, Elle y agrée la tres humble protestation que ie fais d'estre toute ma vie auec vn profond respect,

MADAME,

DE V. M.

Le tres humble, tres obeissant et tres obligé seruiteur,

GUILLAUME BARBIER,
Imprimeur du Roy.

LE PHILOSOPHE

NATUREL, MORAL ET CHRESTIEN.

Dans la commune creance que tout le monde a conceüe de l'illustre Gassendus, l'art de bien dire auec toute sa pompe ne peut aspirer en le loüant qu'à rendre moins glorieuse la suite de sa vie, et oster à ses rares perfections vne partie de leur éclat. Au lieu de luy prester de fausses loüanges, i'auray

(1) Des éloges donnés ici à la beauté de Christine en général, à la beauté de ses yeux en particulier, je rapporterai le portrait qu'en traça le duc de Guise, dans une lettre qui nous a été conservée par Mme de Motteville (Mémoires, édition de Charpentier, 1869, t. IV, p. 56, 60) : « Elle n'est pas grande, mais elle a la taille fournie et la croupe large, le bras beau, la main blanche et bien faite, une épaule haute. Le visage est grand sans être défectueux, tous ses traits sont de même et fort marqués; le nez aquilin, la bouche assez grande, mais pas désagréables; ses dents passables, ses yeux fort beaux et pleins de feu ; son teint, nonobstant quelques marques de petite vérole, assez vif et assez beau. »

plustost de la peine à luy donner celles qui luy sont legitimement deües, et que personne ne luy oseroit refuser. Ie ne m'attache point aux preceptes de la Rhétorique, pour ne mettre mon esprit dans la contrainte, la vie d'vn Philosophe dans la seruitude, et pour ne pas parler auec Artifice du trespas d'vn chrestien. L'Histoire dont ie trace icy les premiers crayons (mon dessein estant de la donner vn iour entiere et acheuée) (1) est seuere et marche auec austerité : elle ne cherche aucune gloire empruntée, et ne veut point se faire voir parée d'vn éclat estranger, mais auec les marques de la simplicité de celuy qui en est l'Autheur et le subject. Comme ie preuois que ie seray obligé par la foiblesse de mes paroles, à dire des choses qui seront éloignées de son merite, ie crains auec raison de ne rien dire qui puisse plaire à ceux qui l'ont cogneu.

Mais ie me flatte de cét espoir, que la mesme bonté de ce Philosophe fera sans doute, que l'on verra sans repugnance des qualités éminentes, rares et singulieres, descendre comme du thrône et souffrir icy vne espece d'Eclipse dans la suite de ce discours : où il sera aisé de cognoistre combien les maximes, les clartés, les sciences et l'estude que l'interest de la curiosité establissent, sont éloignées de cette conduite auisée, de cette saincte Politique, de cette Philosophie Naturelle, Morale et Chrestienne, de cette pieté iudicieuse, de cette Vertu raisonnable, que toute l'Europe a remarquée auec estonnement, aux mœurs, aux escrits, à la vie et en toutes les actions de ce grand Homme, que l'éternité jalouse de ses perfections, a voulu rauir au monde, pour luy donner vne demeure plus proportionnée à la gloire de ses vertus, que celle des Sages de la Terre.

---

(1) Il est dommage que Nicolas Taxil n'ait pas accompli ce dessein. Nul ne pouvait donner plus d'intimes détails sur Gassendi qui, à Digne, vécut si longtemps sous le même toit que lui, comme l'Orateur va le rappeler tout à l'heure, et comme l'atteste aussi la correspondance de Peiresc.

Aussi ay-ie toûjours estimé que l'âme de cét illustre Mort (comme on dit de ce fameux Autel de la Grece) tenoit au Ciel par vne precieuse attache, et que de ce beau sejour, elle a puisé les lumieres de son entendement, qui persuadent aujourd'huy à toutes les nations, qu'il est non seulement le Prince de la Philosophie, mais le Philosophe Naturel, Moral et Chrestien ; tiltres qui sont le riche prix de ses experiences sur les matieres sublunaires; la recompense de ses observations sur les corps celestes, les fruicts de ses vertus héroïques, et les couronnes de sa Pieté Religieuse. De ce mesme seiour, son esprit a emprunté tous ces raisonnemens, qui donnent tant de crédit à sa doctrine. De ce lieu son ame a receü ses instructions auec tant d'auantage qu'il semble que l'esprit Diuin du royal Prophete a voulu accommoder en faveur de mon illustre Gassendus, les paroles que Dieu lui a dittes que pour le rendre le plus grand des Roys, et le plus éclairé des Prophetes. Ces mots que David prononce (1) relevent si haut la grandeur de ce Philosophe, qu'aucun Sçavant ne doutera iamais, en y faisant reflexion, qu'il n'ayt receu de Dieu vn entendement éclairé, et que le ciel ne luy ait communiqué vne science consommée. C'est Dieu seul qui en a voulu prendre soin, desirant d'estre toute sa lumiere, et voulant arrester ses yeux sur luy si auantageusement, que son esprit n'auroit point d'autres guides. Il a promis par la bouche de cette Teste couronnée, pour le combler de bon-heur que ses regards seroient les lumieres inseparables de son entendement, qu'il le publieroit durant vne eternité pour le Soustien de la Foy, l'Idée du Sage, l'Oracle des Muses, l'Interprete de ses opéra-

---

(1) Les paroles de David dont parle l'Orateur sont celles-ci : *Intellectum tibi dabo, et instruam te in via hac qua gradieris : firmabo super te oculos meos.* (Psaume 31, vers. 10.) Contrairement à l'usage aujourd'hui reçu, l'imprimeur n'a point placé ce texte au commencement de l'Oraison funèbre, mais on le trouve au bas du frontispice, en forme d'épigraphe. (N. F.)

tions, et enfin son Philosophe Naturel, Moral et Chrestien, qui restabliroit l'éclat des lettres, les beautés de la Nature, les perfections de la Morale et le lustre de la Religion.

Ces premieres paroles ne découurent-elles pas cette verité, que je suis le plus languissant des Orateurs (1), et que mon artifice est deja criminel? Ne parle-ie point d'vn accident funeste : et toutefois mes paroles ne sont pas suiuies de plaintes, et ma voix n'exprime pas bien ma tristesse; Pourquoy ma langue se remue-t-elle? et comment ma main est-elle occupée dans l'ardeur de son action, au lieu de verser des larmes (2) et donner des marques de desolation, sur le trespas de celuy qui fait pleurer toutes les Vniuersités, et qui conuertit le repos des Academies en de tristes gemissemens. Ne parle-ie pas sur la mort de celuy qui seruoit d'exemple aux Prestres, de miroir aux parfaits, d'ornement à ce Chapitre, de flambeau à cette Eglise, de consolation à cette Ville, sans auoir assez d'éloquence pour vous faire ressouuenir qu'apres l'auoir perdu, Digne n'a plus sa félicité, cette Eglise sa lumiere, ce Chapitre son soleil, et les sçauans leur Docteur. Plaignés vous donc Ville affligée, annoncés partout vostre disgrace. Prestres infortunés! chere patrie! on ne te cognoistra plus chez les nations estrangeres. Ta loüange a cessé Venerable Chapitre! On ne parlera plus de ta pieté, de ton zele, de tes vertus dans les Royaumes les plus éloignés : ton Orateur n'estant plus en estat d'y faire éclatter ton Panegyrique. Le Seigneur ayant retiré de ce monde ton vnique ornement, le temps ennemi de ta fortune est arrivé, et la mort a enlevé l'objet de tes

(1) Ne pourrait-on pas citer à ce propos les deux célèbres vers d'Andromaque?

Seigneur, dans cet aveu dépouillé d'artifice,
J'aime à voir que du moins vous me rendez justice.

(2) L'orateur, dans le trouble de son émotion, oublie qu'une main ne saurait verser des larmes.

plaisirs (1). Pourquoy donc au milieu de ce pays affligé ne cherche-ie pas mon refuge dans l'abondance de mes larmes ? Mais comme les douleurs veritables ne souffrent point de regle, et comme les pleurs estouffent les fleurs de l'éloquence : donnons des paroles plus genereuses à la vie et au trespas d'vn Philosophe qui vit encore plus glorieux, apres sa mort, et dont la memoire sera immortelle dans la durée de tous les siecles : et enfin tirons nostre esprit de ces noires idées pour nous attacher à des objets moins affligeans, et ne dire rien dans ce discours funebre qui soit contraint et indigne de la grandeur de son subjet.

Le Philosophe Naturel.

Si dans les villes bien policées on a solemnisé hautement la memoire des femmes, qui donnerent de bons citoiens au public. De quelle assez violante passion, de quelles loüanges et de quelle tendresse peut on reconnoître vne Mere, à qui toute l'Europe doit vn fils qui ne sçauroit estre plus accompli, si la vertu pour en faire vn chef-d'œuvre l'auoit formé de ses mains. Procurer un parfait Philosophe à vn siecle, c'est détruire les vices, bannir l'ignorance, donner aux vertus leur plus beau iour, affermir l'empire des lettres, et produire en vn corps vne belle ame pour le conduire et l'embellir. C'est ce qu'a fait cette heureuse Mere (2), donnant à la France nostre Pierre Gassendi, qui peut passer en cét âge pour l'Ame vniuerselle, qui donne

(1) *Note Marginale.* Abstulit omnes magnificos meos Dominus de medio mei : vocavit adversum me tempus, ut contereret electos meos. Idcirco ego plorans.

(2) Nous savons que la mère de Gassendi s'appelait Françoise Fabri et qu'elle était la sœur puînée de Thomas Fabri, curé de la paroisse de Champtercier. La famille Fabri était originaire de Beauvezer, canton de Colmars, Basses-Alpes.

le mouuement et les lumieres aux esprits des hommes. Cét enfant n'a pas plustost paru au monde qu'il a étonné tous les sçauans par sa souueraine Sagesse, et ce Soleil qui a éclairé tous les Doctes, a possedé toutes ses clartés dés le point de son aurore. Ce celebre enfantement fut annoncé au monde par de nouueaux esclats de lumieres ; les astres paroissoient dans la nuict de cette merueilleuse naissance, enuironnés de leurs plus beaux rayons ; comme pour rendre hommage à celuy qui devoit estre le fidel observateur de leurs cours et de leur nature (1). Il paroit sur la terre, et le Ciel en mesme temps estale ses beautez, pour monstrer qu'il n'acceptoit des hommes qu'vne simple origine, et qu'il receuoit sa noblesse d'en haut. On le voit auec des marques asseurées d'vne extraction plus glorieuse que toute celle qu'il auoit peu tirer de ses Ayeux, dont l'origine et le principe ne se voit que dans l'Histoire des vertus, l'honneur et la probité ayant esté tousiours inseparables de sa maison, et la malice, ny l'enuie n'ayant iamais peu noircir l'integrité de ses parens (2).

---

(1) On reconnaît là une de ces brillantes exagérations qui, de tout temps, ont été familières aux imaginations méridionales. Mais soyons indulgent pour le crédule narrateur en faveur de la poésie de son récit. M. l'abbé A. Martin, (*Histoire de la vie et des écrits de Gassendi*, p. 17) a résolument écarté toutes ces circonstances extraordinaires. « Aucun, dit-il, de ces signes mystérieux qui annoncent parfois les destinées d'un grand homme, n'apparut autour de son berceau. »

(2) Dans le recueil déjà cité des *Annales des Basses-Alpes* (t. II, p. 72 et suiv.), on trouve un document de l'année 1653, pour servir à la généalogie de Gassendi. (Lequel document met à néant les prétentions de tous les Gassend ou Gassendy de la Provence et de l'Europe même, qui se vantent d'être sortis de la même souche que notre Philosophe.) Il se termine ainsi : « Cette famille des Gassends a tousiours esté de la religion catholique, apostolique et romaine et de reputation irréprochable tousiours ayant vescu louable par le monde auec honneur, etc. »

Il naquit en l'année mille cinq cens quatre vingt et douze (1) dans une serenité extraordinaire. Les villageois touchés de sentimens d'allegresse se pressoient pour aller en cette maison,

(1) Le 22 janvier entre 6 et 7 heures du matin, comme nous l'apprend le journal de La Poterie *(Documents inédits)*, et, comme en se servant du langage même du chroniqueur, on l'a écrit sur la plaque de marbre posée, le 29 juin 1878, dans la chambre natale de Gassendi. (Voir dans le *Journal des Basses-Alpes* du 7 juillet 1878, le récit complet des fêtes du centenaire de Gassendi, tant à Champtercier qu'à Digne.)

D'après l'acte de baptême de Gassendi, relevé dans les archives municipales de Champtercier par M. l'abbé Pons, curé de cette paroisse, ce fut le 23 janvier 1592 que « *a estat baptizat Pierre fils de M.* (c'est-à-dire, Maistre) *Anthony Guassem.* » M. l'abbé Pons n'a pu lire nettement le prénom du parrain et le nom de la marraine. Selon la Notice de M. F. Guichard (p. XXIV), le parrain s'appelait Bertrand Gayon, et la marraine Marie Bodoul. M. l'abbé Pons a relevé, dans ces mêmes archives, les actes de baptêmes de quatre frères de Pierre Gassend, comme il suit :

1593, 18 avril, baptême d'Honorat, fils d'Anthony Gassend.

1596, 1er janvier, baptême d'Esperit, fils du même.

1597, 19 janvier, baptême de Jacques, fils du même.

1598, 25 décembre, baptême de Jean, fils du même.

C'est de ce dernier des frères de Gassendi qu'il est question dans ce passage du journal de La Poterie relatif à l'éclipse de soleil de 1621 : *Frater germanus Joannes Gassendus aderat, observabatque.* Celui-ci mourut à Avignon, en 1630, étant sous-diacre et docteur en théologie. Le curé qui baptisa les cinq enfants d'Antoine Gassend était Thomas Fabri, beau-frère dudit Antoine. — Nous nous permettons d'ajouter à cette note si intéressante, que les susnommés Honorat, Esperit et Jacques Gassend moururent en bas-âge ; que Pierre Gassend eut pareillement trois sœurs, savoir : Catherine Gassend, qui fut l'aînée de Pierre, et mourut en bas-âge ; Catherine Gassend, unique survivante à notre Pierre, et qui épousa Jean Bodoul, natif du village de Thoard ; enfin Marie Gassend, qui mourut en bas-âge.

Des cinq enfants issus du mariage de Jean Bodoul et Catherine Gassend, quatre moururent en bas-âge ; la 5e, Lucrèce Bodoul, épousa, le 11 septembre 1631, Pierre Gassend, fils d'André, marchand de la ville de Digne, qui fut ainsi le neveu par alliance de notre Prévôt. (N. F.)

où la gloire de leur patrie commençoit à paroistre, et sans que l'vn en eut donné la nouuelle à l'autre, ils accouroient tous par des mouvemens d'vne ioye tres-sensible et par des inspirations toutes secrettes. Tout est en feste et tout se rejouit dans Champtercier qui a receuilly les merveilles de sa naissance, et la terre méme paroist couuerte en cette année d'vne abondance tres remarquable en toutes sortes de grains et de fruicts. Il est l'Aymant de ce lieu, qui assemble et enchaisne autour de son berceau iusqu'à la plus menue poussiere, et attache à ses langes ces hommes de fer et de terre. On parle dans le village de ce nouueau citoyen comme d'un Astre descendu du Ciel, qui inspire dans l'esprit des habitans vne veneration singuliere de son merite dés qu'il esclaire son païs des rayons de ses premieres années.

A peine eut-il quitté la mammelle que ce laict qu'il auoit abandonné commença à ce couler par la douceur de ses paroles. On ne pouuoit considerer ses inclinations qu'on ne dit qu'il estait sage avant qu'il sçût parler. La majesté de son port, la grace et la liberté de ses actions, le feu qui commençoit à luire dans ses yeux, et la gravité des responses qu'il faisoit en toutes rencontres aussi tost qu'il pût parler distinctement, obligeoient chacun à dire qu'vn enfant si accompli n'auoit iamais esté le pur ouvrage de la nature. Aussi quoy qu'elle fasse des prodiges merveilleux en toutes les matières; elle ne sçauroit cacher les foiblesses des hommes, qui sont necessairement attachées à leurs premières années : Ce qui a obligé les Philosophes de croire, que les actions non communes en vn âge auquel la nature ne peut agir qu'auec contrainte, estoient des œuvres audessus de ses forces, ou plustost des miracles pour parler auec les Platoniciens.

Fondé sur cette doctrine i'ose dire que c'est vn petit miracle de voir vn garçon âgé seulement de quatre ou cinq ans, qui presche à la fenestre de sa chambre, apres qu'on luy a mis vne chaize soubs les pieds; et qui estant soutenu publie par

les rües les mysteres du Christianisme. Cette action ne surpasse-t-elle pas les forces de la nature, et ne doit on pas advoüer que Dieu seul auoit choisi cét innocent pour faire éclatter sa gloire? Quel amoureux spectacle d'ouïr ce petit Gassendi prescher la vie de Jésus-Christ qu'il auoit apprise par cœur avant ses premieres lectures; parler hautement des miracles de son Maistre, et inspirer l'amour de la vertu dans les cœurs les plus grossiers, aux premiers momens qu'il marche sans ayde? Que s'il est veritable que l'ame selon quelques vns dispose elle-mesme les organes du corps, les perfectionne et les embellit pour y faire de plus nobles fonctions à mesure qu'elle est plus parfaite, il est vray aussi que les vertus inspirées à ce petit enfant au mesme temps que l'ame, ont fait de son corps vn auguste temple de pieté, pour faire confesser à toute la terre que Dieu voulut former vne Image parfaite de ses perfections en celuy que sa sagesse auoit choisi pour estre le plus grand des Philosophes. Le progrés de son âge fut suiuy de celuy de ses connoissances, et n'ayant encore que sept ans il se déroboit aux yeux de ses parans pour se cacher au pied des arbres en la campagne, où il passoit des nuicts entieres tandis que ses pere et mere le cherchoient dans les maisons et par les maitéries des voisins. C'estoit pour considérer le mouvement et la beauté des Astres, la grandeur de la Lune qu'il observoit au trauers des branches des peupliers, sans autre maistre que la force de son génie, apres qu'il auoit employé vne partie du iour à la contemplation des choses naturelles (1). N'est-ce pas vn miracle de voir vn Astronome si assidu à la speculation des estres superieurs en vn âge où la nature ne permet pas aux hommes de se seruir de la raison. Qui pourroit exprimer quels sentimens estoient alors ceux de ce tendre Astrologue, et

(1) Au sujet de toutes les légendes si complaisamment adoptées par le bon Taxil, voir les observations consignées dans une note des *Documents inédits sur Gassendi* (p. 6 du tirage à part, note 5).

quelles pensées il formoit dés lors de la grandeur de Dieu, voyant les merveilles du Ciel et les raretés de la Terre.

Son estude et ses meditations, disposoient insensiblement le monde à la doctrine qu'il luy deuoit bien tost enseigner, et ce soleil ne laissoit pas de donner beaucoup de lumieres, quoy qu'il fut couuert du nuage de l'enfance : il fit alors vne harangue latine âgé seulement de dix ans à feu Monseigneur Anthoine de Bologne Evesque de cette ville (1), qu'il prononça

---

(1) Antoine de Bologne appartenait à la famille Capissuchi, dont on lit dans le *Moreri* de 1759 : « famille considérable de Rome, qui a produit des Cardinaux et plusieurs grands hommes dans le siècle dernier, » et dont le docte Ughelli a retracé la généalogie dans un volume spécial. Antoine embrassa l'Ordre des Minimes et fut fait évêque de Digne ; il occupa ce siége depuis l'an 1602 jusqu'en 1615. (Voir *Gallia christiana*, t. III, col. 1134.) Les auteurs de ce recueil n'ont pas manqué de citer, au sujet de cet évêque, le travail de Gassendi. Ce dernier s'est montré sévère pour Antoine de Bologne, et l'a dépeint comme un prélat turbulent, dans le ch. 29 de sa *Notice sur l'église de Digne*. Le caractère ardent d'Antoine ne pouvait que déplaire à un homme aussi doux et aussi paisible que l'était Gassendi. Il est juste d'ajouter que ce prélat, intervenant dans une discussion entre les chanoines et les bénéficiers de son église cathédrale, avait rendu une sentence provisionnelle qui autorisait ces derniers à assister aux comptes du chapitre. Un procès s'en suivit en 1623, et, dans le mémoire qu'il rédigea sur cette affaire (mémoire autographe de six pages compactes conservé dans les archives du Chapitre), Gassendi inséra cette phrase. « Pour ce qui regarde la sentence provisionnelle de l'évêque Antoine de Bologne, vous savez par quels artifices elle fut extorquée, étant notoire d'ailleurs que ce bon prélat, sauf l'honneur que l'on doit à sa mémoire, auoit conceü de grandes aigreurs contre le Chapitre, comme tant de procès en font foy. » Il est encore juste d'ajouter que, malgré son humeur guerroyante, Antoine de Bologne fut un très-recommandable prélat, qui mérita l'éloge qu'on lui a donné dans l'inscription gravée sur son tombeau, d'avoir très-dignement administré *(dignissime rexit)* le diocèse qui lui avait été confié. M. le chanoine Aubert, dont la grand'mère était née Capissuchi de Bologne, possède trois lettres écrites par le roi Henri IV, l'une au père Antoine, alors correcteur du couvent des Minimes de Grenoble; l'autre

en l'Eglise de Champtercier l'an 1602, en la premiere visite que ce Prélat fit de son Diocese; et le fit auec tant de feu et de grace, que ce grand homme en fut surpris d'estonnement, et dit par vn esprit prophetique que ce garçon seroit la merveille de son siecle, que sa vertu n'attendroit pas le nombre de ses années (1), et que cét enfant dont le naturel estoit vif, genereux et docile feroit des choses mesme avant que d'auoir atteint la maturité, qui donneroient de l'admiration aux plus sçauans. Certes si l'on observe les moindres deportemens de son enfance, si l'on examine ses passions, ses discours, ses jeux et ses estudes; on n'y trouuera rien de commun; on n'y verra rien de bas, et qui ne respire la grandeur de son genie.

Si ses parens luy parloient de laisser les livres, et d'interrompre ses veilles si longues qu'il ne prenoit ordinairement que quatre heures pour son repos; c'estoit vouloir empescher la pierre de tendre à son centre: son esprit estant si prompt et sa memoire si excellente, qu'il m'a dit souuent, qu'il n'auoit iamais rien oublié de tout ce qu'il auoit appris dans les estudes, et qu'il sçauoit encore tout ce qu'on enseignoit aux premiers rudimans de la jeunesse. Si ses amys le sollicitoient de donner quelque relache à son travail, c'estoit vouloir pour ainsi dire interrompre le cours du soleil, et arrester l'influence des Astres.

En cét âge au milieu de ses paisibles meditations, son esprit qui découuroit les veritez de la nature plus nettement, et auec des lumieres plus pures que les plus grands hommes, ne pût souffrir plus long-temps la compagnie des villageois. Champ-

---

à M. de Lesdiguières, lieutenant général au gouvernement du Dauphiné; la troisième enfin à M. d'Ollive, premier président au parlement de Grenoble; ces lettres prouvent en quelle estime le Roi tenait le Père Antoine de Bologne. Elles ont été reproduites dans la *France pontificale*, diocèse de Digne, p. 103.

(1) C'est à peu près le vers du Cid, tragédie qui avait été représentée pour la première fois 19 ans auparavant.

tercier estoit trop estroit pour une personne si extraordinaire, il fallut abandonner le lieu de sa naissance, n'ayant encore que dix ans (1). Son premier vol fut dans Digne, où en poursuivant ses estudes par le seul effort de son génie, il fit part à plusieurs jeunes hommes qui viuent encore auec éclat dans cette ville, des lumières qu'il auoit apportées de sa solitude. Ils admirent encore sa facilité à les instruire, sa docilité à les corriger, et sa constance à passer ordinairement les nuicts à la lecture des bons livres. Il quitta Digne, et fut à Aix, où il acheva sa philosophie soubs le pere Fesaye, qui m'a dit cent fois estant mon lecteur de théologie, que Monsieur Gassendi estudiant soubs luy pendant les années 1605, 1606 et 1607 (2), auxquelles il n'auoit encore que quinze ans commencez, il estait assez capable pour estre son Maistre plûtost que son Escholier.

Il revint à Digne sur la fin de cette année pour se trouuer à la dispute generale du College, en laquelle il parut si éclairé en toutes les sçiences qu'il gagna le prix sur les Sçauans qui se trouuerent au concours. Comme il estait tres petit de corps (3) il renversa à l'imitation du petit David, ces Montagnes

---

(1) D'après le journal de La Poterie (p. 7) ce fut à la fin de 1599 que Gassendi, alors âgé de huit ans, se rendit à Digne « pour estudier au latin ».

(2) Chronologie défectueuse. Le Père Fesaye avait été trahi par sa mémoire, ou bien l'abbé Taxil ne se souvenait pas exactement des paroles du savant religieux. Ce fut en 1609, 1610, 1611, que Gassendi étudia la philosophie et la théologie à Aix. Le Mémorial rédigé par le secrétaire de Gassendi, avec le concours du neveu de son ancien maître, me paraît bien plus mériter de confiance que les assertions de l'Orateur. (Voir *Docum. inéd.*, p. 8.)

(3) J'ai rappelé (*Documents inédits*, p. 31. nº 3.) ce que Guy Patin nous apprend (lettre du 3 janvier 1649) de la petite taille de Gassendi. « Vous eussiez vu un grand homme en petite taille » et (lettre du 2 mars 1655 « ce petit corps est bien délicat. » La phrase de Taxil sur le *petit David* opposé aux *montagnes de chair*, aux *gros geans*, est bien pittoresque et bien spirituelle.

de chair, ces gros Geans venus des Alpes pour conduire les Escholes de Digne. Les arbitres de la dispute ayant remarqué que celuy qui ne paroissoit quasi point au milieu de ces grands Regens, auoit jetté des lumieres si fortes qu'elles auoient fait perdre la veüe, l'esprit et selon leur terme la carte à ceux qui le surpassoient de toutes les espaules. D'abord qu'il eust acquis par son merite le gouvernement du College (1), il se rendit si recommandable par les leçons qu'il y faisoit tous les iours, et qu'il continua pendant quelques années, que les Doctes de cette ville, dont le nombre a esté grand de tout temps, le regardoient comme vn homme miraculeux.

I'estime que quelque intelligence enuoyée de la part du createur luy expliquoit les Mysteres, et luy montroit en vn instant tous les secrets de la Nature. Ie croy qu'elle l'élevoit par la force de ses aisles bien plus heureusement que cette Aigle des anciennes fables qui ravit Ganimede jusques au Ciel : puisque son esprit durant tout ce temps volait au dela des nuës, comme ces colombes dont David demandoit les aisles à Dieu, asseurant que la main du Createur le conduisoit en toutes ses voyes, et que la puissance de son bras luy servoit de soustien en toutes ses entreprises (2).

Sa belle ame estoit comme sur une eminence d'où elle repandoit sa veüe et ses lumieres dans les espaces de la nature, et d'vn seul regard en decouuroit toutes les raretés ; d'vn seul regard elle voyoit le Ciel, les Eaux, la Terre et les Montagnes qui la bornent ; les bois et les moissons qui l'enrichissent, tant d'Animaux qui la peuplent, tant de plantes qui la rendent si

---

(1) A de la Poterie nous montre Gassendi principal du collége de Digne, en 1612. *(Docum. inéd.* p. 8.)

(2) ***Note Marginale.*** Volabo super pennas ventorum. Pennæ columbæ deargentatæ. Si sumpsero pennas meas diluculo. Etenim illuc manus tua deducet me, et tenebit me dextera tua. *(Psa. passim.)*



agréable; d'vn seul regard son entendement contemploit toutes ces choses naturelles, pour y découurir les causes de leur durée, et trouuer les raisons de leurs proprietez et de leur composition; comme il a fait dans le beau livre qu'il a composé de la Nature des animaux, et dans cette riche partie de sa Philosophie, qu'il appelle Physiologie, disant quelques-fois que puisque ces choses privées de raison, tenoient des voyes et des conduites extremement raisonnables, elles les receuoient sans doute d'vne premiere raison, et qu'il falloit nécessairement qu'vne main souueraine et vne intelligence diuine eut donné ces belles proportions à la matière, ces lois de societé à des formes ennemies, et ces maximes de prudance aux ames des Brutes qui sont d'elles mesmes seulement mobiles aux passions de l'appetit sensitif.

Il voulut chercher des connaissances plus éleuées dans les maximes de la Theologie Chrestienne, et retournant dans la ville d'Aix sur la fin de sa 17e année, il y fut receu Auditeur de Monsieur Raphaelis professeur en l'Vniversité (1), et comme s'il eut désiré de posseder cette science auec toute sa perfection, et de pénétrer clairement tous ses mystères, il ne suiuoit pas seulement l'opinion de son lecteur, mais encore vouloit luy mesme escouter ce que luy inspiroit son génie. Combien de fois fit-il des Académies dans cette celebre Vniversité? Combien de fois expliqua-t-il à ses compagnons les matières les plus difficiles de nostre Religion? Il y en a encore aujourd'huy qui asseurent qu'ils apprenoient d'avantage en escoutant ses reflexions, que les leçons de leur Profeseur. Il commença dès ce temps de se concilier l'affection de deux grands personna-

---

(1) L'orateur transpose les faits et les dates. D'après les *documents inédits* (p. 8), Gassendi suivit les leçons du professeur Raphaelis, avant de devenir principal du collége de Digne.



ges : ce fameux de Peires, dont il a escrit l'histoire (1) ; et ce scauant Prieur de la Valete (2), auquel il a dédié la preface de son livre des *Paradoxes,* et le livre *De Motù impresso a Motore translato* (3). Il se rendit si considérable par toute la Prouince que sa vertu et son sçauoir furent recompensés de la chaire théologale du chapitre de Digne, lequel l'attira d'Aix sur la fin de sa 20e année pour l'obliger à prendre possession de son benefice (4). Son retour à Digne combla de joye tout le peuple qui considera d'abord ce nouueau theologal, comme vn homme envoyé du Ciel, pour instruire les habitans par sa doctrine, et les édifier par sa vertu.

I'aurois vn riche subjet de former icy de paralleles de feu MONSIEUR GASSENDI, auec les plus zelés qui ayent travaillé à la

---

(1) Sur ce point, Taxil doit être cru bien plutôt que La Poterie, qui ne fait commencer qu'en 1624 la liaison de Gassendi avec Peiresc. (Voir mes objections dans une note des *Docum. inéd.* p. 12.)

(2) Joseph Gaultier, prieur de la Valette, grand vicaire de l'archevêque d'Aix. Je mettrai bientôt en lumière quelques lettres inédites de ce savant homme, et le nom de Gassendi reviendra souvent dans cette publication. — Ajoutons que ce travail a été imprimé à Aix, en 1881, (imprimerie Marius Illy), sous ce titre : *Joseph Gaultier, prieur de La Valette.* In-8o de 65 pages. (N. F.)

(3) Taxil, en cet endroit, n'est pas complet. Gassendi dédia encore à son vieil ami un troisième ouvrage : *Apologia Petri Gassendi adversus J. Morinum, ad venerabilem virum Josephum Gualterium, priorem Valletæ amicorum antiquissimum.* (1649, in-4o.)

(4) Ce fut le 1er septembre de l'an 1614 que Gassendi fut élu chanoine théologal par le chapitre capitulairement assemblé entre 6 et 7 heures du matin. (Voir à l'Appendice, no IX.)

On sait que ce bénéfice lui fut disputé par Pélissier de Bologne, chapelain ordinaire du roi et parent de l'évêque Antoine de Bologne. Pélissier avait été pourvu de ce bénéfice par brevet royal. L'affaire fut donc portée au conseil du roi : Gassendi se rendit en conséquence à Paris, plaida sa cause et la gagna. (N. F.)

conqueste des peuples pour estendre la gloire de leur monarque. Combien de fois a-t-il appelé dans l'Eglise les plus rebelles à la volonté de Dieu, lesquels apres l'auoir ouy tonner dans la chaire de vérité, laissoient les mauuaises pratiques de leur vie prophane et releuoient ainsi l'éclat de leur vainqueur. Le defaut d'vn sçauant pasteur est aussi funeste à vn peuple que l'absence du soleil est fatale à la Terre qui se peint apres vn long et facheux hyuer de ses plus riches ornemens. Digne auoit relaché de sa première ferueur, mais ce terroir fit bien tost paroistre sa fécondité cachée soubs la neige, aux premiers rayons de l'Eloquence de nostre Orateur ; qui n'eust pas beaucoup de peine à iustifier que si durant vne sombre nuict les plus viues couleurs sont mortes, la terre est en deuil, les fleurs tiennent leurs beautés enfermées, et le silence est vniversel ; au premier moment que le iour paroist, les ombrages deviennent éclatans, la Terre rit en toutes ses productions, et les beautés des fleurs se montrent dans leur plus haute pompe. Il persuada si bien toute cette ville des mal-heurs qui suivent le libertinage, que l'ordre fût restabli en tous lieux, et le vice combattu par les forces de son ennemi redoutable.

Apres auoir reiglé les mœurs par ses actions publiques, et temperé par la douceur de son esprit le pouuoir absolu qu'il auoit acquis sur les cœurs ; il adjustoit si bien les raisons auec la liberté de chacun, qu'au lieu de la ravir à personne, il ne la captivoit que pour leur oster les moiens de se perdre : il alloit à l'Hospital, il entroit dans la maison des pauvres, il fréquentoit les prisons auec des succez si heureux, qu'il donnoit le repos à ceux qui estoient destinés pour estre les victimes de la Iustice, et seruoit de secours et de consolation aux autres, que les miseres auoient rendu la proye d'vne infame necessité ; il faisoit trouuer aux vns et aux autres vn nouuel art qu'on n'auoit point encore découvert, de se perfectionner par vne longue pratique de souffrance. S'il laissoit ce charitable exercice, ce n'estoit que pour reprendre les meditations de la Philosophie,

et pour reparer dans le repos de l'estude ses forces affoiblies par les longues pratiques de sa pieté. Il estoit si assidu en la lecture des liures, que pour ne pas perdre vn moment de temps qu'il estimoit si precieux, il faisoit son diuertissement d'vne autre estude, et cherchoit à se distraire dans les plaisantes fictions des Poëtes, sur lesquels il faisoit de riches remarques, et rendoit ainsi plus considérable la doctrine des Anciens par les notes qu'il faisoit à la marge de leurs liures. Lors mesme qu'il se promenoit auec ses amis, il leur en expliquoit les plus beaux traits, dont l'vn qui est ce Lautaretius medecin tres-excellent et tres-grand philosophe, duquel il a fait l'éloge dans son Dinial (1), asseure encore aujourd'huy d'auoir passé souuent plus de quatre heures auec luy dans cét exercice, et d'auoir tousiours admiré son genie, qui couronnoit de gloire les Poëtes, et y rencontroit des beautez que personne ne découuroit que luy, dans des endroits mesmes que les autres trouuoient insignifiants.

Ce Gassendus est trop recommandable pour n'estre point envié à Digne par la ville d'Aix : cette superbe cité veut reuoir

---

(1) C'est dans le chap. V de sa *Notice sur l'église de Digne* (des Eaux et notamment des eaux thermales), que Gassendi parle de son bon ami le docteur Lautaret : « Je n'insiste pas, dit-il, d'autant que trois illustres médecins, Guillaume Allemand, Sébastien Richard et David Lautaret ont écrit des livres entiers sur la nature de ces bains... et que fort heureusement Lautaret vit encore; lequel joignant à une science remarquable une plus longue expérience, doit traiter cette matière de nouveau et plus longuement. » Dans le chap. VI, parlant de la peste de 1629, Gassendi dit encore : « Il n'est point nécessaire d'ajouter quelque chose sur ce sujet, alors que l'excellent Lautaret, *Optimus Lautaretius*, qui habite cette ville depuis longtemps..... se propose de publier une relation complète de cette peste. »

Bougerel (p. 15) rappelle que ce fut David Tavan sieur de Lautaret, qui décida Gassendi de publier les *Exercitationes*, le premier ouvrage de l'éminent critique qui le dédia (1624) au Prieur de la Valette.

celuy qui luy auoit laissé de si riches esperances : tous les sçauans de son Vniuersité le destinent aux charges les plus honorables, et ne voyant personne qui pût plus dignement remplir les places de Théologie et de Philosophie vacantes par l'absence ou par le decez des Professeurs, on le choisit à mesme temps pour la conduite du College de cette ville : il triomphe du sçavoir de celuy qui auoit esté son lecteur : mais au lieu d'occuper le rang de premier professeur de l'Vniuersité, il cede la place à celuy auquel il crut estre obligé de faire cette soumission. Cette respectueuse defferance obligea tout le monde à le prier d'accepter la chaire de Philosophie, ce qu'il fit au commencement de sa vingt-quatrième année l'an 1616. Et comme il n'empruntoit ses lumieres que du Ciel, pour en pouuoir mieux consulter les oracles, il voulut en ce commencement rendre hommage à son Dieu de sa propre personne par le sacrifice qu'il luy fit de luy mesme, en embrassant la prestrise, et relevant la grandeur de son esprit par celle du sacerdoce (1).

Il parut si bien instruit dans cette sçience, qu'il dicta par cœur son premier cours : il prononçoit autant d'Oracles qu'il faisoit de leçons, n'escrivant ses pensées et ses sentimens qu'apres que sa bouche les auoit prononcés, imitant ainsi ces illustres Senateurs qui ne chargent les registres qu'apres auoir prononcé leurs Arrest. Ses problemes nouueaux eurent tant de Sectateurs, que le magnifique Parlement fut esclave de sa

---

(1) Pendant qu'il dirigeait le collége de Digne, et l'an 1614, Gassendi reçut les quatre Ordres Mineurs et le Sous-diaconat des mains de Jacques Martin, évêque de Senez. La même année, il fut reçu docteur en théologie à Avignon, et élu chanoine théologal du chapitre de Digne. Appelé à Paris, en 1615, par son procès avec Pélissier de Bologne, il y reçut l'Ordre du diaconat. Enfin, en 1616, il fut ordonné prêtre par l'évêque de Marseille, Jacques Turricella, et célébra sa première messe, le 1er août, dans l'église des Oratoriens d'Aix. (Note F.)

doctrine, et la noblesse suiuit la nouuelle sçience. Tous ses Auditeurs estoient adorateurs de son génie; le plus foible de ses disciples devint Maistre de Philosophie soubs sa conduite, comme le plus timide des soldats, paroissoit capitaine soubs le commandement d'Alexandre. Ce fût alors qu'il commença à découurir les erreurs de ceux qui s'attachent seulement à la doctrine d'Aristote, qu'ils ne conçoiuent pas eux mesmes; toutefois par respect il ne decria iamais ce Genie de la Nature: il imposoit silence aux Escholiers, et se contentant d'attaquer, et de vaincre ses principes, il pardonnoit à sa renommée, à l'imitation des Romains, qui estimant que de voir la plus superbe ville d'Affrique riuale de leur empire, c'estoit l'unique moyen de releuer hautement la gloire de leurs exploicts, ne voulurent pas raser les hautes Tours, les Rampars, et les Bastions de Cartage, afin d'auoir lieu d'en triompher tous les iours, et de regarder à diverses fois le plaisir qu'apporte vne belle conqueste.

Tous les iours, cette Academie estait si pleine de Sçauans, qu'il n'y manquoit que ceux qui auoient de l'aversion pour les lettres. Tout le monde admiroit les prodiges de nostre Gassendus, et comme son esprit s'occupoit tout le iour aux disputes, la nuict il s'attachoit aux contemplations des Estoiles, auecque tant de bon-heur que ses experiences, et son trauail de quarante-six ans, seruiront d'instructions eternelles aux plus grands Astronomes, et luy acquerront à bon droit le tiltre du plus heureux et du plus exact observateur de nôtre siecle. Mais puisque ses merveilles sont infinies, ie ne suis pas obligé de compter ses œuvres que par le nombre de ses années. Cét illustre est maintenant trop connu, et sa renommée est trop esclatante pour regler le recit de ses grandes actions à la suite des ans. Mon dessein n'a esté que de le conduire auec quelque ordre, iusques à sa vingt-cinquième année, pour mettre au iour ses premières actions qui ne sont pas connuës aux Sçauans de l'Europe, ausquels ie

laisse sans envie la gloire de décrire auec plus d'elegance la suite de sa belle vie ; mais ie suis obligé par vn droit de reconnaissance, de donner au public des choses que cét excellent homme auoit communiquées à feu messire Sauueur Taxil mon oncle, à Mre Tornatoris chanoines ses amis intimes, et à moy mesme durant le temps qu'il a esté à Digne, et dans nostre maison où il a fait la plus grande partie de ses observations. *Habeo enim*, (dit-il au commencement de celle qu'il fit imprimer à Paris 1630, à la fin du livre contre la doctrine de Fluddus) (1), *Digniæ penes Saluatorem Taxilem in eadem mecum Ecclesia Canonicum, et amicum singularem ; cui cum cœteris meis adversariis plurimos quoque observationum fasciculos concredidi* (2).

Ie ne puis donc à present le considerer que comme vne diuinité, qui assemble toutes les lumieres de la Philosophie naturelle, qui regle les cours des Astres, qui monstre aux mariniers par ses observations la facilité des voyages sur la mer, qui leur découure des chemins plus courts et des voyes plus asseurées, qui mesure par le calcul des Eclipses, et par leur durée, l'éloignement des parties de la Terre, la largeur des mers et la longueur des chemins des royaumes les plus reculez. Il découurit en peu de temps la vanité de l'Astrologie iudiciaire, dont il voulut sçauoir le fonds en sa jeunesse : mais cét esprit estoit trop solide pour s'amuser long-temps apres ces vaines curiositez (3) ; il foüille et developpe tous les principes de la Nature par l'assiduité de ses experiences, employe les

---

(1) *Epistolica exercitatio in qua præcipua principia Philosophiæ Roberti Fluddi deteguntur*. Traité imprimé chez Cramoisi.

(2) Traduction littérale. « Car j'ai à Digne chez Sauveur Taxil, chanoine comme moi dans la même église et mon ami singulier ; à qui j'ai confié plusieurs fascicules de mes observations contre mes autres adversaires. »

(3) Voir à ce sujet les observations de Bougerel. (Vie de Gassendi, p. 445 à 450.)

diverses especes de Sel, pour manifester la constance et l'immortalité des figures. Il ne cherche dans la combinaison des Atomes que la sagesse du Createur, et ne trouue son vuide que pour montrer la perfection de Dieu qui remplit mesme le neant des effects de sa toute puissance, et qui veut que son esprit ne demeure sur les Eaux que pour assembler ces principes, dont il se sert à la production des Estres, pour former la differance des Natures; ses mains estant ce mouuement souuerain, et cette industrieuse cause efficiente qui vnit et resserre les figures de ces innocens insectiles (1) dans la grandeur du vuide, pour en tirer ces miracles eternels, qui paroissent tous les iours en la diuersité de ses œuures.

Comme i'ay esté le fidele tesmoin de son travail auec le susdit messire Tornatoris le plus parfaict, et des-interessé de ses amis, qui scauoit tous ses secrets, et qui gouuernoit ses affaires auec tant d'amour et tant d'ingenuité, que dans la derniere declaration qu'il luy en envoya de Paris; il luy marque en beaux termes, qu'il auoit reconnu que pour faire valoir les rentes de son petit benefice, il n'auoit pas seulement employé ses industries, mais mesme consommé son argent à son advantage; qu'il estoit obligé de publier sa bonne conduite, et semblables paroles de recognoissance. En escrivant à feu Monseigneur le duc d'Angoulesme (2), il l'appelle ordinairement *Vnicum et singularem Amicum,* et ce bon prince le nomme tousiours dans ses lettres, *Tornatorem nostrum.* Ie puis asseurer avec ce constant Amy que son esprit ne s'est iamais employé que pour éclairer les anciennes Academies, et donner à la Philosophie quelque nouueau iour, pour la connoissance de la Nature. Les premieres compagnies du monde

(1) Je ne trouve nulle part ce diminutif du mot insecte.

(2) Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, puis duc d'Angoulême, mort en 1653.

l'ont admiré comme vn homme diuin, qui en expliquoit tous les secrets, et en penetroit tous les mysteres, qui triomphoit de toutes les difficultez qu'on pouuoit luy opposer, et qui convertissoit en faueur de ses sentimens toutes les opinions qui sembloient leur estre contraires. Ie n'oublieray pas la gloire qu'il receut dans Aix en expliquant les argumans Hébreux qu'vn sçauant pere de cette compagnie, qui ne s'entend pas moins en cette langue qu'en la Grecque et en la Latine, fit contre ses Paradoxes. Tous les passages de l'Ecriture dont il usa pour ruiner son opinion, ne seruirent que pour la rendre plus admirable et la mieux persuader à tous les Auditeurs qui assistoient aux thezes publiques qu'il faisoit defandre, et fit paroistre qu'il auoit parfaitement la cognoissance de cette langue, aussi bien que de toutes les autres (1).

Certes i'auoue que mon esprit ne peut plus concevoir ses merueilles. Il n'est plus le philosophe naturel pour vne seule prouince, il est plustost le philosophe de tout le monde. Tous les Royaumes le souhaittent, toutes les compagnies souueraines desirent de l'auoir; Grenoble n'a que des passions pour sa presence; cette sçavante cité luy presente des richesses pour l'arrester quelques momens : son genereux gouuerneur, cette illustre suite du grand et invincible Connestable (2) le prie de receuoir son palais pour sa demeure, tandis que le corps auguste de cette Cour de Parlement luy offre l'employ de la chaire de S. André avec trois cens escús de recompense pour son travail : Lyon le voyant passer à travers ses rues fait courir tous les sçauants apres luy, pour l'admirer, et oblige les Docteurs d'abandonner leurs occupations pour aller profiter de ses entretiens. Ce fût alors que se renouuellerent les affections

(1) Cette assertion est confirmée par le journal de La Poterie (p. 29).

(2) François de Bonne, duc de Lesdiguières. Sur le séjour de Gassendi à Grenoble, voir Bougerel (p. 16, 17, 27 et 28).

de cette Eminence (1), qui laissoit autrefois le desert de Grenoble, cette délicieuse et austere Chartreuse, pour estre quelques heures en sa conuersation. Mais Paris, qui sçauoit ses merites depuis long-temps, et qui cognoissoit ses perfections par les experiences qu'il en auoit eües pendant son sejour interrompu par trois diuers voyages qu'il y auoit fait, cherche les moyens de le posseder entierement en inspirant à ce pieux Cardinal le dessein de le nommer professeur du Roy aux Mathematiques, ce qu'il fit auec tant d'approbation, que tous les grands hommes du Royaume luy rendirent des graces immortelles d'auoir sçeu arrester dans cette superbe Cité la Maîtresse du monde, celuy qui meritoit d'en estre le seul Oracle.

Les plus Sçauans de toutes les Vniuersités du Royaume font d'abord particuliere estime de sa doctrine : il est au milieu des delices de cette charmante Cité, et n'en trouue aucune que parmi les livres, et les sciences; il paroist dans toutes les Academies, on le consulte de toutes parts; sa presence dissipe les difficultez, et son entendement éclaircit tous les doutes qui naissent dans la Philosophie ou les Mathematiques; son genie inspire de nouuelles pensées, pour expliquer les effets naturels; il combat luy seul par les raisonnemens de tous les Philosophes, et les defend quand leurs sentimens ont esté raisonnables. En vn mot chacun estime son parti plus fortifié, lorsqu'il a ce grand homme favorable, et ceux-là reçoivent vn notable affoiblissement contre lesquels il se déclare. De mesme qu'vn monarque estant au milieu de ses trouppes, quand vn

(1) Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, dit le Cardinal de Lyon, frère aîné du grand Armand de Richelieu. On sait que ce prélat fut successivement religieux à la Grande-Chartreuse, archevêque d'Aix et archevêque de Lyon. Voir sur la pieuse visite faite par Gassendi à son tombeau, le journal de la Poterie (p. 2).

escadron est sur le point de lacher le pied, pour éuiter vne gresle de mousquetades, y volle comme un éclair, et plein d'assurance et de cœur, inspire la valeur à chacun, rallie les fuyards, et leur communiquant de nouuelles ardeurs, il combat luy seul par les mains de tous.

Ie ne mets point icy les riches productions de sa belle ame en diverses rencontres, ny tous les miracles qu'il a faict dans Paris, durant le sejour d'enuiron vingt annees. Ie laisse aux Sçauans de l'Europe cette matiere pour exercer leur eloquence. Ils pourront mieux que moy faire l'éloge de ces diuines qualités, et trauailler à la description des merveilles de son sçauoir exquis. De peur qu'vne bouche qui ne doit se faire entendre, que parmi les échos, et dans le cœur des rochers, n'attire sur soy l'aversion des grands hommes en donnant de mauuaise grace des loüanges aux perfections de celuy pour qui toutes les plus eloquentes plumes du monde commencent à travailler, ie me contente de dire en general qu'il n'y a point de ville sçauante dans l'Europe qui ne connoisse mieux son merite et sa Philosophie que son propre pays, qui seul ignore ses perfections.

Durant sa vie et apres sa mort, il est certain que tous les peintres ont désiré de trauailler à son riche portrait; que tous les sculpteurs ont fait sa statue, que le burin s'est occupé, que la main du fondeur a jetté ses medailles sur toutes sortes de metal; on sçait que tous les imprimeurs l'ont sollicité pour auoir ses pensées. Ceux des contrées septentrionales disputent ce choix auecque les nostres. Amsterdam ne pretend pas de ceder à Paris ny à Lyon l'impression de ses ouvrages. Ses livres ont partout vne si grande reputation qu'il n'est point d'ouuriers qui ne s'estime glorieux de mettre au iour sa doctrine. Ce grand nombre de volumes qu'il a donné au public, et celuy qui paroistra dans quelques jours par les soins et l'authorité du bien-facteur de tous les sçauans du Royaume,

cét incomparable de Mommor (1), depositaire de ses escrits persuadera à tous les siecles que l'ILLUSTRE GASSENDUS vaut luy seul tous les Philosophes, sçait toutes les sçiences, fait seul tout l'entretien des grands Hommes, des Seigneurs, des Princes et des Testes couronnées, par le commerce de ses Epistres; qu'il a découuert par ses experiences les principes de toutes choses; qu'il a establi les verités de la Nature, et expliqué des matieres auparavant incognuës.

Aussi ne voit-on pas dans ses livres imprimez, que ie nomme en cette marge pour l'instruction des Curieux (2), qu'il joint la Philosophie aux Mathematiques comme Pytagore, qu'il expliqüe comme Platon, qu'il raisonne comme Aristote, qu'il

---

(1) Henri-Louis Habert de Montmor, de l'Académie française. Voir sur ce généreux protecteur de Gassendi les *Documents inédits* (p. 23, 25, 26, etc.). Voir en ce même Recueil (p. 35) la lettre écrite par Nicolas Taxil, le 2 janvier 1656, à Montmor, en lui envoyant la présente Oraison funèbre.

(2) *Note Marginale.* La philosopbie d'Epicure. 3 tom. f.

De motu impresso a motore translato.

Dans ses trois livres, De proportione qua gravia decidentia accelerantur.

Dans celuy qu'il nomme : Disquisitio metaphysica adversus Cartesium.

Dans ses Epistres De apparente magnitudine solis.

Dans son Apologie In Joan. Bapt. Morinum.

Dans son Institutio Astronomica. — Oratio inauguralis.

Vita Nicol. cl. fabricy de Peiresch. — Vita Epicuri.

Vita Tichonis Brahei. Vita Copernici. — Vita Georgii Peurbachii. — Vita Joan. Regio Montani.

De Mercurio in Sole. — Parelhia sive soles quatuor. — Novem stellæ circa Jovem visæ.

Romanum Calendarium. — De Romano Martyrologio.

Notitia ecclesiæ Diniensis.

Exercitationum paradoxicarum adversus Aristotelem libri septem.

Epistolica exercitatio adversus Fluddum.

Et dans ses beaux livres de Philosophie qu'on commence à imprimer à Lyon, qu'il n'auoit peu faire imprimer pendant sa vie.

diuertit comme Epicure, qu'il deueloppe comme Keplerus, qu'il obserue comme Tychobrahe, inuante comme Galilœus, range comme Mercennius (3). S'il parle comme Orateur, il est doux comme Eschines, il tonne comme Demosthene, il dissuade comme Appius, il persuade comme Ciceron. Et s'il s'éleve jusques à la Philosophie Chrestienne, n'y trouve-t-on pas alors qu'il instruit dans ses livres comme S. Ierome, qu'il détruit comme Lactance, qu'il corrige comme S. Basile, confirme comme S. Thomas, moralise comme S. Grégoire, raconte comme Eusebe, provoque comme Paulin, penetre comme S. Augustin, parle en maistre comme S. Ambroise, et en vn mot, il establit des principes qui luy conserveront dans tous les siecles l'auguste tiltre de Philosophe Naturel, autant que les riches mœurs de sa vie et sa souueraine sagesse luy meritent celuy de Philosophe Moral. Comme ie vay faire voir.

(A Suivre.)

(2) Il s'agit ici du P. Minime Marin Mersenne déjà nommé dans ces notes et qui fut un des meilleurs amis de Gassendi. (Voir *Docum. inéd.*, p. 23, 28, etc.)

Digne, Impr. Barbaroux, Chaspoul et Constans.

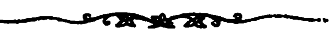
30 Avril 1882 — 3e année — N° 5

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE DIGNE



PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL

(Suite)

La Société Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes a pris séance, le 1er décembre 1881, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville de Digne. C'était sa 14e session.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la session précédente, M. le Président a invité l'assemblée à procéder à la nomination d'un trésorier ; mais le choix à faire à cet égard a paru présenter des difficultés qui n'avaient pas été prévues, et, d'un commun accord, il a été convenu que l'affaire serait remise à l'étude pour être traitée et résolue à la session suivante.

En attendant, M. le Président a déclaré que M. Thircuir, ancien trésorier, avait versé entre ses mains une encaisse

de	309 35
résultant de la balance d'une recette de..........	808 50
et d'une dépense régulièrement justifiée de.......	499 15

La régularité des pièces qu'il a exposées en ce dernier point a été reconnue et admise. Quant à la recette, il a paru y avoir

lieu de faire des réserves relativement à cinq cotisations se montant ensemble à 30 francs, dont le comptable n'aurait pu, malgré les plus actives démarches, opérer le recouvrement. L'assemblée a décidé que le nouveau trésorier serait invité à donner ses soins à la rentrée de cet arriéré, sauf à demander l'annulation de celles des cinq cotisations qui auraient été reconnues irrécouvrables.

M. le Président avait déposé sur le bureau les brochures qu'il avait reçues pour la Société, et il a invité les assistants à en prendre communication, en les exposant dans l'ordre ci-après : *la Revue des Travaux Scientifiques*, fournie par le Ministère de l'Instruction publique; *la Feuille des Jeunes Naturalistes* et le Programme des solennités littéraires qui doivent avoir lieu, le 14 mai 1882, à Forcalquier, et auxquelles la Société est vivement pressée par l'Athénée, de se faire représenter. M. le Président a particulièrement insisté auprès des membres présents sur la convenance de faire, en temps utile, un accueil empressé à cette gracieuse invitation.

Il a été enfin donné lecture d'une poésie légère en langue provençale, sous le titre : *Lei dous Lumés*, offerte par M. Henri Hugues, conseiller à la Cour d'Alger et précédemment reçu membre de la Société. L'assemblée a fait bon accueil à cette production; elle en a autorisé l'insertion au prochain Bulletin.

La 15e session s'est ouverte le 25 janvier, à 3 heures du soir. Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, la question du trésorier a été reprise. Des ouvertures avaient été faites, au nom de la Société, à M. Edouard Honnorat, membre titulaire, et elles avaient abouti. La réunion a applaudi à ce bon résultat, et elle a chargé M. le Président de l'installation du nouveau fonctionnaire.

Les brochures envoyées à la Société en échange de son Bulletin, depuis la dernière réunion, ont été déposées sur le

bureau. Ce sont : *la Feuille des Jeunes Naturalistes, la Revue de la Société de Botanique de Lyon* et *la Revue des Travaux Scientifiques*. Il y a eu, en plus, un *Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie Religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ;* c'est l'organe d'une société constituée à Romans, et le savant chargé de sa propagation a demandé l'envoi, en échange, du Bulletin des Basses-Alpes. Il a été convenu qu'il serait exactement satisfait à cette demande. Il a été déposé, en outre, un rapport présenté à la Société par son auteur, M. Victrice Maurel, membre titulaire, et ayant pour objet de démontrer que l'ancienne église du couvent de la Visitation, à Sisteron, appartiendrait à la commune, malgré les dénégations de la fabrique de l'église paroissiale. La réunion, sans prendre parti entre la commune et la fabrique, a accepté ce rapport comme un document utile et a remercié l'auteur de son gracieux envoi.

M. le Président a fait mention de la démission de trois membres qui sont MM. Garcin, Thircuir et Pascal ; il en a été pris acte. Il a, en même temps, présenté la candidature de M. l'abbé Reynaud, curé de Fours (Saint-Louis), qui demanderait à être reçu comme correspondant. Ce candidat a été admis avec le titre indiqué.

Au sujet de l'arriéré de 1881, M. le Président a exposé que quatre des membres retardataires à la charge de qui ledit arriéré avait été liquidé, n'avaient pas daigné répondre aux demandes qui leur avaient été adressées. Ces quatre membres seraient MM. de Joccas, Florian Valentin, Dieulafait et Tardieu, de Saint-Etienne. La réunion a décidé de les considérer comme démissionnaires.

L'heure étant trop avancée, les lectures qui avaient été annoncées ont été réservées pour la séance ultérieure, qui a été fixée, sur la proposition de M. le Président, au 1er mars, à 4 heures du soir.

DEUXIÈME PARTIE.

ANALYSE D'UN TITRE

CONCERNANT

LES DROITS DU DUC DE SAVOIE

SUR

LA COMMUNAUTÉ DE TOURNOUX

(Travail lu par M. Isnard, dans la séance du 19 *septembre* 1881 *)*

Les archives des Basses-Alpes viennent de s'enrichir d'une charte ayant pour titre : *Reconnaissance des droits des Ducs de Savoie sur la communauté de Tournoux.*

C'est à notre honorable vice-président que le dépôt départemental est redevable de ce titre sauvé par lui d'une destruction ou tout au moins d'un oubli très regrettable. Je tenais à remercier publiquement M. le docteur Ollivier, avant de placer sous vos yeux la transcription in extenso de cet acte, seule condition de ce don que sauront apprécier tous ceux qui aiment les études historiques.

Je ne veux pas vous imposer la lecture d'un texte latin de 42 pages, mais vous donner seulement l'analyse très succincte de ce document, précédée de quelques notes sur sa forme et son origine.

Le parchemin qui nous occupe mérite par ses dimensions d'être rangé dans la catégorie des rouleaux ; il est, en effet, composé de 3 peaux « *tribus membranis* » d'inégale grandeur, ayant une longueur totale de 1^{m},10 sur 0^{m},38 de largeur.

Son écriture diplomatique si régulière et si nette dénote la main exercée d'un de ces scribes patients dont la race s'est

éteinte avec l'usage du parchemin. L'ensemble du texte est assez correct et ne renferme que 7 renvois, chiffre bien modeste pour un titre de cette grandeur; il a du reste été soigneusement collationné par le notaire qui en a donné copie « *facta diligenti collationne cum originali prothocollo* ». Quant à son origine, le *Et Ego* nous fait connaître d'une manière certaine que cet extrait avait été fait pour la communauté de Tournoux « *pro parte communitatis de Tornosio suprascriptum instrumentum extrahi* ». Les consuls de Tournoux durent ensuite, pour les besoins d'une cause, le confier à leur procureur; la lettre d'un inventaire de production et le nom de Me Magnaudi écrits sur le verso nous en donnent la preuve évidente. Une fois entré dans l'office de Me Magnaudi, il eut le sort commun à la plus grande partie des archives de la Vallée: il n'en sortit plus et fut bientôt classé parmi les meubles meublants de l'étude. Car ce n'est pas dans les registres des communautés de la Vallée qu'il faut chercher la nomenclature de leurs titres les plus précieux, mais bien dans les inventaires des effets mobiliers délaissés par « leurs défenseurs, trésoriers, notaire ou procureurs », c'est là que les « estimateurs » inscrivent tout naturellement « les cartulaires, les capitulations municipales et autres escritures publiques » à coté « des prothocolles et autres escritures privées (1) ».

C'est sans doute à cause de sa forme et de sa dimension inusitées que les héritiers de Me Magnaudi l'ont conservé. La perte de ce rouleau eût été d'autant plus fâcheuse qu'il forme à lui seul un petit cartulaire contenant une partie de l'histoire de la Vallée, de 1231 à 1497. Les divers priviléges qu'il renferme y furent réunis par Me Pierre Nitard, notaire ducal et commissaire du recensement des droits des Ducs de Savoie, dans le but de constater avec une preuve authentique les

(1) Voir aux archives des Basses-Alpes série B.

redevances perçues par ces princes, sur la communauté de Tournoux.

Tournoux avait alors, par l'étendue de son terroir, le nombre de ses habitants aussi bien que par sa position, une certaine importance, et pouvait être considéré comme le chef-lieu du Val-du-Mont.

Le 13 septembre de l'an du Seigneur 1497, Me Pierre Nitard, ayant le caractère et le pouvoir d'un juge compétent « *tanquam eorum judice competenti* », assemble dans la maison de Grégoire Arnaud, bailli de la Cour ducale de Tournoux, le conseil général de ladite communauté composé de 18 membres représentant tous les habitants de Tournoux et de Gleysolles, son hameau. Après avoir juré sur les saints Evangiles de révéler et confesser tous les droits que Philippe II, duc de Savoie, possède sur la ville et son terroir, les conseillers reconnaissent : qu'ils sont, veulent et doivent être les hommes liges bons et fidèles du prince ayant sur eux pouvoir de haute, moyenne et basse justice , et que la basse juridiction est exercée dans leur terroir par deux consuls élus tous les ans en présence du bailli ducal, conformément aux priviléges accordés à la communauté de Tournoux. Le conseil présente alors ces titres à Me Pierre Nitard et demande leur insertion in extenso dans le présent acte avec ceux de la communauté de Barcelonnette.

Ces priviléges sont au nombre de trois et transcrits dans l'ordre qui suit :

1° Priviléges accordés à la communauté, ville, terre et fort de Tournoux, le 2 février 1385, par Amédée VII dit *le Comte Rouge*, duc de Savoie et Prince d'Achaïe, et confirmés 5 ans plus tard par Amédée VIII, son successeur.

2° Concessions faites à la ville de Barcelonnette par Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, le 9e jour des calendes de mars (21 février) 1231, et successivement confirmées par ses successeurs : à Aix, en 1297, par

Charles II; à Fossano, en 1310, par Robert; à Cassano, en 1335, par la reine Jeanne.

3° Priviléges et franchises accordés à la ville de Barcelonnette, le 5 juin 1385, au nom de Charles III de Duras, comte de Provence, par « magnifique » Balthazar de Spinolis, grand sénéchal de Provence.

Au vu de ces titres, Pierre Nitard, de concert avec les représentants de Tournoux, détermina les droits de la maison de Savoie sur le Val-du-Mont et fixa à 40 sous coronnats la redevance annuelle que devaient payer ses habitants.

Une analyse même détaillée ne pourrait donner qu'une idée très incomplète et très imparfaite de la valeur et de l'importance de ces divers documents. Leur publication fera connaître toutes les richesses qu'ils renferment et mettra en lumière des renseignements inédits et précieux pour l'histoire de Barcelonnette.

Il serait à désirer que tous ceux qui possèdent des chartes ou autres titres anciens imitassent le louable exemple de notre honorable vice-président, en les réintégrant dans les dépôts publics; ils fourniraient de nouveaux éléments à la science et favoriseraient ainsi le grand mouvement actuel des esprits vers les études historiques.

NOTE

lue dans la séance du 30 mars 1881

sur la chapelle de Saint-Vincent et sur quelques bas-reliefs du moyen âge provenant de cet ancien édifice

---

Il existe à Digne un monument ou, pour mieux dire, les ruines d'un monument, aujourd'hui à peu près oublié et qui pourtant ne se recommande pas moins à l'attention des archéologues qu'à la piété des Dignois : c'est l'ancienne chapelle de Saint-Vincent, située sur la colline de ce nom, qui domine l'église de Notre-Dame.

Tâchons d'en donner une idée, en esquissant un aperçu rétrospectif, soit sur l'édifice lui-même, soit sur quelques bas-reliefs qui ont échappé aux injures du temps.

I. — Il faut distinguer, dans l'histoire de ce monument religieux, deux périodes principales : la première, concerne le *Prieuré de Saint-Vincent,* uni depuis un temps immémorial à l'ancien Chapitre de Digne ; et la deuxième, le *Couvent de la Trinité,* fondé en 1495 et transféré, vers 1607, dans le local affecté de nos jours au Collége. — Nous commencerons par celle-ci, en remontant de siècle en siècle aussi haut qu'il sera possible d'arriver.

Cette chapelle existait encore, bien qu'en fort mauvais état, au moment de la révolution. Elle appartenait alors au Grand Séminaire, à qui elle avait été cédée en 1779 (1), et qui la posséda jusqu'en 1790, époque où elle fut aliénée avec les autres immeubles déclarés *biens nationaux*. Mais déjà, durant

---

(1) *Souvenirs religieux*, p. 155.

cet intervalle de dix ans, elle avait perdu sa toiture, une partie de ses murs avait été abaissée, et par la suite elle a fini par tomber en ruines.

Outre les bas-reliefs dont nous parlerons bientôt, les nouveaux propriétaires, en abattant une partie des constructions vers le bas de l'église, trouvèrent, sous l'angle sud-est des fondations, une tombe en maçonnerie recouverte d'une grande plaque de marbre blanc dont les débris se voient encore çà et là et dans laquelle était, à côté des ossements, une sorte d'urne en terre cuite, mais vide (1). On n'a pu jusqu'ici en établir la provenance.

Un procès-verbal de visite épiscopale, du 13 avril 1685, nous apprend que François le Tellier, évêque de Digne, se trouvant indisposé « délègue son prévôt pour aller visiter le prieuré de Saint-Vincent, dont le ministre des *Mathurins* (surnom des Trinitaires) (2) est le recteur; qu'il n'y avait ordinairement que deux religieux, l'un prêtre, l'autre simple frère; que l'église était munie des meubles et ornements nécessaires; que néanmoins l'autel était rompu et hors d'état d'y pouvoir célébrer la messe; que le recteur reconnaissait être tenu de payer à l'évêque une pension de deux chapons, et enfin que le prieuré possédait quelques terres, vignes, bois et buissières sur la montagne ou au pied d'icelle » (3).

Un autre rapport du 14 novembre 1606, dont une copie fut faite et collationnée, en 1639, à la requête de Gassendi, nous donne quelques détails de plus. Il y est dit : « Nous Antoine de Boulongne, évesque de Digne, conseiller et aumosnier du

(1) N'était-ce pas un de ces vases où l'on mettait de l'eau bénite, du Ve au Xe siècle, et qu'on plaçait dans les tombes des défunts ?

(2) Ce surnom leur venait de la chapelle de Saint-Mathurin, à Paris, donnée aux Trinitaires en 1226.

(3) Grand registre in-folio des années 1683, 1684 et 1685, fol. 99, vo.

Roy, pour l'acquit de nostre charge, nous sommes transportés et acheminés au couvent près dudict Digne, sous le tiltre de Sainct-Vincens de l'ordre de la Ste Trinité, où estant, après les dévotions et prières accostumées, auons procédé en forme à la visite dudict Couvent et veu l'estat de l'église... laquelle auons treuuée à demy couuerte, assez mal bastie, à raison de la pauureté d'icelluy (couvent); auquel lieu se seroit présanté par deuant nous frère Jhan Blanc, religieux dudict Ordre et ministre dudict Couuent, adsisté de frère Honnorat Liuons, ptre et religieux, frère Gaspard Reslang, profès, ses religieux, lequel Blanc... estant interrogé du reuenu et entretien dudit Couuent nous a dit et déclairé consister en quelques terres de peu de *valoir*, ne pouuant rendre que quatre ou cinq cestiers bled ou environ, auec une vigne, bois et *armas* (Hermas), le tout confrontant du midy la terre gaste et la chapelle soubs le tiltre Ste Marie-Magdelenne (1), et du couchant terre de Jaume des Andrés ou de ses héritiers tirant droit à la croix sur le coulet anciennement dict du Mont-Calvaire, et en septentrion, terre gaste et hermas de Guileaume Alayer, et du levant le vallon dit *Vallis omnium sanctorum* et autres confronts. Et nous ayant ledit Blanc, ministre, exhibé la fondation dudit couuent en datte du treze may mil quatre cents norante cinq, receu par Donadei notere de ceste ville de Digne, en laquelle appert nos prédécesseurs estre fondateurs dudit Couuant... soubs la réserue annuelle et perpétuelle de deux escus d'or en marque de recognoissance. » ... — Ici l'évêque prescrit de faire une enquête concernant certaines chapellenies à annexer au couvent de Saint-Vincent. Après quoi vient le décret d'union : « Le deziesme desembre an susdit, Nous, évesque, sur le rapport à nous fait par le susdit frère Jhan

(1) On voit encore les traces de l'autel et des murs sous un rocher isolé sur le flanc de la montagne et formant une grotte, dans laquelle, dit la tradition, se retirait saint Vincent, deuxième évêque de Digne.

Blanc... que *causant (à cause de)* les troubles aduenus en Prouence et que ladicte maison auroit esté déserte et abandonnnée tant par luy que autre religieux ses *deuentiers* pour la malignité et inuasion des Huguenots, la fondation et autres tiltres de leur maison auroient esté perdus et esgarés... sur quoy ayant sommairement ouy et requis plusieurs principaux de ladicte ville de Digne plus anciens mieux assauantés de l'ancienneté dudict couuant et *poureté* d'icelluy... auons ordonné et ordonnons l'union estre faicte des dictes chapellanies fondées par Jhan et Marcellin Bouliers, le revenu desquelles n'excède vingt livres... etc. »

C'est à la même époque (1607), nous apprend Gassendi (1), que, grâce au zèle du frère Jean Blanc, le nombre des religieux s'étant accru en peu de temps, on « put songer à acheter une maison et à bâtir une église, que l'on voit près de la porte du faubourg connu sous le nom de *Pied de Ville.* » C'est aujourd'hui le Collége, dont la chapelle est toujours sous le vocable *de la Trinité.*

Revenons à nos anciens documents. « Il nous a esté humblement exposé, continue le rapport ci-dessus, de la part de nos chers frères les religieux de la S[te] Trinité... que ayant esté leur église par la nuisance du temps entièrement ruinée et démolie, et que leurs revenus sont si petits qu'ils ne peuvent commodément suffire à leur norriture et entretien et aux réparations de l'église dudict couuant... nous réquérant humblement... unir les dictes chapelles à leur couuant. » Suit l'acte de mise en possession de ces chapelles, en date du 9 mars 1607; notaire, Honoré Deblieux.

Cette *nuisance des temps* à laquelle fait allusion notre procès-verbal n'est autre chose que la désastreuse période

(1) *Notitia Eccl. Dign.*, cap. XX. — Id., traduction de F. Guichard, p. 141.

des guerres de religion qui ruinèrent tant de monuments et de localités. « L'église et le couvent des Trinitaires de Saint-Vincent avaient subi les coups du fléau commun et ils restèrent, dit encore Gassendi, dans un état de ruines complet pendant plusieurs années, jusqu'à la fin du siècle dernier (XVIe siècle), où Honnorat Blanc, chanoine, curateur des biens de ce monastère, fit embrasser la vie religieuse à Jean Blanc, jeune homme d'une excellente famille qui désirait ardemment relever cette maison... et qui parvint en effet à relever en partie l'église du couvent entièrement détruite (1). » La date exacte de cette restauration s'est conservée jusqu'à nous. Elle se lit gravée au sommet de l'arceau ogival qui marque la séparation du sanctuaire de la nef, où l'on voit une croix à branches égales en relief, et au-dessous, en creux, cette inscription :

SIGNVM
REDEMPTIONIS
NOSTRE. 1597.

Au moment où éclatèrent les troubles religieux, le couvent de la Trinité avait près d'un siècle d'existence. Nous n'avons plus l'acte original de sa fondation, mais seulement une copie écrite en entier de la main de Gassendi, collationnée par Mess^e Gaudemar, notaire, au requis de Mess^e Raphaël de Bollogne, évêque de Digne. Cette pièce est du 13 mai 1495. En voici un extrait textuel :

.... Rev^{dus} in Xpo p^r. A. (Antonius Guiramandi) intuens sanctitatem et devotionem venerabilis prioratus S^{ti} Vincentii

(1) *Notice*..., trad. Guichard, p. 141. — « Lesdiguières étant venu assiéger Digne, en novembre 1591, commença par attaquer le fort (c'était sans doute la chapelle de Saint-Vincent qu'on avait dû fortifier), qui, le premier jour, résista vivement ; mais, pendant la nuit, les soldats chargés de le défendre y mirent le feu et prirent la fuite. » (Guichard, *Souvenirs historiques sur la ligue*, p. 40, où il cite Videl, *Hist. de Lesdiguières*.)

siti supra ecclesiam suam cathedralem B. Mariæ Burgi Dignæ, qui quidem prioratus nullo colitur habitatore, nec prior ipse in eodem, propter illius paupertatem ac collapsa ædificia, residentiam facit, unde a feris et brutis occupatur et deturbatur, desiderans ea propter præmissis obviare et sacram religionem S[tæ] Trinitatis in eodem loco plantare et perpetuare...; cum consilio et assensu venerabilis Capituli... ubi interfuerunt vener. dnus episcopus, Marcellinus Guiramandi, præpositus, Petrus Bartholomæi, sacrista, Guillelmus Rambaudi, Antonius Armandi et Joannes Chabassoli, canonici... audita requisitione vener[is] p[ris] F. Antonii Creyscasii in sacra pagina mag[ri], conventualis sacri conventus Montis-Pessulani ordinis SS[æ] Trinitatis et Redemptionis Captivorum... mutuò convenerunt et concordarunt quod, quia ad præsens dictus prioratus S[ti] Vincentii cum suis juribus et pertinentiis suis universis vacat per puram et liberam resignationem per ven[em] dnm Michaelem Cantelli sponte factam... quod prioratus ipse incorporetur ordini S[tæ] Trinitatis .. et erigatur in administrationem sive conventum... — *Item*... quod, quia fundus dicti prioratus sunt exigui, ex nunc idem R. dns episcopus indulgeat... prout indulsit questas viles (utiles?) annis singulis per civitatem et diœcesim dignensem ; — *Item*, convenerunt partes... quod.. minister per se vel vicarium suum cûm duobus aliis religiosis... continuam residentiam faciant, missas singulis diebus et alia divina officia prout melius poterunt;

— *Item*.. quod toties quoties continget per clerum prædictæ ecclesiæ dignensis et in Rogationibus processiones fieri, ipsi religiosi, cum cruce dicti conventus, processiones ipsas associare teneantur et debeant;

— *Item*... quod, tam in compensationem sigilli quam in signum veræ subjectionis, in perpetuum solvant... Clavario mense episcopalis scuta duo auri boni et justi ponderis de Francia sive solis, etc... »

Ce document nous fait assez bien connaître l'état de la chapelle et de ses dépendances au XV[e] siècle. Il nous reste moins de renseignements à ce sujet pour les temps antérieurs, où elle porta le simple titre de *Prieuré rural de Saint-Vincent*. C'était une prébende attachée au Chapitre de Notre-Dame et dont le chanoine titulaire devait faire le service et acquitter les fondations. Nous pouvons en suivre la trace, en remontant de siècle en siècle au moyen de diverses pièces conservées dans les archives de l'évêché.

Ainsi, on lit dans une transaction de l'an 1460, passée entre le Chapitre de Notre-Dame et la ville de Digne, que les possessions du prieuré de Saint-Vincent comprenaient seulement un petit pré situé au quartier des Pennettes, *unum parvum pratum situm in Pennetis*, confront. ab una parte... ab alia parte *cum bedali molendinorum*, et une terre située près de l'*église de Saint-Vincent*, environnée de tous côtés par la terre inculte. — Notons en passant que ce nom de *Pennetis* (1) est l'origine indubitable de celui du quartier *des Epinettes*, limité en effet par le *canal du moulin*.

La notice inédite de Gassendi sur les prévôts de Digne constate que l'an 1349 eut lieu la translation du chef de saint Vincent (2), et une note d'une autre main ajoutée à la suite de ce passage dit expressément que cette translation se fit de la chapelle du saint, qui est au-dessus du Bourg, *supra Burgum*, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, sans doute par crainte des pillards qui dévastaient alors la Provence.

Il ne serait pas difficile de trouver et de citer bien d'autres chartes du XIV[e] et du XIII[e] siècles se rapportant à ce même

---

(1) Du mot *penn*, qui, dans l'ancien idiome local, signifiait *montagne*. D'où *pennetæ*, *petites montagnes*, *collines*...; en provençal, *las pennetas* et, dans la suite, *las espinetas*.

(2) Grand registre relié en parchemin, f° 3.

prieuré. Un fait certain, c'est que l'église de Saint-Vincent existait déjà au XII[e] siècle, ainsi qu'il conste par les bulles de Lucius III, en 1184, et d'Alexandre III, en 1180 (1), où il est dit que ces papes confirment, en faveur du Chapitre, la possession de l'*église de Saint-Vincent située au-dessus du Bourg*. On n'y trouve aucune mention de propriétés dépendantes, mais ce point est évidemment sous-entendu. Le droit du Chapitre supposait une fondation et un revenu établis sur quelque fonds de terre. C'était la règle générale.

Ici, s'arrêtent nos documents écrits. Il n'est pas douteux néanmoins que la chapelle et le prieuré de Saint-Vincent n'aient existé longtemps avant le XII[e] siècle. Il y a même tout lieu de croire que, sous une forme ou sous une autre, les habitants de Digne ne cessèrent jamais de manifester leur dévotion pour cette colline sanctifiée par le séjour de leurs premiers apôtres et de saint Vincent, en particulier, qui, suivant la tradition, l'avait choisie pour sa retraite habituelle. De là, le rocher et la grotte qui portent le nom de ce saint, sur le versant méridional de la montagne; de là aussi, la chapelle de la Croix, sur le plus haut sommet appelé autrefois le *Mont-Calvaire*, et, sur le flanc nord-est, le *Vallon de tous les Saints*.

Quoi qu'il en soit, bien que l'église de Saint-Vincent ne subsiste plus qu'à l'état de ruines dont les débris mêmes tendent, d'un jour à l'autre, à disparaître, il n'est pas impossible de la rétablir du moins par la pensée. Le périmètre et une partie des constructions en sont encore bien visibles. La paroi sud, à laquelle est adossée la maison de l'ancien couvent trinitaire, est demeurée debout jusqu'à la naissance de la voûte, ainsi que ses arceaux fermés, à plein cintre, qui

---

(1) L'original, qui existait encore avant 1830, est aujourd'hui perdu; mais il en reste plusieurs copies.

règnent le long du mur, à l'exception du dernier, vers le bas de l'église, dont quatre mètres environ ont été complétement rasés depuis un certain nombre d'années. Ce qui reste de l'abside et du mur du nord, vu de l'extérieur, offre au moins trois sortes de bâtisses différentes superposées l'une à l'autre. La première et la plus ancienne s'élève au-dessus du sol à une hauteur qui varie entre 3 et 4 mètres, au chevet, et de 1 à 2 mètres, sur le côté nord. Elle est en pierres de taille de calcaire schisteux, disposées par assises alternatives de grand et de moyen appareil. C'est là certainement un reste du sanctuaire du moyen âge dont firent partie les bas-reliefs signalés ci-dessus et qui demandent une étude particulière.

Cette église ayant été démolie, nous l'avons vu, durant les guerres du XVIe siècle, elle fut rétablie, en 1597, non plus en pierre de taille, mais en tuf équarri, dont on voit encore une portion assez considérable du côté du nord.

Plus tard enfin, c'est-à-dire peu de temps avant la révolution, les messieurs du Grand Séminaire, qui en étaient devenus possesseurs, firent, dit-on, abattre la voûte de la nef, qui, sans doute, menaçait ruine, et ajoutèrent un simple mur en maçonnerie irrégulière sur lequel on se contenta de poser la toiture. Celle-ci, à son tour, ne tarda pas à disparaître, et l'abside formant la sacristie fut convertie en écurie avec grenier à foin !

Les dimensions de l'édifice étaient d'environ 28 mètres de longueur, sur 8 de largeur et 11 de hauteur sous clef. Le style de l'architecture offre le caractère ogival de la première période, et on peut le rapporter au XIIe siècle, aussi bien que les bas-reliefs qu'il nous reste maintenant à examiner.

II. — Ils sont au nombre de trois. L'un formait le tympan de la porte d'entrée de l'église; les deux autres, représentant deux évêques, se virent, jusqu'en ces derniers temps, enchâssés dans l'angle, à droite, du mur de la façade, à une certaine élévation au-dessus du sol; tous les trois font

aujourd'hui partie d'un petit mur en pierre sèche construit en avant de l'ancienne chapelle.

Les deux derniers sont de matière et de dimensions différentes. Le plus petit est formé d'une plaque rectangulaire, d'un grès calcaire très-grossier, haute de 0m,45 et large de 0m,37. On y voit sculptée la figure d'un évêque debout, coiffé d'une sorte de mitre très-basse, presque ronde par le haut; il est vêtu d'une longue robe presque sans plis et il tient la main gauche, à peine perceptible, sur la poitrine, tandis qu'il a la droite levée et trois doigts déployés pour bénir. A sa gauche, est une espèce d'arbre, peuplier ou pin; le tout grossièrement taillé. Autant qu'il est permis de le conjecturer, le personnage serait saint Vincent, et l'arbre figurerait la forêt où, d'après la tradition, le saint apôtre avait coutume de se retirer, chaque jour, après ses travaux évangéliques, pour y trouver le calme et le repos dans la prière. A l'air de vétusté que présente ce bas-relief, on le prendrait sans peine pour le plus ancien des trois.

Le deuxième est exécuté sur une plaque de marbre blanc de même forme que la précédente, si ce n'est que l'un des angles est tronqué par un arc de cercle dont la courbe rentre sur le plan, ce qui ferait supposer que la plaque même faisait partie d'une rose percée sur son angle gauche supérieur. L'évêque représenté est aussi coiffé d'un bonnet ou d'une mitre arrondie et moins haute que celle du premier. Il tient de la main gauche une crosse effilée par le bas et recourbée à l'extrémité supérieure, et, de la droite, il bénit à la manière des évêques. Il est revêtu des ornements pontificaux qui sont ici : l'aube et, au-dessus, l'étole dont on voit les deux bouts qui descendent vers le bas sur le devant, puis la chasuble, non point échancrée comme celles d'aujourd'hui, mais relevée de chaque côté sur les bras, ainsi que l'indiquent les plis formés par le ciseau de l'artiste. Le travail de cette figure est un peu plus soigné que celui qui est décrit plus haut et dont il paraît n'être qu'une

copie un peu modifiée. Si le premier est antérieur au XII[e] siècle, comme il est probable, celui-ci n'est assurément pas d'une date postérieure au XIII[e].

Quant au bas-relief du tympan, il est pour le moins contemporain de ce dernier. Ses lignes, comme les figures qu'il présente, sont évidemment de l'époque romane. On y remarque le plein cintre, avec sa bordure en saillie; au milieu, dans un encadrement circulaire formé de lignes ondulées et concentriques, se voit l'agneau symbolique au nimbe crucifère et portant la croix sur un de ses pieds relevé et, chose singulière, disposé à contre-sens. Le temps a fait disparaître de la croix toute trace de banderolle. En avant de l'agneau est aussi sculptée une colombe, sans nimbe autour de la tête; ce qui dès lors ne peut figurer ni le Saint-Esprit ni l'Eglise triomphante, mais bien l'âme chrétienne ou l'église de la terre sous le regard et la conduite de Jésus-Christ l'agneau de Dieu qui lui montre la croix, signe du salut (1).

En dehors du cercle qui encadre ces figures, il y a de chaque côté un ange aux ailes relevées et jointes vers le haut et la tête coiffée à peu près comme les évêques représentés sur les deux autres bas-reliefs. Ces anges tiennent d'une main une navette et de l'autre ils encensent l'agneau, devant lequel ils sont respectueusement inclinés.

Enfin, au-dessous est une frise très-élégamment tracée, occupant toute la largeur du tympan, et formée d'un rinceau très-gracieux qui court à droite et à gauche d'une tête humaine, qu'on distingue au milieu de cette bordure.

Remarquons encore que l'agneau crucifère fut de tout temps le blason du chapitre de Digne, tel qu'il est reproduit sur le sceau capitulaire conservé aux archives de l'évêché, et

(1) « La colombe, dit M. Grimouard, emblême de l'âme fidèle, dès les Catacombes. » (*Guide de l'art chrétien*, t. II, p. 59-65.)

sur la porte du bel escalier tournant pratiqué dans le premier contrefort à gauche en entrant dans l'église de Notre Dame pour monter sur les combles. Ce dernier ouvrage ne diffère pas de celui de Saint-Vincent, sinon par l'absence de la colombe et par ses proportions moins considérables. Ce n'est pas à dire cependant que l'un ait servi de modèle pour l'exécution de l'autre. C'était là un type assez connu. Mais il y a tout lieu d'admettre que le bas-relief de Saint-Vincent est de beaucoup antérieur à celui de Notre-Dame, puisque la façade de cette ancienne cathédrale n'est que de la fin du XIII[e] siècle et peut-être même du commencement du XIV[e]. Ceci est une question réservée à d'autres recherches.

Qu'il nous soit permis, en finissant, d'exprimer un regret et un vœu. Pourquoi faut-il que ces vénérables débris des vieux âges soient laissés depuis tant d'années à la merci des profanes et du premier venu qui peut ou les enlever ou les détruire? Pourquoi la ville de Digne ou la fabrique de la paroisse ne se ferait-elle pas un devoir de les acquérir pour les mettre enfin à l'abri d'un danger toujours imminent? — Pourquoi, en un mot, les amis de la religion et de la science ne réuniraient-ils pas leurs efforts pour racheter ces ruines et relever un sanctuaire auquel se rattachent tant de pieux et nobles souvenirs? .. C....

NOTA. — *Nous regrettons de n'avoir pu insérer dans le Bulletin le croquis des bas-reliefs décrits ci-dessus.*

ORAISON FUNÈBRE DE GASSENDI

(SUITE.)

Le Philosophe Moral.

Pour estre persuadé que l'illustre GASSENDUS est ce Philosophe Moral, il ne faut que lire ce qu'il a écrit sur la Morale, où ie puis asseurer que les Doctes ne trouueront point de ligne qui ne parle de la conduite de sa vie. Ie renvoye dans l'Histoire de ses vertus cette partie de ma harangue, mon dessein estant de dire un jour quelque chose de ses perfections Morales sur les routes qu'il auoit luy mesme tracées, qui seruiront de guides fideles à mon esprit. Mais comme les effets ne brillent que par la gloire de leurs principes, comme les causes par l'éclat de leurs operations pour connoistre la vie Morale de ce Philosophe, et bien parler des vertus qu'il a possedées, il en faut montrer l'origine, et en faire voir les actions en particulier.

Tous ceux qui l'ont connu ont admiré en luy deux sortes de vertus, la premiere est la vertu Naturelle, c'est à dire ce riche principe *né* auec luy, par lequel il a tousiours produit des actions conformes à la Nature; et comme il auoit vn grand fonds d'innocence, de candeur, de probité, de prudence et de sagesse; toutes ses actions ont esté bonnes, candides, innocentes, prudentes et sages. Cette vertu estoit accompagnée d'vne si grande facilité à faire du bien à tout le monde, qu'il disoit souuent qu'il ne pouvoit viure sans obliger. Iugez quels devoient estre les fruits de la grace dans vn si riche naturel. Ce don precieux de la pure liberalité de son Createur, faisoit que tous les fruits que ses puissances interieures produisoient, estoient les communications de cet esprit que Dieu luy auoit

donné, et qui rendoit toutes ses actions agreables, paisibles, debonnaires et charitables (1).

Ceux qui ont conversé avec luy peuuent asseurer que la fin qui est le principe de la vertu Morale, estoit si pur en ses actions qu'il n'a iamais poursuiuy le bien, l'honneur et la vertu, que pour leur propre excellence; au contraire des anciens Philosophes Socrate, Seneque et les autres, qui ne furent iamais éclairés d'vn seul rayon de la veritable vertu, encore qu'ils soient en estime d'auoir acquis le tiltre de vertueux. Ces philosophes politiques n'ont pas aymé la vertu, mais ils ont ambitieusement cherché son prix et ses advantages en toutes choses. En lisant leurs escrits, et en estudiant leurs actions, on voit clairement qu'ils ont dépouillé les autels de cette divinité, et qu'au lieu de faire la cour à vne princesse, ils ont caressé la suiuante (2). Au contraire tous ces ecueils où la plus haute resolution des Philosophes Moraux a parüe échouée, n'ont fait que releuer l'éclat de sa vertu, qui n'agissoit qu'en veüe d'vn bien plus aymable.

Il a aymé la vertu toute nue, demeslant si delicatement le veritable point de l'honneur, qu'il estimoit ce dessein iniuste, d'y arriver mesme par l'entremise de la vertu. Il en a tousiours fait sa fin, et ne l'a iamais prostituée à vne simple apparence de bien : il n'a iamais fait obeir la maistresse à l'esclaue : l'interest ny la gloire n'ayant trouué aucun empire sur ses actions. Sa candeur, sa modestie, sa paix et sa moderation ont tousiours faict paroistre, qu'il n'adoroit pas cette Idole comme ont faict ces grands hommes des siecles passés. Le bien,

---

(1) Fructus autem spiritus est charitas, gaudium, pax, bonitas, benignitas, etc. (Note Marginale.)

(2) Vive et piquante métaphore, qui malheureusement n'appartient point à Taxil, car elle avait été souvent employée avant lui ; et en se rappelant qu'elle tire son origine d'un passage de l'Odyssée relatif aux amoureux de Pénelope, on peut dire qu'elle est renouvelée des Grecs.



(disoit-il ordinairement) est desirable de soy, il a son attrait, son charme, et qui le poursuit par vn autre motif que sa propre excellence, est infidelle, sans cœur et sans conduite.

Cette gloire qui a aueuglé les anciens en est seulement une marque : et de mesme qu'on tient sur les costes de l'Ocean des flambeaux allumés pour la conduite des vaisseaux qui font voile durant la nuict; ainsi, disoit-il, les honneurs et la gloire, sont autant de rayons qui nous découurent le veritable sentier, qui conduit les hommes au temple de la vertu, et partant celuy des Sages, qui s'en escarte pour aller aux honneurs par vn chemin détourné, n'est pas moins digne de blâme qu'vn pilote qui se laissant éblouir à la clarté du phare qui le conduit, y tourneroit son nauire, sans auoir egard qu'il abandonne le port.

Ces sages ambitieux par ces artificieuses pratiques de la Morale, ont faict vne singulière profession de cette apparente sainteté, que les peuples idolatroient dans les villes. Les Diogenes y goustoient auec plaisir, la recompense de leurs trauaux; les instrumens qu'ils employoient pour mespriser les voluptez, estoient les mesmes que ceux dont ils se servoient pour entretenir leur fausse gloire. Ce tonneau si fameux n'a ce semble, mis à couuert ce Philosophe, que, pour l'empescher de rendre ses respects au plus inuincible des Monarques, se persuadant qu'il ne rouloit soubs ses pieds que pour braver ses conquestes, et qu'il ne luy seruoit de demeure que pour luy laisser vne jouissance plus paisible de sa vanité. Au lieu que nostre Philosophe Moral estant arriué par le mespris des contentemens, à ce point bien-heureux où la vertu repose comme sur son thrône, l'a tousiours embrassée, mesme couronnée d'épines; sa modestie faisant aduouer qu'il ne se soucioit point de la fortune, qui ordinairement luy estoit ennemie, qu'il ne vouloit point auoir de gloire icy bas que le tesmoignage d'vne conscience bien saine et sans aucun reproche.

Il a possedé cette vertu naturelle d'vne maniere tres-

excellente, et la rendue toute genereuse et heroïque par les graces que Dieu luy communiquoit comme le soleil, ses lumieres à la Terre : et s'il est vray, comme i'ay examiné, que les vertus ont degeneré et se sont abastardies dans le cœur des Philosophes anciens, elles ont conservé leur éclat dans l'esprit de celuy-cy, qui a reparé les deffauts des maximes de l'ancienne Philosophie; ce qui a fait reconnoistre en sa personne la deuxieme vertu que tous les esprits esclairés de nostre siecle luy attribuent, et que ie nomme vertu morale.

La vertu morale dont l'office est de composer les mœurs a reglé si iustement toutes les siennes qu'on aura de la peine au siecle suiuant de remarquer vne plus exacte Morale que celle de ce Philosophe. Cette regle a eu vne authorité souueraine sur son esprit et sur son corps. Il a estouffé les complaisances interieures par le peu d'estime qu'il auoit de soy-mesme; il n'a pas voulu permettre à ses sens de gouster les plaisirs, encore qu'ils fussent permis. La façon de se nourrir qu'il obseruoit estoit contraire à la volupté, et son goust estoit tousiours mortifié par l'insipidité des alimens. Les pruneaux et les fruits faisoient la meilleure partie de sa nourriture. Lherbè que le vulgaire appelle *du bon homme* (1), que les animaux refusent de gouster pendant l'hyver à cause de ses espines, et de son amertume, estoit meslée dans ses bouillons, dans lesquels cent fois il a versé secretement de l'eau pure, lors qu'ils estoient trop chargés de sel, se servant de cet artifice pour éuiter le subjet de se plaindre contre l'indiscretion de ses valets. De quelque façon qu'on luy apprestat les viandes, il

(1) En provençal, *herba deis bouns-homés ;* en français, *Sauge des prés*, *Toute bonne de prés*, que Linnée dénomme *Salvia pratensis*. Cette plante est de la famille des labiées ; elle est commune dans toutes les prairies. (N. F.)

disoit que cela estoit trop bien (1). Toute la France sçait qu'il a beu de l'eau chaude pendant les ardeurs de la canicule (2) : i'ay mesme obserué que les bruslans accès de ses fieures n'ont iamais empesché cette déplaisante boisson, ne s'en servant pas comme vn remede à sa santé, (selon le sentiment de plusieurs,) mais pour mortifier son apetit. Aussi il m'a dit quelquefois qu'il falloit corriger nos passions par leurs contraires, et qu'on pouuoit dans la Philosophie Morale pratiquer les austerités des cloistres; que les plaisirs les plus reglés pouuant tousiours affoiblir les vertus, il estoit bon de couper ces nœuds qui lient nos sens et nostre esprit à des objets qui leur sont agréables; qu'il ne falloit iamais attendre que l'ame consultat plus d'vne fois, parce que les sens par vne douce imposture luy figurant que la vertu mesme permet ces plaisirs, elle a peine de s'en defendre, et de quitter des roses pour des espines et de l'absynte.

Aussi l'experience commune nous montre tous les iours, que quand les plaisirs conspirent à nous surmonter, on ne tesmoigne que bien peu de courage pour s'en degager : à peine voit-on vn cœur de qui l'élection ne chancelle en vn si difficile détroit, et qui ne se rende du moins aux plaisirs légitimes ; Epicure mesme aduouant au milieu de sa sobrieté qu'ils doiuent estre permis aux personnes moderées. Au lieu que nostre Philosophe, qui par sa riche Histoire a donné vne nouuelle vie à la reputation eclypsée de cet Ancien, en a fait

---

(1) N'ai-je pas eu raison (*Documents inédits*, p. 30) de surnommer Gassendi le plus sobre des hommes.

(2) On savait (lettre de Guy Patin du 27 août 1648) que Gassendi était un buveur d'eau, comme Epicure ; mais la plupart ignoraient que par esprit de mortification, il s'imposait le supplice, à nul autre pareil, de boire de l'eau chaude en été. C'est là un raffinement dont on aurait à peine osé croire capables les ascètes des premiers temps du christianisme.

vn moyen pour aller à la solide vertu, qu'il a preferée à toutes choses, et qui luy a tousiours inspiré vne joye interieure, qui l'a rendu insensible à ce que tout le monde, et les cours des princes ont d'agrémens. Les loüanges sont en possession d'enchanter les esprits, et toutefois elles ont essayé inutilement de chatouiller le sien par les oreilles. Au milieu de Paris, dans les Academies, en la presence des Seigneurs, et parmi le grand monde, il se trouuoit recüeilly dans luy mesme, pour y gouster des contentemens serieux, qui naissent de la paix interieure, qui suit vne bonne conscience, et vn esprit maistre de ses passions. Ne sçait-on pas qu'il a passé des quatre années dans Paris, sans sortir de son logis que pour l'exercice du sacerdoce (1). Toute l'illustre et généreuse famille des Sarrans et des Champignys en peuuent estre les fidelles témoins (2).

L'effort de cette vertu Morale a este occupé à tenir toutes les vertus qu'elle luy inspiroit dans vn si iuste milieu, qu'il n'a iamais panché ny à l'vne ny à l'autre des extremités : sa moderation a esté incomparable en toutes choses, singulierement au milieu des plaisirs, des acclamations publiques, et de l'estime vniverselle, que l'on auoit pour son merite. Elle a esté la gloire de son grand cœur, elle a reglé ses mouuemens et les a accordé si bien auec la raison que les plaisirs les plus deliez et spirituels qui naissent de la vertu mesme n'ont iamais donné atteinte à son esprit, et sans donner dans l'insensibilité des Stoïciens, il a retranché durant sa vie des contentemens, dont vne intelligence pourroit estre touchée, connoissant les avantages de sa Nature.

---

(1) L'Orateur attribue ici beaucoup trop d'immobilité à son Héros. Voir dans les *Documents inédits*, page 28, ce que le secrétaire de Gassendi raconte des fréquentes promenades de son maître dans les environs de Paris.

(2) Voir sur les Sarrans et les Champignys l'article Bochart du Moréri. Consulter Bougerel (p. 77 et *passim)*, et aussi les *Docum. inéd.*, p. 18.

L'on ne pourroit descouurir aucun excez dans sa vie, si on n'y voyoit celuy de sa simplicité et de son innocence, et s'il y en a quelqu'vn c'est celuy de la mesme vertu qui luy a fait mespriser les honneurs. Tous ces agréables artifices qu'on inuente pour enchanter les esprits, n'ont iamais sçeu tenter sa belle ame, mesme en l'attaquant par vne surprise bien concertée. Il mesprisoit les charges, les dignités, et les plus honorables benefices : il a souuent obligé ses amis d'abandonner leurs desseins, lorsqu'ils luy sembloient trop advantageux. Il a contraint la bonté du meilleur des Princes, ce sçauant et pieux, autant qu'inuincible, Louys de Valois, de quitter la poursuite d'un Prieuré qu'il plaidoit en sa faveur (1), en luy escriuant pour ce subjet ces innocentes et chrestiennes paroles : *Multa bona habebimus, si timuerimus Deum, etc* (2), dont ce charitable Seigneur se servit pour arrester l'empressement d'vn de ses amis ce celèbre monsieur Aillaud, professeur de théologie, directeur de tous les Sçauans de la ville d'Aix, arbitre de tous les differends, et dispensateur de tous les benefices de la Provence (3), qui le sollicitoit ordinairement de procurer du bien à ce Philsophe, qui n'en vouloit point. Combien de fois a-t-il forcé ses amis à n'employer pas leur authorité pour son agrandissement. Ce qui ne parut iamais

---

(1) Le comte d'Alais, alors gouverneur de la Province, voulait lui faire conférer le Prieuré de Roumoules, dans l'ancien diocèse de Riez.

(2) Les paroles dont Gassendi se sert ici sont empruntées au *Livre de Tobie*, ch. IV, v. 23. *Nous aurons toujours assez de bien, si nous craignons Dieu*. Ces paroles expriment le détachement de Gassendi pour les biens de la terre. (N. F.). Bougerel a donné (page 37) la traduction de ces *innocentes et chrestiennes paroles*.

(3) Ce célèbre M. Aillaud ne figure dans aucun de nos recueils biographiques. Un médecin du même nom et de la même ville, obtint aussi une certaine célébrité dans le siècle suivant. Voir dans le *Journal des Sçavants* de 1746 (p. 172) un éloge en vers de Jean Aillaud, docteur en médecine de la faculté d'Aix.

mieux que lorsqu'il renonça de bon cœur à vne Abaye, dont il devoit avoir la jouissance, s'il y eut voulu consentir (1).

Il a mesprisé les richesses et les recompenses que luy offroient les Souuerains. Sa vertu tenoit le milieu en toutes choses, et si la prosperité le caressoit et luy rioit en depit de ses efforts, sa volonté la regardoit d'vn œil serain, modeste, et indifferent. Son esprit ne sortoit point de son assiette, pour accëuillir vne bonne fortune, quoy que ces joyes surprenantes troublent l'œconomie du corps, et mettent les esprits en desordre. Mais comme l'Ocean reçoit l'abord impetueux des rivieres sans rien perdre de son égalité, les plus grandes prosperités n'ont jamais alteré le repos de son ame, ny troublé la majesté douce et paisible, qui paroissoit en son visage. Cette force d'esprit dont il estoit armé contre les flatteries de la fortune, paroissoit victorieuse et dans toute sa pompe contre les attaques de l'infortune, au moment qu'elle se presentoit pour l'affliger; i'en pourrois alleguer plusieurs exemples que quelques raisons me defendent de publier. Cette generosité a tousiours animé sa prudence, et l'a asseuré dans le peril, et luy a communiqué à l'occasion vne vertu heroïque; combien de constance et de mespris dans les fourberies de la fortune, a-t-il tesmoigné dans les persecutions du Morinisme (2) : on n'a pas mesme remarqué en luy aucun mouuement qui ne fût conforme aux loix de la bien-seance : et s'il souffroit quelques soudaines émotions qui coloroient d'abord son visage, elles ne seruoient que pour releuer plus agreablement son éclat : ce naturel prompt, et bilieux luy estant laissé (comme il disoit) pour tenir en balance sa raison, et pour lui apprendre à pro-

(1) Nous ne pouvons décliner le nom de l'Abbaye qui fut offerte à Gassendi. (N. F.)

(2) Sur la longue querelle de Gassendi et de J.-B. Morin, voir les abondants détails réunis par Bougerel (p. 232 et suiv.). Voir aussi à l'Appendice, n° XI, la lettre inédite de Mathurin Neuré à Gassendi.



fiter des passions qui la preuiennent lors qu'elle n'est pas sur ses gardes. Elle a fait en vn mot que sa débonnaireté ait esté pure des soupçons de vengeance, puisque l'on sçait qu'il brusla deux fois des mémoires, qu'vn Seigneur luy auoit presentés pour se venger d'vn Grand qui favorisoit ses ennemis, et qu'elle n'a esté susceptible d'aucun sentiment iniurieux à personne du monde.

Ce repos interieur luy auoit acquis vne simplicité, très-particuliere en toutes choses, en ses habits, en ses discours, en sa personne, et en celle de ses domestiques ausquels il enseignoit non seulement les lettres, dont ils estoient capables, mais encore la pratique des vertus Morales par ses exemples. Ie l'ay souuent surpris qu'il montroit à lire à son laquais : et le plus fide (1), le plus sage, et le meilleur de ses serviteurs La Poterie est vn tesmoin sans reproche de cette vérité, puisque ne s'estant attaché à son seruice que pour apprendre dans ses entretiens les sçiences les plus curieuses : son sçauoir aujour d'huy, et les recompenses qu'il luy a laissées par son testament, font l'éloge de l'amitié que ce bon maistre auoit pris pour l'instruire l'espace d'vne douzaine d'années (2).

Enfin cette Philosophie luy auoit acquis vne habitude si remarquable en la modestie de ses paroles, qu'elle a fait l'estonnement de tous ceux qui conferoient auec luy, et qui ne paroissoient comprendre qu'vn homme si sçauant fût si deferant, et que ses reponses si innocentes fussent en effet si releuées. Sa franchise fut inimitable, sa gayeté sans pareille, et sa libera-

---

(1) Du latin *fidus*. Le mot fide n'a pas été recueilli dans les divers dictionnaires que j'ai pu consulter.

(2) Cet éloge d'Antoine de La Poterie est d'autant plus intéressant que nous savons moins de choses sur celui qui fut le secrétaire et le biographe de Gassendi, qui fut aussi un de ceux qui eurent soin de l'édition de ses œuvres complètes. Voir le peu que j'ai pu dire de La Poterie dans les *Documents inédits*, p. 4, 25, 26, etc.

lité à distribuer ses petits reuenus pour le soutien des pauvres, et pour la gloire de sa charge, fut sans exemple. Ordinairement vne partie du clergé estoit à sa table, et l'on peut asseurer qu'au temps que les Prestres l'attendoient dans sa chambre pour disner, les pauures de la ville le retenoient à la porte de son logis, pour receuoir de sa libéralité le pain ordinaire, et leurs pensions accoustumées (1). Cette naïfveté estoit pourtant accompagnée d'vne majesté respectueuse, lorsque sa vertu Morale faisoit de son front le plus glorieux throsne de sa grace; par la force de laquelle il gagnoit l'amour des peuples et la bien-veillance des Grands.

Il peut compter dans le nombre de ses amis qui estoient charmés de sa conversation par lettres, ou qui estoient admirateurs de ses entretiens: deux Papes, deux Testes couronnées, six Cardinaux, deux princes du sang, deux grands Princes, vn Chancelier, vn nombre infini d'Archevesques et d'Evesques, l'vn desquels me faisant l'honneur de m'écrire sur la nouvelle de sa mort, a couché dans sa lettre ces douces et obligeantes paroles : *I'ay esté fort touché de la perte que vous venez de faire de* MONSIEUR GASSENDI, *que iay considéré comme vne affliction publique pour les lettres. Ie le reuerois auec toute la France comme le premier homme de son siecle en divers genres de sciences.* C'est ce docte et si renommé Archevesque d'Ambrun, la plus fameuse bouche du Royaume, l'illustre abbé de La Feuillade (2) ; ie pourrois compter dans ce nombre toute

---

(1) Ce que l'Orateur rapporte ici doit s'entendre du séjour de Gassendi à Digne, après son élection à la prévôté du Chapitre. (N. F.)

(2) Georges d'Aubusson de Lafeuillade, archevêque d'Embrun de 1649 à 1668, mort évêque de Metz, dans la 88e année de son âge, le 12 mai 1697. Je ne sais s'il était, suivant la singulière expression de Taxil, *la plus fameuse bouche du Royaume ;* mais ce qu'il y a de sûr, c'est que ce prélat passait pour un homme de beaucoup de littérature et d'érudition, comme on peut le voir notamment dans la correspondance de Chapelain, dont le premier volume vient de paraître, et dont le second est sous presse.

l'élite des Cours souueraines; combien de Senateurs ont-ils recherché son amitié? Combien de Seigneurs de France l'ont aymé auec des passions extremes : Ie ne dis rien des fortes inclinations que tous les Grands des Royaumes estrangers auoient pour luy; ie dis seulement que tous les Sçauans de l'Europe ont désiré par leurs lettres sa bien-veillance, et qu'ils luy ont donné des marques d'amitié par des Eloges publics : combien de fois l'ont-ils nommé *leur Prince*, et en combien de rencontres ne l'appellent-ils pas dans leurs Escrits, *leur Maistre, leur Oracle, leur Divinité visible.*

Apres ces verités connues ie ne dois pas oublier la dignité qu'il possedoit dans cette Eglise, dont il estoit prevost depuis l'année 1634 (1). Vous vous ressouuenez assez, Messieurs, qu'il a presché dans cette Chaire, qu'il a honoré ce chœur par les témoignages de sa modestie, et par les actes de sa deuotion, qu'il a remply cette ville de l'odeur de ses vertus chrestiennes. Ie dois enfin adjouter pour la conclusion de cét Eloge, qu'il ne s'est pas contenté d'estre Philosophe Moral; mais qu'il a esté jusques au dernier soupir de sa vie vn Philosophe veritablement Chrestien.

---

(1) Gassendi fut mis en possession de la prévôté la veille de Noël, comme il le déclare lui-même à la fin de sa *Notice sur l'Eglise de Digne*, et comme l'ont répété les auteurs de la *Gallia Christiana* (t. III, col. 1140). Gasssendi céda, peu de temps avant sa mort, sa prévôté au chanoine Taxil, qui prit possession de cette dignité le 30 octobre 1655 *(Gallia Christiana, ibid.)*. Taxil garda la prévôté jusqu'à sa mort, qui n'arriva que le 24 septembre 1682.

Ajoutons à cette note que le prédécesseur de Gassendi, Blaise Ausset, avait tellement dilapidé les revenus de la prévôté que les chanoines demandèrent son remplacement et élurent en sa place Pierre Gassendi. L'affaire fut portée devant le parlement d'Aix, qui, par arrêt du 19 décembre 1634, prononça en faveur de Gassendi. Voir à l'appendice, n° V, la requête de Gassendi à Nos Seigneurs du parlement d'Aix, relative à cette affaire. (N. F.)

Le Philosophe Chrestien.

Pour adjoûter à ces premiers degrez celuy de Philosophe Chrestien, ie ne dois que joindre à ses vertus Morales la pureté et la droiture de ses intentions, et l'amour de Dieu en toutes ses œuvres : et bien que toutes les vertus dont nous auons fait mention dans sa vie Morale soient tout autant de marques, des dons surnaturels que Dieu auoit répendus dans son esprit auec la charité, puis que sans la foy et la grace, il n'est point de vraye vertu Morale, comme enseigne sainct Augustin ; toutefois ie veux icy descouurir le charactere particulier de ses Vertus Chrestiennes, dont la premiere qui est l'Amour de Dieu, luy auoit apris, selon les temoignages qu'il m'en a donnés luy mesme, à desarmer toutes les passions. Il m'a dit très-souuant qu'il ne fallait qu'aymer Dieu pour nous mettre en liberté de leur tyrannie, nous affranchir de leur violence, et asseurer nostre paix en defaisant ces rebelles domestiques. Que si ie prenois garde à ceux qui sont dans l'inquiétude, ie reconnoistrois tousiours par ses actions, que ces personnes n'auoient point d'amour pour leur Dieu. Vn jour m'entretenant auec luy des faux sentimens qu'vn homme de lettres auoit pour nostre religion, il me répondit que le defaut d'aymer Dieu estoit la perte des Sçauans, et le principe, le progrez et la fin de la vie prophane ; que pour s'empescher d'estre mauvais en ce monde, il falloit nous laisser conduire à cét amour par vne pure intention de plaire à Dieu : ensuite de quoy en vn entretien que nous eusmes ensemble la veille de la Pentecoste, il me fit remarquer dans la vie chrestienne, comme Dieu vouloit establir les loix eternelles de son amour dans nous, de la mesme façon qu'elles sont au Ciel, allumant vn feu sacré dans nos cœurs, qui apres avoir bany tout ce qui s'y trouve de dereglé et de prophane, n'y laisse que des affections parfaitement détachées de la terre.

Cette sainctc ardeur faisoit qu'il pratiquoit toutes les vertus dans vn eminent degré. Le point heroïque de l'ancienne Philosophie, n'en est pas seulement la premiere marche, ny vn préparatif tres-eloigné, par ce que la Nature n'a nulle proportion à cét estat, où Dieu eleue les chrestiens. Aussi sa prudence ne se contentoit pas de jetter sa veüe sur le passé, le present et l'advenir, pour faire le choix des moyens conve-nables à sa fin; ses lumieres estoient plus vniuerselles, et plus pures, par ce qu'elles luy venoient de l'éternité. Sa foy le faisoit agir sur les ordres qu'il recevoit de la souueraine Sagesse, non seulement comme un subjet, mais comme Fils. Sa generosité auoit paru inuincible aux plus fascheuses rencontres, bien moins par les forces de son esprit que par ce qu'il se consideroit soubs la protection du Monarque de l'Vnivers par le secours d'vne grace qui se plaist à se signaler dans les imbecillités de nostre Nature. Auec cét esprit, sa temperance tenoit sa subiec-tion, mais non par le motif raualé d'vne Philosophie payenne; ie diray plus veritablement que c'estoit par vne souueraine authorité, et par vn sainct degagement des plaisirs du Monde, apres avoir gousté ceux du Ciel. Il accomplissoit en toutes ses parties la Iustice distributiue; rendant à Dieu tous ses devoirs par tous les actes de la religion, à soy mesme, en assuietissant les puissances sensitives aux raisonnables, et ensuite au pro-chain par les effets de la charité. Ayant ce sentiment de l'Amour de Dieu, il ne pouuoit vivre qu'auec cette ferme resolution d'éviter tout le mal, et de faire tout le bien possible, de suiure en toutes rencontres les preceptes de la foy, les mouuemens de la consçience, les lumieres de la raison, et se conduire suivant l'idée qu'il concevoit d'vne vie parfaite.

S'il est vray que nous ne sommes chrestiens que par la communication de l'esprit de Jesus-Christ; de mesme que nous ne sommes hommes que par celle de l'ame raisonnable, qui anime nostre corps, et le rend participant de la vie : ie dis que ce qui constitue le chrestien, ne doit estre que l'esprit

de JESUS-CHRIST, qui est comme son ame et sa forme, qui anime son ame et son corps, les faisant viure de la vie divine; de sorte que comme l'ame raisonnable est absolument pour donner l'estre à l'homme, l'esprit de JESUS-CHRIST l'est autant pour nous conferer celuy de chrestien, suiuant le sentiment du discipline bien-aymé (1), qui nous asseure que Dieu a envoyé son Fils vnique au monde afin que nous viuions par luy, et qu'il soit en nous le principe d'vne nouuelle vie (2); qui peut nier qu'il n'ayt esté veritablement ce Philosophe tres-chrestien, puisque toute sa vie en est vne preuue conuaincante. S'il est vray aussi que le Christianisme n'est pas une chose commune, mais vn mystere caché, vne merveille extraordinaire; que les chrestiens sont la fleur et l'ornement du genre humain (comme le dit sainct Macaire l'Egyptien) (3): il est vray aussi que l'on peut qualifier ce Philosophe de ce beau nom, et dire que ce tiltre n'a pas été vuide ny simplement appellatif, mais encore effectif, et qu'il n'a pas porté en vain celuy de Pierre, puisqu'il a esté la pierre, et l'appuy inesbranlable de cette Eglise (4).

---

(1) *Note Marginale.* Ep. 4, v. 9. — Ce verset porte : « *En cela a apparu la charité de Dieu pour nous, quand il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui.* » On lit aussi dans le v. 13 du même chapitre : « *En cela nous connaissons que nous habitons dans lui et que lui habite en nous, parce qu'il nous a donné de son esprit.* » (N F.)

(2) *Note Marginale.* Epitre de saint Jean, ch. 4, v. 8. — Ce verset porte : « *Celui qui n'aime pas Dieu ne le connaît pas, car Dieu est la charité.* » (N. F.)

(3) *Note Marginale.* Saint Macaire, homélie 27 et homélie 5.

(4) *Note Marginale. Non ad instar priorum meus ille Jesus nomen vacuum ac inane portat; non est in eo magni nominis umbra, sed veritas.* Saint Bernard, *Sermon sur la Circoncision.* — L'orateur veut prouver par ce texte que Gassendi n'a point reçu le surnom de Pierre sans raison et que, comme saint Bernard l'a dit du nom adorable de Jésus, il a réalisé tout ce que signifie ce nom de Pierre. (N. F.)

Il a pû par les lumieres de son entendement penetrer les plus profonds mysteres, et deuelopper les merveilles de la Diuinité, dont il demontre visiblement l'existance dans le liure de la Morale, au traité de Dieu, de son estre, de ses perfections et de ses œuvres, qu'il nomme *De Deo vero sententia,* et qu'il explique dans le chapitre *De notitia existenciæ Dei.* Et bien qu'il ait donné à la doctrine d'Epicure tout le iour, dont elle estoit capable; ce Philosophe libertin n'a iamais eu de plus grand ennemy que MONSIEUR GASSENDI, lorsqu'il s'est déclaré ennemy de la Providence. Que l'on considere sa Physiologie, où il dit clairement que la Providence de Dieu se montre en toutes choses contre la doctrine d'Epicure. Ce que les Doctes liront dans ces chapitres : *Esse Deum auctorem mundi : Esse Deum rectorem mundi : Gerere Deum hominum curam, contra mentem Epicuri* (1). Enfin au mesme liure il adore la puissance de Dieu, dans les mysteres du Christianisme. Voicy ses propres paroles, que ie suis obligé de citer à raison de leur poids, et de leur excellence: *Quippe Deum Naturæ Auctorem, eam talem constituit, qualem esse voluit, neque quam legem Naturæ dixit eamdem præscripsit suæ potentiæ. Hoc vero insinuo ob sacra mysteria in quibus docemur, atque profitemur esse, et corpus sine extensione, et extensionem corporis sine corpore ipso consistentem : nempe demonstrat illeic Deus solutum se esse legibus naturæ, utpote quas ipse pro arbitrio suo constituerit, neque ademisse sibi facultatem id peragendi quoties iubet, quod ipsis repugnare videtur* (2).

---

(1) Les chapitres cités de *la Physiologie* de Gassendi établissent : que Dieu est l'auteur ou créateur du monde; qu'il en est le recteur ou maître souverain; qu'il prend soin des hommes, contrairement à ce qu'avait enseigné Epicure. (N. F.)

(2) Voici la traduction française de la citation empruntée à Gassendi : « Car Dieu, auteur de la nature, l'a constituée telle qu'il a voulu qu'elle fût, et il n'a point prescrit à sa puissance la loi qu'il avait donné à la nature. Or, j'insinue

On voit en plusieurs endroits de ses liures le respect et l'amour qu'il auoit pour Dieu, et pour tous les mysteres de l'Eglise : et comme par son bel esprit, il auoit decouuert l'ignorance des hommes, il leur a montré par ses œuvres chrestiennes l'art de conduire leur volonté à Dieu, qui seul doit estre la fin de tous les desseins des hommes, par le chemin infaillible de l'imitation du Sauueur, et singulierement de son humilité, de sa charité envers le prochain, de sa liberalité, de sa pureté, et de toutes les autres vertus qu'il est venu enseigner aux Mortels.

Touchant son humilité chrestienne, ie suis certain qu'on ne doutera iamais que l'ILLUSTRE GASSENDUS n'ait eü vne ame merueilleusement elevée, bien qu'il ait tousiours tant temoigné de passion pour oster à ses divines vertus leur esclat et leur prix. L'humilité a paru en luy néantmoins genereuse, et pleine de majesté : Elle n'a point esté vne complaisance seruile et basse. C'estoit plutost le fruit d'un sentiment chrestien que son cœur auoit conçeu de l'excellence de Dieu. Pour auoir lieu de pratiquer vne si belle vertu, il rentroit quatre fois le iour dans soy-mesme, et y cherchoit de quoy combattre la bonne opinion, dont on vouloit le flatter. Il connoissoit son insuffisance et rougissoit (disoit-il) de ses propres defauts, et si sa sagesse ne pouvoit se cacher à elle mesme les perfections interieures, et les vertus qui le paroient agréablement : elle contemploit ces precieux ornemens, du costé dont ils partoient d'en haut, ne les considerant iamais comme les effets de ses victoires, ny la recompense de ses merites.

---

ceci pour les mystères sacrés dont nous sommes instruits et dont nous professons la croyance, qu'il y a un corps sans extension et que l'extension de ce corps existe sans le corps lui-même ; car c'est ici surtout que Dieu démontre qu'il est affranchi des lois qu'il a données à la nature, selon son libre arbitre et qu'il ne s'est point enlevé la faculté de le faire chaque fois qu'il lui plaît : ce qui semble répugner à nos adversaires. » (N. F.)

Apres vne serieuse reflexion sur son neant, il se seruoit de la veüe des attributs et de l'excellence de Dieu, qu'il asseure aux chapitres cités, estre tres-salutaires pour auoir vne entiere connoissance de nostre foible et des vanités que les ambitieux adorent icy bas. Cette veüe efface toutes les splendeurs de la Terre, comme le soleil auant que paroistre fait au matin cette agreable confusion de couleurs qui nous annonce son arriuée; la lueur des estoiles insensiblement commence à se perdre, et se mesler auec la couleur du Ciel, et s'évanouït à mesme que ce bel astre avance dans sa carriere. Ainsi quand la souueraine majesté de Dieu se manifeste à quelqu'vn sans nuage, et sans voile, toutes les grandeurs disparoissent. Sa modestie eclatte particulierement dans l'Oraison qui seruit d'entrée à ses leçons de Mathematiques qu'il nomme, *Oratio inauguralis,* où l'on voit en quelle estime il auoit ces phantomes d'ambition, à qui les libertins, et la plus part des Philosophes donnent leurs pensées et leurs hommages.

Ie ne veux que rapporter vn exemple d'vne modestie qui paroistra inimitable aux hommes, et qui persuadera tout ce que i'ai auancé de son humilité interieure et exterieure.

Monsieur de Maridat Conseiller au grand Conseil, tres-sçauant et grand amateur des hommes de lettres (1), en a fait le récit à M. de Neuré son intime amy (2). Ce Conseiller qui

(1) L'anecdote que raconte Taxil se retrouve dans *la Vie de Gassendi* par Bougerel, lequel la rapporte (p. 111 et 112), d'après Samuel Sorbière (1658). Sorbière avait emprunté le récit à Taxil.

(2) Sur Mathurin de Neuré, qui avait promis d'écrire la vie de Gassendi, d'après les mémoires que lui avait recueillis Habert de Montmor, voir Bougerel (p. 236 et suiv.). Les regrets inspirés à Bougerel par le manque de parole de Neuré sont beaucoup moins flatteurs pour ce dernier, si l'on en croit les observations de l'abbé de Lavarde. *(Lettre critique et historique à l'auteur de la Vie de Pierre Gassendi*, Paris. 1737, in-12, p. 7 et 9.) L'abbé de Lavarde donne sur Neuré (p. 18 et 25), comme sur Morin (p. 30-59), de très-nombreux et très-précis renseignements.

est plein de vie et d'honneur en peut rendre encore aujourd'huy un tesmoignage irreprochable. Il dit donc à M. Neuré qu'ayant fait il y a quelques années, le chemin de Paris en Dauphiné auec MONSIEUR GASSENDI, sans l'auoir connu tout le long du voyage que par sa qualité de prevost de Digne, et pour vn homme d'esprit et de litterature, s'estant logez ensemble en mesme hotellerie, à leur arrivée à Grenoble; M. Maridat sortit pour aller visiter ses amis, dont il rencontra quelques vns par la ruë, qui luy dirent apres les civilités ordinaires, que leur dessein estoit d'aller visiter vn grand et tres-renommé Philosophe appelé M. GASSENDUS, qui autrefois auoit demeuré en leur ville auec grande reputation. Vrayment, dit alors M. Maridat, ie serois bien aise d'estre de la partie, i'en ay tant oüy parler, et il y a si long-temps que i'ay envie de sçauoir qui il est : aussi-tost s'estant joint avec les autres, il fut bien surpris de se voir ramener à son logis, et plus encore quand il s'apperçeut que cet ILLUSTRE GASSENDUS dont il sçauoit seulement le nom, et que ses amis embrassoient auec tant d'honneur, estoit le mesme auec lequel il venoit d'acheuer vn si long voyage.

N'ay-ie pas ce subjet de dire que cet exemple est sans pareil, puis que ie ne pense pas qu'on puisse faire vne demy journée, mesme auec le plus reserué des Religieux, qu'il ne prononce de bon cœur, *Ego sum qui loquor tecum,* aussitost qu'on luy parleroit de ses qualités. Il est bien rare de conuerser, durant vn chemin de plusieurs iournées, auec vne personne, sans sçauoir ses desseins, sa noblesse, ses intentions, et les choses dont elle se pique; au lieu que cet illustre philosophe cache son nom auec tant de modestie durant vn si long voyage, en sorte qu'il ne fait paroistre qu'vne qualité que son humilité profonde. Ce n'est pas merveille s'il veut estre ignoré de ceux qui ne l'auoient jamais conversé, puis-qu'il a sçeu se desrober aux loüanges de ceux qui cognoissoient ses merites, et son sçauoir. Son humilité a esté recogneüe,

principalement dans cette église. N'est-il pas vray qu'il paroissoit dans ce chœur auec tant de modestie qu'il servoit d'exemple à tous les ecclésiastiques. Comme il estoit present à tous les offices, son maintien composé servoit de reigle à tous les Prestres. Comme chef de ce venerable Chapitre il inspiroit à ses membres la pratique de cette importante vertu. Le silence de ce chœur rendoit tesmoignage de sa piété, et la devotion des Prestres estoit vne preuue asseurée de la puissance de cét illustre chef.

Ie ne m'arresteray pas à decrire sa charité enuers le prochain, puis que tout le monde sçait qu'elle a esté sans bornes; il en a laissé de si riches marques au legat (1) qu'il a fait à la Charité de cette ville, que tous les pauures en seront les Orateurs eternels. Ny sa liberalité enuers l'Eglise, puis que l'on a remarqué qu'il consumoit tous les reuenus pour les reparations et l'accroissement de son benefice, qu'il a augmenté de plus de la moitié, par ses travaux, par ses recherches, et par ses soings. Ce legat qu'il a fait au Chapitre de sa Chapelle, et de tous ses Ornemens, est vn tesmoignage sans reproche, que son humeur, et son inclination se portoient aux actes de cette vertu.

---

(1) Légat est la forme provençale du mot legs. — Voir dans Bougerel (p. 434) l'analyse du testament daté non, comme il l'annonce, du 26, mais bien du 17 septembre 1655, avec un codicille du 18. Consulter *Documents inédits*, p. 28. Gassendi avait fondé pour le repos de son âme un service à perpétuité dans l'Eglise Cathédrale de Digne, ayant à cet effet laissé 63 livres de rente aux administrateurs de la Charité de cette ville. Ce service est célébré, tous les ans, le 24 octobre, jour anniversaire de sa mort.

Nous ajouterons à cette note que le testament de Gassendi a été reproduit fidèlement et intégralement dans le tome I des *Annales des Basses-Alpes* (1838), p. 338 et suiv.; qu'il a été pareillement reproduit dans *la Semaine religieuse de Digne*, nos des 16 et 23 octobre 1880; enfin, que nous en avons trouvé une copie exacte dans les archives du château des Sièyes, section de Digne. (N. F.)

Ie ne toucheray point à l'éloge de sa pureté, cette aymable Princesse des vertus ; il me suffira de dire que sa pureté interieure et exterieure a serui d'ornement singulier à toute sa vie ; i'en pourrois dire des particularités, puis que i'en suis instruit par les experiences, et les tesmoignages que i'en ay eus, ayant appris de sa bouche qu'il s'abstenoit de certaines viandes, singulierement de celles qui communiquent au corps vne chaleur excessive, afin d'entretenir par ce retranchement sa pureté dans vne continuelle vigueur ; Il estoit si innocent, que les années de sa jeunesse, et tout le reste de sa vie ont tousiours paru sans fletrissure, et la malice n'a iamais osé l'attaquer, ny le noircir du moindre soupçon de cette nature.

Ie n'examineray point sa doctrine : elle obligera les Escriuains d'en faire des volumes entiers ; c'est assez que j'asseure qu'elle est toute chrestienne. Elle est libre, mais ennemie du libertinage : et bien qu'elle ait occupé ses raisonnemens sur les pensées d'Epicure, ie puis dire que Monsieur GASSENDY n'a travaillé que pour corriger les erreurs d'Epicure, par la sagesse de ses sentimens. Ne destruit-il pas ses maximes lors qu'il ne les trouve pas conformes à l'esprit du Christianisme ? Son dessein n'est-il pas d'aneantir ses raisons, puis qu'il ne s'occupe comme il dit, que *(contra mentem Epicuri)* dans toutes les rencontres où Epicure paroist impie, prophane et libertin.

En vn mot ie laisse volontairement l'éloge de ses autres vertus interieures, dont j'auois vne particuliere connoissance ; aussi l'accident funeste qui nous est arriué, et la malignité de cette fieure qui l'attacha au lict ces jours passés, et qui ne luy permettoit plus de respirer que par des efforts trespitoyables, me deffendent de poursuiure les merueilles de sa vie. Son esprit n'eust dés lors pour objet que la necessité du trespas. *Decidit in lectum, et cognovit quia moreretur*. C'est dans cét estat infortuné, où il se rend semblable à JESUS-CHRIST ; où il donne des preuves de la participation de son esprit, où il

tesmoigne qu'il veut estre le fidelle imitateur de ses vertus, où il releue la grandeur de sa Philosophie par son abandonnement, et sa soumission à la volonté de son Dieu, prononçant jusques à la fin les douces paroles de son Maistre, *Fiat voluntas tua,* occupant toutes ses pensées à cét objet souuerain, et mettant en Dieu seul toutes ses esperances; en ce passage, comme durant sa vie, considerant que Dieu vouloit estre le tesmoin de son trespas, suiuant la promesse qu'il luy avoit faicte, *Instruam te in via hac qua gradieris*, etc., il luy disoit souuant *In te Domine speravi, non confundar in æternum;* et pour marque qu'il estait asseuré de son salut, il achevoit ses prieres par les loüanges de son Créateur, en disant à la fin de tous les versets du Roy Prophète, qu'il recitoit auec une grande devotion, *Gloria Patri*, etc. (1).

Mais ce que ie trouue plus chrestien en ce Philosophe c'est sa patience et son égalité d'esprit. Apres avoir souffert les inquietudes d'vne fieure durant deux mois, auec plus de constance et de resignation à la volonté de Dieu, qu'on ne sçauroit attendre de la plus insensible Philosophie; l'amour qu'il auoit pour Dieu estoit si ardent, qu'il ne voulut dans sa chambre que son Confesseur, et son Jesus sur la Croix. Il luy demande de luy faire part en l'adorable Eucharistie, de celuy dont il adoroit la sacrée Image : il n'apperçeut pas si tost son Sauueur entre les mains de Monsieur le Curé, qu'il voulut se mettre à genoux pour receuoir son Maistre, bien qu'il ne peut pas se remuer, et l'on eust beaucoup de peine à l'en empescher. Ce sage Curé luy parla des dispositions auec lesquelles il faut receuoir le pain de vie. Il faut, dit-il, que Dieu les mette en moi : *In te Domine speravi.* O sainctes paroles, quelles hautes verités nous apprenez-vous ! O que l'esprit qui vous conceuoit

---

(1) Voir, sur quelques autres paroles attribuées à Gassendi mourant, *les Documents inédits* (p. 25).

estait éclairé d'vne admirable lumiere! Que le cœur qui vous poussoit devoit estre ardent! On vit en nostre Chrestien mourant de visibles effets de la reception du Sainct Viatique, puis que sa ferveur dans les eslevations à Dieu redoubla, et qu'il parla auec plus de force de la grandeur de celuy à qui bien tost il esperoit de s'unir pour l'Eternité.

Apres avoir demandé à son Confesseur la grace de ne l'abandonner point, il ordonna qu'on luy fit les prieres que l'Eglise a accoustumé pour les Agonizans ; mais d'abord qu'il sentit les approches de la mort, il porta sa main droitte sur son cœur, prononçant ces paroles de l'Apostre, *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum.* O admirable et saincte Philosophie : puis que tu n'as enseigné à ce Philosophe Naturel, Moral et Chrestien, que de vivre et de mourir en Jesus-Christ. O merueilleuses lumieres de cét entendement! que vous estes divines, de luy auoir appris qu'il n'y auoit point d'autre vie que celle de Jesus-Christ; qu'il n'y devoit auoir d'autre mort qu'en Jesus, et qu'il falloit prendre son cœur entre les mains à la fin de ses iours, pour le rendre à Dieu, et l'offrir en sacrifice aux merites de Jesus-Christ.

Il sçauoit trop bien qu'il n'y a point de vie où il n'y a pas de mouuement; il auoit tousiours asseuré que les choses vivoient, qui se mouuoient d'elles-mesmes, et qu'on pourroit trouuer en l'homme la vie radicale et essentielle, qu'en ce qu'on descouure en luy vn principe de mouuement : or ie nomme l'amour et l'affection du cœur, le principe de ce mouuement qui vnit l'ame a Dieu comme à son objet vnique, et à sa fin derniere, pour ce que par cet amour l'homme se meut à toutes sortes de bonnes œuvres. C'est aussi par cette raison que les hommes appellent leur vie ce qu'ils ayment davantage. D'où ie conclus que ce Philosophe portant la main sur son cœur, a recognu la source de la vie, et sachant que son ame alloit à Dieu, qui estoit le principe de sa vie, il veut mourir en cachant sa vie en Jesus-Christ, et il veut viure en

s'abandonnant à luy en sa mort. Il desire par cét acte chrestien et heroïque, que toutes les nations de la terre sachent que l'amour de JESUS-CHRIST a esté le principe de sa vie, et de toutes ses œuvres, et que son trespas n'a esté que la recompense de son amour. Sa mort n'a esté qu'vn doux sommeil, et tenant son bien-aymé sur son cœur, il luy rend cette vie qu'il auoit receüe de sa pure liberalité; cét esprit éclairé, cette volonté droicte, cette ame enrichie de tant de perfections, auec vn si doux repos, qu'à peine s'apperçeut-on qu'il auoit expiré.

Il est mort cet illustre GASSENDUS, ce Philosophe Naturel, Moral et Chrestien, pour nous apprendre que la mort n'espargne personne, que les lauriers ne garantissent point les Monarques de ses foudres, ny le sçauoir, les Philosophes de son empire, et que de tant de Doctes qui ont donné des loix aux peuples, gouverné les Princes, et instruit les hommes, il n'y en a pas vn qui ne nous ait appris cette verité par son trespas. Nous voyons leurs sepulchres dans nos Eglises : Paris reuere celuy de cét homme si sçauant et si pieux : les marques de la mort de son corps y sont meslées auec celles de l'immortalité de son esprit: PIERRE GASSENDI est mort comme eux, ce soleil s'est eclypsé en son occident, et ce Philosophe si chrestien a suby vne loi dont JESUS-CHRIST mesme ne voulut pas s'exempter.

Il est mort : mais son trespas a esté sa gloire, sa sortie de la Terre, son entrée dans le Ciel : cet Astre ne fut iamais plus brillant que quand il voulut s'esteindre, et ce Philosophe ne parut iamais plus chrestien, que quand il fût sur le point d'aller accroistre le nombre des bien-heureux. Le Ciel a permis que sa maladie ait esté lente dans les longueurs d'vne peripneumonie, et d'vne fiévre qui l'a consumé peu à peu (1), afin que sa mort en fût plus belle, et que ceux qui pourroient

---

(1) Cette fièvre ne dura pas moins de 63 jours. *(Docum. inéd.*, p. 23.)

s'instruire dans la lecture de ses liures, peussent aussi se conuertir par ses actions chrestiennes, et par ses dernieres paroles. Il est donc mort : mais plus tost comme vn Seraphin que comme vn homme mortel ; il est mort plus tost comme vn Sainct que comme vn philosophe : aussi comme sa vie a esté douce, humble, acceuillante. charitable, innocente, et ses actions chrestiennes ; n'ayant iamais manqué de s'approcher de la confession, à celebrer la Messe les Dimanches et les Festes, et à diriger ses estudes pour la gloire de Dieu, et pour l'instruction du prochain, on ne devoit point attendre autre chose en sa fin que des marques, des tesmoignages et des asseurances d'vne gloire bien-heureuse pour toute vne éternité

FIN DE L'ORAISON FUNÈBRE.

APPENDICE

LETTRES ET REQUÊTES AUTOGRAPHES, INÉDITES DE GASSENDI

CONSERVÉES DANS LES ARCHIVES DU CHAPITRE DE DIGNE

N° I.

Lettre à M. Louis de Berre, *chanoine sacristain, économe du Chapitre* (1).

Monsieur, je attends de jour à autre de vos nouvelles. Ma dernière vous aura esté rendue par le sieur François Jacques. Il ne s'est despuis fait autre chose en nostre affaire si ce n'est que nous communicasmes au sieur de Gaubert (2) lundy dernier onzième de ce mois, et que mons. de Poynier le jeune est arrivé icy despuis trois ou quatre jours avec dessein de n'en partir point jusqu'à ce que nostre affaire soit jugée ainsi qu'il

---

(1) Louis de Berre, né à Thoard, canton de Digne, appartenait à une ancienne et illustre famille qui a fourni des grands Prieurs à Saint-Gilles, et qui compta toujours parmi ses membres des commandeurs et des chevaliers de Malte. Louis de Berre fut un saint et vertueux prêtre, qui consacrait tous les revenus de son bénéfice à fournir aux pauvres la nourriture et le vêtement : il s'imposait même les plus rudes privations, ne vivant le plus souvent que d'un morceau de pain trempé et de poires bouillies. Il fut l'insigne bienfaiteur du couvent des PP. Recollets de Digne, sans oublier les autres églises de la ville et de la banlieue. On trouve dans *le livre archivial* des Recollets une biographie très élogieuse de ce vénérable chanoine. (N. F.)

(2) Le lieu de Gaubert, aujourd'hui section de la commune de Digne, à 6 kilom. sud-ouest de cette ville, avait alors pour Seigneur Mre Roux Celui-ci contestait au Chapitre de Digne la possession de certains biens appartenant à l'ancien prieuré de Gaubert, lequel prieuré avait été cédé par le monastère de Saint-Victor de Marseille à l'église de Digne et uni à la mense capitulaire vers l'an 1420 (Voir les *Souvenirs religieux des églises de la Haute-Provence*, Digne 1879, in-8°, p. 22). Cela explique pourquoi Gassendi réclame toutes les pièces relatives aux biens du prieuré, depuis l'an 1420. (N. F.).

m'a dit. J'avoie une fois fait dessein de prendre un cheval icy pour m'en aller avec M. Tourniaire donneur de la présente. Je ne l'ay toustes fois ozé executer craignant que Messieurs ne le trouvassent point à propos devant, moy, presumer que s'ils eussent eu envie que je m'en fusse allé pour festier, ilz vous eussent donné charge de m'envoyer un cheval, vous ayant desja moy escrit par trois fois que je serois inutile icy après la communication faite jusques à la feste des Roys, qu'il faudra retirer la communication et tascher d'avoir commissaire. J'y adjouste encore maintenant que s'il leur plaisoit le trouver bon, ce seroit m'obliger grandement que de me tirer d'icy et y envoyer quelqu'un autre en ma place, car l'air m'y est beaucoup contraire ne pouvant guerir d'un rhume et toux qui m'importune despuis que j'y suis. Ce n'est pas que j'appréhende mes incommoditez tant que ce sera pour servir la maison, car je seray toujours prest à m'employer à ce qu'il leur plaira trouver à propos, mais pour leur représenter seulement qu'elle seroit ma volonté si elle ne dépendoit pas de la leur. Je ne bougeray doncques point d'icy que je n'aye de vos nouvelles et je vous supplie bien fort de m'en donner si la commodité s'en présente, car je n'en ay encore point eu et si c'est icy la cinquième fois que je vous escrit puis mon arrivée. Or en cas que vous ne m'ayiez point envoyé de cheval entre icy et festes et qu'il faille que j'y tienne pied, il faut que, s'il vous plaist, vous m'envoyiez par la première commodité un certificat de Mons. le Lieutenant particulier ou autre chef du siége qui se trouvera à Digne, avec le seing du greffier et scel royal, portant que Mes Germiot, Marchier, Espitalier (1), qui ont extrait et collationné et signé vingt-sept pièces attachées en un cahier et communiquées au procès que le Chapitre a contre le Prieur

(1) Il y a ici un quatrième nom tout à fait illisible. Ce devait être pareillement un notaire royal de Digne, comme les trois autres dénommés, ainsi qu'il est marqué sur le dos de cette lettre.

de Gaubert devant vostre Cour, estant la première un nouveau ban, la seconde une desemparation, et les vingt-cinq suivantes autant d'investitures données par l'Econome à diverses emphythéoses de diverses propriétés mouvantes de la directe du Chapitre au terroir de Gaubert, depuis l'an 1420 en l'année 1523..... Je vous escriray tousiours comme j'ay fait jusques à asture tout ce qui s'y passera avec toute naifveté afin que rien ne vous soit caché. Cependant encore une fois donnez moy, s'il vous plaist, de vos nouvelles et de la volonté de mes dits sieurs, à tous lesquels et à vous consequemment je suis, Monsieur, votre très obéissant et très affectionné serviteur,

GASSEND.

A Grenoble ce XVII décembre 1623.

N° II.

Lettre à M. JEHAN CODUR, *chanoine et économe du Chapitre.*

Monsieur,

J'ai eu le bien de voir et d'embrasser icy M. Taxil, où j'eusse bien deziré de vous voir et embrasser tres tous à Digne. Ce sera quand il plaira à Dieu et à Messieurs nos juges de nous despecher : Mais nous avons à faire à des partyes si fuyardes qu'il y aura peut estre un peu de peine d'en venir à bout. Mais j'espere que dans peu de temps nous en verrons la fin, avec l'ayde de Dieu. M. de la Molle, jadis conseiller au parlement d'Aix est icy despuis lundi au soir. Il m'a déclaré et fait entendre à la plus part de Messieurs qu'il est tres contre nous. Il se jacte interessé dans nostre affaire bien que je n'aye encore peü sçavoir comment, quoy que le sieur de Gaubert ayt une portion de Gaubert de sa maison. Il a esté tout estonné de voyr que tous ceux qu'il croyoit estre icy ses particuliers amys, se sont trouvés les miens, avant hier au matin en ayant desja détourné bon nombre. Il dit à un homme d'importance que voyant que ses amys estoient les miens, il déziroit afin de me les faire choquer que nous traitissions d'accord. N'apprehendez

pas, lui dit l'autre, de les faire choquer car ils se sont desja déclarés et ont sollicité pour luy. En somme au lieu que d'abord M. de la Molle protestoit d'estre icy pour faire juger le procès dans cinq ou six jours, j'ay appris qu'il tasche d'en retarder le jugement. Le sieur de Gaubert partant d'icy le lendemain de ma derniere, fut remonstrer à M. le Commissaire qu'il luy importoit grandement d'avoyr encore quelque document qu'il alloit chercher en Provence, et le pria tres instamment de ne rapporter point le procès de quinze jours ou trois semaines. Apres l'entretien de Messieurs, M. de la Molle est encore apres obtenir celle-cy : Et je me doute grandement que plus tost que juger l'affaire par forclusion (comme icy ces Messieurs y vont avec beaucoup de retenue), M. le Commissaire n'attende encore quinze ou dix-huit jours. Si ce fut esté chose que je peusse prevoyr, je vous eusse escrit plus tost par un exprès.... Il est vray qu'oultre que la despense n'en sera pas beaucoup plus grande, la présence de M. Taxil pourra beaucoup pour l'expédition : car M. le Commissaire mesme a desja esté touché de sentiment voyant que la despense en laquelle il s'est imaginé que le Chapitre se constituoit là ou estant moy icy tout seul. Je me doubtois que mes meilleurs amys me procurassent que nous eussions un peu langui, comme ilz ont passionné et passionneront jusques à la fin que nous ayons bonne justice.

Je ne scauroy vous representer l'affliction que j'ay de vostre langueur de crainte que j'ay que Messieurs ne languissent l'issue de cette affaire; mais je les supplie bien fort de croire que je ne suis point icy pour mon plaisir (sans que je puisse avoir subjet de ne m'y ennuyer point), et que je n'ay rien oublié pour l'expédition. M. Taxil a veü à son arrivée et comment je l'ay mené faire la revérance à M. le Commissaire, comme quoy il estait apres nostre sac, et qu'estant aux dernieres pietces, il nous a fait voyr qu'il n'y avoit pas plus pour deux heures de temps à en faire l'extraict. Il en est tellement

instruit, Dieu merci, qu'il sçait sur le bout du doigt toutes les pietces et toutes les lignes qui sont pour nostre droit réel. Il a esté curieux de voyr le tout par luy mesme, et s'est éclairci particulierement. Je vous laisse à penser si à voyr ces longues pietces, il a eu du temps et de la peine. En un mot j'estime que nous aurons subjet de prier Dieu pour luy. Il ne faut point que je vous dise l'opinion qu'il a sur nostre affaire. Pour moy j'ose me promettre, avec l'assistance de Dieu, que nous y aurons deu contribuer pour recompenser la langueur que vous et moy en pouvons avoir. Il nous a promis que quoy qu'il arrive et quelques importunités qu'il puisse avoyr, il ne la nous fera plus languir que du quinze du mois suivant. Il a tellement compris le mérite du proces par les pietces et le mémoire que j'en ay dressé, qu'il m'a asseuré que quand le sac du sieur de Gaubert seroit trois fois plus gros que le nostre, il aura veü dans trois jours. Vous dire qu'entre juin et la Pentecoste nous devons esperer d'avoir droict, c'est tout ce que j'ay à vous escrire par le présent, si ce n'est que je vous supplie m'excuser si je ne vous ay point escrit par devant, mais je donnoy la peine à M. le Sacristain de faire voyr à Messieurs ma lettre, croyant qu'il fut tousiours Econome. Je vous supplie saluer tous mes dicts Messieurs tres humblement de ma part, et leur faire sçavoir l'envie que j'ay de les voyr, et leur portant en mains un bel arrest avec depens. Certes si notre partie nous chicane avec ses longueurs, il en pourra bien porter la folle enchere à mon advis.

Je baise encore bien humblement les mains à M. l'advocat du Roy, et à M[rs] vos frère et neupveu, demeurant à jamais vostre tres humble et affectionné serviteur. GASSEND.

On lit encore en forme de post-scriptum :

« M., j'ay reçeü de M. Taxil les 30 escus qu'il a pleü à Messieurs de m'envoyer. Je leur en suis plus qu'obligé, et les en remercie affectueusement. »

A Grenoble, ce 26 avril 1624.

(A Suivre.)

31 Juillet 1882 3e année N° 6

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE DIGNE

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL

(Suite)

La seizième session de la Société a été tenue le 1er mars 1882. Après lecture du procès-verbal de la précédente, M. le Président a proposé de publier un nouveau bulletin; ce serait le cinquième de la série. La réunion y a consenti, à la condition qu'il serait fait une juste répartition des espaces entre l'Oraison funèbre de Gassendi et les rédactions modernes qui sont en attente.

Des demandes d'admission ayant été présentées dans les formes réglementaires, il y a été statué dans l'ordre ci-après : ont été nommés membres titulaires MM. Arnaud, notaire a Digne; Gorde Appolinaire, à Dabisse (Les Mées); Raymond, notaire à Moustiers; Marais, rédacteur à la direction des Domaines à Digne, et membres correspondants MM. Martin, clerc de notaire, à Moustiers, et Estays, sous-commissaire de marine en retraite, à Aix.

M. Edouard Honnorat étant survenu, M. le Président a procédé à son installation dans les fonctions de Trésorier de la Société; il lui a fait prendre place à ce titre parmi les membres du bureau.

Suivant l'usage, les ouvrages et brochures parvenus à

la Société, depuis la dernière réunion, ont été déposés sur le bureau et les assistants ont été appelés à en prendre connaissance.

D'intéressantes lectures ont ensuite captivé la sérieuse attention de l'assemblée : ç'a été d'abord un résumé donné par M. Cruvelier d'un discours lu en Sorbonne par M. Charles d'Ille, sur l'abbaye de Volx et la chapelle romane de N.-D. de Baulis; puis un essai lu par M. Ed. Honnorat, sur les diversités de formation que présenterait le fossile connu et exploité dans le pays sous le nom de pierre de Saint-Vincent, enfin la communication par M. Feraud, de son manuscrit sur les colonnes de Riez, sur leur histoire légendaire et sur la provenance des monolythes de granit qui ont servi à leur édification.

Le 26 avril, a eu lieu une nouvelle session de la Société ; ç'a été la dix-septième.

M. le Président a fait donner lecture du procès-verbal de la dernière réunion ; il a ensuite rappelé que, dans sa séance du 19 septembre 1881, l'assemblée avait promis de se faire représenter aux fêtes et concours que l'Athénée de Forcalquier organisait pour le mois de mai 1882 ; il a fait observer que l'époque indiquée approchant, il convenait de désigner deux de ses membres pour remplir cet engagement. Diverses propositions ont été faites dans ce but à la suite desquelles la délégation proposée a été unanimement déférée à MM. Gorde et Lieutaud.

Les publications échangées avec le bulletin de la Société ont continué d'être servies ; M. le Président a eu le soin de les faire exposer sur le bureau. On y a particulièrement remarqué le *Répertoire des travaux historiques* publiés en France et à l'étranger, le *Bulletin de la Société des études des Hautes-Alpes,* le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* publié à Romans (Drôme), un volume des *Annales de la Société botanique de Lyon,* comprenant une série de trois

années (1879 à 1881) particulièrement remarquable par l'exposition de la flore du bassin du Rhône; le tome XXII des *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres d'Aix,* dans lequel a été inséré le savant travail de M. Tamisey de Larroque, sur les correspondants de Peiresc; trois brochures de la même académie contenant le rapport de M. Renoux, doyen de la faculté de théologie d'Aix, sur les prix Rambot et Reynier, et le n° du 8 avril de *La Provence à travers champs,* où se trouve reproduite la notice de M. Feraud, sur les quatre grandes colonnes de Riez.

M. le Président a fait une mention particulière d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, du 24 février 1882, annonçant pour le 11 avril la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, et indiquant le mode d'admission et de coopération des délégués des sociétés de province, ainsi que les conditions auxquelles lesdits délégués pourraient obtenir, pour se rendre au congrès et en revenir, des bulletins de circulation à mi-prix, sur les chemins de fer. Il a dit que cette circulaire ne lui était parvenue que dans le courant de mars, qu'après conséquemment la clôture de la dernière session, que pour en donner communication à la Société, il lui aurait fallu la convoquer spécialement, mais qu'il n'avait pas cru devoir lui causer un déplacement coup sur coup.

A ce propos, il a parlé de la disposition des Statuts qui veut que, chaque année, la Société tienne une séance publique et il a proposé de décider si et quand elle serait tenue, cette année.

D'après l'art. 4 du règlement intérieur, elle devrait l'être en mai. Cependant il semblait permis de douter qu'il restât, cette année, quelque chance d'obtenir le concours des sociétaires, vu l'état des préparatifs organisés depuis longtemps par l'Athénée et le Félibrige pour le concours ouvert à Forcalquier, dans ce même mois. Cette opinion ayant été accueillie, des assistants ont émis l'avis qu'il serait douloureux de subir un fâcheux mécompte; que, dans cette situation,

il était prudent et ils proposaient de renoncer à tenir en 1882 une séance publique; d'autres, s'en tenant aux termes exprès des règlements, s'opposaient à cette renonciation; toutefois ils reconnaissaient qu'il y aurait impossibilité de tenir la séance en mai, et ils estimaient que, pour remplir le vœu statutaire, on devrait la remettre en juin ou juillet.

M. le Président a dit, pour conclure, qu'afin de fixer l'époque précise de la solennité en question, il était indispensable de s'enquérir des dispositions des esprits à cet égard ; il a proposé d'ouvrir en juin une séance pour que chacun y apportât le résultat de ses investigations, et que la réunion pût alors décider, en connaissance de cause, s'il y aurait lieu de fixer la séance publique de l'année en septembre ou octobre, ou d'y renoncer purement et simplement. L'accord s'étant fait sur cette motion, il a été convenu qu'on se réunirait à cette fin le 7 dudit mois de juin, à quatre heures du soir.

L'assemblée a donné acte à M. le Président de la présentation d'une lettre de M. Latil, de Sigoyer, dans laquelle ce sociétaire se démet, à cause de l'impossibilité où il est d'assister aux convocations de la Société.

Elle a accueilli ensuite, avec l'empressement que comportaient les recommandations dont elle avait fait l'objet, une demande d'admission au titre de membre titulaire régulièrement formée au profit de M. Gaston Pons, banquier à Digne.

M. Édouard Honnorat a lu un écrit dans lequel il rend compte des différences par lui observées dans la formation sous certaines influences, des cristaux du chlorure de sodium qui ne serait autre que le sel de cuisine. Suivant lui, ces différences auraient pour cause la présence accidentelle, dans une dissolution de sel, de matières étrangères à cette substance. La pensée que cette remarque pourrait avoir de l'utilité pour les analyses chimiques a amené l'assemblée à autoriser l'insertion de l'écrit dont il s'agit au Bulletin, si l'auteur le juge à propos.

M. le Président a terminé la séance par la communication

d'une notice déjà insérée dans la *Semaine religieuse* de Digne et contenant la biographie d'un ancien membre du chapitre diocésain de l'église cathédrale de Digne, messire Jean-Joseph Estays, décédé dans cette ville, le 22 mars 1840, à l'âge de 96 ans.

Ce vénérable prêtre s'était livré de bonne heure à sa vocation; il avait débuté par l'enseignement des lettres dans les colléges de Juilly et de Condom; il avait été investi ensuite, sous l'épiscopat de Mgr de Villedieu, titulaire du siège de Digne, des fonctions de chanoine, de vicaire général et de supérieur du grand séminaire.

Après la révolution de 89, l'abbé Estays avait quitté la France, afin de n'avoir pas à subir la constitution civile du clergé. Rentré pendant les négociations qui préparaient le concordat de 1802, il avait été, l'année même de la promulgation de ce traité, nommé par un décret consulaire du 10 novembre, à la cure de Sisteron, où il avait donné, 16 années durant, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Il avait été institué enfin par ordonnance royale du 21 mars 1818, chanoine à Digne. Pendant les 22 ans qu'il avait vécu en possession de cette dignité, il s'était concilié la vénération publique par la ferveur dans ses devoirs et l'affabilité de ses manières.

Sa famille appartenait à Digne. Elle avait donné à l'administration municipale de cette ville deux consuls : un en 1563, un second en 1647. Plus tard, dans le XVIII[e] siècle, un autre de ses membres avait appartenu au directoire du district de Digne comme administrateur et mourut magistrat de l'ordre judiciaire.

A ces divers titres, la mémoire de l'ancien chanoine Estays devait naturellement trouver place dans les *Annales des Basses-Alpes,* et l'assemblée n'a pu que remercier son président d'avoir eu la bonne pensée de lui communiquer l'intéressante notice biographique dont il est l'auteur.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ABBAYE DE VOLX

ET

LA CHAPELLE ROMANE DE NOTRE-DAME DE BAULIS

Le Christianisme pénétra de bonne heure en Provence, et, quand la religion nouvelle put se développer sans trop d'entraves, des églises furent alors édifiées de toutes parts, et de nombreux monastères s'établirent même dans nos contrées. Ainsi l'abbaye de Lérins fonda à Moustiers une colonie de ses religieux, en 434; ainsi le monastère de Val-Benoît fut créé avant l'an 500, et bientôt après, en 522, un autre monastère surgit dans la montagne de Lure, près du tombeau de saint Donat. Le sénateur Eucher, qui possédait des biens immenses dans la vallée de la Durance, en fit l'abandon aux pauvres et aux églises pour se consacrer à la retraite, ainsi que sa femme et ses enfants. Ils ont tous mérité par leurs vertus d'être placés au rang des saints.

Les invasions successives des Goths, des Bourguignons, des Francs, des Lombards et des Saxons vinrent ruiner ces établissements. Quelques années de tranquillité permirent, sous les derniers rois de la première race, de rétablir les autels dévastés. C'est dans ce temps que furent fondées à Volx les églises de Notre-Dame, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Martin et de Saint-Saturnin. Mais à peine les barbares du Nord avaient-ils cessé leurs ravages, que le Midi lança sur la Provence des hordes farouches de Sarrasins. Sous la conduite de Jussef-Jbin-Abdérame, ils pénètrent dans Arles, en 737, et se répandent sur Tarascon, Saint-Remy, Avignon et Apt. Leur passage est signalé par des ravages inouïs : dans leur

fureur sacrilége, ils ne respectent rien, et les églises surtout sont impitoyablement ruinées. Charles Martel accourt avec ses Francs; il les chasse d'Avignon et les poursuit jusqu'en Septimanie. Les hordes sarrasines reprennent encore une fois Arles et Avignon et, promenant la dévastation jusqu'aux Alpes, ils détruisent l'abbaye de Val-Benoît, le monastère de Lure et les églises de Volx. Charles Martel accourt de nouveau et, avec l'aide de Luitprand, roi des Lombards, il délivre enfin la Provence de ses farouches ennemis.

Encouragés et soutenus par la munificence de l'empereur Charlemagne, les évêques relèvent les temples abattus et en construisent de plus somptueux. L'évêque de Sisteron, Jean II, fut un des plus ardents à l'œuvre de résurrection qui marque son époque : il ne se borna point à relever de ses ruines l'abbaye de Val-Benoît, mais il fonda une nouvelle abbaye de Bénédictins dans le lieu de Volx, en l'an 812. La charte de cette fondation est parvenue jusqu'à nous, et nous sommes heureux de pouvoir la consigner ici.

Conservée d'abord dans l'abbaye de Volx, cette charte fut ensuite déposée dans le cartulaire de l'abbaye de Psalmodi, à Aigues-Mortes; de là, elle passa dans les archives de l'église d'Alais, et elle se trouve aujourd'hui dans les archives départementales du Gard, à Nîmes. Dom Claude Estiennot en avait parlé dans ses *Fragments,* et Dom Mabillon l'avait reproduite dans son livre *De re diplomatica,* mais avec de nombreuses incorrections. M. l'abbé Albanès, de Marseille, en fournit, en 1875, une copie très-exacte à notre savant ami, M. G. de Rey. C'est à l'obligeance de ce dernier que nous la devons. Pour en rendre la lecture plus facile, nous offrons au lecteur la traduction française et le texte latin de cette charte.

Au nom de la sainte et individuelle Trinité. Jean, serviteur des serviteurs de Dieu, illustre dans les sciences, et en toutes choses très-riche et aussi très-habile en toute œuvre et discours devant Dieu et

les hommes Or, moi déjà désigné pendant que je vis depuis un long cours d'années dans ce siècle caduc où il est permis de faire le bien, comme dit l'Apôtre : *Voici maintenant le temps favorable, voici les jours du salut.* Et comme dit encore Salomon : *Dans toutes tes œuvres, souviens-toi de tes fins dernières, et tu ne pécheras jamais;* et aussi : *Tout ce que ta main peut faire, fais-le sans retard, car ni le travail, ni la raison, ni la science ne te suivront dans le tombeau.* C'est pourquoi, entendant ces choses et les sachant très-bien, j'ai redouté le jour du jugement où tout sera recherché d'une manière exacte, où il me faudra devant le tribunal du juge rendre compte de toutes mes actions, paroles et pensées bonnes et mauvaises, et par-dessus tout des ouailles qui me sont confiées. Et, comme je connais le cas de ma fragilité, inquiet en moi-même, je me suis mis à réfléchir comment et de quelle manière je pourrai, par mes œuvres, éviter les peines éternelles et acquérir les joies sempiternelles. Dans ces réflexions, mon cœur s'est souvenu que, parmi d'autres bonnes œuvres, j'en ai accompli d'excellentes, c'est-à-dire l'édification des monastères sacrés ou des maisons régulières et aussi des églises de religieux. Néanmoins, j'ai remarqué de tout côté qu'il n'y avait rien de mieux à faire de l'héritage de mes parents et que, dès les premiers temps, des églises ont été fondées sous la protection et le pouvoir de l'église et du siége de Sisteron, *(j'ai donc voulu)* tout d'abord édifier des églises en l'honneur de la Sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, et du B. Jean-Baptiste, précurseur, avec son antique baptistère, et une autre église en l'honnenr de saint Étienne, premier martyr, et une autre encore en l'honneur de saint Martin, confesseur, dans le comté et l'évêché de Sisteron, au pied du mont, dans le lieu qui a nom Baulis, avec tous les droits et tous les biens qui là-même appartiennent de droit à notre église du siége de Sisteron. Et avec l'aide et le conseil de notre seigneur le très-glorieux et magnifique Charles, très-pieux Auguste, nous établissons un monastère régulier de la règle ou observance du B. Benoît, et nous y instituons avec douze autres frères, un religieux abbé du nom d'Adémar, lequel a pour mission de faire observer la sainte règle plus exactement et plus sévèrement. Et nous concédons de plus ici une autre église en l'honneur de saint Saturnin avec tous et chacun des biens qui lui appartiennent, de plus les arbres d'oliviers pour faire de l'huile, dont la moitié sera réservée pour le luminaire de notre siége de Sisteron, et l'autre moitié sera employée pour l'œuvre du luminaire du susdit monastère et de ses saintes églises. Quant à ce qui appartient à ladite église, avec ses colons et toutes ses adjacences, nous le donnons et transférons au monastère déjà susnommé, ainsi que les autres églises qui, là même, sont à son entour, dans le lieu dit Entre-Monts, avec leur presbytère et leurs territoires pour appartenir à ce sacré monastère et à ses habitants. Confirmant de notre autorité cette donation à ce lieu vénérable fondé régulièrement et canoniquement, nous lui donnons aussi avec toutes ses possessions consistant en vergers, champs, bois, vignes, prés, pâturages, arbres fruitiers et non fruitiers, moulins et leurs cours d'eaux, enfin tout ce qui est connu lui appartenir légitimement, ce qui nous a été donné en ce lieu et pour l'amour de Dieu par notre

magnifique Roi Charles, afin que, de ce jour présent et dans la perpétuité des temps, tout ce que nous avons énuméré ci-dessus reste en la possession du susdit monastère. Si quelqu'un donc a usurpé quelque bien, qu'il le rende au plus tôt et pour toujours. Toutefois, le vénérable évêque se réserve le droit de venir, chaque année, en la solennité pascale, célébrer les Saints Mystères avec ses ministres ecclésiastiques, de visiter les frères et de faire la réforme, de donner des avis et des instructions et d'instruire par ses paroles ses auditeurs. Et si quelqu'un, par cause de témérité, se permet de critiquer quelque chose dans les instructions de si augustes prédicateurs, qu'il s'en repente humblement et rentre dans l'ancien salut, et que le rusé tentateur demeure honteux et confusionné. C'est pourquoi, en ce même jour, nous réglons et prescrivons que, dès maintenant et dans la suite, imitant en ceci l'exemple de nos prédécesseurs et retenant justement et légalement cette pratique, nos successeurs jouissent du même privilége, afin que, ni pour cause de blâme, ni par aucune autre cause méchante, non humblement et par force, mais que glorieusement et honorablement ils en jouissent comme dès les premiers temps, et que cela soit conservé dans les siècles suivants. En conséquence, que ce très-saint monastère, avec ses colons et ses métayers et ses églises restaurées et toutes les choses qui, par le présent ou dans l'avenir appartiendront à ces saintes églises, se regardent placés sous la puissance et la domination de notre église cathédrale de Sisteron, laquelle est bâtie en l'honneur de la Mère de Dieu, la Vierge Marie, et de saint Thyrse, martyr, comme il a été réglé et établi depuis les premiers temps, et comme il convient, dans les choses ecclésiastiques, au très-saint et très-honorable Jean, qui a ordonné de dresser cette charte, l'a confirmée et corroborée.......... ....

Cette charte a été écrite le VII des calendes d'avril, indiction XI, l'an 12 du règne du Seigneur Charles, très-pieux et sérénissime Auguste. Moi, Etherius, notaire appelé, je l'ai écrite de ma propre main.

In nomine ste et individue Trinitatis. Jons Epus servus servorum Di in scimoniis perspicuus et in omnibus rebus ditissimus atq. peritissimus in omni opere et sermone coram Do et hominibus. Igitur ego jam prefatus dum per multa annorum curricula in hoc caduco seco consisto ubi licitum est operare bonum sicut ait Aplus : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* Et Salomon inquit : *In omnibus operibus tuis memorare novissima tua et in eternum non peccabis;* et rursus : *Quodcumque manus tua potest facere, stanter operare quia nec opus, nec ratio, nec scientia erunt apud inferos.* Idcirco hec audiens et omnino sciens expavi diem judicii ubi subtiliter perquirentes indicant cuncta, ubi me oportet ante tribunal judicis reddere rationem de universis factis, dictis, cogitationibus malis bonisque insuper de ovibus mihi commissis. Ideoque cognosco casum fragilitatis mee anxius intra me cogitare cepi quomodo vel qualiter operando evadere valeam eterne pene et adquirere gaudia sempiterna. Interea ascendit in corde meo ut inter alia bona opera perpetrasse obtima, id est sacra monasteria seu regulares canonicas tam etiam religiosas ecclesias. Verumtamen ex omni parte perpexi nil aliud obtutu faciendum nisi ex hereditate parentum meorum et a priscis temporibus qui jacto templi in Sistarice potestate sedis ecclesie fundate sunt, de quibus etiam primitus edificare ecclesias in honore ste Di genitricis Virginis Marie, et b. Johannis

precursoris Baptiste cum baptisterio antiquito, et alia ecclesia in honore sti Stephani protomartyris, et alia in honore sti Martini Confessoris, in comitatu et episcopatu Sistaricensi, sub monte in loco qui dicitur BAULIS cum omnia et iu omnibus ibidem pertinentibus juris nre ecclesie Sistaricensis sedis; quarum una cum consilio et adjutorio domni nri et gloriosissimi magnifici Karoli piissimi Augusti regularem monasterium scre conversationis b. Benedicti regulam constituimus et religiosum abbatem in eodem loco statuimus nomine Ademare, cum ceteris duodecim fribus qui scre conversationis regulam arctius et districtius tenendi et custodiendi habens scientiam, et concedimus ibi alia ecclesia in honorem sti Saturnini cum omnia et cum omnibus ad se pertinentibus, insuper cum arboribus olivarum ad oleum faciendum ut una medietas ad luminaria concinnenda sit de predicta sede Sistaricense, et alia medietas de prefato monasterio jam dicto et stas ecclesias in opus luminaria succendendi. Hoc autem dicte ecclesie cum colonicis et omnibus adjacentiis suis donamus atq. transfundimus ad jam predicto monasterio et alias ecclesias que ibidem in circuitu ejus sunt ubi inter montes dicitur, cum presbyterato et territoriis suis sint in potestate de sacrosto monasterio et oratores illius. Hoc jam sacrato atq. fundato venerabili loco regulariter et canonice auctoritatis roborantes ibidem constituimus una cum omnibus sibi pertinentibus videlicet terris, campis, silvis, vineis, pratis, pascuis, arboribus fructiferis et non fructiferis, molendinis, aquarumque cum decursibus earum et quodcumque ibidem pertinere legitime.... illud quod a magnifico Karolo rege pro Di amore in eodem loco est, ut ab hac die presenti et in perpetuis temporibus hec omnia quod supra diximus sit in potestate do predicto monasterio.... visus sit usurpare sed reddat.... usque in perpetuum. Verumtamen venerabilis presul una cum ecclesiasticis ordinibus omniq. anno pascali solemnitate.... sacrum peragendum mysterium et visendi fratres et reformandi locum lectionibus vacet et predicationibus verbis instruat auditores. Et si quis temeritatis causa aliquid deprehendit fallacibus tantorum predicatorum dulcedine.... ac emendationis causa ad pristinam revertatur salutem, et callidus insidiator verecundus atq. confusus permancat. Hoc itaque tempore talem constituimus auctoritatem ut successoribus nostris amodo et deinceps predecessorum nostrorum talia perquirentes hec retinentes vestigia juste et legaliter recto tramite talia peragantur obsequia ut non vituperationis neque deterrime actionis causa humillime et conculcate ad gloriam et honorifice a priscis temporibus perfruatur et conservetur in secula. Hoc itaque jam sacrosto monasterio cum colonicis et villulis suis et reformatis ecclesiis sive earum ecclesiarum cum omnibus rebus earum et aliarum pertinendarum in potestate et dominatione sint Systaricensis sedis que constructa est in honorem Di genitricis Virginis Marie et sti Tyrsi martyris sicut a priscis temporibus constitutum et consertum est, et ut condecet omnibus ecclesiasticis rebus IOANNI sanctissimi et venerabili presuli qui hanc auctoritatem constitutam fieri et firmare et roborare jussit.

Viventius presul relegit et firmavit. — Amatius humilis in Xpo presul relegit et firmavit. — Secundinus eps. prelexit et firmavit — Virgmagnus in Xpo presul eidem roboravit — Bona.... cus prepositus ibidem fuit. — Vicarnerius pr.... similiter fir. — Doinus archiprbr presens.... — Anselmus prbr presens fuit. — Perno prbr presens firmavit. — Engilbertus prbr fir. — Aribertus levita — Sinibardus levita. — Dadilo qui ibi fuit. — Baldoinus. — Rotherii. — Beraldi. — Leutherii. — Ragambaldi. — Ariberti fir.

Facta hec scriptio VII Kal. aprilis. Indictione XI. Anno XII regnante domino Karolo piissimo ac serenissimo Augusto. Etherius notarius manu propria rogatus scripsit.



NOTES ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LE BASSIN SUPÉRIEUR DE L'ASSE

EXCURSION DE BARRÊME A TARTONNE.
CARRIÈRES DE GYPSE. — SOUFRE. — MINES DE HOUILLE.
FOSSILES. — SOUVENIRS HISTORIQUES.
SOURCE D'EAU SALÉE A TARTONNE, A MORIEZ, ETC.

Bougerel et après lui F. Guichard nous apprennent que, dans le courant du mois de juin 1635, Gassendi entreprit, de compagnie avec H. Bouche, prévôt de Saint-Jacques, un petit voyage d'exploration dans les Alpes, dont il avait laissé la relation en deux lettres manuscrites en français, et jusqu'ici restées inédites.

En attendant la prochaine publication de ces deux documents, que prépare M. Tamizey de Larroque, nous allons suivre un instant nos illustres voyageurs dans leur promenade scientifique à travers nos montagnes.

« La vallée de Barrême, écrivait d'Arluc, en 1684, est spacieuse et fort agréable en été... Les coteaux élevés ont à leur base une terre schisteuse mêlée de gypse. Le petit village de Gevaudan est bâti sur un de ces coteaux à la droite (gauche de l'Asse venant de Moriez). Les orithologistes (1) y ont désigné des mines de soufre fort riches... Un particulier de Gevaudan me montra un morceau de soufre qui avait été trouvé entre les couches de gypse et qu'il conserve comme quelque chose de fort rare (2). »

C'est, en effet, le gypse ou sulfate de chaux qui abonde surtout dans cette contrée, où l'on peut dire qu'il forme

---

(1) Ou mieux *oryctologistes* (du grec ορυττω creuser et λογοσ) auteurs qui traitent des mines, etc.

(2) Hist. naturelle de la Provence, p. 353 et suiv.

des montagnes, et qu'il offre à l'exploitation, des carrières inépuisables.

Mais il existe aussi ça et là d'autres éléments de richesse non moins importants et à peu près complétement négligés jusqu'à ce jour. Ecoutons encore d'Arluc, dont l'œil observateur ne laissait rien échapper.

« Quant au charbon minéral, dit-il, que l'on a découvert dans les coteaux de Barrême, j'ai vu effectivement la tête de quelques mines de houille; elles avaient une direction du levant au couchant. Des schistes friables couvrent cette houille qui est un peu terreuse. Elle brûle pourtant assez bien, et les maréchaux de Barrême s'en servent, en la mêlant à d'autre charbon de terre. Cette mine qui pourrait devenir très-lucrative en cherchant la bonne houille plus bas, n'a point encore été exploitée en plein. »

Il est fâcheux que notre observateur n'ait pas eu soin de désigner avec plus de précision, le gisement de ces mines de houille. Il ne pouvait prévoir, à la vérité, que dans un prochain avenir, non-seulement leur exploitation serait abandonnée, mais qu'on en perdrait même la trace et le souvenir. C'est là pourtant ce qui est arrivé depuis la Révolution.

Toutefois, à la suite de quelques fouilles assez récentes, on a constaté, au pied du versant ouest de la forêt de la Lièye, sur la route de Barrême à Senez, des veines de charbon de pierre ou anthracite. Il est mélangé avec de la terre et ne brûle que difficilement. Jusqu'ici on n'a pas osé tenter un effort sérieux pour atteindre les couches plus profondes qui donneraient sans nul doute de meilleurs résultats. L'entreprise attendra probablement l'exécution plus ou moins prochaine, de la voie ferrée de Digne à Nice.

Au point de vue géologique, Barrême est entièrement bâti sur le terrain tertiaire, adossé, vers le nord, contre des assises crétacées, des poudingues épais en gros blocs calcaires et des marnes noires, schisteuses, bleuâtres, appartenant au sous-étage *aptien*.

Ces divers terrains, comme ceux qui nous restent à décrire, sont caractérisés par de nombreux fossiles, tels que l'*Ammonites fissicostatus*, *belemnites semicanaliculatus;* puis, à la partie supérieure des calcaires, le *scaphites yvani* et la *terebratula janitor*.

Du côté est et nord-est, nous retrouvons encore le terrain aptien : marnes, conglomérat, calcaires à nummulites, marnes argileuses, schistes gréseux, argiles à lucines et à tarets, grès à *natica crassatina ;* ensuite, non loin de Clumanc, au hameau du Gion, marnes aptiennes, calcaires et argiles grises à nummulites, grès schisteux, etc. (1).

Mais laissant à une plume plus exercée et plus compétente ces études spéciales auxquelles notre *Société Bas-Alpine* et le département devront bientôt une nouvelle carte géologique des terrains des Basses-Alpes, poursuivons notre exploration sommaire du bassin supérieur de l'Asse.

En quittant Barrême, nous voyons à notre gauche le village de Saint-Jacques, où fut autrefois la collégiale de ce nom ; plus loin, à cinq kilomètres de distance, sur la rive gauche de l'Asse, est Saint-Lyons, ancien hameau de Barrême avant 1791, qui n'a de remarquable que son site frais et riant au milieu de verdoyantes prairies; puis, en remontant toujours vers le nord-est, nous trouvons, près de Clumanc-Notre-Dame, une antique tour isolée, dont les murs épais, un petit appareil, et les fenêtres étroites, ainsi que la chapelle intérieure aux formes régulières, à plein cintre, dénotent visiblement l'époque romano-carlovingienne. Elle porte le nom de *Couvent,* sans qu'on puisse donner l'origine positive de cette dénomination. En face, vers l'ouest, sur la droite de l'Asse, on aperçoit Clumanc-Saint-Honorat, nom qui rappelle l'ancienne et célèbre abbaye de Lérins, de laquelle dépendait ce prieuré, et un peu

(1) V. le *Bulletin de la Société géologique de France*, septembre 1872.

plus haut, sur la crête qui sépare les communes de Clumanc et de Tartonne de celle des Dourbes, se trouve le *Pas-de-Labaud,* où l'on voyait jadis un château fort qui, en 1308, passa des Templiers aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (1).

Enfin nous arrivons à Tartonne. Là nous avons d'abord devant nous l'église paroissiale de Notre-Dame d'Entraigues, et deux cents pas plus loin le *Château de Maladrech,* autrefois maison de campagne des sieurs de Gassendy, de Digne, bâtie sur les ruines d'une ancienne forteresse, qui fut détruite en 1575, par le fameux ligueur de Vins, et sous les débris de laquelle dorment, ensevelis depuis trois siècles, de terribles épisodes de nos troubles religieux et politiques (2).

Le village même de Tartonne, dont la population est aujourd'hui distribuée en douze hameaux, était primitivement situé sur un point culminant qui a conservé le nom *de Ville* et où l'on distingue à peine quelques traces des anciennes habitations. Mais on en trouve des restes dissiminés de toutes parts sur les flancs et au pied de la montagne : tuiles, briques sarrasines, diverses poteries, monnaies, *hache en silex,* etc.

Il y aurait là toute une longue histoire à raconter, qui ne serait pas des moins intéressantes et qui, espérons-le, pourra nous être donnée un jour. Mais hâtons-nous d'arriver au terme de notre exploration.

Nous dirigeant vers l'est, le long du torrent appelé le *Vallon de la Salée,* nous avons à notre droite la haute montagne de *la Sapée,* ainsi nommée d'un bois de sapins, d'un accès très-

(1) En 1647, le seigneur frère Henri de Latil, sr d'Entraigues, bailli de Manosque et commandeur de Puimoisson le fit reconstruire en partie. V. actes du not. Barbaroux, à Barrême, 23 juin 1648.

(2) Un autre drame plus récent y eut lieu sous le dernier seigneur Alexandre-Joseph de Gassendy, de 1789 à 1806 ; mais l'époque en est trop rapprochée de nous pour qu'il soit encore permis de le raconter.



difficile et extrêmement dangereux. On raconte qu'une pauvre femme étant allée un jour ramasser quelques branches de bois sec, fit un faux pas et, soudain entraînée par son fagot, roula vers le fond d'un précipice de quatre à cinq cents mètres de hauteur. Elle allait infailliblement se briser sur les rochers d'en bas, sans une racine d'arbre qui l'arrêta providentiellement dans sa chute et la retint comme suspendue entre ciel et terre, à une hauteur d'environ trois cents mètres. Malheureusement, impossible soit de remonter soit de descendre. On l'entendit toute la journée pousser des cris déchirants et lamentables. Mais qui osera, qui pourra aller à son secours? Les plus hardis tremblent, reculent... A la fin, cependant, un homme intrépide se dévoue; au moyen d'une corde, il se fait descendre le long du rocher taillé à pic et, à force de courage et de sang froid, il parvient à rendre cette infortunée à sa famille et à la vie. Longtemps encore elle put conter sa terrible aventure, car elle n'est décédée que depuis cinq à six ans (1).

Vis-à-vis de la *Sapée,* à quelques pas et sur la droite du ravin du *Défens,* se voit une petite construction munie d'une porte étroite et basse, à côté de laquelle est une sorte de hangar. C'est là qu'est creusé, à une profondeur de sept à huit mètres, le puits au fond duquel jaillit la source d'eau salée. Elle est assez abondante pour fournir aux besoins non-seulement de la commune de Tartonne, mais de tout le voisinage. Il fut un temps où elle était d'un précieux revenu pour la localité (2). Bouche, qui l'avait visitée en compagnie de Gassendi, en fait ainsi l'historique en peu de mots :

---

(1) C'est M. l'abbé Robert, curé actuel de Tartonne, qui a béni sa tombe et de qui nous viennent ces détails.

(2) La commune l'affermait encore, avant 1849, à raison de 600 à 800 francs par an. Mais, depuis l'extrême réduction du prix du sel, elle en retire à peine 100 ou 150 francs.

« Elle est au terroir de Tartonne, dit-il, à deux lieues de la ville de Digne, fontaine, à la vérité, qui doit estre depuis longtemps connue, puisqu'on n'a point de mémoire du temps de son invention. Soléry, qui écrivoit en Provence l'an 1570, dit que les habitants de ce lieu avoient permission du roy de se servir de cette eau pour leur usage, de laquelle même grâce ils jouissent encore aujourd'huy. De l'eau de cette fontaine mise dans un chaudron sur le feu, il se fait du sel; mais ce sel n'est pas égal en valeur ny en force à celui qui se fait d'une autre fontaine au terroir de Moriez; laquelle est beaucoup plus salée, comme elle est vray-semblablement aussi plus ancienne en connoissance que celle de Tartonne; plus salée, d'autant que, d'une même quantité d'eau, il se fait plus de sel par le feu, de celle de Moriez que de celle de Tartonne. Voire il s'en fait encore sans feu; car si l'on vient à verser une petite quantité de cette eau sur du drap ou sur une table, tout à l'heure cette eau se congèle et se convertit en sel beaucoup plus salé que le sel de la mer, comme le susallégué Gassend a démontré par quelques expériences faites en ma présence, nous paroissant évidemment qu'il falloit plus d'eau douce et commune pour faire fondre et dissoudre le sel de Moriez, qu'il n'en falloit pour celuy de la mer pris en même quantité (1). »

Quelle que soit la valeur en soi de la méthode et de l'explication rapportées par le grave historien, il n'est pas moins intéressant de voir ces deux illustres écrivains se livrer à des expériences peu ordinaires alors et que d'autres auraient pu regarder comme minutieuses. Bouche va plus loin : « Mais

(1) *Chorogr.*, I, 35 et suiv. — Notons de plus qu'il existe dans le même quartier, au milieu du bois du Défens, plusieurs autres sources salées, une entre autres, le long du chemin de Lambruisse, à une hauteur verticale d'environ 200 mètres au-dessus de la principale, et dont la salure est presque aussi prononcée.

d'où provient, poursuit-il, une si grande abondance d'eau salée qu'on tire tous les jours de cette fontaine (de Moriez) ; et quelle en est la cause efficiente ? » Et il répond :

« Il y a de l'apparence qu'au creux de cette montagne, il y a du sel minéral et que l'eau passant à travers de ce sel le fait fondre et le rend liquide (1). »

Telle est aussi l'opinion de d'Arluc cité au début de cet article, et plus affirmatif encore : « Il n'y a pas de doute, écrivait-il, que ce sel fossile ne soit en grandes masses dans le sein de la terre, dans ces contrées. Ce banc s'étend depuis Tartonne jusqu'à Castellane, dans la direction du levant au couchant (2). Les petites sources *salantes* que je trouvai sur mon chemin me confirmèrent l'existence de ce sel fossile dans ces terres. Les couches doivent s'amincir, en tirant vers l'ouest du côté de Tartonne et aux approches de Castellane. Je ne retirai, en effet, qu'une once et demie de sel de chaque livre d'eau de la fontaine de Tartonne (3). »

Cette dernière observation du savant géologue est sujette à contrôle. La proportion de sel peut dépendre effectivement, non point de la seule épaisseur des couches, mais aussi et surtout de la quantité d'eau qui tient en dissolution le chlorure de sodium. Ce qui le prouverait, c'est que la même source, tant à Moriez qu'à Tartonne, donne plus ou moins de sel, pour la même quantité d'eau salée, suivant que l'expérience a lieu dans la saison des pluies ou bien après une longue sécheresse. La variation est telle que, tout récemment, M. le curé de Tartonne assurait avoir tiré de chaque litre d'eau jusqu'à *trois hectos de sel,* c'est-à-dire près du tiers du poids total. Ce qui donnerait un résultat bien différent.

(1) *Chorogr.*, loco cit.

(2) Il eût fallu dire plutôt du *nord-ouest* au *sud-est.*

(3) *Hist. natur. de la Provence*, p. 353, etc.

Terminons cet aperçu par une dernière citation de Bouche : « Il y a encore quelques autres fontaines un peu salées en Provence, comme au terroir de la ville de Castellane, une autre au hameau de Barrême, dit Gevaudan, et une au terroir de Clumanc ; mais elles ne prennent leur saleure, à ce qu'on dit, que de ce que leurs eaux passent par des mines de plastre; et d'elles il ne se fait point de sel, quoique Nostradamus, en l'Histoire de Provence, p. 334, die que de cette fontaine de Castellane il se faisoit du sel environ l'an 1300 (1). »

Toujours est-il qu'une enquête passée, l'an 1354, sur la gabelle à sel de Castellane nous apprend qu'un sieur « Bertrand Giraud, du lieu de Barrême, dit que les habitants de Barrême pouvaient acheter du sel où bon leur semble; que le sel marin se vend chez les particuliers, *quand le sel du pays est épuisé,* et toujours plus cher que celui de *la saline* de Castellane (2). » Ce terme *de saline* semble confirmer l'assertion de Nostradamus, et il est certain qu'au XIVe siècle on fabriquait et on consommait publiquement *le sel du pays.* — Quels avantages pourraient résulter aujourd'hui de la découverte et de l'exploitation de nos *mines de sel gemme?* C'est à la science, à l'expérience et au temps qu'il appartient de résoudre la question.

C...

---

(1) *Chorogr* , I, p 35

(2) V. Archives des Bouches-du-Rhône, série B, 1135 (registre de 76 f^{os}).

APPENDICE

(SUITE.)

N° III.

Deuxième lettre à M. CODUR, *chanoine et économe du Chapitre*

Monsieur,

Je vous prie m'excuser de ce que j'ay tant tardé à vous donner de mes nouvelles. Il y a douze ou quinze jours que je suis arrivé en cette ville en bonne santé, Dieu merci. Nos papiers et nos documents y sont arrivés en asseurance. J'espere de vous rendre, Dieu aydant, bon compte de tout. D'abord que j'ay esté arrivé, j'ay dressé des memoires pour nostre affaire. Je les ay fait voyr à deux advocats du Conseil qui ont aussi tost jugé que nous devions estre renvoyés à Grenoble, et le sieur de Gaubert condamné aux depens, sa belle-mère n'estant point authorisée. J'ay trouvé que le solliciteur de M. de Quaiz avoit desja fait presenter sur l'assignation que nous avions donnée au sieur de Gaubert, et que le sieur de Gaubert n'avoit point encore presenté de son costé. Je dezirois que nous poursuivissions le congé : mais les dicts advocats ont trouué à propos d'attendre que l'assignation du sieur de Gaubert fust arrivée icy, attendu qu'il n'y avoit plus qu'environ huit ou dix jours. On me donne de bonnes esperances que nous serons despechés entre icy et la Noël par la briefveté du style qui se pratique au conseil. J'auray subjet de languir pendant ces huit ou dix jours, mais je fais des cognoissances qui, à mon advis, ne nous nuiront point. M. Le Roux, advocat de M. de Peynier doit faire des merveilles de son costé. Pour l'autre affaire que vous sçavez, on a trouvé à propos de n'en pas parler encore. J'espere de vous tenir adverti de tout ce qu'il faudra faire et du succês de nos poursuites. Tout le monde croit communément que le Roy se rendra en cette ville entre ici et la Saint-Martin. Si cela est, nous plaiderons à moins de

frais que s'il faut battre la campaigne. En tout il faudra se laisser conduire aux affaires et au temps.

Je baise humblement les mains à tous nos Messieurs, et les prie croire que je ne m'espargneray jamais en rien ce qui regardera leur service soit en general soit en particulier pour leur estre à vous tous et à vous particulierement, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur et confrère.

GASSEND.

A Paris, ce 26 octobre 1624.

N° IV.

Lettre à Messieurs du venerable Chapitre de l'église cathédrale de Digne.

Messieurs,

Enfin j'ay esté aussi bien deschargé de calomnies que vous autres d'ombrages pour l'affaire (*ici un mot illisible)* que vous m'aviez de vostre grace addressé au grand conseil, par la reception d'un pacquet de Me Ycard, dans lequel j'ay trouvé l'arrest du conseil tant déziré par vous, et dont je portois tant de regrets : Ensemble la nouvelle de la procuration qu'il faut addresser à Me Nicolas, procureur au dict conseil, et une bonne missive du dict Me Ycard, en laquelle il me chargeoit bien de vous voyr, mais c'estoit croyant que je fusse à Digne. Je vous envoys le tout fidelement, et feray encore tenir vos despeches à la Cour avec la mesme fidélité, qu'il vous plaize en cella aussi bien qu'en toute autre chose m'honorer de vos commandes. Car bien que j'apprenne vostre aigreur envers moy estre tous jours asses grave, Dieu m'est toutes fois tesmoin de la candeur avec laquelle j'ay tous jours deziré paroistre parmi vous, si bien qu'en cas que le Chapitre ne l'ait pour agreable, si vous ne debvez pourtant desister de me croire, Messieurs, vostre tres humble et affectionné serviteur.

GASSEND.

A Aix, ce 21 juin 1626.

N° V.

Requeste à Nosseigneurs du Parlement.

Supplie humblement Me Pierre Gassend, docteur en Ste Théologie prévost en l'église cathédrale de la ville de Digne, qu'ayant procès par devant la Cour pour raison de la dicte prevosté contre Mre Blaise Ausset (1), il a fait informer de l'authorité d'y-celle sur la vente des tiltres concernant la temporalité de la dicte prévosté, faite par le dict Mre Ausset moyennant la somme de 400 livres aux consuls et aux principaux de la dicte ville, et ensemble sur le bruslement des dicts tiltres fait par les dicts Ausset et Consuls, le jour du Samedy sainct dernier et sur autres choses ensuivies. Sur laquelle information la Cour par arrest du 19e de ce mois a ordonné entre autres choses que Mre François de Fournier, viguier pour le Roy en la dicte ville, seroit adjourné en qualité de tesmoin par devant M. le Conseiller de Saint-Marc, commissaire ja député, pour respondre sur certains faits résultans de la dicte information. Et d'autant que le dict de Fournier se trouve avoir présidé au conseil particulier tenu dans la maison commune de la dicte ville le mardy de Pasques suivant pour faire ratifier la dicte vente ou achapt pretexté du nom de prest des dictes 400 livres, mais pour seize années sans interestz, et sans caution, le suppliant dezireroit que ledict de Fournier fust encore ouy pour plus grand establissement de la vérité, sur ce que dans ledict conseil ayant esté proposé par Jean Chaussegros, premier consul, que luy et ses compagnons avoient presté à Mre Ausset,

(1) Sur Blaise Ausset, qui était prévôt de l'église de Digne avant Gassendi, voir *Gallia Christiana*, t. III, col. 1140; *Documents inédits*, p. 15. Gassendi (ch. XXXV de *la Notice sur l'église de Digne*) se contente de dire de son prédécesseur : « Nous n'avons pas à rappeler ici tout ce que la prévôté eut à souffrir sous lui. »

prévost certaine somme, et que la chose seroit plus amplement representée au Conseil par la bouche de Me Gaudin, advocat de la communauté, ledict Gaudin prenant la parole dit que s'estant trouvé en la compagnie des consuls et encore du sieur Hesmivy, advocat, Gaudemar, Codur, Chaussignac et autres, ilz avoient trouvé à propos pour certaines bonnes et importantes considerations de prester, comme en effet ils ont ensuite presté à Mre Ausset prevost la somme de 400 livres pour seize années et sans interestz, et qu'on devoit bien remercier M. Amoureux de ce que par son entremise, et encore dudict Codur, et par le moyen des dictes quatre cens livres, ilz avoient fait une des meilleures affaires qu'on eust seü faire pour la communauté et les habitans de la ville. Sur quoy le dict Codur repartant et comme interrompant le discours, dit qu'il n'estoit pas à propos de qualifier plus particulierement le sujet de l'affaire, et qu'il suffisoit qu'on s'en rapportast aux intentions de bon mesnage de ceux qui estoient employez; et ledict Hesmivy adjouta que par ceque tout le monde pourroit n'estre pas porté de la mesme intention, on ne devoit point dire là ce qu'on ne voudroit point estre déclaré en la place publique. Et le dict Gaudin reprenant le discours continua qu'à tout le moins pourroit-on dire et pour la satisfaction de l'assemblée faire ceste consideration que Messire Gassendi, chanoine théologal, au préjudice des Arrest obtenus contre luy par Mre Ausset, avoit fait assigner ledict sieur prevost en reprise de procès, et que ledict Mre Gassendi estoit veritablement brave homme et qu'il meritoit plus que du benefice qu'il plaidoit, mais neantmoins qu'estant homme d'esprit que si l'evenement estoit en sa faveur, il ne voulust rien laisser en arrière pour les droits du dit benefice, et que pour cella il auroit esté à propos d'y pourvoir. Tous lesquels discours furent suivis de menaces et de propos séditieux contre le suppliant et principalement par ceux qu'on avoit assemblez sans estre du dict conseil. Sur quoy et sur les principaulx

faits couchez en ses precedentes requestes de querelle, le suppliant, oultre le dict de Fournier, a encore d'autres tesmoins à faire ouyr dont les uns se trouvent presentement en ceste ville, pour laquelle cause il dezireroit faire continuer son information par devant M. le Conseiller de Saint-Marc, commissaire ja député, requerant luy estre pourveü.

Ce consideré plairra à la Cour ordonner que la dicte information sera continuée par M. le Conseiller de Saint-Marc commissaire ja député pour cequi sera à faire dans la ville, et par le premier juge royal ou huissier de la Cour, pour cequi sera à faire dehors, tant sur la premiere querelle que autres faitz cy dessus, circonstances et dependances, pour estre apres pourveü ainsi que de raison, et ferez bien.

GASSEND, prevost.

BENETON (1).

N° VI.

Lettre à M. BENETON,

procureur en la Cour du Parlement.

Monsieur,

Pour responce à la vostre, je vous diray que la lettre communiquée par M. Arnoux est véritable, et qu'il ne faut poinct

---

(1) On lit au dos : seconde querelle, 20 juin 1634, pour faire ouyr le sieur Viguier et autres touchant les discours tenus dans la maison de ville les (*sic* — pour lors) de la ratification du prest de 400 livres.

Gassendi a eu soin de consigner dans sa *Notice sur l'église de Digne*, chap. dernier, le souvenir de la défaite de son adversaire. Voici ses paroles : « Blaise Ausset, en faveur de qui Blaise Brunel resigna sa charge, le lendemain des Ides d'avril 1625, ne conserva pas tranquillement la possession de cette prévôté, car un arrêt du Parlement d'Aix du 19 décembre 1634 l'en dépouilla. »



se mettre en peine de la faire recognoistre, tant pour ce que je l'advoue, que pour ceque je suis bien ayse que Messieurs la voyent. Elle fera qu'ilz considereront, s'il leur plaitc,

Que je n'exige point à la rigueur ce peu de droits qui me sont deüs, quand je ne suis point desobligé, puisque mesme le sieur Arnoux m'ayant désobligé precedemment je n'avois pas laissé, à la consideration de M. le Prevost Bouche (1), son beaufrère, de luy vouloir faire ou procurer la grace qu'il demandoit, si de son costé il eust voulu faire cequ'on exigeoit de luy, qui estoit de payer le surplus en argent comptant.

Que l'evenement monstre combien cest homme a eu d'artifice pour se premunir de quelque (lettre) escrite de moy pour valider son pretendu acte de grace que je n'avois point approuvé, et qui n'avoit point esté fait pour la seconde collocation, en cequ'il espia l'occasion d'un petit voyage que je fey d'Aix à Marseille, il y a trois ou quatre ans, et m'y envoya son fils exprès et avec son empressement pour m'obliger à luy rescrire quelque chose, comme en effect je lay fey de bonne foy la dicte lettre.

Que neantmoins ceste lettre n'est aucunement relative au dict acte, voire en descouvre l'inutilité recogneüe par le dit Arnoux en cequ'au lieu d'y recourir et le faire valoir pour la seconde collocation, il a mandié une grace toute nouvelle par l'entremise du dict s[r] prevost.

Que d'ailleurs ceste lettre ne contient qu'une simple prière que je fey au s[r] Tornatoris (2), qui estoit alors saisi de mes

---

(1) Honoré Bouche, le savant historiographe de la Provence, avait été pourvu de la prévôté de Saint-Jacques-les-Barrême en 1633. Il se démit en 1661, et fut nommé quatre ans après Prévôt de Chardavon. (N. F.)

(2) Ce nom devait être illustré au siècle suivant par un savant médecin d'Aix, dont le D[r] F. Chavernac a fait revivre la mémoire dans une notice intéressante intitulée : *Le D[r] Tornatoris, sa vie et ses manuscrits* (Marseille, 1871, in-8º).



droits, pour obtenir qu'estant luy aucunement disposé à accorder la grace du quart pourveu qu'il eust de l'argent comptant, tel que le s[r] de Barras (1) fermier du dit Arnoux offroit de fournir, il se portast jusques à la grace du tiers, l'en dusse-je indemniser moy mesme.

Que si ma lettre ou priere n'a eu nul effect à l'endroit du dict Tornatoris, ce n'est que pour ceque le dit Arnoux ne luy a point voulu donner de l'argent comptant, et a refusé pour cest effect de prendre cellúy que son propre fermier lui offroit, dont il est bien ayse de juger s'il a eu envie de payer ou non le surplus de la grace qui luy eust esté accordée.

Que ma priere envers le dit Tornatoris n'a point esté une obligation contractée par moy, en cas que le dict Tornatoris ne retrocedast mon droit comme il a fait pour nos comptes ; et que si le s[r] Arnoux vouloit que ma priere fust convertie en obligation, il me devoit demander que je luy accordasse positivement la mesme grace.

Qu'en tout cas je ne suis point obligé à davantage, que j'ay voulu obliger ledict Tornatoris sçavoir est de faire la grace du tiers autrement qu'en m'estant presenté de l'argent comptant, soit pris du dict s[r] de Barras (1) fermier, ou d'ailleurs.

Que la tissure du procès justifie assés que le dict Arnoux ne m'a jamais offert de l'argent comptant puisque mesme par son expédient il demande encore une année, ou bien que je me colloque sauf le rachapt dans l'an, qui est (à le bien prendre) continuer à se mocquer de moy.

Que par conséquent cest homme n'ayant jamais offert de l'argent comptant, je demeure deschargé de toute obligation

---

(1) Rappelons que le comte de Barras, un des directeurs de la première République, descendait d'une famille originaire de Digne, dont on disait proverbialement : *Noble comme les Barras, qui sont aussi anciens que les rochers de la Provence.*



de luy faire grace, et d'autant plus qu'il s'est tousjours mocqué de moy, n'a tasché que de me surprendre et n'a jamais pensé à rien moins que d'obtenir par honnesteté ce qu'il n'a deü esperer que comme une gratification toute pure.

Que cependant il a desja gaigné par ses destours cinq ou six années, et jouissant de l'argent qu'il me doit, il m'a privé et continue de me priver des interestz qui esgalent desja le tiers du principal, c'est à dire la grace qu'il demande, et laquelle par consequent au lieu de simple il prétend rendre double.

Pour conclusion, je vous supplie de representer seulement ces choses à Mes Seigneurs les juges, et de ne faire point d'autre replique à ses contreditz, pour cequ'il ne cherche que matière de retardement, et fait justement tout cequ'on peut imaginer d'un mauvais payeur. En effect de la façon dont on m'a depeint son naturel processifique, j'ay occasion de presumer qu'en ce qu'il demande une année ou collocation sauf rachapt, il couve le dessein d'une evolution infinie de procès qu'il prétend de faire naistre sur l'exeqution afin de s'exempter eternellement de me payer, mais j'ose esperer de la justice et bonté de la Cour, qu'en jugeant equitablement, elle me tirera aussi nettement d'affaires. C'est à quoy je vous supplie de tenir la main, en demeurant tousjours,

Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,

GASSEND.

A Paris, ce XX mars 1643.

Paraffé *ne varietur*

BENETON (1).

---

(1) On lit au dos : Digne. Missive servant de contredit et réplique à la lettre de Maistre Arnoux pour Mre Gassend prévost contre Maistre Arnoux advocat.

Joignons ici une requête du dit Beneton relative à la même affaire.

A Nos Seigneurs du Parlement.

Supplie humblement M[re] Pierre Gassen docteur en théologie prevost de l'esglise cathedralle de Digne, seigneur temporel du Bourg de la dicte ville, disant que maistre Jacques Arnoux advocat a mis en dernier lieu dans son sac une certaine lettre missive qu'il avoit estorquée du suppliant par ruse et finesse et une replique qu'il a fait faire contre les escritz du dict suppliant, et qu'ayant esté par luy veü à Paris où il a dressé une lettre missive qu'il a envoyée à maistre Beneton, son procureur, contenant responce et contredit à la replique du dict maistre Arnoux et à la dicte missive qu'il avoit dans ce sac, de laquelle le procureur du suppliant a bailhé coppie à maistre Bec, procureur dudict maistre Arnoux, et dezireroit la faire rentrer dans son sac pour y estre fait droit en jugeant.

A ces causes, plairra à la Cour ordonner que la dicte lettre missive en forme de contredit et replique sera mise dans le sac du suppliant pour en jugeant le procès y avoir tel esgard que de raison, et ferez bien.

BENETON.

Le 16 avril au dit an, signifié à maistre Bec procureur adversaire parlant à luy lequel a percisté à la responce par luy faite au pied de la lettre missive cy jointe et a requis copie expédiée par moy huissier.

PELLEGRIN.

M. DE PENEFORT, conseiller.

N° VII.

Lettre à M. Tornatoris,
chanoine en l'église cathédrale de Digne (1).

Monsieur et cher amy,

J'ay receu vostre lettre du dernier jour du mois passé, et appris le voyage de M. Taxil et de M. Boullogne à Mane. Il ne faut point s'estonner du retardement de l'expédition des Bulles pour ce que je voy icy beaucoup de personnes en pareille attente et langueur, et qui se plaignent de quoy l'on n'expédie rien à Rome, et sont en peine de sçavoir pourquoy. Il me souvient de vous avoir escrit touchant le dorement du tabernacle, et j'y persiste ; et vous pouvez cependant retirer et y employer ce à quoy se pourront monter mes distributions, apres que l'un de ces jours le regalement en aura esté fait. Je vous marquay par ma precedente comme quoy je dezirois avoir un exemplaire du commencement de nos Statuts avec les tiltres dont il resulte qu'ilz ont esté tirez de quelques conciles provinciaux tenus à Ambrun (2). Quant vostre commodité ou de quelques uns de Messieurs nos Confreres le permettra, je seray bien ayse que vous me les fassiez recouvrer. Comme M. Feraud ne m'a point escrit cequ'il avoit fait de la partie exigée du Chapitre, je vous prie de faire qu'il m'en escrive, ou bien de m'en dire vous mesme, ou M. Taxil, un petit mot. Ayant retiré les papiers des mains de M. Normandie et les ayant remis à M. Riotot, je n'ay point jusques icy de responce de cequ'il peut avoir fait. Je suis bien fasché de quoy je ne puis point agir et faire moy-mesme les choses, mais vous savez

---

(1) La date de cette lettre servira à combler une lacune pour l'année 1652, dans les *Documents inédits*. (N. F.)

(2) Gassendi travaillait à la rédaction de sa *Notice sur l'église de Digne*, qui fut imprimée à Paris, en 1654, in-4°, et réimprimée à Lyon, en 1658, dans le 5e vol. des Œuvres complètes. (N. F.)



que ce n'est point là mon talent. Oultre ceque par le froid qu'il fait, je ne sors point du logis, ma santé pour le surplus est tousjours par la grace de Dieu assès bonne. Je vous prie d'en asseurer tous mes amys; et apres avoir tres humblement salué tous Messieurs mes confreres, et M. Taxil notamment, je demeure, Monsieur et cher amy, vostre tres humble affectionné et obligé serviteur.

GASSEND.

De Paris, ce XIX décembre 1652.

Cette lettre porte l'adresse suivante :

A MM. Bouchet, marchand, au coin de la place de la Madelaine (pour faire tenir, s'il lui plaitc, à M. Tornatoris, chanoine en l'esglise cathedralle de Digne). A Aix.

N° VIII.

Extraits d'une lettre de Gassendi à DOM POLYCARPE DE LA RIVIÈRE (1).

Monsieur et Reverend Père,

J'ay receu vostre tres courtoise et tres obligeante responce avec le livre de nos Statuts qu'il vous a pleü de me renvoyer.

---

(1) Ce document est ainsi indiqué dans le catalogue des ouvrages de Gassendi par Bougerel (p. 462) : *Lettre française manuscrite de Gassendi à Dom Polycarpe de la Rivière, chartreux, où l'on trouve un catalogue historique, chronologique et critique des Evêques de Digne, conservé dans la bibliothèque de M. Thomassin de Mazaugues, président au parlement de Provence.* — Voir (page 121 de la Vie de Gassendi) l'éloge que fait Bougerel de Dom Polycarpe de la Rivière et de la très-longue et très-curieuse lettre de Gassendi. Si je ne donne ici que quelques passages de cette lettre, c'est que, comme l'a fait remarquer Bougerel (p. 122), elle a servi de canevas à Gassendi pour l'ouvrage plus considérable qu'il composa en 1654, sur l'église de Digne. Nous avons déjà dit que le manuscrit original se trouve aujourd'hui à la bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras.

Ce m'est un bonheur non pareil qu'en agréant les offres de mon tres humble service il vous ayt pleü me faire part de l'honneur de vostre amitié avec tant de profusion. Certes si vous payez ainsi tout le monde avec tant d'usure, vous en debvez bien rendre d'impuissantz. Pour moy d'abbord je me confesse vaincu, et si je tasche de vous suivre en quelque chose ce n'est point pour encherir sur ces témoignages de candeur et de bienveillance, mais seulement pour laisser ceste preuve que ma volonté ne se rend point quant et ma foiblesse (1). Je ne veux donc point attendre d'estre chez nous pour vous dire quelque chose qui puisse servir à vostre dessein. Cet excez de franchise qu'il vous a pleu me tesmoigner me touche tellement le cœur que bien que je me remette à vous donner quelque jour de plus amples instructions touchant nos evesques, je ne puis maintenant me contenir que je ne vous desduise tout ce que j'ay trouvé dans mes petits mémoires (2).

Et premierement il fault que je vous advise que la légende de noz premiers evesques St Domnin et St Vincent m'a mis en beaucoup de peine. Le légendaire peut estre escript depuis trois ou quatre cens ans, mais celuy qui l'avoit composé avoit eu la mesme suffizance que la plus part des autres..........

.... Et voyla seulement en substance tout ceque nous avons de nos premiers evesques, mais encore en particulier tout ce qu'il y a de charactere de chronologie ou d'histoire. J'ay tousjours pensé que l'autheur de ceste légende ayant appris par tradition ou légendes plus anciennes quelque petite chose de la veritable histoire de nos Saincts et en voulant faire

---

(1) C'est-à-dire : mais seulement ma foiblesse.

(2) Gassendi, dans le chap. VII de sa *Notice sur l'église de Digne*, a fait une reconnaissante mention du *très-pieux, érudit et éloquent* Polycarpe de la Rivière, gloire de l'Ordre des Chartreux. Voici ses expressions : *Vir admodum pius, ac eruditus, facundusque Polycarpus Riviera Carthusiani ordinis decus.*

quelque rapport à l'histoire generale, plus que sa suffisance ne portoit, se trouve avoir meslé parmi le vray plusieurs autres choses non seulement contredisantes, mais encore fausses et incompatibles avec la verité de l'histoire receue de tout le monde. Je vous déclare à vous cecy avec liberté et franchise, estant bien asseuré que vous ne le trouverez point estrange pour avoir desja veu infailliblement plusieurs choses semblables. Par parenthese il fault que je vous die une chose. J'avois esté à Maestricht et m'estant informé de diverses choses qu'on y disoit de St Servail, j'y avois beaucoup trouvé à dire. En passant despuis par Anvers et y trouvant le P. Eribert Rosweida (1) travaillant sur les vies des Saincts, je luy demanday entre autres choses qu'est ce qu'il jugeoit véritable en la vie de St Servail. Alors le bon homme m'advoua qu'il estoit bien en peine de me dire quoy, pour avoir eu en main six vies ou légendes de St Servail toutes differentes entre elles. Pour revenir, je n'ay point encore mis au net, mais j'ay grossoyé quelques leçons qui puissent mieux estre leues que celles de nostre Eglise (2). Je ne puis pas tout concilier, mais j'en

(1) Bougerel n'a pas indiqué la visite faite par Gassendi au savant jésuite hollandais, qui a été le précurseur des Bollandistes. Héribert Rosweyde mourut peu de temps après son entrevue avec Gassendi. Ce dernier arriva des Pays-Bas à Paris, le 8 août 1629, et le savant auteur des *Fasti Sanctorum* mourut le 5 octobre de la même année.

(2) Les leçons ou légendes pour les offices de St Domnin, de St Vincent et de St Marcellin d'Embrun, rédigées par Gassendi, et qu'on trouve dans le chap. VII de la *Notice sur l'église de Digne*, avaient été insérées telles quelles dans le *Propre* de l'église de Digne, en usage avant le Concordat de 1801. Mgr de Miollis, dans les deux éditions qu'il publia du Propre de son diocèse, et dont la dernière est de 1827, fit reproduire ces leçons avec quelques modifications dans le texte latin, mais le fond fut respecté. La sacrée Congrégation des Rites, sous la date du 29 novembre 1863, a approuvé le texte des leçons de St Vincent et de St Marcellin, mais pour les leçons de St Domnin, elle a préféré celui du Propre de Gap, qui diffère peu de l'ancien Propre de Digne. (N. F.)

radjuste de bonnes parties, si c'est bien ou mal Dieu le scait, luy qui a esté en ce temps là aussi bien qu'en cestuy cy. A tout le moins prie-je son Saint Esprit qu'il ne me suggere le choix que de choses toutes veritables.

Vous voyez, mon reverend Pere, comme quoy par ce moyen j'ay exclus du catalogue de nos evesques Nicaise..... (1). Je ne saurois vous tesmoigner la joie que j'ay eu quand j'ay appris que non seulement vous avez fait la mesme chose, mais que mesme vous avez quelques preuves authentiques pour rendre cet evesque à Die. Il y avoit desja plusieurs personnes de qualité qui m'appelloient inhumain de quoy j'ostois à nostre ville la gloire d'avoir eu un tel evesque; mais oultre ce que je leur disois qu'il falloit donc condemner les plus authentiques memoires que nous eussions de nos sainctz et premiers evesques, je vous auray désormais pour garent avec les susdictes preuves que vous m'obligerez, s'il vous plaits, de me communiquer. Et qu'est-il besoin de nous attribuer des choses qui ne sont pas à nous? C'est cet amour propre qui met tout en confusion, et s'il se trouve parfois des personnes pleines de candeur, c'en est fait de la vérité... ....

Et voila, mon bon et Reverend Pere, tout ceque je vous puis dire de nos evesques. Je vous en donne 15 ou 18 que vous ne cognoissiez pas avec la mesme franchise que j'advoue d'en tenir cinq ou six de vostre liste, que jusques icy m'estoient incogneuz. Vous recevrez le tout, s'il vous plaits, pour un tesmoignage de la candeur dont je me suis efforcé de reciproquer la vostre, vous pouvant asseurer que je n'ay rien dans ma foiblesse qui ne soit entierement acquis à mes amys, et

---

(1) Gassendi a écrit un chapitre spécial (le VIII[e] de sa *Notice sur l'église de Digne*) pour démontrer, contrairement à la croyance commune, que Nicaise, qui, seul de tous les évêques des Gaules assista au Concile de Nicée de l'an 325, était évêque de Die (Drôme) et non de Digne. (N. F.)

particulierement à des personnes si meritantes que Vous. Si je n'asseure point les choses que je ne sçay pas asseurement, et si je ne suis point jaloux d'amplifiier la liste de nos prelatz aultant qu'un aultre le pourroit estre, vous l'attribuerez à l'ingenuité que je croy estre bien seante à toutes les personnes d'honneur et qui ayment et font profession de la verité. En un mot je vous supplie de croire que comme je rapporte à une singuliere faveur le bien que M. de Peiresc m'a procuré de l'honneur de vostre amitié, ainsy je ne cesseray jamais de rechercher les occasions de vous tesmoigner le desir que j'ay que vous ne me croyez qu'à bonnes enseignes, M. et Reverend Pere, vostre tres obeissant et tres affectionné serviteur, etc.

Je vous ay fait ceci à la haste et incontinent apres la vostre receue parceque je suis sur mon départ.

A Aix, ce 1er jour de juin 1633.

L'adresse porte :

M. M. le R. P. Dom Polycarpe de la Riviere, Prieur de la Chartreuse de Bompas, et Convisiteur de la Provence. A Bompas.

Nº IX.

Collation du Canonicat théologal de lesglize Cathedralle de Nostre Dame du Bourg de la presente ville de Digne, pour Mre Pierre Gassend, Clerc du lieu de Champtercier (1).

L'an 1614 et le premier jour du mois de Septembre avant midy vers cinq ou six heures du matin, assemblés capitulai-

(1) Copie déposée aux archives du Chapitre, en fort mauvais état. L'original était aux minutes de Bernardin Hermitte, notaire royal à Digne et secrétaire du vénérable Chapitre. (N. F.)

rement au son de la cloche comme est de coustume et dans la maison du Chapitre (1), Reverends messires Blaise Brunel, Prevost; Jacques Trichaud, archidiacre; Louis de Berre, sacristain; Blaise Daudet, Honoré Blanc, François Nicolas, Blaise Ausset, Jehan Codur, Salvaire Taxil, Charles Janselme et Mathieu Renaudin, Chanoines de lesglize Cathedralle de Nostre Dame du Bourg de la presante ville de Digne, informés que Mre Jehan Araby theologal en la dicte esglize deceda dans sa maison d'habitation hier dernier du mois d'aoust entre 9 et 10 heures apres midy, vollantz pourvoir au dict benefice et theologalle suivant le pouvoir et ancienne possession du dict Chapitre : seroient comparus noble Pierre Gaudin seigneur de Champourcin et François Jacques, premier et second consulz du dict Digne, lesquels au nom de la dicte communaulté auroient prié et requis mes susdicts sieurs du dict Chapitre volloir conferer la dicte theologalle en faveur de messire Pierre Gassen du lieu de Champtercier et Regent principal des escholes de la dicte ville, attendu quil est capable en science tant de Philosophie que Theologie et quil a vescu en homme de bien donnant un tres bon exemple pendant quil a demeuré en la presente ville instruisant la jeunesse, declarant que ce sera au gré de la dicte communaulté.

Et tout incontinent en la mesme heure sest presenté Mre Jacques Trichaud Archidiacre, lequel au nom dudict Gassen et comme son procureur specialement fondé, a requis les susdicts seigneurs du Chapitre volloir conferer en faveur dudict Mre Pierre Gassen de Champtercier ladicte theologalle canonicat et prebende annexée, offrant audict nom faire le

(1) Le Chapitre avait acquis, depuis plus de 300 ans, une maison pour y établir ses greniers, sa cave et son fermier. De là le nom de *Capitoul* donné à la rue où était bâtie cette maison. Cette maison est celle du n° 3 de la rue du *Capitoul*; elle appartient aujourd'hui à M. Comte, marchand drapier. (N. F.)

deubs de sa charge; remerciant neantmoinz aux susdicts sieurs Consuls leur bonne volonté de la presentation quils font dudict Mre Pierre Gassen, exhibant ledict Mre Trichaud sa dicte procure dattée du 29e jour du mois d'aoust dernier, dont en fait lecture et requiert quelle soyt inséree ci-apres. (Suit la teneur de la procuration rédigée par Antoine Plan, notaire à Digne.)

Sur quoy les susdicts seigneurs dignités et chanoines ont donné leurs voix l'un apres l'autre comme sen suit :

Mre le Prevost a donné ses deux voix à Mre Pierre Gassend, docteur en saincte theologie, et que la dicte théologalle et canonicat avec la prébende luy soit baillée en payant les droits ordinaires de leur chapitre.

Ledict Mre Archidiacre donne sa voix au dict Mre Pierre Gassend à ladicte théologalle et appartenances d'ycelle.

Mre le Sacristain donne sa voix pour la theologalle et canonicat à Mre Pierre Gassend de Champtercier sans préjudice du droit d'obter et des droits capitulaires..

Mre Blaise Daudet donne sa voix pour la theologalle et le canonicat à Mre Pierre Gassend de Champtercier sans préjudice du droit d'opter et des droits capitulaires.

Mres Honoré Blanc et François Nicolas donnent leurs voix à Mre Pierre Gassend pour le dict canonicat theologal.

Mre Blaise Ausset donne sa voix à Mre Pierre Gassend sans préjudice du droit d'opter attendu que le dict Mre Pierre Gassend est de la qualité requise.

Mres Jehan Codur, Salvaire Taxil, Charles Janselme et Mathieu Renaudin donnent pareillement leurs voix en faveur de Mre Pierre Gassend.

— (Suit dans l'acte la réquisition faite aux chanoines par le Prévôt de déclarer s'il veulent opter pour une autre prébende. Mres Daudet, Blanc, Nicolas, Ausset, Janselme et Renaudin déclarent ne *vouloir obter pour cette fois et sans conséquence;* Mres Codur et Taxil déclarent vouloir *obter*.) —

De laquelle collation le susdict Mre Trichaud, procureur susdict, y celle acceptant en a requis acte à moi notaire, et les susdicts sieurs commettant Mre Honoré Mestre bénéficier et abbé de la dicte esglize de le mettre en possession du dict canonicat et théologale avec ses droits: cequi lui a esté concédé et offert par moi notaire et greffier du dict Chapitre. — (Suivent les signatures des témoins Elzéar Geoffroi, sieur de la Tour, docteur et avocat, et Jehan Gaudin docteur et avocat au siége de Digne, de tous les membres du Chapitre, des consuls et du notaire.) —

Et tout incontinent ledict Mre Trichaud, procureur susdict de Mre Pierre Gassend estant vestu d'habits canoniaux a esté receu par les susdicts seigneurs, estant à genoux devant le dict sieur Prevost qui luy a mis le bonnet sur la teste et fait dire la créance et autres oraisons à la coustume sous le serment par luy presté. — (Suivent les mêmes signatures que devant.)—

Suit l'acte de mise en possession ou immission. En voici le résumé :

Le même jour, 1er de septembre, avant midi, le notaire Bernardin Hermite s'étant constitué devant la porte d'entrée de l'église de Notre-Dame-du-Bourg, et assisté des témoins Guillaume Marchier et Jean Gay, de Digne, Mre Trichaud, en sa qualité de procureur de Pierre Gassend, présente à Mre Mestre délégué du Chapitre, l'acte de provision du canonicat théologal, et demande *à être mis en possession réelle et corporelle.* « Et tout incontinent prenant le dit Mre Archidiacre » comme procureur susdict, par sa main dextre, a mené et » conduit dans ladicte esglize cathédralle... au devant de » l'autel principal... se sont mis à genoux et ont fait leur » oraison, et luy a fait decouvrir et baiser le dict autel, puis » couvrir en signe de vraie possession. Et yceluy tenant » tousjours par sa main dextre l'a mené et conduit au chœur » de la dicte et l'a fait asseoir à la dernière chaire et place

» des sieurs chanoines d'ycelle esglize, ycelle lui assignant » pour son siége (1), offrant de le maintenir en ycelle posses- » sion ainsi que luy est mandé de fere. (2) »

N° X.

Catalogue des Manuscrits autographes de Gassendi conservés dans les archives du Chapitre.

1° *Præpositi ecclesiæ Diniensis quorum nomina hactenus innotuerunt, scilicet in annum 1640.* Cahier de 13 pages in-4°, contenant, outre une courte notice sur chaque prévôt, divers renseiguements sur l'Evêque contemporain. On retrouve la substance de ce manuscrit dans le ch. XXV de la *Notitia eccl. Diniensis.*

2° *Inventaire des tiltres et documents de la Prevosté de l'esglize cathedrale de Digne, tels qu'il a esté possible de recouvrer, après la vente et le bruslement qui a esté fait le XV avril 1634, dont il y a eu procès criminel par devant la Cour, et jusqu'au mois de may de la présente année 1640.* Cahier de 61 feuillets ; la fin manque. Le tout avait été revu et complété, en 1652 (3), par Gassendi, qui avait joint cet inventaire, ainsi que la Notice sur les prévôts à un ancien registre qu'il décrit ainsi : « *Pour l'exercice de la juridiction ou justice dans le Bourg. La plus ample pièce qui ayt pu estre*

---

(1) L'office de théologal n'ayant été établi qu'à la suite du Concordat de 1515, son titulaire n'occupait que la dernière place ou stalle du chœur. Les fonctions du théologal étaient la prédication et l'enseignement de la théologie. (N. F.)

(2) Quelques jours après, le 8 septembre, Gassendi, venu à Digne, fit enregistrer lesdites provisions dans le registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Digne, par le greffier Reboul. (N. F.)

(3) La lettre au chanoine Tornatoris (N° VII) prouve que Gassendi habitait déjà Paris avant la fin de l'année 1652. (N. F.)

retrouvée est le registre attaché ci-devant en 113 feuillets, ayant les cahiers esté reliés de la sorte, afinque s'il est possible, ils durent encore une fois autant qu'ils ont desja durez, c.-à-d. plus de 300 ans (1). »

3° *Mémoire des pièces, tiltres et documents de la prevosté de l'esglize cathedrale de Digne qui sont dans le sac que M. Fulconis greffier criminel de la Cour m'a presté cejourd'hui 22 décembre 1624, suivant l'inventaire qui est demeuré entre ses mains, ayant moy fait dire par arrest du 21 juillet dernier que les susdicts papiers seroient retenus au Greffe, et les y ayant fait remestre depuis par Bougerel* (2), *procureur de Mre Ausset.* Ce mémoire comprend 38 pages gr. in-4°, avec sommaire des pièces.

4° *Mémoire à M. des Dourbes pour l'accommodement qu'il luy a pleu me proposer des affaires que j'ay ou puis avoir avec la ville.* 5 grandes pages.

5° *Notes, extraits, Requestes, copies d'anciens documents,* etc. Parmi ces pièces, qui sont fort nombreuses, et toutes de la main de Gassendi, plusieurs sont relatives à l'affaire de Blaise Ausset.

N° XI.

De quelques lettres adressées à Gassendi, qui sont conservées dans les archives du Chapitre de Digne.

Procédant par ordre chronologique, j'analyserai d'abord une lettre écrite, le 4 mars 1635, « à M. Gassendi, prévost, à Aix », par Raphaël de Bollogne, évêque de Digne, neveu des

(1) Ce registre est des années 1337--1338.

(2) Un personnage du même nom signe la curieuse lettre adressée, le 26 mars 1650, par les consuls de la ville de Digne à Gassendi, pour lui demander sa protection auprès du Comte d'Alais, gouverneur de la Provence. (*Doc. inédits*, p. 33.)

précédents évêques Antoine et Louis de Bollogne (1). Voici l'objet de cette lettre, dont le ton est très-amical. Gassendi, se trouvant à Aix, avait prié son Evêque d'observer une éclipse de lune (2). Le prélat, ayant exaucé la prière du savant astronome, lui rend compte de ses observations. Citons un passage où Nicolas Taxil joue un rôle peu brillant :

« Quoy qu'il y heust quelque petit broillard devant la lune » au premier point de son eclypse, ce neantmoins je la descrivis » au même instant que je vous ay marqué dans le mémoire » cy inclus dans lequel au moins vous pouvez estre asseuré » de l'observation de quatre points principaulx pour y avoir

---

(1) Ce prélat, né à Mondovi, en Piémont, après avoir d'abord embrassé la carrière des armes et s'être signalé à Antibes, l'abandonna pour entrer dans l'Eglise. Il compléta ses études en l'Université de Pont-à-Mousson, et fut nommé coadjuteur avec future succession de son oncle Louis de Bollogne. Sacré évêque de Mégare *in partibus*, il vint à Digne, au mois de septembre 1619, prendre possession de sa coadjutorerie, et y fut harangué par Gassendi, alors Théologal du Chapitre : *Accessit primum Diniam, me præsente peroranteque (Not. Eccl. Din.)*, ce que les rédacteurs du *Gallia Christiana* rappellent aussi en ces termes : *Diniam invisit primum anno* 1619, *mense septembri, adstante et perorante Gassendo*. Devenu titulaire du siége de Digne en 1628, il demanda un coadjuteur en 1653, et se démit entièrement deux ans après. Il mourut à Draguignan en 1657, dans la 88e année de son âge. On a dit avec raison de ce prélat : « Il est d'une haute naissance, d'un caractère doux et facile, et capable des plus grandes vertus. Jeune encore, il est cependant vieux par ses mœurs, et nous nous souvenons de l'avoir vu pendant son enfance s'appliquer à l'étude, et avoir admiré la modération de ses mœurs et la maturité de son jugement. »

(2) L'époque précise de cette éclipse de lune n'est point connue. Les *Documents inédits* (p. 16), citent le P. Bougerel, qui déclare (p. 163) que, d'après une lettre de Gassendi à Deodati, l'ami intime de Galilée, l'éclipse aurait eu lieu le 27 août 1635. La lettre de Raphaël de Bollogne, que nous analysons, étant du 4 mars de cette même année 1635 et décrivant les phases de cette éclipse, prouve que Bougerel est dans l'erreur. (N. F.)

» esté fort exact, comme aussy au reste, ou seroit que du » commencement environ les trois ou quatre phases qui suivirent la seconde ou de 2 doigts il y heust heu quelque » erreur par le deffaut de Taxil qui escrivoit ce que je luy » dictay m'estant prins garde qu'il ne sçavoit pas chiffrer, » m'estant asseuré s'il y auroit quelque erreur. Je ne crois » pas de m'estre manqué au nom des estoiles, ayant prins » pour le cœur du Lyon la plus belle des deux estoiles qui » levoient assez avant la lune et celle qui tiroit du costé du » midy pour *Canis minor*. Je suis aussy asseuré de ne m'estre » pas manqué moins encore de celle qui s'appelle *Oculus* » *Tauri*......... Voila tout ce que j'ay peu faire pour vostre » satisfaction. Je suivois l'heure d'une montre que j'avois » ajustée avec le soleil doutant que l'horloge de la ville n'allast » pas bien, si est ce neantmoins que quoy qu'il n'y heust pas » grande differance ; neantmoins suivant le dit horloge de la » ville la lune fust entierement hors d'obscurité un peu avant » onze heures environ demy quart. Je ne sçay si en cella nous » aurons esté d'accord. »

L'évêque entretient ensuite le Prévôt des affaires du Chapitre, et se moque agréablement de certains bénéficiers dont la mésaventure n'était que trop méritée. « Dans vostre dernière » vous me marquiez le desir que vous aviez d'apprendre si » nos beneficiers ont tenu bonne contenance apres l'intimation » de l'arrest touchant leur service. Ce leur a esté une pilule » bien facheuse et particulierement aux remuans. » La lettre finit ainsi : « Tous nos Messieurs vous saluent tres hum» blement, et Moy plus que tous qui suis vostre tres humble » et affectionné serviteur. BOLLOGNE. »

Je ne ferai que mentionner une lettre de « M. de Valois, trésorier de France, à M. Gassendi, prevost à Digne », datée de

Grenoble, le 26 novembre 1638 (1). M. de Vallois vient d'apprendre que Gassendi a été gravement malade; il le félicite sur le rétablissement de sa santé, et lui annonce que lui aussi a été malade, qu'il a eu une *Nefritique*. A ce sujet il disserte sur l'Astrologie, déclarant que d'après les données de cette science, il avait pronostiqué sa propre maladie. « M'estant relevé de mon mal, dit-il, et ayant apprins le vostre, j'ay voulu voir si dans vostre figure natale il s'y trouveroit quelque raison afin de vous convaincre de la fausseté de vos opinions contre l'Astrologie. » Je me garderai bien de mettre sous les yeux du lecteur les divagations du correspondant de Gassendi. Ce correspondant, du reste, ne se flattait pas de convertir son ami, car il termine ainsi sa lettre : « C'est asses parler d'une matiere dont vous ne ferez que vous en mocquer. J'en seray bien aise afin que cella vous serve d'autant de divertissement dans le temps de vostre convalescence (2). »

Je néglige une petite lettre latine, ou plutôt un billet fort

---

(1) Voir, sur cet ami de Gassendi, les *Documents inédits*, p. 11-12. Ils s'étaient liés d'amitié à Aix, et, en 1624, ils étaient allés à Vizille (Drôme) faire des observations astronomiques.

(2) Nonobstant cette conclusion, M. de Valois prie Gassendi de lui désigner le jour où *la maladie l'attaqua*, la durée de ce mal et tous ses symptômes; et le voilà continuant de plus belle façon à expliquer astrologiquement la cause de cette maladie. Il arrive enfin à parler de Morin, qui lui avait adressé son traité sur les longitudes et l'équation du temps, avec prière de le faire tenir à Gassendi, *encore que vous ayiez cessé de luy escrire depuis asses longtemps à ce qu'il m'a dict*. M. de Valois ajoute qu'il lui envoie aussi un traité de M. de La Brosse contre la *Nouvelle Géostatique* de M. Beaugrand, *lequel traité n'est pas impertinent et qui a rendu muet M. de Beaugrand*. Il termine enfin par ces mots : « Aymez moy tousjours selon vostre coustume, et croyez que je ne sauray vivre si ne suis, Monsieur et tres cher amy, vostre tres humble et tres-affectionné et fidelle amy. » (N. F.)

bien tourné du comte d'Alais à M. Gassendi (1). Ce billet, avec cachet aux armes de France, est daté de Brignoles, le 6 mai 1641. C'est une réponse à une lettre de recommandation. Voici les compliments de la fin. *Te absente nil jucundum, nihil lætum, omnia tristia. Vale litterarum decus.* Mais je tiens à reproduire *in extenso* la curieuse lettre suivante de Neuré à Gassendy.

Monsieur et tres precieux amy

De ceque vous ne recevez point de mes lettres vous devez croire qu'elles nous sont prises quelque part, ou icy ou en Provence, car je ne manque point à me donner cette consolation tous les huit jours, m'estant restreint à vous seul et à M. de Lurgue apres avoir fait banqueroute à tout autre à cause de l'embarras où m'engageoit une infinité de responses et certainement je suis fort affligé de la perte de ces lettres par ceque je pense vous y avoir marqué en peu de mots ceque je me figurois de l'estat des choses qui roulle tousjours dans l'ambigu. Enfin je concluois à vous inviter de prendre ou accepter l'offre qu'on vous vouloit faire à Lyon de vous y retenir tant qu'il vous plairoit où j'estime que vous pourriez passer quelques mois fort agréablement en attendant la resolution des affaires qui doivent en se terminant determiner ceque nous devons devenir. Car quoy que d'un costé, on proteste que nous partirons dans un mois pour Provence, et que de l'autre on asseure qu'on change de gouvernement avec M. le Prince, il m'est impossible d'asseoir aucun jugement de ce qui doit arriver, et voyant que le retour est une necessité d'estat, j'attribue tous les bruits contraires à l'industrie de

(1) On a imprimé, dans le tome VI des Œuvres complètes de Gassendi (Lyon, in-fol. 1658), un assez grand nombre de lettres latines du comte d'Alais à son protégé (pp. 338-390).



ceux qui ne le desirent pas. Avec tout cela j'ay autant de peine à en designer precisement le temps. Vous devez croire que quand y il aura quelque chose d'asseuré, vous ne tarderez pas à en estre informé. Je souhaitterois seulement de vous voír imiter ou vous conformer aucunement à l'ambiguité en vous placeant dans cest entre-deux dont je vous viens de parler, par cequ'estant là il me semble que vous seriez tousjours à la veille d'estre partout où nous pourrions estre. J'en escris à nos amys de Lyon qui pourront vous en donner attaque.

Pour passer du grand monde au petit ou du petit au grand hazard, je vous diray que je ne sçaurois vous exprimer la joye que j'ay eu en lisant le livre de M. Bernier (1). Il ne m'a pas esté plus difficile d'en connoistre le stile qu'à vous le charactere de la main qui a mis l'addresse à la lettre de M. l'abbé de Champigny. J'en plains la fatigue, mais j'en benis la production. O la belle cholere! Il n'en est pas encore quitte cependant : on luy en garde encore un plat ou plustost une chartée, mais ce ne sera que des execrations, car il n'y a plus de raisons à dire. Il faut faire crever ce bougre, il en est à la veille, à ceque me vient de dire M. de Roberval (2) qui m'est tantost venu voir. Il creve de rage et se nourrit pourtant tousjours de fureur, mais je l'attends au *Sanctus* à mon tour, car comme a

---

(1) *Anatomia ridiculi muris, hoc est dissertatiunculæ J. B. Morini astrologi adversus expositam à P. Gassendo philosophiam. Itemque obiter prophetiæ falsæ à Morino ter evulgatæ de morte ejusdem Gassendi : Per franciscum Bernerium Andegavum.* (Paris, 1651, in-4°.) Voir sur Bernier, défenseur de Gassendi, le livre de Bougerel (p. 341-342), et le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. C. Port, t. I, p 325. Neuré lui-même avait, dès 1649, écrit contre Morin en faveur de Gassendi. Voir l'ample article consacré à Neuré dans le *Moréri* (1759).

(2) C'est le célèbre géomètre Gilles Personne de Roberval, professeur au Collége de France et membre de l'Académie des sciences, né en 1602, mort en 1675.

dit l'amy Barancy (1), il ne luy faut plus tout donner à la fois.

Mais le temps m'oblige à finir. Ce sera par la recommandation de M. le Président Molé (2), avec lequel j'ay passé quelques heures, voire mesme quelques jours à Jussy (?) *ubi steterunt pedestres*. C'est une personne qui n'a point de prix, et qui entre ses belles qualités excelle à faire l'estat qu'il doit de la vostre. J'en suis revenu et de Grois-Boys (3) seulement aujourd'huy, et M. l'abbé de Champigny (4) m'a envoyé vostre response à la siene dans laquelle je vois que vous n'avez point receu la lettre par laquelle je m'efforçois à vous persuader de nous envoyer tout ceque vous aviez prest à mettre soubs presse, tous vos amys estant d'avis que cella s'imprime icy. Je le souhaite encore au refus de nos amys de Lyon, car s'ils y pensoient gaigner quelque chose et promettoient de le bientost depescher, je seroy le premier à vous conseiller de le leur donner et à vous en faire de tres instantes prières. En fin finale, je vous prie, tenez bon et conservez vous tousjours, s'il vous plaits en depit des fausses propheties (5). Je me repose sur l'admirable soing du cher fidel M. Anthoine (6) à qui je

(1) François Barancy était un des meilleurs amis de Gassendi. Il fut mêlé à la querelle avec Morin. Voir Bougerel, p. 331-340.

(2) Le grand Mathieu Molé, premier président du Parlement de Paris depuis 1641, était alors âgé de 66 ans.

(3) Le beau château et le beau parc du Gros-Bois sont dans la commune de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise.

(4) Rappelons que Gassendi avait fait entrer Neuré chez M. de Champigny, intendant de justice à Aix, en qualité de précepteur des enfants de ce magistrat.

(5) Allusion à ce qu'avait imprimé Morin en 1650, que Gassendi courait le hasard de mourir de maladie en cette même année, le plus fort du danger devant tomber sur la fin de juillet ou sur le commencement d'août, « lequel remis à grand peine passera-t-il sans éprouver périlleusement en sa personne les malignes influences de Saturne et de Mars ».

(6) Antoine de La Poterie, le très-dévoué serviteur de Gassendi.

baise avec votre permission tres cordialement les mains, me reservant à luy en tesmoigner ma reconnoissance si Dieu me fait jamais la grace de pouvoir quelque chose pour son service. Il y a longtemps que je conte pour moy tout celuy qu'il vous rend. Bonsoir. Je suis sans ceremonie, M. et tres precieux Amy, vostre tres humble et tres obeissant serviteur. M. Neuré.

Paris le vendredi de la semaine de Pasques (1).

N° XII.

Autres lettres inédites adressées à Gassendi, conservées dans les archives du Chapitre de Digne (2).

Parlons d'abord de la lettre de M. de Rousset, neveu de Mgr de Glandèves, évêque de Sisteron. Elle est datée d'Aix, le 9 juillet 1627. Gassendi, se trouvant à Digne pour continuer ses observations astronomiques, avait écrit à ce gentilhomme avant les fêtes de la Pentecôte. Celui-ci explique les raisons qui l'ont empêché de répondre plus tôt. Retenu auprès de son oncle, Mgr de Glandèves, tombé gravement malade à Cuges, *il avait perdu la mémoire de toutes choses, hormis de prier Dieu pour le retour de sa santé.* Il rend compte de l'état de ses études, et il annonce l'envoi prochain du travail qu'il a fait sur les *diversités des lieux communs* qu'on trouve dans les *Décades* de Tite-Live.

---

(1) En 1651, la fête de Pâques fut célébrée le 9 avril. Le vendredi après cette fête correspond donc au 14 avril.

(2) Ce n° XII est un extrait du rapport fait par M. l'abbé Feraud sur les onze lettres trouvées par M. l'abbé Cruvellier, dans les archives du Chapitre de Digne, et dont copie avait été déposée. Ce rapport fut lu, le 4 octobre 1880, dans la 7e réunion de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. (N. F.)

Citons ensuite trois lettres de Bourdelot, dont l'objet principal est de presser Gassendi de retourner à Paris. Notre philosophe avait quitté Paris dans le mois d'octobre de l'an 1632, et il séjournait tantôt à Digne, tantôt à Tanaron et tantôt à Aix. Dans sa première lettre datée de Paris, le 14 avril 1633, Bourdelot lui disait : « S'il vous ennuye autant en Provence, comme je suis ennuyé de ne point vous voir, vous ne serez pas longtemps dans ce pays sauvage et incommode pour vos amys (1) ». Il annonce qu'il a composé un poëme latin, dont il lui soumet une copie, le priant de lui communiquer son sentiment.

Le 29 juillet 1633, Bourdelot écrit de nouveau : « Vous » m'avez infiniment obligé de traitter mes deffauts comme les » bons pères ont accoustumé de parler de ceux de leurs » enfans et des vices des amys. La pièce est desja imprimée, » en laquelle on peut à peyne remarquer quelque traict de la » première, si ce n'est ceux que j'ay jugé pouvoir estre » supportés : et par ainsy ce peu de reputation que j'ay » acquise par la bienveillance de mes amys pourra estre » aucunement à l'abry. » Il remercie ensuite Gassendi de l'avoir mis en relation avec François Luillier; puis il lui annonce l'envoi du catalogue des œuvres du fameux Campanella et celui des œuvres de Pomponace, dont il possède les manuscrits, grâce à M. Gaffarel, qui lui en a fait le don. Il termine par l'invitation de quitter bientôt la Provence.

Le 21 octobre 1634, alors que Gassendi se trouvait à Aix pour la poursuite du procès contre Blaise Ausset, Bourdelot écrit encore : « J'ai esté ravi en lisant les vostres, et me suis

(1) Pardonnons à Bourdelot cette boutade inspirée par un véhément désir de revoir l'illustre Prévôt. César avait bien dit dans ses Commentaires : *Dinia inter quatuor montes posita, gens agrestis et barbara.* (N. F.)

confirmé dans l'opinion que j'avoys que je ne pouvois point estre hors de votre souvenir. » Il ajoute qu'il a communiqué la lettre reçue à tous les amis, et termine en disant : « Vous pouvez juger quel contentement je pourrais esprouver lorsque j'apprendrai vostre retour qui ne sera jamais si tost que le désire, M., votre tres humble serviteur. »

Voici maintenant une lettre de Bouchard, datée de Rome, le 6 février 1638. Bouchard lui mande que, retenu au lit pendant quinze jours, il n'a pu presser la publication de son Oraison funèbre de Peiresc, qu'il avait soumise au Maître du Sacré Palais : « Au cas, dit-il, qu'il veuille me traitter trop rigoureusement, peut-être que je me resoudray de l'envoyer à Paris afin qu'on l'imprime à la suite de vostre vie (1), ce que j'aymeray beaucoup mieux. Mandez moi en quoy vous en estes, et quand vous croyez la publier. » Il ajoute qu'il a colligé plus de 50 compositions diverses sur la mort de Peiresc, et qu'il se propose de les joindre à son Oraison funèbre si elle s'imprime à Rome, comme le veut le Cardinal Barbérini, qui se chargerait de tous les frais (2).

M. de Valois écrivait de Grenoble, le 25 mars 1653, à Gassendi : qu'ayant reçu les traités *De apparente magnitudine solis humilis atque sublimis,* et *De motu impresso a motore translato,* il s'est empressé de les faire lire à MM. de Peyrins et de Chasteneuf pour connaître leur sentiment. Quant à ses

---

(1) Ce ne fut qu'en 1641 que Gassendi publia la vie de Peiresc : *Vita Peireskii senatoris Aqui-Sextiensis.* (N. F.)

(2) Cette lettre porte en subscription : *A M. Gassendi, prevost en l'esglize cathedrale de Digne, ou là ou il se trouvera.* On sait que, dans le mois de février de l'année 1638, le comte d'Alais, gouverneur de la Provence, emmena avec lui notre illustre prévôt, dans sa *visite de toute la coste de son gouvernement.* (N. F.)



impressions personnelles, les voici : « Je les trouve bien divertissans et particulièrement sur le subjet des Atomes et du Vuyde, que je n'avoys jamais bien comprins comme par votre discours. » Il lui soumet ensuite une difficulté relativement au parallelisme des yeux, le priant de la lui résoudre. Revenant à sa marotte astrologique, il dit : « Je tiendray l'astrologie fort fausse, si je souffre en ceste année en plusieurs façons et en beaucoup d'aultres incidenz (2). »

Henri Bornius, ce fervent admirateur de Gassendi, lui écrivait de Leyde, le 21 mars 1644, se plaignant de n'avoir point reçu l'autorisation par deux fois demandée, de livrer à l'impression les Epitres dont il lui avait plu de l'honorer. « Je suis maintenant en suspens si vous vollez que l'épistre de *Novem Stellis* s'imprime avec les autres, veü que l'on y a escrit contre. » Le fécond Jean Caramuel de Lobkowis, qui mourut évêque de Vérone en 1682, et fut lié d'amitié avec Gassendi, avait publié en effet deux traités contre la découverte faite par notre prévôt des neuf satellites de Jupiter. Or, Bornius, ignorant si Gassendi avait connaissance de ce travail, ajoute en conséquence : « Je ne say si vous avez leü la pièce ; sinon je vous l'enverray par la premiere commodité. » Ce fut probablement à la suite de cette communication que Gassendi publia son *Judicium de novem stellis,* etc., pour établir la vérité de sa découverte. Cette lettre de Bornius ne porte aucune subscription indiquant le lieu où se trouvait alors Gassendi ; mais on sait qu'il résidait à Paris, en 1644.

FIN DE L'APPENDICE.

---

(1) Cette lettre est ainsi adressée : *A M. Gassendi, prevost de Digne, chez M. Luillier, conseiller du Roy, à Paris.*

Digne, Impr. Barbaroux, Chaspoul et Constans.

15 Novembre 1882 3e année N° 7

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE DIGNE

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL

(Suite)

La 18e session de la Société a été tenue le 7 juin 1882. Après l'approbation du procès-verbal de la session précédente, M. le président a déposé sur le bureau les nouvelles publications qui lui sont parvenues et qui sont : *la Revue des Travaux Scientifiques, le Bulletin d'Histoire ecclesiastique de Romans, la Feuille des jeunes Naturalistes de Paris* et *le Bulletin de la Société Botanique de Lyon*. Il a déposé en même temps un règlement du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, du mois de mai 1882, touchant l'*échange des publications des Sociétés savantes françaises et étrangères,* entre MM. les présidents, en vertu d'une franchise postale du 16 mai 1847.

Pour assurer la régularité du versement des cotisations dans la caisse de la Société, il a été arrêté que l'art. VI du règlement intérieur serait reproduit sur la couverture de chaque Bulletin.

Il a été convenu de plus qu'une séance publique serait tenue le 3e dimanche de septembre prochain à l'hôtel de ville de Digne; qu'à cet effet, une réunion préparatoire aurait lieu, le

2 août, pour fixer le programme de ladite séance et qu'elle serait formée du bureau et des quatre adjoints spécialement élus pour cela, à savoir : MM. de Gaudemar, Schitz, Pons et Isnard.

Le 2 août 1882 a eu lieu la 19e réunion. Après la lecture du procès-verbal de la dernière session, M. le président a communiqué à l'assemblée les brochures qu'il a récemment reçues et spécialement le 3e *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* qui lui a paru mériter une mention particulière à cause de plusieurs détails historiques fort intéressants.

Il a annoncé que le 6e Bulletin allait être expédié ; que M. Paul Martin lui avait fait parvenir, pour être déposé à la bibliothèque de la Société, un exemplaire de son compte-rendu de l'exposition du Cercle artistique de Marseille ; que plusieurs des personnes auxquelles des invitations avaient été adressées pour la séance publique de septembre, avaient promis leur concours. Il a proposé enfin la candidature de M. l'ingénieur Daime, qui a été admis à l'unanimité, comme membre titulaire.

Le 17 septembre suivant, à trois heures du soir, s'est réunie en *séance publique*, à l'hôtel de ville de Digne, suivant l'annonce qui en avait été utilement faite, la *Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes*.

Ont été présents : MM. Feraud, Gorde, Autric, Ollivier, Marrot, Estays (de Nîmes), Schitz, de Gaudemard, Cruvellier, Daime, Roche, Isnard, Martin, Guérin, Lutton, Bonnefoi et Giraud, membres de la société.

Plusieurs autres membres ont fait défaut, quoique dûment convoqués. Seulement cinq d'entre eux : MM. Plauchud, de Berluc-Pérussis, Eysseric, Brès et Guillaume ont bien voulu faire connaître les causes légitimes de leurs empêchements.

Un public nombreux s'est bientôt pressé dans la salle,

et, dans ce public, ont été remarquées beaucoup de dames qui rehaussaient heureusement la solennité par la variété, la fraîcheur et l'élégance de leurs toilettes.

Il a été préludé à l'ouverture de la séance par une symphonie qui a ravi l'auditoire.

M. le président s'est levé ensuite ; il a souhaité, en termes de la plus affable courtoisie, la bienvenue à M. Danican Philidor, préfet du département, et à M. Soustre, député de l'arrondissement et maire de la ville de Digne, qui avaient bien voulu venir honorer la réunion de leur présence, et immédiatement, il a prononcé le discours suivant qui a été écouté avec une religieuse attention.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes tient aujourd'hui sa vingtième réunion et sa deuxième séance publique. Vous avez bien voulu venir honorer de votre présence cette fête littéraire, et en rehausser l'éclat et la solennité. Je dois donc tout d'abord vous offrir l'hommage de mes sentiments de gratitude et de reconnaissance et ceux de tous mes honorables collègues. Je remercie en particulier le premier Magistrat du département et le premier Magistrat de cette cité de Digne de leur haute et bienveillante sympathie vis-à-vis de la Société, et de leur présence au milieu de nous. L'absence momentanée du Chef spirituel du diocèse nous prive, il est vrai, de l'honneur de sa présence, mais nous savons tous sa sympathique adhésion.

Notre Société est encore jeune : son existence ne remonte qu'au mois d'avril de l'année 1880. Toutefois, le Ministère de l'instruction publique l'a accueillie avec faveur, en la classant parmi les Sociétés savantes des provinces de France. Elle est liée, par des rapports de confraternité, à divers corps savants, qui ont déjà fait leurs preuves de noblesse scientifique. Son personnel s'est accru peu à peu; il se compose actuellement de sept membres d'honneur, de quarante-un membres titulaires, dont vingt-cinq résidants, et de vingt membres correspondants.

Ce personnel ne pourra que s'accroître encore, alors que tous les gens de bien, de savoir et d'intelligence auront bien compris qu'il y a honneur, gloire et utilité pour nos Basses-Alpes, à posséder une Société exclusivement vouée à la culture des Arts, des Sciences et des Belles-Lettres. On a pu dès l'origine de

notre institution, prétendre qu'une Société Scientifique et Littéraire était chose impossible dans notre pays ; d'autres ont pu avancer que, si pareille Société se constituait, elle n'aurait qu'une existence bien éphémère. L'expérience est faite, Mesdames et Messieurs. En dépit de tous ces fâcheux pronostics, la Société bas-alpine existe depuis plus de deux ans, et elle a affirmé hautement son existence par des travaux nombreux et variés. Si des regrettables défaillance a fait sortir de ses rangs quelques rares sociétaires, l'amour du bien public nous en a amené un bien plus grand nombre. Ce ne sont point les travaux, les communications écrites ou orales qui ont fait défaut pour alimenter nos réunions et remplir les Bulletins de la Société : je puis l'attester hautement, et en fournir la preuve palpable. C'est l'insuffisance de nos ressources financières qui nous a forcément obligés à ne publier qu'un nombre restreint de Bulletins (six seulement ont été publiés à cette heure), et à laisser en souffrance beaucoup de communications écrites et certainement dignes de la publicité.

Ainsi les faits parlent éloquemment en faveur de notre chère Société.

Toutefois, Mesdames et Messieurs, veuillez me permettre d'exposer brièvement les trois considérations suivantes : 1° le but de notre Société ; 2° son utilité et ses avantages ; 3° les moyens d'assurer sa stabilité et son développement.

Le but vers lequel nous tendons, c'est d'inspirer, de réveiller et d'activer chez tous les hommes studieux de notre département, une généreuse ardeur pour la recherche et la conservation de tous les monuments de notre histoire locale. Nos archives départementales et municipales, les archives des anciennes familles, et les minutes des notaires contiennent une masse de documents précieux et, à peu de chose près, encore inexplorés. Les monuments des âges préhistoriques, ceux de l'âge celtique, comme ceux de la domination romaine et des diverses dominations qui l'ont suivie, appellent notre étude et notre attention.

L'Épigraphie la Numismatique, la Géologie, la Minéralogie, l'Agriculture, l'Histoire naturelle et ses branches multiples, la nature des terrains et leur culture intelligente, l'origine et la raison des traditions locales et des usages populaires, la langue provençale et ses divers idiomes, en un mot, tout ce qui peut intéresser l'esprit, le cœur et le patriotisme de nos concitoyens et fournir des éléments à notre Histoire nationale, voilà le cadre des travaux de la Société. Ce cadre est si vaste que chacun peut y trouver une place, selon son goût, sa disposition d'esprit et son aptitude personnelle. Une seule chose est sévèrement interdite dans nos réunions privées et publiques et dans nos

communications, et je le dis hautement ici, cette chose c'est toute question politique ou religieuse. La Société veut l'union de tous ses membres et veille à ce que la division ne s'y introduise pas. Elle ne s'enquiert ni de leur position sociale ni de leurs opinions privées, mais elle accueille avec joie et bonheur tous les hommes de bonne volonté, de science et d'étude qui viennent lui apporter un concours de lumières et de recherches scientifiques.

Un mot maintenant sur l'utilité et les avantages de notre Société. Tout homme studieux trouve dans la Société un stimulant et une nouvelle énergie pour continuer et élargir le champ de ses travaux intellectuels. Jusqu'alors, il avait dû travailler silencieusement et pour sa satisfaction personnelle. Trop modeste et trop timide, il n'osait affronter l'éclat de la publicité. Durant sa vie de labeurs et de recherches, il avait pu faire des travaux utiles, précieux même pour le bien de ses concitoyens, mais voilà qu'après sa mort, ses écrits, tombaient souvent en des mains ignorantes qui les livraient aux flammes ou les vendaient comme de vils papiers de rebut. Une malheureuse et triste expérience atteste ce que j'avance : n'insitons-donc pas.

Cet état des choses ne peut plus exister dès le moment qu'une Société scientifique offre à tout homme studieux le moyen et la facilité de donner la publicité à ses recherches et d'en assurer la conservation. Cette Société devient son porte-voix et sa tribune, et une satisfaction plus digne, plus noble d'un homme lettré, remplace cette satisfaction égoïste qu'amène toujours une découverte.

De même aussi, tout simple sociétaire, en qui semblait éteint l'amour de la Science et des Belles Lettres par les préoccupations et les nécessités de sa condition sociale, peut-il ne pas puiser dans l'exemple et les travaux de ses collègues le désir, l'ardeur et l'émulation d'apporter à son tour sa part, plus ou moins large, de coopération. Il écoute d'abord, il s'instruit, il prend goût. il admire; il est forcé de convenir qu'avec un peu plus de bonne volonté, il aurait également le temps et la possibilité de se remettre aux travaux intellectuels; il se souvient que c'est en forgeant que l'on devient forgeron, *fabricando fit faber*, comme l'a dit Esope.

Quelle utilité, quels avantages ne reviennent-ils pas à la société en général, à la Science et aux Arts, de tous ces modestes travaux élaborés par les divers corps savants répandus dans la Capitale et les Provinces ?

Il me reste une dernière considération : les moyens pour assurer la stabilité et le développement de notre Société bas-alpine.

L'approbation des gens de bien, de savoir et d'intelligence est assurément chose fort précieuse ; pourtant elle ne saurait suffire pour assurer la conser-

vation et les progrès d'une Société Littéraire. Ce qu'il nous faut, et ce que je réclame avec toute l'ardeur de mon cœur, c'est un concours intellectuel et un concours financier de la part de nos concitoyens.

Le concours intellectuel assure tout à la fois la perpétuité et l'accroissement du nombre des sociétaires, et par là même, la continuation des travaux intellectuels, leur diversité et leur importance relative. Le concours financier assure les moyens de couvrir les frais des publications, d'établir une périodicité régulière des Bulletins et de leur donner une amélioration successive. A défaut de ces deux concours, toute Société savante n'a qu'un simulacre de vie ; elle est nécessairement condamnée à s'étioler, à languir, à disparaître enfin.

Le département des Basses-Alpes, tout pauvre et petit qu'il soit, a néanmoins fourni sa large part d'écrivains, d'historiographes, de naturalistes, de poëtes, de jurisconsultes, de notabilités médicales, d'hommes en un mot qui se sont fait un nom illustre dans les diverses conditions sociales. Cette fécondité glorieuse ne s'est point épuisée encore, puisqu'on y trouve de nos jours des savants, des érudits, des hommes d'étude. Il contient donc tous les éléments nécessaires d'une Société Littéraire. Pourquoi donc ne verrions-nous pas ces hommes érudits venir grossir nos rangs, nous assister de leurs talents et de leurs lumières, entretenir notre courage et notre bonne volonté, nous diriger, ou nous servir du moins d'utiles et précieux auxiliaires!.... Ah! qu'ils viennent à nous, poussés par l'amour de leur pays et par l'amour du progrès intellectuel. Le cercle de nos travaux se dilatera alors, s'élargira de plus en plus, et la Société bas-alpine produira des résultats fructueux pour le bien général de ce département.

Que l'exemple des hommes mûris par l'âge et par l'expérience nous attire cette jeunesse pleine de sève, de vie, d'imagination, et encore toute imprégnée des connaissances acquises par l'instruction! Que cette chère et intéressante jeunesse permette à un homme blanchi par l'âge et vieilli par des labeurs incessants, de lui dire que le tourbillon des jouissances matérielles et le gaspillage des loisirs de la vie ne sauront jamais lui procurer les douces, les suaves et les intimes satisfactions attachées à l'étude et à la culture des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres.

Pour vous, mes bien-aimés et honorables collègues, retrempez votre ardeur première : poursuivez avec zèle vos travaux et vos recherches ; ayez toujours fortement à cœur le progrès et le développement de cette Société qui vous est chère. Vous surtout, membres résidants, encouragez, fortifiez vos collègues disséminés dans le département, par plus d'ardeur au travail et par une scrupuleuse assiduité aux réunions de la Société.

Il me reste, en finissant, à conjurer toute l'honorable assistance, de me pardonner la longueur de cette allocution. Placé à la tête de la Société, malgré mon âge et mon peu de mérites, j'ai dû plaider en sa faveur et pour son expansion. Puissé-je avoir bien défendu cette cause!.... Puisse mon appel provoquer de nombreuses demandes d'agrégation!...

Des applaudissements répétés ont marqué l'impression profonde que l'allocution de M. le président a causée sur l'assemblée.

M. le secrétaire, invité à prendre à son tour la parole, a pris à tâche d'ajouter au tableau de la situation ses compléments essentiels.

Il a initié l'assemblée à la connaissance des sept sociétés de province avec lesquelles des relations particulières d'échange et de collaboration ont été liées. Il a dit que la nôtre avait été admise à correspondre en franchise sous le couvert du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, avec ces mêmes sociétés de province, et, en outre, avec *la Revue des Travaux scientifiques* et le *Répertoire des Travaux historiques,* dont les sièges sont à Paris.

Passant aux travaux publiés depuis la séance publique du 18 mai 1881, il en a donné la liste, énonçant par leurs titres, onze ouvrages de portées différentes, la plupart considérables. Il a fait connaître enfin ceux, au nombre de sept, qui, présentés en séance et admis en la forme statutaire pour être publiés, n'ont pu l'être encore et attendent, dans les cartons, leur tour d'insertion dans le Bulletin périodique.

Ces détails ont été accueillis dans l'assemblée avec des marques d'intérêt.

Tous les esprits cultivés ont une prédilection généralement déterminée par le genre des aptitudes de chacun, par le milieu dans lequel son action s'exerce, par son goût. M. de Gaudemar a montré la sienne dans la poésie, spécialement dans celle qui convient à ses méditations, à son goût, essentiellement enclins

à la variété. Il a fait un recueil de fragments de poésie sur une diversité de sujets, et il a eu la bonne pensée d'en offrir la primeur à la réunion. La lecture qu'il a donnée de son œuvre a été écoutée avec un plaisir de surprise. S'autorisant d'une déclaration d'Horace d'après laquelle la poésie ne saurait demeurer étrangère à rien, il a emprunté à deux poëtes latins des appréciations touchant, les unes, de pures vulgarités : le hareng, les porcs, le chant des oiseaux ; les autres, des matières plus élevées : *le Digeste, les Institutes de Justinien,* etc. Passant ensuite à la poésie française, il a cité nombre d'auteurs, différentes œuvres traitant d'anatomie, de grammaire, de géométrie, de chronologie, de coutumes provinciales, des droits de l'homme, des lois civiles, jusqu'à des nomenclatures de cercles administratifs.

En somme, le mélange résultant du groupement de tant de matières disparates entre elles a été accepté comme un effet d'art et a obtenu dans l'assemblée un succès d'hilarité.

M. le docteur Ollivier a pris ensuite la parole pour discourir sur des découvertes archéologiques par lui faites dans la vallée de Barcelonnette. Son thème a porté sur six tombes qu'il a fait fouiller sous ses yeux et qu'il croit appartenir aux temps préhistoriques. Il a exposé, en les expliquant, et plusieurs assistants ont examiné avec une vive curiosité divers objets exhumés de ces tombes, tels que : anneaux, colliers, chaînes, fibules et fragments d'os, le tout fort remarquable au point de vue anthropologique et très-propre à disposer l'esprit à l'étude conjecturale des âges successifs de la pierre, du bronze et du fer.

Sa savante dissertation a particulièrement captivé l'assemblée qui y a applaudi avec une faveur manifeste.

M. Schitz a donné lecture d'un sonnet, sur le désappointement d'un saltimbanque resté court en public. Cette bluette a fort intéressé les assistants.

Il a ensuite débité, avec une modestie charmante, une pièce élégiaque à l'adresse de la Société, consistant en un geignement plaintif sur la rigueur de la tâche que celle-ci lui aurait imposée, de faire œuvre de poëte. Son essai a été fort remarqué tant pour la délicatesse extrême de sa conception, que pour le jeu mystérieux de la ritournelle à rime unique, avec laquelle il a scandé tout les quatrains de ses strophes. Aussi de bruyants applaudissements ont répondu à l'aimable poëte et acclamé sa manière séduisante.

Une nouvelle symphonie musicale, exécutée en intermède, est venue détendre agréablement l'attention vivement excitée de la réunion.

A la reprise, M. Roche a donné lecture d'une notice biographique sur Henry de Rochas d'Aiglun, en son vivant, conseiller et médecin du roi Louis XIII. Cette notice avait été extraite par M. l'abbé Feraud d'un long et important mémoire présenté à la Société par un descendant de cette noble famille, M. de Rochas, chef de bataillon du génie, actuellement en activité de service à Blois. Ledit mémoire a pour objet de constater que la famille de Rochas d'Aiglun est d'origine bas-alpine ; que les branches qu'elle a fournies dans le temps, se sont établies à Digne, à Gaubert, à Valensole, à Gap et à Grenoble ; et partant qu'il est du devoir de la Société de tirer de l'oubli dans lequel il était tombé le nom de celui de ses anciens membres qui s'était illustré en France, au XVII[e] siècle et les ouvrages dont il avait enrichi la science de l'époque. Cette ambition a été trouvée louable et, pour qu'elle reçoive pleine satisfaction, il a été convenu que le mémoire dressé à cet effet serait inséré *in extenso* au Bulletin de la Société.

M. le Président a entretenu l'assemblée d'une communication qui lui aurait été faite au sujet d'une charte sur parchemin déposée aux archives municipales de Mélan. Cette charte est écrite en latin, elle porte la date du 11 juin 1533 ; elle contient la transaction passée entre les seigneurs et les

habitants du lieu, sur des difficultés touchant l'exercice du pacage, l'usage du four commun et les redevances seigneuriales. Le document original ultérieurement rapporté par M. l'abbé Andrieu, curé de Montfort, a permis de vérifier l'exposé qu'il en avait fait. Une copie exacte de ce document est déposée aux archives de la Société.

M. Schitz, invité par M. le Président à donner lecture de deux fables dont l'auteur, M. Henri Hugues, n'avait pu se rendre à la séance, a débité avec une grace parfaite ces deux petites poësies consistant : l'une, en un colloque entre un bourdon et une abeille sur l'utilité de leur existence éphémère; et l'autre, en un propos entre un nègre se baignant et un passant qui supposait que le nègre avait entrepris de se blanchir. L'apologue de chacune de ces fables a été vivement saisi par l'auditoire dont les applaudissements ont été unanimes.

M. Schitz a lu en outre une intéressante notice sur les troubadours en général et en particulier sur les troubadours bas-alpins, entre autres sur Albertet de Sisteron. Ce travail, dû à une plume savante, rappelle que la langue provençale était celle des chants de ces premiers poëtes français; il indique les diverses formes sous lesquelles elle était exprimée; il constate qu'elle a survécu à la double invasion du *français*, adopté par la noblesse, et de l'*italien*, importé en Provence par la papauté, et il invoque en preuve ce fait, qu'elle est actuellement pratiquée avec une rare élégance par les nouveaux trouvères de la grande Société du Félibrige.

Pour le succès de cette démonstration, M. le Président a annoncé la présence dans l'assemblée d'un membre éminent de cette société, et il l'a prié de vouloir bien accorder a la réunion le tribut de son gracieux concours.

Immédiatemment s'est levé M. Ch. Descosse, de Forcalquier, vice-syndic de la maintenance de Provence, qui a lu les trois intéressantes pièces qui suivent :

I VALÈNT DE LA SOUCIETA LITERARI DE DIGNO

Sesiho doù dès e sèt de setèmbre 1882

Coumo lou pescadoù desubre la mar blueio,
Cantant, fai esquiha soun lòugieiret batèu;
Coumo lou fort mistrau fai acampa li fuieo,
Din lou founs di valoun, toumbado di ramèu;
Coumo lou parpaioun, sus li roso flourido,
S'abèuro i proumié rai de l'eigagno, au matin,
Que sus éli, tant-bèn, tout-bèu-just espandido,
L'abiho vai culhi soun melicous butin :
Ansinto, enfant dis Aup, arderous, senso cagno,
De pèrtout acampès de precious jouiau
Que sarien escoundu dins bos e sus mountagno
E lis alarguissès, trefoulis emai siau.
  Es perèu coumo acò que trèvon li Felibre,
L'amour pèr lou païs lis abraso que mai;
De tout caire, pèrtout, sèmpre ardi, sèmpre libre,
Cercon de la Prouvènço e lou bèu e lou vrai.
  Vaquito ço que fai que sian toùti de fraire,
Pièi que cadun furnen dins tout caire e cantoun,
Destarant li belu de nosto vièio maire,
Que nous douno a sadou sis amourous poutoun.
  Adounc ! vous ame fort, que sias de furetaire,
Vous que cregnès ni caud ni pòusso di camin,
Vautre que sias urous se toumbo a vòsti caire
Quauco pèiro estampado o quauque parguimin.
  Mai, me plai, subre-tout, l'amista frairenalo
Que de longo religo e Digno e Fourcauquiè,
Elo que pren sa vido i sourço celestialo
Que, pèr tout Prouvençau, sorgon dins lou pesquiè.

M. Descosse a débité ensuite un sonnet provencal, dans lequel il compare Digne calomniée par César avec Digne ennoblie par Gassendi :

DIGNO E GASSENDI.

Sounet.

Cesar, di tèms rouman, fèn di Gaulés l'istòri,
En aguènt soun cor plen d'iro i coulour dòu bòri,
Disié d'aquest endret que noumavon Digna :
« Tems à veni, saras la ciéutado indigna. »

Pèr contro, touto, encuei, esbriaudes de glòri,
De Pèire, lou sabènt, reviéudes la memòri,
Sies plus de l'istourian *Latronum caverna*
E merites bèn mies lou títre de *Magna*.

'Quèu Cesar, d'autre cop, trempo plus si merlucho
Dins Blèuno qu'es pèrtout un vrai sourgènt de frucho ;
Acates dins toun sen un clapié d'Erudi.

Tis enfant porton aut lou respèt à sa maire ;
Soun amour bate ardènt dintre soun cor amaire,
Assousta doù retra de noste Gassendi.

Ces compliments, accueillis à mesure par des signes d'une reconnaissance émue, ont été couverts à la fin par de frénétiques acclamations.

Mais le poëte provençal n'avait pas fini. L'assistance devait entendre de lui une autre poësie touchante, particulièrement adressée aux dames. Il s'agissait d'appliquer à la maternité humaine, la morale de la fable de Florian qui a pour titre : *la Mère, l'Enfant et la Sarigue.*

FABLO DE FLORIAN

Revirado en vers prouvençau
Dedicado tout particulieràment i Damo que
pèr sa gràci fort amistadouso fan la joio d'aquesto acampado

LA MAIRE, L'ENFANT E LA SARIGO

Vous de qu la bèuta, la moudesto douçour
Sabon tout òuteni sènso auja rèn pretèndre,
Vous que l'on vèi jamai sènso veni mai tèndre,
Vous que l'on amo pas sènso veni meiour;
Ai trop pèr vous de reverènço
Pèr espandi vòstis atra,
Voste esperit, voste sabènço...
Avès deja tremour ! adounc, tremoulés pas,
Car es vosto vertu que iéu vole admira.
Vau despinta l'eisèmple pur di maire.
La sarigo, animau qu'eici couneissen gaire,
De qu li siuen tendres e dous,
L'amour inalterable
Vaudran bon près pèr vous.
'Quest conte es veritable.
Qu poudrié n'en douta
Quand dessus aquèu pount tout es de verita
Que l'on pòu davans vous lou raconte n'en faire ?
Maire, dis, un bèu jour, à la meioué di maire,
Un enfant Peruvian, sus sa faudo asseta,
'Quelo bèsti quent'es, que senso s'espòuta
Se proumeno dins la brugiero
'Me si pichot, e que n'es fiero,
Semblo un reinard ? — Moun fiéu, respoundigué,
Es la maire di Sariguet ;

Pèr si pichot i'a gès de maire
Aguent un cor autant amaire.
La naturo, l'amour a vougu segounda
E i'a fa pròchi l'estouma
Quaucoren coumo un sac, uno prefoundo pocho,
Ounte chasque pichot, se lou dangié s'aprocho,
Vai s'acata subran dins un soulet envanc
Pèr se metre a l'abri, pèr para sa feblesso,
Sorre de sa jouinesso :
Fai tant-si-pau de bru, veiras que s'escoundran.
Pico di man ; la sarigo subran,
Plantado sus si pato e l'auriho dreissado,
Trai lou plagnun de soun amo avisado.
Li pichot fan un bound,
S'aprochon de sa maire e l'estregnon en round ;
Cerçon pièi l'escoundaio :
La pocho alor badaio,
Li pichot Sarigoun
Tant-lèu ié soun rejoun;
Ié soun tous. La maire emé prestesso
Fuge liuen, empourtant sa mai caro richesso.
Alors dis l'autro maire a l'enfant espanta :
S'un jour lou sort t'èro countràri,
Sonjo a n'éli, moun fiéu, dèves lis imita,
Car l'abri lou mai salutàri
Es lou sen d'uno maire ; aqui la verita !

M. Descosse s'est surpassé dans le débit de cette suave allégorie ; sa grâce habituelle y a pris un caractère de douce bonhomie qui a produit dans tous les cœurs un véritable élan de sympathique attraction.

M. Gorde, autre membre du Félibrige, a donné lecture d'un document écrit en langue vulgaire à une époque présumée être du XIVe siècle. Ce document, communiqué par M. Guil-

laume, archiviste des Hautes-Alpes, est une lettre adressée par le seigneur d'Urtis, Pons de Pontis, aux syndics de Tallard, touchant la durée légale d'un compromis consenti pour la solution d'une contestation dont l'objet n'était pas spécifié. Devant une telle lacune, cette lecture ne pouvait offrir qu'un intérêt philologique, néanmoins l'assistance s'est montrée reconnaissante à M. Gorde d'avoir énoncé devant elle les singulières expressions du langage de l'époque et surtout celle-ci : *Lo Sant Esperit sia ambe vos autres* qui étaient précisément, alors les termes de la salutation épistolaire.

M. le Président a exprimé le regret que des circonstances imprévues aient empêché la complète réalisation du programme de la séance. Une très-jolie cantate sur *la cour d'amour* composée par M. Victor Lieutaud n'aurait pas pu être chantée par suite de l'absence forcée de son auteur. Semblable raison serait cause de la réserve faite pour deux remarquables écrits, dont l'un, de M. Denis Honnorat, a pour objet la visite et la description d'une grotte située dans le territoire de Saint-Benoît; et l'autre, de M. Edouard Honnorat, explique la formation et le mode de développement du *pentacrinus*, zoophite au genre duquel appartient le fossile vulgairement connu sous le nom de Pierre de Saint-Vincent.

Il a finalement adressé à toutes les personnes de la réunion les vifs remercîments de la Société, et, de son coté, l'assistance lui a témoigné, par des applaudissements répétés, sa gratitude pour le charme et l'intérêt de cette fête littéraire.



DEUXIÈME PARTIE

VALLÉE DE BARCELONNETTE

SIMPLE RELATION

sur quelques Monuments Celtiques découverts dans cette Vallée

§ A. — Un peu de topographie et d'histoire.

La vallée de l'Ubaye ou de Barcelonnette, qui s'étend du confluent de cette rivière avec la Durance jusqu'au revers sud du Mont-Viso, occupe le centre des Alpes françaises. Au midi, elle est limitée par les Alpes-Maritimes ou de Provence, qui se détachent du massif du Lauzanier ou d'Abriès et donnent naissance, sur leur flanc méridional, au Verdon, au Var et à la Tinée, dont les bassins, perpendiculaires au littoral de la Méditerranée, sont très-peu favorables pour déboucher de France en Italie. Du côté du nord, elle est fermée par un contre-fort qui, en s'échappant du Mont-Viso, sépare d'abord l'Ubaye de la petite vallée du Guil, puis celle-là de la Durance, jusqu'à leur confluent. Au delà de ce dernier cours d'eau, nous n'avons plus que l'Isère et ses affluents, tributaires du Rhône.

Si maintenant l'on veut bien remarquer que les passages du Mont-Genèvre, du Petit Saint-Bernard, etc., ne sont praticables que depuis les travaux modernes que l'on y a exécutés à grands frais, si l'on tient compte du difficile accès que présentent les vallées au midi de celle de l'Ubaye, si l'on apprécie enfin la direction du sud-sud-ouest au nord-nord-est, qu'offre la vallée de Barcelonnette, l'on trouvera, qu'avec son passage naturel et tout facile, que favorisait bien certainement, jadis, un sol gazonné et bien boisé, elle dut être, dans les premiers âges

historiques, le chemin tout indiqué conduisant de la Péninsule Ibérique, du midi de la Gaule, au cœur de la Cisalpine, par les Tauriniens, au midi de l'Helvétie et de la Germanie, en franchissant le col de l'Argentière. On arrivera enfin à conclure facilement que par cette route ont dû passer les grandes migrations gauloises, allant en Italie, dans le midi de la Germanie et jusqu'en Asie Mineure, d'autant que le chemin n'offrait, à cette époque, aucun accident sérieux, et que sa pente moyenne était et se trouve encore de nos jours admirablement ménagée.

A coup sûr, la vallée de l'Ubaye a vu passer ces Gaulois qui, sous la conduite de Bellovèse, se donnèrent rendez-vous sur la rive gauche du Rhône, chez les Tricastins, prêtèrent assistance aux Phocéens-Massaliotes, franchirent les Alpes Tauriniennes, *per Taurinos saltusque invios Alpes transcenderunt,* battirent les Etrusques sur les bords du Tessin et fondèrent Milan. C'est cette même voie, *vestigia priorum secuta eodem saltu,* que durent prendre Elitovius et ses Cénomans, quand, avec l'appui de Bellovèse, ils allèrent bâtir Vérone et Brescia. Les Gésates, ces Celtes des bords du Rhône et de nos Alpes bien certainement en partie (1), appelés par les Circumpadans, huit ans avant l'expédition d'Annibal, firent de même, et ce dernier, marchant sur leurs traces, choisit aussi la route la plus frayée, la plus courte, pour arriver au milieu des Cisalpins, ses alliés naturels contre Rome ; il avait d'ailleurs, parmi ses guides, des envoyés de ces derniers, à qui la voie la plus praticable était parfaitement connue.

(1) Les Gésates étaient ainsi nommés des Romains à cause de leur adresse à manier le *gais* (*gæsum*, en latin) ou épieu durci au feu (voir Walckenaer, Géographie des Gaules, T. 1, ℣. 124. — Méry, Hist. de Provence, T. I). Ils occupaient le versant occidental des Alpes jusqu'au Rhône. C'est un nom générique purement indicatif.

Un passage ainsi fréquenté devait naturellement amener vers ce point nombre d'habitants. Aussi que de débris Celtiques n'a-t-on pas de tout temps exhumé dans la vallée de Barcelonnette! C'est à la Bréole, à Pontis, à Saint-Jean, à Saint-Vincent, au Lauzet, au Laverq, à Méolans qu'on en trouve; c'est aux Thuilles, à Revel, à Saint-Pons, à la Frâche, à Moulanès, à Faucon qu'on les rencontre encore; comme aussi à Sanières, à Jausiers, le centre de l'ancienne peuplade : les *Esubiani* (1), à Lans, nom d'origine certainement Celtique, au Châtelard, à Larche, à Saint-Ours, à Meyronnes, à Saint-Paul, à Sérennes, à Maurin, etc. etc., où les restes de la période gauloise sont aussi nombreux que variés. Rien de semblable, d'autre part, dans les bassins du Verdon, du Var et de la Tinée; rien de pareil du côté de la Haute-Durance, c'est à peine si l'on découvre quelques vestiges de l'âge celtique dans le bassin du Guil, à Peyre-Haute, sur Guillestre, par exemple, bassin d'ailleurs bien circonscrit et tout voisin de celui de l'Ubaye. L'exposé des débris de la période celtique que nous avons eu la chance de découvrir confirmera encore notre manière de juger cette question.

§ B. — Nos explorations.

I.

En 1835, en hiver, jeune encore, nous nous en souvenons bien, — les souvenirs de cet âge, on le sait, restent toujours profondément gravés, — on enlevait, contre Saint-Ours, notre village, (altitude : 1730 m.), au quartier de *Champ-de-Durand*, un immense tas de pierres ou clapier, dans la propriété de Simon-

(1) Voir, page 24 et suivantes, notre *Etude sur les Anciens peuples des Alpes*, et Albert : *Histoire du diocèse d'Embrun*, T. I, 2e partie, p. 537, tumulus de Saint-Pons de Barcelonnette, fouillé vers 1760.

Jean *Duguet,* pour agrémenter celle-ci et rendre son exploitation plus facile. Après la disparition du clapier, à un mètre au-dessous du sol, on rencontra un gros bloc de calcaire compacte que l'on fit sauter à la massue; l'enlèvement des fragments opéré, on se trouva en présence d'un cadavre que l'air délita rapidement. La tête, facilement reconnaissable encore, comme l'ensemble et la direction de tout le *squelette,* était tournée vers le soleil levant et un peu plus relevée que le reste du corps. On put néanmoins recueillir, ou sur les débris du cadavre même ou de chaque côté, 88 anneaux assez minces, carrés, pour ainsi dire, et striés par des traits rectilignes sur leur face externe. Deux autres anneaux plus forts, formés par une série de demi-boules, réunies entre elles par un petit filet saillant, semblaient occuper la partie la plus éloignée de la tête; ils se trouvaient peut être passés aux jambes. Tous ces anneaux étaient coupés et pouvaient se fermer ou s'agrandir à volonté. On ramassa encore: 1° une petite épée en bronze, fort courte, mais à lame large et assez épaisse; 2° une grosse fibule à disque bulloïde, semi-lunaire, de l'un des becs duquel partait, après deux tours de spire, pour former ressort, une longue et forte aiguille qui venait s'agencer, au point opposé, dans une rainure terminée par un bout, sous forme de petit pavillon; sa hauteur était de 135 millimètres sur quatre centimètres de diamètre; elle était ornée de striures rectilignes; 3° non loin de celle-ci gisait aussi une petite chaîne d'environ cinquante centimètres de longueur; 4° une agrafe de ceinturon, en bronze comme l'épée, la fibule et la chaîne; 5° des verroteries de diverses couleurs (huit grains bleus et six blancs); 6° quatre gros grains d'ambre, tous percés pour donner passage à un cordon et former ainsi une sorte de collier; l'un deux se trouvait en partie brisé.

Une grande partie de ces objets fut cédée à feu M. Cogordan, alors juge de paix, et adressée ensuite par ce dernier à M. Lenormand, conservateur du Musée des Antiques, à Paris.

II.

Au printemps de l'année 1865 (2 avril), deux cultivateurs de Lans-sur-Jausiers, sur la rive gauche de l'Ubaye, effondraient, non loin du village, un coin de terre dont la pente, fortement inclinée, regarde le nord-ouest. En pratiquant une manœuvre un peu en dehors du champ, sur une margelle de terrain vague et dominé par un petit tas de pierres, l'un des travailleurs amène quelques anneaux avec sa pioche; on les examine de près, et l'on remarque ausssitôt, à l'endroit d'où viennent d'être extraits ces objets, de grandes et lourdes dalles légèrement inclinées vers le midi. On s'arrête alors, et, sachant que nous étions dans le village auprès de malades, on nous fait appeler. Arrivé sur les lieux, nous faisons immédiatement pratiquer une fouille régulière, en faisant déblayer tout autour avec précaution. Après quelques heures de travail, nous nous trouvons en présence de trois grandes dalles de calcaire schisteux affaissées, du côté du midi, à cause de leur propre poids, de la terre qu'elles supportaient et par suite de la décomposition de leurs supports, de ce côté délités par l'humidité, le gel et le dégel. Au nord, d'autres pierres, de nature plus solide, plus compacte, profondément plantées dans le sol, soutenaient ces mêmes pierres larges et nous laissaient ainsi deviner un creux au-dessous. Chaque dalle, posée en travers, avait en moyenne 1 mètre de longueur, sur 80 centimètres de largeur et 7 centimètres d'épaisseur. Nous les enlevons à force de leviers et de bras, et grand fut notre étonnement de nous trouver en face d'un cadavre presque complétement conservé. La tête, portée vers l'ouest, regardait le levant. Mais, hélas, nous n'eûmes pas le temps de pouvoir le solidifier avec le silicate de potasse; à peine l'avions nous touché, qu'il tombait en poudre et se

déformait entièrement; déjà même un bras, le gauche, s'était séparé du tronc. Il ne nous restait de réellement palpable que quelques débris d'os, un large bracelet en spire, formé par une large lame de bronze, de beaux anneaux, une chaîne, une fibule et une agrafe de ceinturon.

Les deux anneaux amenés, en cette circonstance, par la pioche des travailleurs, faisaient partie de la même trouvaille. Ils étaient sortis de la tombe par l'orifice laissé béant produit par la chute, à l'intérieur du *tumulus*, de la dalle, qui, du côté de la tête, concourait à soutenir le couvercle du monument. Cet accident avait ménagé même un plan incliné sur lequel les anneaux avaient dû glisser, aidés probablement par le mouvement continu du terrain et aussi par leur propre poids, sur un sol d'ailleurs fortement en pente. C'est au bras gauche qu'ils étaient passés; celui-ci était, au moment de notre fouille, tout à fait séparé du tronc et porté sur l'orifice que nous avons déjà signalé.

Un fait qui nous a frappé dans cette découverte, que nous n'hésiterons pas à qualifier du titre de *tombe celtique*, c'est la direction donnée au cadavre qui regarde du côté du levant, direction que nous avons eu occasion de constater ailleurs, sur des *tumuli* explorés par nos soins. Nous signalerons une autre particularité que nous n'avions rencontré encore qu'au Châtelard-la-Ville, un peu plus haut, à six kilomètres, vers les sources de l'Ubaye: c'est l'arrangement, par juxtaposition, des dalles latérales qui faisaient l'office d'un mur de soutènement, ainsi que la dalle unique, du côté des pieds, pour supporter une des pierres qui formaient le dessus. Ce qui était plus digne encore de fixer l'attention de l'observateur, c'est la forme de la dalle qui, du côté de la tête, soutenait la partie la plus large de la tombe. La coupe de cette pierre était celle d'un triangle isocèle dont la base reposait sur le fond du sépulcre et dont le sommet concourait au maintien du couvercle. Nous avons eu occasion d'observer plusieurs fois,

ailleurs, que lorsque cette dalle était remplacée par des pierres, celles-ci étaient alors choisies de façon qu'en les superposant elles formaient encore par leur grosseur proportionnée un triangle à peu près isocèle. Nous allons, plus bas, relater un fait de cette espèce.

Le cadavre était couché dans le décubitus dorsal, la main droite portée à la hauteur de la région pubienne, pendant que la gauche, déplacée comme nous l'avons rapporté, conservait encore cette direction par rapport à l'axe du corps; elles devaient se trouver juxtaposées vers le milieu de la portion antérieure du bassin. L'avant-bras droit portait un bracelet formé d'une large lame de bronze tournée en spirale et formant trois tours complets. Il est marqué au bord par de petites stries, limitées à l'intérieur par deux lignes parallèles suivant la longueur du bracelet. A l'avant-bras gauche étaient encore passés trente anneaux, striés aussi sur leur face externe, et figurant, dans leur ensemble, une sorte de cône tronqué dont la base reposait du côté du coude et le sommet vers le poignet.

Sur la région sous-claviculaire gauche, se trouvait appliquée une fibule de laquelle partait une longue chaîne qui allait, du côté droit, se perdre derrière le cou, peut-être vers la tête, en passant devant la partie antérieure et supérieure de la poitrine. En voulant la saisir, nous la détachâmes de la fibule ou agrafe à laquelle il reste encore un petit anneau. Nous ne pûmes discerner où elle pouvait aboutir, par son autre extrémité, du côté de la région cervicale postérieure.

Un peu plus bas, à peu près vers la région de l'ombilic, mais bien à droite, nous trouvâmes une espèce de crochet, une manière d'agrafe que nous croyons avoir appartenu à un ceinturon ; il est rectangulaire et mesure sept centimètres de longueur sur trois de largeur ; il est strié par de petites lignes droites sur ses bords, et présente, aux quatre angles, quatre ronds en forme de petits trous, non percés à jour.

A ce moment de notre opération, un violent orage éclata ; il nous obligea de suspendre la fouille et nous empêcha d'examiner plus attentivement le sol et les vieux débris que nous avions devant nous. Quand, le surlendemain, nous revînmes continuer notre exploration, nous ne trouvâmes plus que quelques débris d'os lavés par la pluie et près d'être complétement dissous, quelques fragments d'anneaux, une terre grasse, gluante, au milieu de laquelle il ne fut plus possible de rien démêler de notable.

III.

Le 21 février 1866, un homme de la campagne, le nommé Aubert, des Sanières, près Jausiers, vint nous prévenir qu'il venait de découvrir une tombe comme celle que nous avions précédemment explorée dans la même localité. Nous nous rendîmes aussitôt sur les lieux, et voici ce qu'une fouille attentive et minutieuse nous fit reconnaître.

Mais avant, un mot de notre lieu d'exploration.

Le village des Sanières est situé sur la rive droite de l'Ubaye, bien en face de Lans ; le sol, moins incliné que celui de cette dernière localité, regarde le sud-sud-est. Sa position agréable, à l'extrémité nord-est de la vallée proprement dite, au point au delà duquel celle-ci n'est plus qu'une gorge resserrée entre deux montagnes taillées presque à pic, dut attirer de bonne heure des habitants et les déterminer à se fixer, plutôt que partout ailleurs, dans cette partie de la vallée.

Le nom de Jausiers, qui est à un kilomètre et demi de là, et qui relie les Sanières à Lans, nous rappelle, sans rien forcer dans son nom, l'étymologie des *Esubiens* dont il est parlé dans les trophées d'Auguste. Lans, Jausiers et les Sanières ont dû être un centre celtique important ; les nombreux débris de cette période que l'on y découvre tous les jours en sont une preuve certaine, et, dans toute son étendue, le quartier des Sanières, dit les *Argiles,* en offre des vestiges précieux.

Ici se trouve le tombeau que l'on voulut bien nous signaler. Il est allongé de l'est à l'ouest ; la tête est du côté du couchant et regarde l'est, vers lequel sont dirigés les pieds. Après l'avoir fait dégager tout autour, nous nous trouvons en présence d'un monument formé par deux énormes pierres plates, servant de couvercle à une sorte de caisse trapézoïde longue de 2m,20, large de 1m,70 au couchant et de 1m,50 du côté du levant. Chaque pierre du couvercle cube, en moyenne, un quart de mètre. Les côtés de la caisse sont fermés par un mur en pierres sèches et plates dont la surface ne dépasse pas vingt centimètres carrés ; celui qui est du côté de l'ouest a la forme d'une pyramide quadrangulaire dont le sommet tourné vers le ciel, sert de support à l'un des côtés du couvercle, celui de la tête. De chaque côté de cette pyramide, à partir du sommet, restent naturellement des jours qui nous eussent permis de voir dans le monument, s'il eût été éclairé.

Après avoir enlevé le couvercle à force de bras et d'engins, nous distinguons les débris d'un cadavre dont la face regardait le levant, et dont les jambes, le tronc, les bras et la tête sont réduits en poussière légèrement compacte, laissant pourtant deviner encore certaines formes bien distinctes et les lignes de la direction du corps. Les clavicules, les os des bras et des avant-bras, portés en avant, sur la ligne médiane du corps, sont encore bien conservés, grâce à la matière cuivreuse des anneaux qui les a pénétrés ; ils forment un V à ouverture dirigée vers la tête ; les mains reposaient sur l'os pubis.

L'avant-bras droit est chargé de vingt-six anneaux de diverses grosseurs, et forment, comme à Lans, un cône tronqué à base située du côté du coude. Quatre de ces anneaux, lourds, ornés de parties renflées, comme de grosses demi-perles, séparées les unes des autres par une, deux ou trois nervures, sont à la base du cône. Au-dessous sont vingt anneaux plus petits, quadrangulaires ; leur face externe, un peu arrondie, et striée par des lignes droites nombreuses. Plus bas encore,

contre le poignet, sont quelques anneaux ovales, modelés sur la fin de l'avant-bras et la forme du poignet. Ils ressemblent parfaitement, par leur confection renflée, à ceux qui sont plus haut, près du coude.

A côté du bras droit, sur le sol, gisait une chaîne formée par un grand nombre de petits anneaux et coupée, à peu près sur le milieu de sa longueur, par un anneau plus grand, plus fort, mesurant deux centimètres environ de diamètre et divisant ainsi cette chaîne en deux parties. Nous n'avons pu nous rendre un compte bien exact du point où devait, sur l'individu, se trouver cette chaîne; mais par son voisinage de la tête à laquelle une de ses extrémités touchait, pour ainsi dire encore, nous estimons qu'elle devait servir d'ornement, d'embellissement à la coiffure. Néanmoins nous n'affirmons rien sur ce point et croyons aussi qu'elle pouvait bien être encore un accessoire des anneaux du bras droit ou un objet de luxe posé sur un point quelconque de la partie supérieure du corps. A d'autres d'élucider cette question avec les détails que nous transmettons.

Les anneaux portés par l'avant-bras gauche ont une forme, une grosseur et des striures identiques à celles du bras droit; on ne compte seulement ici que quatorze petits anneaux au lieu de vingt.

A la hauteur du point où devait se trouver la main droite, nous recueillîmes une sorte de petit bâton arrondi, d'une longueur de douze à quinze centimètres, sur quinze millimètres de diamètre moyen. C'est une lame de bronze repliée, comme un mandrin de sonde, sur une baguette de bois et ornementée, aux deux extrémités de sa face externe, par des stries rectilignes formant autour une espèce de dessin en zigzag. Nous n'avons pu arriver à déterminer d'une façon précise à quoi pouvait servir ce bâton. Etait-ce un instrument de commandement ou un simple objet de luxe? Aurait-il servi de bâton

augural ou était-ce la marque distinctive d'un chef de clan? Nous ne pouvons l'expliquer, et nous laissons à de plus habiles, à de plus érudits le soin de le faire.

IV.

Le 10 mai 1867, après avoir fait enlever un tas de pierres à la Rochette, quartier des Sanières, pour asseoir les fondations d'une maison, au levant de ce village, M. Félix Fortolis, rentier, se trouva en présence d'un gros bloc de pierre qui ne lui paraissait pas offrir une assise suffisamment solide pour sa bâtisse. Il le fit sauter à la mine et se trouva, après le déblaiement, en présence d'un cadavre relativement assez bien conservé. Celui-ci avait la face tournée vers le levant, c'est-à-dire, que les pieds étaient à l'est pendant que la tête se trouvait à l'ouest. Au vertex de celle-ci, et pour servir de support au couvercle monolithe que l'on avait fait éclater, nous remarquâmes une grosse pierre triangulaire dont le sommet servait d'appui à celui-là. On l'avait martelée tout exprès pour lui donner cette forme que nous avons déjà constatée. Le pourtour du reste de la tombe était formé par de grandes pierres placées de champ et servant d'assise au couvercle de ce sépulcre. Le cadavre qu'il enfermait portait à chaque bras 30 anneaux de forte dimension et d'un poids relativement considérable. Les petits, en effet, pèsent plus de vingt grammes chacun et le poids des gros s'approche de cent grammes. Dix des plus forts occupent la partie supérieure du bras et de l'avant-bras et deux de même espèce sont placés contre le poignet. Ceux-ci sont ovales et modelés sur la partie inférieure de l'avant-bras et du poignet, pendant que tous les autres sont ronds. Ils sont massifs, formant une série de petites demi boules à l'extérieur; leur surface interne est plane. Ces demi-boules sont

séparées entre elles, dans la dépression, par un petit filet saillant. Les 18 autres anneaux, plus petits, mais massifs aussi, sont diversement striés ou profondément entaillés. Sur le côté gauche de la région pectorale, nous trouvâmes ensuite deux fibules : l'une est massive et forte, avec deux espèces de demi-sphères à chacune desquelles se trouvent deux trous remplis par une matière rouge, dure, émaillée ; elle porte au bas, vers la charnière, une tête de guerrier barbu. La seconde fibule, bien plus petite que la précédente, présente sur sa face antérieure deux petits cônes dont les sommets sont terminés par une matière blanche fort dure.

Nous ramassâmes encore, çà et là, dans cette tombe, douze mailles ou anneaux de vêtement. Ce sont des espèces de ronds en bronze, percés à leur centre, sphériques par leur face antérieure, cannelés du centre à la circonférence; l'un d'eux est double, c'est-à-dire qu'il représente assez bien un 8 de chiffre. Leur face postérieure est plane.

Nous recueillîmes enfin 56 petites plaquettes appartenant à un collier. Elles sont rectangulaires avec angles arrondis, déprimées à leur partie moyenne, pendant que les deux parties principales extrêmes sont repoussées et arrondies. La face postérieure, creuse, porte une maille pour permettre de passer à travers un cordon ou lanière.

V.

Cinq jours plus tard (15 mai 1867), nous découvrîmes, non loin du tumulus précédent, toujours dans la propriété Fortolis, une autre tombe qui lui était de tous points identiques, même orientation et même nature d'objets. Elle était, comme celle-là, couverte par un gros tas de pierres, qui ne devait faire qu'un avec celui du tumulus précédent. Les ossements étaient cependant moins bien conservés; mais nous y trouvâmes encore une grosse fibule avec tête de guerrier sur le corps

principal de l'objet, vers la charnière qui en unit les deux parties, l'aiguille et celui-là. Çà et là se trouvaient épars vingt-deux plaques en bronze appartenant à un collier identique à la trouvaille précédente ; seize anneaux ensuite pour chaque bras, savoir : à chacun, deux anneaux forts, en boule, sur le haut et le bas de l'avant-bras, —ces derniers, ovales et modelés aussi sur la forme du poignet. Entre ceux-ci se trouvaient douze anneaux striés d'une façon rectiligue, assez lourds et de forme presque quadrangulaire, un peu arrondis sur leur face externe, pendant qu'ils sont tout à fait plans sur celle qui devait toucher le corps.

Ce qui distingue particulièrement les objets de cette tombe, ce sont deux beaux bracelets formés d'une large plaque (trois centimètres de largeur) de bronze fondu, en forme de demi-boules (quatorze en totalité), arrondies à l'extérieur pendant qu'elles sont creuses à leur face postérieure ou interne. Ils occupaient la partie supérieure de chaque bras, précédant, en haut, les anneaux massifs demi-sphériques dont nous avons parlé ; ils sont, quant au dessin, modelés sur ceux-ci.

Parmi les divers ornements, dont nous venons de transcrire quelques détails, deux enfin, entre tous, nous frappèrent dès l'enlèvement de la grande dalle qui couvrait ce tumulus, qu'une mine légère avait divisé en sept ou huit petits blocs; c'était, d'une part, *et bien posée sur la tête,* une grosse fibule de vingt-quatre centimètres de longueur, avec aiguille mobile sur une plaque ou disque ovoïde de neuf centimètres de largeur sur douze dans le sens de la grande longueur de la fibule. C'est ensuite un beau collier ou objet d'ornement posé au haut de la poitrine et vers la base de la tête. Sa longueur totale est de quarante-trois centimètres. Il est composé de cinq petites chaînes parallèles, formées d'un grand nombre de petits anneaux. Ceux de l'une d'elles sont d'un volume double des quatre autres. Elles aboutissent, par leurs deux extrémités, à deux petites plaques un peu allongées (5 centimètres

sur 3) et découpées à jour sur quatre points distincts de leur surface et dans le sens de leur longueur. L'une d'elles porte encore, sur le point opposé à l'attache des petites chaînes, un anneau semblable aux plus gros de ces dernières. Il servait probablement à rattacher notre objet d'ornement, au moyen d'une lanière, à une partie quelconque du vêtement ou de la coiffure.

VI.

Le 10 avril 1869, M. Paulet Auguste, de Gainier, hameau de Jausiers, nous engage à aller visiter une petite découverte, comme il l'appelle, que l'on vient de faire au quartier du Serre, dans son voisinage. Nous nous empressons de nous rendre à son invitation. Arrivés sur les lieux, nous reconnaissons encore une tombe d'origine celtique que l'on avait bien voulu ménager pour nous attendre et nous permettre d'apprécier comment elle était disposée. Une seule dalle en ardoise, épaisse de 7 centimètres, couvrait le tumulus. Des dalles de moindre étendue et d'égale épaisseur composaient le pourtour de la tombe, deux de chaque côté. Du côté des pieds, il n'y avait qu'une seule ardoise comme du côté de la tête; celle-ci était grossièrement taillée en triangle; elles concouraient toutes à soutenir le couvercle du tumulus dont la direction regardait du nord-ouest au sud-est. Le fond du sépulcre était également pavé d'ardoises de même nature. Le cadavre qu'il renfermait, et qu'un tas de pierres recouvrait naguère, se trouvait réduit en un certain nombre de petits fragments osseux ou en poussière légèrement humide et boueuse. Nous trouvons, du côté de la tête : 1° une belle fibule, composée d'un corps principal orné, dans sa longueur, par une première et forte saillie en bronze, plus bas par un deuxième renflement plus petit, accosté de deux filets saillants et d'une aiguille reçue dans une forte rainure du corps de la fibule.

Le ressort de celle-ci est formé, de chaque côté, par quatre tours en spire qui partent de l'aiguille et vont se terminer, en fil grossissant, à la naissance du corps principal de l'objet. 2° A côté, gisait une chaîne d'environ cinquante centimètres de longueur. La moitié de celle-ci est formée d'un grand nombre de petits anneaux d'une grosseur d'un tiers moindre que ceux de l'autre partie. Elle devait s'agencer à la fibule et servir d'ornement sur la coiffure. 3° Chaque bras supportait 25 anneaux, commençant, du côté de l'origine du bras, par 4 anneaux pleins, demi-sphériques, dont les derniers bouts sont séparés par un léger filet; par 18 anneaux à surface plane sur trois côtés et légèrement courbe sur la quatrième face qui est celle qui est à l'extérieur; celle-ci est diversement striée par des traits rectilignes. Plus inférieurement vers le poignet, trois anneaux en boules, de même forme que les premiers, terminent la série; ils sont un peu ovales, modelés ainsi sur la forme du membre.

Toutes ces trouvailles sont réellement remarquables, on le voit, soit par le nombre d'objets qui compose chacune d'elles, soit par la grosseur de ceux-ci, leur poids, leur volume et leur forme, soit enfin par les traces de fer que nous remarquons aux charnières des fibules trouvées dans les tumuli de la propriété Fortolis; celles-ci, seules, doivent appartenir à la fin de l'âge de bronze. Elles nous disent qu'une révolution métallurgique va bientôt se produire, que l'ère du fer va s'ouvrir pour nos montagnards. Mais cette révolution, qu avait déjà pu se manifester ailleurs, les habitants de nos vallées ne l'avaient pas jusqu'à ce jour subie ; ils ne connaissaient pas le fer encore, ils en étaient à l'âge du bronze pur, sur le point il est vrai de voir paraître le premier de ces deux métaux.

L'âge de bronze, il faut bien le retenir, — et d'ailleurs le simple bon sens l'indique sans effort, — n'a pu se terminer dans toute la Gaule en même temps, voire seulement dans le bassin

rhodanien ; il n'a pu même finir dans toutes nos vallées alpestres à la même époque, au même moment pour ainsi dire. Nos vallées, par leurs difficultés topographiques, à cause du mauvais état des communications et par raison surtout de l'esprit d'indépendance qui a toujours animé nos populations, ont dû recevoir, les dernières, cette impulsion civilisatrice, cette transformation sociale que possédaient, certainement depuis bien d'années déjà, d'autres localités mieux partagées sous maints rapports, surtout au point de vue de la circulation.

Ne voyons-nous pas, encore de nos jours, certaines habitudes, certains usages d'origine celtique et d'expression bizarre de cette époque se continuer dans nos vallées, tout surannés qu'ils peuvent être, pendant qu'ailleurs la civilisation a laissé bien loin derrière ces vieilles coutumes, ces moyens onéreux et peu rémunérateurs de l'exploitation du sol, cette manière tout à fait primitive de vivre et de se protéger ? Et pourtant, il faut l'avouer, nos communications ont prodigieusement gagné; elles sont dans un tel état prospère que les relations sont devenues de tous les instants, avec tous ; aussi nos populations peuvent aisément constater avec quelle facilité se transforment maintenant et leurs mœurs et leurs habitudes, combien aussi elles échangent plus agréablement leurs produits et voient chaque jour leur bien être grandir. Mais tel ne devait pas être, on le comprend sans peine, l'état des choses à l'époque qui nous occupe. Fiers de leurs positions, qu'ils peuvent facilement défendre, amoureux de leurs belles prairies, de leurs rochers et de leurs forêts, passionnés pour la liberté, les Celto-Ligures, nos aïeux, ne peuvent admettre chez eux d'innovations d'aucune sorte, que fort tardivement du moins et presque malgré eux. Ils n'aiment pas l'étranger à leurs montagnes, à leurs sentiers, à leurs réduits. Ils ont vu passer jadis bien des tribus : les Ambra, les Salluves, les Insubres, les Cenomans et les Senones.

Le calme leur est laissé ensuite durant des siècles; ils le savourent au milieu du silence de leurs bois, au sein de leurs vallées et même sur leurs cols, pour quelques temps oubliés. Ils vivent dans l'indépendance et le calme. Ils gardent religieusement leurs coutumes, comme ils adorent toujours leurs mêmes dieux : des pics vénérés, des arbres consacrés au culte, le soleil, les astres. L'âge de bronze disparut donc lentement dans le bassin rhodanien; il dut alors, dans nos Alpes, se perpétuer naturellement intact ou presque intact jusqu'au jour où les armes de Rome eurent raison de l'indépendance de ces peuplades belliqueuses (1). Il n'y a donc plus de doute à cet égard: les objets que nous avons rencontrés dans les *tumuli* que nous avons pu explorer appartiennent réellement à l'âge de bronze et non à celui du fer, comme quelques archéologues ont bien voulu le soutenir; celui-là a subsisté dans les Alpes jusqu'au début de la période véritablement historique.

Il ressort encore de ce que nous venons de dire que les peuplades celtiques de nos vallées, et en particulier de celle de Barcelonnette, où nous avons pu recueillir quelques débris de leur industrie, étaient peu avancées en civilisation; la métallurgie en particulier se trouvait chez elles presque à son enfance; les arts d'autre nature et les travaux agricoles leur étaient en partie inconnus, sinon peut-être l'élevage du mouton, car ils devaient être principalement *pasteurs*, — ainsi que la chose se passa, du reste, chez tous les peuples primitifs. Ils devaient vivre particulièrement aussi de chasse et de pêche: le gibier était abondant alors et facile à abattre. Nos cours d'eau, dont les pentes étaient certainement mieux ménagées et peu torrentueuses, nourris-

(1) *Quinze ans avant J. C.* Voir la note, page 12, de notre *Étude sur les anciens peuples des Alpes.*

saient beaucoup de poissons, plus variés, à coup sûr que de nos jours.

Il s'échappe ensuite de notre étude un fait qui nous frappe dès l'abord : c'est le caractère particulier de nos tombes. On n'a pas jusqu'ici reconnu de *tumuli* dans nos Alpes, les tombes que le hasard y fait découvrir sont le plus souvent isolées. On les trouve en enlevant les pierres d'un champ, en l'effondrant, ou en creusant les fondations d'une maison , d'une église, etc.; le plus souvent on les rencontre sous un tas de pierres ou *clapiers*.

C'est enfin et surtout leur mode spécial d'ensevelissement : leur tombe regarde toujours le levant, en souvenir peut-être de leur point d'origine, mais plutôt encore, nous estimons, en raison de ce soleil levant qui les réveille tous les jours, qui s'en va dans l'immensité, semant la chaleur et la vie.

Ils ont aussi le sentiment d'une trinité divine: la pierre tombale triangulaire qu'ils mettent à leur chevet de mort nous l'indique d'une façon non équivoque. Ils veulent peut-être encore avoir à coté de l'organe pensant un symbole de leurs idées religieuses, de leur foi ; ils ont cela de commun avec beaucoup de peuples de l'antiquité. Ils sentaient tous la main divine, ils croyaient à sa triple manifestation, mais, enfants, échappés à peine des mains du créateur, ils ont encore leurs facultés dans l'enfance, ils s'inclinent dès lors devant l'astre qui les frappe le plus, devant ce soleil qui leur amène tant de douceurs; ils le saluent même du fond de leur tombe : c'est leur dieu, en attendant que la civilisation et d'autres manifestations religieuses viennent, bien de siècles plus tard, transformer le monde.

D[r] A. Ollivier.

QUELQUES RIMEURS FANTAISISTES

Les Anglais ont consacré un ouvrage périodique, publié tous les trois mois, à l'exhumation d'ouvrages morts prématurément, et qui méritaient d'avoir plus longue vie. Je ne sais si ces résurrections pourraient fournir matière suffisante à un seul recueil périodique; mais il y aurait certainement une série d'articles fort curieux à publier, suivant l'exemple donné par nos voisins d'Outre-Manche. Ce n'est pas seulement la reproduction d'ouvrages littéraires qu'on pourrait entreprendre, mais au milieu de l'immense variété de connaissances recherchées aujourd'hui par tous, on se trouve dans la nécessité d'aller vers celles qui répondent à notre aptitude, à notre milieu et à nos goûts. J'ai pris pour mon sujet les *rimeurs fantaisistes* ; cette matière que je me propose de traiter succinctement ne se rattache à aucun intérêt présent, ne tient à aucune passion d'aujourd'hui. Me suivra-t-on sans trop d'ennui dans le développement d'un titre qui, par sa nature, par sa nouveauté, par la singularité à demi érudite de ses couleurs, a besoin de quelque attention, de quelque courage peut-être? L'inexpérience de son auteur réclame de l'indulgence.

La poésie a des attraits irrésistibles; elle exerce un magique pouvoir sur ceux qu'elle hante fiévreusement. On n'en saurait douter; et en feuilletant l'histoire littéraire, l'esprit reste étonné, confondu, en présence des sujets étranges auxquels la Muse a prêté ses accents. Horace disait déjà :

Nil intentatum nostri liquere poetæ.

Et depuis!... Il faudrait des volumes pour cataloguer les titres des œuvres que les poëtes ont osées. Bornons-nous à jeter quelques notes au hasard de nos souvenirs.

Pour les ouvrages écrits en latin, voici Laurent; poëte et

médecin hollandais du XVe siècle, qui versifie en l'honneur du hareng salé : son poëme débute par ce vers :

> Halec, salsatum, crassum, blancum, grave, latum.

Voici Le Plaisant, poëte et chroniqueur du XV[e] siècle, qui chante le combat des porcs. Tous les mots commencent par un P :

> Plaudite, porcelli ! Porcorum pigra propago
> Progreditur...........

Voici Hucbald, moine du diocèse de Tournai, qui compose au IX[e] siècle cent trente-six vers sur les têtes chauves, dont chaque mot a un C pour première lettre :

> Carmina clarisonæ calvis cantate, camenæ........

Voici Philomela, poëme attribué à Albus Ovidius Juventinus et qui est consacré au chant des oiseaux. Voici un distique de cette poésie imitative :

> Cucurrire solet gallus, gallina gracilat,
> Pupillat pavo, trissat hirundo vaga.

Et en regard, la traduction de l'abbé de Marolles :

> Le coq a jour et nuit son chant coqueliquais ;
> Cocodaste a la poule et le paon poupegeais ;
> L'hirondelle trisotte...........

Que si dédaignant le latin qui brave........le bon sens, nous étudions la langue française, nous voyons :

Une série de quatrains sur l'anatomie par Binet, chirurgien de la fin du XVII[e] siècle :

> Tous les os sont deux cent quarante-sept, en somme ;
> Cinquante-neuf au chef, au tronc soixante-huit......

Un poëme sur la grammaire française, par Moutet de Laroche, que l'on peut mettre à côté du célèbre jardin des racines grecques de Lancelot. Méditons cette définition de l'article :

L'article est pour les noms un lien nécessaire ;
Dans le discours, c'est un petit notaire,
Qui, par de réguliers accords,
Sait entre les conjoints fixer tous les rapports.

La géométrie en vers techniques, dans laquelle nous lisons :

Le triangle rectangle et son hypothénuse
Ont des propriétés que pas un ne récuse ;
La perpendiculaire, allant à l'angle droit
De nous le démontrer aura bientôt le droit.

Au millieu de cette multitude de poëmes sur toute espèce de sujets, on aurait pu croire que le droit échapperait aux travestissements de l'hexamètre et de l'alexandrin ; il n'en est point ainsi : rien n'est sacré pour les poëtes.

D'Annebaut, poëte anglo-normand, versifia *les Institutes* de Justinien ; le jurisconsulte italien, Gennaro, mit en vers latins *le Digeste*.

Richard de Dourbault publia, au XIIIe siècle, la coutume de Normandie en vers de huit syllabes.

Dans le prologue, nous trouvons la date et le but de cette publication :

Mil ans deux cent quatre fois vignt
Après ce que Jésus-Christ, vint
....
Fit Richard de Dourbault ce livre
En rimes, en mieux qu'il sçut,
Pour propre et commun salut.

En 1768, Garnier Deschênes, jurisconsulte, transforma en vers français la coutume de Paris. Citons quelques extraits :

Titre 4, article 96, sur la complainte.

Quand est troublé dans son usage
Le possesseur d'un héritage,
Ou d'un droit réél réputé
D'immeuble avoir la qualité,

Contre l'auteur de cette atteinte
Il peut intenter sa complainte
En saisine et nouvelleté,
Dans l'an et jour qu'on l'a troublé.

Article 188, *des contre-murs*.

Quiconque faire une écurie
Contre un mur mitoyen voudra
Auparavant y bâtira
Une contre maçonnerie,
Jusqu'au rez de l'auge en hauteur
Et de huit pouces d'épaisseur.

Joseph Michaud, l'auteur de l'*Histoire des Croisades*, du *Printemps d'un Proscrit*, traduisit en vers la déclaration des droits de l'homme.

Cauchois, avocat à Paris, mit en rimes la constitution de 1848.

Ceci nous rappelle que Marat fit un programme politique intitulé : *Commandements de la Patrie*, dans lequel on lit ces vers :

Avec ardeur tu défendras
Ta liberté dès à présent.
. . . .
Aux gens de lois tu rogneras.
Les ongles radicalement.

Nous arrivons au code civil des Français, mis en vers par J. H. F. R. 1806. Ces initiales doivent se traduire par Joseph-Henri Flacon Rochelle, auteur dramatique et jurisconsulte né le 8 octobre 1781, à Paris, où il est mort le 27 mai 1834. Voici des échantillons de cet ouvrage :

Article 318 *du code civil : du désaveu*.

Tout acte extra-judiciaire
Contenant désaveu de la part du mari,
Ou de ses héritiers, doit, de toute manière,
Comme non avenu rester, s'il n'est suivi

D'un mois dans le délai propice,
D'une action dirigée en justice
Contre un tuteur ad hoc que l'on donne à l'enfant,
Et de sa mère en présence pourtant.

Article 393 du code civil.

Si la femme se trouve enceinte
Lorsque de son époux on voit la vie éteinte,
Un curateur au ventre est aussitôt nommé
Par le conseil de famille assemblé.

Ces diverses élucubrations poétiques, tant ridicules qu'elles nous paraissent, sont très-recherchées des bibliophiles, sans doute à cause de la singularité et du mérite de la difficulté plus ou moins heureusement vaincue.

Jetons un dernier regard sur le *Nouveau Formulaire* du notariat, en vers français, par E. Clerc Joyeux, avec dessins gravés à l'eau forte, Paris, 1877. Ici nous n'avons plus affaire à des jurisconsultes poëtes, croyant de bonne foi à leur œuvre. Nous sommes en pleine fantaisie. Clerc Joyeux (pseudonyme qui doit cacher un charmant avocat du barreau de Paris) divise son poëme en trois chants : contrat de mariage, bail sous signatures privées, procuration et notoriété. Un spécimen de ces excentriques formules :

Bail sous seing privé.

Le bailleur susnommé, marquis de Bellepanse,
Offre au sieur de Vigo qui l'accepte, le bail
De l'aile de maison dont voici le détail,
Pour six ans. De ce jour courra la jouissance.
Les lieux dont il s'agit sont ainsi composés :
Au-dessus écurie et remise; puis, serre
Pour instruments, savoir : pelles, pioches, rateaux ;
Le matériel enfin au jardin nécessaire :
Grands baquets, arrosoirs, chaises, bancs et tuyaux.

Pour terminer notre revue, nous ferons connaître que notre collègue, M. Camille de Saint-Martin-Valogne, juge de paix à Saint-Hyppolyte du Fort (Gard), vient de nous adresser une brochure intitulée : *Départements de la France, leurs chef-lieux, leurs sous-préfectures et principaux chefs-lieux de canton mis en vers, pour les graver plus facilement dans la mémoire des enfants.*

Reprenant le procédé mnémotechnique de l'abbé Gautier, notre collègue réunit en un distique les principales villes du département. Et tandis que l'auteur des *Leçons de chronologie* nous force, par ces vers barbares, à nous rappeler qu'

Attila, roi des Huns, Genseric, roi Vandale,
S'éloignent, quand Léon son éloquence étale.

M. de Saint-Martin nous grave dans la mémoire la géographie des Basses-Alpes, par deux alexandrins :

Dignes aux Basses-Alpes, Forcalquier, Sisteron,
Barcelonnette, Riez, Castellane et Banon.

AL. DE GAUDEMAR.

DUO DE FABLES

I.

Voulez-vous avoir une preuve
Qu'on ne peut comme d'un habit
Changer de caractère ? Ecoutez : dans un fleuve
Un nègre se lavait, quand un passant le vit.
— Oh ! oh ! dit celui-ci, compère,
Qu'espères-tu donc obtenir ?
Cesse de troubler l'eau. Quoi que tu puisses faire,
Tu ne pourras pas te blanchir.

II.

L'hiver s'approchait à grands pas,
Aux insectes donnant le signal du trépas.
Tous se mouraient au souffle de l'automne.
— Quoique de ma fin l'heure sonne,
Je meurs content, j'ai fait un peu de bruit,
Dit un bourdon, et la mort éternelle
Vint à l'instant glacer son aile.
Une abeille lui répondit :
— Pour faire un peu de miel je voudrais vivre encore
Jusques à la prochaine aurore.

Henry Hugues.



LETTRE

de Po[ns] de Pontis, seigneur d'Urtis (Basses-Alpes),
aux syndics de Tallard (Hautes-Alpes),
au sujet d'une affaire non spécifiée.

Urtis, 28 décembre (fin du XIV siècle).

Honorables senhors et amix mieus,

Apres deguda recomendacion, reseupuda ay alcuna vostra letra graciosa; laquala vista, fasent vos responsa, justa que mandas, al cap de la porrogacion de l'apellacion, etc. Sapias, coma atresins escrives, que nostres procuradors aurion prosesic en la causo tant que à la aordenansa per lo juge donnada, ignorant esser compromes per nos autres, ni aguda entimacion deguda, per que non en fu en causa. Et cant

mandas de de *(sic)* porrogar lo terme, sapias que, justa que yeu fu enformat per clerges, yeu non podi, ni vos aytant pauc, porrogar lo dich terme, car es acte judicial; ni autre, si non que lo juge de la pellation, non la pot porrogar. La qual causa, si si podia far, per mi, per honor de vos autres, yeu en saria ben content. *Item* soy enformat que de drech lo non vos corre ponch lo temps de la pellation pendent lo compromes, mas ista suspendua la causa, aquel pendent, coma vos en podes enformar anbe vostres advocas; per que, en aquello part, non podi autrament provesir, conten sobro lo terme à pendre del compromes. Sapias que yeu suy tot prest de prosesir en aquel, e aver mos compromissaris toch presch, cant à vos playra de prosesir e mandar lo iort que vos playra de pendre. Pregant vos que, si es de entension, que la causa passe per acord, amicablament, coma es ma esperiansa, e conclus al compromes; que fassas diligencia, d'enfra lo terme per nos pres, lo cal es ases bien; autrament, mi ayas per escusat; car, passat lo terme del compromes, yeu en segray ma justicia, et vos autres, mes senhors, la vostra. Car sabes que per mi non es ista que non si sia prosesit, coma vos a prouffert, en nom mieu mossenhor de *Curbanch* et mon frayre; ni stara, aysi pauc, que la causa non prenna bon aponchament, d'enfra lo dit terme, si voles metre y diligencia. Non autra à present. Lo Sant Sperit sia ambe vos autres.

Scricha à Vrtis, lo XXVIIJ de decembre.

Lo tot vostre.

Po. de Pontis,
Senhor d'Vrtis.

L'original de cette lettre écrit sur papier ayant, en filigrane, une roue à six rayons, dont un prolongé en forme de manivelle, est déposé aux archives départementales des Hautes-Alpes : *E. Tallard.*

P. GUILLAUME.

L'ABBAYE DE VOLX

ET

LA CHAPELLE ROMANE DE NOTRE-DAME DE BAULIS

(Suite).

La charte que nous venons de reproduire est conservée dans les archives départementales du Gard, à Nîmes (H. 167). Elle est cataloguée sous ce titre : *Donation des églises de Manosque au monastère de Volx*. Ce titre, véritablement fautif, a induit à erreur de savants historiens qui ont pensé que les églises désignées dans cette charte étaient : Notre-Dame-de-Romigier, qui subsiste encore, et les antiques églises de Saint-Jean et de Saint-Martin, démolies au XVe siècle comme inutiles pour les besoins de la population; quant à celle de Saint-Saturnin, ils ont supposé que ce pourrait être l'église paroissiale de Saint-Sauveur. On comprend que les historiens qui ne connaissaient pas les termes mêmes de la charte de 812 aient été embarrassés, et que, trouvant d'ailleurs un grand nombre d'églises à Manosque placées sous les mêmes vocables, ils aient conclu que les églises données au monastère de Volx étaient bien celles de Manosque. Cette erreur, il nous importe de la relever et de la combattre.

Le Père Columbi, dans son histoire de Manosque, *Manuascæ libri tres,* nous dit qu'avant l'an 1340 on comptait vingt et une églises dans la vallée ou territoire de Manosque; et d'abord quatre dans la ville ou le bourg : la première et la principale était dédiée au Sauveur des hommes; la seconde à la B. Vierge Marie, mère du Sauveur; la troisième à Saint-Jean-Baptiste, précurseur du Messie; la quatrième enfin à Saint-Etienne, diacre et premier martyr. La ville ayant été détruite par les Sarrasins, les habitants se dispersèrent sur les divers points

du territoire et formèrent de nombreux villages qui, chacun, voulut avoir une et même plusieurs églises. C'est ainsi qu'au château, situé sur le *Mont-d'Or*, il y avait une église dédiée à la Mère de Dieu, et une autre dédiée à Saint-Martin de Tours. Dans le quartier de Montlorgues, près de la Durance, il en existait une aussi dédiée à Saint-Martin. Dans le bas de Fournigues, existait une chapelle ou église de Saint-Etienne. A Toutes-Aures, existaient deux églises, celle de Saint-Jacques et celle de la B. Vierge Marie. A Saint-Pierre, au pied du Mont d'Or, étaient pareillement les églises de Saint-Pierre, de Saint-Lazare et du Saint-Sépulcre. Les villages de Montaigut et de Saint-Maxime avaient aussi leurs églises particulières. La plupart de ces églises rurales finirent par tomber en ruines, au fur et à mesure que les habitants des villages vinrent se grouper autour de la ville et se mettre à l'abri des incursions, protégés par les murs d'enceinte (1).

Attribuer au monastère de Volx quelques-unes des églises de Manosque, c'est oublier que celles-ci avaient été annexées ou à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, ou à l'église concathédrale de Forcalquier. Nous n'insisterons pas davantage, et on peut consulter l'*Histoire de Manosque*, par M. l'abbé Feraud, pour être pleinement et sûrement édifié sur ce point historique (2).

C'est donc sur le territoire même de Volx qu'il faut chercher et que nous trouverons aisément les diverses églises données à son monastère par son fondateur, Jean II, évêque de Sisteron. La charte dit formellement : « Nous édifions des églises en l'honneur de la B. Mère de Dieu, la Vierge Marie, du B. précurseur Jean-Baptiste, avec l'antique baptistère, et

---

(1) On trouve dans l'*Histoire de Manosque*, de M. l'abbé Féraud, partie 3e, de très-longs et très-intéressants détails sur l'existence, la destination et l'état de toutes les églises de la vallée de Manosque.

(2) *Ibid*, 3e partie.



une autre église en l'honneur de saint Etienne, premier martyr, et une autre en l'honneur de saint Martin, confesseur, dans le comté et évêché de Sisteron, au pied du mont qui s'appelle BAULIS. » Or Baulis ou Bau est le nom celtique de Volx, qui s'est successivement transformé jusqu'au nom actuel, ainsi que nous l'avons démontré déjà dans la géologie de cette commune (1). Plus loin, en parlant de l'église de Notre-Dame, la charte ajoute : « Nous donnons et transférons à ladite église, avec ses dépendances et terrains adjacents, les autres églises qui sont autour d'elle au pied et dans les monts désignés. » Jean II déclare ne confirmer ces donations que canoniquement et pour autoriser régulièrement ces fondations faites par l'empereur Charlemagne et dotées par lui de biens qui leur appartiennent légitimement.

Ces biens, situés dans le voisinage des églises, sont restés la propriété de l'abbaye de Volx et du prieuré qui la remplaça, jusqu'en 1614, époque ou Madeleine de Châteauneuf, veuve de Palamède de Valavoire, acquit des prieurs de Notre-Dame-de Baulis tous les biens et droits dont leur église jouissait depuis Charlemagne. Celle-ci les unit à la seigneurie de Volx. C'est donc aux environs que nous devons retrouver l'emplacement de ces églises.

La commune de Volx et celle de Villeneuve ne formaient autrefois qu'un seul territoire. Leur population, pendant les invasions, s'était réfugiée sur un rocher presque inaccessible appelé dans les anciens titres *Rocca Amaritudinis* (2). Quand les dan-

---

(1) *Géologie de la commune de Volx*, par M. Charles d'Ille. — Aix, imprimerie Remondet-Aubin, 1877.

(2) « Le rocher de Volx est remarquable par ses caractères minéralogiques et fossiles. Il est isolé et forme une haute colline qui s'étend sur une longueur de plusieurs kilomètres, dans la direction du nord-est au sud-est. » (Féraud, *Histoire, Géographie des Basses-Alpes*, p. 576.)

gers de ces époques malheureuses eurent un peu cessé, les habitants de la Roque descendirent dans des endroits plus commodes. Les uns s'établirent auprès de l'église de Notre-Dame de Baulis, qui était restée seule debout et qui subsiste encore. Nous en parlerons bientôt. D'autres allèrent fonder le hameau de Villeneuve qui s'augmenta dans la suite, et devint à son tour une commune distincte. C'est dans le territoire de ce village que nous voyons les traces des églises de Saint-Saturnin et de Saint-Jean-Baptiste.

Saint-Saturnin a laissé son nom au hameau de *Saint-Savournin*, près de Villeneuve, et c'est là sans nul doute qu'était l'église dédiée à ce saint martyr. Cette église ne fut abandonnée que plus tard, alors que fut bâtie l'église paroissiale de Villeneuve, sous le titre du même Saint-Saturnin (1). Des fouilles faites dans ce hameau en 1850 firent découvrir des pierres sculptées paraissant provenir d'une chapelle, et un grand nombre de monnaies datant des premiers siècles de notre histoire.

L'église de Saint-Jean-Baptiste était, selon toutes les probabilités, située au quartier de *Saint-Jean*, le long de la rivière du Largue, près du logis des *Quatre-Tours*. Une population assez considérable s'était groupée autour, si l'on en juge par la quantité de cadavres chrétiens trouvés en cet endroit dans un ancien cimetière, et si l'on en juge encore par le baptistère attaché à cette église de Saint-Jean, comme le dit la charte de fondation de l'abbaye.

L'église de Saint-Martin n'est pas complétement détruite : on en voit encore les ruines derrière le Rocher de Volx, au

---

(1) D'après le millésime gravé sur une pierre, cette église paroissiale a été construite dans le XVIe siècle. Saint Saturnin en est le titulaire, et saint-Sébastien, le Patron. (Féraud, *ouvrage cité*, p. 546.)



quartier des *Ubacs*, entre deux hautes montagnes, dans un vallon qui conserve le nom de *Saint-Martin*.

Quand à l'église de Saint-Etienne, tout nous porte à croire que c'était l'ancienne chapelle bâtie dans le bois de Fournigues, et qui, selon l'expression de la charte, était bien *entre les monts* (1). Nous ne voyons pas en effet que cette église ait jamais été comprise dans les donations faites par la suite soit à l'abbaye de Saint-Victor, soit au chapitre de Forcalquier. Fournigues (2) avait appartenu à la seigneurie de Montaigut (3), que les marquis de Volx possédaient aussi. Les droits de ces seigneuries et ceux concédés aux églises par Charlemagne s'étant confondus dans les mêmes mains, il est aujourd'hui bien difficile de démêler l'origine de chacun d'eux, surtout en l'absence d'archives et de documents exacts. Mais rien n'empêche de croire que l'église de Saint-Etienne de Fournigues fut celle qui avait été donnée au monastère des Bénédictins de Volx.

Ajoutons que, un peu plus tard, l'abbaye de Volx posséda une autre église dédiée à saint Cannat, évêque de Marseille. Celle-ci était bâtie sur la rive droite du Largue : on en voyait encore les débris dans le XVIII[e] siècle. Le nom de ce saint est

---

(1) Une Bulle du Pape Adrien IV mentionne la chapelle de Fournigues, sous le vocable de Saint-Etienne de Tairon, *Ecclesia s. Stephani de Tairone*. (Féraud, *Hist. de Manosque*, p. 445.)

(2) Fournigues vient du latin *Formica*, et Columbi en a fait *Formicaria* pour désigner ce quartier du territoire de l'ancien village de Montaigut. Outre l'église de Saint-Etienne, on y trouvait aussi une chapelle dédiée à Sainte-Rostagne, dont il est fait mention dans le journal consulaire de l'an 1520. Il est probable que dans le XII[e] siècle, ce quartier portait le nom de *Tairon*, ainsi que l'appelle la Bulle du pape Adrien. (Féraud, *Hist. de Manosque*, pp. 444.45.)

(3) Montaigut, *Mons acutus*, l'un des cinq villages de la vallée de Manosque, fut habité jusque vers l'an 1570. (Féraud, *ouvrage cité*, p. 14.)

resté attaché au quartier qui s'étend sur l'une et l'autre rive du Largue, à l'embouchure de cette rivière dans la Durance.

L'abbaye de Volx était établie dans la partie du territoire qui a appartenu dans la suite des temps à la commune de Villeneuve. A un kilomètre environ au sud du village, au confluent du Largue et de la Durance, et en face de la vallée d'Asse, les bénédictins assainirent des marécages, protégèrent et cultivèrent les rives inondées, et conquirent sur la rivière un territoire magnifique qui est aujourd'hui toute la richesse du pays. Le quartier où se trouvait le monastère qui, comme nous le dirons bientôt, ne fut plus qu'un prieuré dans le XI[e] siècle, conserve encore aujourd'hui le nom de la *Prieuresse*. A côté de ce quartier, il en est un autre qui porte le nom typique de *Kyrie Eleison*. En fouillant le sol du premier, on découvre les restes d'un établissement considérable et de nombreux tombeaux. Des débris de colonnes qu'il n'est pas rare d'y rencontrer attestent le voisinage d'une ancienne église. On peut suivre encore une conduite en maçonnerie qui amenait les eaux au prieuré, depuis le quartier de *Fontolive*, au-dessus de Volx. Cette conduite faite en béton a environ cinquante centimètres de largeur sur une hauteur égale. Elle traverse le chemin actuel de Volx, passe à l'angle du logis des *Quatre-Tours*, où elle alimentait jadis le hameau de *Saint-Jean*, traverse la plaine et descend sous la rive du *Thor*, jusqu'au quartier de la *Prieuresse*.

L'abbaye de Volx, fondée *avec le conseil et l'aide du très-glorieux Charlemagne*, devait avoir un personnel de douze religieux de l'ordre de Saint-Benoît, sous la conduite et la surveillance d'un abbé. Son fondateur désigna lui-même le premier abbé, et celui-ci avait nom Adémar : mais le choix de son successeur fut laissé à la communauté monastique. La dotation de l'abbaye se composait des églises susnommées et des biens qui en dépendaient. Ces biens consistaient, ainsi

qu'il est spécifié dans la charte, en vergers, champs, bois, vignes, prés, pâturages, arbres fruitiers et non fruitiers, moulins et leurs cours d'eaux. Toutefois, le fondateur avait fait une réserve sur les oliviers appartenant à l'église de Saint-Saturnin : la moitié de l'huile en provenant était réservée pour le luminaire de l'église cathédrale de Sisteron ; l'autre moitié restant à l'usage du monastère et pour le luminaire des églises qui lui étaient soumises. Il s'était encore formellement réservé, pour lui et pour ses successeurs sur le siége de Sisteron, le droit de visite, d'inspection et de réprimande. L'évêque diocésain devait en conséquence, une fois dans l'année et dans le temps pascal, se rendre dans le monastère, y célébrer pontificalement le service divin, et y remplir les devoirs de la visite pastorale. La suprématie du siége épiscopal était ainsi sauvegardée, et nul n'avait le droit de s'opposer, ni de critiquer, ni de contredire aux sages prescriptions que l'évêque jugerait à propos de faire en cette visite annuelle.

C. D'ILLE.

(A suivre.)

Digne, Impr. Barbaroux, Chaspoul et Constans.

16 Avril 1883 4e année N° 8

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE DIGNE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

20e Séance (29 novembre 1882)

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'assemblée, sur la proposition de M. le président, décide qu'il sera adressé une demande à M. le ministre de l'agriculture pour obtenir que la Société *scientifique* et *littéraire* ajoute à son titre celui de *Société d'agriculture des Basses-Alpes* et jouisse des avantages attachés aux sociétés de cette nature. Le bureau est chargé de faire une démarche auprès de M. le préfet pour le prier d'appuyer cette demande.

Les candidatures de MM. Jauffret Jules, pharmacien à Digne, et Caire, instituteur à Creisset, sont présentées et admises.

M. le président demande ensuite à l'assemblée son avis sur deux questions très-importantes :

1° Le renouvellement du bureau, qui est fixé au 24 janvier 1883.

2° L'organisation, à l'occasion du concours régional, d'un grand concours littéraire, historique, scientifique, agricole et artistique. Après discussion, ce projet est admis, et son exécution est confiée à une commission composée de MM. de Gaudemar, Isnard, Marrot, Ollivier et Roche.

M. le trésorier fait connaître la situation financière de la Société, qui se résume ainsi pour l'année 1882 :

Recettes..................	769 35
Dépenses	466 60
Reliquat............	302 70

Sur la demande de plusieurs membres, le prix du *Bulletin* de la Société est ainsi fixé : le numéro, 50 centimes pour les sociétaires, et 1 fr. 50 c. pour les étrangers; l'abonnement, 5 francs pour les bibliothèques publiques des Basses-Alpes, et 10 francs pour les autres départements.

21e Séance (24 janvier 1883)

Renouvellement du bureau.

M. le président, après avoir donné lecture de l'article VIII des statuts de la Société et constaté que l'assemblée est assez nombreuse pour que son vote soit valable, ouvre le scrutin.

Le premier tour ayant donné un résultat négatif, il est procédé à un second vote, en suite duquel le bureau se trouve ainsi constitué :

Président : M. le docteur Ollivier.
Vice-Président : M. Lieutaud.
Secrétaire : M. Roche.
Trésorier-Archiviste : M. Honnorat.
Secrétaire-adjoint : M. Isnard.

Admissions : de M. Emile Arnaud, avocat à Digne, comme membre titulaire; de MM. l'abbé Andrieux, curé de Montfort, l'abbé Allard, curé du Poët (Hautes-Alpes), l'abbé Raynaud vicaire à Barcelonnette, et M. Aubert, sculpteur à Lyon, comme membres correspondants.

Démission de M. Arnaud, notaire à Barcelonnette.

Avant de lever la séance, l'assemblée voulant témoigner toute sa reconnaissance à M. l'abbé Feraud, président sortant, lui décerne à l'unanimité le titre de *Président d'honneur*.

22e Séance (6 avril 1883)

Concours littéraire et scientifique du mois de mai.

L'assemblée adopte les résolutions suivantes :

Tous les membres titulaires sans exception font partie du jury chargé de l'examen et du classement des travaux envoyés au concours. Ils sont répartis en trois commissions : *Littérature, Histoire et Beaux-Arts, Sciences et Agriculture ;* chaque commission se réunira, le 15 avril, pour nommer son bureau.

Exceptionnellement, M. Girard, de Saint-Rémy-de-Provence, ancien instituteur, présidera le concours d'écoliers.

Le bureau est chargé de fixer le jour du concours et de demander à M. le président du tribunal la salle des assises, pour y tenir la séance publique où seront distribuées les récompenses.

Admission, comme membres correspondants, de MM. Pinoncély, directeur de l'école normale de Barcelonnette, l'abbé Clément, curé de Volonne, l'abbé Colomb, curé de Château-Arnoux.

23e Séance (15 avril 1883)

Nomination du bureau
de chaque commission d'examen des productions du concours.

Ont été désignés :

Pour la littérature. — Président : M. l'abbé Cruvellier ; secrétaire, M. Schitz.

Pour l'histoire et les beaux-arts. – Président : M. Daime ; secrétaire : M. Honnorat.

Pour les sciences et l'agriculture. — Président : M. de Gaudemar ; secrétaire : M. Marrot.

La liste des prix, avec l'affectation de chacun d'eux, est lue et approuvée.

L'ABBAYE DE VOLX

ET

LA CHAPELLE ROMANE DE NOTRE-DAME-DE-BAULIS

(Suite)

Les invasions successives des Sarrasins dans la Provence, après la mort de Charlemagne (1), troublèrent la paix de ce saint établissement, et finirent enfin par lui être funestes. Dispersés et forcés de s'éloigner de leur chère abbaye, les moines purent s'y rétablir, quand vinrent les jours de calme et de pacification. Ici les documents manquent, et on ne saurait dire si les biens ou du moins une partie des biens avaient été usurpés ou aliénés. Toujours est-il qu'en l'année 1029, Pons 1er, évêque de Glandèves, et Edelbert, son frère, possesseurs, on ne sait à quel titre, de l'église abbatiale de Volx, en firent la cession à l'abbaye de Psalmodi d'Aigues-Mortes. Cette cession ou donation fut consignée dans un acte sous la date de l'an de l'Incarnation 1029, indiction XII, sous le règne de Raoul ou Rodolphe, roi des Allemands et de Provence. Ce fait nous est révélé par une bulle du Pape Urbain II, donnée en l'an 1087, laquelle bulle consomme et ratifie l'annexion de l'abbaye de Volx à celle de Psalmodi (2).

---

(1) Vers l'an 885, ces farouches ennemis du nom chrétien s'établirent et se retranchèrent au Fraxinet et de là jusque dans nos montagnes. Dire tout ce que la Provence haute et basse eut à éprouver de désolations, de ruines, de malheurs de toutes sortes, est presque chose impossible. Enfin Guillaume 1er, comte de Provence, après des efforts surhumains parvint à purger la Provence de leur odieuse présence, vers l'an 973, et partagea leurs dépouilles entre ses compagnons d'armes.

(2) Nous trouvons encore cet autre fait : En la même année 1029, Pons, évêque de Glandèves, et Frondon, évêque de Sisteron, consacrent l'église de Notre-Dame de Baulis, et accordent des indulgences à ceux qui la visiteront.



Devenu un simple prieuré, le monastère continua d'être habité par les moines jusque vers l'an 1614. Ce fut alors, comme nous l'avons dit déjà, que l'abbaye de Psalmodi consentit à vendre les biens et droits du prieuré de Volx à noble dame Madeleine de Châteauneuf, veuve de Palamède de Valavoire, seigneur de Volx. L'abbaye de Psalmodi fut annexée et unie à son tour, en 1692, à l'église d'Alais, nouvellement érigée par le Saint Siège. L'église d'Alais, révolutionnairement supprimée en 1791, et canoniquement éteinte par le Saint Siège en 1801, vit ses archives transférées dans le chef-lieu du département du Gard. C'est là ce qui explique la présence dans les archives départementales du Gard de la charte de fondation de l'abbaye de Volx.

Il nous reste maintenant à parler de l'église ou chapelle romane de Notre-Dame de Baulis. Située au pied du Baù ou rocher de Volx, dans le cimetière du village, à demi cachée sous le lierre, elle apparaît pittoresquement assise sur le bord du plateau qui domine la rivière du Largue. La principale agglomération des habitants de Volx se trouvait originairement autour de cette église, dédiée à la Mère du Sauveur des hommes. Son origine remonte aux premiers âges de l'établissement du christianisme dans nos contrées. Préservée de la fureur des Sarrasins dans les invasions du VIIIe siècle, elle fut mise en ruines dans celles du Xe siècle, mais rebâtie pour le plus tard dans les premières années du XIe. La preuve se trouve établie par ces deux faits de la donation de l'abbaye de Volx à celle de Psalmodi, et par la consécration qu'en firent les évêques de Glandèves et de Sisteron en l'an 1029, faits que nous avons déjà mentionnés. Successivement église abbatiale, prieuriale et paroissiale, elle a survécu à toutes les vicissitudes du temps, comme un monument de la foi de nos pères. Tandis que le château féodal couvre le sol de ses ruines, et qu'en tombant il a emporté jusqu'au souvenir d'un état politique fini, l'église de Notre-Dame a été conservée et toujours vénérée

de la part des habitants. Elle n'a cessé d'être l'église paroissiale du lieu qu'en 1648, époque à laquelle le service divin fut transféré dans une nouvelle église plus vaste et plus rapprochée du village qui se forma dans le moyen âge autour du château féodal. Depuis lors, elle n'est plus qu'une simple chapelle abritant de son ombre les générations qui se sont succédées dans la tombe.

C'est bien à tort que les habitants, trop oublieux des traditions anciennes, donnent communément aujourd'hui à cet antique et glorieux édifice le nom de chapelle de Sainte-Victoire, parce qu'il y avait jadis dans son enceinte un autel dédié à cette sainte, qui est la patronne du pays et dont on fait la fête le dimanche qui suit le 24 avril (1).

La chapelle de Notre-Dame de Baulis, comme les premières églises chrétiennes, présente le caractère général de l'architecture latine. Elle n'a qu'une seule nef rectangulaire, orientée de l'est à l'ouest, terminée par une abside circulaire placée du côté du levant et légèrement inclinée du côté de l'Epître. Sa

(1) Un usage fort ancien et tout symbolique est encore pratiqué à la procession qui se rend de la nouvelle église à l'ancienne. Un corps de miliciens commandé par l'abbé de la jeunesse, deux sergents et un porte-enseigne, et accompagné de musiciens, précède le cortège. Un autre corps de miliciens armés de sabres et de fusils et couverts de verdure, sous le commandement d'un chef bardé de fer et portant un casque, se tient aux abords de la chapelle, retranché dans une espèce de forteresse, pour disputer l'entrée du lieu saint, et simuler l'enlèvement de la statue de la sainte. De nombreux coups de fusils sont échangés, mais enfin les opposants sont débusqués, ils s'éloignent emportant leurs cabanes qu'ils vont incendier au bas du village. Ces derniers sont désignés sous le nom de *Mousses* à cause de leur costume de verdure. Le symbolisme de cet usage rappelle tout à la fois le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme, et la lutte que les anciens habitants de Volx eurent à soutenir contre les hordes des Sarrasins. Le souvenir de cette double délivrance a laissé des traces ineffaçables dans presque tous les lieux de nos Alpes, et Volx a voulu le perpétuer par cet usage tout à fait singulier.

largeur est de 8m,30, et sa longueur de 17 mètres, sans compter l'abside qui fait une saillie de 3m,35. Sa hauteur extérieure est de 9m,50 hors du sol, et la hauteur intérieure sous clé de voûte est de 12 mètres. L'épaisseur des murs est de 1m,50. Un escalier intérieur, en mauvais état et haut de 2 à 3 mètres, donne accès dans la chapelle. Trois arceaux à plein cintre divisent l'édifice en quatre travées. Entre le 2e et le 3e arceau à droite, le mur a été percé pour faire une petite chapelle d'un mètre et demi environ de profondeur : c'est là qu'était dressé l'autel de sainte Victoire. Du côté gauche, dans la quatrième travée, une autre petite chapelle avait été également ménagée et ouverte postérieurement. Ces chapelles et l'abside étaient éclairées par de petites fenêtres cintrées sans moulures de 0m,30 environ de largeur sur une hauteur double. Deux colonnes de granit, sans aucun ornement, gisent à terre près de l'emplacement autrefois occupé par le maître-autel, qu'elles devaient sans doute décorer.

Aucune inscription, aucune sculpture n'ornait les murs de cette église. Un petit tableau peint au XVIe siècle, et qui fut transporté dans la nouvelle église du village, est le seul objet que nous connaissions comme provenant de l'antique chapelle. Le sujet de cette peinture est une apothéose de l'enfant Jésus. La Sainte Vierge et saint Joseph sont en adoration devant le divin Enfant, qui est entouré d'anges triomphants, de sainte Elisabeth, placée dans l'ombre, et de sainte Victoire, jeune vierge couronnée et tenant en sa main une palme.

L'église est construite en partie en pierres de Mane, pierre tendre au travail et qui devient très-dure avec le temps, et en partie en pierres molles provenant des calcaires tertiaires de la contrée. Les appareils de maçonnerie sont de petite grosseur, en blocs rectangulaires, ayant en moyenne 0m,42 de longueur, sur 0m,14 de hauteur et 0m,18 de largeur, placés horisontalement dans le sens de leur grande longueur. Les piliers qui soutiennent les arceaux sont carrés, sans aucun ornement,

terminés seulement par une pierre également carrée qui avance en forme de chapiteau. Le cintre de la voûte est légèrement brisé et marque une tendance vers l'ogive. Le portail de l'église est de style ogival : cette construction a été évidemment faite après coup ; elle est toute en pierres de Mane. Peut-être l'ancienne porte ayant eu besoin de réparation fut remplacée au XII° siècle, car on ne saurait admettre qu'une église de si petites dimensions ait demandé plusieurs siècles pour arriver à son entier achèvement. L'église n'a point de tour, un petit clocheton est placé au-dessus du portail.

Le sommet de l'église est couvert de larges dalles qui ont défié les siècles, et qu'on appelle *lauso* ou *lauvo* dans le pays. Jadis l'église cathédrale de Sisteron était couverte de la même manière. Dans les interstices des dalles toute une végétation a établi son empire. A travers les enlacements d'un lierre magnifique, des amandiers et des frênes élèvent vers le ciel leurs branches entortillées dans les replis de la folle vigne, comme une prière de la nature vers son créateur, dont les hommes laissent tomber les autels en ruines.

L'église de Notre-Dame de Baulis reconstruite, comme nous l'avons dit, avant la fin du X° siècle, sauf le portail dont la construction est plus moderne, s'est conservée telle que nous venons de dire. Il est à croire que la première église, au lieu d'une voûte en maçonnerie, avait un plafond en charpente, comme toutes les constructions des premiers siècles. Les incendies des Sarrasins firent comprendre la nécessité de recouvrir ces édifices d'une manière plus solide et plus durable, et dès lors les voûtes en pierres furent généralement adoptées.

Il est de l'honneur des habitants de Volx de veiller, comme leurs ancêtres, à la conservation de cet antique monument sacré. Mais, pour en assurer la conservation d'une manière plus efficace, rien ne serait plus utile et plus nécessaire que de faire classer parmi les monuments historiques la chapelle qui a fait le sujet de cette étude. C'est ce que nous avons essayé

de faire, en lisant ce travail dans la séance publique de la réunion des Sociétés savantes, à Paris, le 17 avril 1879. Nous sommes heureux de constater ici que nos démarches ont reçu le meilleur accueil auprès du Ministre des Beaux-Arts. *La Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes*, en insérant ce même travail encore inédit dans son Bulletin, donnera comme un nouvel appui à notre juste réclamation.

C. D'ILLE.

PRÉVOTÉ DE SAINT-JACQUES-LES-BARRÊME

(Suite)

CHAPITRE V.

La prévôté de Saint-Jacques durant le XIVe et le XVe siècle. — Elle devient commendataire. — Transaction entre le prévôt de la Collégiale et le seigneur de Barrême (1487). — La prévôté au XVIe siècle : Invasion de Charles-Quint. — Guerres de Religion. — Destruction du Cloître (1575).

A partir de la transaction dont nous venons de parler jusque vers la fin du XVe siècle, il ne nous reste que fort peu de faits et de renseignements au sujet de notre Collégiale. Un document conservé à l'évêché de Digne va nous en donner la raison probable : ce sont les actes d'un concile provincial tenu, le 12 août 1290, à Embrun, sous la présidence de l'archevêque Raymond de Mévolhon, auquel assistèrent tous les prélats suffragants et nommément Bertrand de Séguret, évêque de Senez (1).

---

(1) Ces actes, omis par Labbe, ont été publiés par D. Martène et D. Durand, d'après un manuscrit de l'ancien chapitre de Digne. (*France pontif.* Embrun, p. 110.)



Le 2e canon ordonne des prières publiques « *pro præsenti* » *tribulatione et persecutione quæ imminent Ecclesiis miti-* » *gandis.* » Et l'une des oraisons prescrites montre qu'il s'agit ici, non d'une simple *menace,* comme semblerait l'indiquer le mot *imminent,* mais bien d'un fait positif et actuel : « *Ut qui sanctuarii tui possessiones et jura diripiendo invadunt satisfactione celeri corrigantur.* »

Il ressort de là évidemment que la prévôté de Saint-Jacques, pas plus que les autres églises, ne fut préservée de la spoliation et du pillage. Peut-être même disparut-elle pour un temps, durant cette longue suite de calamités inaugurées par la captivité de Charles II en Espagne et auxquelles succédèrent, presque sans interruption, une foule de fléaux divers, tels que : la peste qui dépeupla la Provence, de 1347 à 1350 ; les horreurs commises, en 1355, par les troupes de Louis et Robert de Duras révoltés contre la reine Jeanne ; puis, de 1356 à 1360, les déprédations et les ravages exercés par les féroces partisans d'Arnaud de Cervole, suivis bientôt des Routiers, des Tuchins, des Tard-Venus et autres bandits qui ruinèrent une multide de localités, de monastères et d'églises.

C'est là ce qui expliquerait cette immense lacune d'environ 180 ans que présente la liste des prévôts de Saint-Jacques. En effet, de 1287 à 1465, à peine trouvons-nous inscrit, en 1374, le nom de Raymond de Villeneuve qui, resté inconnu à Bouche lui-même, est donné par l'auteur de *l'Histoire généalogique de la maison de Villeneuve* (1).

D'ailleurs, si la prévôté put un moment se relever de ses ruines et survivre à tant de désastres, il est certain qu'elle n'échappa point au déluge de maux qui allait fondre sur nos contrées avec les bandes du farouche Raymond de Beaufort, vicomte de Turenne (1390-1399). « C'est du temps de cette

(1) P. 85, note.

guerre, raconte le savant historien, prévôt de Saint-Jacques, que nous comptons tant de chasteaux rasez, tant de villages désertez, tant de ponts abattus, tant de temples ruinez, tant d'églises démolies, tant de maisons bruslées, dont nous voyons encore quelques masures en divers endroits... Dans les chapitres des églises cathédrales et collégiales, dans les abbayes et monastères et dans les maisons communes des villes et villages de cette province, on n'attribue, pour l'ordinaire, le bruslement des papiers et la démolition des maisons et des chasteaux qu'à cette cruelle guerre de Raymond de Turenne (1). »

Après avoir dévasté les terroirs de Sisteron, de Riez et de Castellane, « l'orage, dit à son tour Laurensy, se tourna tout du côté de Colmars. Ces brigands prirent leur route du côté de Senez, et tous les lieux de leur passage furent saccagés (2) ». Le village de Boades disparut pour jamais. Senez fut livré au pillage et presque entièrement ruiné. Puis vint le tour de Barrême et de Saint-Jacques. Bien que sur ce point les détails nous manquent aujourd'hui, on ne saurait douter que la Prévôté n'ait eu à subir le même sort. H. Bouche le fait assez entendre en comptant les *chapitres des collégiales* parmi les victimes du terrible vicomte. Pour lui faire lâcher prise, il fallut, comme on sait, l'appel de la Provence entière sous les armes et dix années de combats meurtriers. La mort tragique de Raymond vint enfin rendre la paix au pays.

Dans quel état se trouvait à la fin la Collégiale de Saint-Jacques? A peu près anéantie, elle ne serait probablement jamais sortie de ses ruines, sans le secours d'un bras puissant et généreux. C'était l'époque si troublée du Grand Schisme. Or, Antoine I de Villeneuve, seigneur de Barrême et de Saint-

---

(1) *Hist. de Prov.* I, p. 414.
(2) *Hist. de Castellane*, p. 189.

Jacques, jouissait alors d'un grand crédit tant à la cour du roi Louis II, qu'auprès du pape d'Avignon, Benoît XIII (1). Il y a donc tout lieu de croire qu'il obtint facilement de l'une et de l'autre puissance le rétablissement de la Collégiale, non toutefois sans certaines conditions de la part du pouvoir séculier. Celui-ci ne consentit à la restauration demandée qu'en se réservant désormais le droit de *commende* ou de nomination à la dignité prévôtale. C'est là du moins ce qui eut lieu certainement dès la première moitié du XV[e] siècle et peu de temps après la guerre de Raymond de Turenne.

H. Bouche nous en donne la preuve dans l'extrait reproduit plus haut (chap. I), où il dit positivement qu'en 1487 il y eut procès concernant la juridiction féodale du lieu de Saint-Jacques, entre Elzéar de Villeneuve, *prévôt commendataire* de cette église, et Louis de Villeneuve, petit-fils d'Antoine I et seigneur de Flayosc et de Barrême. — On y voit en même temps de quelle manière fut réglé le différend, en présence des arbitres choisis de part et d'autre.

Déjà à cette époque et depuis l'an 1459, Elzéar de Villeneuve, que nous venons de nommer, était évêque de Senez, lorsqu'en 1465, le prévôt de Saint-Jacques, Elzéar Talamet, étant venu à mourir, ce prélat fut élu à sa place et cumula ainsi les deux dignités à la fois. Il en conserva les titres jusqu'en 1490, année de sa mort.

---

(1) « Antoine de Villeneuve, dit M. l'abbé Tisserand, était le 4e fils » d'Arnaud, dit le *Grand*. Il avait été chargé, en 1388, de faire exécuter la » trêve de Nice conclue entre le Comte de Savoie et Louis d'Anjou. Homme » de noble cœur, il ne quitta pas son frère *Hélion* pendant les guerres contre » Raymond de Turenne. » — En 1400, il contribua puissamment à l'expulsion des Génois des îles de Lérins dont il fut nommé gouverneur. — « Plus » tard, en 1404, Antoine, surnommé le *Grand Baron*, fut chargé par la » Cour de Provence d'aller prier le pape Benoît XIII, à Nice, qu'il en finit » avec le Grand Schisme. » (*La famille de Romée de Villeneuve*, p. 65 et suivantes.)

Nicolas de Villeneuve, son neveu, lui succéda en cette double qualité. Quelques auteurs pensent néanmoins que ce dernier, élevé, en 1390, à la seule dignité de prévôt, aurait eu un compétiteur à l'épiscopat et n'aurait obtenu sa promotion à l'évêché de Senez que deux ans après (1). L'examen de cette difficulté n'entre pas dans le cadre de cette notice.

Remarquons seulement que ces sortes de brigues et de cumuls n'étaient pas l'un des moindres abus de l'institution de la Commende. En revanche, les fléaux publics ne faisaient jamais défaut pour corriger les abus.

Aussi, durant tout le cours du moyen âge et plus tard encore, jusqu'à sa démolition, en 1575, le cloître de Saint-Jacques fut ceint de murs assez forts pour mettre les chanoines à l'abri d'une surprise. Et certes, la précaution n'était pas inutile : le XVI[e] siècle réservait à la Collégiale de nouvelles et longues épreuves.

Ce fut d'abord, en 1536, l'invasion de Charles-Quint, dont le contre-coup se fit ressentir jusqu'à Senez et de là aux environs. L'histoire nous apprend, en effet, que l'ennemi ayant passé la frontière, à Nice, le 25 juillet, et ne trouvant pas de quoi subsister, à cause du dégât exécuté par les habitants eux-mêmes dans le dessein de l'affamer, fut contraint de se disperser de tous côtés. « Et il paroît, ajoute notre guide » accoutumé, H. Bouche, qu'il s'écarta bien avant pour » saccager et apporter des vivres. Car je trouve, dans quel- » ques vieux mémoires, que l'évêque de Senez, Jean-Baptiste » d'Oraison, s'étant réfugié au lieu d'Alloz, les Espagnols se » saisirent de son chasteau, d'où sans doute ils faisoient des » courses par tous les environs de la contrée (2). »

Le village et la prévôté de Saint-Jacques étaient trop rappro-

---

(1) V. *France Pontific.* dioc. de Senez, p. 226.

(2) *Hist.* II, p. 578.

chés pour éviter la visite de l'envahisseur qui, mourant de faim, dut faire main basse sur tous les approvisionnements mis en réserve et rançonner le reste du pays.

Mais cette crise ne dura qu'un moment et elle fut légère en comparaison des maux que préparait un prochain avenir. Les fatales guerres de religion, suscitées par la prétendue réforme luthérienne et calviniste, commencèrent dans les Alpes au printemps de 1560. Castellane en fut le premier foyer. Une bande de trois cents fanatiques sous les ordres d'Antoine de Mauvans, après avoir dévasté le terroir de cette ville et incendié l'église des Augustins, se précipite comme un torrent sur la cathédrale et le chapitre de Senez qui sont livrés au pillage, et de là, sur Barrême et Saint-Jacques.

Ici nous avons quelques détails puisés à bonne source. C'est encore Bouche qui les avait recueillis sur les lieux mêmes. « Les sectaires firent la même chose, dit-il, en la prévôté du » lieu de Saint-Jacques, puisque je trouve dans une informa- » tion de l'an 1572, par un Claude Venter, prévôt de cette » église, que les Huguenots, quelque temps auparavant, » avoient brisé les portes de cette église et emporté les croix » et ornemens et tous les meubles des chanoines et du » chapitre qui, depuis ce temps-là, a été déserté (1). »

De Saint-Jacques, les religionnaires marchèrent sur Digne, où ils poursuivirent leurs sacrilèges exploits, en saccageant l'antique cathédrale de Notre-Dame, et promenant partout le meurtre, le pillage et l'incendie (2).

Par suite, le cloître et l'église de la prévôté de Saint-Jacques demeurèrent pour longtemps à la merci des Huguenots. Car, ainsi que l'observe notre historien, sous la date de 1562, « il y avoit si grand désordre en Provence, cette année 1562, et

(1) *Ibid*. p. 628.

(2) Voy. la *Notice sur l'Eglise de Digne*, par Gassendi, chap. VI et XVIII.

les religionnaires persécutoient si fort les catholiques, que j'ai trouvé en quelques mémoires écrits en ce temps-là, qu'entre un fort grand nombre de prieurs et de vicaires qu'il y a au diocèse de Senez, il ne se trouva que trois prieurs, sçavoir, ceux de Chastueil, de Taloire et d'Allons, et un seul vicaire, celui de Tartonne, résidens en leurs paroisses.., les autres bénéficiez ayant pris la fuite, les paroisses désertées de pasteurs ou servies par des mercenaires... Plusieurs bénéfices et autres biens ecclésiastiques furent occupés par les séculiers, tant religionnaires que catholiques, faisant posséder les bénéfices par des *Custodinos* et usurpant les autres biens délaissez par les fuyards, comme chose donnée au premier occupant (1). »

Forcés enfin de s'éloigner, après la reddition de Sisteron et du château de Senez (1568), les protestants quittèrent Saint-Jacques sans détruire les murs du cloître, mais en se réservant d'y revenir à la première occasion et d'y établir un poste militaire. Ils n'y manquèrent pas. Vers la fin de 1574, déjà maîtres de Seyne et de Digne, ils envoient plusieurs de leurs bandes armées ravager Majastre, le Poil, Tartonne et Thorame-Haute, tandis qu'un autre vient se cantonner dans l'enceinte fortifiée de la Collégiale.

Mais, peu de temps après, le fameux baron de Vins, survenant tout à coup, les déloge de toutes leurs positions, les poursuit l'épée dans les reins jusqu'à Tartonne et les fait tous passer au fil de l'épée (2). Un si heureux succès aurait dû, ce semble, assurer à notre Collégiale la vie et la sécurité pour l'avenir. Ce fut tout le contraire. Ecoutons toujours son ancien et illustre prévôt :

---

(1) Bouche, II, p. 642.

(2) Bouche, II, p. 660. — Bouche semble placer l'évènement à la fin de la même année 1574 ou au commencement de 1575 ; Louvet (*Troubles de Provence*, p. 295) le fixe au 25 avril 1576.



« C'est plus que vray-semblablement au même temps que
» fut aussy démoli le cloistre de la prévosté Collégiale des
» chanoines de Saint-Augustin, au lieu de Saint-Jacques-lez-
» Barrême, par ordre du même lieutenant du roy et pour le
» même sujet, de peur que les Huguenots de Seyne ne vinssent
» s'en saisir, comme ils étoient venus auparavant, et s'y
» fortifier; d'autant que j'ay souvent ouï dire que celui qui
» fut employé à la démolition du couvent de Saint-André-du-
» Désert fut aussy employé à la destruction du cloistre de
» Saint-Jacques; vu que d'ailleurs il conste par un procès-
» verbal de la démolition de cette église et de ce chapitre,
» fait l'an 1616 par le lieutenant de Digne, que cette démoli-
» tion avoit été faite quarante ans auparavant, ce qui corres-
» pond à l'an 1575 (3). »

Une perte qui n'est guère moins déplorable pour nous que l'abolition du vieux cloître, c'est la disparition de tous les anciens titres et documents de la prévôté.

CHAPITRE VI.

Nombreux compétiteurs à la prévôté. — Peste de 1629. — Honoré Bouche, prévôt de Saint-Jacques (1632-1661). — Sa vie et ses ouvrages.

Les troubles religieux et politiques des années précédentes avaient bouleversé tout à la fois les mœurs et les institutions. Jusque-là le chapitre collégial de Saint-Jacques s'était trouvé composé, du moins à partir de 1487, de trois dignitaires, savoir : le prévôt, le sacriste et le vestiaire ou camérier, et d'un simple chanoine. Mais, après la démolition du cloître, en

(3) Bouche, II, p. 662. — Ce fut au nom du roi Henri III et sur l'ordre de Jean-Baptiste de Pontevez, comte de Carcez, lieutenant général en Provence, que le capitaine Valentin de Magnan rasa, par mesure de sûreté, le 29 août 1575, l'ancien monastère fortifié de Saint-André-du-Désert ou de Valbonnette, près de Trévans. Par là-même semble fixée la date du même fait relatif à Saint-Jacques.

1575, il n'y resta plus que le prévôt pour le service de la paroisse, en attendant la fondation d'un vicariat, comme nous le verrons bientôt.

Toutefois les titres et les bénéfices continuaient d'être reconnus et conférés avec la seule exemption de la résidence. La pièce suivante fera connaître dans quelles conditions eurent lieu plus d'une fois les nominations à cette époque : « Le 24e jour du mois de novembre 1587 le révérend Mre Hugues du Pont, archidiacre de l'église cathédrale de Senez, vicaire général et official de tout l'évêché de Senez, le siège vacant (1), confirmé et élu, a pourvu Mre Antoine Andravy, prêtre de la ville de Barrême, des canonicat et sacristie de Saint-Jacques, près Barrême, avec leur annexe l'église paroissiale de Saint-Laurent au Forest de Saint-Lyons du même lieu de Barrême, dite prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, vacants tant par la mort de Mre Jean Pascal, décédé hors de la curie romaine et pacifique possesseur et recteur, que par l'inhabileté et incapacité de Mre Hermentaire Gastinelly et de Paul Sicard, intrus dans ladite paroisse et prieuré, ou vacants de quelque autre manière que ce soit, en présence etc. (2). »

Mais le pire des abus était celui qui résultait du système des *commendes* et des intrigues qui mettaient en présence plusieurs compétiteurs au même bénéfice. Ainsi il eut, de 1594 à 1605, jusqu'à trois et même quatre concurrents à la fois qui briguaient la dignité de prévôt de Saint-Jacques. Bouche n'en cite que deux ainsi désignés dans son catalogue :

(1) Par la mort de Jean Clausse arrivée le 6 du même mois. Le siège demeura vacant jusqu'en 1601, et durant cet intervalle de 14 ans, ce fut Louis de Berton des Balbes, dit *le brave Crillon*, qui eut le titre d'administrateur temporel du diocèse de Senez, c'est-à-dire qu'il en percevait les revenus. Il existe plusieurs actes passés en son nom, chez les notaires de Barrême.

(2) Archives de Senez : Registre des Actes de Jean Clausse, Hugues du Pont et Jacques Martin (1561-1623).

« Joannes Petit, Balthazar Adhémar, *litigantes*. « Mais on trouve de plus dans les écritures des anciens notaires de Barrême le nom « de Michel Touchart installé, en 1594, en présence de Balthazar Adhémar *soi-disant prévôt,* et celui d'Antoine Delmas soi-disant procureur de messire Joseph Delmas, aussi pourvu de ladite prévôté et installé, qui s'est opposé audit acte (1). »

Voilà bien quatre titulaires nommés et mis en possession en même temps, les uns en vertu des bulles obtenues en cour d'Avignon où résidait le vice-légat pontifical, les autres en qualité d'élus commendataires. Aux rivaux ensuite de faire valoir leurs droits respectifs en plaidant.

Dans le cas actuel ce fut Joseph Delmas qui finit par avoir gain de cause, après la mort ou la démission de Balthazar Adhémar qui est dit *paisible possesseur* jusqu'en 1605. Pour lui, s'étant fixé à Barrême son pays natal, l'évêque de Senez, Jacques Martin, ou plutôt son coadjuteur, Louis Duchaine, voulut l'obliger à demeurer à Saint-Jacques, conformément aux lois de l'Eglise qui prescrivent la résidence aux prêtres ayant charge d'âmes. Mais il répondit aux représentations épiscopales par une protestation très-vive et longuement motivée (2). Les choses en vinrent au point que Mgr Martin déclara le prévôt déchu de son titre et lui donna un successeur, ainsi qu'il conste d'après les registres des actes de ce prélat, conservés à Senez. Le décret d'institution porte en tête :

« 12 mai 1621. *Forma dignum* pour Mre *Jean de Lisle,* clerc, docteur en l'un et l'autre droit, prévôt de l'église conventuelle de Saint-Jacques près Barrême, de l'ordre des chanoines

(1) Ecritures de Me Andravy, notaire royal à Barrême; actes de 1619 et 1620. Joseph Delmas était certainement natif de Barrême. Quant à Michel Touchart, on peut aussi l'admettre avec grande probabilité : il existait alors une famille de ce nom dans cette localité, dont un quartier s'appelle *Plan-Touchart*.

(2) Andravy, not. *ibid*. (Actes de 1610 à 1628, fol. 16.)

de Saint-Augustin. » — Puis vient l'acte en bonne et due forme :

« Jacques Martin par la grâce de Dieu et du Saint Siége apostolique évêque de Senez... Vu la bulle avec la signature obtenue par vous de l'Illustrissime et Révérendissime vice-légat d'Avignon, du 16 avril dernier, duement signée et scellée, ainsi que l'annexe de la Cour suprême du parlement de ce pays de Provence, du 30 dudit mois d'avril, contenant provision de la prévôté de ladite église de Saint-Jacques, qui tient le premier rang après la dignité épiscopale, laquelle église un *certain Joseph Delmas,* s'arrogeant le titre de prévôt, a occupé et occupe injustement; Nous, en conséquence, à la réception de ladite bulle etc... »

On ne saurait révoquer en doute l'authenticité de la pièce. Comment donc se fait-il que le nom de Jean de Lisle ne figure point dans le catalogue donné par H. Bouche qui pourtant ne devait pas l'ignorer (1)? Il n'y a qu'une explication possible : c'est qu'il y eut sans doute appel de la sentence épiscopale par devant l'officialité métropolitaine et qu'à la fin Joseph Delmas obtint la révocation de la bulle qui lui avait donné un successeur. Et par le fait il continua de gérer le titre et les fonctions de prévôt jusqu'à sa mort qui arriva vers la fin de 1632. Ses dernières années furent attristées par un terrible fléau dont les ravages semèrent l'épouvante et le deuil, non-seulement à Saint-Jacques et dans les environs, mais encore dans la Provence tout entière. Il s'agit de la peste de l'an 1629. Personne n'ignore l'émouvant et lugubre récit qu'en a laissé Gassendi dans sa *Sa Notice sur l'Eglise de Digne* (chap. VI[e]). Il nous reste beaucoup moins de détails à ce sujet concernant

(1) En 1605, un Pierre de Lisle ou de Lyle, seigneur de Taulane, avait épousé Sibylle de Chaillan, fille de Paul de Chaillan, seigneur de Moriez, conseiller au Parlement (Voy. Artefeuil, t. II, p. 78). Jean de Lisle pouvait être son neveu.

le village de Saint-Jacques et les localités voisines. Toutefois notre historien-prévôt en dit assez, dans sa brièveté, pour nous faire connaître parfaitement l'origine, la marche et les effets du fléau dévastateur. Après avoir exposé comment les premiers symptômes de l'épidémie éclatèrent à Lyon, où l'avaient apportée les troupes françaises qui elles-mêmes en avaient contracté le germe en Piémont pour s'être nourris de viandes malsaines, Bouche poursuit en ces termes :

« La première ville de Provence atteinte de cette maladie fut celle de Digne, où elle avait été portée par un marchand revenant de Lyon vers le mois de mai 1629, pour faire les emplètes de sa boutique, et de cette ville elle fut portée, par le moyen de quelques étoffes, à deux villages voisins, savoir, Saint-Jaume ou Saint-Jacques et Chananilles (Chénérilles), auxquels lieux elle fit un tel dégât, avant qu'on reconnût ce que c'était, qu'il n'y resta presque personne, et d'un si grand nombre qui en fut atteint au même lieu de Saint-Jacques il n'échappa que trois personnes qui servoient pour ensevelir les autres. De Digne la contagion envahit presque toute la Provence et principalement les grandes villes d'Aix, Arles, Marseille, Avignon, Tarascon, Riez et Castellane, sans compter les petits villages circonvoisins (1). »

Le langage des minutes et registres de nos anciens notaires de Barrême n'est pas moins éloquent : on y rencontre un grand nombre de testaments de l'année 1629, qui débutent par cette considération préliminaire ou autre semblable tout aussi navrante : « A cause que la contagion est à Saint-Jaumes, au » moyen *de laquelle il est déjà mort la plus grande partie* » *des habitants...* »

Aussi la terreur régnait de toutes parts, et chaque localité, ne songeant qu'à ses intérêts propres, s'efforçait, par tous les moyens possibles, de se soustraire aux atteintes du mal conta-

(1) *Histoire de Provence*, t. II, p. 879.

gieux. A Barrême, entre autres, l'autorité communale établit un cordon sanitaire autour du bourg préalablement muni d'une enceinte palissadée, et surtout aux avenues du côté de Saint-Jacques. Durant cinquante-un jours, du 7 octobre au 27 novembre, on entretint une compagnie de gardes armés au quartier des *Arbuyes*, et un bon nombre de cabanes ou baraques en planches furent construites çà et là pour y « *loger les malades sortis de la ville* (1). »

En un mot, toute communication fut interdite entre ce malheureux village et les lieux environnants. Ni remèdes ni parfums (2) ne parvinrent à conjurer le fléau, qui ne s'arrêta finalement qu'au printemps de 1630, faute de victimes à dévorer.

Ce fut dans ces fatales conjonctures et probablement par suite d'un vœu fait à l'occasion de la peste que le prévôt Joseph Delmas fit construire, à Barrême, la chapelle de *Notre-Dame de consolation et d'espérance,* où il choisit sa sépulture par son testamment du 16 novembre 1632.

Après sa mort, Louis XIII désigna pour lui succéder Honoré Bouche, le célèbre historien de la Provence, dont nous avons maintenant à raconter la vie et à faire connaître les travaux. Un tel sujet mérite bien un article à part. La notice qu'on va lire est tirée, en partie, du *Dictionnaire des Hommes illustres de la Provence,* par Achard, en partie de la *Biographie Universelle* de Michaud, et, pour certaines particularités, de l'ouvrage même de l'ancien prévôt de Saint-Jacques et de divers documents inédits.

C.

(A suivre.)

---

(1) Comptes du trésorier de Barrême, en 1629-30.

(2) Le parfumeur de Saint-Jacques fut aussi employé à Barrême, pour désinfecter les maisons. Ces parfums consistaient en soufre, vinaigre, alun et genièvre ou *parfum doux* (F. Guichard, *Souvenirs historiques sur Digne : Peste de 1629*, p. 87).

SUR LE *PENTACRINUS DIDACTYLUS* D'ARCHIAC
DU NUMMULITIQUE DES BASSES-ALPES.

Les jolis fossiles étoilés que vous connaissez tous sous le nom de pierres de Saint-Vincent, sont, vous le savez, les restes pétrifiés d'Échinodermes ayant vécu au sein des anciens océans de l'époque secondaire qui recouvraient, aux époques géologiques, le sol des Basses-Alpes. Ces Echinodermes sont connus des naturalistes sous le nom générique de *Pentacrinus*, lequel comprend non-seulement les pierres de Saint-Vincent, mais encore plusieurs types ou espèces à forme ronde ou plus ou moins anguleuse.

Ces curieux Zoophytes se présentent à nous sous la forme arborescente, ou soit sous celle d'une tige plus ou moins longue, mais toujours gracieuse et élégante, qui soutient une touffe épaisse de ramifications. La tige de ces Rayonnés, comme ses ramifications, est formée d'une quantité prodigieuse de petites plaques ou articulations. Les articulations de la tige sont ornées, sur les deux faces, d'une rosace étoilée ; celles des ramifications sont unies seulement.

Ces Zoophytes vivaient au fond de la mer. Semblables à des buissons touffus et sans feuilles, analogues en cela aux Coralliaires des mers actuelles, attachés au sol par une racine s'étendant à sa surface, ne pouvant se déplacer comme beaucoup d'autres Échinodermes, ces Animaux-Plantes étaient obligés de se contenter, en fait de nourriture, des petits animaux que les eaux marines leur apportaient elles-mêmes, et cette nourriture, absorbée par les ramifications du Zoophyte, était portée dans toutes les parties du corps de celui-ci, qui n'avait ainsi d'autres fonctions d'existence qu'une espèce de végétation analogue à celle des Coralliaires des mers actuelles.

Composés de tiges et de ramifications délicates, les *Pentacrinus*, comme aussi les familles et genres voisines de ces Échinodermes, ne pouvaient exister que dans une eau calme

et profonde. A ces époques reculées, de même qu'aujourd'hui les torrents, les rivières, les fleuves portaient aux océans le tribut de leurs eaux et, avec celles-ci, un limon excessivement subtil. Ce limon, en se déposant, forma au fond des eaux des couches stratifiées qui englobèrent dans leur sein tout ce qui se trouvait au fond de la mer. C'est ainsi que la plupart des représentants de la flore et de la faune de ces temps lointains ont été enfouis, puis a la suite des temps pétrifiés et mis au jour avec le terrain qui les contient.

C'est à ces dernières circonstances que nous devons, de connaître quelques-uns des admirables spécimens d'êtres organisés qui ont vécu aux époques antérieures à l'apparition de l'homme; c'est dire que l'étude des couches qui composent la croûte de notre globe et celle de l'ensemble des corps organisés, dans leurs rapports avec les milieux dans lesquels ils se trouvent où se sont trouvés, forme une partie bien attrayante de l'histoire de la nature; mais l'étude particulière des êtres, lorsqu'il s'agit surtout de faire revivre par la pensée ceux qui ont non-seulement disparu depuis longtemps, mais dont les lieux qui les ont vu vivre ont été complétement modifiés depuis des milliers, peut-être des millions de siècles, cette étude particulière des êtres, dis-je, faite sur de simples débris, n'est pas moins attrayante. Pour l'observateur, pour celui qui sait faire servir les vues que lui suggèrent l'histoire de chacun des êtres à celle de leur ensemble, c'est-à-dire à l'histoire de tous les corps organisés, éteints ou actuels, cette étude est féconde et bien faite pour captiver l'attention du seul vrai naturaliste, du naturaliste philosophe.

Les terrains des Basses-Alpes contiennent plusieurs espèces de *Pentacrinus*. Le Sinémurien nous offre le *Pentacrinus tuberculatus* Mill., qui est la pierre de Saint-Vincent proprement dite. Le Liasien, le Bajocien, l'Oxfordien, le Néocomien, les Marnes aptiennes et le Nummulitique contiennent également différentes espèces de *Pentacrinus*. J'ai décrit la

première espèce, le *Pentacrinus tuberculatus,* dans la *Feuille des Jeunes Naturalistes* et le *Journal des Basses-Alpes* (1). Je n'y reviendrai pas ; et pour ce qui est des autres, je ne vous entretiendrai que de celle que j'ai recueillie dans le Nummulitique de la vallée de Clumanc.

Il y a quelques années déjà, en explorant la vallée de Clumanc au point de vue géologique, j'ai rencontré de beaux spécimens de *Pentacrinus,* non loin du hameau du Riou. Ce *Pentacrinus* est une espèce à tige ronde, composée d'articulations ayant en moyenne 10 millimètres de largeur et 3 millimètres d'épaisseur chez les spécimens que je possède; les faces de ces articulations sont ornées de rosaces ayant une certaine analogie avec celles du *Pentacrinus caput medusæ* Müll. de notre Lias moyen.

Cette magnifique espèce du Nummulitique des Basses-Alpes doit être celle mentionnée dans le *Bulletin de la Société géologique de France,* au compte rendu de la session de cette Société, à Digne, en 1872. tome XXIX du *Bulletin,* p. 701, sous le nom générique seulement de *Pentacrinus,* et plus loin, page 713, sous celui de *Pentacrinus didactylus* d'Arch. avec signe de doute.

Un géologue dont je m'honore de la correspondance, M. P. Petit clerc, conservateur du musée de Vesoul, m'ayant fait part de ses doutes sur le nom réel du *Pentacrinus* en question, qui, d'aprés lui, pourrait bien être inédit encore, je crus devoir demander quelques renseignements sur cette espèce à M. Garnier, géologue des plus distingués, dont la compétence, en ce qui touche les fossiles et les terrains des

---

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, j'ai fait paraître un opuscule sur le *Pentacrinus tuberculatus* Mill. (Digne, Barbaroux, Chaspoul et Constans, 1883, in-8° de 75 pages, avec planches), dans lequel se trouvent divers renseignements sur cette espèce de Crinoïdes, considérée au point de vue local de nos terrains.

Basses-Alpes, est bien connue. Le savant inspecteur des forêts voulut bien me donner les détails que voici : « Je suis bien en retard pour vous répondre au sujet des renseignements que vous me demandez sur le *Pentacrinus* des couches nummulitiques de Clumanc. La cause en est que j'avais envoyé une partie de mon Nummulitique à Lausanne, pour y faire étudier les Nummulites et que j'avais renvoyé au retour de mes échantillons pour remettre le nez sur ce terrains.

Je viens effectivement d'examiner un peu ce *Pentacrinus*, mais je ne puis guère vous satisfaire. L'espèce n'a pas été encore déterminée. Elle ressemble assez pour la taille et la forme générale au *Pentacrinus didactylus* d'Archiac, mais elle en diffère par une forme plus arrondie et quelques autres petits détails. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'à Clumanc, comme à Biarritz, où se trouve le *Pentacrinus didactylus*, on n'a pas encore trouvé le calice, mais seulement la tige et que cette partie de l'animal est assez sujette à varier. Il se pourrait donc bien que ce fut la même espèce, d'autant plus que les gisements sont au même niveau stratigraphique. »

Je partage cette dernière manière de voir de mon savant collègue en géologie. J'ai pu vérifier les exemplaires d'articulations du *Pentacrinus* de Clumanc avec celles du *Pentacrinus didactylus* provenant du Nummulitique de Biarritz, gracieusement mis à ma disposition par M. Degrange-Touzin, géologue, avocat à Bordeaux, et l'examen auquel je me suis livré, me permet de croire, jusqu'à preuve du contraire, que le *Pentacrinus* de Clumanc doit être rapporté à l'espèce *didactylus* d'Archiac. J'ai cru devoir porter à la connaissance des géologues un point intéressant concernant l'histoire des débris organiques que renferment nos terrains. Je n'ai pas eu d'autre but en écrivant ces quelques lignes.

Digne, le 17 septembre 1882.

Ed.-F. Honnorat.



UNE EXCURSION

A LA

GROTTE DE SAINT-BENOIT

Me trouvant, il y a quelques années, dans la vallée du Var, au pont de Gueydan, je résolus de saisir cette occasion pour faire une excursion à la grotte de Saint-Benoît, qui m'avait été signalée comme une des curiosités naturelles les plus remarquables du département des Basses-Alpes.

Je profitai d'une belle matinée du mois de septembre pour me diriger, en compagnie d'un Italien, vers cette grotte située à peu de distance du village qui lui a donné son nom, à gauche de la route nationale, et presque en face du pont jeté sur le torrent du Coulomp (1), lequel fait communiquer cette commune avec celles de la rive droite de ce cours d'eau.

L'Italien qui m'accompagnait, dont j'ai oublié le nom, commença le premier l'ascension de la montagne qui est presque à pic et composée d'assises de calcaire dans les interstices desquelles croissent quelques buis et menus arbustes ; je le suivis à peu de distance, en déviant un peu à droite pour ne pas recevoir sur la tête les débris de pierres, quelquefois assez gros, que ses pieds détachaient au fur et à mesure qu'il gravissait le rocher. Parvenu à une certaine hauteur, vingt ou vingt-cinq mètres peut-être au-dessus de la route, je me trouvai dans une partie de la montagne presque verticale où les plantes et arbrisseaux, dont je m'étais servi jusque-là en m'y accrochant pour grimper, me faisaient complétement défaut. Le vertige me gagnait peu à peu ; je dus prendre une autre direction et j'arrivai non sans peine à l'orifice de la grotte qui se trouve à 50 ou 60 mètres au-dessus du niveau

(1) Et non la Vaïre, comme le dit M. l'abbé Féraud dans son *Histoire des Basses-Alpes*, page 505, à l'article *Saint-Benoît*,

de la route. Cette ouverture est assez grande, mais les dimensions de la première salle qu'elle précède sont assez restreintes, au moins comme profondeur. Je remarquai avec étonnement que le sol était littéralement couvert de débris de Coléoptères noirs pour la plupart (1) et que les parois et la voûte de cette partie de la grotte portaient des traces de fumée comme si un feu avait été allumé au centre ; il ne restait, cependant, aucune trace apparente de foyer.

Quelques instants après l'italien et moi ayant chacun allumé une bougie nous nous engageâmes résolument, en rampant, dans une espèce de boyau qui se présentait devant nous au niveau du sol.

J'eus le grand tort de ne prendre que deux bougies qui, m'avait-on dit, seraient bien suffisantes. On verra plus loin que nous avions été très-imprudents de nous engager dans la grotte sans en avoir davantage.

L'étroit couloir dans lequel nous nous étions introduits nous conduisit dans une deuxième salle que nous suivîmes sur une longueur qu'on peut évaluer approximativement à 325 ou 330 mètres. La largeur de cette galerie varie à chaque pas ; elle a en moyenne 3 ou 4 mètres et atteint quelquefois, mais rarement, jusqu'à 5 ou 6 mètres. La voûte s'élève tantôt à 3, tantôt à 5 mètres au-dessus du sol qui se compose de débris calcaires mélangés d'argile et de sable, et présente une légère rampe interrompue de temps à autre par des accidents de terrain qu'on pourrait comparer à des marches d'escalier colossales. Ces gradins, qui ne règnent d'ailleurs que sur des longueurs assez courtes, ont dû être produits par un brusque affaissement du sol.

(1) J'ai observé depuis, à l'entrée de beaucoup d'autres grottes, des débris semblables ; mais ils accusaient presque toujours la présence de Chauves-souris que je ne me rappelle pas avoir rencontrée dans les diverses ramifications de la grotte de Saint-Benoît.

Les parois de la grotte, qui est pratiquée dans un banc de calcaire nummulitique très-compacte se dirigeant du Sud au Nord-Est, sont, de ci de là, comme surchargées de stalactites et de concrétions affectant les formes les plus bizarres. Des colonnettes déliées, de lourds piliers, des draperies aux plis gracieux et des têtes d'animaux apocalyptiques se succèdent sans interruption, faiblement éclairés par nos bougies, dont la lumière incertaine prête à ce tableau un aspect plus fantastique encore.

Quel majestueux silence règne dans cette solitude! A peine si le bruit de nos pas parvient à en réveiller les échos. Les petites stalagmites et les débris calcaires que nous brisons çà et là, en marchant, produisent un bruit sec auquel se joint celui plus monotone des gouttes d'eau qui se détachent de la voûte et forment, avec les suintements des parois, de petites flaques dont les eaux se perdent et s'écoulent par les mille fissures imperceptibles du sol.

Nous quittions de temps à autre la galerie principale pour pénétrer dans des cavités latérales qui sont en assez grand nombre et dont la principale a bien 40 mètres de profondeur ; ces cavités, ouvertes généralement à gauche, sont si étroites qu'on ne peut y pénétrer qu'en rampant et non sans se heurter quelquefois la tête aux pointes aiguës du rocher.

Je me proposais de faire des fouilles pour me procurer quelques-uns des ossements et fragments de poterie qu'on dit enfouis en grand nombre dans le sol de la grotte, notamment dans les ramifications les plus profondes que je viens de décrire, lorsque nous nous aperçûmes, non sans une certaine appréhension que les bougies, dont notre marche activait la flamme, touchaient à leur fin. A peine s'il nous en restait assez pour regagner l'entrée de la grotte. Je dus renoncer à faire ces recherches et songer à revenir sur nos pas, ce que nous fîmes le plus vite possible et sans plus nous arrêter à admirer les beautés qui nous captivaient encore quelques instants aupa-

ravant. Nous arrivons à la partie de la grotte dans laquelle nous croyons trouver le couloir qui doit nous conduire dans la première salle. Plusieurs cavités sombres sont là; mais toutes ont la même apparence. Quelle est celle qui doit nous ramener au jour? Grande est notre perplexité, car nos bougies seront bientôt consumées. J'éteignis prudemment le petit bout qui me restait et nous nous engageâmes dans une de ces cavités. Nous reconnûmes bientôt qu'elle n'avait pas d'issue et il fallut retourner en arrière. Plusieurs tentatives de ce genre ne nous réussirent pas mieux. Nous parvenons enfin à retrouver le bon chemin et nous nous retrouvons à l'entrée de la caverne où ce n'est pas sans un sentiment de joie que nous revoyons la lumière du soleil qui nous éblouit un instant.

Nous étions restés près de deux heures dans la grotte.

Il s'agissait maintenant de redescendre sur la route ; mais je crus devoir ne pas suivre le même chemin que celui par lequel nous étions venus. Je jugeai qu'il serait plus aisé de contourner horizontalement la montagne en nous dirigeant du côté de Saint-Benoît. C'est ce que nous fîmes, et, malgré quelques passages difficiles, nous atteignions, en moins de vingt minutes, les bords d'un petit ravin qui descend de ce village et vient traverser la route nationale sous un petit pont, avant de se jeter dans le Coulomp.

Quelque temps après, M. Laborie, ingénieur des Arts et Manufactures à Paris, géologue distingué doublé d'un archéologue, étant de passage à Castellane où j'étais retourné, voulut, lui aussi, faire une excursion à la grotte de Saint-Benoît. Je lui donnai tous les renseignements qui pouvaient lui être nécessaires. Muni de bonnes torches, il put parcourir et fouiller avec fruit les nombreuses ramifications de la grotte. Il recueillit, en effet, une grande quantité d'ossements humains parmi lesquels s'en trouvaient un certain nombre dont les dimensions permettaient de croire qu'ils avaient appartenu sans doute à différentes espèces de grands quadrupèdes comme le Bœuf et

le Cheval. Tous ces ossements, d'une grande légèreté et d'un aspect jaunâtre, dénotaient la plus grande antiquité. M. Laborie les trouva mélangés à quelques rares débris d'une poterie rougeâtre, très-grossière, qui se brisaient pour la plupart facilement sous la pression des doigts.

M. Gras Scipion (1) dit que M. Jules de Christol, qui a examiné les ossements de la grotte de Saint-Benoît, y a reconnu, outre ceux que je viens de désigner, des débris appartenant aux genres Mouton et Sanglier. « A ces ossements, dit-il, étaient joints ceux d'un Cerf de moyenne grandeur, dont l'espèce n'a pu être déterminée faute de pièces suffisantes (2). Si, parmi les débris d'animaux que nous venons d'indiquer, il n'en est point qu'on ait pu rapporter avec certitude à des races perdues, tout annonce au moins qu'ils remontent à une haute antiquité. »

M. Henry (3) suppose que les habitants de cette partie des Basses-Alpes s'étaient réfugiés, pendant la guerre ligustique, dans la grotte de Saint-Benoît, pour échapper à la poursuite des Romains, et que ces derniers les y auraient fait périr par asphyxie en allumant des feux à l'orifice de la caverne. Il se base sur ce que Florus (4), qui décrit cette guerre, livre II, chap. III, raconte que les Romains incendièrent les cavernes où s'étaient enfermés les Liguriens, les Gaulois insubriens et plusieurs autres peuplades des Alpes, et les firent périr ainsi en grand nombre. L'historien romain dit, en effet, que ces événements eurent pour théâtre le territoire compris entre les

(1) *Statistique minéralogique du département des Basses-Alpes, ou description géologique des terrains qui constituent ce département.*

(2) Il y avait encore des Cerfs dans les Basses-Alpes avant le XIII[e] siècle. Voir la *Notice historique et statistique de la ville des Mées.* J.-J. Esmieu. Digne, in-8°, 1803. Page 410.

(3) Recherches sur la *Géographie ancienne et les antiquités des Basses-Alpes*. Forcalquier, in-8°, p. 61.

(4) Florus, *Epitome rerum romanarum.* (Collection Panckoucke.)

deux rivières Magra ou Macra, qui sort du Parmesan et le Var, qui passe près de là au pont de Gueydan, où se trouve le confluent du Coulomp avec cette rivière.

Cette version, vraisemblable jusqu'à un certain point, paraît cependant devoir être détruite par les découvertes qui ont été faites depuis un certain nombre d'années. En effet, la présence de si nombreux ossements, dans la grotte de Saint-Benoît, n'est nullement un fait isolé. Celles de Méailles, de Sisteron, etc., en renferment aussi une grande quantité; je citerai, en outre, celles de Pont-la-Dame, dans les Hautes-Alpes, qui ont été décrites par un de mes frères (1). Je ne parle ici que des grottes connues et explorées de notre région, mais on en rencontre un si grand nombre dans tous les pays, notamment en Europe, qu'on les désigne sous le nom de *Cavernes à ossements*. En général « elles renferment dans le sable et le limon des ossements d'animaux diluviens; ils sont souvent mélangés d'ossements humains, et il n'est pas rare d'y rencontrer de la poterie, des bijoux et des lampes qui appartiennent incontestablement à l'époque diluvienne. On trouve ainsi enfouis, dans le sol de l'Europe, des ossements d'Éléphant, de Rhinocéros et d'Hyène. On a établi que les cavernes avaient souvent servi de lieux de sépulture, et qu'il ne fallait pas seulement attribuer à l'action du déluge la concentration dans les cavernes de tous les ossements qu'on y rencontre. Il est pareillement établi que les cavernes ont servi d'habitation aux premiers hommes. » (2)

Faut-il croire, d'après ce qui précède, que la grotte de Saint-Benoît servait autrefois, comme tant d'autres, de lieu de sépulture ou de demeure aux habitants de la vallée? Cela ne fait

---

(1) Ed.-F. Honnorat, *Grottes préhistoriques de Pont-la-Dame (Hautes-Alpes)*. Voir le *Courrier des Alpes* des 21 octobre, 11 novembre, 2 et 30 décembre 1880; 27 janvier, 19 mai et 16 juin 1881.

(2) *Dictionnaire d'histoire, de géographie, de biographie*, etc., etc., Décembre-Alonnier, page 538, col. 3, au mot *Cavernes*.



presque pas de doutes. Quelques auteurs, se basant sur ce que la vallée est très-resserrée sur ce point, en concluent que l'accès de la grotte n'a jamais dû être plus facile que ce qu'il l'est aujourd'hui, et dans ces conditions il serait difficile ou plutôt impossible d'expliquer raisonnablement la présence, dans la grotte en question, des ossements de Bœuf et de Cheval qui y a été constatée, si l'homme ne les y avait apportés lui-même.

Gap, 14 août 1882.

D.-S. Honnorat.

Digne, Impr. Barbaroux, Chaspoul et Constans.

1er Mai 1883 4e année N° 9

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE DIGNE



RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DU CONCOURS

de Mai 1883

Qu'il nous soit permis, avant de commencer notre rapport, de jeter un coup d'œil en arrière.

C'était le 13 avril 1880 : trois années se sont donc écoulées depuis, quelques amateurs du *vrai*, du *bien* et du *beau* se réunissaient sur l'initiative et sous la présidence de M. l'abbé Feraud, le savant historiographe de notre département, pour fonder une Société locale, scientifique et littéraire.

« Notre Société, disait le président dans son allocution d'ouverture, notre modeste Société, inaugurée pendant les fêtes du centenaire de l'immortel prévôt de l'église de Digne, Pierre Gassendi, et sous la présidence du savant directeur du congrès archéologique de France, M. Léon Palustre, commence aujourd'hui la série de ses réunions pour ne plus les interrompre ; c'est mon plus doux espoir, c'est le vôtre aussi, Messieurs. »

24

Ce vœu de notre ancien président s'est, depuis, changé en réalité.

Il s'agissait pour nous, fondateurs, de justifier la ville de Digne et le département des Basses-Alpes contre une humiliante accusation d'indifférence pour les sciences et les lettres ; il s'agissait surtout de répondre au défi de quelques timorés et de quelques sceptiques, non de mauvaise foi, mais de parti pris.

A ce défi, nous avons répondu par des faits ; à cette accusation, nous avons répondu par des témoignages palpables de vitalité et d'énergie.

Il ne nous appartient pas de parler des progrès croissants de notre Société, de prouver combien s'est élargi le sentier étroit de notre point de départ, d'étudier curieusement comment le filet d'eau jaillissant de la source est devenu un large courant qui féconde ses rives.

Mais notre mission est de montrer avec quel empressement il a été répondu à l'invitation que nous avons faite aux savants et aux lettrés de la Provence.

Notre rôle est de faire ressortir dans un compte rendu complet, quoique succinct, combien sont nombreux et surtout remarquables les travaux qui nous sont parvenus de tous les points du pays du soleil, depuis Nice jusqu'à Montpellier, depuis Marseille jusqu'à Gap.

Un volume ne suffirait pas pour analyser, non pas toutes les productions, mais même celles qui ont attiré l'attention de nos zélés et bienveillants examinateurs : plus de trois cents écrits présentés au concours !

Aussi, nous contenterons-nous de chercher dans l'atelier de l'artiste le travail le mieux ciselé, de choisir à travers le feuillage les fruits les plus savoureux, de recueillir dans les alvéoles des ruches le miel le plus parfumé.

Dans ce but, il a fallu, on le comprend, désigner plusieurs

commissions d'examen qui, subdivisées elles-mêmes en sous-commissions, ont eu à donner leur appréciation respective sur les divers écrits correspondant aux matières du programme : *Littérature, Histoire, Sciences, Beaux-Arts, Pédagogie* et *Travaux scolaires.*

Nous suivrons le même ordre dans notre procès-verbal, qui résume les comptes rendus partiels.

SECTION PREMIÈRE. — LITTÉRATURE.

L'abondance et la variété des productions exigeaient, avant tout, d'établir une ligne de démarcation entre la prose et la poésie, entre les compositions sérieuses et les œuvres légères.

Quels que soient les goûts et les tendances de notre siècle, trop souvent positiviste, de tout temps, chez nos aïeux, la poésie eut le pas sur la prose, et nous nous en tiendrons là-dessus au sentiment de nos pères.

I. — Poésie française.

Odes, sonnets, dithyrambes, églogues, idylles, poëmes héroïques, tout s'est trouvé représenté et, pouvons-nous ajouter, dignement représenté. Quatre pièces ont surtout mérité les préférences de la commission et du jury.

C'est d'abord le récit intitulé : *Manosque la pudique*, récit poétiquement chanté par M. Robert Schitz de la visite de François Ier à la ville de Manosque et de l'héroïque sacrifice de la fille du consul, Antoine de Voland.

La narration est en même temps noble et élégante, continue et imagée, pétillante d'entrain et de vie. Les vers en sont coulants et faciles, d'une allure vive, aisée, un peu trop affranchie peut-être des lois sévères édictées jadis par le grave législateur du Parnasse français, mais conformes en cela à la

manière et au genre de nos poëtes modernes, dont la muse plus alerte et plus libre dédaigne souvent les entraves de la césure et des repos. Pour n'avoir pas à tout citer, nous ne citerons rien, nous contentant de renvoyer le lecteur au prochain bulletin (n° 10), où il trouvera l'épisode *in-extenso*.

M. R. Schitz a obtenu du jury le premier prix : *un Vase en porcelaine de Chine,* donné par M. Picard, député.

Le second prix, un diplôme d'honneur, a été accordé à une élégie (c'est ainsi du moins que la qualifie l'auteur). Il y a de la poésie, beaucoup de poésie, et puis c'est moral, très-moral ; il y a l'œuvre méritante, il y a l'intention qui ne l'est pas moins.

Elle a pour titre : *la Brise qui flétrit.* Le sens est un peu vague, mais, nous le répétons, il circule dans les strophes un tel souffle poétique que nous avons cru devoir accorder à M. Peloux, poëte moraliste, le second prix.

La Brise qui flétrit est, d'après l'auteur, ce vent de matérialiste,

.... cette brise funeste,
Qui, depuis vingt saisons,
Amène en notre azur des miasmes de peste
De tous les horizons.

C'est, développée poétiquement, cette éternelle antithèse, devenue presque banale, *des frissons de la chair* et *des rêves de l'âme.*

Nous ne citons pas plus cette pièce que la précédente, car, pour la faire apprécier à sa juste valeur, il faudrait la reproduire tout entière.

M. Charles Bistagne, de Marseille, qui a produit plusieurs travaux justement appréciés, est poëte aussi, et il a mérité sans conteste la première mention honorable que lui a décernée le jury. Non-seulement son *Sonnet à Espérandieu* dénote l'habitude de la versification, mais il réalise presque la condition exigée par Boileau pour *valoir un long poëme.*

La Poésie en Provence, de M. Eugène Daproty, compatriote de M. Bistagne, vient immédiatement après. C'est un morceau d'un vrai lyrisme, qui se soutient, presque sans défaillance, l'espace de cent cinquante vers. Abondance et fraîcheur des images, élégance et harmonie du style, telles sont ses qualités. Faut-il aussi noter quelques longueurs, certaines inégalités, un fréquent emploi de vers de toute mesure?...

Allons, poëte, un dernier coup de ciseau pour enlever quelques saillies, pour arrondir certains angles, un dernier coup de plume pour supprimer quelques répétitions, et la pièce sera parfaite.

Il est incontestable que si le sujet eût été plus local, l'auteur de *la Poésie en Provence* emportait le prix; il n'a qu'une mention honorable.

Un certain nombre de poésies légères ont été éliminées dès la première vue, soit parce qu'elles étaient en dehors du programme, soit à raison de leur tournure agressive qui pouvait blesser les convenances et les opinions d'autrui.

Quelques autres auraient absolument pu obtenir une mention, si elles eussent été plus locales, telles que *le cheval d'un vieux Clown* et *Dinia,* dont le sujet, à part un ou deux noms de localité ou de rivière, s'appliquerait aussi bien à tout autre pays qu'à la Provence.

Mais n'ayant pas dû les couronner, le jury en a respecté l'incognito et n'en a pas brisé le cachet.

II. — Poésie provençale.

C'est surtout en langue provençale, dit le rapport de la commission, que nos poëtes concurrents ont chanté. La terre du *Gai Saber* a produit à foison des idylles, des églogues, des satires, des fables, des poésies fugitives, des bluettes, presque tous les genres enfin; et malheureusement, pour tant de

gracieuses productions, quatre prix seulement à distribuer ! Impossible, dès lors, de récompenser selon notre désir tous les nouveaux troubadours qui ont, pendant de longues heures, fait vibrer nos cœurs à l'unisson de leur lyre.

Toutefois, nous mentionnerons la plupart des travaux, et l'on pourra juger si nos éloges sont purement hyperboliques.

M. l'abbé Bonnefoy, supérieur du petit séminaire, marche en tête. Dans une ode vraiment lyrique, inspirée par les souvenirs d'une gloire depuis longtemps éclipsée, il chante l'antique cathédrale de Digne, *Notre-Dame du Bourg,* et il la chante en poëte.

Le sujet est neuf, local et traité magistralement.

Depuis la première strophe jusqu'au dernier vers de la douzième, le ton se maintient constamment élevé.

Le poëte s'adresse à la vieille cathédrale dix fois centenaire ; il rappelle ses beaux jours d'autrefois :

Nosto-Damo dòu Bourg, vièio e grand catedralo
Cenchado de trelus,
Quau t'a rauba toun noum de gleiso majouralo,
Aquéu bèu noum qu'as plus ?

Mais à quoi bon donner de simples extraits, tandis qu'on pourra lire la pièce en entier dans le bulletin n° 10 ?

Il n'y avait pas d'hésitation possible. Ce bel hymne a obtenu, d'une commune voix, le premier prix : *Vase et bouquet d'œillets en argent,* offert à la poésie provençale par notre éminent et aimé président d'honneur M. de Berluc-Perussis.

Deux mentions honorables sont accordées, l'une à Mlle Alexandrine Bremond *(li Plang d'uno abiho),* et l'autre à M. Ernest Aberlenc pour son ode intitulée *Secous !* qui aurait eu certainement un diplôme d'honneur si nous ne nous étions attachés d'abord aux sujets locaux. La pièce est, en effet, écrite en languedocien, dialecte d'Alais.

C'est un cri de détresse vers le ciel, c'est une plainte de Jérémie.

M. Aberlenc s'adresse à l'auteur de la nature pour se plaindre de lui avoir enlevé la vigne. Il dépeint la misère et la désolation qui règnent dans tout le midi par suite de l'invasion du phylloxéra.

Le sujet est bien traité, bien conduit; les vers révèlent un maître doué du souffle poétique.

Du haut lyrisme, du premier au dernier vers.

Qu'on en juge par le début :

Omes marcas au front d'un belu, qu'abaris
Lou terraire de Franço, e qu'amoun dins Paris
Brihas coum'un moulon d'estellos,
Subre un libre poussous sès clinas nuech e jour;
Pamens, se me creses, vers lou paure miejour
Viras un pau vostos parpellos!

Nous le répétons, nous avons été obligés de limiter nos récompenses; nous nous contenterons donc de remercier les poëtes que nous délaissons : les auteurs de *l'Amo de la Prouvenço*, *Santo Estello*, *Gassendi*, joli sonnet au sens métaphorique et d'une originalité qui plaît, *Margarideto*, *lou Felibrige*, genre cantate, *la Matinierò*, *l'Estello doù ser*, *etc*.

Voilà pour la poésie sérieuse; les sujets plaisants ne sont pas moins remarquables et ont été classés ainsi :

Le prix à M. Marius Bourrelly pour sa *Poulardo farcido*, pièce intéressante, sujet un peu risqué; mais la grande facilité avec laquelle il est traité dénote une main qui n'en est pas à son coup d'essai.

Un diplôme d'honneur à M. Gra pour *lei Trei Souvet*, conte imité de Perrault, écrit avec une aisance remarquable.

L'auteur, dit la critique, doit être bas-alpin; il se sert en maître de son dialecte.

Deux mentions honorables à *l'Aïoli*, de M. Ourdan, et à *Caremo et Caramentran*, de M. Long Isidore.

Cette dernière pièce est un dialogue burlesque et carnavalesque écrit avec beaucoup d'esprit.

L'Aïoli est un sonnet écrit en provençal avec la plume française du spirituel Méry.

Il a été crayonné sans doute sur la table boiteuse et mise à la hâte sous la tonnelle qui tamise les rayons du soleil, sur le seuil d'un cabanon du Roucas-Blanc ou de Montredon, ou sous un pin, sur le rivage rocailleux de Toulon à Cassis.

Beaucoup de verve, beaucoup d'humour, humour du crû.

Que d'autres encore auraient mérité d'être récompensés ! Nous nous contenterons de les applaudir et citerons : *lou Poulin de moussu Pascau, la Bouto vejo*, etc.

III. — Prose provençale.

Après la poésie, la prose, certes, pâlira.

Mais nous avons dans le genre plaisant un petit chef-d'œuvre provençal : *lou Sourdige*, digne, dit l'examinateur, de figurer dans l'Almanach provençal, à côté des productions si gaies et si artistiques du Cascarelet. M. Edouard Marrel, qui emporte le prix, manie la langue *miejournalo* avec une étonnante facilité, il a déjà fait ses preuves.

M. Ripert est aussi couronné pour son conte de Nodier traduit en pur et harmonieux provençal : *Tresor dei fave et flour dei pese.*

IV. — Prose française.

Il nous reste à examiner, pour la partie littéraire, les œuvres de longue haleine, les travaux proprement dits.

Trois prix ont été donnés :

1° A la Critique littéraire;

2° A la Prose sérieuse et Nouvelles ;

3° A la Philologie et à l'Histoire littéraire.

Le prix de Critique littéraire a été donné à M. Roche, pour son *Étude sur la vie et les ouvrages de M. Bondil.*

Les rapporteurs de la commission résument ainsi leurs appréciations sur cet intéressant travail :

« Excellente étude sur M. Bondil, considéré, en général, comme homme d'études et, en particulier, comme linguiste et écrivain de grand mérite.

» En somme, ce travail montre un esprit érudit, assez élevé lui-même pour comprendre, admirer et vouloir faire connaître et aimer un savant de haute valeur et dénote la plume facile d'un critique aussi judicieux et clair que modeste. »

M. Albert Savines a emporté le prix de la Prose sérieuse pour son *Histoire d'Antibes* et son roman-nouvelle : *La Dernière Caresse.*

Chacune de ces deux œuvres a paru mériter le prix en particulier, et une égale récompense était due à ces deux travaux, si différents l'un de l'autre, qui dénotent une plume élégante, exercée et laissent deviner à la fois un écrivain et un érudit.

M. Repelin a obtenu une mention pour *l'Alpin*, sorte de poëme en prose, original, intéressant et écrit avec une grande facilité.

Le prix de Philologie a été donné à M. l'abbé Guillaume, archiviste du département des Hautes-Alpes, pour *le Mystère de saint Antoine,* apprécié en ces termes :

« Entre tous les documents présentés au concours, celui-ci est certainement, sinon le plus important, du moins l'un des plus curieux et des plus remarquables. C'est la copie d'un manuscrit du XVIe siècle (1503) en dialecte provençal de

Briançon. Il a pour objet la représentation dramatique de la vie et des tentations de saint Antoine au désert, drame essentiellement populaire au moyen âge, et dont on est aussi heureux que surpris d'entendre les échos jusqu'au sein de nos Alpes.

» Ce que la commission d'examen est appelée à juger n'est pas tant le texte même de l'ouvrage que le travail personnel de l'honorable concurrent qui l'a présenté. Les considérations placées en tête révèlent au premier coup d'œil une main de maître.

» ..... C'est, en un mot, une étude très-complète qui ne peut que figurer avec honneur, soit au prochain concours régional, soit plus tard dans le Bulletin de nos annales bas-alpines. »

Un diplôme d'honneur a été délivré à M. Savines pour *l'Histoire du troubadour Paulet, de Marseille*, œuvre consciencieuse d'érudit, et une mention honorable à *Un Provençal inconnu*, de M. de Terris, travail fort sérieux et plein d'intérêt, tant pour le texte et le sujet en lui-même que pour les considérations préliminaires et les nombreuses notes dont il est accompagné.

M. de Terris donne en peu de mots la biographie du personnage dont il fait revivre la mémoire, et, tout avignonais qu'il paraît être, il nous révèle, à nous Bas-Alpins, un compatriote du plus haut mérite, aujourd'hui parfaitement oublié : Gaspard de Mongé, seigneur du Caire et de Puimichel.

Puis, après avoir montré l'homme, il fait connaître son œuvre. Pour le fond, aussi bien que pour la forme, sous le rapport de la pensée comme au point de vue de l'expression, c'est là un travail d'un mérite réel.

Terminons cette première partie en disant une fois encore : honneur aux nobles lauréats du concours littéraire ! courage et bon espoir à leurs dignes rivaux qui seront plus heureux un jour ! et passons à la deuxième partie, comprenant *les travaux historiques*.

SECTION DEUXIÈME. — HISTOIRE.

Le programme proposé au concours subdivisait la partie historique en plusieurs branches, savoir : *Histoire civile, Histoire religieuse, Géographie et Statistique, Biographie, Archéologie, Bibliographie* et *Dépouillement d'un fonds notarial*.

Nous pouvons dire, en général, que cette partie n'a pas été moins soignée et moins réussie que la partie littéraire. Il est même juste d'affirmer que la plupart des écrits couronnés sont des ouvrages de longue haleine et d'un mérite incontestable.

Pour en donner une idée, nous n'avons qu'à citer ou à reproduire en abrégé les jugements portés par les rapporteurs des diverses classes de travaux énumérés ci-dessus.

I. — Histoire civile.

Le prix offert par *le Messager des Alpes (l'Art national*, par H. du Cleuziou) a été délivré à la *Notice historique sur la paroisse et la commune de Barrême*, par M. l'abbé Cruveſlier, professeur au grand séminaire.

« Ce travail, par son importance et sa valeur, » dit le rapport, « mérite sans contredit d'être placé bien au-dessus de tous ceux qui ont été présentés pour la section de l'*Histoire civile*.

» L'ouvrage, on peut lui donner ce nom sans exagération, est divisé en deux grandes parties (deux in-folios dont le premier a plus de 500 pages d'une écriture fine et serrée) : 1° *Barrême avant la Révolution;* 2° *Barrême depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Ces deux parties principales sont subdivisées, la première en 7 livres, la deuxième en 4 livres, qui, tous, se rattachent à un événement important de l'histoire de Barrême et forment autant de jalons autour desquels viennent

s'enchaîner tous les faits et se grouper avec ordre les matières si prodigieusement nombreuses et variées.

» La première partie est surtout remarquable et intéressante : le *castrum* tour à tour véaminien et romain, la commune provençale puis française y sont soigneusement étudiés sous tous les aspects, avec leur culte druidique ou chrétien, leurs ruines, leurs monnaies, leurs mœurs, leurs topographies, leurs seigneurs, leurs habitants, leurs franchises et les moindres détails de la vie de ce bon vieux temps.

» Mais ce qui donne avant tout une immense valeur à ce travail, c'est l'affluence, l'exubérance, on pourrait dire le luxe des preuves et des documents accumulés par l'auteur. Toutes les sources de l'histoire ont été mises à contribution : livres et manuscrits, archives publiques et privées, rien n'a échappé à l'infatigable chercheur. Cet assemblage de matériaux qui suppose tant de labeur et de patience, formerait déjà à lui seul un livre précieux. »

La société a couronné avec plaisir cette histoire, « véritable monument élevé à la Patrie, remarquable par le fond comme par la forme, où l'âme du patriote perce à chaque instant sous la plume du savant. »

Le deuxième prix ou diplôme d'honneur revenait de plein droit à M. l'abbé Andrieu, curé de Montfort, pour sa courte mais substantielle *Histoire de Montfort*.

Sans avoir l'importance et l'étendue de l'*Histoire de Barrême*, ce travail a cependant une réelle valeur et méritait d'être classé après cette œuvre dont il est en quelque sorte la miniature.

« Les lacunes qui s'y trouvent » et qui, de l'aveu de l'auteur, « peuvent être comblées », sont le seul point faible de cette monographie.

Malgré ces imperfections et ces vides regrettables que l'auteur, du reste, espère combler un jour, cet « essai » est

un travail sérieux et bien compris ; il serait à désirer que l'histoire de toutes les localités fut ainsi faite. Pour en apprécier le mérite il faut tenir compte du peu d'importance de Montfort, — point à peine visible sur la carte de Provence, et placé bien loin « des voies larges de l'histoire générale », — et surtout de la pénurie, on pourrait dire de l'absence des sources historiques dans le département. Il a fallu à l'auteur, pour recueillir tous ses matériaux, non-seulement beaucoup de patience et de travail, mais encore ce feu sacré du chercheur que rien ne rebute.

La société a cru devoir récompenser et encourager par un diplôme d'honneur ce zélé travailleur, « qui a fourni non pas un simple fil » mais un solide et élégant tissu à la trame de l'histoire de Provence.

Le mémoire intitulé *Une cause célèbre,* dû à la plume de M. de Laville, à Alais (Gard), a mérité une mention honorable. Cet épisode dramatique de l'histoire d'Uzès, écrit avec une extrême élégance et accompagné de documents curieux et inédits, eût obtenu une plus haute récompense sans l'importance des œuvres qui précèdent.

Une deuxième mention honorable a été décernée à l'*Essai sur l'histoire de Digne avant la réunion de la Provence à la France,* par M. Camille Arnaud, à Forcalquier.

L'*Essai sur l'histoire de Digne* n'est, à proprement parler, qu'un assemblage de notes sur quelques-uns des nombreux documents concernant la viguerie de Digne, qui se trouvent déposés dans les riches archives des Bouches-du-Rhône.

La partie la plus complète et la plus importante de ces notes, et qui aurait une véritable valeur pour l'histoire de Digne, si les détails qu'elle renferme étaient particuliers à cette ville, c'est celle qui a trait à la Justice. On y trouve des renseignements très-précis sur les règlements et les statuts des diverses juridictions des évêques et des comtes, sur les officiers de

justice, baillis, petits baillis, viguiers, etc., et des particularités curieuses sur les mœurs et coutumes judiciaires de l'époque, le tout présenté avec intelligence et accompagné d'observations judicieuses et souvent humoristiques. En somme, il serait injuste de ne pas reconnaître dans ce travail le zèle et l'ardeur d'un chercheur assidu doublé d'un homme d'esprit.

II. — Histoire religieuse.

Nous voici encore en présence d'une belle et abondante moisson : trois concurrents ont surtout balancé la victoire concernant le premier prix, ce sont les auteurs de *la Provence religieuse,* et des deux notices, l'une sur *saint Jean de Matha et l'ordre des Trinitaires,* l'autre sur *Notre-Dame de Romigier* de Manosque. Ces trois productions révèlent, à des degrés difficiles à classer, des recherches immenses et une patience de travail et de rédaction peu commune. Nous n'avons pas à donner ici les appréciations spéciales de MM. les examinateurs. Qu'il nous suffise de rendre compte du résultat général et définitif. Tout pesé et mûrement considéré, le jury a cru devoir accorder le premier rang à l'auteur de *la Provence religieuse,* sorte de tableau synoptique et d'encyclopédie, contenant à peu près tous les renseignements qu'on peut désirer concernant les évêchés, les ordres religieux, les monastères, les abbayes, les saints, les fondateurs d'ordre, les corporations, les institutions ecclésiastiques, etc., de la Provence. On le voit, c'est là comme une mine abondante et d'une richesse incomparable. En conséquence, les deux beaux volumes du *Gallia christiana,* offerts par Mgr Vigne à la Société, sont échus à M. Alexandre Balze, à Arles.

Quant à la *Notice sur saint Jean de Matha,* par M. l'abbé Reynaud, vicaire à Barcelonnette, et à la *Monographie de Notre-Dame de Romigier,* par M. l'abbé Bousquet, curé de

Notre-Dame (Manosque), elles ont obtenu, d'une commune voix et *ex æquo*, le second prix représenté, faute de mieux, par un diplôme d'honneur.

La première est une excellente étude historique d'environ cent cinquante pages, traitée, dit le rapporteur, d'une manière sérieuse et riche en documents inédits. Le style en est élégant, facile et soigné. Aussi lit-on avec plaisir cette biographie tracée à grands traits, comme aussi l'esquisse historique sur les Pères Trinitaires, et plus spécialement encore les faits locaux relatifs à l'ancien couvent de Faucon.

La *Notice sur Notre-Dame de Romigier*, mérite, sous le rapport des recherches historiques, d'être mise en parallèle avec l'ouvrage précédent et elle a droit aux mêmes éloges. Si, d'une part, elle est plus riche en citations et plus volumineuse (298 pages), de l'autre, la forme en est un peu moins soignée, le style quelquefois négligé, défaut qui, d'ailleurs, pourra facilement disparaître dans une nouvelle rédaction faite avec moins de rapidité et plus de loisir.

M. Alfred Reynier-Vigne, professeur à Marseille, a présenté au concours une notice sur *Notre-Dame de Lure*, qui se rapproche beaucoup des deux précédentes. Le sujet, tout local, est traité avec le même soin, et écrit d'une manière élégante. Toutefois, il offre moins d'intérêt au point de vue des documents qu'il renferme et dont la plupart n'étaient pas inédits. Son principal mérite est d'avoir rectifié certaines erreurs contenues dans une étude antérieurement publiée, et d'y avoir ajouté quelques nouveaux aperçus. Ce travail a donc reçu à bon droit une mention honorable de premier degré.

La deuxième a été accordée à la notice intitulée *Notre-Dame du Roc*. Il s'agit d'une antique chapelle située sur le pittoresque et abrupt rocher qui domine la ville de Castellane. Ce sujet intéressant a été l'objet d'un travail consciencieux,

fort bien écrit, un peu succinct, rédigé surtout au point de vue de la piété locale, et qui n'a d'autre grave défaut que de manquer de documents et d'autorités en dehors des souvenirs traditionnels. Le nom de l'auteur s'est caché sous les initiales J. P. Nous n'essaierons pas de blesser sa modestie en cherchant à écarter le voile de l'anonyme.

Que dire maintenant de l'étude critique sur *les Reliques de saint Gérard* (honorées jadis à Manosque au château des commandeurs de Malte)? constater qu'elle sort de la plume de M. l'abbé Feraud, curé des Sièyes, naguère président titulaire et aujourd'hui président d'honneur de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes,* c'est en faire suffisamment l'éloge. Elle offre, dans sa brièveté, des mérites aussi réels, dit le rapport spécial, que l'autorité du nom dont elle est signée. Toutefois, le jury d'examen, en offrant à M. l'abbé Feraud, une médaille d'or (prix hors de concours) a dû et voulu couronner, autant ce travail en lui-même, que l'ensemble des ouvrages et des incessants labeurs de celui à qui remonte, en grande partie, l'origine même et la fondation de notre Société.

III. — Géographie et statistique.

Si les productions relatives à cette partie du programme ont été moins abondantes que les travaux historiques, il est vrai de dire aussi que la qualité supplée à la quantité.

Signalons en première ligne l'ouvrage (c'est bien le titre convenable) de M. L. Pelloux, à Marseille. Il est en 2 volumes, contenant, le premier, *la Géographie* (167 pages), et le deuxième, *la Statistique de l'arrondissement de Forcalquier* (62 pages, petit in-4°). Pour le faire apprécier à sa juste valeur, nous n'avons qu'à citer quelques-uns des aperçus de ce riche répertoire où rien ne manque :

Situation et limites; — superficie; — formation et composition géologique du sol; — rivières et canaux; — curiosités naturelles; — climat et vents; — productions : animaux, végétaux et minéraux; — industrie et commerce; — division administrative; — dictionnaire alphabétique des communes. Voilà pour *la Géographie.*

Population de l'ancienne viguerie jusqu'en 1789; — affouagements divers; mouvement de la population de 1789 à 1881; — mariages, naissances, décès; — état sanitaire, etc... Tel est le sommaire de *la Statistique.*

Personne n'eût osé disputer à M. Pelloux le premier prix dû à la générosité de Mgr Jordany, ancien évêque de Fréjus: *Les Galeries publiques de l'Europe,* par Armengaud, splendide volume richement relié.

La Géographie du Gard du frère Sallustien Joseph, instituteur à Aubignan (Vaucluse), a mérité et obtenu un diplôme d'honneur. Ce travail, accompagné de vues photographiques, de cartes et de blasons nombreux, aurait pu être mis à côté du précédent et recevoir le prix *ex æquo,* s'il eut été aussi directement spécial à la Provence et aux Basses-Alpes. Il n'en est pas moins digne de tout éloge. Un seul mot pourrait le caractériser : c'est le fruit d'un labeur prodigieux, qui fait le plus grand honneur à son auteur. Le diplôme d'honneur que lui a décerné le jury ne saurait être mieux placé.

Une seule mention honorable a pu être délivrée par le jury. C'est M. H. Guillibert, à Aix, qui en a été jugé digne pour son excellent travail géographique et statistique sur *le département des Basses-Alpes au point de vue de l'armée territoriale,* avec carte du département. Ce titre semblerait devoir lui assigner une place à part. Néanmoins, on a cru, d'après les détails topographiques qu'il contient, pouvoir le faire entrer dans la présente catégorie, sans rien lui ôter de son mérite spécial au point de vue militaire et patriotique.

IV. — Biographie.

Quelque pauvre que soit le département des Basses-Alpes sous le rapport purement matériel, il n'en est pas moins honorable pour lui d'offrir aux biographes une mine en quelque sorte inépuisable. C'est dire que les écrits biographiques ont brillé à la fois par leur nombre et par le mérite des recherches et de la composition. Bornons-nous à citer les ouvrages couronnés :

Le premier et le plus important de ces écrits, c'est la biographie du *Docteur S.-J. Honnorat,* due à la plume de M. C. Gueit, avocat près la cour de Grenoble. Comme chez tous les personnages qui se sont fait un nom dans la science, il y avait à distinguer et à étudier dans M. Honnorat *l'homme* et *le savant.* M. Gueit n'a pas manqué de traiter son sujet sous ce double aspect, et, disons-le tout de suite, il l'a fait non-seulement avec une parfaite sincérité et un talent remarquable, mais aussi, comme il le dit en commençant, « avec une profonde et respectueuse piété filiale ». Toutefois, s'il parle de son bisaïeul en petit-fils pleinement dévoué à sa mémoire, la vérité ni l'intérêt ne perdent rien à ce noble sentiment, et le prix Jaubert (Tableau) n'a que justement récompensé un tel travail.

Un diplôme d'honneur a été adjugé à M. H. Arnaud fils, à Digne, auteur d'une biographie ayant pour titre : *Le prieur Gassend.* Qu'était-ce que *le prieur Gassend ?* La plupart des érudits même ne le connaissaient guère que de nom ; on savait à peine qu'il avait été curé de Barras, et l'un des députés de la Constituante, en 1789. Tous ignoraient qu'il fût un rejeton de la famille Gassend ou Gassendi et un arrière petit neveu du célèbre prévôt-philosophe de Digne ou plutôt de Champtercier. Tout cela et bien d'autres détails encore ont été révélés par le

jeune et intéressant écrivain, dont le premier succès nous promet de futures et plus amples découvertes.

La notice biographique sur *saint Elzéard de Sabran* a valu à M. l'abbé Anxionnax, curé de Montfuron, une mention honorable. Elle ne contient pas beaucoup de détails inédits et elle n'est guère qu'un résumé de divers biographes antérieurs. Néanmoins on ne saurait lui contester un vrai mérite de rédaction relevé par un grand nombre de notes au bas des pages.

V. — Archéologie.

Il n'a été présenté au concours d'archéologie qu'une seule production, mais cette production unique en vaut plusieurs autres ; nous voulons parler de l'*Armorial de la sénéchaussée de Sisteron*, dont l'auteur se cache modestement sous le pseudonyme de M. Reinaud de Fontchaude. C'est l'œuvre d'un connaisseur aussi expert que chercheur infatigable, qui partage ses studieux loisirs entre Sisteron, sa patrie et la capitale de la France. Son *Armorial* est d'une richesse de travail et d'une fidélité irréprochables ; désormais toutes les communes de l'arrondissement actuel de Sisteron pourront y retrouver leurs vieux blasons, emblème de leurs privilèges d'autrefois et de leur indépendance relative... Une magnifique aquarelle, ouvrage et don de M. Martin, a été la légitime récompense de M. E. Reinaud de Fontchaude.

VI. — Bibliographie.

La *Bibliographie provençale* ou autrement *Bibliographie du droit et de la théologie de Provence* a bien mérité, nul n'en disconviendra, la *Plume en vermeil* offerte par M. Dou, de Digne. Puisse un jour cette nouvelle plume, entre les doigts

de M. E. Croset, d'Oraison, son érudit possesseur, remplir le vaste cadre que sa devancière a si habillement tracé : *Histoire, Belles Lettres, Sciences et Arts, Jurisprudence, Théologie,* le tableau est complet ; il ne reste qu'à en suivre les grandes lignes et à les enrichir des noms des auteurs provençaux et de leurs ouvrages en tout genre. L'entreprise est digne de l'auteur qui en a conçu le plan.

A une assez grande distance, sans doute, mais toutefois à un rang qui n'est pas à mépriser, viennent *les Imprimeurs de Toulon et les livres sortis de leur presse* ou *Bibliographie toulonnaise*.

« Cet ouvrage, dit le rapporteur de la commission, n'a ni l'ordonnance, ni la savante classification de la *Bibliographie provençale ;* néanmoins il mérite nos encouragements et nous demandons pour son auteur, M. R. Reboul, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Sarthe), un diplôme d'honneur. »

Le jury s'est rangé unanimement à cette proposition et l'a ratifiée de plein gré.

VII. — Dépouillement d'un fonds notarial.

Nul écrit n'ayant traité le sujet marqué dans le programme sous le titre : *Dépouillement d'un fonds notarial,* le prix Colomb (Plume en or) a été réservé pour le prochain concours.

SECTION TROISIÈME. — SCIENCES.

I. — Sciences naturelles. — Zoologie.

Les travaux présentés ont eu principalement pour objet la partie zoologique. Deux, entre autres, ont attiré l'attention des examinateurs et les faveurs du jury ; ce sont, en premier lieu, *les Rongeurs de la Provence.* Ce titre pourtant ne dit pas

tout : l'étude qu'il embrasse n'est pas purement locale; elle se rapporte à toutes les régions d'Europe et distingue 66 espèces, dont 20 seulement se trouvent en Provence. C'est là encore un bel appoint. L'auteur les répartit ensuite en huit familles et en décrit très-bien les caractères distinctifs, les habitats, les mœurs, etc. En un mot, c'est là une dissertation qui entre dans une foule de détails aussi utiles qu'intéressants. Aussi a-t-elle obtenu le prix Meirieu : *Œuvres de Buffon,* décerné à M. J.-F.-M. Réguis, à Allauch (Bouches-du-Rhône).

M. Rollandy, d'Entrevennes, a fait un travail étendu sur deux branches de la Zoologie : les *Mammifères* et les *Oiseaux*. Ornithologue distingué et tout ensemble habile chasseur, il a tenu à rendre compte des cas remarquables où il a été personnellement acteur, et à recueillir, en outre, ceux qu'il a trouvés ailleurs à propos d'espèces voyageuses, dans la Provence et particulièrement dans les régions alpines.

L'auteur a décrit neuf ordres de mammifères, qui sont : les bimanes, les quadrumanes, les carnassiers, les marsupiaux, les rongeurs, les édentés, les pachydermes, les ruminants et les cétacés.

Il a exposé ensuite ses observations sur six espèces d'oiseaux : les rapaces ou oiseaux de proie, les passereaux, les grimpeurs, les galinacés, les échassiers et les palmipèdes. On lit ces divers détails avec un intérêt soutenu... C'est là, en somme, un travail à la fois sérieux et récréatif, auquel la Société serait heureuse d'avoir pu accorder mieux qu'un simple diplôme d'honneur.

II. — Sciences sociales. — Agriculture. — Industrie.

(Prix Soustre. — Coffret artistique.)

Les mémoires couronnés se rattachent tous à l'agriculture. La commission d'examen a donné la préférence à la *Notice*

sur la Truffe, qui renferme une étude complète de ce cryptogamé cher aux gourmets : description, noms, qualités des truffes, production, exploitation, récoltes, etc., jusqu'au portrait du truffier, rien n'a été oublié. Tous ces détails, toutes ces données nouvelles et parfaitement exactes ont été rassemblés grâce aux recherches et aux travaux personnels de l'auteur (M. F. de Gaudemar, de Riez), qui, le premier, a écrit sur la culture de la truffe dans les Basses-Alpes.

Sans cette considération particulière, le *Petit traité sur les Vers à soie,* de M. Marius Galfard, d'Oraison, aurait certainement obtenu une récompense semblable. Œuvre d'un bon praticien, ce traité renferme les renseignements les plus précieux sur la sériciculture dans le département, et la Société rendra un véritable service à ceux qui s'en occupent en publiant cet opuscule d'une utilité incontestable.

Le mémoire sur *les Engrais chimiques,* par un anonyme, qui dénote une étude approfondie de tous les ouvrages publiés sur cette question, est surtout fait pour les cultivateurs instruits et ne renferme rien de spécialement applicable à la région ; une mention honorable a été cependant accordée à ce travail, ainsi qu'à la petite note ayant pour titre : *Etude sur les moyens d'améliorer la situation des campagnards,* par M. Chauvin, de Digne.

La Société désire encourager tous ceux qui s'occupent de cette science agricole si utile à nos campagnes et malheureusement trop délaissée dans les Basses-Alpes.

III. — Théologie et Philosophie.

Le prix destiné aux œuvres théologiques n'a pas eu un grand nombre de compétiteurs, et, chose digne de remarque, a été remporté par un laïque. Deux écrits seulement ont été distingués et couronnés. Le premier est une notice sur

l'œuvre du *Catéchisme dans les Campagnes, à Aix*, par M. J.-B. Bourrillon, de Marseille.

Il y a lieu ici de distinguer le mérite relatif et la valeur intrinsèque du travail. L'auteur a soin, en effet, de déclarer humblement, dans sa préface, que, « fils d'un brave paysan, il n'a jamais fréquenté qu'une modeste école communale, qu'aujourd'hui, infirme depuis 36 ans (il en a 38), il n'a d'autre loisir, après sa journée d'ouvrier, que la veillée du soir pour se livrer à sa passion favorite, la lecture et l'étude de tout ce qui a rapport à notre belle Provence... »

C'est dans de telles conditions qu'il a pu composer une notice où le nombre, l'intérêt et la précision des détails se joignent à la clarté et presque toujours à la pureté du style.

Là, nous voyons figurer, avant 1789, le futur et saint évêque de Digne, l'abbé François-Melchior-Charles Miollis, alors simple catéchiste des jeunes campagnards, et, à côté de lui, l'abbé J.-B. Scipion de Bonneval, qui devait clore la liste des évêques de Senez; là, se trouve aussi, en 1770, l'un des derniers Bienheureux canonisés par Léon XIII, le célèbre et saint mendiant Benoît-Joseph Labre.

Quant à la valeur théologique proprement dite, elle consiste simplement à démontrer l'importance, aujourd'hui plus que jamais, de l'enseignement catéchistique auprès des enfants de la campagne. Sa thèse, comme on voit, est essentiellement pratique. On ne pouvait exiger davantage, et le jury l'a reconnu en accordant à M. Bourrillon une médaille d'argent (prix Mathieu).

M[me] Marie X..., à Digne, par son joli petit poëme français-provençal de *la Fé (la Foi)*, a conquis, chose rare et assurément inattendue, une place parmi les lauréats en Théologie ! La foi est une vertu *théologale*, donc... elle mérite bien une mention honorable.

SECTION QUATRIÈME. — BEAUX-ARTS.

I. — Gravure. — Critique.

Pour la gravure, deux œuvres d'un mérite supérieur et exceptionnel ont été présentées au concours et ont obtenu, toutes deux un prix, d'après l'avis unanime du jury : le prix Danican Philidor (médaille d'or) et le prix de la Société (médaille d'or).

Dire que les *Illustrations de Mireille* sont dignes du poëme c'est faire le plus bel éloge des travaux artistiques de M. E. Burnand. La Société a été fière de couronner la première cette interprétation si vraie, si poétique, si vivante du chef-d'œuvre de Mistral, sûre de voir bientôt son exemple suivi par tout le monde des arts et des lettres.

Nous n'essaierons pas de faire ressortir le mérite de *la Provence artistique ;* chacun peut apprécier la valeur incontestable de cette publication à la fois artistique, littéraire et scientifique. Le jury devait encourager et récompenser de son mieux l'œuvre si intéressante que M. L. Olive poursuit avec tant de zèle et de désintéressement : populariser l'histoire de notre chère Provence et faire connaître à tous les hommes illustres les monuments, les richesses, les productions, les beautés du pays du soleil.

Le *Mémoire sur les faïences de Moustiers* a obtenu un diplôme d'honneur. « M. Doste », dit le rapport, « a condensé, avec un style pur, élégant et soutenu, tout ce qui avait été écrit sur ce sujet par Davilliers et Jacquemart.... Mais ce qui reste de capital dans son travail se trouve dans la partie finale : il fait connaître la nature et le mélange des terres avec lesquelles on fabriquait cette faïence, les lieux où elles étaient puisées et surtout les éléments et les combinaisons chimiques employés pour obtenir cet émail qui constitue un des princi-

paux mérites des produits céramiques de Moustiers. » Ces détails sur le vernis et la cuite ont été recueillis par l'auteur sur les lieux mêmes, de la bouche des vieillards, et dans des papiers de famille ; ils serviront à compléter l'histoire de cette industrie bas-alpine.

II. — Musique.

En donnant la *palme en argent* (prix Gassier) à M. J. Creste, la Société a voulu récompenser non-seulement les fraîches et ravissantes compositions présentées au concours *(le Cousson,* allegro, *Tourdre et Colleret,* polka, *la Belle Dignoise,* mazurka), mais aussi toutes les œuvres déjà si nombreuses de ce travailleur infatigable, de cet artiste et de ce compositeur plein d'avenir qui puise dans nos montagnes ses plus belles inspirations.

Lou Saut de Marot, mélodie, par M. Largentel, et le *Chant populaire provençal,* de M. Jouveau, qui ont obtenu un diplôme d'honneur et une mention honorable, sont des airs anciens et oubliés que leurs auteurs ont recueillis et fait revivre par le charme de la poésie et de la musique.

SECTION CINQUIÈME. — PÉDAGOGIE ET CONCOURS D'ÉCOLIERS.

I. — Pédagogie.

Parmi les traités de pédagogie présentés au concours, plusieurs, déjà publiés, ont été écartés comme ne remplissant pas les conditions du programme. Un seul a été remarqué et jugé digne de la médaille d'or (prix Gorde), c'est *la Méthode pour l'enseignement du français par le provençal.*

Le jury a pleinement apprécié cette idée simple et logique d'utiliser les dialectes provinciaux pour apprendre le français

aux enfants; il a couronné dans le F. Savinien un travailleur infatigable qui a été le créateur et le promoteur d'un système appelé à rendre les plus grands services à l'instruction publique dans le Midi.

II. — Concours d'écoliers.

Le concours des écoliers a réussi au delà de toutes nos espérances : plus de 300 compositions ont été envoyées de tous les points de la région.

Il serait trop long de reproduire ici le rapport détaillé et motivé des examinateurs, et nous renverrons pour la liste des récompenses au *Bulletin n° 10* (pages 439 et 440); qu'il nous suffise de dire que l'ensemble de ces travaux était vraiment remarquable par le fond et par la forme. Le jury n'a eu que l'embarras du choix. Mais *abondance de biens ne nuit pas;* et les commissions se sont chargées avec plaisir de cette tâche souvent difficile et délicate d'apprécier et de classer les trésors d'intelligence et d'esprit que nous avait prodigués la jeunesse laborieuse du Midi. Cette tâche a été remplie avec beaucoup de soin, de zèle, et, disons-le hautement, d'impartialité, afin de laisser tout leur mérite aux écoles des Basses-Alpes, qui ont été si honorablement représentées.

En terminant ce pâle compte rendu de la brillante joute littéraire et scientifique du 20 mai, nous avons à cœur de remercier, au nom des sciences et des lettres, tous ceux qui, par leurs dons, leurs travaux et leur présence, ont contribué au succès de ce glorieux et pacifique combat. Aux vainqueurs nous dirons : persévérance; aux vaincus, nous dirons : espérance; à tous, nous dirons ces paroles qu'un jeune lauréat adressait aux hirondelles dans sa charmante composition :

« Revenez au nouveau printemps nous apporter de nouvelles fleurs ! »

ESQUISSE GÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

§ 1. — Le département des Basses-Alpes renferme une grande variété de terrains, intéressants à divers points de vue, énumérés ci-dessous dans leur ordre naturel de superposition :

I. — TERRAINS RÉCENTS.

1. ALLUVIONS MODERNES.

II. — TERRAINS QUATERNAIRES.

2. ALLUVIONS ANCIENNES.

III. — TERRAINS TERTIAIRES.

3. MOLASSE D'EAU DOUCE	MIOCÈNE.
4. MOLASSE MARINE....................	
5. TERRAIN LACUSTRE A LIGNITE......	OLIGOCÈNE.
6. TONGRIEN..........................	
7. FLYSCH............................	EOCÈNE.
8. NUMMULITIQUE......................	

IV. — TERRAIN CRÉTACÉ.

9. CRÉTACÉ SUPÉRIEUR.
10. CÉNOMANIEN.
11. ALBIEN (GAULT).
12. APTIEN.
13. URGONIEN.
14. NÉOCOMIEN.

V. — TERRAIN JURASSIQUE.

15. CORALLIEN.
16. OXFORDIEN.
17. CALLOVIEN.
18. BATHONIEN.
19. BAJOCIEN.
20. TOARCIEN .... } LIAS.
21. LIASIEN .... } LIAS.
22. SINÉMURIEN........................... } LIAS.
23. RHÉTIEN (INFRALIAS).

VI. — TERRAIN TRIASIQUE.

24. MARNES IRISÉES.
25. MUSCHELKALK.
26. GRÈS BIGARRÉ.

VII. — TERRAIN CARBONIFÈRE (?).

27. — TERRAIN HOUILLER (?).

VIII. — SCHISTES CRISTALLINS.

28. SCHISTES SERPENTINEUX, TALQUEUX, MICACÉS.
29. GNEISS.

L'étude qui suit a pour but d'esquisser à grands traits la répartition des divers étages qui précèdent, de faire connaître les principaux caractères des assises dont ils sont formés et d'indiquer les substances minérales utiles qu'ils renferment.

Je commence par les terrains les plus anciens, parce que ce sont leurs débris qui ont successivement constitué, au fond des eaux, les étages supérieurs.

SCHISTES CRISTALLINS.

§ 2. — Ces couches, nettement stratifiées, consistent en Schistes gneissiques, micacés, chloriteux, talqueux, amphiboliques et serpentineux qui se succèdent dans cet ordre, des plus anciens, passant à un véritable Gneiss, aux plus récents. Elles contiennent de nombreux minéraux accessoires, notamment des petits Grenats.

Marbre de Maurin. — Le beau Marbre vert, exploité non loin de Maurin, formé essentiellement de Serpentine, paraît être intercalé dans la partie supérieure de l'étage, tout près de son point de contact avec le Grès bigarré.

Origine et classification des Schistes cristallins. — L'origine de ces roches cristallines a été pendant longtemps l'objet de discussions de la part des géologues les plus éminents. Les uns considéraient ces Schistes comme éruptifs, tandis que les autres admettaient leur formation par l'accumulation de sédiments au fond des eaux, mais pas avec leur aspect actuel. D'après ces derniers, les Schistes cristallins ne seraient qu'une modification, par voie de métamorphisme, de terrains sédimentaires plus ou moins anciens (Cambrien, Silurien, Devonien, etc.)

Or on rencontre fréquemment, complètement et régulièrement intercalés au milieu des Schistes cristallins, des Calcaires ordinaires qui auraient évidemment dû être métamorphisés en même temps que les assises encaissantes. Tout porte à croire aujourd'hui que les Schistes cristallins se sont formés, dès le début, tels que nous les trouvons à présent et qu'ils constituent un étage spécial, d'origine sédimentaire, inférieur à toutes les formations paléozoïques.

Ce terrain, très-peu développé dans les Basses-Alpes, dont il n'occupe que la pointe Nord-Est, s'arrête au Sud-Ouest suivant une ligne à peu près droite, allant de la crête de Cristillan

(sur la limite avec les Hautes-Alpes) au col de Mary (sur la limite avec l'Italie).

TERRAIN CARBONIFÈRE.

Antrhacite de Barles. — § 3. — La vallée du Bès, entre Barles et Verdaches, consiste en une cluse (1) profondément ouverte au milieu des assises du Grès bigarré, soulevé en forme de double voûte, dont l'une est située dans l'axe même de la vallée et l'autre perpendiculairement à cet axe. On trouve dans le fond de cette cluse des traces d'Anthracite terreuse, intercalée au milieu de Schistes noirs, recouverts eux-mêmes par des Grès micacés, d'un gris foncé, qui ressemblent beaucoup à ceux du terrain houiller du Briançonnais et sont immédiatement surmontés par les quarzites du Grès bigarré.

A-t-on réellement là du terrain houiller? La découverte de fossiles pourrait seule permettre de trancher la question. On peut cependant affirmer que l'Anthracite dont il s'agit appartient au moins à la partie tout à fait inférieure du Grès bigarré. Si l'on tient compte d'ailleurs de ce fait que, dans le Briançonnais, les nombreux gisements d'Anthracite, exploités ou reconnus, sont tous situés dans le terrain houiller, souvent immédiatement au-dessous du Grès bigarré, on se trouvera naturellement porté, par analogie, à rattacher aussi au terrain houiller l'Anthracite de la cluse de Verdaches.

Cette question présente un intérêt tout particulier pour le département, car, si l'on a réellement affaire au terrain houiller, il sera peut-être possible un jour de découvrir, au moyen de sondages au point d'affleurement, des couches de combustible susceptibles d'une exploitation rémunératrice.

Je ne connais, en aucun autre point des Basses-Alpes, des assises que je puisse rapporter au terrain houiller.

---

(1) Dans les Basses-Alpes on dit *clue* (note de la Rédaction).

TERRAIN TRIASIQUE.

GRÈS BIGARRÉ.

§ 4. — Cet étage comprend dans son ensemble, de haut en bas :

1. Grès grisâtres, micacés, mouchetés de taches ocreuses, parfois un peu argileux et prenant alors la structure feuilletée ;
2. Quartzites, généralement blancs, quelquefois diversement colorés et Poudingues quartzeux multicolores ;
3. Grès fins, très-durs, blancs-grisâtres, avec taches ocreuses.

Les assises 1 et 3, bien développées dans la cluse de Verdaches, disparaissent dans la partie Nord-Est du département, où les couches 2 atteignent une puissance considérable.

Le Grès bigarré, de même que les terrains précédents n'affleure qu'en un petit nombre de points et n'occupe que des surfaces restreintes. C'est à Maurin qu'il est le plus développé.

Les substances minérales qu'il renferme, accidentelles et ne paraissant pas suceptibles d'exploitation, sont :

1° Du Sulfure de Plomb, ordinairement un peu argentifère ;

2° Des minerais de Cuivre : Malachite et Azurite (Carbonates) et Chalkosine (Sulfure).

MUSCHELKALK.

§ 5. — Les Calcaires qui constituent ce groupe présentent 2 facies bien différents, selon qu'on les étudie dans la cluse de Verdaches ou auprès de Maurin, seuls points du département où affleure le Muschelkalk, ou du moins les couches qu'on lui rapporte.

Dans la cluse de Verdaches les Calcaires sont dolomitiques, gris-bruns, très-durs, âpres au toucher et coupés de nombreuses veines de Carbonate de Chaux cristallisé qui s'entrecroisent dans tous les sens.

A Maurin, les Calcaires, de couleur gris-clair le plus souvent, à texture très-fine et très-homogène, sont susceptibles de recevoir et de conserver un beau poli et, par conséquent, d'être exploités comme Marbres. Ils sont malheureusement peu vivement nuancés d'ordinaire.

On n'a pas encore trouvé de fossiles dans cet ensemble de couches, dont l'assimilation avec le Muschelkalk est uniquement basée sur ses relations stratigraphiques avec les terrains encaissants (Grès bigaré et Marnes irisées) et sur la nature minéralogique de ses roches.

MARNES IRISÉES.

§ 6. — Cet étage joue un rôle très-important dans la constitution géologique des Basses-Alpes. D'abord, ses zones d'affleurement correspondent aux axes de soulèvement et aux failles qui ont donné à la région son relief actuel. Ensuite, il est le lieu de gisement habituel de substances minérales activement exploitées sur divers points.

Il présente deux facies distincts : l'un d'eux est spécial à la haute vallée de l'Ubaye, le second appartient à tous les autres affleurements.

Dans la haute vallée de l'Ubaye, entre le hameau des Sérennes et le village de Maurin, les Marnes irisées consistent en une épaisse série de Schistes calcaréo-talqueux, gris-lustrés, d'un aspect extrêmement uniforme.

Dans le reste du département, au contraire, ce même étage justifie parfaitement son nom et offre de nombreuses alternances de Marnes jaunes, rouges, vertes, bleuâtres, bronzées et noirâtres. Les couleurs dominantes sont le rouge et le jaune. Des Cargneules, ordinairement jaunâtres, constituent la partie supérieure.

Ce terrain se présente le plus souvent sous la forme de bandes allongées et étroites qui ont rejeté les couches supérieures à

droite et à gauche, en les fracturant suivant l'axe du soulèvement et en donnant ainsi naissance à des ravins, ou même à de grandes vallées (la Bléone, entre Digne et Champourcin). D'autres fois il constitue des massifs plus ou moins importants, autour desquels les terrains supérieurs plongent dans tous les sens, ou sont brusquement rejetés par faille.

Les Marnes irisées affleurent en un grand nombre de points, mais elles sont surtout développées dans les régions qui suivent :

1° Dans les vallées de la Sasse et de son principal affluent, le torrent du Grand-Vallon ;

2° Le long d'une grande faille qui passe par Digne, Courbons, Thoard, Saint-Estève, Ainac, Lambert, Tanaron et le ravin d'Ayguebelle ;

3° Dans la vallée de la Bléone, entre Digne et Champourcin ;

4° Aux environs de Barles ;

5° Dans la vallée de l'Asse, à Gévaudan, Chabrières, etc. ;

6° Aux environs de Castellane ;

7° Au Castellet-les-Sausses ;

8° Dans la vallée de l'Ubaye, au Lauzet, à Méolans, à Jausiers, etc.

Le Gypse abonde partout dans ces diverses régions et y fait l'objet d'exploitations locales nombreuses.

Les Marnes irisées renferment d'autres substances minérales utiles, dont quelques-unes ont été ou sont même encore actuellement exploitées malgré l'irrégularité des gîtes métallifères. Ces substances sont :

1° Le Sulfure de Plomb, plus ou moins argentifère ;

2° Le Sulfure de Cuivre (Chalkosine) et les Carbonates de Cuivre (Malachite et Azurite) ;

3° Le Fer oxydulé magnétique ;

4° Le Soufre natif ;

5° Le Sel marin (sources salées) ;

6° Des Ardoises;
7° L'Anhydrite;
8° L'Anthracite.

Sulfure de Plomb. — § 7. — Le Sulfure de Plomb, toujours un peu argentifère, a été exploité assez activement à Saint-Geniez, Auribeau, Piégut et Curbans. La pauvreté et l'irrégularité des gisements, ainsi que la diminution de la valeur commerciale de l'Alkifoux, ont fait tomber peu à peu ces exploitations.

Fer oxydulé magnétique de Barles. — § 8. — Le Fer oxydulé magnétique se rencontre sur le flanc de la montagne de Blayeul, dans la commune de Barles. Il imprègne un Calcaire jaune, ou brun-jaunâtre, dont il remplit parfois les fissures en constituant de petits filons, malheureusement très-minces et très-irréguliers. Cet horizon affleure en divers points sur une étendue de plusieurs kilomètres. Ce Fer, malgré sa grande pureté, ne paraît pas pouvoir être jamais exploité avantageusement à cause du peu d'importance du dépôt et des difficultés d'exploitation et de transport.

Ardoises de Barles. — § 9. — Les Ardoises, de couleur rouge, verte ou grise proviennent de deux carrières ouvertes sur le flanc de la montagne de Blayeul, un peu au-dessous du gisement de Fer magnétique. Très-résistantes aux actions atmosphériques, à condition d'être débitées sous une épaisseur suffisante (2 à 3 millimètres), elles sont employées à Barles, Auzet, Verdaches, le Vernet, Couloubroux et Seyne, pour couvrir les maisons. La canne (4 mètres carrés) se vend de 7 à 8 francs à la carrière; elle pèse environ 230 kilogrammes.

On fait des Ardoises de plusieurs dimensions. On fabrique, en outre, depuis peu de temps, des carreaux hexagonaux destinés à être employés pour le carrelage des appartements.

Les Schistes, que l'on débite en ardoises, pourront peut-être devenir l'objet d'une exploitation plus importante, lorsque l'écoulement des produits sera facilité et assuré par la route projetée dans la vallée du Bès.

Anthracite de Saint-Ours. — § 10. — On trouve à Saint-Ours (commune de Meyronnes) et à Fouillouse (commune de Saint-Paul) de l'Anthracite qui paraît appartenir à la partie supérieure des Marnes irisées. Des tentatives d'exploitation, poursuivies pendant plusieurs années à Saint-Ours, ont été abandonnées en raison du peu de puissance et de la mauvaise qualité du combustible.

§ 11. — Les autres substances minérales que renferment les Marnes irisées n'ont aucune importance industrielle. Cependant les sources salées, au nombre de quatre (Gévaudan, Tartonne, Castellet-les-Sausses et Lambert), ont été autrefois utilisées.

TERRAIN JURASSIQUE.

RHÉTIEN (INFRALIAS).

§ 12. — On le trouve généralement partout où affleurent les Marnes irisées.

Il débute par des Calcaires, souvent gréseux et un peu violacés, associés à des Calcaires et à des Schistes marneux noirs ou jaunâtres, dans lesquels on rencontre en abondance un fossile éminemment caractéristique, l'*Avicula contorta*.

Cet horizon géologique est très-intéressant :

1° Parce que la constance de ses caractères en fait un point de repère extrêmement précieux pour la classification des terrains ;

2° Parce que les Marnes, sur lesquelles il repose toujours, étant imperméables, il correspond à un niveau de sources, sinon très-abondantes, du moins très-nombreuses, qu'il serait

facile de multiplier au moyen de travaux bien conçus et bien exécutés.

La partie supérieure de l'Infralias est formée par des Calcaires compactes, recouverts par des Calcaires marneux en alternance avec des Schistes noirs.

LIAS.

§ 13. — Ce terrain, qui comprend les trois étages sinémurien, liasien et toarcien, est composé d'assises assez diverses, parmi lesquelles dominent des Calcaires marneux noirs, ou bleuâtres, et des Schistes argilo-calcaires.

Vers le milieu de la série apparaissent des Calcaires compactes, très-durs, en gros bancs, qui forment souvent des escarpements (Saint-Pancrace, les bains de Digne, etc.).

Bains de Digne. — § 14. — Les eaux thermales de Digne sont sulfureuses. Elles sortent des Calcaires compactes du Lias moyen, au pied de l'escarpement formé par ces roches. Leurs conduits n'étaient primitivement que des joints de dislocation, produits par les compressions énormes qu'ont subies les couches lors de leur soulèvement. Ces joints, plus accentués probablement sur ce point dès le début, par suite de l'inflexion des couches en arc de cercle, ont été élargis par les eaux et sont devenus de véritables canaux souterrains.

§ 15. — On exploite, dans le Lias, des matériaux d'empierrement et de construction et des Marbres, l'un noir et l'autre rouge.

On emploie surtout, pour les empierrements, des Calcaires magnésiens, ou siliceux, répartis à divers niveaux, qui résistent très-bien à l'écrasement et aux actions atmosphériques.

Les matériaux de construction, pierres de tailles et moëllons, proviennent des divers Calcaires, marneux ou compactes, en assises bien réglées, distribuées dans toute l'épaisseur du

lias, mais plus spécialement cependant dans les zones inférieure et moyenne.

Marbre noir de Saint-Geniez. — Le Marbre noir est fourni par un Calcaire très-fin, très-homogène, traversé le plus souvent par de petites veines de Carbonate de Chaux cristallisé, blanc ou jaune-ocreux.

Marbre rouge de Saint-Paul. — On exploite auprès du hameau des Sérennes (commune de Saint-Paul), dans la vallée de l'Ubaye, à la partie supérieure des couches connues sous le nom de Calcaires du Briançonnais, des Calcaires d'aspect bréchoïde, rouges, ou rouges et verts, dont la coloration est due au ciment qui relie les fragments de la roche, primitivement compacte, écrasée sur place. Ces Calcaires fournissent une superbe pierre de taille et même un assez beau Marbre rouge. Leur exploitation prendrait certainement un grand développement si l'amélioration de la viabilité rendait les transports moins onéreux. Les assises dont il s'agit ne sont autre chose que le prolongement de celles dans lesquelles sont ouvertes les carrières bien connues de Guillestre (Hautes-Alpes).

BAJOCIEN & BATHONIEN.

§ 16. — Ces deux étages, impossibles à distinguer l'un de l'autre minéralogiquement, consistent entièrement en une longue alternance de Calcaires et de Schistes marneux noirs, qui renferment de nombreux nodules de Sulfure de fer. La décomposition de ces pyrites, au contact de l'air, donne à certaines assises, riches en fossiles ferrugineux, un aspect jaunâtre et tachète de rouille les autres couches.

Gypse du Labouret. — § 17. — Ils ne contiennent aucune substance minérale susceptible d'être exploitée, à l'exception d'une masse lenticulaire de Gypse située dans le

périmètre de reboisement du Labouret (commune de Beaujeu). On a là un exemple bien rare dans les Basses-Alpes, de Gypse, non triasique ou tertiaire, suffisamment pur et puissant pour faire l'objet d'une exploitation suivie. Ce Gypse diffère d'ailleurs essentiellement de celui du Trias et des terrains tertiaires. D'abord, il n'est pas stratifié. Ensuite, on voit nettement qu'il résulte de la transformation, par le moyen de réactions chimiques, de la roche calcaire préexistante. Enfin, l'amas lenticulaire gypseux est parfaitement limité par une zone imprégnée de Sulfure de Fer, en partie modifié déjà au contact de l'air. Il est évident ici que le Sulfure de Fer, répandu dans la masse lenticulaire, a produit, en se transformant d'abord en Sulfate, puis en Limonite (hydrate d'oxyde de Fer), de l'acide sulfurique libre qui a attaqué le Calcaire et a ainsi donné naissance au Gypse. On voit très-bien, sur certains échantillons, le mélange du Gypse et de la roche-mère, modifiée seulement en partie. La transformation du Calcaire en sulfate de Chaux a déterminé une augmentation de volume de la masse et a ainsi produit un bombement, qui a eu pour effet de rompre les couches encaissantes et de mettre le Gypse en affleurement.

CALLOVIEN & OXFORDIEN.

§ 18. – Ces deux étages ne peuvent guère, minéralogiquement, être séparés l'un de l'autre. Leur ensemble constitue au contraire un groupe très-bien caractérisé, dont la partie inférieure consiste en Schistes marneux, noirs ou violacés et en Calcaires marneux noirs, tandis que la partie supérieure se compose de Calcaires compactes, gris-clairs, qui forment d'ordinaire un superbe escarpement. Le géologue trouve là un horizon des plus précieux comme point de repère, tant à cause de sa continuité et de la persistance de ses caractères, que parce qu'il peut être facilement suivi de loin dans ses

relations avec les autres terrains. La magnifique barre des Dourbes est le type bien connu de l'Oxfordien supérieur, tel que je viens de le définir.

Les calcaires compactes fournissent de belles pierres de taille et de bons moëllons. On les exploite aussi pour l'entretien des routes. Certains bancs dolomitiques, situés vers le haut de la série donnent des matériaux d'empierrement d'excellente qualité.

Les Calcaires, qui terminent la série, passent à une véritable pierre lithographique.

CORALLIEN.

§ 19. — Il comprend des Dolomies cristallines blanches, grises, ou brunâtres et des Calcaires compactes blancs, ou blancs-jaunâtres, très-durs, qui fournissent de fort belles pierres de taille et de bons matériaux d'empierrement.

Il importe de remarquer que lorsque cet étage et l'Oxfordien supérieur figurent dans la même coupe, ce dernier est toujours très-réduit et cela d'autant plus que le Corallien est plus développé. Partout, au contraire, où le Corallien fait défaut, l'Oxfordien supérieur atteint une grande puissance. D'autre part, en suivant les assises coralliennes, on les voit se modifier et passer à des Calcaires presque blancs, encore un peu corallins, puis gris-clairs et absolument semblables à ceux qui, plus loin, constituent l'Oxfordien supérieur, non recouvert par le Corallien. Il paraît donc naturel d'admettre que les calcaires compactes, gris-clairs, considérés comme appartenant à l'Oxfordien supérieur (Tithonique des Allemands) ne sont que la transformation latérale des Calcaires du Corallien et doivent être rapportés à cet étage. Ceci aurait pour effet d'établir nettement l'âge si controversé de ces Calcaires tithoniques, et de démontrer que les étages jurrassiques, supérieurs ou coralliens, ne

sont pas représentés dans les Basses-Alpes. On pourrait objecter, il est vrai, que bon nombre de géologues estiment qu'il n'existe pas, à proprement parler, d'étage corallien, mais que l'on rencontre seulement, à divers niveaux, dans les étages jurassiques supérieurs, des groupes d'assises à facies coralligène. Mais un nombre non moins grand d'autres géologues persiste à admettre l'existence d'un véritable étage corallien, nettement défini et situé entre l'Oxfordien et le Kimméridgien. L'examen critique de ces différentes manières de voir sortirait du cadre de cette modeste étude, dans laquelle je maintiens simplement la classification généralement adoptée et conséquemment l'étage corallien.

Répartition du terrain jurassique. — § 20. — Le terrain jurassique forme une partie du versant Nord de la montagne de Lure, dont il ne paraît pas dépasser la crête. Il traverse la Durance à Sisteron et constitue, presque à lui seul, la totalité de l'arrondissement dont cette ville est le chef-lieu. Terminé brusquement, à l'entrée de la vallée de l'Ubaye, par une faille à laquelle cette vallée doit sa configuration, il s'étend vers le Sud, dans l'arrondissement de Digne d'abord, puis dans celui de Castellane. Il est limité, du côté de l'Ouest, par une grande faille qui va du Vançon au Verdon en passant par Mélan, Saint-Estève, Courbons, Digne, Saint-Jurson, Beynes, Trévans, Saint-Jurs et Moustiers. Sa limite, à l'Est, passe à peu près par Saint-Vincent-du-Lauzet, Seyne, le Vernet, Blégiers, le pic d'Archail, la barre des Dourbes, la montagne de Vibres, Castellane et Eoulx.

On retrouve le terrain jurassique à partir de la montagne du Morgon, dans la vallée de l'Ubaye, dont il constitue à peu près entièrement la rive droite jusqu'à Jausiers, sauf sur les hauteurs où il est recouvert par les dépôts du Flysch. Il forme également la rive gauche de cette vallée, dans les même conditions, mais seulement à partir du vallon du Lavercq, et s'arrête aussi à Jausiers.

La partie Nord-Est du département renferme un troisième massif jurassique qui est limité : au Sud-Ouest, par une ligne droite allant du col de Vars à celui de la Magdeleine; au Nord-Est, par une ligne droite allant du hameau du Castellet (commune de Saint-Paul) au lac d'Oronaye (commune de Larche).

Il existe enfin, entre Sainte-Croix-du-Verdon et Gréoulx, un quatrième affleurement jurassique (Corallien), dans lequel est profondément encaissé le Verdon.

TERRAIN CRÉTACÉ.

NÉOCOMIEN.

§ 21. — Il comprend une série de dépôts très-variés, groupés suivant deux facies distincts, que nous indiquons ci-dessous dans leur ordre naturel de superposition, de haut en bas :

1° Facies ferrugineux :	2° Facies chloriteux :
1. Calcaires gris à Scaphites;	1. Calcaires à Criocères;
2. Calcaires et Marnes bleuâtres à Criocères;	2. Marnes à Bélemnites ;
3. Marnes à petites Ammonites ferrugineuses;	3. Couches chloritées à *A. radiatus ;*
4. Calcaires lithographiques;	4. Calcaires marneux à Oursins.
5. Calcaires gris à *Terebratula janitor.*	

Les assises 1 et 5 du Néocomien à facies ferrugineux fournissent de bons matériaux de construction.

Gypse de Saint-Jurs. — § 22. — Un amas de Gypse très-impur, noir ou rouge, très-cristallin, est exploité à Saint-Jurs et semble dû à une transformation des Calcaires néocomiens. Ce Gypse est situé sur la grande faille (§ 20) contre la paroi supérieure de laquelle butent les dépôts mio-

cènes et oligocènes. Lors du soulèvement qui a occasionné la rupture des couches secondaires et produit la faille en question, il a pu se dégager des vapeurs acides, dont l'action plus ou moins prolongée a transformé les Calcaires en Sulfate de Chaux.

URGONIEN.

§ 23. — Cet étage est peu développé dans les Basses-Alpes, du moins avec ses caractères normaux. Il est en partie formé par des Calcaires compactes, blancs, souvent cristallins et rappelant alors le Corallien, parfois pétris de caprotines. On ne le rencontre d'une façon certaine que vers l'extrémité Nord-Ouest du département, sur le flanc de la montagne de Lure. Il paraît cependant se prolonger jusqu'aux environs de Peyruis, mais avec un facies très-différent. Le terrain dont il s'agit ici est constitué, en effet, par des Calcaires marneux bleus à l'intérieur et jaunâtres extérieurement, ou d'un gris foncé uniforme, qui renferme, complètement empâtés, des fossiles indéterminables, à coupe sinueuse rappelant celle des Caprotines.

Ces Calcaires donnent de bons matériaux de construction et d'empierrement. Les assises à facies coralligène, notamment, fournissent une magnifique pierre de taille.

APTIEN.

§ 24. — Il offre un grand développement de Schistes argilo-calcaires noirs, à la base desquels se rencontrent parfois de minces lits de Calcaire marneux. Les Schistes sont, sur certains points, par exemple à Peipin et à Châteauneuf-Val-Saint-Donat, imprégnés de grains verts de Glauconie.

ALBIEN (Gault).

§ 25. — La partie supérieure des Marnes aptiennes, dans les Basses-Alpes, est d'ordinaire dépourvue de fossiles. Cependant on trouve auprès de Peipin, au-dessous du Cénomanien, au milieu de Marnes noires attribuées en entier à l'Aptien, des Inocérames très-voisins de l'*Inoceramus concentricus*, caractéristique du Gault. Cet étage est d'ailleurs bien développé dans les départements limitrophes (Alpes-Maritimes, Vaucluse). Il est donc probable qu'il existe aussi dans les Basses-Alpes. La partie supérieure des Marnes noires, considérées jusqu'à présent comme aptiennes, sans fossiles, sauf à Peipin, où elle renferme l'*Inoceramus concentricus*, (?), caractéristique du Gault, pourrait alors être rapportée à ce dernier terrain. L'horizon à nodules de Phosphate de Chaux, semble cependant faire complétement défaut dans le département, en exceptant peut-être la vallée du Jabron.

CÉNOMANIEN.

§ 26. — Cet étage présente deux facies distincts, l'un marneux et l'autre chloriteux.

Dans le premier cas, il est formé par des Calcaires et des Schistes marneux bleuâtres, ou jaunâtres.

Dans le second cas, il est composé de couches chloritées très-épaisses et de Marnes noires ou bleuâtres, micacées, que recouvrent des Calcaires compactes, très-durs, grisâtres, qui terminent la série et sont exploités comme pierre de taille.

Les couches chloritées correspondent au Grès vert.

CRÉTACÉ SUPÉRIEUR.

§ 27. — Je réunis sous cette dénomination l'ensemble des couches qui représentent peut-être les étages turonien, sénonien et danien, comprises entre le Cénomanien et le

nummulitique. L'extrême rareté et le mauvais état de conservation des fossiles, ainsi que l'uniformité minéralogique des dépôts, rendent en effet très-difficile une classification détaillée.

On trouve, d'abord, des Calcaires marneux bleuâtres qui se relient par des transitions insensibles aux assises du Cénomanien supérieur. Les Calcaires deviennent ensuite gris-clairs, très-durs et prennent enfin un aspect blanchâtre éminemment caractéristique, qui permet de reconnaître de fort loin les terrains appartenant à cet horizon.

Répartition du terrain crétacé. — § 28. — Le terrain crétacé forme tout le versant sud de la montagne de Lure. Il traverse la Durance en dessous de Sisteron et ne se montre bientôt plus qu'à l'état de lambeaux isolés.

Il constitue aussi la montagne du Luberon et se termine à Villeneuve.

Il reparaît à Gréoux et à Quinson, mais toujours très-morcelé.

A partir du pont d'Ayguines, il prend au contraire un puissant développement et forme, tantôt seul, tantôt avec le terrain jurassique et le Nummulitique, l'ensemble d'un vaste massif montagneux, qui s'appuie à l'ouest sur le terrain jurassique (§ 20) et qui, à l'Est, a pour limites : la chaîne de la Blanche, Colmars et les Alpes-Maritimes.

(A suivre.) G.

PRÉVÔTÉ DE SAINT-JACQUES-LES-BARRÊME

CHAPITRE VII.

Honoré Bouche, prévôt de Saint-Jacques. — Sa vie et ses ouvrages.

« Honoré Bouche, dit Achard, descendait d'une famille originaire de Toscane, du nom de *Bocca,* qui, au XIVe siècle,

s'attacha au roi Robert, comte de Provence, et vint s'établir à Arles, où elle était connue sous le nom de *Boche*. Elle forma deux branches : l'une continue à Arles sous le même nom, l'autre à Puimoisson, où elle avait de grands domaines, et prit le nom de Bouche en françois. De celle-ci est issu Honoré Bouche. Né à Aix, en 1598, il y étudia la grammaire, puis il fut envoyé au collège d'Avignon et alla terminer ses études à Lyon (1). »

Les registres de la commune et ceux des anciens notaires de Barrême nous apprennent que son père s'appelait Balthazar et qu'il avait au moins deux frères dont l'aîné, nommé aussi Balthazar, devint procureur du pays au Parlement, et le deuxième, appelé Jean, entra dans l'ordre de Saint-Dominique et fut sous-prieur du couvent d'Aix.

Nous avons peu de détails sur l'enfance et les premières années d'Honoré, qui devait être le second des trois frères.

Il nous raconte lui-même qu'il était tout jeune encore (il atteignait à peine sa treizième année), lorsqu'il assista au supplice du fameux Louis Gaufridy, brûlé vif, le 1er mai 1611, sur la place des Prêcheurs à Aix, et il ajoute que quarante-deux ans après il lui fut donné de voir et d'interroger personnellement l'infortunée Madeleine de la Palud (2).

« Dès sa jeunesse, continue Achard, Gaspard du Laurens, archevêque d'Arles, son parent, l'avait engagé à entrer dans l'état ecclésiastique et lui fit donner un bénéfice. » Ce qui, d'après Michaud *(Biographie universelle)*, le fixa pour quelque temps dans cette ville.

« En 1625, il fut reçu docteur à l'Université d'Aix, en pré-

---

(1) *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence*, I.

(2) *Hist.*, II, p. 850. Bouche admet que Gaufridy fut justement puni comme convaincu de divers crimes, mais non de sortilège ou de magie. Quant à Madeleine, elle aurait été plutôt victime que complice.



sence de Louis de Richelieu, frère du cardinal-ministre et archevêque de cette métropole, qui l'ordonna prêtre, la même année, le nomma ensuite vicaire général de son diocèse et l'emmena avec lui à Paris. Là il fit connaissance avec les savants de cette capitale.

En 1633, il fut pourvu de la prévôté de Saint-Jacques-les-Barrême, diocèse de Senez, « qui étoit en commende depuis 1487. »

Notons ici, avant d'aller plus loin, que Bouche avait eu un compétiteur à ce bénéfice dans la personne d'Antoine Garron, prêtre de Barrême et chapelain de Notre-Dame d'Espérance de cette paroisse.

On trouve effectivement dans les *Notes de Roussille,* à la bibliothèque *Méjanes* d'Aix, cette indication sommaire : « En 1633, au folio 100 du *primum sumptum* du notaire Lantelmi, il y a une bulle en faveur d'Antoine Garron, prieur ou prévost de Saint-Jacques-de-Barrême ; et au folio 123 dudit *sumptum*, il y a un concordat entre ledit Garron et Honoré Bouche, pour ledit prieuré (1) ».

Une communication due à l'obligeance de M. le chanoine Albanès, de Marseille, qui l'a puisée aux archives des Bouches-du-Rhône, confirme et précise à souhait la note de Roussille : « Le 7 octobre 1632, bulles d'Urbain VIII donnant la prévôté à Antoine Garron, neveu de Joseph Dalmas (précédent titulaire), qui s'était démis en sa faveur de sa commende. Les bulles d'Honoré Bouche sont du 22 avril 1633. Il y est constaté qu'Antoine Garron avait été nommé par le roi et par le pape, et Bouche par l'ordinaire. Il y eut transaction, et Garron se retira.(2). »

---

(1) Les écritures du notaire Lantelmi ont passé, avec le temps, dans l'étude de Me Pontier, notaire à Aix, où elles étaient encore vers 1850.

(2) Lettre particulière.

Une fois installé, le studieux prévôt, mettant à profit les loisirs que lui laissaient les devoirs du saint ministère auprès d'une population de cent cinquante paroissiens, se livra avec une ardeur incroyable à la composition de son histoire de Provence et aux divers travaux scientifiques qu'il menait de front.

Lié de goûts et d'amitié avec son illustre collègue prévôt de l'église de Digne, il le suivit, en 1635, dans son voyage d'exploration à travers les Alpes et il assista à différentes observations faites par Gassendi concernant les sources salées de Tartonne et de Moriez. Comparant entre elles les proportions de leur dégré de salure respective, il remarqua, dit Bouche, « que celle de Moriez était beaucoup plus salée que celle de Tartonne, d'autant que d'une même quantité d'eau il se fait plus de sel par le feu de celle de Moriez que de celle de Tartonne; voire il s'en fait encore sans feu... comme le susallégué Gassend a démontré par *quelques expériences faites en ma présence,* nous paroissant évidemment qu'il falloit plus d'eau douce et commune pour faire fondre et dissoudre le sel de Moriez, qu'il n'en falloit pour celui de la mer pris en même quantité (1). »

Il ne mettait pas moins d'intérêt à suivre les travaux de Peiresc, ce protecteur et ce guide éclairé de tous les érudits de son temps. « Le sieur Gassend, poursuit-il, en la vie du sieur de Peiresc, p. 284, fait mention de cette curiosité (la grotte de la montagne du Coyer, près de Peiresc) et j'étois présent lorsque le même sieur de Peiresc y envoya un nommé Maljan, médecin lorrain, pour observer avec des instrumens de mathématiques, par le moyen des étoiles, à quelle heure le

---

(1) *Chorogr.*, I, p. 274. — Voir aussi la *Vie de Gassendi, par Bougerel*, L. II, p. 155.



vent qui s'en échappe tous les soirs se levoit, s'augmentoit, diminuoit et se perdoit (1). »

La nature de l'ouvrage qu'il avait entrepris exigeant d'immenses recherches et de nombreux voyages, il prit, en 1636, le parti de fonder une vicairie à Saint-Jacques, afin de pouvoir ainsi se dispenser de la résidence. Un procès-verbal de visite de Jean Soanen, évêque de Senez, le constate en ces termes : « La vicairie a été établie par le sieur Bouche, auteur de l'histoire de Provence, le 15 avril 1636, sur le fondement d'une congrue qu'il démembra de la prévôté... pour se soulager lui-même (2). »

Ce n'était là qu'un soulagement relatif. Devenu ainsi plus libre de son temps et de ses mouvements, il se mit en route pour l'Italie, où Peiresc le fit connaître aux savants de ce pays, avec lesquels il était lui-même lié. Achard, en nous donnant ce détail, néglige de nous apprendre quels furent l'objet et l'étendue de ces relations. Mais il existe aux archives du Vatican une lettre de recommandation de Peiresc donnée à Bouche pour le cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII, et que M. l'abbé Albanès a retrouvée tout récemment (3).

Peu de temps après, son illustre ami, Fabri de Peiresc, épuisé par ses longs travaux, mourut à Aix, le 24 juin 1637. Bouche, ayant appris à Rome cette fâcheuse nouvelle, composa en vers l'éloge de cet homme étonnant dont on a dit avec raison *qu'il savait de tout et qu'il le savait bien*. De plus,

---

(1) *Ibid.*, p. 282. — Voici le passage auquel Bouche fait allusion : « Destinavit Peirescum versùs eruditum medicum nomine Malianum, qui in Coyero monte observaret antrum e quo frigidus prodit ventus, tantò minus sensibilis quantò ad originem acceditur propius. (*Vita Peireskii.* — Œuvres complètes de Gassendi, T. V., p. 31.)

(2) *Registre des visites pastorales de Soanen*, 26 septembre 1712.

(3) Lettre particulière.

ajoute son biographe, « Urbain VIII, qui aimoit les savants et qui l'étoit lui-même, lui permit de prononcer devant lui l'oraison funèbre de Peyresc. — C'était en 1639. — La même année, il chanta en vers latins et français la naissance de Louis XIV. »

Le pape désirant le fixer définitivement à Rome, « lui fit des offres qui auraient pu le conduire aux plus éminentes dignités; il les refusa, comme il avait déjà refusé celles de Louis de Richelieu, et il aima mieux retourner en Provence dont il voulait écrire l'histoire (1). »

Ayant fait dans ce but une ample provision de matériaux, il s'empressa de rentrer dans son humble et solitaire cure de Saint-Jacques, où il dut être de retour vers le milieu de l'année 1640. Nous le retrouvons, en effet, à Barrême dans le courant de juillet, à côté de l'un de ses frères, Jean Bouche, dominicain et sous-prieur du couvent d'Aix, qui était venu y ériger la confrérie du Rosaire. Honoré voulut bien en être nommé recteur conjointement avec Honoré Gibellin, vicaire perpétuel de cette paroisse. Le procès-verbal dressé à cette occasion et que nous avons encore porte la signature des deux frères (2).

Ce fut apparemment pour la même circonstance que le trésorier de la commune eut à inscrire dans ses comptes de 1640 ce gracieux détail : « Quatre chapons donnés en présent à Madame *de Bouche* (sic), mère de M. le prévost de Saint-

(1) Achard. — Durant cette longue absence, Balthazar, son frère et son fondé de pouvoirs, administra les biens de la prévôté, ainsi qu'on le voit par divers actes notariés passés à Barrême en 1638 et 1639. Balthazar Bouche avait même contracté quelques liens de famille dans la localité, puisqu'un acte de 1640 le qualifie « oncle de Claude Andravy, du lieu de Barrême ». On en trouvera plus loin d'autres preuves.

(2) Notaire Barbaroux, années 1638-40. Etude de Me Laurens, à Barrême.

Jaume. » — Sans doute la respectable dame avait accompagné son fils d'Aix à Saint-Jacques, lorsqu'il revint d'Italie.

Un grand nombre d'actes notariés nous montrent Honoré Bouche en résidence presque continue au milieu de ses ouailles durant cinq années consécutives (1640-1644), travaillant sans relâche à la rédaction de son grand ouvrage (1).

Il en était là depuis trois ans, lorsqu'en 1643 une grave conjoncture l'obligea de sortir un moment de sa retraite. Le roi Louis XIII étant mort (14 mai 1643), l'évêque de Senez, Louis Duchaine, crut n'avoir pas de meilleur choix à faire que celui du docte prévôt de Saint-Jacques, pour prononcer dans sa cathédrale l'oraison funèbre du monarque décédé. « Nous trouvant, dit-il, en ce temps-là en la cité de Senez, nous fûmes requis de faire la harangue funèbre, qui estant puis imprimée à Aix eut pour titre : *Le Mausolée royal dressé à l'immortelle mémoire de Louis-le-Juste, roy de France et de Navarre, etc.* Il s'y fit une très-belle chapelle ardente, aux despens de M. Louis Duchaine, évesque de Senez, et de son chapitre cathédral ; et tout le reste de l'apparat du convoi funéraire fut aussi célèbre que la qualité de la contrée le pouvoit permettre (2). » On aime à entendre jusqu'au sein de nos

---

(1) Citons entre autres faits : 1er novembre 1640, arrentement de quelques terres sises à Saint-Lyons, à raison de 8 charges annone ; — en 1641, paiement à Mre Honoré Bouche, docteur en sainte théologie, prévost de Saint-Jaume 4 1/2 livres pour l'achept du poids *Lebon* qu'il a acheplé et baillé à nostre communauté (mandat du 3 oct.); — même année, payé à Mre Honoré Bouche, prévost de Saint-Jaume, 30 escus, 40 sols, sçavoir, 24 escus pour prix de 8 charges de bled qu'il a fourni à la communauté, et 6 escus 40 sols pour les soldats de milice ; — id. fait présent de 2 chapons à Mre Bouche et payé un escu pour despens faits à son logis quand le sieur consul et autres allèrent faire venir le soldat de milice ; — en 1644, H. Bouche signe de sa main un acte du 30 mars, etc.

(2) *Hist. de Prov.*, T. II, p. 929.



obscures bourgades un écho de ces grandes solennités que l'on aurait pu croire réservées à la capitale de la France et aux voûtes de Notre-Dame de Paris.

Au milieu de ces soins divers, apprenant que le trop fameux Launoy avait osé attaquer la tradition et la croyance immémoriale concernant la venue et la prédication en Provence des saints disciples du Sauveur, Lazare, Maximin, Madeleine, etc., Bouche n'hésita pas à en prendre la défense, et il fit paraître, en 1644, un opuscule écrit d'abord en latin et qu'il publia plus tard en français, après l'avoir revu et augmenté, sous ce titre : *Défense de la foi et de la piété des Provençaux envers leurs saints protecteurs, etc.*

L'auteur nous donne lui-même ces renseignements au sujet de ce travail : « Cùm e solitudine meâ, dit-il, ad paternam domum Aquis, nuper venissem, *significatum est mihi* (ut loquar cum Apostolo) *de vobis fratres mei* (comprovinciales charissimi), *quia contentiones sunt inter vos.* » Tel est le début de l'ouvrage, et il le termine par ces mots : « E musœolo nostro s. Jacobi, 11 Calend. Augusti Beatæ Magdalenœ sacro, anno Domini M.DC.XLIV. » (22 juillet 1644).

La même année l'évêque de Senez le délégua pour aller prendre sous sa conduite six religieuses du monastère de la Visitation d'Apt et les accompagner à Castellane, où ce prélat venait de fonder une maison de cet ordre. Il y arriva avec elles la veille de l'Assomption, et le lendemain il assista, auprès de Mgr Duchaine, à l'installation de la pieuse colonie.

A partir de cette époque, il ne paraît plus dans nos contrées jusqu'en 1651. Durant cet intervalle, ce fut encore Balthazar, son frère, qui eut sa procuration pour l'administration temporelle de la prévôté (1). Quant à notre prévôt, il dut se rendre

(1) Ainsi, le 11 août 1645, Balthazard donne à ferme les biens de Saint-Jacques, moyennant une rente annuelle de 800 francs en argent, 7 charges de

d'abord à Aix, où il fit imprimer, en 1646, un nouvel ouvrage intitulé : *La sainte maison de Lorette,* qu'il avait composé pendant son séjour en Italie et dans lequel il établissait le fait de la translation miraculeuse de la *Sancta Casa* de Nazareth sur les bords de l'Adriatique, en Dalmatie, et finalement en Italie, non loin d'Ancône (1).

C'est ici, à coup sûr, qu'il faut placer ses voyages en diverses provinces de France, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne, toujours à la recherche de nouveaux documents pour compléter son histoire. Nous ne le revoyons qu'en 1651 présent à une convention passée, à Barrême, le 20 novembre, entre Jules de Villeneuve, seigneur de Saint-Lyons, et François de Glandèves, comte de Pourrières, son gendre. Le 16 juin de l'année suivante, Bouche assistait à un autre acte qui le touchait de plus près : c'était un contrat de mariage entre André Bernard, maître chapelier de Barrême, et Anne Bouche, de Puimoisson, parente d'Honoré. L'acte reçu par Me Barbaroux,

---

blé et 4 d'orge, plus 12 paires de pigeons et la réserve du quartier de la maison seigneuriale, c'est-à-dire, le château et le jardin. — Le 12 août 1649, nouvel acte d'arrentement par le même Mre Balthazard Bouche, procureur d'Honoré, à raison de 850 francs, 7 charges annone, 4 charges orge et un demi quintal de fromage de Thorame. — Çà et là, ce même Balthazard est qualifié tantôt écuyer d'Aix, tantôt syndic de la communauté de Barrême, tantôt enfin *procureur du pays*. Deux fois, en effet, il eut cette dernière attribution, savoir en 1636 et en 1649 (V. Achard, *Hommes ill.*, *I*, p. 114), et il l'aurait eue une troisième fois, si, pour un motif que nous ignorons, il n'avait cru devoir la refuser.

(1) L'auteur avait certainement visité ce célèbre sanctuaire. On sait que Michel Montaigne s'y était déjà rendu en pèlerinage, en 1581, et avait offert à la Sainte Vierge un groupe en argent, et que, vers la même époque que Bouche, Descartes avait fait de même, en accomplissement d'un vœu. Et combien d'autres illustres personnages dont les noms pourraient s'inscrire sur la liste des pèlerins de Notre-Dame de Lorette !

notaire royal, porte la signature d'*Honoré Bouche, prévost,* et celles d'autres parents ou alliés de Puimoisson et d'Allemagne. Au surplus, ce n'était pas le seul lien de parenté qui unissait le célèbre historien à nos pays : une tante d'Anne, dont nous venons de parler, Jeanne Bouche, d'Aix, avait épousé en premières noces Antoine Astoin, et plus tard (vers 1656), devenue veuve, elle avait contracté une nouvelle union avec André Bagarry, maître chirurgien, natif et habitant de Barrême, aussi bien que le premier mari. On a vu plus haut que Balthazard Bouche avait un neveu dans cette localité.

De là, naturellement, ce fréquent échange de visites et de bons procédés dont nous avons déjà cité plusieurs exemples et qui se réitéreront plus d'une fois encore dans la suite. Tel, sans aller plus loin, le compte rendu d'une délibération du 20 juin 1653, où l'on expose, entre autres choses, que « le sieur Bouche (sans autre désignation), étant allé à Aix avec Louis Spitalier, délégué par le Conseil, pour obtenir le délogement des quatre compagnies logées à Barrême depuis le 4 courant, n'ont pu l'obtenir, à cause que le Gouverneur (Louis de Vendôme, duc de Mercœur), de retour de Paris, se trouva malade ». Par suite, le s^r^ Bouche écrit d'envoyer promptement un homme *qui sache parler,* avec certificat des capitaines des compagnies. L'*homme sachant parler* député à cette occasion fut Jean-Antoine Espitalier, vicaire de la paroisse.

C.

(A suivre.)

RECONSTRUCTION DE BARCELONNETTE

PAR RAYMOND BÉRANGER,

Comte de Provence et de Forcalquier.

In nomine Domini nostri Jhesu amen. Anno ejusdem secundum carnem millesimo ducentesimo tricesimo primo, scilicet nono Kalendas Martii.

Notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris quod dominus Raymundus Berengarii, Dei gratia illustris comes et marchio Provincie et comes Forcalquieri, ab una parte, et Stephanus Granus, et Rostagnus de Falcono, et Giraudus Eschautiers et Petrus Chalvetus, sindici ab universitate castri de Falcono et de Drolha (1), ad hoc specialiter constituti, ab alia, nomine suo et nomine universitatis, inter se taliter convenerunt;

Videlicet quod de novo edificarent et construerent quandam villam que vocatur Barcillonia et que sita est inter dictum castrum de Falcono et dictum castrum de Drolha.

Imprimis convenit et promisit dictus dominus comes per se et suos predictis sindicis, recipientibus, nomine suo et nomine supradicte universitatis, quod daret eis locum et solum, sine omni contradicione, ubi se transfferent causa habitandi et habendi perpetuum domicilium ita scilicet quod, si aliquis moveret eis causam vel controversiam de dicto loco et solo, dictus dominus comes debet, pro dictis hominibus, in causam stare et eis salvare et deffendere et acquitare dictum locum et solum propriis sumptibus et expensis.

---

(1) Drolha était probablement situé sur l'emplacement actuel de Saint-Pons; Uvernet, placé au nord de la montagne qui fait face à Saint-Pons, s'appelait, en effet, l'*Hubac-de-Drolhe* dans les anciens cadastres.



Item promisit et dedit dictus dominus comes per se et suos et concessit dictis sindicis, recipientibus pro se et nomine predicte universitatis libertatem, immunitatem perpetuo in omnibus, salvis tamen et exceptis quibusdam serviciis et plethis que inferius continentur.

Item promisit dictus dominus comes dictis sindicis, recipientibus pro se et nomine dicte universitatis, eos salvare et deffendere et manu tenere ab omni persona et personis, et eisdem fidelibus, et bonus existere, et sine eorum voluntate, nihil amplius exigere nisi ea que exceptata sunt et retenta secundum quod inferius continetur.

Dicti vero sindici, pro se et dicta universitate, promiserunt et concesserunt dicto domino comiti et suis dare, pro singulis canis loci et soli ubi dicta villa edificatur assignatis et receptis ad opus edificandi singulis eorumdem singulos denarios vienenses annuatim in festo nativitatis Domini.

Item promiserunt et convenerunt dare dicto domino comiti et suis, singulis annis, mille solidos vienenses pro cavalcatis.

Item promiserunt et facere cavalcatas et eum sequi universaliter pro cavalcatis, quandocumque dicto domini comiti et suis necesse fuerit, usque ad Bellijocum, et usque in vallem de Turreriis, et usque Breziers, et ab inde superius citra Durentiam usque ad caput comitatus, et a partibus Sancti Pauli et Mayronarum quantum proceditur comitatus, et ab alia parte usque in vallem Sancti Stephani et vallem de Guilherme et vallem de Collomartio et de Alos et infra dictos terminos per totum, ulterius vero non tenentur; et debent esse et stare in cavalcatis ad bonum arbitrium domini.

Item promiserunt et convenerunt inter se partes et concesserunt quod dominus comes habeat furnum vel furnos in dicta villa, et nullus sine ipsius voluntate; et percipere fornagia secundum quod consuetum est in partibus istis.

Item concesserunt et convenerunt idem de molendinis

facturis de novo in dicta villa vel in tenemento dicte ville et riparia de Ubaya, salvis tamen molendinis que edificata sunt jam et consistunt in riparia de Ubaya.

Item promiserunt et convenerunt quod dictus comes haberet et perciperet lesdas in dicta villa more in istis partibus consueto, et pedagium in camino. Verumtamen consulatus debet habere et percipere cossas bladi et salis.

Item convenerunt inter se partes quod dominus comes possit edificare et construere sibi et suis domum vel mansionem ad voluntatem suam in dicta villa.

Item fuit actum quod dominus comes debet habere in dicta villa baiulum suum seu vicarium ad percipiendum redditus suos et jura sua, et ad cognoscendum et judicandum, compescendum per se vel per aliquem sapientem nomine jurisdictionis majoris seu meri imperii pertinentis ad dominum comitem et suos, tam ex causa querimonie dictorum hominum quam ex officio suo, de criminibus seu maleficiis ex causis infrascriptis, scilicet : de homicidio et de ictu seu vulnere facto cum armis scilicet cum lapide, fuste vel ferro de quo sanguis emanaverit, vel ex quo deformitas vel debilitas membri vel corporis sequeretur, et de adulterio et de incendio et de nocturno latrocinio et de violatione sive interruptione vel depredatione viarum et stratarum et ecclesiarum sive domorum religiosorum sive predicta violatio vel interruptio vel depredatio commiteretur de die vel de nocte, et sive ista crimina supradicta perpetrentur in dicta villa vel in tenemento ejusdem.

Item actum est inter partes quod in dicta villa creentur et fiant quinque consules, quatuor singulis annis de dicta villa et quintus sit semper baiulus seu vicarius domini comitis, et quod isti cognoscant de causis et controversiis, juveriis, pellegiis et furtis et malefactis et dampnis datis et omnibus aliis, exceptis hiis de quibus supra dictum est ad dominum comitem pertinere.

Item actum est quod dicti consules possint, super hiis que ad eos pertinent de jurisdicione, penam imponere, pecunialiter mulctare cum moderamine et bono arbitrio.

Item actum est quod bannum possint cohercere et percipere dicti consules et habere in pecoribus et animalibus et hominibus bannum frangentibus, scilicet damnum dando in segetibus et pratis et aliis deffensionibus territorii dicte ville.

Item fuit actum quod omnia ea que pervenient ad manus dictorum consulum, causa seu gratia vel occasione justicie vel jurisdicionis exercende, cognoscende vel examinande super hiis, vel de hiis que ad dictos consules pertinent cognoscendi, examinandi, puniendi seu cohercendi, dividant inter se equis portionibus, ita quod baiulus seu vicarius habeat et percipiat quintam portionem et alii quatuor consules residuas quatuor portiones.

Item actum est quod dicti homines prestent antiquos census et antiqua servitia que soliti sunt prestare dominis pro quibus haberent terras et prata et alia bona extra villam quamdiu domini illi, pro quibus habent dicta bona, fideles extiterint domino comiti et suis. Si vero infideles extiterent omnes vel aliqui eorum, vel aliter committerent contra dominum comitem et suos, ita quod feudum deberent omittere, predicta servitia, que predicti homines predictis dominis solvere tenebantur, domino comiti et suis dent et solvant in futurum, postquam dicti domini commiserint, secundum quod supra proxime est expressum.

Item actum est quod si aliqui de dictis hominibus vellent vendere, vel permutare, vel donare casamentum suum vel bona alicui vel aliquibus de dicta villa quod possint hoc facere' habito tamen primo et requisito consilio, consensu et laudimio domini comitis vel ejus baiuli et trezeno prestito domino comiti si bona pro eo tenentur vel aliis pro quibus tenentur dicta bona.

De casamentis vero dicte ville venditis vel alienatis, debet expresse dominus comes vel ejus baiulus, trezenum habere, et concessionem et laudimium prestare.

Si vero in infirmitate vel in morte velint relinquere vel dare, post mortem suam, cognatis suis et proximis bona sua possint hoc facere, maxime si liberos non habuerint, liberis vero existentibus, ipsi liberi, secundum quod de jure est, in successione parentum ceteris preferantur.

Si vero decesserint sine dispositione vel ab intestato et sine liberis, proximiores in gradu succedant cognati usque ad gradum cognationis quartum.

Si vero cognati et proximi usque ad dictum gradum non extiterint ad dominum vel ad dominos pro quo vel pro quibus habent dicta bona libere revertantur.

Ut autem omnia supradicta singula et universa semper firma et rata permaneant in futurum, Rayno dominus de Usuexio, mandato domini comitis, et super animam ipsius, et dicti sindici, pro se et dicta universitate, juraverunt, tactis corporaliter evangeliis sacrosanctis.

Actum apud Drolham in terratia Poncii Mosserii.

Testes vocati et rogati fuerunt : Guido Bayolis, prepositus, Ricarus de Massilia, Bertrandus de Alamanhono, V. de Signia, Aucipres, R. de Dancoysona, P. de Conchis, burgondionus, P. Berardus, B. Jaubertus, V. Dozol, V. Grimaut, G. Girardus, B. Eyssautier, V. Raymonsii, P. Andree, B. Sicardii, V. Ysan, G. Guiramand, et multi alii.

Et ego Petrus Andree, publicus notarius prefati domini comitis, qui mandato ipsius, et dictorum sindicorum, hanc cartam scripsi et sigillo domini comitis sigillavi, et signum meum feci.

(Arch. des B.-A. série E.) M. I.

VARIÉTÉS

FAÏENCES DE MOUSTIERS

FABRICATION. — COMPOSITION DE L'ÉMAIL (1)

(Extrait du mémoire de M. J.-E. DOSTE *sur les faïences de Moustiers.)*

....

On obtenait la pâte par le mélange d'une terre blanche et grasse, extraite du quartier de *Marzouels,* et d'une autre argile variant du rouge assez sombre au rose foncé, tirée du quartier de *Combe.*

L'extraction de cette dernière étant devenue très-difficile et même dangereuse pour les mineurs à cause du terrain friable qui la recouvre, et de la proximité d'énormes masses de rochers, on la remplaça par une terre de même couleur qu'on trouve près du village de Beauduen (Var), distant de Moustiers de 13 kilomètres environ. Toutefois, celle-ci était moins favorable à la fabrication ; elle ne donnait pas au même degré la plasticité et la résistance nécessaires à la pâte pour subir l'action du feu, ni assez de rigidité au biscuit. C'est pourquoi on avait songé à faire de nouvelles fouilles aux environs de *Combe* pour reprendre l'exploitation abandonnée.

Ces deux matières étaient ensuite pesées à sec et jetées dans de grandes fosses, dans la proportion de 2/3 pour la première et de 1/3 pour la seconde, avec une addition d'eau proportionnée à leur quantité. Au bout d'une année, quand la pâte était formée on l'en tirait pour l'exposer au

---

(1) Voir dans le Bulletin n° 1, page 28, *Esquisse sur les faïences de Moustiers*.

grand air, jusqu'à ce qu'elle fût assez ferme pour être pétrie dans les mains sans s'y attacher. On la mettait ensuite sur le *tour* pour en former des pièces, lesquelles étaient placées ensuite dans des étuis ou *gazelles*, pour être soumises à l'action d'un feu à longue flamme.

Quant à la composition de l'émail opaque blanc dont les fabricants de Moustiers faisaient si grand cas, ce n'est plus un secret pour personne.

On l'obtenait en faisant calciner du plomb et de l'étain dans les proportions de cent parties du premier et de trente parties du second.

A ces oxydes on mêlait une égale quantité de sablon d'Apt (Vaucluse) et une quantité quatre fois moindre (1/4) de fritte de verrerie ou de sel de cuisine.

Ce mélange mis dans le four même où l'on cuisait la faïence était soumis à l'action d'une forte chaleur jusqu'à vitrification complète.

Pulvérisé ensuite par la meule du moulin à vernis, on y mettait alors l'eau nécessaire pour obtenir le liquide épais et fluide dans lequel étaient plongées les poteries cuites une première fois.

Une fois imprégnées et recouvertes de ce liquide, les poteries étaient remises au four, et, au moyen d'une seconde cuisson, on obtenait l'émail opaque qui constitue la couverte.

Certaines de ces pièces, celles dites en blanc, ne subissaient plus aucune préparation ; au sortir du four, elles étaient presque immédiatement emballées pour satisfaire les nombreux acheteurs qui venaient de toutes les contrées du Midi chercher la belle faïence de Moustiers. Mais les pièces qui devaient être décorées, passaient entre les mains de peintres habiles soit avant, soit après la deuxième cuisson, suivant l'usage auquel elles étaient destinées, et subissaient ensuite une nouvelle fournée.

Les objets d'usage ordinaire, sujets à des frottements ou à des chocs recevaient presque toujours leur décor sur émail cru. Dans ce cas, les couleurs se combinent avec la couverte pendant la fusion et font absolument corps avec la glaçure.

Quant aux pièces de grand luxe, elles étaient toutes peintes sur émail cuit et soumises à une troisième cuisson. Elles sont connues sous le nom de *faïence à reverbère,* du nom des petits fours dits *à reverbère* dans lesquelles elles étaient renfermées pour la dernière cuisson.

Par ce dernier procédé de peinture appelé également à *la mouffle,* on obtient toutes les couleurs, même la *pourpre de Cassius,* ou pourpre minéral qui se produit comme l'on sait par la réaction chimique du deuto-chlorure d'or sur le proto-chlorure d'étain.

J.-E. D.

LA BRISE QUI FLÉTRIT

ÉLÉGIE MORALE

I.

Ne livrez pas la rose à la brise frivole
Qui brise, qui flétrit.
Bientôt la fleur s'effeuille, et chaque foliole
Sur le sol se pourrit.

Ah ! Notre doux pays sans la brise fatale
Aurait tant de beauté !
Les hommes nommeraient notre terre natale
Paradis reflété.

Les lilas ont fleuri des Alpes aux Cévennes
De la mer au Ventoux :
Et la sève soudain s'arrête dans leurs veines;
Le vent les sèche tous.

O toi qui du soleil sais gouverner l'empire
Et commander la mer,
O reine, n'est-ce pas ce que ton sein respire
Avec l'embrun amer?

Et toi qui de l'Afrique as la fertile palme,
Sais-tu donc, île d'or,
Que de tes orangers par le temps le plus calme
Ce souffle prend l'essor?

Et toi qui sous tes monts, cité bodiontique,
T'abrites avec soin,
Sache que contre lui le rempart granitique
Ne te protège point.

La brise qui flétrit passe sur ta montagne,
Remontant le ravin,
Et jusqu'au dernier bourg de proche en proche gagne,
Brisant l'obstacle vain.

Elle souffle sur toi, perle des villes saintes,
Sur vous, fleurs de la Crau....
Hélas! on croirait voir au milieu des jacinthes
Piétiner le taureau.

Comment la nomme-t-on cette brise funeste
Qui depuis vingt saisons
Amène en notre azur des miasmes de peste
De tous les horizons?

....

II.

Enfants, quand vous sentez que l'âme encor fermée
Aux rayons de l'amour,
Entr'ouvre et laisse voir sa corolle embaumée,
Prenez garde à ce jour !

Prenez garde qu'alors la main profanatrice
N'aille s'en emparer ;
Prenez garde qu'alors un désir, un caprice
Ne puisse la livrer.

Oui, l'amour apparaît dans le charme du rêve
Et vous voulez l'avoir ;
Et vers lui quand il faut que votre âme s'élève,
Elle se laisse choir.

Hélas ! vous avez pris pour bonheur et tendresse
Un vain saisissement
Qui mettait sous le front la chaleur de l'ivresse,
Au cœur l'égarement.

Et rencontrant au lieu des doux plaisirs de l'âme
Les désirs languissants,
Vous avez faim et soif, et votre voix réclame
Les voluptés des sens.

Que d'hommes du berceau passeront dans la tombe
En ayant ainsi fait,
Et dont le cœur trompé se fatigue, succombe
Et n'est pas satisfait !

C'est qu'ils ne savent pas que la tendresse vraie
Ne nous vient que du ciel ;
C'est qu'au lieu du bon grain ils ont cueilli l'ivraie,
L'absinthe au lieu du miel.

C'est qu'au lieu de l'amour vers lequel l'âme aspire
Et qui nous vient de Dieu,
Ils sont allé chercher au ténébreux empire
Un exécrable feu.

Car Satan, qui de Dieu contrefait les merveilles,
Imite aussi l'amour,
Pour mener les humains aux hontes sans pareilles
Et presque sans retour.

Mais le feu bienfaisant que nul ne peut éteindre
D'en haut doit transpirer :
Il faut nous élever loin du sol pour l'atteindre
Et nous en pénétrer.

Jeunesse qui souris au songe de la vie,
O toi qui veux aimer,
Toi qu'un trompeur mirage a trop souvent ravie
Et peut encor charmer,

Écoute, écoute : il est loin du plaisir infâme
Un amour immortel,
Et c'est celui qui fond une âme avec une âme
Au pied du saint autel.

Et cet amour demeure, et le plaisir s'envole :
La volupté périt.
Et la rose livrée à la brise frivole
Se fane et se flétrit.

P. Pelloux.

Digne, Impr. Barbaroux, Chaspoul et Constans.



SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DES BASSES-ALPES

20 mai 1888

CONCOURS LITTÉRAIRE

ET

DISTRIBUTION DES PRIX



PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

MORCEAUX DE MUSIQUE EXÉCUTÉS PAR LA « LYRE DES ALPES »

1° **Le Bas-Alpin**, allégro, par M. Jules CRESTE, lauréat.
2° **Fantaisie Marocaine**, par M. Jules CRESTE.

1° Discours du Président d'honneur.
2° Discours du Président de la Société.
3° Compte rendu du concours, par M. Lieutaud, vice-président de la société.
4° *Manosque la Pudique*, poésie française couronnée, lue par l'auteur, M. R. Schitz.

5° Lecture du palmarès (littérature).
6° *Nosto-Damo dòu Bourg*, poésie provençale couronnée, lue par l'auteur, M. l'abbé Bonnefoy.
7° Lecture du palmarès (histoire, sciences et beaux-arts).
8° Poésie humoristique, lue par M. Marius Bourrelly, lauréat.

INTERMÈDE MUSICAL.

1° Fantaisie sur **Mireille**, exécutée sur le violon par M. Jules Creste.
2° **Trio-Sérénade** (piano, violon et violoncelle). — REBER.
3° **Grande Polonaise** (THURNER), exécutée sur le piano par M. Louis Livon, premier prix du conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE.

1° Discours de M. Girard, président du concours des écoliers.
2° *Respect aux petits oiseaux*, lu par l'auteur, F. Nevière, élève de l'école communale de Digne, lauréat.
3° Lecture du palmarès (pédagogie et écoliers).
4° *Le laboureur et ses enfants*, lu par l'auteur, lauréat, P. Jullien; élève de l'école communale de Volonne.
5° *Un provençal inconnu*, par M. Jules de Terris.
6° *La cour d'amour*, romance provençale, de M. Lieutaud, chantée par M. J...
7° *Lou sourdigé*, conte provençal, par M. E. Marrel.

LISTE DES PRIX OFFERTS.

M. DANICAN PHILIDOR, préfet des Basses-Alpes, membre d'honneur de la Société. — Une médaille d'or.

S. G. Mgr VIGNE, évêque de Digne, membre d'honneur de la Société. — Deux volumes de la *Gallia christiana*.

M. M. SOUSTRE, député, maire de la ville de Digne, membre d'honneur de la Société. — Un coffret artistique.

M. DU CHAFFAUT, sénateur et conseiller général. — Un presse-papier en marbre de Maurin et argent ciselé.

M. MICHEL, sénateur et conseiller général. — Une palme en or.

M. GASSIER, député et conseiller général. — Une palme en argent.

M. PICARD, député et conseiller général. — Un vase en porcelaine de Chine.

S. G. Mgr MEIRIEU, ancien évêque de Digne. — *Œuvres de Buffon*.

S. G. Mgr Jordany, ancien évêque de Fréjus. — Armengaud : *Galeries publiques de l'Europe.*

M. Colomb, premier adjoint au maire de Digne. — Une plume d'aigle montée en or.

M. Dou, second adjoint au maire de Digne. — Une plume d'aigle montée en vermeil.

M. l'abbé Blanc, vicaire général, archidiacre de Saint-Domnin. — Une médaille en or.

M. l'abbé Mathieu, vicaire général, archidiacre de Saint-Vincent. — Une médaille en argent.

M. l'abbé J.-M. Feraud, président honoraire de la Société. — *Souvenirs* et *Géographie des Basses-Alpes.*

M. L. de Berluc-Perussis, membre d'honneur de la Société. – Un bouquet d'œillets en argent, avec son vase, forme *Clémence Isaure*

M. le docteur Ollivier, président de la Société. — Un bouquet de primevères en or.

M. Roche, secrétaire de la Société. — Un couteau à papier damasquiné.

M. Isnard, secrétaire-adjoint de la Société. — Une pensée en argent.

M. Daime, ingénieur, membre de la Société. — Un livret de caisse d'épargne de 20 francs.

M. C.-D. Gorde, membre de la Société.— Une médaille d'or.

M. Marrot, membre de la Société. — Une rose en or.

M. P. Martin, membre de la Société. — *Coucher de soleil dans les Basses-Alpes* (aquarelle).

M. le chanoine Alphonse. — Une médaille d'argent.

M. Aug. Autric, bijoutier à Digne.— Une comète en argent.

M. Camoin, peintre à Espinouse. — Une aquarelle.

M. Cotte, bijoutier à Digne. — Un presse-papier en pierres de Saint-Vincent, comète et arbuste, en argent.

M. Jaubert, peintre à Digne. — Un tableau.

Le Messager des Alpes. (Offert par souscription des abonnés du journal). — *L'Art national*, par H. du Cleuziou.

PALMARÈS

I. — LITTÉRATURE.

1° PROVENÇAL.

Poésie sérieuse.

Prix de Berluc-Perussis (Vase d'œillets en argent. — *Nosto-Damo dòu Bourg.* — M. l'abbé Bonnefoy, à Digne

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Li Plang d'uno abiho.* — Mlle Alexandrine Bremond, à Arles.

1re MENTION HONORABLE.— *Secous!* — M. E. Aberlenc, à Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard).

2e MENTION HONORABLE.— *La matinièro* et *Ni fré ni caud.* — M. Henri Bouvet, à Avignon.

Poésie humoristique.

PRIX AUTRIC (Comète en argent). — *La Poulardo farcido.* — M. Marius Bourrelly, félibre majoral à Marseille.

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Les tres Souvet.* — M. l'abbé Gra, à Céreste (Basses-Alpes).

1re MENTION HONORABLE. — *L'Aiòli.* — M. J. Ourdan, à Toulon (Var).

2e MENTION HONORABLE. — *Caramantran.* — M. J. Long, à Pierrevert (Basses-Alpes).

Prose sérieuse.

PRIX ROCHE (Couteau à papier damasquiné). — *Trésor dei favo e flour dei pese.* — M. A. Ripert, ancien notaire à Marseille.

Prose humoristique.

PRIX DU CHAFFAUT (Presse-Papier en marbre de Maurin et argent ciselé). — *Lou Sourdige.* — M. E. Marrel, secrétaire de la mairie à Saint-Rémy-de-Provence.

2° FRANÇAIS.

Poésie sérieuse.

PRIX PICARD (Vase en porcelaine de Chine). — *Manosque la Pudique.* — M. R. Schitz, à Digne.

DIPLÔME D'HONNEUR. — *La brise qui flétrit.* — M. P. Peloux, à Marseille.

1re MENTION HONORABLE. — *Sonnet à Espérandieu.* — M. Ch. Bistagne, à Marseille.

2e MENTION HONORABLE. — *La poésie en Provence.* — M. E. Daprety, à Eyguières (Bouches-du-Rhône).

Poésie humoristique.

PRIX ISNARD (Pensée en argent). — Réservé.

Prose sérieuse et *Critique littéraire.*

PRIX CAMOIN (Aquarelle). — *Œuvres de M. Bondil.* — M. Roche, à Digne.

MENTION HONORABLE. — *Le Rhône.* — M. E. Lebrun, à Lisieux (Calvados).

Prose sérieuse et *Nouvelles*

Prix Cotte (Presse-Papier en marbre et argent). — *Antibes* et *Une dernière caresse.* — M. A. Savine, à Antibes.
Diplôme d'honneur. — *Un Provençal inconnu.* — M. J. de Terris, notaire à Avignon.
1re mention honorable. — *L'Alpin.* — M. F. Repelin, à Gap.
2e mention honorable. — *Le cheval du vieux clown.* — M. Félix Wagener, à Liège (Belgique).

Prose humoristique.

Prix Marrot (Rose en or). — Réservé.

Philologie et *Histoire littéraire.*

Prix Blanc (Médaille en or). — *Mystère de saint Antoine.* — M. P. Guillaume, archiviste à Gap.
Diplôme d'honneur. — *Le troubadour Paulet.* — M. A. Savine, à Antibes.

II. — HISTOIRE.

Histoire civile.

Prix Messager des Alpes (*L'Art national,* par H. du Cleuziou). — *Histoire de Barrême.* — M. l'abbé Cruvellier, à Digne.
Diplôme d'honneur. — *Histoire de Montfort.* — M. l'abbé Andrieux, à Montfort.
1re mention honorable. — *Une cause célèbre.* — M. de Laville, à Alais (Gard).
2e mention honorable. — *Histoire de la viguerie de Digne.* — M. Camille Arnaud, à Forcalquier.

Histoire religieuse.

Prix hors concours et médaille d'or. — *Les Reliques de saint Gérard.* — M. l'abbé Feraud, aux Sièyes.
Prix Vigne (*Gallia christiana*). — *La Provence religieuse.* — M. Alexandre Balze, à Arles.
Ex-æquo. Diplôme d'honneur et médaille. — *Notre-Dame de Romigier.* — M. l'abbé Bousquet, à Manosque. — *Saint Jean de Matha.* — M. l'abbé Reynaud, à Barcelonnette.
1re mention honorable. — *Notre-Dame de Lure.* — M. Alfred Reynier-Vigne, à Marseille,
2e mention honorable. — *Notre-Dame du Roc.* — M. J. P., à Castellane.

Géographie et *Statistique.*

Prix Jordany (*Les Galeries publiques de l'Europe,* par

Armengaud). — *Géographie* et *Statistique de l'arrondissement de Forcalquier.* — M. L. Pelloux, à Marseille.

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Géographie du Gard.* — Frère Sallustien-Joseph, à Aubignan (Vaucluse).

MENTION HONORABLE. — *Le département des Basses-Alpes au point de vue de l'armée territoriale.* — M. H. Guillibert, à Aix.

Biographie.

PRIX JAUBERT (Tableau). — *Le docteur S.-J. Honnorat.* — M. C. Gueit, avocat à Grenoble (Isère).

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Le prieur Gassend.* — M. H. Arnaud, à Digne.

1re MENTION HONORABLE. — *S. Elzéar de Sabran.* — M. l'abbé Anxionnaz, à Montfuron.

2e MENTION HONORABLE. — *Le sculpteur Dolle, de Castellane.* — M. J. Pech, à Toulon (Var).

Archéologie.

PRIX MARTIN (Aquarelle). — *Armorial de la sénéchaussée de Sisteron.* — M. Reinaud de Fontchaude, à Sisteron.

Bibliographie.

PRIX DOU (Plume en vermeil). — *Bibliographie du droit et de la théologie de Provence.* — M. E. de Crozet, à Oraison.

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Bibliographie toulonnaise.* — M. R. Reboul, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Sarthe).

Dépouillement d'un fonds notarial.

PRIX COLOMB (Plume en or). — Réservé.

III. — SCIENCES.

Sciences naturelles et *Zoologie.*

PRIX MEIRIEU *(Œuvres de Buffon).* — *Les Rongeurs de la Provence.* — M. J.-F.-M. Réguis, à Allauch (Bouches-du-Rhône).

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Les Mammifères et les Oiseaux des Basses-Alpes.* — M. Rollandy, à Entrevennes.

Sciences sociales, Agriculture et *Industrie.*

PRIX SOUSTRE (Coffret artistique). — *Notice sur la Truffe.* — M. F. de Gaudemar, à Riez.

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Petit traité sur le Ver à soie.* — M. Marius Galfard, à Oraison.

1re MENTION HONORABLE. — *Les Engrais.* — Anonyme.

2[e] MENTION HONORABLE. — *Étude sur les moyens d'améliorer la situation des campagnards.* — M. L. Chauvin, à Digne.

Théologie et *Philosophie.*

PRIX MATHIEU (Médaille en argent). — *Catéchisme des campagnes, à Aix.* — M. J.-B. Bourrillon, à Marseille.
MENTION HONORABLE. — *La Fé.* — M[e] Marie X., à Digne.

Géologie, Médecine et *Droit.*

PRIX OLLIVIER (Bouquet de primevères en or), FERAUD (*Souvenirs* et *Géographie des Basses-Alpes).* — Réservés.

IV. — BEAUX-ARTS.

Gravure et *Critique.*

PRIX DANICAN PHILIDOR (Médaille en or). — *Illustrations de Mireille.* — M. E. Burnand, peintre à Versailles.
PRIX DE LA SOCIÉTÉ (Médaille en or). — *La Provence artistique.* — M. Louis Olive, à Marseille.
DIPLÔME D'HONNEUR. — *Les Faïences de Moustiers.* — M. J.-E. Doste, à Marseille.

Musique.

PRIX GASSIER (Palme en argent). — *Le Cousson,* allégro militaire; *Tourdre et Colleret,* polka; *la Belle Dignoise,* mazurka. — M. J. Creste, à Digne.
DIPLÔME D'HONNEUR. — *Lou Saut de Marot*, mélodie. — M. Largentel, à Bordeaux.
MENTION HONORABLE. — *Chant populaire provençal.* — M. E. Jouveau, à Avignon.

V. — PÉDAGOGIE ET CONCOURS D'ÉCOLIERS.

Pédagogie.

PRIX GORDE (Médaille en or). — *Méthode pour l'enseignement du français par le provençal.* — Le F. Savinien, à Arles.

Concours d'écoliers.

Composition sur le *respect aux petits oiseaux.*

PRIX DAIME (Livret de caisse d'épargne de 20 francs). — M. François Nevière, élève de l'école communale de Digne.
DIPLÔME D'HONNEUR. — M[lle] Marthe Réguis, élève de l'école des sœurs, à Allauch (Bouches-du-Rhône).
1[re] MENTION HONORABLE. — M. Auguste Bouyer, élève de l'école communale de Castillon-du-Gard.
2[e] MENTION HONORABLE. — M. Emile Mulard, élève de l'école primaire d'Aubignan (Vaucluse).

Traduction du français en provençal de la fable: *le Laboureur et ses Enfants.*

PRIX ALPHONSE (Médaille en argent). — Paul Jullien, élève de l'école communale de Volonne.

DIPLÔME D'HONNEUR. — M. François Allemand, élève de l'école communale de Digne.

1re MENTION HONORABLE. — M. Uric Gat, élève de l'école des frères de Privas (Ardèche).

2e MENTION HONORABLE. — M. Léon Bourrillon, élève de l'école communale de Redessan (Gard).

Traduction du provençal en français du discours de F. Mistral (1882).

PRIX DE LA SOCIÉTÉ (Médaille en bronze). — M. Frédéric Bessand, élève de l'école primaire supérieure de Riez.

DIPLÔME D'HONNEUR. — M. Louis Baronnet, élève de l'école libre d'Arles.

1re MENTION HONORABLE.— M. Victor Fombon, élève de l'école d'Aubenas (Ardèche).

2e MENTION HONORABLE. — M. Théodore Bonnet, élève de l'école communale de Montélimar (Drôme).

NOSTO-DAMO DOU BOURG

Poésie qui a remporté le prix L. DE BERLUC-PERUSSIS

(Bouquet d'œillets en argent)

Par M. l'abbé BONNEFOY

Tiras-li sa misèro....
JASMIN.

Nosto-Damo dòu Bourg, vièio e grand catedralo
Cenchado de trelus,
Quau t'a rauba toun noum de glèiso majouralo,
Aquéu bèu noum qu'as plus?

Bastido (à ço que dien) pèr Carle l'emperaire
Subre-nouma lou Grand,
D'enciano autant que tu, bessai, se n'en vé gaire:
As pròchi de milo an!

Despièi 'quéu téms d'aqui, ligado à nosto istòri,
De-lòngo as assista
A tout orre malastre, à touto ouro de glòri
De ta caro ciéuta.

Alors, piousamen, touto entiero agrouvado
Abas, à toun entour,
Ta vilo te gardavo, e sus ta vilo amado
Vihaves à toun tour.

Lou bèu tèms qu'èro acò, pèr tu, ma Basilico,
Quand, tresanant d'ourguei,
Belaves (1) l'esplendour dei fèsto catoulico,
Fèsto qu'as plus encuei!

Coume te gaudissies! Coume auriéu vougu vèire
Ta joio en plen desbord,
Quouro, de-vers l'autar, pareissié toun Grand-Prèire
Emé sa mitro d'or!

Alor lou pople entié, dins ta nau majestouso,
S'aubouravo subran,
E mesclavo sa voues à la voues pouderoso
De tei campano à brand!

Pièi, lou cant s'amousavo, e la foulo piouso,
Sèns brut, pregavo ensem
A la clarour dei cièrgi, e tei pèiro pòussouso
S'embaumavon d'encèn!

Coume uno vèuso en dòu gardo dins sa memòri,
Pèr lei ploura toujour,
Sei joio esparpaiado, — ansinto de ta glòri,
Vuei, ploures lei bèu jour!

(1) Tu contemplais.

Ai-las! proun se coumpren ta doulour meirenalo!
Tei fiéu, sènso pieta
Pèr toun vièiounge, amount i pèd de ta rivalo
Soun ana s'amata,

E t'an leissado, eici, souleto en ta misèri!
E, dins l'isoulamen
Que t'an fa, n'auses plus, réino dòu camentèri,
Que cant d'entarramen!

Mai, vai, se t'an leissa de tristesso un abounde,
Mau-digues pas toun sort,
As encaro l'ounour lou pu bèu d'aquest mounde:
As la gardo dei mort!

MANOSQUE LA PUDIQUE

(17 janvier 1516)

Poésie qui a remporté le prix A. PICARD (Vase en porcelaine de Chine)
par M. Robert SCHITZ

Elle paya l'honneur du prix de sa beauté.

I.

Tuit li seing de la ville sonnoient hautement.
Li clergiés vint encontre moult ordenéément,
A grant procession et bel et netement :
Fiertes et encensiers y ot d'or et d'argent,
De drap d'or et de soie la champaigne resplent.
Tous li païs y est venus communément.
Dames et chevaliers y viennent noblement
Pour connoistre le Roy, qu'ils en ont grand talent,
En la cité Manosque entrèrent erramment;
Les rues sont couvertes et bel et richement,
Les chaucies jonchiès, desus le pavement,

De fresche herbe et de jonc partout espessément,
Les dasmes ez fenestres sont acesméément,
Ce jour y péussiez véoir maint parement,
Et de ce vous ferai moult lonc acontement :

II.

Tout Manosque est en fête ! Éclatant au soleil,
Du cortège s'étend le pompeux appareil ;
Des cloches, dans les airs, la joyeuse envolée
Va porter l'allégresse à toute la vallée.
Entouré des consuls, des prêtres, des seigneurs
De hauts lieux, le Bailli, le dernier des Prieurs
De l'ordre hospitalier, va, précédant la foule
Qu'une troupe d'archers avec peine refoule.
Les nobles, les marchands, les femmes, les bourgeois
En des hymnes joyeux font éclater leurs voix ;
Et, dans de frais atours, l'essaim des jeunes filles
Porte les écussons des plus riches familles.
Pourquoi tous ces apprêts, et ces chants, et ces fleurs ?
Cette fière cité va rendre les honneurs
Au Roi François premier, rapportant la victoire
Des champs de Marignan et couvert de la gloire
D'avoir enfin soumis, au pouvoir des Français
Par d'éclatants combats, le pays Milanais.
A travers le Genèvre ayant franchi les Alpes,
Il s'arrête en Provence, aux premières étapes
D'un retour triomphant, et montre que nos rois
Avant un an de règne avaient fait des exploits.
Voici que des hérauts éclate la fanfare ;
Le Monarque apparait : son coursier, que chamarre
Un caparaçon d'or, se cabre sous sa main,
Hennit et fait danser les plumes du chanfrain.
Plus loin, on aperçoit au fond d'une litière

Claude de France assise avec la Reine-Mère,
Des pages, des seigneurs, des arbalétriers,
Des porteurs d'étendards précédant les guerriers.
Au devant du vainqueur, la belle et noble fille
D'Antoine de Voland, d'une antique famille
Illustre rejeton, s'avance en présentant
Les clés de la cité sur un plateau d'argent.
Elle avait vingt printemps, et sa taille divine
Recelait les trésors des charmes qu'on devine.
Son teint était pétri de lumière et de lait ;
Sa chevelure épaisse et d'un blond d'or coulait
Sur sa nuque arrondie. Il existait en elle
De l'amour ignoré la brûlante étincelle,
Un mystère inconnu, capiteux et tremblant,
Qui transformait son être, ou un sphinx ressemblant
A ces divinités sortant de l'étamine
D'une fleur, sans qu'on sache où la fleur se termine,
Où la femme commence. Elle avait un front pur
Comme un satin veiné qui rehaussait l'azur
De ses grands yeux profonds, où l'on prenait l'envie
De pouvoir se mirer pendant toute la vie.
Comme un lis gracieux, elle vint s'incliner
Devant le jeune roi, qui ne put détourner
Ses regards éblouis de ce charme angélique,
S'empourprant devant lui d'une rougeur pudique.
Il sentit tout ses sens subitement épris
Par la grâce d'un corps si jeune et si bien pris,
Et, s'empressant d'user de la prérogative
Du Roi seigneur et maître, à la vierge craintive
Mit un baiser au front ; troublé jusques au cœur,
Pour elle il eût donné ses lauriers de vainqueur.
Dans le baiser royal, cette fille si pure
Éprouva la douleur d'une horrible morsure.

Dans ce semblant d'hommage elle sentit soudain
Tous les ardents désirs du jeune souverain,
Qui venait de trahir dans son regard de flamme
Qu'en elle il convoitait les beautés de la femme.
Sous cette lèvre en feu qui blessait sa pudeur,
De sa noble famille elle évoqua l'honneur,
Pour mieux cacher à tous la cuisante blessure
Faite à son corps troublé sous la blanche parure.
 Cependant le cortège, un moment arrêté,
En pompeux appareil entrait dans la cité.
Pendant trois jours de fête et de réjouissances,
Ce ne furent que chants, que tournois et que danses,
Des bals et des festins où dames et seigneurs
Cherchaient à rendre au roi les plus brillants honneurs.
Mais lui, sans partager ces transports d'allégresse,
Dans la foule cherchait la vierge charmeresse
Pour laquelle, oubliant les beautés de sa cour,
Il avait vu ses sens s'allumer à l'amour.
Ayant cru la revoir parmi tous ces spectacles,
Il sentait ses désirs s'accroître des obstacles
Qui pouvaient retenir ainsi loin de ses yeux
Celle qu'il destinait à l'ardeur de ses feux.

III.

Mais elle, cependant, sous le poids de l'affront
De ce baiser impur qui souillait son beau front,
S'enfuyant du cortège, alla dans sa demeure
Cacher à tous les yeux sa honte intérieure.
Là, dans l'effarement de ses saintes pudeurs,
Elle pouvait laisser libre cours à ses pleurs,
Et tombant à genoux : « Divinité cruelle,
« Pourquoi m'as-tu donné ce malheur d'être belle ?
» Faut-il qu'indigne enfant d'une race de preux,
» J'ai ainsi pu ternir l'honneur de mes aïeux,

» Et failli n'être plus de la noble famille
» Des comtes de Voland que la coupable fille.
» Sur ma beauté maudite arrêtant ton désir,
» O roi qui ne connais que la loi du plaisir,
» Tu croyais qu'acceptant de ton cynique hommage
» Le dégradant affront, à ton libertinage
» J'offrirais mes vingt ans, et que, fière de toi,
» Je pourrais devenir la maîtresse du roi !
» Je vous prie, ô mon Dieu, donnez moi le courage !
» Me gardant de tomber sous un nouvel outrage,
» Effacez le premier. Toi, fatale beauté,
» Je veux anéantir ton pouvoir détesté,
» Qui, m'attirant du roi cette mortelle injure,
» Pouvait faire à l'honneur une fille parjure.
» Que ce baiser d'un homme, à d'autres yeux flatteur,
» Mais qui pour ma vertu n'est plus qu'un déshonneur,
» De mon front virginal à tout jamais s'efface
» Avec ces traits maudits dont rougirait ma race. »
Disant, elle jeta sur des charbons en feu
Du soufre qui monta dans un nuage bleu,
Et dont l'âcre vapeur, consumant son visage,
Sur sa beauté de vierge étendit son ravage
Vengeur et meurtrier. Sous l'atroce douleur
Elle ne céda point, stoïque et sans un pleur.
La flamme recouvrit les roses de sa joue
Et l'ivoire du front d'une couleur de boue.
Cette enfant, désormais horrible à tous les yeux,
Achetait son honneur par ce masque hideux.
Leçon qui nous enseigne à quelle grandeur d'âme
En France peut atteindre un courage de femme.

IV.

Le Roi, quand il le sut, cédant à ses remords,
Noblement désireux de réparer ses torts,
Voulut que, devant tous, d'un éclatant hommage
De son respect royal l'héroïsme eût le gage,
Qu'on dotât cette enfant, digne fille de preux,
Sachant porter si haut le nom de ses aïeux,
Et que, par souvenir de cet exemple unique,
On nommât la cité : *Manosque la pudique.*

CONCOURS DE 1884

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* ouvre, dès aujourd'hui, un concours pour l'année 1884. Elle décernera, au mois de mai, des prix divers, objets d'art, bijoux, médailles, etc., aux meilleurs travaux rentrant dans les catégories suivantes :

1° Littérature provençale, prose et vers, sérieux ou humoristiques.

2° Littérature française, prose et vers, sérieux ou humoristique.

3° Histoire civile et religieuse, générale ou particulière.

4° Monographie d'une commune, d'un monastère, d'une institution, d'une corporation, d'un sanctuaire, etc.

5° Sciences historiques accessoires : géographie, biographie, archéologie, bibliographie, chronologie diplomatique, etc.

6° Sciences naturelles.

7° Sciences agricoles.

8° Sciences sociales, philosophiques et juridiques.

9° Beaux-Arts, travail sur l'iconographie, les portraits, etc.

10° Le meilleur ouvrage imprimé récemment sur un sujet relatif à la Provence.

Les travaux suivants sont spécialement déterminés et signalés aussi bien à l'attention qu'aux recherches de MM. les notaires, avocats, juges et médecins de Provence.

11° Dépouillement d'un fonds notarial ou généalogies générales d'offices. — Prix Colomb : *plume d'aigle, montée en or.*

12° Topographie médicale. — Prix Marrot : *rose en or.*

13° Recueil des coutumes locales au point de vue juridique. — Prix Feraud, 2 volumes.

Ce dernier sujet, comme les précédents, peut comprendre, au choix de l'auteur, une commune, un canton, un arrondissement, un département et même toute la région.

Conditions générales.

Les travaux devront être inédits, sauf le n° 10, et relatifs à la Provence, du Rhône aux Alpes et de Briançon à la mer.

Ils devront être envoyés, avant le 1er mars 1884, à M. le secrétaire de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes,* à Digne.

Les manuscrits ne seront pas rendus et la société se réserve la libre disposition des travaux couronnés.

Le nom de l'auteur devra être enfermé dans une enveloppe sur laquelle seront reproduits le titre et l'épigraphe du travail.

La liste de tous les travaux envoyés sera publiée par rang de dates d'arrivée.

Les enveloppes renfermant les noms des auteurs des travaux non couronnés seront brûlées publiquement.

Les pièces de littérature française et provençale devront être envoyées en double exemplaire pour pouvoir être étudiées simultanément par un double jury.

Digne, Impr. Barbaroux, Chaspoul et Constans.

1er Novembre 1883 4e année N° 11

ANNALES DES BASSES-ALPES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE DIGNE



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

24e Séance

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie à l'hôtel de ville de Digne, le 11 octobre 1883, à 4 heures du soir, sous la présidence de M. le docteur Ollivier. 12 membres résidants étaient présents.

M. le président ouvre la séance en déposant sur le bureau les publications et les bulletins envoyés par les sociétés correspondantes et par divers auteurs à qui des remerciements seront adressés. Il donne ensuite lecture de plusieurs lettres d'adhésions, et, après avoir pris l'avis de l'assemblée, il proclame :

Membres titulaires.

MM. Andrieu (l'abbé), professeur au grand séminaire de Digne.
Blanc Joseph, avocat à Digne.
Bourrely, poëte provençal à Marseille.
Carrière, inspecteur des Forêts à Digne.
De Casanove, aux Mées.
Dedoue, vérificateur des Douanes en retraite à Digne.
De Gaudemar André, avocat à Digne.
Gautier, directeur des Postes à Digne.
Renoux Louis, étudiant à Digne.

Membres correspondants.

MM. De Gaudemar François, propriétaire à Riez.
Imbert, docteur en médecine à Marseille.
Pinoncély, directeur de l'école normale à Barcelonnette.

M. Lieutaud, vice-président, propose : 1° de mentionner sur les lettres de convocation aux séances, les lectures à faire; 2° de nommer une commission chargée d'étudier la création d'un *Musée départemental* à Digne ; ces deux propositions sont adoptées. MM. Carrière, Daime, Isnard, Martin et Ollivier, sont désignés pour composer la commission du Musée.

M. l'abbé Andrieu donne lecture d'une note (reproduite ci-après) sur les fouilles qu'il a entreprises dans les ruines de l'ancien monastère de Saint-Donat, près Montfort (Basses-Alpes). Le patient archéologue met sous les yeux de l'assemblée, qui les examine avec beaucoup d'intérêt, les estampages des objets qu'ont fait découvrir les premiers coups de pioche : denticules, mascarons, rinceaux de feuillages, etc.

Enfin, M. Lieutaud lit divers extraits de son mémoire sur les *Devises provençales,* travail plein d'érudition et d'originalité que nous espérons publier bientôt dans nos Annales.

La séance est levée à 6 heures.

NOTE

SUR

L'ANCIEN MONASTÈRE DE SAINT-DONAT

Le point d'histoire locale que nous allons aborder est enveloppé d'une obscurité complète. Aucun auteur que nous sachions, de Provence ou d'ailleurs, ne l'a mentionné; d'autre

part, nous ne connaissons ni titre ni écrit quelconque qui en parle. C'est dire qu'on ne devra pas s'étonner si nous n'apportons pas dans cette question toute la lumière désirable. Du reste, notre but, aujourd'hui, n'est pas de traiter le sujet à fond ; nous voulons plutôt le signaler à l'attention des savants archéologues et historiens, dans l'espoir qu'ils voudront bien nous prêter le concours de leurs connaissances.

Le vieux monastère qui fait l'objet de cette note se trouvait sur le terroir actuel de Montfort (Basses-Alpes), dans le bois qui domine, du côté du levant, la belle chapelle romane encore existante de Saint-Donat, à 4 kilomètres du village. Voici ce qui en reste.

Sur le dos d'une colline abrupte qui sert de contre-fort à une autre plus élevée et au pied de laquelle passait la voie romaine d'Embrum à Apt, il existe une excavation de près de 100 mètres de tour sur une profondeur moyenne de 5 à 6 mètres. Le bord en est irrégulier et escarpé à cause de la nature et de l'émiettement de la roche, qui est un grès assez dur ; un peu plus bas, le grès passe à la marne. La stratification des couches est presque horizontale. Au flanc du rocher grimpe le lierre ; dans le fond du creux croissent pêle-mêle le sureau, le figuier, le chêne, l'aubépine, l'érable et la vigne. A travers cette végétation, on aperçoit deux masures, dont l'une a conservé quelques marches d'un escalier en limaçon, comblé par les décombres; sur l'un des côtés apparaît la naissance d'une voûte. L'autre masure montre quelques assises de pierres disposées en feuille de fougère, comme l'*opus spicatum* des Romains.

En dehors de l'excavation, sur le bord, un pan de mur est resté debout. A sa forme circulaire, aux traces de peinture qu'il a conservées, on reconnaît sans peine une partie d'un chevet d'église. L'axe de l'édifice était dans la direction nord. Sur d'autres points, particulièrement au midi, existent plu-

sieurs petites élévations de terrain qui, par leurs inégalités, font soupçonner les vestiges de maçonnerie qu'elles cachent sous une maigre végétation.

Tel était l'aspect des lieux avant les fouilles que nous avons entreprises. Ajoutons seulement que, de tradition, cet endroit est appelé le Couvent, et que, plus bas, on peut voir les traces d'un pont jeté autrefois sur le Mardaric et appelé *lou pont dei mounjés* (le pont des moines).

Maintenant nous allons passer en revue les découvertes qu'ont amenées les travaux exécutés. Mais d'abord, nous voulons remercier M. Marcel Eysséric, inspecteur de la Société archéologique de France pour les Basses-Alpes, du sympathique intérêt qu'il nous a témoigné en cette circonstance : nous devons le succès de nos recherches à sa libéralité autant qu'à son amour de la science.

Sur les bords de l'excavation, du côté du midi, a été mise à jour une construction, ou plutôt les fondements d'une construction dont il ne nous est pas possible, jusqu'à présent, de fixer la destination. Murs compris, elle n'occupait pas plus de 30 mètres carrés. Cet édicule devait avoir une certaine importance, au moins par son usage, si l'on en juge par les angles, qui sont montés en pierres choisies et taillées avec soin. D'autre part, on s'explique difficilement une choquante irrégularité, qui ne paraissait pas commandée par l'emplacement. L'hémicycle n'est pas au milieu, à égale distance des murs latéraux, ce qui rendait l'un des côtés un peu étroit, inconvénient auquel on semble avoir voulu remédier en remplaçant un angle par une courbe rentrante.

Autour de cette construction et à l'extérieur, à une profondeur de 1 mètre à 1 mètre et demi, nous avons trouvé un certain nombre de pierres ouvragées portant des ornements très-variés. Malheureusement, la plupart sont ou brisées ou mutilées. Les ornements choisis sont : des denticules, des

figures géométriques, des rinceaux de feuillage, des fleurs de lis séparées par des calices. Il y a aussi un mufle et un mascaron. Tous ces sujets, excepté les deux derniers, sont sculptés en bas relief sur un côté de la pierre taillé en biseau. L'exécution en est très-grossière ; ainsi, pour la figure humaine, il a suffi à l'artiste (!) de trois coups de ciseau pour faire les yeux et la bouche. D'autres pierres, de forme carrée, mesurant 0m,35 sur 0m,15 d'épaisseur, portent sur deux de leurs côtés également taillés en biseau : les unes, deux personnages, et les autres, deux animaux. Les personnages sont nus, le genou à demi plié, la main levée à la hauteur du visage ; peut-être a-t-on voulu leur donner la pose de la prière. Sur une pierre seulement ils ont la barbe. La tête, de prime abord, semble couverte d'une coiffure ; nous croyons que c'est la chevelure, qui a été grossièrement représentée comme tout le reste.

Nous avons trouvé aussi beaucoup de tombes, quelques tronçons de colonnettes, très-peu de poterie. La disposition des tombes était on ne peut plus simple : deux rangées de pierres posées de champ en forme de cercueil et des dalles par-dessus. Deux ou trois seulement s'écartaient de cette simplicité : elles étaient couvertes de trois dalles superposées et séparées par deux couches de maçonnerie de 0m,15 à 0m,20. Les corps avaient été placés invariablement de manière à regarder le levant, à moins, cas fort rare, que l'emplacement n'eût pas permis d'orienter la tombe. Il y en avait une qui en supportait deux autres plus petites et juxtaposées ; celles-ci renfermaient des ossements d'enfants.

Les fouilles exécutées dans l'excavation n'offrent pas moins d'intérêt ; mais, comme elles présentent plus de difficulté, elles sont à peine commencées. Le peu qui a été fait nous a révélé l'existence d'une couche de décombres atteignant l'épaisseur énorme de 5 mètres. A l'endroit où les recherches ont été faites, la paroi du rocher est revêtue d'un mur de petit appa-

reil, à assises très-régulières. Au-dessus, le rocher surplombe de $1^m,20$. Au fond, les décombres sont mêlés de cendres et de charbon. Nous y avons trouvé une pierre travaillée qui se distingue des autres en ce que l'ornement, au lieu d'être sur le côté, se trouve sur la face.

Ce qui constitue une particularité remarquable dans l'ensemble du monument, c'est qu'il y avait 10 mètres de constructions en sous-sol; au-dessus, s'élevaient la chapelle et, apparemment, d'autres constructions. Cet immense sous-sol devait être divisé en deux étages voûtés, ce qui explique la présence de nombreux blocs de voûte parmi les décombres. Nous avons rencontré une partie de la voûte inférieure encore debout; elle mesure 5 mètres de hauteur et $0^m,60$ d'épaisseur.

Là se sont arrêtées nos recherches. Nous regrettons vivement de n'avoir pu les pousser plus avant, malgré l'intérêt de plus en plus saisissant qu'elles offraient. Elles sont à peine commencées, et pourtant les résultats déjà obtenus nous paraissent être de quelque valeur. Or, ce qui a été fait n'est rien en comparaison de ce qui reste à faire. Il y a certainement encore de précieux trésors archéologiques enfouis dans les 2,000 mètres cubes de décombres qui restent à fouiller. En seront-ils retirés? Oui, si l'on vient à notre aide, et c'est notre espoir.

Montfort, le 22 septembre 1883.

L'abbé Andrieu.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

(Suite)

TERRAINS TERTIAIRES.

NUMMULITIQUE.

§ 29. — Il comprend, de haut en bas :

1. Grès grossiers, souvent micacés, sans fossiles ;
2. Marnes argileuses bleues ;
3. Calcaires marneux bleuâtres ;
4. Calcaires bruns ou noirs, très-durs.

Les Calcaires 4 donnent une excellente pierre de taille.

Les Grès 1 sont généralement attribués au Flysch. Je crois qu'il convient de les rapporter au Nummulitique. En effet, on rencontre, sur quelques points, des Grès pétris de Nummulites qui occupent dans la série la même place que les Grès n° 1. Il paraît donc naturel de réunir en un seul groupe l'ensemble de cette formation gréseuse et de la classer à la partie supérieure du terrain nummulitique. Ceci aurait pour résultat de séparer du Flysch les Grès d'Annot, considérés jusqu'à présent comme la base de cet étage. Il n'y a là, du reste, qu'une simple question d'accolade.

FLYSCH.

§ 30. — Il se compose d'une énorme série de Schistes argilo-calcaires, de Grès schisteux micacés, de Calcaires

argilo-gréseux, de Marnes bigarrées (rouges, vertes et noires) et de Grès durs en bancs très-épais (plusieurs mètres). Ces derniers, localisés à la partie supérieure de l'étage, forment, le plus souvent, des escarpements grandioses (sommet des Trois-Évêchés, de Cuguret, etc.)

La puissance des dépôts du Flysch atteint au moins 2,000 mètres.

Ardoises de la vallée de l'Ubaye. — § 31. — Les Schistes argilo-calcaires, toujours un peu micacés, fournissent sur divers points, notamment aux environs de Jausiers, des ardoises de bonne qualité, mais malheureusement très-lourdes à cause de la forte épaisseur qu'on est obligé de leur laisser pour qu'elles résistent aux intempéries. Toutes les maisons des villes et villages de la vallée de l'Ubaye sont couvertes avec ces ardoises.

Répartition du Nummulitique et du Flysch. — § 32. — Ces deux étages, intimement liés l'un à l'autre, font entièrement défaut dans la région Ouest des Basses-Alpes. Ils commencent à se montrer au-dessus de Saint-Vincent-du-Lauzet, forment en partie les crêtes de la chaîne de la Blanche, descendent dans la vallée de Clumanc et suivent à peu près la vallée de l'Asse, de Senez, en débordant du côté de Blieux, jusque vers Castellane. Dans toute la vaste région qui s'étend, à l'Est de cette ligne, jusqu'à la limite du département, ils constituent la majeure partie des hauts sommets. Ils reposent ordinairement sur le terrain crétacé, dans les arrondissements de Castellane et de Digne, et sur le terrain jurassique, dans l'arrondissement de Barcelonnette.

On voit très-nettement les Calcaires bruns pétris de Nummulites s'appuyer sur la tranche des assises du Crétacé supérieur, sur le versant Sud-Ouest de la montagne des Trois-Évêchés (commune de Mariaud). Le banc inférieur de la formation nummulitique empâte des fragments de la roche

crétacée encaissante. En suivant la crête de la montagne vers le Nord-Ouest, on ne tarde pas à voir le Nummulitique reposer sur les Marnes aptiennes, puis sur les Calcaires néocomiens, toujours en stratification discordante. Enfin ce terrain est en contact direct, au sommet des montagnes de Siolane et du Chapeau-de-Gendarme, dans la vallée de l'Ubaye, avec les Calcaires du Lias et, plus bas, sur le flanc des montagnes qui entourent Barcelonnette, avec les Marnes oxfordiennes.

TONGRIEN.

§ 33. — Il forme des dépôts de peu d'étendue aux environs de Castellane et peut-être aussi sur le flanc de la montagne du Luberon.

TERRAIN LACUSTRE A LIGNITE ET A GYPSE.

§ 34. — Il comprend, de haut en bas :

1. Calcaires blanchâtres, à Cérithes, Limnées, Planorbes, etc.;
2. Calcaires rosés, très-durs;
3. Calcaires marneux, gris, à *Hélix ;*
4. Marnes grises et rouges, avec gros bancs de Poudingue intercalés de loin en loin;
5. Calcaire sciliceux, très-dur;
6. Calcaires marneux et Marnes, avec Lignite;
7. Schistes marneux, bitumineux, jaunâtres, à empreintes de plantes, poissons et insectes;
8. Schistes et Calcaires marneux, avec Lignite;
9. Calcaire siliceux, très-dur, à Bythinies;
10. Calcaires marneux.

Tout cet ensemble repose sur des Marnes bariolées et des Poudingues, sans fossiles, que je crois devoir

rapporter au Tongrien et qui s'appuient contre la tranche des Calcaires néocomiens du Luberon.

La composition typique du terrain lacustre est complétement modifiée aux environs de Ganagobie, de Lurs et de Sainte-Tulle, d'une part, et, d'autre part, sur la rive gauche de la Durance, à Sourribes, Saint-Symphorien, Esclangon, etc. Les couches détaillées plus haut sont remplacées par d'épais dépôts de Marnes, de Poudingues et de Molasse, au milieu desquels sont intercalés, en petit nombre, de minces lits de Calcaires marneux. Mais en suivant ces dépôts, par exemple de Ganagobie à Sigonce, on voit les Poudingues et les Grès molassiques diminuer peu à peu d'épaisseur et les Calcaires se développer au contraire de plus en plus au milieu des Marnes, devenues schisteuses. La formation reprend donc ses caractères habituels.

Mines de Lignite. — § 35. — Les mines de Lignite, en exploitation ou seulement concédées, du terrain lacustre à Lignite constituent la principale richesse minérale des Basses-Alpes. Les plus importantes sont celles du Bois-d'Asson, de Dauphin et des environs de Manosque. L'ouverture de la ligne ferrée en construction entre la Brillanne et Apt donnera certainement un nouvel essor à l'exploitation du combustible, dont elle rendra le transport beaucoup moins onéreux.

Carrières de Gypse et Grès bitumineux. — § 36. — On exploite du Gypse sur divers points, notamment auprès de Manosque, entre Manosque et Dauphin et à Montfuron.

Il existe aussi des Grès bitumineux entre Dauphin et Céreste et aux environs de Sainte-Tulle, de Manosque et de Saint-Martin-de-Renacas.

MOLASSE MARINE.

§ 37. — Les couches dominantes de cette formation sont des Grès molassiques à Ciment calcaire, tantôt assez tendres tantôt très-durs au contraire, des Poudingues, des Marnes jaunes ou bleues et des Calcaires marneux d'aspect lacustre.

Les bancs de Molasse calcaire sont exploités comme pierre de taille à Mane, Oppedette, etc.

Répartition du terrain lacustre à Lignite et de la Molasse marine. — § 38. — Ces deux formations, qui s'accompagnent d'une façon constante, semblent s'être déposées dans une vaste dépression qui, après avoir été pendant longtemps le fond d'un lac, a été envahie peu à peu par les eaux de la mer. La limite des sédiments accumulés successivement dans cette dépression passe à peu près entre Sainte-Croix et Vachères, à Limans, entre Ongles et Fontienne, au Revest-en-Fangat, à Montlaux, Peyruis, Volonne, Sourribes, Saint-Symphorien, Abros, Ainac, Lambert, Esclangon, Tanaron, Saint-Estève, Thoard, Courbons, Saint-Jurson, Châteauredon, Beynes, Trévans, Saint-Jurs et Moustiers.

Cependant ces terrains ne sont bien développés que sur la rive droite de la Durance (arrondissement de Forcalquier) et entre Sourribes et Esclangon. Partout ailleurs, ils n'affleurent que sur les bords de la dépression, au contact des montagnes secondaires qui en formaient les rivages. Ils disparaissent toujours immédiatement sous les dépôts de la Molasse d'eau douce, qui les recouvre en stratification discordante et transgressive.

MOLASSE D'EAU DOUCE.

§ 39. — Elle est composée de Poudingues, de Marnes jaunes, rouges ou grises et de Grès molassiques calcaires.

Elle recouvre toute la partie du grand bassin tertiaire à Lignite qui est située sur la rive gauche de la Durance et semble manquer complétement sur la rive droite de cette rivière.

Les bancs de Molasse calcaire fournissent une pierre de taille très-facile à travailler, mais qui se désagrège rapidement sous l'influence des actions atmosphériques.

TERRAINS QUATERNAIRES.

ALLUVIONS ANCIENNES.

§ 40. — J'ai réuni sous ce nom deux groupes de dépôts, parfois très-distincts, mais quelquefois, au contraire, indiscernables l'un de l'autre.

Ce sont, de haut en bas :

1. Dépôts erratiques ou glaciaires;
2. Alluvions anciennes proprement dites.

Alluvions anciennes proprement dites. — § 41. — Elles sont toujours stratifiées, avec une légère pente dans le sens de l'écoulement. Les matériaux sont triés et séparés par la lévigation résultant du mouvement des eaux, de sorte que les cailloux, les sables et les limons forment des amas spéciaux, intercalés les uns au milieu des autres et correspondant à des époques de hautes ou de basses eaux.

Ces Alluvions ont précédé immédiatement la période glaciaire. Elles constituent des terrains dont il ne reste que de faibles traces dans la plupart des vallées du département. La Durance fait cependant exception. En effet, elle est bordée, sur tout son parcours, de terrasses morcelées par place, mais le plus souvent bien développées, notamment en amont de Sisteron et entre Lurs et Sainte-Tulle.

Dépôts erratiques ou glaciaires. — § 42. — Ils comprennent deux groupes, contemporains l'un de l'autre, mais formés d'une manière différente : les blocs erratiques épars et les boues glaciaires.

Les premiers sont restés à la surface du glacier et ont été souvent déposés sur des sommets que n'atteignent pas les boues glaciaires.

Ces dernières ont été formées au fond de la masse erratique. Elles consistent en un amas confus de débris de toute grosseur et de toute provenance, entassés pêle-mêle, sans aucun triage et sans aucune stratification, le plus ordinairement polis ou striés.

On rencontre à chaque pas dans les grandes vallées des Basses-Alpes, notamment dans celle de l'Ubaye, soit des blocs erratiques isolés (moraines superficielles des anciens glaciers), soit des amas de boues glaciaires (moraines profondes).

TERRAINS RÉCENTS.

ALLUVIONS MODERNES.

§ 43. — Ces dépôts sont dus en grande partie au remaniement des boues glaciaires. Cette action, qui a commencé à se manifester aussitôt que les glaciers ont reculé, se continue encore de nos jours. D'une part, les eaux abondantes provenant de la fusion rapide des glaciers ont entamé profondément les boues glaciaires et les alluvions anciennes, pour se creuser un lit d'écoulement à peu près uniforme. D'autre part, les eaux pluviales ont attaqué la surface des boues glaciaires et ont entraîné les parties fines, qu'elles ont déposées sous forme de limon, soit dans les dépressions du sol, soit dans les portions évasées des vallées, par suite de la diminution de

vitesse et, conséquemment, de puissance d'entraînement du courant.

Les alluvions modernes résultent aussi en partie de l'accumulation des matériaux que les phénomènes atmosphériques détachent sans cesse des roches en place sur le flanc des montagnes. Une certaine quantité de ces matériaux se dépose dans le lit même et au débouché des torrents et constitue les lits et les cônes de déjection, caractérisés par le non-triage des éléments d'après leur grosseur. Le restant, transporté jusque dans les vallées principales, forme les véritables alluvions, franchement stratifiées par la lévigation.

Les terrains récents comprennent encore des Tufs calcaires, assez souvent un peu ferrugineux (Tufs de Saint-Maurin, dans la vallée du Verdon, du Lauzet, etc.) et des tourbières (vallon du Lauzannier, etc.)

Terres végétales. — § 44. — Les sols meubles superficiels peuvent être rapportés à deux groupes distincts :

1° Terre végétale formée sur place par la désagrégation des roches sous-jacentes ;

2° Terre végétale formée de débris transportés, plus ou moins remaniés et épuisés par les eaux.

Les sols de la première catégorie dominent sur les hauts versants des montagnes. Leur limite inférieure coïncide généralement avec la hauteur maxima atteinte par les anciens glaciers.

Les autres, composés en majeure partie par les boues glaciaires sur le flanc des montagnes et par les alluvions modernes dans le fond des vallées, forment presque tous les terrains cultivés ou cultivables, situés en dehors de la zone qui précède. Ils sont d'ordinaire beaucoup plus fertiles que ceux de la première catégorie, par suite de la diversité de nature minéralogique et de grosseur de leurs éléments.

ARTICLE ADDITIONNEL.

Chaux grasse et hydraulique. — § 45. — J'ai évité de signaler, en décrivant successivement les divers terrains que l'on rencontre dans les Basses-Alpes, l'exploitation de Calcaires plus ou moins marneux pour la fabrication de Chaux grasse ou hydraulique.

1° On trouve dans tous les terrains, en exceptant la Molasse marine, le Tongrien, le Gault, l'Aptien, le Callovien, les Marnes irisées, le Grès bigarré, le Terrain houiller et les Schistes cristallins, des Calcaires susceptibles de fournir : les uns de la Chaux grasse, les autres de la Chaux plus ou moins hydraulique. On fabrique, en effet, de la Chaux un peu partout pour les besoins locaux.

2° On ne fabrique nulle part en grand des Chaux destinées à être employées en dehors des localités mêmes, excepté à Sigonce. On exploite dans cette commune des Calcaires marneux, du Terrain lacustre à lignite, pour faire de la Chaux hydraulique. Cette Chaux, de bonne qualité, est pulvérisée et éteinte en fabrique. On l'expédie ensuite en sacs fermés au moyen d'une marque en plomb. Elle est assez employée dans le département et donne de bons résultats, bien qu'elle soit inférieure, comme degré d'hydraulicité, à la Chaux la plus hydraulique du Theil. En outre, et c'est là son principal inconvénient, elle est loin d'offrir les garanties de cette dernière, qui provient de bancs très-homogènes et fait l'objet d'analyses et d'essais continuels.

G.

FIN.

PRÉVÔTÉ DE SAINT-JACQUES-LES-BARRÊME

CHAPITRE VII.

Honoré Bouche, prévôt de Saint-Jacques. — Sa vie et ses ouvrages.

(Suite).

Revenons un instant en arrière pour signaler la lettre que Bouche avait écrite au mois d'août de l'année précédente (1652) à Gassendi, qui se trouvait alors à Digne pour y refaire sa santé. Le savant prévôt, son ami, ne lui répondit que le 18 septembre 1653; il s'excusait d'abord du long silence qu'il avait gardé à son égard, le félicitait ensuite du bel ouvrage qu'il avait entrepris et lui donnait divers renseignements qu'il lui avait demandés (1).

Notre consciencieux historien, comme on voit, savait s'adresser à bonne enseigne afin d'éclaircir ses doutes et ses difficultés; et, ce qui ne lui fait pas moins d'honneur, il déférait humblement aux conseils qui lui étaient donnés. Son histoire même nous en fournit une preuve éclatante. D'après tous ses biographes, il avait presque achevé de l'écrire en latin, lorsque quelques-uns de ses amis lui conseillèrent de la donner en français (2). Or, il ne s'agissait de rien moins que d'environ deux mille pages in-folio à traduire et à rédiger de nouveau, pour en faciliter l'accès à un plus grand nombre de lecteurs. Il n'hésita cependant pas à se remettre à l'œuvre. Il dut consacrer à ce pénible labeur le séjour presque ininter-

---

(1) Voy. Bougerel, *Vie de Gassendi*, p. 360. — Cette lettre se trouve placée en tête de la *Chorographie et Hist. de Provence*.

(2) Achard, *Homm. Ill.*, I, p. 112. Fallet, Michaud, etc.

rompu qu'il fit à Saint-Jacques de 1653 à 1659 inclusivement, durant lequel les registres des notaires locaux constatent sa présence à une foule d'actes, d'achats, de quittances, de baux, de procurations, etc., signés de sa main.

Il fallut des circonstances majeures pour le tirer momentanément de sa retraite. Achard nous apprend qu'en 1657 « il fut, comme ami de Descartes, présenté à Christine, reine de Suède, pendant son séjour à Aix (1). Cette princesse lui fit un accueil distingué et l'invita à l'accompagner jusqu'à Avignon (2). »

Mais Bouche tenait par dessus tout à terminer la rude tâche qu'il s'était imposée et il avait hâte de retourner dans sa chère solitude des Alpes. Il y était encore en 1659, quand son frère Balthazar ayant, pour on ne sait quel motif, aliéné la maison paternelle qui lui était échue en héritage, Honoré crut devoir faire opposition à une telle mesure, qui l'affligeait vivement, et donna procuration, par acte passé à Barrême, à M[e] Bourdon, d'Aix, avec plein pouvoir aux fins d'obtenir annulation de la vente conclue. Il n'est pas dit dans nos archives quel fut le résultat de la réclamation.

En 1660, le passage à Aix de Louis XIV, revenant des frontières d'Espagne, rappela Bouche dans son pays natal. Il fut présenté par le duc de Mercœur au jeune et puissant monarque et il lui fit hommage de son *Histoire de Provence,* qui se trouvait encore en manuscrit. Le grand roi l'agréa et lui en exprima toute sa satisfaction.

Dès lors il ne songea plus qu'à livrer au public un ouvrage qui était le fruit de son ardent patriotisme et d'un infatigable

(1) Christine était revenue de Rome, où elle avait passé une partie de 1656. (Bougerel, *Vie de Gassendi*, p. 398.)

(2) Achard, *Homm. Ill.*

travail. Afin de n'avoir aucune autre préoccupation qui pût l'empêcher d'en surveiller l'impression, il donna, en 1661, sa démission de la prévôté de Saint-Jacques entre les mains de l'évêque de Senez, et il se mit en devoir de trouver un éditeur qui voulût publier son manuscrit. Un tel travail exigeait des frais immenses. Heureusement « les États de Provence, dit encore Achard, le lui demandèrent pour le faire imprimer. Il le donna généreusement sans solliciter ni pension, ni gratification, ni indemnité pour tant de voyages qu'il avait entrepris et qui avaient diminué son patrimoine. Les États assemblés à Saint-Remy rendirent témoignage à son désintéressement (1). »

Enfin cette œuvre colossale, produit d'une vie entière de veilles, de courses et de labeurs continuels, vit le jour en 1664, sous le titre de CHOROGRAPHIE OU DESCRIPTION DE LA PROVENCE ET HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DU MÊME PAYS..., par H. B. A. P. D. S. I. *(Honoré Bouche, ancien prévôt de Saint-Jacques)*, en deux volumes in-folio. Aix, 1664 (2).

Cela fait, Bouche se rendit la même année à Paris pour offrir son ouvrage à Louis XIV, à qui il l'avait dédié. Le duc de Mercœur, alors gouverneur, qui l'avait beaucoup connu en Provence, l'introduisit auprès du roi en disant à ce prince : « Sire, je présente à Votre Majesté un homme de génie et un sujet fidèle, l'auteur de l'*Histoire de Provence*, dont Votre Majesté a bien voulu agréer l'hommage. »

Louis XIV l'accueillit avec beaucoup de bonté et lui donna la prévôté de Chardavon, diocèse de Sisteron, dont les revenus étaient bien supérieurs à ceux de la prévôté de Saint-

(1) Achard, *loc. cit.*

(2) D'après la *Biographie universelle* de Michaud, il en parut une nouvelle édition en 1736, mais on n'en indique ni le lieu ni l'éditeur.



Jacques. Ce fut là l'unique récompense qu'il reçut des hommes (1).

Son mérite n'en était ni moins réel, ni moins digne d'éloges. Écoutons le jugement qu'en porte l'auteur de sa biographie dans le *Dictionnaire des hommes illustres :*

« Si Bouche n'étoit auteur que des ouvrages dont nous venons de parler (voir ci-dessus), il ne serait presque pas connu aujourd'hui... Mais il en donna un autre qui lui a acquis un nom immortel et qui sera toujours estimé : c'est la *Chorographie et l'Histoire de Provence.* Pour n'avancer rien que de certain, il alla lui-même sur les lieux vérifier tous les faits, ne pilla les manuscrits de personne et ne s'en rapporta point aux instructions des curés et des savants de village. Il voyagea à ses dépens en France, en Italie, en Espagne (2). Son nom, ses manières affables, la protection des savants les plus illustres, le motif de ses recherches lui ouvrirent toutes les archives, tous les cartulaires, tous les dépôts des manuscrits et des titres les plus anciens et les plus rares. Urbain VIII lui fit ouvrir toutes les bibliothèques de Rome et des terres de la domination papale. Il trouva dans la bibliothèque du Vatican tout ce qu'il écrivit sur les comtes de la maison d'Anjou.

» Dans les temps où les incendies, les révoltes et les cons-

(1) Achard, *loc. cit.* — Les biens de la prévôté de Saint-Jacques s'affermaient, nous l'avons vu, à raison de 800 à 900 livres de rentes, et en outre quelques accessoires en nature, tels que blé, fruits, volailles, fromages ; et encore sur ces huit ou neuf cents livres il fallait prélever la portion congrue du vicaire, ce qui devait réduire le revenu net du prévôt à 500 ou 600 fr. — A Chardavon « les revenus de la prévôté, dit Laplane, étaient de cent vingt charges de blé et trois mille livres argent ; et ses charges s'élevaient à environ 1,800 livres. » (*Histoire de Sisteron*, 8, II, p. 396.)

(2) Plus loin l'auteur ajoute : à Londres, en Allemagne.



pirations n'avoient point encore détruit les archives de Naples, il trouva dans cette ville les documens les plus sûrs pour écrire son histoire depuis Charles I.

» Les auteurs qui ont paru après lui ont fait plus de bruit, mais n'ont pas écrit avec autant de certitude. Quelques-uns même, en prenant chez lui ce qu'ils ont de meilleur, n'ont pas craint de le déchirer, c'est-à-dire que Bouche a fait des ingrats et des plagiaires...

» La *Chorographie* et l'*Histoire de Provence* forment un ouvrage admirable pour les détails et l'exactitude.. » Sans doute « on ne peut disconvenir que ces deux parties de l'ouvrage ne renferment des inutilités et des répétitions. Les chartes qu'il rapporte en entier embarrassent quelquefois la narration. L'érudition qu'il étale est souvent peu ménagée, son style est diffus; sa diction est quelquefois obscure. On y rencontre beaucoup de faits qui conviendroient mieux à l'histoire romaine et à celle de France qu'à celle de Provence...

» Malgré tout cela, sa *Chorographie* et son *Histoire* sont ce que nous avons de mieux jusqu'aujourd'hui... Le *Journal des Savants* de l'an 1666 dit que cette histoire est si exacte et si ample qu'elle peut tenir lieu de toutes les autres, tant générales que particulières. Mézeray et Daniel vantent son exactitude et sa fidélité. Les meilleurs auteurs, les auteurs qui veulent être vrais et justes, la citent avec éloge et conviennent surtout qu'elle renferme une critique judicieuse. Pitton, qui n'aimoit pas Bouche et qui, dans son *Histoire de la ville d'Aix,* s'est déchaîné contre lui, est pourtant forcé de convenir que Bouche « étoit un homme de bon sens, d'un tempéra-
» ment un peu mélancolique, fort assidu au travail, comme
» nous voyons, dit-il, par l'histoire qu'il nous a donnée; il
» l'avoit presque achevée en latin, lorsque, sur le point de
» l'impression, il la traduisit en françois, etc. (1). »

(1) Achard, *loc. cit.*

Bien que l'appréciation qu'on vient de lire soit d'une plume favorablement prévenue (1), elle n'en est pas moins juste, en général, ni moins acceptée de nos jours encore. On lit dans le grand *Dictionnaire biographique* de Michaud : « Cette histoire est peut-être la meilleure que nous ayons de nos anciennes provinces ; elle est remplie de recherches intéressantes, de détails curieux, et elle est très-exacte, lorsqu'il ne s'agit pas de faits relatifs à l'honneur du pays de l'auteur ; car alors il débite aussi des fables... On a dit que le père Pagi lui avait fourni des secours pour la partie chronologique ; mais cet habile critique était trop jeune à cette époque pour avoir acquis les connaissances qu'exigeait un travail de ce genre (2). D'autres ont prétendu que Bouche avait pris beaucoup dans les mémoires manuscrits du P. Jean-Jacques, prieur des Augustins de Marseille, ce qui paraît mieux fondé. » Mais cette dernière observation, quelque fondée qu'elle puisse être, ne saurait passer pour un reproche, ni fournir un sujet de condamnation.

En somme, la censure des défauts qu'on relève dans l'illustre auteur s'adresse plutôt à la forme et à certains détails secondaires qu'au fond et à l'ensemble de l'ouvrage. « Pour un tel travail il falloit un homme plein de courage, laborieux, patient, qui eût du discernement et des connoissances profondes. Bouche avoit toutes ces qualités. Outre cela il parloit

(1) Les initiales E. H. dont l'article est signé désignent Charles-François Bouche, arrière neveu de l'historien prévôt et auteur lui-même d'un *Essai sur l'Histoire de Provence*, en 4 vol. in-4o. (V. Achard, *Homm. ill.* ; Discours prélim. p. XIII.)

(2) Le P. Pagi était de 26 ans plus jeune que Bouche, et celui-ci avait terminé son ouvrage quand Pagi commença à s'occuper sérieusement de critique historique. (V. Achard aux mots *Bouche* et *Pagi*.)

plusieurs langues, et c'est ce qu'aucun historien provençal n'a su ni avant ni après lui. »

Terminons par un mot qui résume tout ce qui précède : « Bouche fut historien, poète, médecin, orateur, astronome, géographe et philosophe; mais surtout philosophe chrétien. Il écrivoit facilement dans toutes les langues qu'il parloit. Il s'amusoit quelquefois au dessin; il fournit lui-même à l'administration de Provence les plans des monuments et le dessin des figures qu'on voit dans son histoire. »

« On vient de voir dans cet article ceux de ses ouvrages qui furent imprimés. Il en avoit fait d'autres qui restèrent en manuscrit dans les mains de ses héritiers : un *Traité sur les maladies les plus communes en Provence;* un *Recueil de vers françois, latins et provençaux;* sa *Correspondance épistolaire* avec les savans de l'Europe (1); des *Sermons*, des *Panégyriques*, des *Oraisons funèbres;* la *Philosophie du chrétien; Discursus varii de Astronomia.* »

Une vie si activement employée méritait bien quelque repos durant les années de la vieillesse. Mais pour une âme aussi énergiquement trempée il ne pouvait y avoir de repos réel et absolu. A peine de retour de la capitale, Bouche se livra à de nouvelles recherches afin de rectifier certains points de son histoire et de la compléter au moyen d'un supplément qu'il joignit, sous le titre d'*Additions* (2), aux exemplaires non encore écoulés. De là vient qu'elles se trouvent dans les uns

---

(1) « Il existe encore aujourd'hui, dit Achard, des lettres écrites à Bouche pendant qu'il étoit en Italie, en Espagne, à Paris, à Londres, en Allemagne, par Descartes, Gassendi, Peyresc, plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie, un grand nombre d'évêques, par les papes Urbain VIII et Innocent X. » (*Dictionn. des Hommes ill.* I, p. 113.)

(2) Trente pages pour le t. Ier et trente-six pour le t. IIe. (Michaud, *Biogr.. univ.*)

et qu'elles manquent dans les autres, augmentant ainsi ou diminuant d'autant la valeur de l'ouvrage.

Il passa les dix dernières années de sa vie en partie à la Baume de Sisteron, où son nouveau titre de prévôt de Chardavon fixait sa résidence légale, en partie dans la ville d'Aix, sa patrie.

Toutefois, ni sa démission de la prévôté de Saint-Jacques, en 1661, ni sa translation à celle de Chardavon, en 1664, ne purent l'empêcher de revoir plus d'une fois encore une contrée où il avait passé de si longues et si laborieuses années et laissé tant de souvenirs et d'affections. Il y revint effectivement de loin en loin. En 1662, par exemple, il était présent à un acte de *méjerie* (1) de vingt-sept bêtes à laine, qu'il passait pour cinq ans à un particulier de Saint-Jacques, et auquel il signait *H. Bouche, ancien prévôt*. En 1664, nous le revoyons à Saint-Jacques où il achetait une maison pour son propre compte et signait de même l'acte passé à Barrême. Finalement, en 1665, en tête d'un acte de cession, où il fut de nouveau présent, il est qualifié simultanément *Prévôt de Saint-Jacques et de Chardavon*. Il est positif néanmoins qu'il avait eu, dès 1661, un successeur à Saint-Jacques dans la personne de Pierre de Meyronnet; mais l'habitude lui conservait, même dans les actes publics, un titre qui semblait inséparable de sa personne et de son nom.

Parvenu enfin au terme de sa carrière, il n'oublia point son ancienne et toujours chère prévôté : dans son testament fait à Aix, le 10 mars 1671, il légua, entre autres choses, une rente annuelle de 16 livres à partager entre Saint-Jacques et Saint-Lyons, sur l'hypotèque d'un pré (2).

---

(1) Ferme à demi-portion des fruits ou de compte à demi.

(2) Sous l'obligation, pour l'un et l'autre prieur ou vicaire, de dire les litanies de la Sainte Vierge la veille de ses fêtes et tous les samedis, tant à Saint-Lyons qu'à Saint-Jacques. (Visite de J. Soanen, du 26 septembre 1712.)

Il mourut à Aix, le 25 du même mois, et il fut inhumé dans l'église des Carmes déchaussés de cette ville.

« Ses amis et quelques savans firent faire un service pour lui dans l'église de Saint-Marcel, au village de la Baume-les-Sisteron, où sa prévôté étoit située. On écrivit ces mots sur le catafalque qui y fut élevé ce jour-là : PROVINCIÆ SOCRATES (1) », titre assez singulier dans une église et pour un prêtre catholique ! — Il faut penser, bien qu'il n'en reste aucun témoignage écrit, que la paroisse de Saint-Jacques s'acquitta du même devoir envers son ancien et illustre prévôt.

Il y aurait une dernière question à résoudre : que sont devenus les ouvrages laissés par Honoré Bouche en manuscrit et qui, d'après son biographe, passèrent aux mains de ses héritiers ? — On les a demandés en vain à la bibliothèque d'Aix. Ils ne se trouvent pas davantage à celle de Marseille. Depuis Achard, qui en signalait encore l'existence en 1787, sont-ils disparus sans retour ? Puisse la réponse être un jour négative. Leur découverte, si jamais elle avait lieu, ne saurait manquer d'intéresser au plus haut degré tous les amis de la science, en général, et plus spécialement ceux de l'histoire locale. On y rencontrerait, sans contredit, plus d'un nouveau motif de conclure et de proclamer, avec le biographe du XVIIIe siècle, que Bouche « honora la Provence, les sciences et la Religion. » Ce qu'on ne pourrait pas davantage contester raisonnablement, c'est que le grand historien de la Provence ait été l'une des gloires principales du département des Basses-Alpes, auquel il appartient à la fois par son origine et par ses liens de famille, par un séjour de près de trente ans et par les immortels écrits qu'il a composés dans sa pauvre et désormais glorieuse prévôté de Saint-Jacques.

---

(1) Achard, *loco cit.*.

CHAPITRE VIII.

Successeurs d'Honoré Bouche à la prévôté de Saint-Jacques. — Abolition de la prévôté et vente des biens qui en dépendaient. — Conclusion.

Ce qui nous reste à dire sur la prévôté de Saint-Jacques se réduit à mentionner les derniers titulaires de ce bénéfice et à recueillir les quelques faits plus ou moins notables qui précédèrent sa disparition finale au milieu du cataclysme général de 1789.

Le successeur immédiat de Bouche mérite la première place à tous les points de vue : ce fut Pierre de Meyronnet, issu de la famille de ce nom, à Aix, qui, d'après Artefeuil, avait donné autrefois plusieurs consuls à cette ville et des conseillers à la Sénéchaussée de Provence (1).

Nous n'avons d'autres renseignements biographiques sur le compte de notre prévôt que ceux dont les archives de Senez nous ont conservé le souvenir. Les procès-verbaux de visite de l'évêque Jean Soanen nous apprennent que Pierre de Meyronnet, durant les trente-neuf ans qu'il administra la prévôté, résida fort assidûment dans son humble cure de Saint-Jacques, qu'il montra un zèle admirable et qui ne laissait rien à désirer pour l'entretien et l'ameublement de son église, que, préoccupé des intérêts de l'avenir, il avait fait cession, en faveur du vicaire et de ses successeurs, du château et du jardin attenant, pour en jouir à perpétuité (2).

---

(1) *Histoire héroïque de la Noblesse de Provence*, t. I.

(2) Nous n'avons pu découvrir l'acte ni la date de cette donation. Ce jardin occupait, en avant du château, tout l'espace comprenant aujourd'hui la rue ou voie publique, la maison d'école et quelques petits jardins particuliers, sur une longueur de 28 mètres et 16 mètres de largeur.

On y trouve, en outre, que, dans son charitable dévouement au bien être même temporel de ses ouailles, il avait fait chercher et amener à ses frais jusqu'au village l'eau d'une source abondante située à la distance d'environ onze cents mètres.

Enfin J. Soanen, faisant le relevé des fondations inscrites dans les registres de la prévôté, s'exprimait ainsi : « Mais la plus sainte et la plus importante de toutes est celle de feu messire Pierre de Meyronnet, prévôt de Saint-Jacques, dont le premier légat est pour une messe basse tous les dimanches et festes à dix heures en faveur des bergers... sous la rente de 45 francs; — le 2e de pareille somme de 45 francs pour fournir par la confrérie du Saint-Sacrement huit cierges de cire blanche à l'exposition du Saint-Sacrement durant la messe et vêpres du 3e dimanche de chaque mois...; — le 3e de 150 francs de rente, savoir : 50 francs pour un mestier d'un pauvre garçon de Saint-Jacques, qui ait 15 ans; 50 francs pour marier une pauvre fille du lieu, (âgée) de 16 ans, qui n'ait jamais fait de faute en son honneur, et le garçon et la fille à la nomination des sieurs vicaire, baile et consul; même somme de 50 francs, une année pour un mestier et l'autre pour un mariage alternativement entre Barrême et Saint-Lyons, le tout à la nomination des sieurs vicaire, baile et consuls de chaque lieu respectivement; — 4e légat dudit sieur abbé de pareille somme de 50 livres pour les pauvres veuves de Saint-Jacques; — le 5e est de 18 francs pour l'entretien de la fontaine qu'il avoit faite pour la santé des pauvres... — Le tout par son testamment du 15 août 1699. »

La somme totale de ces rentes était de 308 livres, ce qui aujourd'hui équivaudrait pour le moins à 900 francs : c'était là, comme on voit, une vraie fortune pour la localité.

La mort de ce bon et fidèle pasteur dut arriver dans le courant de l'année suivante, 1700, à Aix, son pays natal.

Il eut pour successeur Gilbert Bérard, prêtre de l'Oratoire de Paris, sur lequel nous n'avons à peu près aucun détail. Les archives de Senez nous apprennent seulement qu'il était le neveu de Jean Soanen et vicaire général honoraire de son oncle, qu'il résida constamment à Paris et posséda le bénéfice depuis 1701 jusqu'en 1734.

Tout l'intervalle de temps écoulé entre 1734 et 1790 est rempli par deux titulaires : le premier s'appelait Honoré Gebellin, chanoine de Senez (1734-1770), et le second Jean-Baptiste Gebellin, neveu du précédent et chanoine comme lui (1770-1790).

Dans les commencements de la Révolution, ce dernier prévôt ne fut pas directement inquiété. Toutefois, dès l'année 1789, la commune de Saint-Jacques réclama l'aliénation des biens seigneuriaux, « attendu, disait le *Cahier des doléances*, « que le village se trouve enclavé dans ladite seigneurie et « que les habitans ne peuvent pas augmenter leurs maisons. » Tel est l'unique grief allégué et présenté aux Etats généraux (1).

La vente du château et des autres immeubles de la prévôté eut donc lieu, comme dans la France entière, sous le nom de *biens nationaux*. On réserva néanmoins l'étroit logement du curé servant encore aujourd'hui de presbytère.

Le prévôt J.-B. Gebellin, ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, fut décrété d'accusation, dans les premiers jours de janvier 1792, par-devant le tribunal du district, à Digne, saisi et incarcéré pour quelque temps (2). Délivré probablement à la chute de Robespierre (1794), il dut ensuite s'expatrier, à l'exemple de Mgr de Bonneval et de plusieurs autres chanoines de Senez.

---

(1) *Archives parlementaires de la France*, t. III. p. 359.

(2) *Archives départementales* : dossiers des pensionnés de l'Etat.

Le fait est que nous perdons sa trace dès le commencement de la Terreur. Avec lui disparut définitivement l'antique prévôté de Saint-Jacques, après une durée de dix siècles environ. Il ne reste plus des anciens bâtiments du cloître que l'église paroissiale, renouvelée d'ailleurs et agrandie depuis peu, ainsi que l'habitation du fermier adossée à l'église et où l'on voit encore une partie de la cuisine et du four de la collégiale.

A diverses époques et de nos jours même on a trouvé, en défonçant le sol aux alentours, un certain nombre de tombes, de vases funéraires, d'outils en fer, etc., d'une haute antiquité, peut-être en partie d'origine romaine ou gauloise.

A l'entrée du village se voit toujours la maison prévôtale, d'une architecture peu remarquable, mais assez vaste et jouissant d'une exposition et d'une vue magnifiques. Elle est actuellement divisée entre trois ou quatre particuliers et dans un état de dégradation qui l'a rendue méconnaissable et auquel sans doute elle est condamnée sans retour.

Une dernière réflexion se présente en terminant cette notice : les habitants de Saint-Jacques, en perdant leur collégiale et leur prévôté dix fois séculaire, ont vu s'évanouir par là-même l'unique élément d'importance et de relief que pouvaient donner à leur village ce titre honorifique et parfois le renom des personnages distingués promus à la dignité de prévôt, *la première,* disait J. Soanen, *après l'épiscopale.* Tels sont les effets des Révolutions !....

En revanche et grâce à ses mœurs laborieuses, la population a généralement conservé sa foi, ses vieilles traditions et ses habitudes chrétiennes d'autrefois. Puisse-t-elle ne les abandonner jamais !

C.

FIN.

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ RENOUX

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE D'AIX

M. l'abbé Renoux, doyen de la Faculté de Théologie d'Aix, est mort presque subitement dans la nuit du mardi 4 décembre 1883.

Né le 31 décembre 1825, à Barrême, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne (Basses-Alpes), Joseph-Gratien Renoux appartenait à une très-honorable famille. Son père, natif de Digne, était percepteur des contributions directes; il s'appelait Joseph-Paul Renoux, et sa mère Anne-Gertrude Aubert, de Gaubert.

Après avoir fait d'excellentes études au collège de Digne et obtenu le diplôme de bachelier ès lettres, il entra au Grand Séminaire en 1845, fut ordonné prêtre en 1849, puis employé à divers titres, soit dans l'enseignement, soit au ministère des paroisses.

Il conquit sans bruit les grades de licencié et de docteur ès lettres, auxquels il adjoignit bientôt le baccalauréat, la licence et le doctorat en Théologie. En 1866, il obtint la chaire d'histoire ecclésiastique à la Faculté d'Aix, et finalement, en 1877, la dignité de doyen de la même Faculté, ainsi que les titres de chanoine honoraire de Digne, d'officier de l'Instruction publique, de vice-président de l'Académie d'Aix, etc.

M. Renoux a publié deux thèses en 1863, l'une, en français, sur *les Sermons du P. Lejeune*; l'autre, en latin, à Montpellier, sous le titre : *De Dialectica sancti Johannis Damasceni*.

Il avait aussi fait paraître, en gardant l'anonyme : *Moustiers-Sainte-Marie et sa chapelle de Notre-Dame-de-Beauvoir :* Marseille, typ. M. Olive, 1876, petit in-8° de 32 pages.

Enfin, sa dernière œuvre a paru à Paris, chez Bray et Retaux, en 1881, sous le titre de : *Les prédicateurs célèbres de l'Allemagne. — Leur vie, leurs œuvres ;* 1881, in-8°, de VI-532 pages.

A ESPÉRANDIEU

SONNET

> Povero ! De son doigt glacé
> La mort a fermé ta paupière.

La gloire souriait à ton âme ravie :
Tu grandissais toujours, quand la fatalité,
Comme un fruit vigoureux qui tombe avant l'été,
T'a détaché soudain de l'arbre de la vie.

Cependant ta pensée, à l'art seul asservie,
Était déjà transmise à la postérité :
Ton siècle a salué ce palais enchanté
Que la France du nord à la Provence envie.

Toi qui trempas ta lèvre à la source du beau,
Génie au vol puissant, tu ne pouvais descendre
Des sereines clartés dans la nuit du tombeau :

Et, tel que le phénix se lève de sa cendre,
Tu renais triomphant au sein de la cité,
Le front ceint de rayons et d'immortalité !

Charles Bistagne.

TABLE DES MATIÈRES

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

MÉMOIRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

Comprenant tous les noms d'homme, de famille, de peuples. de lieux et de choses notables contenus dans le volume.

NOTA. — Pour quelques noms de personnes, le premier chiffre qui suit est celui de l'année à laquelle on les rencontre; les autres chiffres indiquent la page.

TABLE DOCUMENTAIRE

COMPRENANT

tous les documents contenus dans le volume

A., document analysé. — **E.**, document publié en partie. — **M.**, document mentionné. — **T.**, texte publié *in extenso*. — **Tf.**, texte traduit en français.

1399. — Amédée VIII confirme ces privilèges. — M., 198.

1460. — Transaction entre Digne et le chapitre de N.-D. du Bourg. — E., 206

1478. — Convention en provençal. — M., 104.

1479, 3 *septembre*. — Bulle de Sixte IV pour Saint-Pierre-d'Albéra. — E., 82 ; M., 112.

1487, 1er *octobre*. — Compromis pour la juridiction de Saint-Jacques. — E., 66.

1495, 13 *mai*. — Etablissement des Trinitaires à St-Vincent. — T., 204.

1497, 13 *septembre*. — Droits du duc de Savoie à Barcelonnette ; enquête. — A., 198.

1522, 11 *juin*. — Transaction entre les seigneurs et les habitants de Mélan. — A., 297.

1537. — Hommage du prévôt de Saint-Jacques. — M., 65.

1539. — Hommage du prévôt de Saint-Jacques. — M., 65.

1572, 24 *avril*. — Eglise du Bourg. — M., 112.

1587, 24 *novembre*. — Collation d'un canonicat de Saint-Jacques à Andravy. — Tf.. 353.

1598, 18 *février*. — Arrêt de La Vallette pour N.-D. du Bourg. — M., 112.

1606, 14 *novembre*. — Visite épiscopale d'A. de Bologne, évêque de Digne. — E., 201.

1609, 10 *décembre*. — Saint-Vincent est uni au couvent des Trinitaires. — E., 202.

1614, 1er *septembre*. — Gassendi est nommé Théologal de Digne. — A., 106 ; T., 273.

1621, 12 *mai*. — J. de L'Isle est nommé prévôt de St-Jacques. — T., 354.

1632, 7 *octobre*. — A. Garron est nommé prévôt de Saint-Jacques. — A., 414.

1633, 22 *avril*. — Honoré Bouche est nommé prévôt de Saint-Jacques. — A., 414.

1648, 24 *mars*. — Testament d'Isabeau de Faucon. — A., 141.

1655, 17 *septembre*. — Testament de P. Gassendi. — A., 230.

1685, 13 *avril*. — Visite épiscopale de F. Le Tellier, évêque de Digne. — E., 201.

1712. — Procès-verbal de visite de J. Soanen. — A., 119.

TABLE TOPOGRAPHIQUE

des principaux lieux mentionnés dans le volume

disposés par cantons

Voir à la table alphabétique

pour l'indication des pages relatives à chaque pays

BASSES-ALPES.

Arrondissement de Digne.

Canton de Digne. — Aiglun, Ainac, Auribeau, Barras, Champtercier, Courbons, Digne, les Dourbes, Gaubert, Lambert, Mallemoisson, Mélan, Saint-Estève, les Sièyes, Thoard, le Villars-des-Dourbes.

Canton de Barrême. — Barrême, Bédejun, Clumanc, Gévaudan, Gion, Lambruisse, Norante, Saint Jacques, Saint-Lions, Tartonne.

Canton de la Javie. — Archail, Beaujeu, Blégiers, Champourcin, Esclangon, Mariaud, Tanaron.

Canton des Mées. — Chénerilles, Puimichel.

Canton de Mezel. — Beynes, Châteauredon, Espinouse, Estoublon, Saint-Jurson, Trévans.

Canton de Moustiers. — Saint Jurs.

Canton de Riez. — Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Sainte-Croix-du-Verdon.

Canton de Seyne. — Auzet, Barles, Coulloubroux, Seyne, Verdaches, le Vernet.

Canton de Valensole. — Gréoux.

Arrondissement de Barcelonnette.

Canton de Barcelonnette. — Barcelonnette, le Châtelard, Faucon, Jausiers, Saint-Pons, les Thuiles, Uvernet.

Canton d'Allos. — Allos.

Canton du Lauzet. — La Bréole, le Lauzet, le Laverq, Méolans, Pontis, Revel, Saint-Vincent.

Canton de Saint-Paul. — Larche, Maurin, Meyronnes, Saint-Ours, Saint-Paul, Sanières, Tournoux.

ARRONDISSEMENT DE CASTELLANE.

Canton de Castellane. — Castellane, Chasteuil, Eoulx, la Garde, Taloire, Taulanne.

Canton d'Annot. — Annot, Méailles, Saint-Benoît.

Canton de Colmars. — Beauvezer, Colmars, Thorame.

Canton d'Entrevaux. — Aurent, Castellet-les-Sausses, Gueydan.

Canton de Saint-André. — Allons, Moriez, Vauclause.

Canton de Senez. — Blieux, Majastres, le Poil, Senez.

ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER.

Canton de Forcalquier. — Dauphin, Forcalquier, Limans, Mane, Saint-Maime, Sigonce, Villeneuve.

Canton de Banon. — Simiane.

Canton de Manosque. — Manosque, Montaigut, Montfuron, Sainte-Tulle, Volx.

Canton de Peyruis. — Ganagobie, Lurs, Peyruis.

Canton de Reillanne. — Céreste, Oppedette, Sainte-Croix-à-Lauze, Saint-Martin-de-Renacas.

Canton de Saint-Étienne. — Montlaux, Ongles, Revest-en-Fangat, Saint-Étienne.

ARRONDISSEMENT DE SISTERON.

Canton de Sisteron. — Saint-Geniez, Saint-Symphorien, Sisteron.

Canton de la Motte. — Le Caire, Curbans, Vaumeilh.

Canton de Turriers. — Piégut, Turriers, Urtis.

Canton de Volonne. — Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Montfort, Peipin, Sourribes, Volonne.

HAUTES-ALPES.

Bréziers, Tallard.

ALPES-MARITIMES.

Antibes, Guillaumes, Saint-Étienne-de-Théniers.

BOUCHES-DU-RHONE.

Aix, Arles, Marseille, Montmajour, Peynier.

ISÈRE.

Grenoble.

VAR.

Aiguines, Bauduen, Canjuers, Flayosc, le Luc, Pourrières, Toulon, Varages.

VAUCLUSE.

Apt, Avignon, Bompas, Vaucluse.

ORDRE DES TABLES

Digne, Impr. Barbaroux, Chaspoul et Constans.